31761 D 50

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

7387

COLLECTION DE DOCUMENTS INÉDITS

SUR

L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Par arrêté du 17 octobre 1910, le Ministre de l'instruction publique, sur la proposition de la Commission chargée de rechercher et de publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution française, a chargé M. Léon Schwab, docteur en droit, de publier *les Documents sur la Vente des Biens nationaux dans le district d'Epinal.*

M. Camille Bloch, inspecteur général des Archives et des Bibliothèques, membre de la Commission, a suivi l'impression de cette publication en qualité de commissaire responsable.

Se trouve à Paris

A LA LIBRAIRIE LEROUX

Rue Bonaparte, 28

COLLECTION DE DOCUMENTS INÉDITS
SUR
L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
Publiés par le Ministère de l'Instruction publique.

DÉPARTEMENT DES VOSGES

DOCUMENTS RELATIFS
A
LA VENTE
DES
BIENS NATIONAUX

PUBLIÉS PAR

Léon SCHWAB

Docteur en Droit,
Membre du Comité départemental d'Histoire économique de la Révolution.

[t. I]

DISTRICT D'ÉPINAL

ÉPINAL
IMPRIMERIE NOUVELLE, 10, RUE AUBERT
1911

120013
9/1/12

HD
649
V753
t.1

AVANT-PROPOS

I

L'Assemblée Nationale décrétait, le 26 février 1790, le Roi sanctionnait et promulguait le 4 mars la division de la France en 83 départements. Le 20 mars, les députés des Vosges à l'Assemblée Constituante, Godefroy, Chantaire, Fricot, Petitmengin, le comte de Toustain de Viray, Ménonville, Cherrier et Galland arrêtaient la répartition définitive en districts et cantons des communes qui devaient constituer le nouveau département.

Ce qui devait être désormais le département des Vosges était formé de tous les bailliages qui composaient la Vôge proprement dite et du bailliage de Lamarche appartenant au Barrois. Quelques communes étaient détachées de la Franche-Comté ou d'autres bailliages lorrains.

Il était divisé en 9 districts : Bruyères, Darney, Epinal, Lamarche, Mirecourt, Neufchâteau, Rambervillers, Remiremont, Saint-Dié. Un dixième district, Senones, fut ajouté, le 2 mars 1793, par le décret réunissant la principauté de Salm à la République et la rattachant au département des Vosges.

Les 9 districts primitifs comprenaient (d'après l'almanach civique de 1791) 60 cantons et 562 municipalités. Le district d'Epinal renfermait 5 cantons (six, si l'ontient compte de la division cantonale en Epinal intra-muros et Epinal extra-muros), savoir : Epinal, Domèvre-sur-Avière, Girancourt, Longchamp et Xertigny, et 38 municipalités. Il renfermait les communes qui forment les cantons d'Epinal et de Xertigny et 7 communes du canton de

Châtel. Ce n'était donc pas, à beaucoup près, l'étendue de l'arrondissement actuel d'Epinal.

Aucune des communes du district d'Epinal ne changea de dénomination. Même Saint-Laurent, au plus fort de la tourmente révolutionnaire, ne perdit jamais le saint de son nom. Le registre des délibérations, que nous avons consulté aux archives de cette commune, ne fait jamais mention que de Saint-Laurent, qu'il s'agisse du partage des communaux, le 20 germinal an II, ou des réquisitions à envoyer à l'armée du Rhin.

Quant à Renaufief, dont la forêt s'appelait Renauvois ou Renauvoid avant la Révolution, on finit par lui appliquer ce dernier nom, mais, pensons-nous, sans que l'esprit révolutionnaire y soit pour quelque chose.

Malgré la suppression des districts par la Constitution du 5 fructidor an III et la vente, dès l'an IV, par le département, nous avons continué néanmoins à ne nous occuper que du territoire correspondant à l'ancien district d'Epinal et à ne rechercher dans les différents dossiers que ce qui se rapportait à la division que nous envisagions.

Le nombre des ventes effectuées dans le district d'Epinal, qui n'est pas, à beaucoup près, le plus grand, est de 1.154 ; on peut estimer certainement à au moins 12.000 le total des ventes de biens nationaux du département entier. Nous avons pourtant cru devoir nous borner au seul district d'Epinal, jugeant qu'il était suffisant par son importance pour donner une idée de la fortune ecclésiastique, de la consistance des biens nationaux dans chaque commune, de l'aspect des ventes et de la physionomie des nouveaux propriétaires.

Pour les 1.154 ventes d'immeubles effectuées dans le district depuis le 7 janvier 1791, date de la première vente, jusqu'au 21 avril 1827, date de la dernière, nous n'avons mis que 979 numéros distincts dans le relevé que nous en avons fait. Nous avons cru bon d'en diminuer le nombre chaque fois que cela était possible sans nuire à la clarté, en réunissant sous une même rubrique un bien partagé en plusieurs parcelles et donnant par

cela même lieu à plusieurs actes de vente, lorsque ces différentes parcelles étaient achetées par le même acquéreur, cas assez fréquent, comme on peut s'en assurer.

II

La presque totalité des documents relatifs aux biens nationaux sont réunis aux Archives départementales des Vosges, où ils forment, dans la série Q, une masse de 371 registres ou cartons, en général fort compacts. Tout ce qui a rapport aux soumissions, aux estimations et aux ventes paraît être complet ; par contre, tout ce qui a trait aux inventaires et à la consistance des biens a des lacunes fort étendues. Nous nous sommes efforcé d'y suppléer par des recherches à d'autres sources.

Le fonds des archives départementales étant principalement composé de pièces fournies par les directoires de district et par les municipalités, il s'ensuit que tous les documents d'origine communale y doivent être centralisés. Nous nous sommes néanmoins transporté dans la plupart des communes du district, mais nos recherches dans leurs archives y ont été presque toujours infructueuses. Même les quelques registres de délibérations des corps municipaux qu'il nous a été donné de retrouver sont, sauf à Epinal, muets sur les biens nationaux. Beaucoup, d'ailleurs, présentent une solution de continuité qui embrasse toute la période révolutionnaire proprement dite, pendant l'administration cantonale, de la Constitution de l'an III à celle de l'an VIII.

Le versement fait aux Archives des Vosges en 1898 par l'administration de l'Enregistrement constitue un fonds spécial, que nous avons tenté de classer ; nous lui avons fait de nombreux emprunts.

La série L (Administration départementale de 1789 à l'an VIII) nous a fourni de nombreux renseignements. La série G (clergé

séculier) nous a donné peu de chose. Enfin nous avons consulté une certaine quantité de pièces non encore classées.

Les Archives Nationales ne contiennent que fort peu de pièces qui concernent les Vosges ; le carton 183, série Q 2, commun à la Haute-Vienne et aux Vosges, ne nous a fourni qu'une pièce utile.

Partout où l'état du classement nous l'a permis, nous avons donné le nom de la série et la cote ; lorsque nous ne les avons pas indiqués, c'est que la série n'est pas classée ou est en voie de remaniement.

Les abréviations : *Arch. dép.* signifient Archives départementales ; *Arch. municip.*, Archives municipales d'Epinal ; pour les autres fonds auxquels nous avons puisé, nous les avons cités sans abréviation.

Nous avons, autant que possible, analysé toutes les pièces utiles qu'il nous a été donné de retrouver, afin d'essayer de faire connaître l'état des biens nationalisés.

III

Nous avons d'abord fait un relevé des biens possédés par les maisons religieuses en 1789, soit d'après les déclarations et les réclamations des ecclésiastiques pour obtenir leur pension du quatre pour cent, soit d'après les inventaires dressés par les municipalités.

Puis nous avons donné la consistance des biens nationaux par communes, en les divisant en deux parties : biens du domaine, des établissements religieux, des cures, soit biens de première origine ; et biens des émigrés et des condamnés, soit biens de deuxième origine. Pour cela, nous nous sommes surtout servi des états généraux de consistance des biens nationaux, des déclarations des titulaires de bénéfices et des états d'estimation des biens des émigrés.

Les ventes d'immeubles constituent la partie la plus importante, et on peut présumer que les lacunes y sont fort rares ; leurs actes remplissent, aux Archives départementales, pour le seul district d'Epinal, 9 cartons cotés 5 Q 31 à 5 Q 39, depuis l'origine des ventes jusqu'à l'an IV, et 6 cartons cotés 6 Q 1 à 6 Q 4, 7 Q 1 à 7 Q 2, comprenant les ventes faites par le Département à partir de l'an IV, soit en totalité 15 cartons.

Les brefs de ventes d'immeubles sont écrits en général sur quatre pages grand format. Le texte imprimé donne les conditions de la vente et les textes législatifs qui la régissent ; des parties en blanc sont laissées afin qu'on puisse y inscrire les noms et chiffres particuliers à chaque opération. De chaque bref nous avons extrait les indications suivantes, jugées suffisantes : date, nature, situation et contenance du bien, nom de l'ancien propriétaire, prix d'estimation ou de soumission, prix d'adjudication, nom du fermier, chaque fois que cela a été possible, des soumissionnaires et des enchérisseurs successifs, nom, profession et adresse du ou des acquéreurs.

Presque toujours la profession de l'acquéreur est indiquée dans le bref de vente ; pourtant cette indication manque parfois ; il est vraisemblable que dans la plupart des cas il s'agit d'un cultivateur, les autres professions étant en général indiquées. Nous nous sommes efforcé de rectifier les erreurs et de combler les vides dans les tables des anciens propriétaires et des nouveaux acquéreurs. Enfin nous avons cru bon de noter au-dessous de la vente que l'acquéreur ne savait pas écrire, les rares fois où le cas s'est présenté.

Nous nous sommes inspiré des circulaires ministérielles du 20 décembre 1905 et du 1er juillet 1908 sur la publication des dossiers de la vente des biens nationaux. Les ventes d'immeubles sont rangées dans l'ordre chronologique pour chaque commune prise successivement d'après son rang alphabétique, celle d'Epinal toutefois mise en tête. De la sorte une table des noms de lieu est inutile.

Pour la facilité des recherches, nous n'avons établi qu'une seule

numérotation, continuant de la dernière vente d'une commune à la première de la commune suivante. Deux tables, se référant à cette numérotation, donnent la liste alphabétique des propriétaires primitifs et celle des nouveaux acquéreurs.

Il nous reste un devoir agréable à remplir, celui d'exprimer notre gratitude à Monsieur André Philippe, archiviste départemental, qui nous a ouvert son dépôt avec une inlassable bonne volonté et qui a été pour nous un collaborateur amical de tous les instants. Nous tenons aussi à remercier son auxiliaire, Monsieur Mouillet, qui, avec une égale bonne humeur, n'a ménagé ni ses pas, ni ses recherches pour nous procurer les documents qui pouvaient nous être utiles.

C'est grâce également à Monsieur Camille Bloch, Inspecteur général des Archives et des Bibliothèques, que ce travail a pu être mené à bien ; ses conseils, aussi éclairés que bienveillants, ont été pour nous un guide précieux.

INTRODUCTION

I

LES BIENS NATIONAUX

Dès avant la Révolution, l'idée de la vente des biens du clergé était dans l'air, et les cahiers des doléances du Tiers-Etat s'en étaient fait l'écho. On lit, en effet, à l'article 56 du cahier des remontrances, plaintes, doléances, moyens et avis, arrêtés par le Tiers-Etat du bailliage de Neufchâteau, en l'assemblée générale de l'ordre, le 23 mars 1789 (1) :

« Les bénéfices consistoriaux et les fondations reconnues inu-
« tiles seront mis en économat jusqu'à l'extinction des dettes de
« l'Etat ; les revenus immenses qui y seront affectés seront em-
« ployés à porter la portion congrue de tous les curés jusqu'à
« douze cents francs pour les mettre à même de vivre avec
« décence et leur éviter le honteux trafic des choses saintes
« désigné sous le nom de casuel ».

La ville de Neufchâteau demande qu'il y soit établi un collège et que les fonds destinés à cet établissement soient pris sur la mense abbatiale de Saint Mansuy de Toul, « ce qui paraît d'au-
« tant plus juste que les Bénédictins de cette abbaye jouissent
« dans cette ville et dans les environs des droits honorifiques de
« dixmes et y possèdent une maison qui leur est inutile et qui
« serait propre à cet établissement ».

(1) Cahiers des doléances du Tiers-Etat des Vosges, publiés par *Paul Cherreaux*.

Le bailliage de Lamarche prend souci des religieux mendiants et voudrait que les sommes nécessaires à leur subsistance soient réparties sur les ordres religieux rentés dont les revenus excèdent la dépense.

Mais c'est dans le bailliage de Châtel qu'on trouve nettement formulée la mainmise de l'Etat sur les biens ecclésiastiques.

La commune de Rehaincourt déclare « qu'il serait bien mieux « que le Roi pensionne tous les ecclésiastiques et religieux, mais « d'une pension honnête et suffisante pour remplir convenable- « ment les états et dignités de chacun d'eux, et le Roi aurait « alors, en s'emparant de leurs fonds, de quoi soulager son « peuple ».

C'est le 7 août 1789 qu'est émise l'idée de la nationalisation des biens ecclésiastiques, à la suite de la demande que fit Necker, à l'Assemblée Nationale, d'un emprunt de 30 millions, et c'est le 2 novembre que fut adoptée, par 568 voix contre 346, la loi qui mettait tous les biens ecclésiastiques à la disposition de la Nation.

Pour arriver à son but, c'est-à-dire à distribuer de la terre à la plus grande partie possible des citoyens, à faire accéder à la propriété les couches les plus profondes du peuple, la Révolution avait une tâche énorme à remplir : il fallait, d'une part, connaître quelle était l'étendue, quelle était la valeur des biens déclarés nationaux, et, d'autre part, les morceler et les mettre en vente. D'où une législation forcément très abondante et surtout très touffue. Depuis la loi du 2-4 novembre 1789 jusqu'à l'article 8 de la Charte du 14 août 1830, on peut compter près de 400 lois, décrets et arrêtés concernant les biens nationaux, plus un nombre considérable de circulaires, de délibérations de corps élus ayant trait à des questions particulières. Il ne saurait être question d'en donner ici l'analyse.

L'application de certaines de ces lois donna lieu à diverses observations de la part des administrations du département des Vosges.

Celle du 28 ventôse an IV (18 mars 1795) avait créé pour

2 milliards 400 millions de mandats territoriaux et supprimé l'enchère pour les biens nationaux; les mandats emportaient avec eux hypothèque, privilège et délégation spéciale sur tous les domaines nationaux situés dans toute l'étendue de la République, de manière que tout porteur de mandats pouvait se présenter à l'administration du département de la situation du domaine national qu'il voulait acquérir, et le contrat de vente lui en était passé sur les prix de l'estimation qui en avait été faite, à condition d'en payer le prix en mandats, la moitié dans la première décade, et l'autre moitié dans les trois mois.

L'estimation était calculée sur le revenu de 1790 multiplié par 18 ou 22, suivant qu'il s'agit d'une terre ou d'une maison, ou sur la contribution foncière de 1793, en prenant pour revenu net quatre fois le montant de cette contribution et multipliant cette somme par vingt-deux.

« Afin que cette hypothèque ne parût pas une chimère aux « yeux de la défiance, lit-on dans le compte rendu par l'Admi- « nistration centrale du département des Vosges depuis le 5 bru- « maire an IV jusqu'au 1^er^ floréal an V, le législateur voulut « que le porteur des mandats pût les réaliser à son gré, en dési- « gnant le domaine qu'il pouvait acquérir, sans qu'il pût être « écarté par la concurrence de ceux qui viendraient après lui, « et sur la simple estimation qui en serait faite par experts. »

Les citoyens se présentèrent en foule pour acquérir; du 1^er^ prairial an III au 1^er^ floréal an V, il y eut 1.880 soumissions dans le département des Vosges, dont 777 furent rejetées pour différents motifs. Le nombre des contrats passés fut de 1.023, pour un prix total de 3.306.654 francs.

La rapide dépréciation des mandats fit rendre la loi du 13 thermidor an IV, qui était une espèce de rescision générale de tous les contrats passés et qui exigeait que le dernier quart du prix des biens fût payé en numéraire. « Cette loi, dans le dépar- « tement des Vosges, dit encore le compte rendu déjà cité de « l'Administration centrale, où les estimations avaient été forcées « et proportionnées à l'avilissement des mandats, fut meurtrière

« pour un grand nombre de citoyens. Plusieurs soumissionnaires « furent dans l'impossibilité absolue de payer et encoururent la « déchéance... Il ne reste dû, en numéraire, sur le supplément « du prix nommé dernier quart, que 376.444 livres. »

L'Administration centrale du département s'était d'ailleurs occupée longuement de cette question. Outre la délibération qu'elle avait prise le 25 thermidor, elle adressait, à propos de cette loi, au Corps législatif, une pétition extrêmement intéressante que nous donnons in-extenso, malgré sa longueur. C'est un résumé saisissant et vivant de la situation qu'avait créée la dispersion des biens nationaux. Les administrateurs, par toutes les raisons imaginables, s'efforcent de faire revenir les législateurs sur leurs décisions.

SÉANCE DU 25 THERMIDOR AN IV (1)

Présents : Antoine, président ; Dieudonné, Welche et Remy, administrateurs ; François (de Neufchâteau), commissaire du Directoire exécutif ; Legros, secrétaire en chef.

Vu la loi du 13 de ce mois, n° 573, insérée au Bulletin n° 62, qui détermine le mode de payement du dernier quart des domaines nationaux soumisionnés, l'Administration centrale, considérant que la peine de déchéance qui est prononcée par cette loi contre les soumissionnaires qui ne feront pas leur payement dans les délais fixés, exige qu'elle reçoive la plus grande publicité ;

Que si l'ordre de la comptabilité veut que l'époque de la publication soit la même pour tous les soumissionnaires, la justice exige aussi que ces derniers jouissent de la totalité des délais qui sont accordés pour payer, que cependant les lois et les paquets de l'Administration ne parvenant aux administrations municipales et aux communes que par la voie des piétons établis dans plusieurs cantons, un grand nombre de ces communes ne peut les recevoir que plus de dix jours après le départ du chef-lieu du département ;

Qu'il importe donc de fixer l'époque à laquelle la loi sera présumée avoir été publiée dans tout le département ;

(1) Arch. dép. L 1. Registre des séances de l'Administration centrale du département des Vosges du 7 ventôse au 25 thermidor an IV.

Après avoir ouï le commissaire du Directoire exécutif, arrête ce qui suit :

Art. 1er. — La loi du 13 de ce mois, ci-dessus rappelée, sera imprimée en placards, envoyée à toutes les administrations municipales et par celles-ci aux communes, pour y être lue, publiée et affichée ainsi que le présent arrêté.

Il en sera adressé un exemplaire au receveur des domaines d'Epinal.

Art. 2. — La loi sera censée avoir été publiée dans toutes les communes du département, le 5 fructidor prochain, et les délais qu'elle fixe courront dès cette époque, de manière que le premier payement à faire à compte du dernier quart des biens nationaux soumissionnés avant la publication de la loi devra être effectué d'ici au 5 vendémiaire.

L'Administration concevant des doutes sur les dispositions de la loi du 13 de ce mois, et après avoir pris les mesures que son devoir lui imposait pour la faire publier et exécuter, elle fait une pétition au Corps législatif pour obtenir une interprétation sur cette loi. Ladite pétition est conçue en ces termes :

Citoyens Législateurs,

La loi du 13 de ce mois, qui détermine le mode de payement du dernier quart des domaines nationaux soumissionnés, a fait naître des doutes et des embarras, qui arrêtent notre zèle pour son exécution, et qui sont de nature à ne pouvoir être levés que par les législateurs mêmes. En conséquence, nous croyons devoir nous adresser à vous directement, d'après le droit que nous en donne l'article 364 de la Constitution, et l'article 28 de la loi du 21 fructidor.

Nous étions prévenus par la rumeur publique et par les alarmes des acquéreurs de biens nationaux, que cette loi s'appliquerait aux actes consommés, comme aux actes à passer. Nous avions peine à le croire. Nous aurions craint de faire injure à la loi et à ses auteurs. A sa réception, nous l'avons étudiée avec le plus grand soin. Nous avons été frappés de l'incertitude que sa lecture laisse sur un objet si important. Il semblerait, en effet, que, par l'article 9, qui fixe les remises à faire sur les sommes déjà payées pour le complément du quatrième quart, vous auriez entendu que l'on reviendrait contre les payements définitifs, et qu'il faudrait rechercher les acquéreurs qui ont soldé leurs contrats avant l'arrivée de la loi, pour compter de nouveau avec eux. Cet article 9 est

le seul dont on puisse conclure cet effet rétroactif, qui n'y est pas même disertement exprimé. Ce n'est que par induction que l'on peut l'en tirer. Le titre de la loi ne parle que du payement des domaines soumissionnés, ce qui ne peut s'entendre des domaines vendus. L'article 7 prononce la déchéance contre les soumissionnaires, qui ne payeront pas aux termes portés en l'article 5. Il dit qu'on leur rendra, sans frais ni retenue, les mandats par eux consignés, ce qui est très possible, mais ce qui ne peut s'appliquer aux mandats donnés en payement définitif, lesquels ont été annulés, suivant la loi, en présence des acquéreurs. Toutes les autres dispositions de la loi se rapportent à l'avenir, tout y est au futur; et il n'y a que la date du payement énoncée dans cet article 9, qui se reporte au passé. Encore pourrait-on soutenir, avec quelque apparence de fondement, que cette disposition même ne parle que des acquéreurs futurs, lesquels auraient pu avoir anticipé leurs payements, longtemps avant la passation de leur contrat. Cette interprétation, quelque forcée qu'elle pût paraître, prouverait du moins que la loi n'est pas claire ; et dans le doute, on devrait certainement saisir le sens le plus favorable à la libération des particuliers, le plus conforme au droit commun, le plus honorable pour les législateurs.

Le considérant de la loi ne peut servir à éclaircir cette ambiguité, car il n'y est question que de fixer des payements à faire, sur lesquels, par conséquent, il peut y avoir lieu de statuer ; mais non des payements faits, sur lesquels il ne peut plus y avoir d'inquiétude.

Dans cet état de choses, Citoyens Législateurs, nous avons tellement la conviction du respect sincère que vous portez à la Constitution et aux maximes éternelles sur l'impossibilité de donner aux lois un effet rétroactif, que nous croyons vous servir vous-mêmes, en vous priant de peser de nouveau, avec maturité, les intentions et les expressions de votre loi du 13 thermidor, et de déclarer, par une loi expresse, si vous avez, en effet, voulu et entendu donner à celle-là un effet rétroactif. Par l'article 13, vous dérogez à toutes les lois antérieures, contraires. La Constitution est antérieure. Elle est éminemment contraire à tout effet rétroactif. C'est la première de nos lois. Dites précisément si vous avez voulu déroger à la Constitution. Mais avant de prendre ce parti, daignez en voir les conséquences ; et en le prenant, veuillez de suite ajouter à la loi toutes les dispositions nécessaires pour qu'elle puisse recevoir son exécution. Car il est impossible que cette exécution ait lieu, d'après ce qui est glissé par hasard dans le seul article 9 de la loi du 13 thermidor. A cet égard, nous vous devons des détails, et nous allons vous les présenter avec confiance.

Eh ! de qui saurez-vous la vérité sur les entraves qui peuvent s'op-

poser à l'effet de vos lois, si vous ne l'accueillez pas dans la bouche des corps administratifs, chargés de leur application immédiate, et trop souvent victimes du zèle même et de la précision avec laquelle ils s'efforcent de vous seconder? Nous en avons fait une triste expérience, lors de la loi sur l'emprunt forcé. Les bases en étaient arbitraires. Elle devait nous dévouer aux malédictions de nos administrés. Certes, si le patriotisme ne nous eût commandé de passer par dessus nos craintes et nos répugnances *(sic)*, nous aurions dû vous déclarer alors que cette loi, telle qu'elle était rendue, était impraticable, qu'elle manquerait son effet, que vous le reconnaîtriez vous-mêmes ; qu'enfin, il ne resterait aux malheureux administrateurs, qui vous auraient trop obéi, que la haine du peuple et le regret amer de s'y être exposés, pour remplir à la lettre des dispositions auxquelles vous n'auriez eu l'air de tenir un moment que pour y renoncer ensuite avec plus d'éclat. Voilà, pourtant, Législateurs, ce qui est arrivé. L'emprunt forcé a ruiné le petit nombre de citoyens, qui se sont piqués de répondre à l'ardeur de nos invitations. Les autres en ont ri, et vous les avez en quelque sorte récompensés. Vous êtes venus au secours des traîneurs, et vous avez apporté, après coup, à cette loi qui devait sauver les finances, des changements qui la rendent stérile pour le trésor public, et qui nous laissent seulement l'odieux de sa première exécution.

En sera-t-il de même pour les lois des 28 et 29 ventôse, 7, 15, 17 germinal, 6 floréal, et autres relatives au gage des mandats sur les domaines nationaux ? Quand ces lois ont paru, les mauvais citoyens, les ennemis de la Patrie, prédisaient hautement qu'elles seraient bientôt rapportées, que les ventes n'auraient pas lieu. Ils se moquaient des patriotes. Ils insultaient à la chaleur que nous mettions à suivre la direction que vous aviez tracée. Les contre-révolutionnaires prophétisaient votre inconstance. Ils semblaient, dès ce moment même, être dans le secret de la variation dont nous sommes témoins aujourd'hui, et que pourtant nous avons peine à croire encore.

A cette époque, Citoyens Législateurs, vous nous faisiez adresser, coup sur coup, par le Directoire exécutif, des ordres réitérés et pressants d'exécuter ces lois. Nous ne pouvions pas arriver à temps pour faire imprimer les formules que vous-mêmes aviez pris soin de nous dicter par la loi du 6 floréal, et dont il nous était défendu de nous écarter d'un seul mot. Nous avons répondu à la vivacité de cette impulsion par un redoublement d'activité et d'énergie. Nous avons communiqué le même sentiment à nos concitoyens. Dans deux mois, sept à huit cents contrats ont été passés avec tout le scrupule et les attentions que la loi commandait, et avec d'autres précautions qu'elle-même n'avait pas

prévues. Nous avons religieusement calculé et fait calculer les estimations et les évaluations, au taux le plus élevé possible. Nous avons été secondés par les commissaires dans les cantons, par les experts intelligents et intègres que nous avons choisis, par les administrations et les préposés de la régie que nous avons fait venir de divers points du département. Vous pressiez la passation des actes. Vous vouliez réaliser, sur le champ, dans la main des porteurs de mandats, le gage qui leur était assuré. Electrisé par vos lois, par les proclamations du Directoiré exécutif, par nos adresses, le public est venu en foule à l'administration. On a versé de suite dans la caisse du receveur des domaines tous les mandats que les remboursements autorisés par vos lois avaient fait prendre aux particuliers pour leur valeur nominale ; tous ceux que les propriétaires avaient, en vertu de vos lois, reçu de leurs fermiers, pour valeur nominale ; tous ceux que vous faisiez donner aux fonctionnaires publics, pour valeur nominale ; tous ceux qu'étaient forcés de recevoir en échange, à trente capitaux pour un, les malheureux porteurs d'assignats, de ces assignats qui, eux-mêmes peut-être, avaient été reçus précédemment pour valeur nominale. Les contrats ont été expédiés, enregistrés, et presque tous payés, avec un empressement qui répondait à vos vues. Les acquéreurs ont revendu. Les reventes ont produit des droits considérables. Les biens ont, pour la plupart, changé de nature. Il en est qui ont été distribués par des reventes au détail, et dont on ne pourrait déjà plus retrouver la trace. Tout a été fait suivant vos instructions, et dans les termes que vous avez consacrés. Tout est consommé. Les ventes sont parfaites, la chose livrée, le prix convenu a été acquitté ; et c'est après cette expropriation si entière et si accomplie, que le considérant de la loi du 13 thermidor vient alléguer une lésion dans le prix, et une incertitude sur le payement définitif, incertitude et lésion qui n'existent ni l'une ni l'autre ! Quant à l'incertitude, il ne pouvait y en avoir sur des arrangements complétés en vertu de tant de lois si solennelles. Quant à la lésion, puisque vous avez emprunté ce mot de l'ancien régime pour décorer le frontispice de votre loi nouvelle, permettez-nous le parallèle de l'opinion que les lois anciennes nous donnent de la lésion avec celle que présenterait l'effet rétroactif de la loi du 13 thermidor.

La lésion est définie le préjudice résultant d'une convention ; ou, pour mieux dire encore, on nomme lésion ce qu'on appelle vendre à perte, faire un mauvais marché. Mais, 1° pour que ce mauvais marché fît résoudre une vente dans le temps où la lésion était admise en droit, il fallait qu'elle fût *d'outre moitié du juste prix*. La loi du 13 thermidor ne la suppose que d'un quart. Première différence qui n'est pas à l'avantage du droit que l'on veut introduire.

2° Il fallait à celui qui voulait faire anéantir une vente quelconque par le moyen de lésion, des lettres adressées au siège de justice, portant le mandement de vérifier l'exposé, et dans le cas uniquement où la lésion fût prouvée, de remettre alors les parties au même état qu'elles étaient avant l'acte attaqué. Ici, la Nation que vous représentez est ce qu'on appelait l'impétrant de ces lettres de restitution. Ces lettres étaient accordées sur l'exposé de l'impétrant, mais sans le relevé. Ces lettres n'arrêtaient pas même l'exécution du contrat, avant que la justice ne les eût approuvées. Encore pouvait elle ne les confirmer qu'en partie, modifier, ou rejeter, ou admettre leur contenu, et cette forme s'appliquait à chaque espèce séparée. Il fallait pour chaque contrat des lettres spéciales, que l'on entérinait avec connaissance de cause.

La loi du 13 thermidor est une lettre universelle de rescision indistincte contre tous les contrats, et sans aucune espèce d'intervention de justice. Etant législateurs, vous ne pouvez pas être juges. Vous seriez juges et parties, puisque la République a stipulé par votre organe. Et néanmoins, sans autre forme, vous rescindez d'autorité tous les actes passés avec la République, parmi lesquels le plus grand nombre ne serait susceptible, en justice réglée, ni d'aucune censure, ni d'aucune réduction. Nous y reviendrons ci-après.

3° En matière de lésion, l'évaluation de l'immeuble vendu se rapportait à la valeur du moment de la vente, et non pas seulement du temps de l'action en restitution. C'était le vœu d'une ordonnance de l'an 1510. La loi du 13 thermidor n'a pas même une ombre imparfaite de cette équité des tyrans.

4° L'effet de la rescision étant, comme on vient de le dire, de remettre les deux parties dans l'état où elles étaient avant l'acte passé ; lorsqu'un vendeur avait, par son action rescisoire, fait annuler la vente, l'acheteur avait droit de demander exactement le prix, le même prix qu'il en avait payé, tous les frais et les accessoires. Le vendeur était obligé de lui rendre de plus les améliorations, qu'on estimait suivant qu'elles augmentaient la valeur au temps de la rescision.

La loi du 13 thermidor n'offre rien de semblable. A peine parle-t elle de rendre au soumissionnaire les mandats qu'il a consignés. Elle ne dit pas de les rendre à l'acquéreur qui a payé et dont les mandats sont biffés. Et quand on les rendrait, on n'examine pas si ces mandats, remis au moment où le cours les aura réduits à zéro, pourront représenter la moindre partie aliquote de ceux que l'acquéreur a donnés à la Nation, dans l'époque où la Nation les lui avait fait prendre au pair du numéraire. Ce silence de votre loi sur l'indemnité qu'on devait aux acquéreurs déchus est encore une preuve que vous n'avez pas songé réelle-

ment à lui donner un effet rétroactif. Il serait trop étrange que la République reprît le domaine vendu et semblât vouloir conserver le prix qu'on lui en a payé, les droits qu'elle a perçus, etc.

5° Enfin, il y a un principe bien connu chez les auteurs de l'ancienne prudence. *La lésion est odieuse.* Quoiqu'elle fût admise, elle était cependant restreinte, environnée de formes qui la rendaient très difficile.

La loi du 13 thermidor fait de la lésion un titre de faveur et un motif de rigueur.

Cependant, Citoyens, vous vous souvenez qu'une loi de la Convention nationale, du 14 fructidor an III, abolit l'action en rescision des contrats de vente, entre majeurs, pour lésion d'outre moitié, à compter de la publication de cette loi.

Vous êtes disposés vous-mêmes à statuer qu'à l'avenir les contrats de vente ne pourront jamais être attaqués sous ce prétexte. Le même courrier qui nous apporte la loi du 13 thermidor nous a fait connaître aussi le projet de code civil distribué à tous vos membres, au nom de la Commission de la classification des lois. Et voici ce que nous lisons (page 34 du discours préliminaire) :

« Jusqu'ici la lésion avait été comptée parmi les causes qui viciaient « les contrats. L'intérêt seul du propriétaire avait dicté cette règle. « L'intérêt général nous a déterminés à la proscrire. La lésion avait le « double inconvénient d'être une source intarissable de procès, et de « nuire au progrès de l'agriculture, ainsi qu'à l'embellissement des « cités, par le caractère d'incertitude qu'elle donnait aux engagements. « Notre législation doit, au contraire, imprimer le sceau de la stabilité « aux actes faits sous ses auspices ».

Ah ! Citoyens Législateurs, que ce langage vous honore ! qu'il est digne de vous ! qu'il se rapporte bien aux motifs de la loi du 14 fructidor an III, que nous venons de vous citer ! mais qu'il est inconciliable avec l'action en lésion que vous voudriez aujourd'hui, non pas soumettre à la justice, mais exercer d'autorité par la seule raison que c'est vous qui faites la loi, et que ceux qui ont eu le malheur de contracter avec vous n'ont à vous opposer que des règles de droit et des maximes de justice. Mais ils ne peuvent du moins vous invoquer contre vous-mêmes. Ils peuvent vous sommer de ne point leur manquer de foi, de tenir des paroles appuyées par des lois, et de donner ainsi à votre législation un caractère qui imprime le sceau de la stabilité aux actes faits sous ses auspices.

Ne croyez pas pourtant que nous ne puissions opposer à cette lésion que des moyens de forme et des fins de non recevoir. Non, Citoyens Législateurs, nous ne trahissons pas ici l'intérêt de la République. La

loi du 13 thermidor a, pour motif d'urgence, une lésion dans le prix des domaines nationaux. C'est pour remédier à cette lésion que vous avez cherché de nouvelles mesures. Or, nous pouvons vous assurer et nous allons vous démontrer : 1° que cette lésion ne peut se remarquer dans les contrats passés jusqu'à présent par notre administration ; 2° qu'elle existerait au contraire, hors de toute proportion, mais au seul préjudice des patriotes imprudents qui ont acquis des biens sur la foi de vos lois, s'il était vrai que celle du 13 thermidor dût avoir un effet rétroactif ; 3° et qu'enfin cette lésion dans le prix des domaines existera bien davantage, à l'égard de la République, dans les contrats qui vont être passés, suivant le nouveau mode adopté par la loi du 13 thermidor, s'il est possible qu'il se présente encore des soumissionnaires, et que la crainte de nouvelles variations n'écarte pas ceux mêmes qui auraient le plus grand besoin de placer leurs mandats.

En premier lieu, nous affirmons que cette lésion n'a pas eu lieu jusqu'à présent dans le prix des contrats que nous avons dû consentir, et qui sont au nombre d'un peu plus de 900. Nous connaissons parfaitement la valeur vénale des biens dans le pays que nous administrons. Nous avons eu soin qu'ils fussent appréciés à leurs taux, non pas précisément et strictement comme si les mandats eussent été du numéraire, suivant que la loi le supposait et qu'on les faisait valoir dans les payements faits au nom de la Nation, mais suivant les progressions ou le décroissement du crédit que le papier avait obtenu, nous avions l'œil sur ce crédit. Nos registres attestent les précautions minutieuses et multipliées que nous avons prises, par addition à celles que la loi nous avait prescrites. Nous avons apporté le plus grand scrupule dans le choix des experts. Nous avons souvent exigé que les parties en nommassent d'autres que ceux qu'elles avaient présentés. Nous avons saisi les plus légers prétextes pour faire estimer les domaines, au lieu de les évaluer nous-mêmes. Consultés par les commissaires des cantons sur la règle qu'ils devaient suivre, relativement aux taux des mandats, nous leur avons répondu de n'écouter que leur conscience. Nous avons fait recommencer plusieurs estimations. Lorsque nous avons dû fixer le prix des biens à vendre d'après les impositions, très fortes (et trop fortes) dans presque tout ce département, ou d'après les mercuriales du prix des grains (qui furent très chers en 1790, dans ce pays montueux et peu agricole), nous y avons mis une telle rigidité, que nous sommes bien sûrs de n'être jamais restés en deçà de leur valeur réelle, de celle que le taux des mandats pouvait atteindre. Il en est résulté que de chétives maisons à la campagne, dont on n'aurait pas trouvé 2.000 francs en numéraire, même en 1790, ont été portées à 8, 10, 15.000 francs en mandats ; et que le prix de

revenus en grains, que l'on nomme dans le pays une paire de resaux, qui ne se vendrait aujourd'hui que 200 francs en numéraire, a été constamment évalué par nous de 8 à 900 francs en mandats (1).

Il en résulte aussi ce que nous avons annoncé en second lieu, que s'il faut, aujourd'hui, en vertu de la loi du 13 thermidor, que les acquéreurs de ces biens, après avoir payé un prix excessif en mandats, recommencent encore à payer en mandats au cours, ce que vous appelez un quatrième quart serait un nouveau prix, un nouveau principal ; qu'il y aurait alors, contre les acquéreurs, lésion, non de la moitié, mais bien de la totalité ; qu'il n'y a pas assez de numéraire dans le département pour y subvenir ; et qu'au surplus ce serait vouloir que la Nation tirât de ses domaines infiniment plus que les particuliers les plus entendus et les meilleurs économes ne peuvent tirer de la vente des biens patrimoniaux ; ce qui est absurde et impossible, et ce qui serait au besoin attesté par des actes de notoriété et par tous les genres de preuves qu'on pourrait désirer.

A la vérité, nous n'avions plus à vendre, dans ce département, que de petits objets, des maisons de cure, des parcelles de biens d'émigrés, le tout de peu de conséquence. On n'y aurait pas touché, personne n'en aurait voulu, sans cette occasion de placer les mandats qu'on était forcé d'accepter, et qui n'avaient point d'autre emploi. Il était d'une bonne politique d'offrir cet écoulement au papier monnaie, et d'opérer en même temps le double bien de faire sortir des mains de la Nation des bâtiments et des domaines qui dépérissaient dans ses mains, et ne suffisaient pas à leurs frais de régie, de réparation. La République ne doit pas être propriétaire, si ce n'est peut-être de ses bois. La République doit percevoir des impositions, et non pas posséder des biens qu'elle ne peut exploiter, ni entretenir. Aussi avons-nous vu, avec le plus grand

(1) La maison de Chaumousey, située au milieu des bois, ne pouvant servir à aucun établissement public ni particulier, ne pouvait tenter les soumissionnaires que par l'espoir de tirer quelque parti des fers, plombs et boiseries ; les jardins y attenant, et une petite ferme, louée 400 francs, dans le moment où les assignats étaient parvenus à leur dernier degré d'avilissement, ont été estimés et vendus 52.000 francs au mois de prairial, parce que les experts ont eu égard au discrédit des mandats ; ce qui le prouve, c'est qu'en 1793, temps où les assignats étaient déjà tombés, les mêmes objets n'ont été estimés que moitié de la somme ci-dessus.

La maison presbytérale de Girecourt, qui tombe en ruine, qui, en 1790, n'aurait pas été vendue 2.400 francs, a été estimée et vendue, au mois de prairial, 15.000 francs.

Nous nous bornons à ces exemples ; nous pourrions les multiplier. La chaleur des enchères n'aurait pas élevé plus haut le prix de ces domaines ; d'ailleurs, on sait à quoi s'en tenir aujourd'hui sur le prétendu bénéfice d'une enchère en papier monnayé. Plus on en donne, et moins il vaut. Le montant excessif de ces adjudications, sur lesquelles on se récrie, n'est pas le thermomètre de la valeur des biens, mais de la non valeur des signes. L'abus des assignats a gâté pour longtemps en France l'arithmétique politique. Nous ne savons plus calculer que par des millions.

regret, qu'au moment où nous allions la débarrasser de tous les presbytères, il est intervenu une décision ministérielle qui a réservé la plus grande partie de ces asiles sacerdotaux, sous prétexte de les affecter à l'instruction publique. C'était une fausse mesure. On n'a pas tardé à s'en apercevoir ; mais il n'était plus temps.

Quoi qu'il en soit, nous venons d'établir que la République n'est point lésée dans les contrats que nous avons passés en son nom, et que les citoyens le seraient au contraire si l'on voulait exiger d'eux un paiement déguisé sous le nom de quatrième quart. Nous sommes déjà prévenus des réclamations multiples qui nous seront soumises à cet égard, et auxquelles il sera impossible que nous ne fassions pas droit, soit par nous-mêmes, soit en renvoyant les parties en justice. Car enfin, dans ces actes, la République n'était qu'une des parties contractantes. Elle a promis, elle doit tenir, ou elle s'expose aux suites de l'inexécution de la convention. Dans un contrat synallagmatique, tout doit être égal. Si l'une des parties revient contre sa signature, l'autre partie a droit de se pourvoir aussi. Elle peut demander qu'on recommence les estimations, qu'on revienne sur les préliminaires de l'engagement, ou qu'on la dédommage de sa résiliation. Vous verrez, Citoyens Législateurs, qu'il ne sera pas possible de sortir de ce labyrinthe de difficultés et de procès, qui vont s'élever entre les acquéreurs de la seconde et troisième main et les acquéreurs, et entre ceux-ci et la République. La Nation exerce une action en lésion contre les premiers acquéreurs, et ceux-ci ne peuvent l'exercer, à leur tour, contre ceux à qui ils ont revendu. La loi du 14 fructidor de l'an III s'y oppose invinciblement. Où est donc la justice ? Et depuis quand est-ce donc un titre de réprobation, dans une République, que d'avoir contracté avec elle, et conformément à ses lois ?

La Nation rompt les contrats qu'elle a passés aux acquéreurs ; mais ceux-ci ne peuvent pas rompre les obligations, les actes de dépôt, pour lesquels ils ont emprunté, sous des clauses trop onéreuses, les mandats qu'ils ont empruntés à la recette des domaines ; mais ils ne peuvent recourir contre les débiteurs, qui leur ont fait en mandats des remboursements frauduleux ; mais ils ne peuvent revenir contre les payements que la République elle-même leur a faits, valeur nominale. Vos lois valident les quittances qu'ils ont reçues ! Ce qui serait juste et légal contre eux ne le serait pas pour la Nation avec laquelle ils ont traité ! Quelle inégalité monstrueuse ? Quel amas de contradictions ?

Dira-t-on que, du moins, si les anciens acquéreurs n'ont pas lésé la République par la fixation du prix de leurs contrats, ils lui ont fait tort cependant, parce qu'ils ont anticipé le payement d'une partie du prix, avant le terme des contrats ? C'est sur cet argument que se fondent

surtout les déclamations contre les acquéreurs des biens nationaux. Mais est-il un sophisme plus impitoyable et plus injuste ? Ici, la Nation ne peut pas invoquer la jurisprudence moderne, suivant laquelle on juge, contre les principes du droit, que l'acheteur ne peut se libérer avant le terme porté sur son contrat. Nous disons que la République ne peut se prévaloir de cette jurisprudence contre la faveur de la libération. Elle y est doublement non recevable et mal fondée : 1° parce qu'elle-même a pressé les acquéreurs de s'acquitter avant les échéances qu'indiquaient leurs contrats ; qu'elle a accéléré ces termes par les lois des 22 prairial et 19 messidor ; qu'elle a fait des appels d'urgence à tous ses débiteurs, et qu'ils n'ont fait que se prêter à ses besoins et se rendre à ses invitations ; 2° parce que c'est au créancier à ne pas accepter les payements dont on veut devancer l'époque contre son gré, ou son intérêt ; qu'ainsi donc il eût fallu interdire aux receveurs des domaines de recevoir les payemens définitifs et d'en donner quittance. Loin de leur faire ces défenses, ils ont été autorisés, encouragés à accepter ces derniers payements qui, même très souvent, ont été faits d'avance, puisqu'il est arrivé que plusieurs soumissionnaires avaient consigné au delà du prix total de leur contrat, et qu'après l'estimation légale et rigoureuse, le receveur a dû leur rendre l'excédent. Comment, d'ailleurs, aurait-on pu suspendre la quittance et le solde du compte du porteur de mandats, dont le contrat était passé, et qui voulait payer comptant ? Suivant la loi du 28 ventôse, tout porteur de mandats pouvait se présenter à l'administration du département de la situation du domaine national qu'il voulait acquérir, et le département devait l'ensaisiner, sans délai, du domaine sur lequel ses mandats emportaient avec eux hypothèque, privilège et délégation spéciale. Ces paroles expresses n'ont pas besoin de commentaire. On ne pourra jamais penser qu'elles n'aient été qu'un piège tendu à la crédulité. Nous ne rougissons pas d'en avoir été dupés. Et lorsque nous avons prononcé au nom de la République, signé les contrats que nous délivrions aux soumissionnaires, nous n'avons pu imaginer que des actes si authentiques, que des formalités si saintes et si multipliées, que des contrats si solennels, puissent n'être qu'un jeu.

Il n'y a donc pas de lésion, ni dans le prix ni dans le payement.

Mais, Citoyens Législateurs, si votre loi subsiste, la véritable lésion pour la République sera l'effet des soumissions qui vont se faire maintenant. Les premiers acquéreurs seront forcés, pour la plupart, de laisser prononcer contre eux la déchéance, faute de pouvoir acquitter ce nouveau prix principal, ce second tout, appelé quatrième quart. Qu'arrivera-t-il ? Les mandats qui sont à présent au cours, et à quel cours ?

Les mandats au cours, en un mot, serviront à des spéculateurs pour racheter ces mêmes biens sur la même estimation, au taux le plus inférieur, au plus vil et au plus bas prix possible ; car ils auront la faculté de payer en mandats, valeur nominale, au moment où cette valeur n'existe sous aucun rapport, les trois quarts du prix que les autres ont acquitté dans le principe et lorsque les mandats représentaient pour eux des valeurs, des créances, des traitements en quelque sorte métalliques. La chance de la loi est donc toute en faveur des nouveaux soumissionnaires. Ce sont eux qui auront pour rien les domaines nationaux, si pourtant il s'en trouve qui osent se fier à la loi du 13 thermidor, après l'exemple de la rétractation de celle du 28 ventôse. Non, Citoyens Législateurs, vous ne pourrez souffrir la perte incalculable, la lésion du tout au tout, que la Nation va subir sur le reste de ses domaines. Vous reviendrez aussi bientôt sur ce mode évidemment ruineux. Vous vous repentirez trop tard d'un premier changement, qu'il faudra réparer par d'autres variantes ; et, d'oscillations en oscillations, vous sentirez enfin l'atteinte trop funeste que vous aurez portée au système de vos finances et au crédit national, ainsi qu'à votre loyauté, en revenant contre des actes consacrés par des lois et en méprisant cet adage, si fameux dans l'antiquité :

Quod legibus factum est rescinde non potest.

Si toutes ces raisons ne vous ébranlaient pas, s'il était possible que vous nous ordonnassiez d'annuler ces contrats, que vous nous avez ordonné de passer, alors, Citoyens Législateurs, daignez nous l'enjoindre expressément, positivement, d'une manière formelle, et qui ne laisse aucune équivoque sur la nécessité où nous serons d'obéir. Mais, en même temps, faites donc aussi les lois indispensables pour parer aux inconvénients sans nombre que l'exécution de cet effet rétroactif va entraîner.

Dites-nous ce que nous devons répondre aux lamentations des infortunés pères de famille, qui vont se trouver ruinés de fond en comble par l'obligation de réparer à leurs frais des démolitions faites, il y a plus de deux mois, sur la foi d'un acte authentique et d'une quittance finale, timbrée, enregistrée, revêtue de toutes les formes.

Dites-nous ce que nous devons répondre au fonctionnaire public, qui vient, aujourd'hui même encore, nous demander de faire recevoir en payement d'un chétif morceau de terre, qu'il a soumissionné, les mandats que nous lui délivrons pour son traitement arriéré, mandats qu'il est obligé de prendre pour leur valeur nominale dans le moment où il les touche, et que, dans ce moment là même, il ne peut reverser de la caisse du payeur dans celle du receveur.

Dites-nous ce que nous devons répondre à ce pauvre cultivateur, à qui la République a pris ses deux meilleurs chevaux, et de qui la République ne veut pas accepter la même monnaie, dans laquelle ces deux chevaux viennent de lui être payés.

Dites-nous ce que nous devons répondre à l'acquéreur de bonne foi qui, loin d'avoir lésé la Nation, se trouve condamné à lui payer deux fois le prix d'une acquisition dont il a la quittance ; qui ne peut plus, lui, recourir contre ses débiteurs, auxquels il a rendu leurs titres en échange de ces mandats, que vous voulez lui rendre au mépris de son titre ; qui ne peut pas se faire décharger des obligations et des emprunts ruineux qu'il a contractés, pour se procurer le reste de ce qu'il vous devait, et que vous prétendez qu'il vous doit encore ; qui ne peut plus trouver à revendre, ni rétrocéder à personne son acquisition, dans un moment où les affaires sont absolument suspendues et le commerce enchaîné par l'incertitude des stipulations ; à qui enfin votre loi ne donne pas la faculté de vous remettre sur le champ ce domaine fatal, et de se faire rembourser du prix des accessoires et des dommages-intérêts que vous lui devriez peut-être, pour l'inexécution des clauses que vous seuls aviez stipulées et auxquelles il n'avait fait que souscrire.

La loi du 13 thermidor dit qu'il a trente jours pour faire une déclaration de command ; mais cette faveur, qui lui a été refusée dans le temps où elle lui eût été fructueuse, vous la lui accordez à l'époque où il est certain que nul n'osera s'y livrer. On ne sait aujourd'hui ni comment on peut contracter, ni comment on sera payé, ni comment on pourra payer. Dès qu'on a violé des contrats authentiques, il n'y a plus rien de solide. Et la propriété, que les lois devraient maintenir, la propriété, que le pacte constitutionnel déclare inviolable, la propriété est incertaine. Cette colonne sociale chancelle sur sa base. Qui n'est pas sûr de conserver, ne songe plus à acquérir. Et vous ne devez pas vous dissimuler qu'une certaine espèce d'hommes est intéressée à saisir cette circonstance pour décrier les acquisiteurs des biens nationaux, et pour effrayer ceux qui ont osé toucher à ces domaines sacrés.

La loi du 13 thermidor dit qu'on rendra sans frais les mandats consignés. Mais les mandats payés et annulés depuis trois mois ; mais ceux qui ont été perçus pour l'enregistrement des actes ; mais les appoints en numéraire ; mais les droits de quittance ; mais les frais des experts ; mais ceux des commissaires ; mais le demi pour cent ; mais les papiers timbrés ; mais les voyages des parties au chef-lieu du département ; mais les frais des reventes et des actes subsidiaires ; mais les pertes énormes sur l'achat primitif du numéraire et des mandats ; comment les rendra-t-on ? Et pourra-t-on les refuser ?

Avec toute votre puissance, empêcherez-vous les tribunaux d'accueillir les demandes d'une foule de citoyens contre la République ? Pourra-t-on étouffer leurs plaintes ? Pourrions-nous nous défendre de rendre témoignage à la légitimité de leurs réclamations ? Et pourrions-nous balancer entre le cri de nos consciences et la crainte de perdre des places dans lesquelles vous savez bien que nous vivons de privations et que nous sommes abreuvés d'amertume, et pourquoi ? Pour avoir le malheur d'être les instruments d'une loi que nous trouvons injuste.

On nous dira peut-être que nos représentations tiennent à nos localités ; qu'à la bonne heure, dans les Vosges, sur un sol aride et pierreux, il n'y avait à vendre que de minces possessions ; que l'agioteur opulent n'est pas venu à Epinal soumissionner des rochers et spéculer sur des cailloux ; que nous pouvons avoir raison dans ce que nous disons pour nos pauvres compatriotes ; qu'il n'en est pas de même dans ces départements fertiles où d'immenses domaines ont tenté la cupidité des millionnaires, et où la République a fait conséquemment des pertes incommensurables par la tradition, pour ainsi dire gratuite, des biens les plus superbes, etc.

Quand cela serait vrai, serait-ce une raison d'écraser un département parce qu'il n'est pas riche et qu'il est patriote ? Dans ces pays heureux, où il restait de si beaux biens et de si riches héritages, on a bien soumissionné, mais on n'a pas vendu. Il n'y a presque pas de contrats consommés. La loi du 13 thermidor, ou telle autre meilleure qu'on voudrait y subsistuer, arrivera encore à temps pour tirer un parti utile de ces grandes possessions.

Mais, quelle que puisse être la situation de sdifférents départements à l'égard de ces ventes, si l'on s'obstine à revenir contre des actes consommés, il n'y a qu'un moyen peut-être d'être juste envers tous et de concilier, comme la loi de thermidor le promet sans le faire, l'intérêt des particuliers et celui de la République. Et ce moyen, Législateurs, c'est d'abandonner un moment la belle théorie de projet de Code civil sur l'irrévocabilité des ventes consommées, et d'autoriser le commissaire du directoire exécutif près de chaque administration centrale à se pourvoir, dans un délai, au tribunal civil de son département, en lésion d'outre moitié, contre chaque contrat qui, après examen, paraîtra dans le cas de motiver une demande en restitution. Il faudrait que, sur la demande, les acquéreurs fussent admis à offrir le surplus, dans des termes fixés. Sur les neuf cents contrats que nous avons signés, il n'y en a pas plus de vingt auxquels on pourrait essayer d'appliquer ce mode légal. Nous les distinguerions bien vite, et si nous nous trompions, les juges, étrangers à l'opération dont nous avons été chargés, les juges

pourraient aisément redresser nos erreurs. Nous ne présumons pas qu'il y ait eu ici plus de vingt actes de ce genre, dans lesquels, malgré tous nos soins, la chute des mandats a influé en dernier lieu d'une façon désavantageuse sur la fixation du prix. Peut-être, en d'autres lieux, y en aurait-il davantage. Du moins, Législateurs, vous serez sûrs que le remède, appliqué par les juges, garanti par les formes, émané de mains neutres, ne serait pas pire que le mal auquel on veut remédier ; qu'il ne passerait pas, dans le public, pour un poison, et que vos noms ne seraient pas prononcés avec désespoir par un grand nombre d'hommes, que votre loi fait repentir de leur patriotisme et de leur confiance en vous.

Mais nous devons vous dire toute notre pensée.

Ce remède lui-même, que nous ne proposons que secondairement, et pour nous plier, malgré nous, aux motifs d'une loi défectueuse, ce remède est indigne de la Nation et de vous. Une mesure si mesquine n'offre pas à la République les ressources qui lui conviennent. D'ailleurs elle a toujours un caractère d'inconstance et d'infidélité qui ne peut que déshonorer la législation, détruire le crédit, et achever la mort des mandats territoriaux, auxquels on dispute, après coup, le territoire même dans lequel on les implantait avec tant d'étalage et de solennité. Tranchons le mot, Législateurs ! Si vos lois des 28, 29 ventôse, 5, 15, 19 germinal, 6 floréal, et autres, ont été le fruit d'une erreur, si vous avez été trompés sur le succès du mode que vous aviez choisi, n'en punissez pas ceux qui n'ont pas fait les lois et qui se sont bornés à les suivre à la lettre. Ne vous en prenez pas à nous qui sommes innocents, ni à vous-mêmes qui, sans doute, aviez cru prendre un bon parti. Etudiez-en un meilleur. Attachez-vous-y désormais imperturbablement ; plus de pas rétrogrades ; abjurez jusques à l'idée de ces effets rétroactifs qu'il faudrait pouvoir effacer de vos procès-verbaux et des feuillets de votre histoire, d'ailleurs si glorieuse. Loin de regarder en arrière, allez vers l'avenir. Connaissez les trésors qu'il réserve à la République triomphante et bien gouvernée, et répondez à sa grandeur par des mesures dignes du peuple généreux que vous représentez.

On a dit à votre tribune ces mots bien remarquables : *La circulation est morte là où la confiance n'est pas ; et la confiance renaît partout où reparaît la justice* (1). Vous éprouvez en ce moment la vérité cruelle du premier membre de la phrase. Il dépend de vous seuls de réaliser le second.

Pardonnez-nous, Législateurs, si nous nous élevons trop au-dessus du

(1) Opinion du citoyen Tronson Du Coudray sur la liberté des transactions.

ton modeste que nous devions garder. On ne saurait garder de ces grands intérêts sans s'enflammer pour eux. Mais s'il faut rentrer dans l'objet de la pétition que nous vous adressons, nous nous résumerons en vous suppliant instamment :

1° D'expliquer avec netteté s'il est vrai que vous entendiez donner l'effet rétroactif, proscrit par la Constitution et par la saine politique, à la loi du 13 thermidor ;

2° En ce ce cas, de faire les lois de détail nécessaires pour nous diriger avec sûreté dans le chaos que cet effet rétroactif va occasionner dans les propriétés, et dans le trouble qu'il va répandre parmi les citoyens ;

3° De penser, dans votre sagesse, s'il ne serait pas bien juste, puisque la lésion du prix est ce qui vous a décidés, d'autoriser tout simplement les demandes en lésion, devant la justice ordinaire, pour ceux des contrats consommés qu'une révision sévère en ferait trouver susceptibles ;

4° Enfin d'examiner s'il ne vaudrait pas mieux encore revenir au principe que la lésion est odieuse, avouer franchement que, d'après la Constitution, aucune loi ne peut avoir d'effet rétroactif, suspendre, en conséquence, celui que l'on voudrait donner à la loi du 13 thermidor.

Et pour vous décider sur un plan de finances, suspendre également toutes soumissions ultérieures sur les domaines nationaux, jusqu'à ce qu'une nouvelle discussion, éclairée par l'expérience, vous ait indiqué des moyens qui dépendent de vous, pour tirer un meilleur parti des ressources nationales.

En attendant l'effet de la discussion nouvelle que nous sollicitons, nous espérons, Législateurs, que vous ne nous blâmerez pas de vous avoir parlé en hommes et non point en esclaves. Vous avez fait une loi qui nous paraît louche, inexécutable et oppressive. La voix de notre conscience s'élève jusqu'à vous ; vous serez dignes de l'entendre, et vous prouverez, en l'écoutant, la vérité de ce qu'a dit un sage : *que les hommes se trompent, mais que les grands hommes seuls avouent qu'ils se sont trompés.*

Salut et respect !

II

LÉGISLATION PARTICULIÈRE A CERTAINS BIENS

A. — *Forêts*. — Un certain nombre de biens nationaux, jugés nécessaires ou seulement utiles à la collectivité de la Nation, ne furent pas mis en vente. La loi du 6-23 août 1790 s'occupa des forêts. L'Assemblée nationale, « considérant que la conservation des bois et forêts est un des projets les plus importants et les plus essentiels aux besoins et à la sûreté du royaume, et que la Nation seule, par un nouveau régime et une administration active et éclairée, peut s'occuper de leur conservation, amélioration et repeuplement, pour en former en même temps une source de revenu public », décrèta : « Les grandes masses de « bois et forêts nationales sont et demeurent exceptées de la « vente et aliénation des biens nationaux ordonnées par les décrets « des 14 mai, 25 et 26 juin 1790 » ; et l'article suivant comprit dans ces grandes masses celles dont la mesure excède cent arpents.

Cette exception fut d'ailleurs toujours réclamée par tous les corps élus. Les administrateurs du département de la Meuse écrivaient, de Bar-le-Duc, le 17 janvier 1792, une lettre-circulaire à leurs collègues des départements, où ils disaient « qu'ils n'ont « pu apprendre, sans concevoir de vives alarmes, le projet de « décret qui tend à faire vendre les forêts. Nous exprimons leurs « craintes et les nôtres sur cette partie si essentielle de leurs « richesses territoriales par l'arrêté ci-joint. Notre cause, Mes- « sieurs, est la vôtre, c'est celle de tout le royaume, elle inté- « resse trop la fortune publique et l'industrie nationale pour ne « pas exciter votre sollicitude, et nous espérons, Messieurs, que

« vous appuierez nos motifs près du Corps législatif de tout votre « zèle pour le bien général ». (1)

La commune d'Epinal protestait également, le 22 avril 1792, contre la vente des forêts. « Le procureur de la commune « d'Epinal expose qu'il y a eu des motions faites à l'Assemblée « nationale tendantes à faire la vente et l'aliénation des forêts « nationales ; que si cette aliénation a lieu, le département des « Vosges surtout en souffrirait infiniment ; qu'il est de son devoir « de requérir le Conseil général d'adresser un mémoire contre « ce projet de vente des forêts, de le faire imprimer et d'en « adresser un exemplaire à chacun de MM. les représentants de « la Nation pour les engager à détourner ce malheur général. *Signé :* « Marchal.

« Le Conseil général de la commune d'Epinal, prenant en « considération les motifs qui ont dicté la remontrance de son « procureur de la commune au sujet de la vente projetée des « forêts nationales, effrayé d'un projet si désastreux, notamment « pour le département des Vosges, vu le mémoire dressé à l'effet « de détourner, s'il est possible, un pareil fléau, le Conseil a « résolu de le faire imprimer aux frais personnels de ses mem- « bres soussignés pour être envoyé un exemplaire à chacun de « MM. les députés de l'Assemblée législative et à tous les autres « qu'il conviendra, afin de faire écarter et rejeter toutes les mo- « tions qui tendraient à cette vente des forêts nationales.

« Délibéré et signé, le 22 avril 1792 par MM. Guilgot, maire, « Drouin, Thouand, Bastien, Pellerin, Maud'heux, Deblaye, « officiers municipaux, Maurice, Déjardin, Guery, Guilgot « aîné, Marulaz, Bugeard, Guilgot, arpenteur, Colin, Lapi- « que, Marchand, Voirin, Becque, Billot, Egal et Tisserand, « notables ». (2)

Pourtant, en l'an IV, on paraissait avoir une opinion moins

(1) Arch. dép. L 123, Correspondance générale.
(2) Arch. munic. d'Epinal 1 D 4, f° 28.

formelle, et, dans la pétition du 25 thermidor, adressée au Corps législatif et relatée un peu plus haut, le directoire du département n'affirmait pas aussi nettement la nécessité pour l'Etat d'être propriétaire des forêts : « La République ne doit pas, « écrivait-il, être propriétaire, si ce n'est *peut-être* de ses bois ».

C'est que les forêts avaient une grande importance pour le département des Vosges ; d'après les évaluations (Compte-rendu au 1er floréal an V), il renfermait dans son territoire 248.375 arpents de bois, grande mesure forestière, savoir :

de l'ancien domaine,	70.000
des ecclésiastiques,	30.000
des émigrés,	19.975
des communes,	128.400

d'où, pour la République, une propriété de 119.975 arpents.

Cette propriété avait été évaluée, et la question des forêts avait été discutée à la séance du Conseil général du département, le 13 décembre 1792 : « L'évaluation des forêts nationales se « porte, suivant les états estimatifs fournis par les districts, à « 21.650.644 livres ; mais cette évaluation, quelque faible « qu'elle paraisse, serait encore à réduire s'il s'agissait de la « vente. Ces forêts sont grevées presque partout de droits d'usage « et de marronnage, en vertu desquels les bois de chauffage et « de bâtiments se délivrent depuis un temps immémorial aux « citoyens du département. Le directoire du département se « serait opposé à la vente des forêts nationales, dans l'intérêt « général de la nation et du département. Il s'élève avec force « contre les déprédations commises dans les forêts et le peu « d'énergie que les officiers des maîtrises ont mis à les empê- « cher. Il estime qu'il est temps que la Convention nationale « donne un Code forestier et prescrive un mode d'administra- « tion ». (Compte-rendu de l'administration centrale du département des Vosges). (1).

(1) Arch. dép. L 20, p. 17 et suivantes.

On respecta toute cette richesse des générations futures que représentent les forêts et la loi du 6 floréal an IV, qui concerne la vente des biens nationaux, ne l'autorisa que lorsqu'ils n'excédaient pas 300 arpents de France (15.000 ares) et qu'ils étaient éloignés des forêts de plus de 1.000 toises (2 kilomètres).

B. — Biens des collèges. — La loi du 5 novembre 1790 avait formellement ajourné la vente des biens provenant des collèges et autres établissements relatifs à l'éducation publique et au soulagement de l'humanité ; la disposition de cette loi fut confirmée par une disposition particulière du décret du 6 mai 1792.

C. — Maisons canoniales. — Une législation de faveur fut appliquée aux maisons destinées à l'habitation des chanoines ; elle nous intéresse tout particulièrement à propos des chanoinesses de l'Insigne Chapitre Saint-Goëry d'Epinal.

L'Assemblée nationale avait rendu, le 24 juillet 1790, le décret suivant :

« Art. 26. — Les titulaires qui tiendront des maisons de leurs « corps, à titre de vente à vie ou à bail à vie, en jouiront jusqu'à « leur décès....

« Art. 27. — A l'égard des chapitres dans lesquels les titres « de fondation ou donation, des statuts homologués par arrêt ou « revêtus de lettres patentes dûment enregistrées, ou un usage « immémorial, donnaient à l'acquéreur d'une maison canoniale, « à ses héritiers ou ayants cause, un droit à la totalité ou à une « partie du prix de la revente de cette maison, ces titres et sta- « tuts seront exécutés suivant leur forme et teneur, et l'usage « immémorial sera suivi comme par le passé. En conséquence, « les titulaires possesseurs desdites maisons, leurs héritiers ou « ayants cause pourront en disposer comme bon leur semblera, à « charge pour eux de payer au receveur du district, outre ce « qui sera porté dans les titres ou statuts, ou réglé par l'usage

« immémorial, le *sixième* de la valeur des maisons, suivant l'es-
« timation qui en sera faite.... »

La loi du 14 octobre 1790 accorda aux chanoinesses qui justifieront avoir fait construire à leurs frais leur maison d'habitation le droit de continuer à en jouir pendant leur vie, sous la charge de toutes les réparations.

La loi du 3-10 juillet 1791 confirma ce droit : « ... Toute vente
« légalement faite par un chapitre à l'un de ses membres, soit
« pour sa vie bénéficiaire, soit pour sa vie naturelle, doit être
« exécutée. La nue propriété des biens ainsi vendus peut seule-
« ment être aliénée ».

Le décret de la Convention nationale, du 15 frimaire an II, rapporta l'art. 26 du décret du 24 juillet 1790 ; il permettait aux acquéreurs de ces maisons de s'en mettre en possession après un avertissement préalable d'un mois, sans qu'il pût être exigé d'eux, à ce sujet, aucune indemnité.

La loi du 21 germinal an V, relative aux ventes des maisons nationales, faites avec réserve d'usufruit, remit les choses dans leur état primitif en abrogeant les dispositions contraires de la loi du 15 frimaire an II, et en ne laissant que la nue propriété aux adjudicataires des maisons nationales vendues avec réserve de l'usufruit au profit des usufruitiers. « Art. 2. — Néanmoins ces
« adjudicataires auront la faculté de conserver la jouissance en
« payant au propriétaire légitime de l'usufruit une indemnité
« viagère qui sera fixée par experts, proportionnellement à la
« valeur locative de la maison à l'époque de l'adjudication...

« Art. 4. — ... Les maisons nationales dont l'usufruit a été
« conservé aux anciens titulaires par les lois du 24 juillet 1790
« et l'instruction du 3 juillet 1791 ne pourront être vendues que
« sous la réserve dudit usufruit ».

En résumé, les maisons canoniales d'Epinal furent laissées en jouissance aux dames chanoinesses titulaires pendant leur vie, et elles purent même en racheter la propriété en payant au domaine un sixième du prix de leur estimation ; c'est d'ailleurs ce qu'elles

firent presque toutes. La dernière abbesse, Madame de Gourcy, conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 27 pluviôse an VIII (6 février 1800), la possession et la jouissance de sa maison, place de l'Atre (n° 189 du plan parcellaire de ladite ville, et précédemment n° 158 de l'ancien plan de section).

III

PROCÉDURE DE VENTE

Pour arriver à faire vendre les biens devenus nationaux, il fallait d'abord les connaître, puis les estimer, les dépecer, s'ils étaient trop considérables, et seulement enfin les disperser au feu des enchères. D'où toute une série d'opérations qui ont donné lieu à des formalités considérables et ont exigé le concours d'un personnel relativement nombreux.

Le Conseil général du département des Vosges, constitué le 3 novembre 1790, s'était formé en 7 comités ; le cinquième devait s'occuper de l'aliénation des domaines nationaux. Il n'eut guère qu'une besogne de paperasserie ; il n'eut point ou presque point de vues générales à proposer aux corps administratifs, parce que les décrets de l'Assemblée nationale pourvurent à tout.

Les directoires du district eurent également dans leurs attributions les biens nationaux, envoi des procès-verbaux d'estimation, nomination d'experts, etc. Voici un type de délibération, adressé au département, qui revient fréquemment : « Ce jourd'hui « 15 novembre 1790, le directoire du district d'Epinal, en exécu- « tion des différentes lettres écrites à M. le procureur syndic, a « délibéré d'envoyer les procès-verbaux d'estimation des biens « ci-après détaillés, savoir : 1° le procès-verbal d'estimation et « pièces jointes des nommés François Vincent et Jean-François « Morel, experts, sur la soumission de Grégoire Gaillot, pour l'ac-

« quisition d'un champ finage de Domèvre ; 2° celui de l'estima-
« tion faite par Nicolas Petot et Charles Thiéry, experts, sur la
« soumission d'Antoine Germain, pour l'acquisition des ruines et
« dépendances de l'ancien château d'Epinal.. ».

Une autre délibération, du 20 décembre 1790, du directoire du district, nommait comme expert Louis Beaurain, conducteur des ponts et chaussées et architecte de la ville d'Epinal, y résidant ; il était chargé de faire l'estimation de toutes les maisons nationales situées sur le ban et finage d'Epinal, et il avait prêté le serment requis devant M. Miquel, juge de paix du district, commissaire nommé à cet effet. C'est le nom de Louis Beaurain qu'on retrouve dans la plupart des expertises ; puis viennent assez fréquemment les noms de Charles-Jean Beaurain, architecte, de Nicolas Petot, cultivateur, de Claude-Joseph Jacquot, entrepreneur de bâtiments, de Dominique Lambert, charpentier, de Georges Guidat, de Nicolas Houot, de Philippe Houillon, laboureur à Failloux, de Pierre Guilgot, huilier, etc...

Le détail des multiples opérations à effectuer est donné dans une lettre des administrateurs du département des Vosges à ceux du district, en date du 5 janvier 1791 (1). En voici quelques-unes des plus essentielles : faire procéder à l'estimation de tous les biens soumissionnés, par procès-verbal séparé ou même par contexte de tous ceux existant dans chaque municipalité, quand il ne s'agira que des biens demandés par des particuliers ; mais il faudra toujours opérer séparément pour les biens demandés par les municipalités ; — envoyer deux copies des procès-verbaux d'estimation des biens demandés par les municipalités et les particuliers avec un état et l'avis du district ; — envoyer les copies des procès-verbaux d'enchères et d'adjudication définitive ; — apposer l'avis du district pour les procès-verbaux d'estimation pour lesquels existent des réclamations et des oppositions ; — envoyer tous les quinze jours l'état des soumissions et des demandes, et, le

(1) Arch. dép. 2 Q 2.

premier de chaque mois, l'état d'estimation des enchères et des adjudications définitives.

En résumé, la procédure d'achat débutait par une déclaration d'acquérir, en suite de laquelle le directoire du district nommait des experts chargés de faire l'estimation des biens convoités. Lorsque leur rapport était déposé, on fixait la date de l'adjudication, qui avait lieu, dans les premiers temps tout au moins, au feu des enchères, devant le directoire du district de la situation des biens.

IV

VALEUR DES BIENS NATIONAUX

Au moment de disperser les biens remis à la Nation, on n'avait qu'une idée très vague de leur importance ; on croyait savoir, on disait communément que les classes privilégiées étaient très riches ; mais, en fait, on n'avait que des évaluations très approximatives ou même fantaisistes. Si la noblesse possédait encore une partie importante de la terre, ses richesses étaient néanmoins presque toutes taries ; elle était ruinée, elle était criblée de dettes et ses immeubles étaient couverts d'hypothèques. Aussi peut-on dire qu'à ce point de vue la Révolution lui a probablement rendu service ; la nationalisation de ses biens a été pour elle une sorte de liquidation judiciaire, peut-être un peu brutale, mais en tous cas indispensable.

Quant au clergé, il détenait, comme on le verra plus loin, des biens fort importants, en général libres de toutes charges. Sa richesse totale ne peut faire, à notre avis, l'objet d'une estimation ; car elle se composait, pour partie, d'une foule de droits, les banalités et les dîmes par exemple, qu'il est assez difficile d'évaluer. En ce qui concerne les immeubles, on peut s'en rendre compte par les divers états de vente qui ont été dressés.

Voici d'ailleurs le compte des années 1791 et 1792 de l'administration centrale du directoire du département des Vosges, présenté au Conseil général dans sa séance du 13 décembre 1792. (Arch. dép. L 20).

SECTION I

BIENS VENDUS

§ 1er

Biens immobiliers vendus depuis l'origine des ventes des biens nationaux jusqu'au 1er octobre 1792	15.320.520 l.	
§ 2		15.498.387 l.
Biens mobiliers	177.867 l.	

SECTION II

BIENS ESTIMÉS ET NON VENDUS

§ 1er

Immeubles mis d'abord à la disposition de la nation et non encore vendus	1.300.385 l.	
Biens des fabriques. . . .	97.815 l.	
Biens des confréries et autres établissements	550.000 l.	2.516.785 l.
Biens de l'ordre de Malte .	530.604 l.	
§ 2		
Biens mobiliers non vendus.	37.981 l.	

« On n'a pas compris les livres, tableaux et chefs-d'œuvre des « arts, qui doivent, selon la loi, être réservés pour former une « bibliothèque et un muséum à l'usage du département ; mais, « excepté les abbayes de Moyenmoutier, Chaumousey et Etival,

« les autres maisons religieuses ont procuré peu de richesses de « ce genre.

« Indépendamment des biens du ci-devant domaine, de ceux « dont le fanatisme ou la superstition avaient enrichi le ci-devant « clergé et que les lumières de la raison ont réunis aux propriété- « tés nationales, il est une autre espèce de biens que l'intérêt « public a mis sous la main de la Nation : ce sont ceux des émi- « grés. Ces enfants ingrats de la Patrie, sourds à la voix de la « législature qui leur prescrivait, par son décret du 1er août 1791, « de rentrer en France dans le délai d'un mois,.... persistaient « dans leurs projets téméraires et soulevaient contre leurs frères « la fureur des despotes étrangers. Mais une Nation généreuse, « qui consacrait les droits de l'homme et qui posait les bases de « la liberté et de l'égalité, en faisant respecter l'empire des lois « et de la raison, ne pouvait être impunément offensée ».

Dans cette masse de biens nationaux de première origine, évaluée à plus de 18 millions, nous trouvons la part afférente au district d'Epinal dans un état des biens vendus et à vendre au 1er octobre 1792, établi par le directoire du district. (Arch. dép. 8 Q 15).

MASSES GÉNÉRALES DE BIENS

	Prix des ventes ou des évaluations
Biens tant mobiliers qu'immobiliers vendus jusqu'au 1er octobre 1792 :	
Biens mobiliers . . 29.853 l. 6 s. 2 d.	986.748 l.
Biens immobiliers. . 956.895 l. 4 s.	
Biens tant mobiliers qu'immobiliers à vendre au dit jour 1er octobre 1792 :	
Biens mobiliers . . . . . 26.000 l.	239.766 l.
Biens immobiliers . . . . 213.766 l.	
Dans le total des biens à vendre sont comprises les maisons religieuses pour 152.000 l.	
A reporter	1.226.514 l

Report.		1.226.514 l.
Mais ne sont pas compris dans le total des biens mobiliers et immobiliers à vendre :		
Les biens des fabriques évalués à .	9.312 l.	92.544 l.
Les biens des hôpitaux et des établissements destinés aux pauvres évalués à	56.832 l.	
Les biens de l'ordre de Malte. . .	26.400 l.	
Et ce non compris les forêts et bois qui ne peuvent être aliénés et qui sont évalués à 1.251.000 l.		
Quant aux droits incorporels, tels que rentes, cens et autres droits ci-devant féodaux, soit fixes, soit casuels, et enfin tous revenus dont la nation a droit de jouir sans être propriétaire du fonds qui en fait le gage, on les considère comme pouvant produire en capital par les rachats.		202.800 l.
Soit au total. . . .		1.521.858 l.

« Le directoire réduit les dits droits à cette somme (de « 202.800 l.), à raison des dispositions du décret du 14 juin 1792 « portant « que tous les droits féodaux casuels qui ne seront pas « justifiés être le prix de la concession du fonds par titre primi- « tifs sont supprimés sans indemnité. (Dans cette somme sont « comprises toutes les rentes constituées et celle de 16.733 pro- « venant de cens et autres droits ci-devant féodaux, mais il est « présumable que les rachats n'auront pas lieu par l'effet du « décret du 14 juin 1792. Dans cette somme n'est point comprise « celle de 20.923 l. dont le rachat a eu lieu depuis le 1er janvier « jusqu'au 1er octobre 1792 pour le remboursement des capitaux). »

En fait, l'estimation des biens nationaux, tant vendus qu'à vendre, fut toujours une opération fort ardue, rendue d'autant plus difficile que les différents états, aussi nombreux que variés, dressés par les divers rouages administratifs qui eurent à s'en occuper, n'offrent entre eux que de rares et confus points de

concordance. C'est déjà ce que constataient les contemporains et ce qu'on peut voir dans le compte-rendu imprimé par l'Administration centrale du département des Vosges depuis le 5 brumaire an IV jusqu'au 1er floréal an V (Arch. dép. L 20, p. 50) :

« L'Administration centrale.... prit toutes les mesures néces-
« saires pour se procurer des notions exactes sur l'existence et
« la valeur tant des meubles que des immeubles non vendus....
« Mais, quelque soin que l'on ait pris, l'on n'a pu retrouver les
« traces des renseignements sur lesquels la régie de l'enregistre-
« ment et du domaine national s'était fondée lorsqu'elle présenta,
« au mois de ventôse an IV, le résultat des états d'évaluation
« des biens immeubles nationaux non aliénés, autres que les
« forêts, les salines et les canaux. Les états fournis alors par les
« receveurs des domaines nationaux, chacun pour son arrondis-
« sement, avaient été envoyés en minute à Paris.... L'Adminis-
« tration centrale, étonnée du résultat [estimation des biens res-
« tant à vendre à 576.975 l. de revenus et à 19.527.274 l. en
« capital], a fait des recherches inutiles pour en connaître les
« éléments ».

Nous avons relevé, d'après les brefs de vente, l'estimation de tous les biens nationaux adjugés dans le district d'Epinal depuis l'origine, le 7 janvier 1791, jusqu'à la clôture des ventes, le 21 avril 1827. Nous avons trouvé qu'il avait été mis en vente des biens estimés en totalité à 1.574.950 l., soit 1.199.672 l. de biens de 1re origine, et 375.278 l. de biens de 2e origine. Le tableau suivant en donne le détail par commune ;

PRIX D'ESTIMATION DES BIENS NATIONAUX IMMOBILIERS VENDUS DANS LE DISTRICT D'ÉPINAL

MUNICIPALITÉS	BIENS de 1re ORIGINE	BIENS de 2e ORIGINE	VALEUR TOTALE
Epinal	366.819 l.	88.335 l.	455.154 l.
Arches	15.327	»	15.327
Archettes	16.373	»	16.373
Baffe (La)	»	4.070	4.070
Chapelle-aux-Bois (La)	3.720	30.020	33.740
Charmois-l'Orgx	1.988	»	1.988
Chaumousey	237.659	»	237.659
Chavelot	1.250	»	1.250
Clerjus (Le)	7.617	»	7.617
Darnieulles	39.424	»	39.424
Deyvillers	27.311	»	27.311
Dignonville	5.725	22.607	28.332
Dogneville	40.514	4.729	45.243
Domèvre-sur-Avière	11.622	1.616	13.238
Dommartin-aux-Bois	13.266	10.689	23.955
Fomerey	13.069	»	13.069
Forges (Les)	16.026	»	16.026
Gigney	22.097	110	22.207
Girancourt	11.474	5.000	16.474
Girmont	24.616	16.093	40.709
Golbey	75.062	»	75.062
Hadol	18.773	2.400	21.173
Jeuxey	52.285	14.213	66.498
Longchamp	30.262	13.709	43.977
Mazelay	18.686	4.279	22.965
Oncourt	26.667	»	26.667
Renaufief	997	2.847	3.844
Sanchey	3.967	»	3.967
Sercœur	34.812	11.505	46.317
Thaon	9.962	»	9.962
Uriménil	4.682	»	4.682
Uxegney	31.755	»	31.755
Uzemain-la-Rue	1.494	75.600	77.094
Vaudéville	4.634	59.652	64.286
Xertigny	9.737	7.804	17.541
	1.199.672 l.	375.278 l.	1.574.950 l.

V

CONSISTANCE ET RÉPARTITION DES BIENS

Une première question se pose, c'est de savoir quelle était l'importance de la propriété territoriale des classes privilégiées, clergé et noblesse, en d'autres termes, quelle était l'étendue des biens nationalisés par rapport à l'étendue totale de la circonscription envisagée.

Il n'y a guère d'ailleurs à s'occuper que des biens fonds ruraux ; la propriété bâtie était en effet d'assez mince importance, sauf à Epinal, où elle comprenait une cinquantaine d'immeubles ; quant aux bâtiments conventuels, chapelles, etc. ; nous verrons tout à l'heure qu'il y a encore moins à en tenir compte.

Si on examine les 38 communes du district d'Epinal, on est tout d'abord frappé d'une chose, c'est de la dissémination des biens ruraux, c'est de leur division parcellaire. Prenons, par exemple, la commune qui a le plus grand nombre de biens de première origine, Chaumousey, qui en a 294 hectares environ. Le tout, sauf un pré d'une contenance inférieure à 20 ares, appartenait à un seul et unique propriétaire, l'abbaye, et était néanmoins divisé en une grande quantité de parcelles, séparées les unes des autres par des propriétés particulières. La plus importante, la ferme de l'Aumônerie, ne contenait que 10 hectares.

A Epinal, les 245 hectares, qui constituaient la masse des biens ruraux et des jardins vendus, étaient, en dehors de quelques grosses fermes, comme celles de Laufromont, de la Vierge, de l'Avrainsard et de quelques autres, disséminés en plus de cent parcelles. Même situation à Golbey, à Jeuxey, partout où il y avait des biens devenus nationaux. On peut donc tirer cette conclusion que la propriété rurale était déjà extrêmement divisée à la Révolution.

Chose aussi à remarquer, c'est que les biens nationaux sont surtout importants dans les communes de faible superficie. C'est

Vaudéville, la plus petite commune du district, avec 322 hectares, qui tient la tête, et a 112 hectares de biens vendus, soit 35 %. Chaumousey vient ensuite avec 294 hectares de biens vendus sur 1.005 de superficie, soit 29 %. Les communes les plus étendues, Xertigny, avec 5,025 hectares, et Uriménil, avec 4.903 hectares de superficie, n'ont qu'un chiffre minime de biens nationaux.

Quant aux forêts, fort nombreuses, elles formaient des masses naturellement très compactes, que l'Assemblée eut la sagesse de ne pas aliéner. En les ajoutant aux biens vendus, on arrive à trouver que les biens nationaux tenaient une place très considérable dans la surface d'un grand nombre de communes et ne permettaient plus guère à la propriété paysanne de se développer. Ainsi ils étaient de 80 % de la superficie totale à Renaufief, de 64 à Chaumousey, de 62 à Vaudéville, de 59 à Golbey, de près du tiers à Thaon et à Uxegney.

Deux communes seulement du district n'eurent pas de biens susceptibles d'être vendus, Dounoux et Saint-Laurent ; la première n'avait de biens nationaux d'aucune sorte, la seconde ne contenait qu'une partie de la forêt du ban d'Uxegney déclarée inaliénable.

En résumé, l'étendue des biens nationalisés par rapport à celle du district était assez considérable. Si l'on ne tient compte que des biens ruraux vendus, remis en circulation, soit 2.033 hectares, on ne trouve qu'une proportion d'un peu plus de trois et demi pour cent, la superficie totale du district étant de 57.303 hectares. Mais si l'on considère qu'il y eut une masse considérable de forêts remises à la Nation, qui est d'environ 8.100 hectares si l'on tient compte des étangs, du sol des propriétés bâties, on peut estimer les biens nationalisés à un total de 10.300 hectares soit environ dix-huit pour cent de la surface du district.

Nous avons essayé de mettre en lumière la quantité des biens ruraux vendus et tenté de donner un aperçu de la consistance, par commune, des biens nationaux dans un tableau, et dans un graphique, dû au talent et à l'extrême obligeance de M. A. Philippe.

ÉTAT DE CONSISTANCE PAR COMMUNES DES BIENS NATIONAUX DU DISTRICT D'ÉPINAL

COMMUNES	SUPERFICIES en hectares	BIENS RURAUX vendus		FORÊTS inaliénables	TOTALITÉ des biens nationaux		PROPORTION des biens nationaux	PROPRIÉTÉS BATIES vendues comme biens nationaux
		hect.	ares	hect.	hect.	ares		
Arches	1 750	6	13	»	6	13	0,35 %	4 maisons, 1 moulin.
Archettes	1 391	12	»	568	580	»	41 %	1 maison, 1 corps de bâtiment, 1 moulin.
Baffe (La)	901	8	79	»	8	79	1 %	
Chapelle-aux-Bois (La)	3.078	50	28	69	119	28	4 %	1 maison, 1 ferme, 1 moulin, des ruines.
Charmois-l'Orgueilleux	3.392	4	70	1.670	1674	70	46 %	
Chaumousey	1.005	293	93	355	648	93	64 %	2 maisons, 6 fermes, 1 abbaye.
Chavelot	614	2	04	»	2	04	»	
Clerjus (Le)	3.259	12	67	60	72	67	2,2 %	1 maison.
Darnieulles	936	78	50	»	78	50	8 4 %	1 maison.
Deyvillers	878	40	46	»	40	46	4,6 %	2 maisons.
Dignonville	392	39	48	»	39	48	10 %	1 maison.
Dogneville	1.146	97	49	»	97	49	8,5 %	1 maison.
Domèvre-sur-Avière	916	63	36	370	433	36	47 %	
Dommartin-aux-Bois	1.370	15	94	»	15	94	1 %	1 ferme, 1 moulin.
Domvaux	923	»	»	»	»	»	»	

Doulioux									
Epinal	4.269	245	28	»	245	28	5,7	%	40 maisons, 1 métairie, 1 huilerie, 3 remises, 2 monastères, 4 ermitages, 1 chapelle.
Fomerey	503	25	34	»	25	34	5	%	
Forges (Les)	1.219	64	18	568	632	18	51	%	
Gigney	509	7	76	»	7	76	1,5	%	2 maisons.
Girancourt	1.766	8	38	766	774	38	,44	%	1 maison, 1 moulin, 1 tour.
Girmont	1.239	16	96	»	16	96	1,3	%	1 maison, 1 grange.
Golbey	952	111	39	453	564	39	59	%	
Hadol	1.562	16	96	60	76	96	5	%	1 moulin.
Jeuxey	850	179	65	»	179	65	21	%	2 maisons, 2 fermes.
Longchamp	1.026	83	80	178	261	80	25	%	3 maisons.
Mazelay	1 040	74	40	»	74	40	7,1	%	1 maison.
Oncourt	394	60	70	139	199	70	50	%	3 maisons, 1 moulin.
Renaufief	1.010	34	75	768	812	75	80	%	
Saint-Laurent	1.933	»	»	568	568	»	29	%	
Sanchey	551	14	71	41	55	71	10	%	
Sercœur	918	95	04	»	95	04	10,3	%	4 maisons.
Thaon	1.137	8	79	355	363	79	32	%	2 maisons.
Uriménil	4.903	1	02	568	569	02	11,6	%	1 maison.
Uxegney	894	63	36	195	258	36	29	%	1 maison, 1 moulin.
Uzemain-la Rue et Uzemain	2.730	0	81	137	137	81	5	%	1 maison, 1 moulin, 1 forge.
Vaudéville	322	112	62	89	201	62	62,6	%	2 maisons 1 ferme, 1 château.
Xertigny	5.025	56	70	»	56	70	1	%	1 maison, 1 moulin.

Etat de consistance par communes des biens nationaux du district d' Epinal

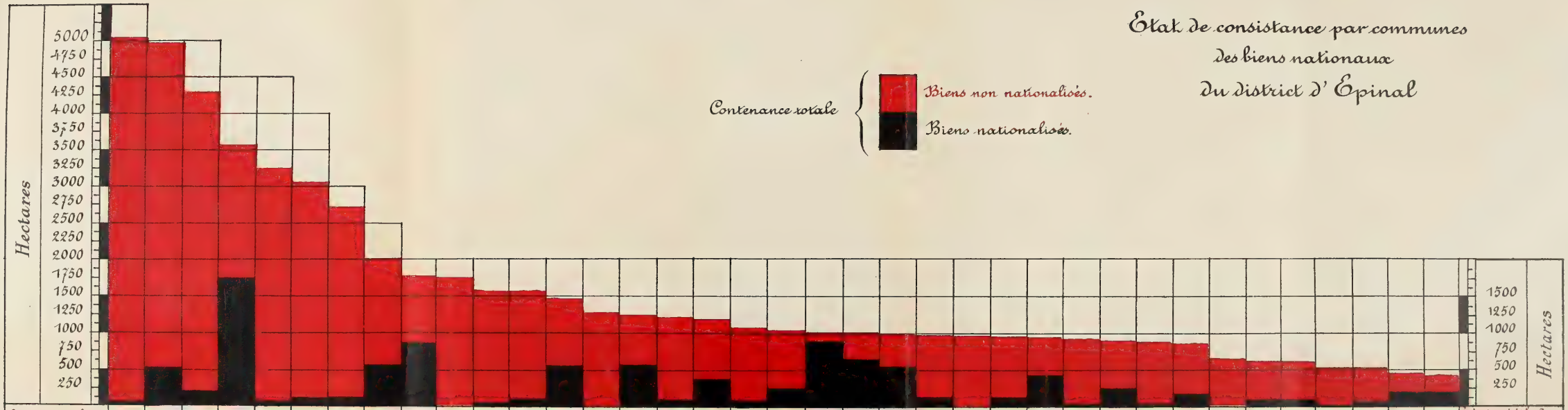

Communes	Contenance totale de la Commune (en hectares)	Contenance totale des biens nationalisés (en hectares)
Xertigny	5025	57
Uriménil	4903	569
Epinal	4289	245
Barmois-l'Orgue	3592	1675
Le Ceryus	3259	73
La Chapelle-aux-Bois	3078	119
Uzemain	2750	138
St. Laurent	1953	568
Girancourt	1766	774
Arches	1750	6
Dommartin-aux-Bois	1570	16
Hadol	1562	77
Archettes	1391	580
Girmont	1239	17
Les Forges	1219	632
Dogneville	1146	97
Thaon	1137	364
Mazelay	1040	74
Longchamp	1026	262
Renauchef	1010	813
Chaumousey	1005	649
Golbey	952	564
Darnieulles	936	78
Dounoux	923	"
Serceur	918	95
Domèvre-sur-Avière	916	433
La Baffe	901	9
Uxegney	894	258
Deyvillers	878	40
Jeuxey	850	180
Chavelot	614	2
Dignonville	532	59
Sanchey	551	56
Igney	509	8
Fomerey	503	25
Oncourt	394	200
Vaudeville	322	202

A. Philippe . del.

ÉTAT DES BIENS RURAUX VENDUS COMME BIENS NATIONAUX PAR RAPPORT A L'ÉTENDUE DES COMMUNES OU ILS SONT SITUÉS

COMMUNES	SUPERFICIE en hectares	QUANTITÉ en hectares des biens ruraux vendus		PROPORTION entre la superficie des biens vendus et celle de la commune
		hect.	ares	
Vaudéville	322	112	62	35 °/°
Chaumousey	1.005	293	93	29
Jeuxey	850	179	65	21
Oncourt	394	60	70	15 4
Golbey	952	111	39	11 8
Sercœur	918	95	04	10 3
Dignonville	592	59	48	10
Dogneville	1.146	97	49	8 5
Darnieulles	936	78	50	8 4
Longchamp	1.026	83	80	8
Mazelay	1.040	74	40	7 1
Uxegney	894	63	36	7
Domèvre-sur-Avière	916	63	36	6 9
Epinal	4.269	245	28	5 7
Forges (Les)	1.219	64	18	5 2
Fomerey	503	25	34	5
Deyvillers	878	40	46	4 6
Renaufief	1.010	34	75	3
Sanchey	551	14	71	2 6
Chapelle aux-Bois (La)	3.078	50	28	1 6
Gigney	509	7	76	1 5
Girmont	1.239	16	96	1 3
Xertigny	5.025	56	70	1
Hadol	1.562	16	96	1
Dommartin-aux-Bois	1.570	15	94	1
Archettes	1.391	11	72	0 8
Thaon	1.137	8	79	0 8
Girancourt	1.766	8	38	0 5
Arches	1.750	6	13	0 3
Baffe (La)	901	8	79	0 1
Clerjus (Le)	3.259	12	67	»
Charmois-l'Orgueilleux	3.592	4	7	»
Chavelot	614	2	04	»
Uriménil	4.903	1	02	»
Uzemain-la Rue et Uzemain	2.730	0	81	»
Dounoux	923	»	»	»
Saint-Laurent	1.933	»	»	»

Les fonds ruraux étaient de beaucoup la partie la plus importante des biens nationaux ; les immeubles n'en constituaient qu'une faible portion. Ceux à destination d'habitation, ainsi les maisons des Minimes, rues Léopold-Bourg, du Grand et Petit Rualménil, et en général toutes celles qui devinrent patrimoine de la Nation, à Epinal, se vendirent très facilement et eurent de nombreux amateurs. Il en fut de même pour les maisons curiales, lorsqu'on les vendit en l'an IV ; par exemple, le 23 floréal, nous trouvons de nombreux soumissionnaires pour la maison du curé d'Epinal : François-Denis Pellerin, négociant, offre 3.000 livres en promesses de mandats territoriaux ; Jean-Joseph Bédel, professeur de mathématiques à l'école centrale du département, et Charles Rouaux, garde-magasin des vivres, offrent chacun 2.000 livres ; Charles-Louis Vosgien, garde-magasin des fourrages, et Jean-Antoine Bourion offrent 2.500 livres, et c'est à celui-ci qu'elle est adjugée, le 17 prairial, moyennant 8.640 livres.

Quant aux constructions religieuses affectées d'une façon spéciale à la prière, à la vie en commun, elles ne pouvaient servir qu'au monde religieux. « Ce monde, en s'évanouissant, laissait « fatalement sans valeur des biens exclusivement adaptés à ses « convenances et que plus personne n'était à même d'utiliser » (1). Cette constatation que fait M. Vialay à propos de la riche abbaye de Citeaux, vendue un prix dérisoire, on peut la faire pour tous les établissements religieux du département des Vosges.

Ceux de faibles dimensions pouvaient devenir des habitations paysannes. Quant aux grands, sortes de phalanstères, tous ceux qu'on ne put utiliser soit comme usines de l'industrie cotonnière naissante, telles les abbayes de Moyenmoutier et de Senones, soit comme bâtiments publics, palais de justice, prisons, etc., furent voués à une destruction inévitable et ne furent plus bons qu'à devenir de véritables carrières de pierres. Ce fut notamment la destinée des abbayes de Bonfays et de Chaumousey.

(1) Vialay : *La Vente des Biens nationaux pendant la Révolution française*, Paris 1908, in-8°.

Le sort des 8 maisons religieuses existant en 1789 dans le district d'Epinal confirme ce que nous avançons. L'abbaye d'Epinal fut en partie démolie pour faire place à une rue, la rue de la Paix, et ce qui en restait fut détruit. Le couvent des religieuses de la Congrégation abrita une caserne de gendarmerie et le tribunal civil. Les bâtiments des Annonciades furent divisés en 3 lots : une partie fut transformée en maison d'arrêt, une autre fut cédée à la ville pour l'établissement d'une école secondaire, et enfin une autre partie fut louée. Le couvent des Capucins devint plus tard l'hôpital Saint-Maurice. Les deux couvents des Minimes, petits et facilement utilisables, furent convertis, avec fort peu de modifications, en maisons d'habitation. Le collège des Jésuites devint l'hôtel de la Préfecture, puis retrouva plus tard sa destination primitive de collège de garçons. Quant à l'abbaye de Chaumousey, éloignée de centres habités, à l'écart de routes fréquentées, elle était fatalement appelée à disparaître.

Dès que ces vastes bâtiments étaient devenus propriété nationale, le directoire du département avait compris combien leur utilisation serait difficile et il aurait voulu qu'on y installât soit une manufacture, soit une prison, soit un établissement public quelconque ; ses efforts avaient été vains. C'est ce qui résulte des réponses et des observations des administrateurs du district d'Epinal, du 19 pluviôse an III, à un questionnaire du département, à propos précisément de l'utilisation des biens difficiles à aliéner.

« Dès l'année 1792, l'administration du district avait proposé « des vues sur l'emploi le plus avantageux du domaine national, « dont l'isolement ne permettait pas d'espérer pouvoir les vendre « avec succès ; elle avait en conséquence adressé à l'Administration « du département un projet qui consistait à faire de cet établisse- « ment, ou une maison de détention, ou une maison de retraite « pour des militaires invalides. Ce plan, envoyé dans le temps « au ministre de l'intérieur, paraît être resté dans l'oubli ; du « moins on ignore ce qu'il est devenu. On observe qu'il est très « important pour les intérêts de la République de prendre une

« prompte détermination sur la destination ultérieure de cette « maison, exposée à des dégradations journalières, et qui néces- « siteront dans peu des réparations très conséquentes ». (Arch. dép. 8 Q 15).

Finalement, l'abbaye, composée de 4 corps de bâtiments, d'une église, de cours, d'écuries, de jardins, de maisons de ferme, d'un étang de prés de 5 hectares, entourée de terrains de plus de 40 hectares, fut vendue 52.800 fr. le 27 prairial an IV.

Nous avons constaté un peu plus haut que la propriété, au moment de la Révolution, était extrêmement divisée. Une des causes de cet émiettement est probablement la grande quantité des fondations pieuses, des chapelles, des recommandises. Ainsi, à Epinal, pour une cinquantaine d'immeubles et 245 hectares de terrains, nous trouvons, comme propriétaires, 14 chapelles, 1 confrérie, 1 prestimonie, 8 recommandises, les 2 cures d'Epinal et de Longchamp, la commanderie de Saint-Jean de Robécourt, le Chapitre de Saint-Goëry, l'Abbesse, la Chancellerie, 5 ordres religieux, 3 ermitages, le collège, 3 établissements hospitaliers, le domaine royal, et enfin 19 émigrés, soit plus de 60 propriétaires. Il en était presque partout de même, à l'exception de quelques rares communes où la presque totalité des biens était possédée par un seul propriétaire ; ainsi Chaumousey, Vaudéville, où les neuf dixièmes des biens nationaux, soit la moitié de la surface de la commune, appartenait à Madame de Gournay, chanoinesse de Remiremont et seigneur de Vaudéville.

Dans presque chaque commune du département des Vosges, il y avait une propriété ecclésiastique, dépendant de la cure, et qui est exclusivement lorraine, au moins quant au nom : c'est le *bouverot* (qu'on écrit également *bouvrot* ou *beuvrot*). Il a été défini : une petite quantité de terres qu'on peut labourer, semer et moissonner dans l'année à l'aide d'un ou deux bœufs (1).

(1) François-Thimothée Thibault : *Histoire des lois et usages de la Lorraine et du Barrois dans les matières bénéficiaires*, Nancy 1763, in-f°. — Cf. le cardinal Mathieu : *L'Ancien Régime dans la province de Lorraine et de Barrois*,

C'était un bien-fonds, attaché au presbytère, dont la nature et l'étendue différaient d'une paroisse à l'autre. Le curé l'exploitait ; mais, plus habituellement, il le louait et en tirait le canon en nature.

L'origine du bouverot est fort obscure et ne se trouve pas dans les vieilles chartes ; on la fait remonter à la disposition du canon *Secundum canonicam*, du décret de Gratien (*Corpus juris canonici, Caus. 23 quest. 8*) ; il serait analogue au *mansus* accordé par les privilèges de Charlemagne et de Louis le Débonnaire.

Lorsqu'il s'agit de les mettre en vente en tant que biens nationaux, les administrateurs du directoire du département écrivirent, le 23 décembre 1790, au directoire du district de Saint-Dié une lettre relative aux fondations dont les bouverots des curés peuvent être grevés. On devait surseoir à la vente de ces sortes de biens jusqu'à ce qu'il ait été rendu compte des difficultés qui auraient lieu, soit par les réclamations des curés, soit par les parents des fondateurs, avec des observations diverses sur la forme des procès-verbaux d'estimation des biens nationaux. (Arch. dép., L, district de Saint-Dié, 3e registre des délibérations du directoire, f° 40 v° et suiv.).

VI

LES INVENTAIRES

Les propriétaires ou possesseurs des biens déclarés nationaux se soumirent tout d'abord, pour la plupart, sans grande résistance, au moins apparente, aux lois qui les dépossédaient ; ils firent presque tous, aux municipalités, les déclarations de leurs biens, de leurs revenus et de leurs charges, qu'on leur demandait. En voici une des plus typiques, celle du curé d'Arches, du 14 mars 1790. (Arch. dép. 10 Q 1) :

« Je soussigné, prêtre titulaire de la chapelle d'Arches érigée

« sous l'invocation de Sainte Marie Madeleine, déclare, pour me « conformer à l'ordonnance de la Chambre des Comptes du 12 « février 1790, posséder un bien-fonds dépendant de mon béné- « fice situé par ce ban, savoir :

« Une ferme consistant en 19 ou 20 jours de terres, un verger « de prés d'un jour et environ 13 fauchées de prés, laissée à « prix d'argent, exploitée par Charles Blaudez, laboureur à « Arches, du rapport annuel de 5 louis, ci 120 l.

« De plus, la totalité de la dîme d'avoine, consistant dans la « perception de la onzième gerbe dans les villages et dépendances « d'Arches et d'Aneuménil, laquelle dime je perçois deux années « sur trois... Je l'évalue en argent, année commune, à la somme « de 36 sous pour chacune, soit 720 l.

« Je déclare aussi que je perçois encore la dîme d'avoine dans « plusieurs villages de la paroisse de Hadol.

« Quant aux charges dont le bénéfice est grevé, je déclare que « je paye annuellement une somme de 127 l. 6 s. 6 d. pour don « gratuit, que je suis chargé des réparations de la ferme, entre- « tien de la chapelle, soit 150 l., puis obligé de donner l'hospi- « talité aux pauvres passants de Dieu, munis de passeport, ce « qui est pour moi une dépense considérable, à cause d'une route « très fréquentée qui passe à Arches, je l'estime à la somme de « 200 l. ».

Les chanoinesses de Remiremont s'opposèrent à l'inventaire de leurs biens, et firent une résistance d'autant plus vive qu'elles étaient énergiquement soutenues par la population.

Les chanoinesses d'Epinal firent également rébellion à la loi ; elles avaient déclaré qu'elles ne s'y soumettraient pas ; le chapitre, après avoir protesté, le 30 avril 1790, s'était pourtant ensuite résigné, sans trop de peine, à l'inventaire de ses archives et à la prise de possession de son église et de ses cloches, le 23 septembre suivant, par Bruillard jeune et Cottard, commissaires du district. Il se borna à la platonique et timide protestation suivante :

« Les dames abbesse, doyenne, secrète, chanoinesses et cha-

« pitre ont dit et déclaré qu'ayant fait le serment de conserver « leurs droits, biens et propriétés du Chapitre, comme aussi d'en « observer les statuts et règlements, ne croyant pas qu'aucune « loi puisse les dégager de la foi du serment, protestent contre « l'inventaire de leurs biens et propriétés et l'infraction de leurs « statuts et règlements, ne prétendant toutefois les dites dames « troubler en aucune manière les opérations de MM. les admi- « nistrateurs, ni la paix et la tranquillité publiques, mais faire la « présente déclaration pour l'acquit et décharge de leur cons- « cience et pour leur servir et valoir ce que de raison.

« Gourcy, abbesse d'Epinal ; Boecklin, doyenne, « Montmorillon, secrète ; Dobbelstein ; de « Ferrette ; Bernardine de Flavigny ; Jeanne « de Flavigny, etc... ; Jacquemin, prêtre ; « Duval, prêtre ».

Note en marge : « Le soussigné déclare retirer la présente « protestation pour ce qui le concerne.

« C.-J. Jacquemin, prêtre ».

La veille, le 22 septembre, désireux apparemment de dégager sa responsabilité, le directoire du département avait adressé une lettre au président du comité d'aliénation des domaines nationaux, pour lui exposer les obstacles que certaines personnes mettaient à leur vente.

« Le directoire du département des Vosges, convaincu de l'im- « portance de l'aliénation des domaines nationaux, n'a négligé « aucun des moyens qui sont en son pouvoir pour accélérer cette « opération ; mais il apprend à chaque instant que, tandis qu'il « s'occupe de montrer l'utilité de cette aliénation, les ennemis « du bien public cherchent à inspirer de la défiance sur les dé- « crets qui l'ont ordonnée.

« Le procureur syndic du district de Bruyères vient de l'infor- « mer que dans l'étendue de son district, et principalement dans « la ville de Bruyères, plusieurs personnes réunissent leurs efforts « pour empêcher la vente des domaines nationaux et détourner

« par des insinuations très coupables les citoyens qui se disposent « à faire des soumissions, en sorte que personne n'ose se présen- « ter pour acheter dans ce district.

« Il est très important de prendre des mesures pour faire ces- « ser de semblables manœuvres ; mais le directoire a cru ne « devoir déterminer aucun parti sans avoir consulté le comité de « l'aliénation des domaines nationaux.

« Il attendra donc que le comité lui ait tracé la marche qu'il « doit suivre ». (Arch. dép. L 208, copie des lettres adressées et reçues par le directoire du département, f° 22 v° ; — cf : Arch. dép. L 25, registre des délibérations du directoire du département, p. 199).

En même temps, le 24 septembre, il avait envoyé une mise en demeure au directoire du district de Remiremont, qui avait montré peu de zèle à faire procéder à l'inventaire du chapitre de cette ville.

La dispersion des biens nationaux s'opéra sans grandes difficultés et sans oppositions violentes ; les différentes archives des corps administratifs du département ne renferment que peu de choses à ce sujet. Il faut aller jusqu'au 8 thermidor an IV pour trouver un acte intéressant, une protestation contre l'annulation de la vente d'un bien national, sous forme de lettre adressée par l'administration centrale du département des Vosges au ministre des finances ; elle a trait aux luttes entre catholiques et protestants.

« Citoyen Ministre, vous exigez que nous annulions la vente « que nous avons faite, en exécution des lois des 28 ventôse et 10 « floréal derniers, d'un presbytère avec ses dépendances, affecté « au culte protestant. Cette annulation vous paraît nécessitée par « la raison que le législateur n'a point entendu autoriser la vente « des biens que des lois antécédentes n'avaient point rangés au « nombre des domaines nationaux.

« Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de ne point nous « forcer à prononcer nous-mêmes cette annulation, mais de la « prononcer vous-même, si, après avoir lu nos motifs de vendre et

« de respecter le contrat consommé, vous persistez dans votre « opinion.

« Tous les biens du clergé de France ayant été déclarés domai- « nes nationaux, une misérable différence d'opinion théologique « entre les ministres d'une religion qui sort du même tronc ne « nous paraît pas devoir en faire entre les biens affectés à l'en- « tretien des uns et des autres; les lois de suspension de la vente « des biens de la secte protestante, dictées par la politique du « moment, en faveur de leur dévouement primitif à la Révolution, « sont aujourd'hui abrogées dans l'opinion, parce que les circons- « tances ont changé ; il serait aussi impolitique, aussi funeste, « aussi dangereux à la tranquillité publique de maintenir les lois « de suspension ou d'exception qu'il fut utile de les rendre, pour « conserver à la cause de la liberté naissante le protestant fana « tique, en opposition au catholique fanatique.

« Nous vous en prévenons, citoyen Ministre, afin de sauver « notre responsabilité. Le dépouillement absolu, exercé contre le « culte catholique, n'a peut-être encore causé de soulèvement « dans la ci-devant Alsace, et sur les frontières qui nous en sépa- « rent, que parce les catholiques jaloux ont constamment espéré « qu'enfin viendrait le tour des protestants. S'ils doivent encore « jouir de l'impolitique faveur de conserver leurs biens de dota- « tion religieuse, les torches du fanatisme vont se rallumer dans « ces contrées, où le soleil de la raison a tant de peine à pénétrer. « La sombre jalousie embrase de ses feux noirs le catholique « indompté, ses prêtres les soufflent ; le protestant, en défendant « le bien nourricier des siens, attise encore la flamme ; il en sera la « victime, le sang coulera, les faits en répondant. [Quant] à la dis- « tinction qu'on introduit entre les biens du culte des deux sectes, « ils viennent tous de la même source. Les biens appelés bouve- « rots, des ci-devant cures catholiques et protestantes, sont, presque « partout où il y en a des deux espèces, encore indivis : à cause « de cette indivision subsistante, nous avons vendu des héritages « mi-catholiques et mi-protestants.

« Le législateur ne pourra donc se dispenser de faire cesser

« l'exception en faveur des sectaires de la Réforme, s'il faut une « loi pour cela. Dans le doute, une vente absolument consom- « mée en faveur du père de famille peu fortuné, qui a jeté dans « cette acquisition des remboursements essuyés en exécution de « la loi du 15 germinal, qui a payé jusqu'au dernier sou du prix « principal, comme il nous l'a justifié, outre les frais d'expertise « et de contrat, enfin que la République ne pourrait plus indem- « niser des suites de l'annulation que vous prescrivez, une telle « vente nous paraît devoir être maintenue. Elle a été faite sous « les auspices de la confiance et de la bonne foi, et l'acte est « inattaquable dans ses formes.

« Mais, nous le répétons, citoyen Ministre, si vous ne partagez « pas notre opinion, épargnez-nous le désagrément de prononcer « l'annulation de cet acte, prononcez-la vous-même, nous nous « empresserons de notifier votre décision à l'acquéreur et aux « protestants de Rothau, elle sera suivie. Restera à pourvoir au « remboursement du prix par le trésor public, des frais de timbre « et d'enregistrement et de la visite, en même monnaie que celle « donnée par l'acquéreur. Vous voudrez bien tracer la marche « à suivre pour parvenir à ce remboursement. Salut.

« *Post Scriptum.* — Nous apprenons en ce moment du 9 ther- « midor que les catholiques de Rothau, dont la maison presby- « térale a été aliénée, instruits de l'opposition formée par les « protestants à la vente de la leur, menacent hautement de se « porter aux derniers excès, si cette opposition réussit, elle nous « a été signifiée le 3 de ce mois. Salut ».

(Arch. dép. L 307 copies des lettres de l'administration centrale concernant les biens nationaux, les domaines et les émigrés, n° 336).

VII

LES VENTES

La vente des biens nationaux qui, suivant l'expression de Michelet, distribuant la terre à tous, rendait la Révolution solide, irrévocable, fut une opération fort populaire. L'enthousiasme des acquéreurs était ardent, et ce que constate la « *Feuille villageoise* » de Cerutti, Paris 1790, dans ses numéros des 28 octobre et 18 novembre 1790, s'applique parfaitement aux Vosges. Cependant on faisait courir de mauvais bruits sur le compte des acheteurs, de manière à arrêter leur élan, particulièrement dans le district de Bruyères. Le directoire dut s'en occuper en prenant la délibération suivante, dans sa séance du 22 novembre 1790. (Arch. dép. L 1 26, registre des délibérations du directoire du département, f° 9 v°) :

« M. le Procureur général syndic a observé qu'il était instruit « que l'on se permettait, dans le district de Bruyères, d'accuser « des citoyens d'avoir dénoncé et désigné au directoire des indi- « vidus comme capables d'avoir cherché à éloigner les soumissions « pour l'acquisition des domaines nationaux, en insinuant qu'il « n'y aurait aucune sûreté dans les acquisitions et que les ac- « quéreurs seraient évincés sans restitution des sommes qu'ils « auraient payées ; et que le directoire avait sollicité en consé- « quence la suppression du district de Bruyères près de l'Assem- « blée nationale, et à faire informer contre les auteurs de ces « insinuations ; que de là on se permettait des menaces contre « des bons citoyens, que la malignité indiquait pour être les « auteurs de ces insinuations ; que, pour obvier aux suites funes- « tes que des soupçons injustes pourraient entraîner, il croyait « convenable de prévenir les administrés du district de Bruyères

« et de leur retracer les circonstances dans lesquelles le direc-
« toire a cru devoir consulter le Comité de l'aliénation des domai-
« nes nationaux, à raison des obstacles qu'on lui avait annoncés.

« Sur quoi, la matière mise en délibération, le directoire du
« département déclare qu'il a reçu des avis de différentes parties
« du district de Bruyères, que des ennemis de la chose publique
« répandaient des insinuations perfides contre l'aliénation des
« domaines nationaux, mais que, par ces avis, on n'a désigné en
« particulier aucune ville, ni aucuns individus ; qu'il a cru de-
« voir consulté le Comité d'aliénation des domaines nationaux, en
« suite de ces avis ; que le Comité a invité le directoire à em-
« ployer la force qui lui était confiée pour faire punir les auteurs
« de procédés aussi contraires à l'intérêt général ; que le direc-
« toire a chargé en conséquence tous les directoires de district
« de surveiller la conduite des mauvais citoyens qui se livreraient
« aux manœuvres que l'on vient de retracer ; mais qu'il n'a solli-
« cité, en aucune manière, la suppression du district de Bruyères,
« et n'a chargé aucun tribunal de faire informer à cet égard,
« puisque, non seulement il n'a reçu aucune dénonciation parti-
« culière, mais qu'il a la satisfaction de voir les soumissions se
« multiplier. Le directoire invite en conséquence les citoyens du
« district de Bruyères de rejeter les soupçons qui leur seraient
« suggérés contre des personnes qu'on leur indiquerait, comme
« ayant dénoncé ou désigné particulièrement des individus cou-
« pables d'avoir jeté de la défaveur sur l'aliénation des domaines
« nationaux, et de s'abstenir de toutes menaces et voies de fait,
« ce qui serait un crime aux yeux de la loi et nécessiterait une
« sévère punition.

« Le directoire rappelle de nouveau aux administrés de ce
« district que l'aliénation des domaines nationaux est une opéra-
« tion précieuse, à laquelle le salut de la Patrie est attaché ; que
« les acquéreurs de ces biens ont, pour sûreté de leur acquisition,
« la garantie de la Nation entière, et qu'ils doivent dénoncer au
« directoire tous ceux qui, par leurs propos, chercheront à en
« empêcher l'effet ou à le retarder ; pour quoi la présente délibé-

« ration sera transcrite sur les registres du directoire du district « de Bruyères et envoyée à toutes les municipalités, pour y être « également transcrite et lue à l'issue de la messe paroissiale qui « suivra la réception, et affichée aux lieux accoutumés ».

A tous moments, sous l'empire de toutes les lois qui régirent la vente des biens, il y eut toujours des soumissionnaires en nombre fort satisfaisant. En l'an III, ce fut une véritable ruée. Le décret du 12 prairial (31 mai 1795), qui n'eut d'ailleurs qu'une durée éphémère, puisque l'exécution en fut suspendue huit jours plus tard, avait établi un mode de vente beaucoup trop avantageux pour les acquéreurs : aussi tout le monde voulut acquérir :

A Remiremont (Arch. dép. 3 Q 19), il y a 117 soumissionnaires pour la ferme de Rhumont, 126 pour la chaume de la Jumenterie, 149 et 161 pour celle du Rouge Gazon et du Neuf-Bois, 208 pour la ferme de Fallière, 346 pour un pré et un jardin à Remiremont. Même empressement dans les autres districts ; mais c'est dans celui de Bruyères qu'on trouve les chiffres les plus fantastiques : 360 soumissionnaires pour un champ à Bruyères, 589 pour des terres à Cheniménil, et enfin 811 pour une ferme à Mortagne ! Les 811 noms sont bien inscrits, les uns à la suite des autres, sur le registre ouvert au district pour arrêter l'ordre de priorité des soumissions pour acquisitions de domaines, en exécution de la loi précitée (Arch. dép. 3 Q 10).

Quant aux enchères, elles furent souvent fort vivement disputées. Dans l'état général du produit des domaines nationaux mis aux enchères dans le département des Vosges pendant la première quinzaine de décembre 1790, par conséquent avant que les ventes aient commencé, on relève cette note significative du directoire du département des Vosges, adressée au Comité de l'aliénation des domaines nationaux : « Les offres des soumission- « naires excédentes à la valeur de leurs premières soumissions « nous laissent entrevoir que ces biens seront vendus à un prix « satisfaisant, car tous persistent à acquérir au prix des estima- « tions, et il en est qui ont augmenté la somme avant la mise « aux enchères » (Arch. dép. 8 Q 3). Les estimations étaient en

effet de 339.474 l. 9 s. 10 d., et les soumissions de 565.558 l. 7 s. 8 d.

Même note optimiste le 14 mars suivant : « Le directoire re-
« marque qu'en général les estimations sont faites avec rigueur,
« et cependant que le désir de profiter des bienfaits de l'Assem-
« blée nationale élève, lors des ventes, le prix des biens natio-
« naux à une période qui surpasse l'espérance que l'on en avait
« conçue. »

Cependant, dès le milieu de l'année 1791, un fléchissement se produit, effet de saturation provoqué apparemment par la trop grande quantité des biens offerts. Il est facile de le constater par le tableau suivant :

Date des soumissions	Prix des estimations	Offres des soumissionnaires
12 décembre 1790	339.474 l. 9 s. 10	565.558 l. 7 s. 8
14 janviers 1791	538.411 l. 14 s. 2	871.402 l. 10 s. 5
13 février 1791	1.063.278 l. 10 s. 11	1.301.898 l. 18 s. 8
14 mars 1791	880.823 l. 16 s. 11	1.319.771 l. 11 s. 11
13 avril 1791	1.687.259 l. 14 s. 10	?
14 mai 1791	1.133.728 l. 1	1.168.651 l. 1 s. 1
15 juin 1791	933.307 l. 4 s.	944.228 l. 10 s.
15 juillet 1791	522.736 l. 8 s.	?
15 août 1791	515.888 l. 11 s. 4	515.914 l. 11 s.

Néanmoins tout se vendit très facilement et, d'après un état des biens nationaux non vendus au 15 septembre 1792 (Arch. dép. 4 Q 13), il ne restait plus rien à vendre dans le plus grand nombre des communes du district d'Epinal ; il n'y avait plus de biens de première origine disponibles qu'à Epinal, Chaumousey, Gigney, Hadol, Longchamp et Uxegney.

Les enchères furent très poussées ; le nombre des feux allumés fut souvent considérable, dix, vingt, trente, cinquante feux même sont des chiffres courants ; et les prix d'achats dépassèrent presque toujours sensiblement non seulement les estimations, mais encore les offres des soumissionnaires. Qu'on n'oublie pas, il est vrai,

de tenir compte de la dépréciation constante des assignats, qui n'était cependant pas aussi grande, au commencement des ventes, qu'on peut se l'imaginer. A la fin de 1792, ils n'avaient encore perdu que 20 pour cent de leur valeur nominale, et leur avilissement n'a été rapide qu'à partir de 1793, pour tomber à rien, ou peu s'en faut, en l'an IV, où le cours de la Bourse du 17 ventôse fixe le prix moyen du franc métallique à 300 livres.

Pour la période où les assignats n'avaient encore que peu perdu de leur valeur, pour l'année 1791 et les trois premiers mois de 1792 (en mars 1792, on donnait 88 livres écus pour 100 livres assignats), le bénéfice fut considérable. La totalité des biens mis en vente dans le district d'Epinal était estimée à 617.489 l. 16 s. 5 d.; ils furent adjugés pour 956.895 l. 4 s., soit une différence entre l'estimation et l'adjudication de 339.405 l. 7 s. 7 d. Si l'on tient compte que la plus grosse partie, soit plus de 750.000 l., fut réalisée dans la première moitié de l'année 1791, où il n'y avait pas de dépréciation sur l'assignation, ou une dépréciation minime ne dépassant pas trois pour cent, on voit combieu l'opération fut fructueuse pour la Nation.

A l'adjudication du 19 novembre 1792, la dépréciation de l'assignat étant de 15 pour cent, les prix obtenus doublèrent presque ceux de l'estimation ; on vendait, ce jour, des biens appartenant aux religieuses de la Congrégation d'Epinal : une maison rue d'Ambrail, estimée 2.600 l., fut adjugée 5.525 l. ; deux jardins à la Louvière, estimés respectivement 4.950 et 791 l., atteignirent 8.100 et 1.400 l. Même constatation pour les biens du bouverot d'Arches ; prenons au hasard : un pré, estimé 408 l., est adjugé 1.500 l. ; des terres, à la confrérie du Rosaire, sont vendues 1.775 l., sur une estimation de 730.

Lors de la vente du 25 février 1793, les assignats avaient perdu 25 pour cent de leur valeur ; tous les lots se vendirent encore avec un bénéfice sérieux sur les estimations. Une maison provenant du chapitre d'Epinal, adjugée en 1791 à 1.700 l., fut adjugée à la folle enchère 1.850 l., soit avec une perte sensible sur le prix primitif, mais tous les terrains trouvèrent acquéreurs

avec des majorations sérieuses. Ainsi 6 lots de terres labourables, estimés chacun 943 l. 16 s., furent vendus à des prix oscillant entre 3.725 l., pour le meilleur marché, et 5.075 l. pour le plus cher. A Dignonville, 12 pièces de prés atteignirent 5.950 l. sur une estimation de 2.800 l.

L'avilissement des prix ne commença que lorsqu'on mit en vente les biens des émigrés. La première adjudication en eut lieu le 20 frimaire an II (10 décembre 1793), à Epinal, et comprenait 8 maisons sur 15 lots offerts. Elles se vendirent en général un prix assez peu supérieur à l'estimation ; une maison, place de l'Atre, par exemple, fut adjugée 10.800 l. sur une estimation de 9.000. Or, à ce moment, 100 livres assignats valaient 48 livres écus ; la perte était donc considérable. Par contre, les terrains de culture et les jardins dépassèrent généralement les estimations.

On peut faire la même remarque deux mois plus tard, le 23 pluviôse an II, lors de la vente de 89 lots de terres à La Baffe, malgré la dépréciation constante de l'assignat, qui avait perdu 54 pour cent de sa valeur nominale, les prix de vente triplent, quadruplent, décuplent même l'estimation.

Par contre, lorsque, quelques jours auparavant, on avait vendu les biens importants que Charlotte de Gournay, chanoinesse de Remiremont, possédait à Vaudéville, les enchères avaient à peine dépassé les mises à prix pour la plupart des petits lots ; le château avait atteint péniblement 11.200 l., sur une estimation de 10.000 l. ; seuls, un grand corps de ferme, estimé 35.200 l. et adjugé 80.400 l., et une maison, estimée 550 l. et adjugée 1.570 l., constituèrent un bénéfice pour la Nation.

Le 25 germinal suivant (14 avril 1794), on vendait, sur les territoires d'Epinal et de Golbey, les biens de l'hôpital Saint-Maurice ; ils réalisèrent en moyenne un peu plus du double du prix de l'estimation, ce qui mettait à peu près les biens à leur valeur, si l'on tient compte de la dépréciation de l'assignat, qui était alors de 56 pour cent. Seul, le plus gros morceau, la propriété de la Gosse, n'atteignit que 50.000 l., sur une estimation de 30.000 l.

Les 4 maisons des Minimes de la ville, rues Rualménil et

Léopold-Bourg, contrairement à ce qui s'était passé précédemment pour la propriété bâtie, réalisèrent un bénéfice sérieux lorsqu'on les vendit, le 14 messidor an II (2 juillet 1794) ; estimées 18.000 l., elles furent adjugées 72.700 l., soit 29.280 l., en tenant compte de la dépréciation de l'assignat.

Quant aux biens ruraux situés à Charmois-l'Orgueilleux, à Dommartin-aux-Bois, à Gigney et ailleurs, ils se vendirent tous au même moment avec des bénéfices considérables sur les prix d'estimation.

En résumé, jusqu'à l'an II, les biens de première origine se vendirent facilement et avec bénéfice. Il ne restait plus guère à ce moment que les biens des émigrés. D'après un état de vente des immeubles des émigrés (Arch. dép. 8 Q 15), en l'an II, 462 lots, estimés 209.013 l. 1 s. furent adjugés 528.479 l., soit une différence entre l'estimation et l'adjudication de 319.489 l. 19 s. Si l'on tient compte d'une dépréciation moyenne de l'assignat de 60 pour cent, on voit que la Nation est rentrée, et au delà, dans la valeur qu'elle avait donnée aux biens qui lui étaient attribués.

En l'an III, on continue les ventes des biens qui restaient encore entre les mains de l'administration des domaines nationaux, et qui comprenaient surtout des biens d'émigrés ou de condamnés ; en brumaire, 65 lots, estimés 5.535 l., furent adjugés 19.580 l., soit une différence de 14.045 l.; la dépréciation de l'assignat étant de 65 pour cent, il restait encore un bénéfice supérieur à 20 pour cent de l'estimation. En nivôse, 76 lots, estimés 7.917 l., réalisent 38.320 l., soit une majoration de 30.403 l. ; la dépréciation étant de 75 pour cent, le bénéfice est toujours d'environ 20 pour cent.

De germinal à la fin de l'an III, 104 lots, provenant en grande majorité des établissements charitables, furent aliénés à des prix allant en général du simple au triple de l'estimation ; la dépréciation de l'assignat s'étant accentuée jusqu'à dépasser 90 pour cent de sa valeur nominale, la perte de la Nation fut d'autant plus considérable qu'il s'agissait non de biens particuliers, mais de biens appartenant à la collectivité, du patrimoine des hôpitaux.

En germinal, 48 lots, estimés 105.050 l., furent adjugés 230.080 l., soit une différence de 125.030 l., pour une dépréciation de l'assignat de 85 pour cent ; en floréal, des biens de l'hôpital Saint-Maurice d'Epinal furent adjugés 176.775 l., sur une estimation de 47.210 l., soit une différence de 129.565 l. pour une dépréciation de 90 pour cent. Le 25 thermidor (12 août 1795), la forge d'Uzemain était mise à prix 72.000 l. et adjugée 510.000 l., mais cela ne faisait en réalité que 25.500 l., puisque 100 l. assignats ne valaient plus que 5 livres écus.

A ce moment, dans le dictrict d'Epinal, 1.059 ventes avaient été effectuées pour un chiffre total de 4.783.836 l. 4 s. A partir de l'an IV, il n'y a plus, pendant un certain laps de temps, d'enchères ; les soumissionnaires prennent au prix d'estimation. D'ailleurs il n'y a presque plus rien à vendre, tout est morcelé, remis en circulation. Voici, par année, le résumé des ventes :

En 1791 il fut effectué	230	ventes
1792 —	41	—
1793 —	25	—
l'an II —	517	—
l'an III —	246	—
l'an IV —	71	—
l'an V —	3	—
l'an VI —	3	—
l'an VII —	8	—
l'an IX —	3	—
l'an XI —	3	—
1808 —	3	—
1827 —	1	—
Soit en tout	1.154	ventes dans le district d'Epinal.

Dès l'origine des ventes, le décret du 14 mai 1790 et d'autres postérieurs prescrivirent de partager les biens ruraux en petits lots ; un peu plus tard, le plus célèbre des députés des Vosges,

François (de Neufchâteau), fit une motion dans le même sens à l'Assemblée législative, lorsqu'il s'agit de la mise en vente des biens des émigrés.

Cependant la superficie moyenne des ventes rurales est loin d'être la même d'une commune à l'autre, à la même date. A la Baffe, on ne vendit que de tout petits lots, alors qu'à Darnieulles on ne mit aux enchères que de gros lots, et qu'à Vaudéville on en vendit de toutes contenances.

Ainsi, pour prendre un exemple, le 19 avril 1791, on vendait à Epinal divers lots situés à Chaumousey et provenant de l'abbaye, l'un de 7 hectares 63 ares, l'autre de 9 hectares 17 ares, et d'autres encore de même contenance, alors que, ce même 19 avril, on vendait, également à Epinal, des terres situées à Domèvre-sur-Avière, provenant du chapitre d'Epinal et partagées en lots de 11 ares, de 15 ares, de 21 ares, de 1 hectare pour le plus grand. Il serait facile de donner d'autres exemples de cette variété dans la division des biens.

VIII

LES PAIEMENTS (1)

On pourrait conclure de tout ce qui précède que les ventes morcelées de terres labourables, que tous les biens offerts ont en général réalisé, et au-delà, les espérances qu'on avait conçues de leur valeur, et, qu'en dépit de l'avilissement du papier-monnaie et du grand nombre des propriétés mises en vente, l'ensemble de

(1) *Arch. dép.* : Documents provenant du versement de l'Enregistrement, fonds non classé. — Etat général des adjudications de domaines nationaux de première origine faites depuis le commencement des ventes jusqu'à la suspension ordonnée par la loi du 30 brumaire an IV, et des paiements faits dans les prix desdites adjudications (5 cahiers) — Sommier de compte ouvert avec les acquéreurs des biens immeubles nationaux provenant des émigrés (2 registres).

cette formidable dispersion de biens constitua pour l'Etat une fructueuse opération financière. Mais il faut tenir compte d'un élément fort important, l'échelonnement des échéances, les délais très considérables qu'on avait cru devoir accorder aux acheteurs. Aussi le prix de la vente, même réduit au cours du jour de l'assignat, ne peut donner qu'une fausse idée de la somme réellement déboursée par l'acquéreur. Il faut voir comment il s'est libéré, et c'est l'époque des paiements, beaucoup plus que le prix de la vente, qui présente de l'intérêt.

Nous avons donc étudié les payements des ventes effectuées depuis l'origine, 7 janvier 1791, jusqu'à la fin de l'an III. A partir de l'an IV, il n'y a plus grand chose à vendre, en dehors des maisons curiales et canoniales, l'étude des décomptes n'offre plus qu'une importance restreinte, la loi du 13 thermidor an IV faisant des payements une réalité, en exigeant que le dernier quart du prix des biens fût versé en numéraire.

Nos investigations se sont portées sur la totalité des ventes des biens situés sur le territoire de 12 municipalités, comprenant 60 pour cent de l'ensemble des ventes du district, et choisies de telle manière qu'on puisse se faire une idée exacte de ce qui s'est passé dans le district entier. De plus, nous avons comparé les résultats obtenus avec des ventes prises comme témoins dans les autres communes, et nous sommes arrivé à des résultats identiques.

Voyons d'abord ce qui s'est passé dans la commune la plus importante du district, Epinal, qui compte, à elle seule, près du cinquième de la totalité des ventes et qui, grâce à son étendue de 4.269 hectares pour 6.535 habitants, était tout autant, et même plus une commune rurale qu'une ville. Nous allons montrer, par quelques exemples, comment se sont opérés les payements, tous effectués en assignats. (Les numéros indiqués sont ceux des ventes d'immeubles tels que nous les avons relevés plus loin).

DATE DE LA VENTE	PRIX d'estimation	PRIX de vente	PAIEMENTS SUCCESSIFS		VALEUR RÉELLE
Vente 2 du 7 janvier 1791	1.584	1.850	9 janvier 1791	225	225
			10 février 1792	184	161 90
			7 janvier 1793	183 25	137 20
			1 floréal an II	186	81 45
			1 prairial an III	1.393 15	115 35
				2.171 40	720 90
Vente 3 du 7 janvier 1791	18.480	21.600	7 janvier 1791	2.600	2.600
			17 janvier 1792	2.143	1.907 25
			20 décembre 1792	2.143	1.714 40
			24 septembre 1793	14.547 60	7.574 75
			18 novembre 1793	2.041 70	980
			24 frimaire an II	1.706 45	819
			27 ventôse an II	302 50	133 10
				25.484 25	15.728 50
Vente 7 du 22 janvier 1791	462	730	5 février 1791	105	103 95
			22 janvier 1792	656 25	584 05
				761 25	688 »

DATE DE LA VENTE	PRIX d'estimation	PRIX de vente	PAIEMENTS SUCCESSIFS		VALEUR RÉELLE
Vente 8 du 22 janvier 1791	1.680	3.600	5 février 1791	725	717 75
			17 janvier 1792	324 25	288 40
			18 janvier 1793	324 25	243 20
			18 nivôse an II	324 25	152 35
			18 pluviôse an III	324 50	81 15
			25 floréal an III	2.198 05	219 80
				4.220 30	1.702 65
Vente 13 du 12 février 1791	200	1.300	20 février 1791	275	272 25
			10 février 1792	115 60	101 75
			12 février 1793	1.008 65	756 45
			1 septembre 1808	44 30	44 30
				1 443 55	1.174 75
Vente 16 du 12 février 1791	396	1.150	22 février 1791	1.150	1.138 50
			L'acheteur, Vosgien, président du tribunal du district d'Épinal, est resté débiteur d'intérêts pendant 11 jours. soit 1 fr. 57 ; ce compte n'a été apuré que le 29 vendémiaire an XIV ; il se montait à 2 fr. 92, dont quittance pour solde a été obtenue à ce moment.		

Vente 17 du 8 mars 1791	1.330	2.300	16 avril 1791	275	266 75
			19 avril 1792	229 35	201 80
			18 mars 1793	228 40	162
			24 nivôse an II	1.852 35	870 60
				2.585 10	1.501 15
Vente 26 du 18 mars 1791	1.440	3.025	21 avril 1791	625	606 25
			12 mars 1792	270 70	237 60
			18 mars 1793	270 70	192 20
			28 ventôse an II	270 70	119 10
			19 ventôse an III	270 70	48 60
			1 prairial an III	1.775	159 75
				3.482 80	1.363 50
Vente 48 du 19 avril 1791	1.800	4.200	9 août 1791	380	360
			14 avril 1792	379	333 50
			19 avril 1793	379	257 70
			29 germinal an II	379	166 75
			22 germinal an III	379	53 05
			19 frimaire an VII	1.096 76	1 096 76
				2.992 76	2.267 76
			Le dernier paiement a été effectué en numéraire.		

DATE DE LA VENTE	PRIX d'estimation	PRIX de vente	PAIEMENTS SUCCESSIFS		VALEUR RÉELLE
Vente 74 du 20 mars 1792	4.000	7.025	1 avril 1792	1.405	1.236 40
			1 avril 1793	752 99	512
			1 germinal an II	728 29	320
			1 germinal an III	704 75	106 75
			10 messidor an III	4.058 25	243 50
				7.649 28	2.418 65
Vente 81 du 19 novembre 1791	2.600	5.525	30 novembre 1792	1.105	939 25
			7 frimaire an II	549 94	264
			20 frimaire an III	534	154 85
			25 floréal an III	83 53	8 35
			19 fructidor an III	3.421 12	136 85
				5.693 59	1.503 30
Vente 86 du 25 février 1793	943	4.925	11 mars 1793	591	419 60
			1 octobre 1793	500	260
			21 frimaire an II	238 54	114 25
			7 ventôse an III	555 15	122 10
			1 prairial an III	3.253 34	292 80
				5.138 03	1.208 75

Vente 112 du 29 pluviôse an II	132	500	1 germinal an II 4 germinal an III 25 messidor an III	50 02 73 388 22 511 24	22 11 23 60 56 60
Vente 115 du 29 pluviôse an II	4.000	13.500	30 pluviôse an II	13.500	6.210
Vente 118 du 5 germinal an II (Biens d'un condamné)	10.000	15.100	24 germinal an II 4 floréal an III 3.707 65 Reste dû : 12.080 l. Par arrêté du département des Vosges, du 4 thermidor an III, il est porté que les 12.080 l. restant dûs du prix principal seront payés entre les mains de la veuve du dit Chonville, à qui les biens ont été restitués en conformité de la loi du 12 prairial an III.	1.510 2.197 65	664 40 285 70 950 10

DATE DE LA VENTE	PRIX d'estimation	PRIX de vente	PAIEMENTS SUCCESSIFS		VALEUR RÉELLE
Vente 126 du 5 germinal an III	8.000	10.100	1 prairial an III 10 messidor an III	2.534 30 7.151 71 9.686 01	228 05 429 40 657 45
Vente 134 du 25 germinal an III	1.500	4.000	10 floréal an III 20 novembre 1806	3.797 40 12 61 3.810 01	417 67 12 61 430 28
Vente 160 du 9 floréal an III	600	2.675	1 prairial an III 24 nivôse an IV	668 75 2.077 31 2 746 06	60 15 14 55 74 70
Vente 166 du 25 thermidor an III	393	30.400	24 fructidor an III 23 nivôse an IV	10.395 33 20.004 67 30.400	363 75 140 25 504 »»

Si nous prenons les chiffres des ventes effectuées, entre le 7 janvier 1791 et le 25 thermidor an III, des biens situés à Epinal, tant de première que de seconde origine, nous obtenons les résultats que nous consignons dans ce tableau :

	VENTES	PRIX d'estimation	PRIX d'adjudication	PRIX réellement payé	RAPPORT du prix payé au prix d'estimation
DE PREMIÈRE ORIGINE	1791 : 73 ventes	168.663[1]	241.274[1]	113 274	70 %
	1792 : 10 —	13 763	24.270	7.418 10	54 %
	1793 : 13 —	19.045 75	55 620	15.401 85	81 %
	an II : 9 —	25.170	97.000	11 671 30	46 %
	an III : 44 —	103.358	362.100	25.968 20	25 %
	TOTAL : 149 ventes	329.999 75	780.264	174 331 30	Rapport moyen : 52 8 %
DE 2e ORIGINE	an II / an III : 19 ventes	37.082 65	104.155	15 686 85	Rapport moyen : 27.4 %

En résumé, les biens nationaux, estimés, en chiffres ronds, 387.000 l., furent réellement payés 190.000, soit 49 pour cent de leur valeur.

Les 6 ventes du 11 février 1791, effectuées moyennant le prix de 4.395 l., sur une estimation de 1.264 l., furent réellement payées 3.100 l., soit une plus-value sérieuse ; elle est due aux deux ventes nos 13 et 16, dont les prix d'adjudication furent fortement majorés. De plus, Nicolas Pommery, acquéreur de la vente 13, se libéra totalement au commencement de 1793, au moment où l'assignat n'était déprécié que de 25 pour cent, et Vosgien, acquéreur de la vente 16, paya comptant, alors que l'assignat avait encore à peu près sa valeur nominale.

Les 11 ventes du 25 février 1793 donnèrent également une plus-value assez sérieuse ; les 11 lots, estimés 7.716 l., furent adjugés 33.700 l., et payés réellement 11.000. Les payements se firent, comme presque toujours, dans le district d'Epinal, assez rapidement.

Chose plus remarquable, nous relevons encore une plus-value dans les 5 ventes du 29 pluviôse an II. Nicolas Gérard, acheteur d'une maison, rue du Grand Rualménil, moyennant 13.500 l., sur une estimation de 4.000 l. (vente 115), la paye comptant, soit une valeur réelle de 6.210 l., l'assignat étant déprécié, à ce moment, de 54 pour cent. La vente suivante (vente 116), fut également payée comptant.

Par contre, les biens de l'hôpital Saint-Maurice, vendus en 34 lots, les 25 germinal et 9 floréal an III, ne réalisèrent pas, à beaucoup près, les espérances qu'on avait fondées ; estimés 72.410 l., ils furent bien adjugés 245.125 l., mais réellement payés exactement 20.000 l., soit un peu plus du quart de leur valeur.

A Arches, dans le cours de l'année 1791, on vendit, moyennant 17.815 l., huit biens estimés 11.966 l. ; ils furent réellement payés 7.561 fr. 90, soit 63 pour cent du prix d'estimation ; dans cette commune, il n'y eut plus qu'une vente, le 25 thermidor an III, qui, estimée 750 et adjugée 4.550 l., fut réellement payée

166 fr. 25, et, en l'an IV, des biens presbytéraux adjugés au prix d'estimation de 2.611 l.

L'ensemble des 15 ventes, effectuées à Archettes entre le 28 juin 1791 et le 25 thermidor an III, produisirent une plus value fort sensible. Le lot (vente n° 214) adjugé le 28 juin 1791, sur une estimation de 1.920 l., fut réellement payé 2.070 l. ; les 4 ventes du 20 mars 1792, sur une estimation de 799 l., produisirent 1.017 l. ; les 7 ventes du 19 novembre 1792 produisirent 2.792 fr. 60, sur une estimation de 3.465 l. ; il est bon d'ajouter que la plus grosse partie du prix de deux de ces ventes fut payée postérieurement à l'an V, Nicolas Demenge, assez mal avisé de s'être mis en retard, versa, en numéraire, 208 fr., 15 sur la vente n° 219, et 783 fr. 40 sur la vente n° 223. Le résultat total fut que l'Etat toucha 110 pour cent du prix d'estimation.

A Chaumousey, où l'abbaye avait de grandes possessions, le résultat fut loin d'être aussi brillant. 17 lots estimés 30.713 l., furent adjugés, dans le cours de l'année 1791, 41.602 l., et payés 19.631 fr. 30, soit 63 1/2 pour cent du prix d'estimation ; un petit lot, adjugé en 1792, produisit environ 50 pour cent du prix d'estimation ; 5 gros morceaux, estimés 151.664 l., malgré le prix énorme auquel ils furent vendus, le 9 thermidor an III, 1,652.000 l., ne rapportèrent effectivement que 18.990 l., soit 12,5 pour cent du prix d'estimation. Enfin, l'abbaye, dont on était fort embarrassé, comme de tous les bâtiments détournés de leur destination, et dont on avait espéré faire une usine, puis une prison ou un hôpital, fut vendue, avec plus de 48 hectares de terres, en prairial an IV, au prix d'estimation de 54.989 l., qui, payées en mandats territoriaux, firent environ 6.500 francs.

Le résultat total des 23 lots, vendus entre 1791 et l'an III, produisit 21 pour cent du prix d'estimation.

A Darnieulles où les lots furent peu divisés, puisque la vente n° 364 porte sur plus de 40 hectares, la vente 365 sur plus de 20, et la vente 366 sur plus de 10, les 6 ventes des biens nationaux, situés sur le territoire de cette commune (non compris la maison presbytérale vendue, le 4 germinal an V, et payée en numé-

raire), produisirent réellement 20.221 fr. 40, sur une estimation de 36.096 l., soit 56 pour cent.

Les ventes de Domèvre-sur-Avière donnèrent un résultat fort satisfaisant, grâce surtout à la vente n° 426 qui, sur une estimation de 4.630 l., et une adjudication de 8.850 l., fut effectivement payée 7.195 fr. L'ensemble des 12 lots, vendus 18.479 l., sur une estimation de 11.622 l., produisit 10.529 fr., soit 90 pour cent.

A Dommartin-aux-Bois, en dehors de l'importante ferme de Hagnécourt, provenant de l'abbaye de Chaumousey, et assez bien vendue, le 22 janvier 1791, on adjugea, en de nombreux lots, en l'an II, des biens provenant d'émigrés. Ces biens, divisés en parcelles de quelques ares, furent extrêmement poussés au feu des enchères, et dépassèrent souvent le décuple du prix d'estimation. Sur 24 ventes prises au hasard, que nous avons examinées, le prix d'estimation, de 627 l., produisit aux enchères 5.584 l., et donna réellement au payement 823 fr. 60, soit 130 pour cent.

A La Baffe, où on opéra de même, où on divisa en petites parcelles des biens d'émigrés, en l'an II, les résultats furent sensiblement les mêmes.

Les 5 ventes des Forges, toutes effectuées en 1791, estimées 16.026 l., sur une adjudication de 22.788 l., produisirent 8.232 fr. 80, soit 51 pour cent.

A Golbey, le grand gagnage provenant du collège d'Epinal, estimé 22.748 l., et vendu, le 12 février 1791, moyennant 34.400 l., fut payé 22.869 fr. 75 ; mais les biens de l'hôpital Saint-Maurice d'Epinal, adjugés, le 25 germinal an III, pour 101.850 l., sur une estimation de 51.950 l., ne produisirent que 9.552 fr. L'ensemble des biens vendus ne donna que 43 1/2 pour cent du prix d'estimation.

A Mazelay, au contraire, les 4 biens, estimés 18.686 l., et vendus moyennant 40.325 l., en 1791 et 1792, furent payés très rapidement et produisirent 21.217 fr. 65, soit une plus-value sensible de 113 pour cent du prix d'estimation.

Les trois lots, de contenance fort sérieuse, vendus à Oncourt en 1791, donnèrent aussi une plus-value ; estimés 22.687 l. et

adjugés 52.600 l., ils furent payés 24.660 fr. Si l'on y ajoute un pré, vendu en l'an III 13.100 l., sur une estimation de 1.125 l., mais payé réellement seulement 230 fr., on arrive encore à trouver que les ventes ont produit 104 pour cent du prix d'estimation.

A Uriménil également, 3 ventes, effectuées en 1791, moyennant 2.281 l., sur une estimation de 1.127 l., donnèrent, comme payement réel, 1.483 fr. 75. Un petit pré de 3 ommées, estimé 375 l., fut adjugé 6.000 l., le 25 thermidor an III, mais ne produisit réellement que 69 fr. L'ensemble, pour Uriménil, commune fort peu importante au point de vue des biens nationaux, ressort à plus de 96 pour cent du prix d'estimation.

A propos des décomptes concernant cette commune, on trouve un admirable exemple de minutie dans la comptabilité. Le bénéficiaire de la vente 902, du 28 juin 1791, se libéra, le 23 juillet suivant, en versant 56 l. en assignats. On le débita des intérêts échus du 13 au 23 juillet, sur 11 fr. 20 (20 %), soit 10 jours, puis des intérêts sur le solde du jour de la vente au jour du payement, soit 25 jours ; le résultat fut en totalité de 18 centimes, réduits, lors de l'établissement des décomptes, à 16 centimes, d'après la valeur représentative des assignats au cours du jour de la vente. Suivant les règles de la plus stricte arithmétique, cette somme s'enfla annuellement des intérêts composés, et elle s'élevait à 0 fr. 32 lorsque l'acquéreur obtint quittance définitive, le 24 messidor an XIII, en se libérant de sa dette.

Il y eut, à Uxegney, en 1791, six ventes, moyennant 41.725 l., de lots assez importants estimés 27.389 l. ; ils produisirent seulement 14.900 fr. Par contre, une vente du 19 novembre 1792, sur une estimation de 1.584 l., et sur une adjudication de 3.000 l., produisit 2.199 fr. ; une petite vente de l'an II donna 97 fr., sur une estimation de 316 l.

L'ensemble des ventes d'Uxegney produisit 58 pour cent du prix d'estimation.

La plus grosse perte fut subie à Uzemain la Rue ; la forge, provenant de Canon de Ville, émigré, estimée 72.000 l., fut ven-

due, le 25 thermidor an III, 510.000 l. ; payée entièrement en l'an IV, elle ne produisit que 4.243 fr., pas tout à fait 6 pour cent de l'estimation.

C'est la confirmation de ce fait que les gros lots se vendirent généralement assez mal, même au commencement. Le vrai était de morceler les lots en parcelles de quelques ares ; partout où on l'a fait, les ventes montèrent bien au delà du prix d'estimation, témoins Archettes, Domèvre sur-Avière, Mazelay, La Baffe, Dommartin-aux-Bois. La commune d'Oncourt, où il n'y eut que de gros lots mis en vente, mais au commencement de 1791 il est vrai, constitue une exception, puisque les payements réellement effectués dépassèrent le prix d'estimation.

Nous résumons l'ensemble des ventes étudiées dans 12 municipalités dans le tableau suivant :

COMMUNES	PRIX d'estimation	PRIX de vente	PRIX réel payé	RAPPORT du prix payé au prix d'estimation
Epinal	387.082 l.	844 419	190.018 f 15	49 %
Arches	12.716	22.365	7.728 15	60 %
Archettes..	10.314	28.817	11.350 20	*110* %
Chaumousey	182.570	1.694.302	38.716 50	21 %
Darnieulles .	36.096	58.680	20.221 40	56 %
Domèvre ...	11.622	18.478	10.529 15	90 %
Les Forges..	16.026	22.788	8.232 80	51 %
Golbey	75.062	137.320	32.719 65	43 %
Mazelay	18.686	40.325	21.217 65	*113* %
Oncourt	23.812	65.700	24.890 30	*104* %
Uriménil ...	1.502	8.281	1.452 75	96 %
Uxegney	29.289	45.925	17.195 80	58 %
TOTAL...	804.777	2.987.399	384 272 50	soit 47.6 % du prix d'estim^{on}

Si différents que soient, d'une commune à l'autre, les résultats obtenus, on peut conclure néanmoins que l'Etat toucha réellement environ la moitié de la valeur des biens qui lui étaient advenus. La valeur des biens nationaux vendus, dans le district d'Epinal, jusqu'à la fin de l'an III, étant de 1.327.335 l., on peut estimer qu'il est revenu 660.000 l. à la Nation, sans oublier qu'elle est restée propriétaire de forêts fort considérables.

Une des causes de ce résultat, qu'on pourrait presque qualifier de brillant, eu égard à ce qu'on croyait du produit obtenu, c'est que la plus grande partie des biens de première origine se vendit en 1791, et que beaucoup d'acquéreurs se libérèrent rapidement, et par anticipation, des annuités qu'ils avaient souscrites, à un moment où l'assignat n'avait pas perdu toute sa valeur, entre pluviôse an III (janvier 1795), où 100 livres assignats valaient 25 livres écus, et fructidor (septembre) de la même année, où l'assignat de 100 livres ne valait plus que 3 livres 10 sols. Les plus nombreux versements eurent lieu le 1er prairial, au cours de 9 livres. Bien peu d'acquéreurs attendirent l'an IV, où l'assignat tomba à rien, ou peu s'en faut.

Quelques nouveaux propriétaires, assez mal avisés, payèrent par anticipation, en 1791, et versèrent de la sorte la valeur intégrale de l'adjudication. Ainsi, Sébastien Drouin (vente 70), en se libérant, le 1er octobre, de son achat du 30 août 1791, paya réellement 2.643 l. un jardin estimé 2.112 l.

De même, Vosgien, président du tribunal du district d'Epinal, avait acheté, moyennant 1.150 l., le 12 février 1791, un pré à la Louvière, estimé 396 l. (vente 16) ; il le paya le 23 du même mois, soit une valeur réelle de 1.148 fr. 50. Il pouvait se croire définitivement libéré. Mais l'Administration ne perd jamais ses droits, et, sur la feuille de décompte qui lui est consacrée, on constate qu'il est resté débiteur des intérêts pendant 11 jours, soit 1 franc 57 centimes. Son compte était monté à 2 fr. 92, le 29 vendémiaire an XIV, et il n'en obtint quittance pour solde, à ce moment, qu'en versant ce reliquat.

D'autres acquéreurs, aussi mal avisés, laissèrent passer le

moment opportun pour se libérer, et durent payer les dernières annuites en numéraire. Ainsi, l'abbé Eloi Lamarche avait acheté, le 19 avril 1791, moyennant 4.200 l. (vente 48), la maison qu'il occupait, faubourg d'Arches, dépendant de la chapelle Saint-Nicolas, et estimée 1,800 l. ; ne s'étant pas libéré en temps utile, il dut, le 19 frimaire an VII, verser en numéraire 1.096 fr. 76.

La municipalité de Jeuxey ne fut pas plus habile ; elle acheta, le 29 janvier 1791, le moulin banal, moyennant 7.700 l., sur une estimation de 5.130 l. ; les administrateurs de la commune versèrent le montant des annuités souscrites aux échéances indiquées ; ils versèrent de la sorte, en numéraire, à partir de l'an VI, une somme de 2.899 fr. 60 ; ce qui fit débourser, en totalité, à la commune, 6.670 francs. Ils agirent de même pour le pré acheté, le même jour, 2.750 l., et pour lequel il fut versé, en numéraire, 1.284 fr. 90.

Si facilement que se soient effectués les paiements, il y eut cependant quelques retards, dont s'émut l'administration du département, sur des injonctions venues de Paris. A ce sujet, il prit la délibération suivante :

« Le directoire du département des Vosges, informé par « l'administration de la caisse de l'extraordinaire, que les « payements du prix des ventes des domaines nationaux sont « extrèmement arriérés, non seulement pour le premier acompte « du chaque vente, mais encore pour les paiements annuels, « dont un grand nombre est déjà échu..., fait des injonctions « aux procureurs syndics de chaque district de rendre compte « des diligences qu'ils ont faites pour obtenir les payements, soit « des premiers acomptes, soit des termes échus. » (Arch. dép. L 31, registre des délibérations du directoire du département des Vosges, séance du 31 janvier 1792, f° 6).

En suite des injonctions, un certain nombre de déchéances d'acheteurs furent prononcées, et les biens acquis remis en vente à la folle enchère, mais, en fait, le nombre en fut peu important, 16 en tout, dont 11 se rapportant au même acquéreur, et les rentrées finirent par s'exécuter normalement. D'un tableau des

ventes effectuées antérieurement au 28 ventôse an IV, et envoyé au ministère des finances, le 28 messidor an VII (Arch. dép. 8 Q 15), il résulte que, pour les 230 ventes de 1791, effectuées pour le prix global de 894.345 l. 4 s., il avait été versé, y compris les intérêts de retard, 1.092.987 l. 1 s. 8 d., et qu'il ne restait dû, en capital, que 14.016 l. 15 s., ou 13.698 fr. 57, en tenant compte du tableau de dépréciation des assignats établi pour le département. Sur les 41 ventes de 1792, d'une somme de 153.140 l., il avait été versé 163.017 l. 7 s. 10 d. ; il ne restait dû que 1.678 l. 9 s. 11 d., ou, après réduction, 1.444 fr. 83. Quant aux 25 ventes de 1793, le prix total de 114.298 l., auquel elles s'étaient élevées, avait été entièrement acquitté.

En résumé, sur les 1.059 ventes effectuées dans le district d'Epinal, au 16 fructidor an III, pour un prix global de 4.783.836 l. 4 s., il avait été versé 4.990.162 l. 4 s. 5 d., il ne restait plus dû, en capital, que 28.883 l. 15 s. 7 d., soit, en tenant compte du tableau de dépréciation, que 16.837 fr. 61.

Les cultivateurs étant en grande majorité parmi les acheteurs, on voit que les bas de laine des villageois étaient garnis, et que l'épargne paysanne devait déjà être considérable.

IX

LES ACHETEURS

Le nombre des acquéreurs est très considérable ; pour 1.154 lots (1), il y eut 540 acheteurs ; de ce côté également, la Révolution avait donc atteint son but : elle avait divisé et dispersé la propriété, puisque fort peu de citoyens avaient acheté plus d'un lot, et que la plupart de ceux qui en avaient acheté plusieurs

(1) Pour des raisons de simplification, exposées plus haut, nous avons cru bon de réduire à 979 numéros les 1.154 lots mis en vente.

ne l'avaient fait que dans le but de reconstituer une parcelle de terre divisée en plusieurs morceaux pour la commodité des enchères.

Les immeubles importants, les grosses étendues de terres, mises en vente en bloc, ont souvent été achetés par des habitants des villes, par des bourgeois, presque toujours par des Spinaliens ; l'abbaye de Chaumousey, et les nombreuses terres environnantes sont adjugées à Jean Hoëner, imprimeur du département, à Epinal ; un gagnage, avec 28 hectares de terre, est acheté, à Dignonville, par François (de Neufchâteau), associé avec deux campagnards ; Charles Maldamé et sa belle-sœur, la veuve Larue, d'Epinal, se rendent acquéreurs de plusieurs gros lots. Cependant beaucoup furent achetés par des cultivateurs ; la ferme de Saint Auger, avec plus de 45 hectares de terres, est achetée par un cultivateur voisin ; il en est de même des importantes fermes de Chaumousey, anciens domaines de l'abbaye, de la ferme des Jésuites, à Golbey, et de plusieurs autres.

Dès que le bien est d'une certaine importance, on voit apparaître des associations ; sur les 979 numéros des ventes du district, le cas s'est présenté 155 fois. Mais ces associations d'acquéreurs, presque toujours associations de fait, formées pour une opération isolée, l'achat d'un bien déterminé qui n'a pas été morcelé, ne se continuent pas au delà de l'opération pour laquelle elles avaient été constituées.

Il y eut bien quelques gros acheteurs, Ch. Maldamé par exemple, qui se rendit acquéreur de 47 lots, dont plusieurs importants, tant en association que seul ; le trio Cléver, Donville, Thiéry ; le groupe Pellet, Paysal, Vaillant, et d'autres ; mais tout cela se réduisait à peu de chose, et, en somme, nous n'avons pas trouvé de traces de syndicats d'acquéreurs, d'accapareurs, d'agioteurs, des fameuses bandes noires dont on a tant parlé, et nous pouvons affirmer qu'il y a là une erreur historique, au moins en ce qui concerne le district d'Epinal. Le grand nombre des nouveaux propriétaires en est d'ailleurs la meilleure preuve.

La loi du 24 avril 1793, qui ordonnait de considérer comme

frauduleuses, et passibles d'être punies comme étant telles, les associations formées de tous les habitants d'une commune, ou d'une partie d'entre eux, les associations créées dans le but d'acheter les terres mises en vente, pour les partager entre les habitants, cette loi n'aurait pas eu à être appliquée dans le district qui nous occupe.

Il en est de même des observations de l'abbé Maury qui, combattant pour les biens du clergé, dans les séances de l'Assemblée Constituante du 13 octobre au 2 novembre 1789, assurait qu'il y avait une conspiration ourdie par les Juifs, que les Juifs n'insistaient sur l'acquisition des droits civils que pour avoir les propriétés de l'Eglise avec le titre de citoyens. Or nous n'avons trouvé que deux ventes faites au profit de Juifs.

La vente des biens fonds a un caractère local nettement accentué ; ce sont, presque toujours, les gens du village même ou d'un village voisin qui achètent les biens situés sur leur territoire ; les terres labourables reviennent parfois, mais assez peu souvent, à ceux qui les cultivaient auparavant soit comme fermiers, soit comme ouvriers de culture ; c'est néanmoins la *démocratisation* de la terre, et on peut estimer que les habitants des campagnes sont pour plus des quatre cinquièmes dans le nombre des acquéreurs.

Les professions des 540 acquéreurs se répartissent d'ailleurs comme suit :

Municipalités	3
Membres du clergé et chanoinesses	14
Propriétaires	5
Fonctionnaires, hommes de lois, professeurs	30
Maîtres de forges, meuniers, etc.	10
Artisans	54
Marchands et négociants	24
Aubergistes	10
Cultivateurs et manœuvres	244
Professions non déterminées	146

Il est vraisemblable qu'il s'agit presque toujours, dans ce cas,

de cultivateurs, car la plus grande partie des brefs de vente où la profession de l'acheteur n'est pas indiquée concernent des villageois.

Un fait à noter, c'est que fort peu de soumissionnaires sont devenus acquéreurs. Certains noms reviennent fréquemment parmi les soumissionnaires, par exemple Nicolas Thouand, d'Epinal, qui avait soumissionné tous les biens provenant de l'hôpital Saint-Maurice ; ces noms ne se retrouvent pas une seule fois parmi les acheteurs. Il en est de même pour un grand nombre d'enchérisseurs.

Par contre, un grand nombre d'acheteurs sérieux se retrouvent fréquemment parmi les enchérisseurs non adjudicataires. Ce sont surtout des Spinaliens, négociants pour la plupart, ayant une certaine habitude des affaires, et flairant dans l'achat des biens nationaux une spéculation avantageuse.

Une remarque assez curieuse à faire, c'est le nombre infime des acheteurs ayant déclaré ne pas savoir écrire, et ayant signé d'une croix. Contrairement à ce qu'on aurait pu se figurer, concernant l'instruction du peuple avant la Révolution, la plupart des signatures des actes de ventes sont très lisibles, et paraissent provenir de la main de gens ayant l'habitude d'écrire.

X

LES SOUMISSIONS DES MUNICIPALITÉS

La loi du 17 mars 1790, qui décrétait la mise en vente des biens nationaux, ordonnait que 400 millions de ces biens seraient aliénés aux municipalités du royaume, avec obligation pour celles-ci de les mettre en vente. La ville d'Epinal soumissionna par la délibération suivante :

« Ce jourd'hui 22 juin 1790, le conseil général de la commune « s'étant assemblé extraordinairement pour entendre la lecture « du rapport fait au nom du comité pour l'aliénation des biens « domaniaux et ecclésiastiques, et des décrets rendus, le 14 mai « dernier, sur cet objet, après avoir délibéré sur l'intérêt que « toutes les villes ont à concourir à la vente de tous les domaines « nationaux pour éteindre la masse de la dette publique, sur « les réquisitions du sieur Bigeard, officier municipal, suppléant « les fonctions du procureur de la commune, a arrêté, conformé- « ment à l'art. 1er du titre 1er des décrets cités, de faire la sou- « mission d'en acheter pour 100.000 écus, soit dans son terri- « toire, soit dans celui des villages voisins, si leurs municipalités « n'entendent point jouir de la préférence qui leur est réservée « par le titre second ; comme la demande du conseil général doit « être renvoyée au directoire du département des Vosges, il a « cru inutile de donner ici l'indication des différents biens dont « les prix doivent produire la somme désignée dans la présente « délibération. Ordonné en conséquence que copie en soit faite « et envoyée au comité chargé de l'aliénation des domaines na- « tionaux.

« Délibéré par MM. Vosgien, maire ; Boyé, « Guilgot, Marchal le jeune, Marchal « l'aîné, Leclerc, Bigeard, Poulit et « Lardon, officiers municipaux ; Mougel, « Maud'heux, Lapique, Bugeard, Ferry, « Leroy, Voirin, Fessel, Petot, labou- « reur, et Egal, notables ».

(Arch. nat. Q 2-183, et Arch. munic. d'Epinal 1 D 1).

Nous n'avons retrouvé nulle part aucune trace des soumissions des municipalités du district ; celle d'Epinal n'eut d'ailleurs aucune suite. La ville soumissionna un peu plus tard, le 23 février 1791, pour l'acquisition de la grange des dîmes et de ses dépendances, provenant du chapitre d'Epinal, sur une estimation de 2.850 l. en capital, et de 129 l. 10 s. 10 d. en revenu ; elle fut déclarée adju-

dicataire, le 2 avril, pour 3.000 l., de compte à demi avec le sieur Mougeot. Le 1er prairial an V (20 mai 1797), elle acheta encore, pour 3.510 l., une portion de bâtiment de l'abbaye, restant après la démolition de la portion qui lui avait été donnée gratuitement pour le percement de la rue de la Paix.

Dans le reste du district, on ne trouve que deux communes qui aient acquis des biens nationaux : Jeuxey acheta, le 23 janvier 1791, pour 7.880 l., le moulin banal et les terrains en dépendant, et Thaon, le 30 août 1791, pour 384 l., la maison presbytérale.

En ce qui concerne le district d'Epinal, la loi du 17 mars 1790 resta donc lettre morte ; l'état fourni par le directoire du district, le 14 novembre 1791, constate qu'aucune commune du district, n'avait fait de soumission à ce moment. (Arch. dép. 8 Q 3).

Une idée assez répandue est que les municipalités soumissionnèrent à l'envi ; celle de Paris soumissionna pour 200 millions, et on a pu dire, dans un rapport fait à la séance de l'Assemblée Nationale du 9 avril 1790, au nom du comité des finances, qu'il arrivait de toutes parts des soumissions des villes. Nous venons de voir que cela n'est pas exact pour le district d'Epinal, et il en fut presque de même pour tout le département. C'est ce que note l'extrait du procès-verbal de la session du conseil général des Vosges, présenté à la séance publique du 13 décembre 1792. (Arch. dép. L 20, p. 9 et suivante).

« La loi qui autorisait les municipalités à se porter soumis-
« sionnaires pour l'acquisition des domaines nationaux, jusqu'à
« concurrence de 400 millions, leur ouvrait une source abondante
« de bénéfices, puisque les municipalités soumissionnaires
« obtiennent le seizième du produit net des reventes. Mais des
« inquiétudes sur la suite de ces engagements ont enchaîné la
« bonne volonté de plusieurs communes ; d'autres se sont
« pourvues après l'expiration des délais, et leurs demandes ont
« été rejetées ; d'autres, enfin, ont préféré convertir leurs sou-
« missions en demandes d'enchères et acheter pour conserver.
« Il ne reste qu'une vingtaine de municipalités en droit de

« répéter des seizièmes ; le total de leurs soumissions se porte à « 728.456 l. 14 s. 4 d., susceptibles d'augmentation lors de la « revente, et de réduction en cas de distraction de quelques « objets au profit de soumissionnaires particuliers.

« Plusieurs municipalités sont en retard de fournir les états « que la loi prescrit pour procéder à cette liquidation. Le produit « des seizièmes liquidés et connus ne se porte qu'à 11.766 l. 2 s. 6 d. : « il faut réveiller à cet égard l'attention des municipalités inté- « ressées. »

Nous ne savons si on a réveillé les municipalités, mais nous connaissons tous les ennuis auxquels ont été en butte certaines d'entre elles, qui avaient acheté des biens pour les revendre. Un exemple typique est celui de Monthureux-sur-Saône. Son procureur syndic, homme qui paraît fort intelligent, fait, dans la séance du 24 juillet 1790, du conseil général de la commune, un exposé fort clair de la loi du 17 mars précédent, et remontre « ... que le « concours des municipalités des plus grandes villes du royaume, « qui s'empressent à acquérir pour des sommes immenses, fait « un exemple pour cette commune de profiter des avantages qui « résulteraient de l'acquisition des domaines nationaux, ci-devant « ecclésiastiques, situés en des lieux, bans et finages en dépen- « dant...

« On ne prévoit pas, qu'après une estimation aussi modérée, la « municipalité doit avoir à craindre d'acquérir. Elle a pour « satisfaire à ses engagements sans recourir à des emprunts... « Il conviendrait peut-être que la municipalité se fît autoriser « pour concourir à la vente définitive. Le bourg n'a aucun « revenu fixe ; le plus souvent, pour subvenir aux frais de « réparations et d'entretien de ses usuaires (1), qui sont considé-

(1) *Usuaire*, en latin *usuarium*, usufructus, seu potius jus utendi (Du Cange). Tous les exemples cités par Du Cange s'appliquent à des droits forestiers. C'était le cas en Lorraine. Cf., de plus, Dupin et Laboulaye. *Institutes coutumières d'Antoine Loysel*. Paris 1846, in-16°, qui, au tome II de cet ouvrage, p. 517, donnent, comme définition du mot *usaire* : bois soumis au droit d'usage.

« dérables, il a été contraint de prendre sur son chauffage pour « y subvenir. Ces inconvénients, qui en entraînent tant d'autres, « ne se reproduiraient plus, si la municipalité devenait propriétaire des biens immeubles dont le requérant propose de faire « l'acquisition.

« Les deniers qu'elle a dans ses coffres, et ceux qu'elle espère « faire de son quart de réserve, seraient en partie placés solidement ; car il n'est pas croyable qu'on forcera les municipalités, « sous ce nouveau régime, comme dans l'ancien, d'enfouir leurs « deniers dans des caisses où, loin de leur procurer un bénéfice « pour le temps qu'ils y restaient, il ne résultait qu'une diminution « pour le dépôt, et de grands frais pour en obtenir l'extraction ». (Arch. comm. de Monthureux-sur-Saône, 1 D 1).

Le conseil, convaincu, délibéra unanimement d'acheter la généralité des domaines nationaux situés sur le territoire de la commune et dans le voisinage, c'est-à-dire ceux de la cure et des confréries de l'église, du chapitre de la collégiale de Darney et des bénédictins de Saint-Nicolas, de la mense abbatiale de Saint-Pierre de Luxeuil, du Tiers-Ordre de Saint-François de Monthureux.

Premier déboire : la commune espérait acheter tous ces biens 60.000 l. au maximum, limite de l'autorisation départementale ; mais « ces biens ayant été portés à un prix exorbitant, il n'a été « possible de faire l'acquisition que d'une partie, pour 26.319 l. » (Arch. comm. de Monthureux, 1 D 2, délibération du conseil général de la commune du 12 mars 1791).

Elle ne renonça néanmoins pas à son projet et décida de faire acheter, au district de Lamarche, un pré situé à Saint-Julien et provenant des prémontés de Flabémont ; elle en fit l'acquisition, le 21 avril, pour 30.200 l., ce qui portait la quotité de ses acquisitions à 56.519 l.

La maison des Tiercelins, achetée au delà de 7.200 l., n'est louée que 300 l., et, de plus, est en mauvais état ; il est onéreux de la conserver, et il serait plus avantageux de la vendre, est-il dit à la séance du conseil général du 25 avril 1791. Et on obtient

du directoire du département l'autorisation de vendre ce couvent, « à charge que le prix sera employé soit en paiement de ce que « ladite commune devait sur son acquisition, soit en acquisitions « d'autres biens nationaux de la première classe ». (Arch. dép. L, délibération du département du 19 mai 1791).

Cette maison, et les terrains avoisinants, furent revendus dans le cours de l'année 1791, et le conseil jugea que le prix de l'adjudication était avantageux à la commune, qui bénéficiait de plus de 2.000 l. sur l'acquisition qu'elle en avait faite.

Malgré cette satisfaction apparente, l'ère des graves difficultés était ouverte. La commune, qui avait escompté de gros bénéfices sur la revente de ses achats, trouvait difficilement preneurs. Entre temps, toujours pressée de se conformer aux lois nouvelles, elle avait fait procéder au partage de ses biens communaux, dans lesquels elle avait compris les biens nationaux achetés par elle, et chaque citoyen avait été mis en possession du lot qui lui était advenu. Et c'est à ce moment, en frimaire an III, que, n'ayant pas acquitté un terme échu de ses achats, cette malheureuse commune de Monthureux-sur-Saône est poursuivie comme un débiteur insolvable ; le district de Lamarche provoque contre elle la revente en folle mise des prés qu'elle avait acquis à Saint Julien.

L'histoire municipale de Monthureux-sur-Saône, pendant une période de cinq ou six ans, n'est que l'histoire de l'achat de biens nationaux faits avec l'espoir de les revendre avec bénéfice. Ce fut probablement l'histoire d'autres communes.

CHAPITRE PREMIER

INVENTAIRES DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES

EN 1789

Pour se faire une idée de la fortune des congrégations et des divers établissements ecclésiastiques, au moment où leurs biens revenaient à la Nation, il fallait avoir l'état de leurs revenus et de leurs charges. C'était le but que s'était proposé la loi du 13-18 novembre 1789 ; elle avait demandé aux anciens propriétaires de faire la déclaration de leurs biens. S'est-on conformé partout à la loi ? Nous l'ignorons ; en tous cas, nous n'avons pu retrouver toutes les déclarations.

Il existait, en 1789, dans le district d'Epinal, les huit maisons religieuses suivantes :

1° L'Insigne Chapitre Saint-Goëry, d'Epinal, qui était composé de 21 chanoinesses, dames ou nièces, et de 4 chanoines ;

2° Les dames religieuses de la Congrégation d'Epinal, qui étaient au nombre de 44 : 31 religieuses, 10 sœurs converses, 1 sœur tourière, et 2 sœurs affiliées ;

3° Les dames de l'Annonciade Céleste, d'Epinal, qui étaient 33 ;

4° Les Capucins d'Epinal, au nombre de 8 ;

5° Les Minimes d'Epinal, dits de la Ville, au nombre de 4 religieux et de 1 oblat ;

6° Les Minimes de Notre-Dame de Consolation d'Epinal, dits de la Vierge, au nombre de 2 et de 1 oblat ;

7° Les Jésuites du collège d'Epinal, appelés improprement ainsi ; le collège était, en effet, occupé par 9 chanoines réguliers de Chaumousey ;

8° Les Chanoines réguliers de Chaumousey, au nombre de 18.

I. — CHAPITRE SAINT-GOËRY D'ÉPINAL

(Arch. dép. 10 Q 5)

A. — *Chancellerie du Chapitre.*

(Déclaration du sieur Eloy-Antoine Lamarche, ci-devant chancelier de Saint-Goëry d'Epinal, du 15 octobre 1790).

(Les évaluations sont faites en monnaie au cours de Lorraine).

La chancellerie consiste dans une demi-prébende qui donne annuellement :

17 résaux 1/2 de blé, 7 résaux 1/2 de seigle et 20 résaux 1/2 d'avoine,

Une chénevière de 2 ommées à la Grande Voye, d'un revenu de 6 l.

Une chénevière de 1/2 jour, à la Louvière, d'un revenu de 6 l.

Un jardin de 1/2 jour, à la Louvière, d'un revenu de 12 l.

Un jardin de 5 ommées, à la Louvière, d'un revenu de 9 l.

Une chènevière, à la Louvière,

Un pré de 11 fauchées, à Vaudéville, d'un revenu de 130 l. 15 s. (dont 1/8 appartient à la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul),

Un pré de 9 ommées, à Jeuxey, plus 2 livres de beurre, d'un revenu de 12 l.

Une pièce de terre, à la Colombière, indivise avec la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul, louée pour chacun 24 l.

36 gerbes de paille que la chancellerie prenait tous les ans à la grange des dîmes,

Droits de la chancellerie sur la paroisse, tant en offrandes, qu'en cire, messes, fondations, enterrements, services, etc., évalués 400 l.

Prestimonie de Cugnot de la Maix : Un gagnage de 12 paires, à Deyvillers, loué à Joseph Georgel, Quirin et Florent les Roguet, laboureurs audit, qui se paye en six résaux de blé, six résaux de seigle, et douze résaux d'avoine.

Prestimonie de Pierre Colin : Pièce de terre de 12 jours, à Benifontaine, louée à Joseph Jacquemin, laboureur, y demeurant, pour 2 louis d'or et quatre livres de beurre.

Chapelle Saint-Nicolas et Sainte-Croix : Pré de 8 fauchées, tant à Sercœur qu'à Villoncourt, loué à Nicolas Houot, laboureur, pour 5 louis d'or et 10 chapons, libre de les payer à 20 sols pièce.

Pré de 12 fauchées, à Deyvillers, loué à Joseph Georgel et Quirin Roguet, annuellement 3 louis d'or,

Jardin, sur le chemin des Corvées, loué à François Lesprit, potier, 2 gros écus,

Jardin, sur le ruisseau d'Ambrail, loué à M. de Grandhaye, par bail emphytéotique, 6 l.,

Cens de la chancellerie et de la chapelle Saint-Nicolas et Sainte-Croix.

Il est dû au chancelier : Un franc barrois de cens pour un jardin derrière Crotez,

Six gros sur la maison qui est au fond de la ruelle du Château,

30 sols 6 deniers sur une maison, porte d'Ambrail, provenant des Mougenot, et vendue par les héritiers de la veuve Mentrel,

12 sols 6 deniers sur la maison Claude Granger, de Deyvillers,

Un cens de 2 pots d'huile, affecté sur une maison du Grand Rualménil, destinée à allumer la lampe de Saint-Nicolas aux principales fêtes,

Une petite maison appartenant à la chapelle Saint-Nicolas, rue d'Arches, rebâtie en 1756, et occupée par le titulaire, qui a payé, avec M. Pierrot, curé d'Epinal, plus des deux tiers de la reconstitution. Il espère qu'on le laissera mourir dans cette maison, attendu qu'il est âgé de 58 ans.

B. — *Prébendes des Chanoinesses.*

(Suivant leur déclaration du 1er novembre 1790).

Les prébendes étaient au nombre de 24, dont 20 étaient attribuées aux dames du chapitre, et 4 à des chanoines. Le montant brut d'une prébende était de 2.328 l. 2 s. 6 d., dont 817 l. 11 s. 3 d. pour produits en nature, 1.334 l. 11 s. 3 d. pour produits en argent, et 176 l. pour perceptions personnelles.

Il y avait à en déduire les charges, estimées à un quinzième, soit 143 l. 10 s. La prébende nette était donc de 2.184 l. 12 s. 6 d.

La garde des bois ne coûtait rien, attendu que les forestiers étaient payés sur les amendes, que le chapitre leur avait abandonnés pour l'acquit de toutes les charges.

1° Biens qui se perçoivent en nature. — Le chapitre d'Epinal perçoit en nature, y compris les quatre pour cent, 511 résaux de blé, 324 résaux 7 imaux de seigle, 724 résaux d'avoine, perçus sur :

Epinal,	affermés à	Sébastien Peutot, laboureur,
Voinemont,	»	Barthélémi, maire de Ceintrey,
Vaudéville,	»	Jean-Joseph et François Paxion, de Vaudéville,
Longchamp,	»	Eloy Brocard, de Longchamp,
Girmont,	»	François Houot, maire dudit,
Ville-sur-Illon,	»	Derazey, avocat et notaire à Ville-sur-Illon,

Sercœur	affermés à	Didier, curé de Dompierre,
Dogneville,	»	Joseph Prévot, laboureur audit,
Pierrefitte,	»	Jean Usunier, laboureur audit,
Gagnage de Bennet,	»	Henri Jacquemin, laboureur audit,
Gagnage de Vincey,	»	Jean Gaillot, laboureur audit,
Golbey,	»	Nicolas Boulay, cultivateur à Chaumousey,
Thaon,	»	Charles Clever, négociant à Epinal,
Chavelot,	»	Jean Carer, maître de la poste aux chevaux à Epinal.

2° Biens qui se perçoivent en argent. — Dîme d'Epinal, 812 l. 10 s.

Gagnage de l'Avrainsard, affermé à Perrin et Pellet, fils,	2.350 l.
Métairie de Saint-Auger.	1.343 l. 6 s. 3 d.
Le Pré dit le Curé,	235 l. 1 s. 8 d.
Les Champs de la Roche et des Carrières,	144 l. 18 s.
Le sixième des dîmes d'Archettes,	335 l. 14 s.
Les dîmes de Jeuxey,	1.734 l. 6 s.
Gagnage de Jeuxey,	628 l. 6 s.
Plusieurs champs et prés à Longchamp,	800 l.
La coupe annuelle des bois d'Halvanfays (Finage de Longchamp,	3.791 l. 13 s.
La tranchée d'Halvanfays,	76 l. 3 s. 3 d.
Un étang converti en pré, au même lieu,	75 l. 16 s. 9 d.
Un pré ez Fourrières,	73 l. 13 s. 4 d.
Un cens de 5 francs barrois sur un pré la Haye,	2 l. 2 s. 6 d.
Les 3/4 d'un gagnage, à Bayecourt,	243 l. 15 s.
Les dîmes de Dompierre,	1.426 l. 11 s. 6 d.
Les dîmes de Vomécourt, de Bult et de Bousillon,	4.444 l. 11 s.
Les prés de Vomécourt et de Bult,	201 l. 10 s.

Les prés de Pallegney,	97 l. 10 s.
Les muids et cens de Thaon,	179 l. 9 s.
Le quart de réserve des bois de Thaon,	3.066 l.
Les bois de Domèvre-sur-Avière,	1.190 l.
Les prés dudit,	622 l. 18 s. 6 d.
Quatre jours de terre arable à Jeuxey,	15 l. 10 s.
Les muids et cens de Domèvre,	134 l. 6 s. 6 d.
Les prés d'Uxegney et de Sanchey,	58 l. 15 s. 5 d.
Les terres de Gigney,	132 l. 15 s.
Un champ de 2 jours à Vincey,	67 l. 3 s. 3 d.
Un pré, à Chate, dit le pré Braban,	71 l. 10 s.
La dîme de Chamagne,	532 l. 6 s.
La grosse dîme de Bennet,	2.943 l.
Une même dîme audit lieu,	151 l. 13 s. 6 d.
La métairie du Ménil Saint-Michel,	671 l. 13 s. 4 d.
La grosse dîme de Lemainville,	738 l. 10 s.
La même dîme audit lieu,	164 l. 9 s.
Les dîmes de Malzéville et de Saint-Max, avec prés et champs,	1.218 l. 15 s.
La dîme d'Arches,	812 l. 10 s.
Plusieurs champs et prés, à Thaon,	200 l.
Rentes d'un capital de 1.970 l., prêté à de Beaumont, officier de dragons, à Epinal,	88 l. 12 s.
Rentes dues par Jacques Couteau, de Darnieulles,	12 l. 17 s.
Rentes dues par Quirin Claudin, de Vaudéville,	2 l. 11 s.
Rentes dues par Jacques Creusot, de Raon,	10 l. 3 s. 6 d.

Tous ces revenus en argent se montent à 32.029 l. 10 s. 5 d. qui, divisés en 24 prébendes, font, pour chacune, 1.334 l. 11 s. 5 d.

3° Revenus personnels. — Pour assistance aux offices, qu'on appelle *ponctuation*, 108 l.

Pour part dans le produit de la dîme du chanvre et du lin, louée 10 louis, qui se partage entre les 20 dames, à l'exclusion des chanoines, 15 l. 10 s.

Pour le religieux du compte de procure, 31 l.
Pour 45 bottes de paille à la Saint-Martin, 6 l.
Pour assister aux messes annuelles de fondations, 15 l. 10 s.

De plus, les dames du chapitre étaient logées dans des maisons environnant l'église et appartenant au chapitre.

D'après un état d'aperçu des traitements accordés, tant aux chanoinesses qu'aux autres individus attachés au ci-devant chapitre, arrêté par le directoire du district, le 10 février 1791, l'estimation des revenus était la suivante :

Revenus en grains	15.811 l. 3 s.
» argent	23.977 l. 11 s. 9 d.
les pailles	96 l.
Revenus affectés aux ponctuations	3.051 l 2 s. 9 d.
Soit en totalité	42.935 l. 17 s. 6 d.

C. — *Revenus de l'abbesse.*

Rente pour un terrain à Sainte-Hélène, due par François Marcot, dudit, 18 l. 15 s.
Rente pour l'amodiation de Sainte-Hélène, due par Quirin Marcot, dudit, 3.100 l.
Canon d'un pré, à Dogneville, dû par Nicolas Rousselot, dudit, 62 l.
Canon des dîmes d'Arches, dues par Laurent et Antoine Voignier, laboureurs, audit, 251 l. 10 s.
Affermage de la part des dîmes de l'abbaye sur les finages de Malzéville et de Saint-Max, par Claude Beau, marchand à Essey, 375 l.
Canon de l'amodiation de la pêche dans la rivière de Moselle, sur le finage de Thaon, dû par Jean Serriére, de Girmont, et Léval, de Thaon, 170 l
Part sur les dîmes de Ville-sur-Illon et Pierrefitte, dues annuellement à l'abbaye, 744 l. 6 s.

Canon des terres de l'abbaye, à Lerrain, dû par Petot et Tihay, d'Epinal, 806 l.

Part sur les dîmes de Thaon, dues annuellement à l'abbaye, 180 l.

Part des dîmes de Bettegney Saint-Brice, louées au curé dudit pour 9 ans, 31 l.

Bail de la ferme de Laufromont, 1.216 l.

Location de plusieurs prés, à Longchamp, affermés à Peudefer et autres, dudit, 130 l.

Dîmes de Charmes, affermés à Peudefer et autres, 4.300 l.

Canon de l'amodiation des dîmes de Vincey et d'une ferme, à Joseph Bailly, dudit, 3.150 l.

Le même doit rendre en plus sur les greniers de l'abbesse, six résaux de blé, estimés 139 l. 10 s.

Un quart dans le canon du gagnage de Bayecourt, 81 l. 5 s.

Canon d'un gagnage, au Chauffour, finage d'Epinal, affermé à François Lamothe, 94 l.

Perception en beurre et volaille, estimée 50 l.

Deux jardins potagers, territoire d'Epinal, d'un revenu annuel estimé 500 l.

Bois vendus, bon an mal an, à Sainte-Hélène et à Saint-Gorgon, par les officiers de l'abbesse, 9.300 l.

Versé annuellement par le domaine d'Epinal, 59 l. 5 s.

Les revenus, déduction faite des charges, se portent à 19.098 l., cours de France, qui constituent la prébende de l'abbesse.

Les dépenses sont estimées à 1.201 l. 10 s., se décomposant comme suit :

Au conseiller particulier et au receveur, chacun 200 l., soit 400 l.

Ladite abbesse doit donner à souper à toutes les dames et aux chanoines de son chapitre le 5 janvier, le mardi gras et le 10 novembre de chaque année, ce qui peut lui coûter annuellement 600 l.

Elle paye les sermons de l'Avent 124 l., et ceux du courant de l'année 77 l. 10 s., soit 201 l. 10 s.

D. — *Revenus de la secrète.*

Gagnage aux Forges, loué à Cocand, dudit, 620 l.
Gagnage à Uxegney, loué à Lec, dudit, 200 l.
Un pré, dit le pré Lacore, à Epinal, loué à Nicolas Valence, dudit, 30 l.

Ces biens ont été donnés aux dames secrètes, par le testament de Madame d'Haraucourt, sous la restriction de plusieurs fondations.

E. — *Revenus de la doyenne.*

Quatre résaux de blé, quatre résaux de seigle et quatre résaux d'avoine, évalués 146 l.
Produit des chasses de Thaon, Domèvre et Gigney, 112 l.
Pour un gâteau que Madame percevait aux plaids de Thaon. 4 l.

F. — *Revenus de l'hôpital Saint-Goëry.*

(Administré par l'abbesse du chapitre.)

(Arch. dép. 10 Q 5. D'après l'inventaire dressé par Cottard et Bruillard, commissaires du directoire du district d'Epinal, le 9 octobre 1790.)

Une maison à la Grande Ville, composée d'un corps de logis, une remise et une écurie, occupée par l'hôpital,
Une maison, contigüe à la précédente, faisant face à la rue des Noires Halles, occupée par la demoiselle Lamichée, gouvernante de l'hôpital,

Une maison, dite les Créneaux, près de l'hôpital, louée à Pensée, huissier, 186 l.
Un jardin potager, au Cours,
Un jardin, dit la Châtellenie, à la Grande Voye,
Un jardin à la côte de Laufromont,
Un gagnage à Girmont, du rapport annuel de 11 résaux de blé,
Un champ et un pré de 11 fauchées, à Jeuxey, loués à Haumonté dudit lieu, 245 l.
Une demi-prébende sur les revenus en grains du chapitre Saint-Goëry,
Rentes dues par contrats de constitution, 615 l. cours de Lorraine, et 150 francs barrois,
Contrats d'obligations de capital dû en outre des rentes ci-dessus : 25.266 l.

(Il est dû par l'hôpital une rente viagère de 50 l. pour cause d'une somme de 1.000 l. donnée).

II. — DAMES RELIGIEUSES DE LA CONGRÉGATION D'ÉPINAL

(Arch. dép. 9 Q 3).

(Evaluations en monnaie au cours de Lorraine)

Le monastère, l'église et les bâtiments pour le logement des religieuses et les écoles de filles,
Un jardin à la Louvière, avec pré, chenevière et petite maison,
Une maison à la rue d'Ambrail, louée 168 l.
Un petit jardin à la Louvière,

Deux petits jardins, sur le chemin de Dogneville, et un petit champ, loués 39 l.
Deux champs à la Justice, loués 48 l.
Champ et pré à la Madelaine, loués 96 l.
Maison et huilerie, louées 248 l.
Un pré,

Divers gagnages, dont le détail suit, loués pour un canon annuel, payable en nature et estimé en argent :

Un gagnage à	Dogneville,	96 l.		
»	Darnieulles,	522 l.		
»	Remoncourt,	280 l.		
»	Gircourt-les-Viéville,	169 l.		
»	Mazelay,	160 l.		
»	Bettegney-Saint-Brice,	214 l.		
»	Velotte,	1.064 l.	10 s.	
»	Hennecourt,	180 l.	10 s.	
»	Moyemont,	441 l.	10 s.	
»	Bayecourt,	330 l.		
»	Bocquegney,	190 l.		
»	Gorhey,	66 l.	10 s.	
»	Damas,	530 l.	15 s.	
»	Tatignécourt,	865 l.		
»	Sainte-Hélène,	430 l.	20 s.	
Une métairie au Tholy,		106 l.	50 s.	
Les rentes foncières en argent s'élevaient à		733 l.	5 s.	6 d.
Les rentes portées par 101 contrats et billets, tant à quatre qu'à cinq pour cent, s'élevaient à		3.226 l.	15 s.	

Les rentes en nature, payables chaque année à la Saint-Martin, étaient de : 266 résaux 1/2 de blé, 121 résaux d'avoine, 7 résaux d'orge, 19 imaux de pois, 10 chapons, 3 voitures de paille et 2 de foin.

D'après le compte des recettes, présenté par les dames religieu-

ses de la Congrégation, et admis par le directoire du district d'Epinal, le 28 mars 1791 :

la recette des fermages et loyers est de	7.580 l. 17 s. 6 d.
» rentes constituées est de	3.682 l. 8 s. 6 d.
soit en tout :	11.263 l. 6 s.

III. — DAMES ANNONCIADES CÉLESTES D'ÉPINAL

(Arch. dép. 9 Q 3. D'après l'inventaire de la municipalité d'Epinal, du 3 mai 1790, le compte des religieuses, du 17 janvier 1791, et l'état des baux, titres et papiers au profit des dames Annonciades, du 26 janvier 1792).

(Evaluations en monnaie au cours de Lorraine).

A. — *Immeubles.*

Les appartements dépendant du monastère, loués à divers 174 l.

Une maison servant à loger le directeur, pouvant être louée 124 l.

Une grange, deux jardins, deux prés, exploités pour l'usage de la maison,

Un gagnage, à Brantigny, avec une maison, loués à Gabriel Martin, laboureur audit lieu, pour un canon annuel de 34 résaux de blé, 34 résaux d'avoine, six imaux d'orge, le fermier chargé de tous les cens,

Un gagnage et une maison, à Bayecourt, loués à Humbert Balland, laboureur, pour un canon de 24 résaux de blé, 24 résaux d'avoine, 6 imaux de pois, 6 livres de chanvre et moitié des fruits.

Un gagnage et une maison, à Circourt, loués à Nicolas Brice, laboureur, pour un canon de 23 résaux de blé, 23 résaux d'avoine et moitié des fruits,

Un gagnage, à Dogneville, loué à Nicolas Guillin, laboureur, pour un canon de 18 résaux de blé, 18 résaux d'avoine, 2 milliers de paille, 1 résal de pommes de terre,

Un gagnage, à Derbamont, loué à Pierre et Charles Dumont, laboureurs, pour un canon de 19 résaux 1/2 de blé, 12 d'avoine, et la moitié des fruits,

Un gagnage, à Varmonzey, avec maison, loués à Jean Thouvenot, pour un canon de 14 résaux de blé, 14 résaux d'avoine, la moitié des fruits,

Un gagnage, à Hennecourt, d'un canon de 6 résaux de blé, 5 imaux de pois,

Un gagnage, à Vomécourt, loué à Augustin Guérin, pour un canon de 10 résaux de blé et 10 résaux d'avoine,

Une vigne de 12 jours, 7 ommées 23 verges, à Circourt et Derbamont, et une bûcherie,

Cens de 10 chapons, affecté sur diverses terres, a Derbamont.

Le relevé des gagnages ci-dessus se monte à 148 résaux 1/2 de blé, 135 d'avoine, 6 livres de chanvre, 2 voitures de paille, un resal de pommes de terre, 17 imaux de pois ou d'orge, 10 chapons, les fermiers chargés de tous les cens affectés sur lesdits gagnages.

En estimant ces produits en nature suivant le hallage de la Saint-Martin 1789, soit le blé à 33 l. 6 s., l'avoine à 8 l. 5 s., les pois à 16 l. 18 s. 5 d., les pommes de terre à 4 l. le resal, le millier de paille à 7 l. 5 s. et le chanvre à 15 s. 6 d. la livre, on arrive à un total pour ces produits de 6.140 l.

B. — *Créances.*

		pour rente d'un capital de		
Bureau diocésain de Saint-Dié	3.875 l.	181 l.	9 s.	6 d.
Nicolas Duval, de Jarménil	300 l.	15 l.		
François Laroche, de Jeuxey	1.000 fr.	21 l.	8 s.	6 d.

Nicolas-Joseph Claudel, de Longchamp	553 l. 13 s.	26 l. 13 s.	9 d.
Nicolas Serquand, de Bouxières	300 l.	15 l.	
Grandclaude, de Remiremont	1.000 l.	50 l.	
Joseph Haustête, de Golbey	400 l.	20 l.	
Nicolas Blaise, de Dounoux	600 l.	30 l.	
Nicolas Mathieu, du Haut-Montarde	620 l.	31 l.	
Jean-Charles Vuillemin, de Saint-Amé	961 l. 7 s.	48 l. 1 s.	3 d.
Jean-Nicolas Cunin, du Tholy	1.100 fr.	23 l. 11 s.	
François Valentin, de Bellefontaine	1.000 l.	21 l. 8 s.	6 d.
Nicolas Morel, de Vecoux	1.000 l.	21 l. 8 s.	6 d.
Jean Thiriat, de Jarménil	1.000 l.	21 l. 8 s.	6 d.
Jacques Hingray, de Dommartin	657 l. 3 s.	32 l. 17 s.	
Nicolas Grandemange, de Renauvoid	350 l.	17 l. 10 s.	
Etienne Marion, d'Epinal	3.000 fr.	64 l. 5 s.	6 d.
Jean Laporte, de Jarménil	1.300 l.	15 l.	
François Aubry, d'Aydoilles	1 000 fr.	21 l. 8 s.	6 d.
Nicolas Balandier, de Derbamont	300 l.	6 l. 8 s.	6 d.
Claude Coppot, de Jarménil	1.500 l.	75 l.	
Laurent Bailly, de Saint-Amé	3.720 l.	186 l.	
Claude Demangeon, de Champ	1.298 fr. 9 g.	27 l. 16 s.	6 d.
Colombier, de Mortagne	3.100 l.	155 l.	
Quirin Houillon, de Pont	300 l.	15 l.	
Jean-Joseph Amet, de Hollotée	400 l.	20 l.	
Jean Gravier, de Sapois	1.200 l.	60 l.	
Claude Mougel, du Haut-Vieux	900 l.	45 l.	
Jean-Nicolas Souvai, du Champ	2.000 fr.	42 l. 17 s.	
Jean-Georges Blaison	1.000 fr.	21 l. 8 s.	6 d.
Claude Claudel, de Thiéfosse	700 l.	35 l.	
Jean-Georges Poirot, d'Hozel	1.000 l.	50 l.	

Augustin Toussaint, de Gérardmer	540 l.	27 l.		
Claude Henri, du Val-d'Ajol	620 l.	31 l.		
Etienne Creusot, du pré Valdenaire	1.050 fr.	22 l.	9 s.	9 d.
Nicolas Géhin, de Plombières	2.200 fr.	47 l.	2 s.	6 d.
Jean Jacquot, de Saint-Amé	1.200 l.	60 l.		
Agathe Villaumé, du Tholy	800 l.	40 l.		
Claude Blaison, du Tholy	1.000 l.	50 l.		
Jean et Joseph Lambert, de Clairegoutte	900 l.	45 l.		
Joseph Leroy, marchand, à Epinal	1.200 l.	60 l.		
Jean-Nicolas Blaison, du Tholy	1.200 l.	60 l.		
Quirin Colin, de Renauvoid	1.150 fr.	24 l.	12 s.	
Michel Valdenaire, de Ventron	1.550 l.	77 l.	10 s.	
Dominique Durand, du Tholy	2.000 fr.	42 l.	17 s.	
Michel Guillaumé, du Tholy	800 l.	40 l.		
Nicolas Lecomte, d'Eloyes	260 fr.	5 l.	12 s.	6 d.

D'après le compte des religieuses, les recettes totales seraient de 10.821 l. 7 s. 6 d.

D'après un état des droits ci-devant féodaux et « tous autres droits « incorporels appartenant à la nation à quelque titre que ce soit, ainsi « que de ceux aliénés aux municipalités et non encore revendus ou « rachetés à l'époque du 1er octobre 1791 », état dressé par la régie nationale de l'enregistrement et des domaines en septembre 1792, (Arch. dép., versement de l'enregistrement, non classé), il était dû, par 78 débiteurs, aux dames Annonciades d'Epinal, des capitaux, par contrats et billets, se montant à une somme de 4?.554 l. 3 s. 10 d. au cours de France.

IV. — CAPUCINS D'ÉPINAL

Ils ne possédaient d'autre bien que le couvent avec jardin attenant, d'environ 10 jours, situé faubourg des Capucins, à Epinal (hôpital Saint-Maurice actuel).

V. — MINIMES D'ÉPINAL

(Arch. dép. [illegible] Q 3. Déclaration du père supérieur de Maison Blanche, du 6 février 1790)

A. — *Biens immobiliers.*

Le monastère et l'église, rues du Grand et du Petit Rualménil,

Une petite maison, rue du Grand Rualménil, louée, par bail du 25 janvier 1785, à J.-B. Lagarde, moyennant un loyer annuel, cours de France, de 192 l.

Une maison en 4 corps de logis, rue Léopold-Bourg et rue du Petit Rualménil, louée à veuve Maurice, Henry, Hummer, Henry Charf et Georges Gérardot, pour un loyer annuel total de 329 l. 8 s.

Une autre maison, rue du Petit Rualménil, louée à Joseph Goëry, pour un loyer de 54 l. 4 s.

Un jardin de 1 ommée 1/2, au Gravot, loué à François Richard, pour 6 l.

Un jardin de 4 jours 1/2, sur les Fort, loué à Joseph Maraine 192 l.

Un jardin de 2 ommées, sur les Forts, loué à la comtesse de Crévecœur 12 l.

Etang, prés et champs, à Cléba, finage de Deyvillers, loués à Jean et François Laurent, de Deyvillers, pour 72 l.
(Ces immeubles sont chargés de 4 gros barrois envers le chapitre d'Epinal).

Champ et près, à Badménil, loués à Claude Didon 207 l. 10 s.

Un gagnage, à Longchamp, loué à Sébastien Divoux, moyennant un canon annuel de 19 résaux de blé, 19 résaux d'avoine et 2 imaux de pois (le dit gagnage chargé de 6 imaux d'avoine, 1/2 imal de blé et 5 francs 6 gros barrois envers Sa Majesté,)

Un gagnage, à Gorhey, loué à Nicolas Sachot, moyennant un canon annuel de 8 résaux de blé (le dit gagnage chargé de 3 imaux d'avoine et de 5 gros barrois envers le seigneur de l'endroit),

Un gagnage, à Mazelay, loué à Joseph Méline, moyennant un canon annuel de 4 résaux 1/2 de blé et 4 résaux 1/2 d'avoine. Outre les canons, les fermiers sont tous chargés d'acquitter les droits seigneuriaux qui sont affectés sur lesdits gagnages.

Un terrain de 20 pieds carrés, sur le canal des anciens moulins de la Petite Ville d'Epinal, occupé gratuitement par Joseph Ménétrier.

B. — *Dettes actives et Cens*

La maison des pères Minimes, de Nomexy, doit 1.199 l. 5 s. de France, d'un revenu de 48 l.

La maison des pères Minimes, de Serret (baillage de Lunéville), doit 1.161 l. 6 s., d'un revenu de 47 l. 1 s.

La maison des pères Minimes, de Bassing (bailliage de Dieuze), doit 248 l. 18 s., d'un revenu de 9 l. 18 s.

La maison des pères Minimes, de Pont-à-Mousson, doit 5111. 8 s., d'un revenu de	20 l.	8 s.	
Jean Balland, laboureur à Méménil, doit 187 l. 7 s., d'un revenu de	9 l.	9 s.	
Jeandidier, notaire à Epinal, doit 196 l. 16 s., d'un revenu de	9 l.	5 s.	9 d.
Les héritiers de Jean Lefebvre, d'Epinal, doivent 46 l. 9 s., d'un revenu de	2 l.	6 s.	6 d.
La veuve Vivot, de Bruyères, doit 132 l. 14 s., d'un revenu de	6 l.	12 s.	8 d.
Les héritiers de Nicolas Mathis, de Fontenay, doivent 99 l. 10 s., d'un revenu de	4 l.	19 s.	3 d.
Les héritiers de Jean Haury, de Chavelot, doivent 66 l. 6 s., d'un revenu de	3 l.	6 s.	4 d.
Jacques Haton, du Tholy, doit 331 l. 15 s. 7 d., d'un revenu de	16 l.	11 s.	7 d.
Joseph Grandclaudon, d'Uzemain, doit 273 l. 9 s. 7 d., d'un revenu de	13 l.	16 s.	3 d.
Georges Quinsolle, d'Epinal, doit 99 l. 10 s. 10 d., d'un revenu de	4 l.	19 s.	6 d,
Nicolas André, boulanger à Epinal, doit 199 l. 10 s. 8 d., d'un revenu de	9 l.	18 s.	10 d.
Jacques Grandclaudon, d'Uzemain-La Rue, doit 99 l. 10 s. 8 d., d'un revenu de	4 l.	19 s.	4 d.
Nicolas Grandemange, d'Epinal, doit 331 l. 15 s. 9 d., d'un revenu de	16 l.	11 s.	
Charles André, cordonnier à Epinal, doit 99 l. 10 s. 8 d., d'un revenu de	4 l.	19 s.	8 d.
Durand, aubergiste à Epinal, doit 165 l. 17 s. 5 d., d'un revenu de	8 l.	6 s.	
Joseph Perry, d'Epinal, doit 82 l. 18 s. 8 d., d'un revenu de	4 l.	2 s.	2 d.
Villier, d'Epinal, doit 995 l. 7 s., d'un revenu de	49 l.	15 s.	4 d.

François Lhuillier, marchand à Epinal, doit 232 l. 5 s., d'un revenu de 11 l. 12 s. 3 d.
Les représentants de François Sauvage, de Badménil, doivent un cens de 2 l. 6 s. 6 d.
Nicolas Egal, d'Epinal, doit un cens de 2 l. 10 s.

Les charges de la dite maison ne consistent que dans la réparation des immeubles et dans le paiement du don gratuit, fixé annuellement à 120 l. de France.

Dans un état postérieur de revenu, établi par le père de Maison Blanche, du 4 janvier 1791, estimant le résal de blé à 17 l. 15 s. et le résal d'avoine à 5 l. 8 s., est évaluée la totalité des revenus des Minimes à 2 040 l. 12 s. 9 d , au cours de France.

VI. — MINIMES DE NOTRE-DAME DE CONSOLATION D'ÉPINAL, A LA VIERGE

(Arch. dép., 9 Q 3. Inventaire dressé, le 4 mai 1790, par les commissaires de la municipalité d'Epinal et les pères Minimes, et conforme au compte arrêté au 1er janvier 1791, présenté au directoire du district d'Epinal, par le père Gouin, correcteur.)

Une maison et une ferme, près le couvent, louées à Joseph Grégy, pour un canon annuel de 216 l.
Maximilien Mangin, de Saint-Laurent, doit 265 l. 5 s., d'un revenu de 13 l. 5 s. 5 d.
Nicolas Thiriat, de Jarménil, doit 232 l. 5 s., d'un revenu de 11 l. 12 s. 3 d.
André Boulanger, d'Epinal, doit 232 l. 5 s., d'un revenu de 11 l. 12 s. 3 d.

Joseph Baudoin, de Darnieulles, doit 193 l. 5 s. 3 d., d'un revenu de	9 l.	13 s.	6 d.
Joseph Martinet, d'Epinal, doit 232 l. 5 s., d'un revenu de	11 l.	12 s.	3 d.
Alexandre Poirot, d'Epinal, doit 118 l. 9 s., d'un revenu de	5 l.	18 s.	6 d.
Léopold Favier, de Girmont, doit 132 l. 14 s. 3 d., d'un revenu de	6 l.	12 s.	8 d.
Gabriel Maillard, d'Epinal, doit 99 l. 10 s. 10 d., d'un revenu de	4 l.	19 s.	3 d.
Joseph Perrin et Gérôme, de Chavelot, doivent 165 l. 7 s. 9 d., d'un revenu de	8 l.	5 s.	9 d.
Nicolas Grandhaye, de La Chapelle-aux-Bois, doit 77 l. 5 s. 9 d., d'un revenu de	5 l.	16 s.	
Nicolas Guion, d'Arches, doit 398 l. 3 s., d'un revenu de	19 l.	18 s.	
Etienne Thiriet, d'Epinal, doit 232 l. 5 s., d'un revenu de	11 l.	12 s.	3 d.
Les Bourdon, du Champ-du-Pin, doivent 300 l., d'un revenu de	15 l.		
Claude Demange, de Mossoux, doit 232 l. 5 s., d'un revenu de	11 l.	12 s.	3 d.
Simon Haustête, d'Epinal, doit 165 l. 17 s. 6 d., d'un revenu de	8 l.	5 s.	9 d.
François Parvé, d'Epinal, doit 116 l., d'un revenu de	5 l.	16 s.	
Les Minimes, de Bassing, doivent 1.500 l. de Lorraine, d'un revenu de	46 l.	10 s.	
Les Minimes, de Pont-à-Mousson, doivent 128 l. de Lorraine, d'un revenu de	4 l.		

Le revenu total est de 428 l. 2 s. 1 d. La maison a, de plus, droit à 15 cordes de bois d'affouage, suivant la délibération des officiers de l'Hôtel-de-Ville d'Epinal, du 20 décembre 1755.

VII. — JÉSUITES D'ÉPINAL (COLLÈGE)

(Arch. dép. 9 Q 3).

Les chanoines réguliers de Chaumousey occupaient, au nombre de 9, le collège d'Epinal. Chaque professeur recevait de l'administration dés biens des Jésuites une pension de 700 l.

Les biens des Jésuites appartenaient donc en fait au collège d'Epinal ; le compte en fut présenté au directoire du district, le 12 octobre 1792.

Terres sur le territoire d'Epinal, vendues			19.000 l.
Un gagnage à Dignonville,		»	3.875 l.
»	Vaudéville,	»	4.000 l.
»	Oncourt,	»	18.100 l.
»	Sercœur,	»	21.100 l.
»	Mazelay,	»	23.100 l.
»	Domèvre-sur-Avière,	»	8.850 l.
»	Golbey,	»	34.400 l.
4/10 sur une coupe annuelle de 14 arpents sur le bois de Golbey, estimée			330 l. 1 s. 5 d.
4/9 sur une coupe annuelle de 15 arpents dans le bois des Haies de Golbey, estimée			735 l. 7 s. 3 d.
La seigneurie de Hadigny,		vendue	60.100 l.
Un gagnage à Hadigny,		»	20.000 l.
»	Pallegney,	»	11.000 l.
»	Vaxoncourt,	»	4.425 l.
Un four banal à Châtel,		»	400 l.
Des terres vagues sur le ban de la Neuville-ville-sous-Montfort, vendues			1.325 l.
Un gagnage à Viller-les-Mirecourt,		vendu	11.500 l.
»	Gironcourt,	»	25.200 l.
»	Xiraucourt,	loué	330 l.

Un gagnage à Saint-Germain, district de Lunéville,	»	264 l.
» Juvoncourt,	»	300 l.
» Vaudeville, district de Vaucouleurs,	»	449 l.
L'ancien moulin de Hadigny,	»	30 l.
Le droit de gerbage à Damas-aux-Bois,	»	75 l.
Les droits seigneuriaux de Frizon, laissés pour un canon annuel de		48 l.
Le collège d'Epinal perçoit annuellement, en rentes et cens,		512 l. 8 s.
Les revenus des biens vendus au denier 4 sont de		10.655 l.
Les revenus des bois pour 1792 sont de		1.265 l. 8 s. 8 d.
Le canon des biens affermés est de		1.496 l.
Les rentes constituées sont de		512 l. 8 s. 1 d.
Le total des revenus du collège est de		13.928 l. 16 s. 9 d.

VIII. — CHANOINES RÉGULIERS DE CHAUMOUSEY

La déclaration et l'inventaire manquent aux archives départementales. Il est possible qu'il n'en ait point été fait. Dans la déclaration des officiers municipaux de Sanchey, du 25 mars 1790, concernant les chanoines réguliers de Chaumousey (Arch. dép. 10 Q 13), il est dit, en effet, que « la municipalité s'étant transportée à l'abbaye pour demander les titres et papiers de leurs terres en revenus, en dîmes et en « rentes, on leur a fait refus et on ne leur a donné aucun éclaircisse-

« ment, ne sachant pas la distraction des terres de messieurs les cha-
« noines et de M. de Bassompierre (qui en l'était l'abbé). »

Nous avons essayé de reconstituer l'état des biens de l'abbaye en consultant la série H (fonds de Chaumousey), les différentes subdivisions de la série Q et quelques documents provenant du versement, fait en 1898, aux archives, par l'administration des domaines, mais en mettant surtout à contribution les déclarations des municipalités et celles des ecclésiastiques, concernant la réclamation du quatre pour cent devant servir à la fixation de leur traitement.

A. — *Immeubles.*

Terres labourables, 120 jours, aux Ableuvenettes,
Prés, 14 fauchées, id.
Curtille, 3 ommées, id.
Moulin, id. d'un rapport de 155 l. par an, au cours de Lorraine,
Terres labourables, 2 jours, à Aouze,
Pré, 1 fauchée 4 ommées, id.
Terres labourables, 475 jours, à Chaumousey,
Prés, 110 fauchées, id.
Une curtille, id.
Une chenevière, id.
Une ferme, dite la Folie Calette, id.
Une ferme, dite la Folie Gérard, id.
Le moulin de Bouzey et le gagnage en dépendant,
Une ferme attachée à la maison abbatiale de Chaumousey,
Une ferme, dite l'Aumônerie, à Chaumousey, consistant en 47 jours de champs et prés,
Une maison, à Chaumousey,
L'abbaye de Chaumousey,
Les forêts de Trusey, la Comtesse et Ambafosse.
Un gagnage de 130 jours de terres arables et de 30 jours de prés, à Darnieulles,
Une ferme, dite Hagnécourt, à Dommartin-aux-Bois,

Bois de 40 arpents 6 ommées, à Estrennes,
Terres labourables, 55 jours 5 ommées, aux Forges,
Prés, 31 fauchées 6 ommées, id.
Un étang de 2 arpents, à Girancourt,
Un pré de 6 ommées, id.
Terres labourables, 14 jours 8 ommées, id.
Gagnage, de 165 jours de terres et 28 fauchées de prés, à Mesnil-en-Xaintois,
Champ, de 16 jours, à Mesnil-en-Xaintois (Finage de Rouvres),
Chénevière, de 2 jours, à Mesnil-en-Xaintois,
Prés, de 18 fauchées, id.
Bois, de 7 arpents, id.
Terres et prés, de 45 jours, à Liffol-le-Grand,
Terres labourables, de 1 jour, à Morelmaison,
Le moulin d'Oncourt et 15 ommées de prés,
Corps de gagnage, à Oncourt, consistant en maison, terres labourables, prés, etc.,
Terres, de 72 jours, prés, de 10 fauchées, bois, de 500 arpents, à Pierrefitte,
Terres labourables, de 32 jours, à Saint-Paul,
Prés, de 2 fauchées et 7 ommées, id.
Chénevière, de 4 ommées, id.
Gagnage, de 58 jours, à Saint-Remimont, loué 341 l., au cours de Lorraine,
Bois, de 41 arpents, dits des Chenots, à Saint-Remimont,
Terres labourables, de 270 jours, à Sanchey,
Prés, de 8 fauchées, id.
Curtille, de 7 ommées, id.
Bois, de 200 arpents, id.
La moitié d'un étang de 2 jours, id.
Un gagnage, à Uxegney,
Terres labourables, de 3 jours, sur le finage de Velotte,
Une autre pièce de terre, sur les finages de Velotte, Tatignécourt et Racécourt,

Un gagnage, de 35 jours de terres arables, 6 fauchées 1/2 de prés. à Ville-sur-Illon,

Terres labourables, de 2 jours 4 ommées, à Viocourt,

Un gagnage, de 61 jours de terres arables et 6 fauchées de prés, à Zincourt,

Un gagnage, de 54 jours, sur les finages de Balleville, Châtenois, Courcelles, Dolaincourt et Vouxey.

B. — *Cens et rentes.*

Les Ableuvenettes : Cens amodié, 78 l. 11 s.,

» Rente de 15 l. sur la veuve François Thouvenot,

» Rente de 17 l. 3 s. sur Jean Jacquot,

Aouze : Le tiers des menues dîmes,

» Le sixième de la dîme en raisin sur 20 jours de vignes, loué 620 l.

Chaumousey : Chaque habitant faisant feu dans la municipalité de Chaumousey doit 2 chapons pour le droit d'affouage dans la forêt de Trusey. Lesdits chapons, estimés 30 sous la paire, se payent le lendemain de Noël. Il y a 60 habitants faisant feu dans la municipalité, ce qui fait un capital de 90 l.

Il était dû à l'abbé : 8 résaux 2 imaux d'avoine,

23 poules, et 5 œufs par poule, le tout estimé 57 l. 4 s.

Frenelle-la-Grande : Cens de 10 imaux de blé et un résal d'avoine, affecté sur plusieurs héritages du ban,

Gérardmer : Jean-Georges Thomas doit 2.000 fr. barrois,

Légéville et Bonfays : Cens annuel de 2 imaux 1/2 de blé, de 2 imaux 1/2 d'avoine et de 4 chapons,

Maroncourt : Cens de 3 résaux de blé et 3 résaux d'avoine, mesure de Nancy,

Le Mesnil-en-Xaintois : La moitié de la grosse dîme, affermée 30 paires de résaux, mesure d'Epinal, et évaluée 540 l.

Sur des fonds accensés, 36 résaux de blé et 36 résaux d'avoine, avec des chapons et autres droits, évalués 376 l.

Rouceux : Une partie de la pêche sur la rivière de Rouceux (la Meuse), affermée 62 l., et 20 livres de poisson noir,

Sanchey : Dîmes d'un revenu de 20 résaux de seigle et 20 résaux d'avoine,

Rentes diverses pour 42 l.

D'après l'état des droits ci-devant féodaux déjà cité ci-dessus (Arch. dép., versement de l'enregistrement, non classé), il était dû à l'abbaye de Chaumousey, par 70 débiteurs, des capitaux, par contrats et billets, se montant à une somme de 24.514 l. 1 s. 5 d., au cours de France.

IX. — INVENTAIRES DES OBJETS PRÉCIEUX DES ÉGLISES ET COMMUNAUTÉS SUPPRIMÉES

(Arch. dép. 9 Q 3. Procès-verbal pour l'argenterie, dressé dans la séance du 19 juin 1791 du directoire du district d'Epinal.).

« Ce jourd'hui, 19 juin 1791, les administrateurs du district « d'Epinal, à la participation de M. le procureur syndic, en exé- « cution du titre 3, art. 1er, de la loi du 5 novembre, sur le « décret des 23 et 28 octobre derniers, ont fait procéder par le « sieur Hure, marchand orfèvre en cette ville, à la vérification « et pesée de l'argenterie, tant du ci-devant chapitre, que des « chanoines réguliers de Chaumousey, Minimes de la Ville et « Consolation d'Epinal, après avoir reçu de lui le serment d'y « procéder fidèlement, laquelle s'est trouvée monter ensemble à « 622 marcs 2 onces 3 gros, dont 45 marcs 7 onces sont au titre « de Lorraine, le surplus au titre de France ou équivalent, et « consistent en six grands chandeliers d'autel, qui sont démon- « tés en plusieurs morceaux, un bénitier avec son goupillon, les

« lames d'une grande croix, avec celles du piédestal et ses orne-
« ments, les lames de la châsse de Saint-Goëry, une couronne et
« des ornements, les images de Sainte-Précie et de Sainte-Victo-
« rienne, Saint-Laurent, Saint-Benoît, Saint-Nicolas et Saint-
« Claude, un reliquaire de Saint-Thiébaut, une coupe et plusieurs
« autres pièces dont l'énumération ne peut avoir lieu, en raison
« des mutilations qu'elles ont souffertes pour les détacher, ces
« objets provenant du ci-devant chapitre.

« Une croix processionnale avec ses viroles, une paire de
« burettes avec son bassin, et plusieurs couverts, provenant de
« la ci-devant abbaye de Chaumousey.

« Trois grandes cuillers et un couvert, une lampe provenant
« des ci-devant pères Minimes de la Ville et de Consolation.

« Toute laquelle argenterie nous avons fait placer dans une
« grande caisse, que nous avons fait cercler, ficeler et cacheter
« du sceau du district aux deux bouts du cordage, pour être
« remise entre les mains de la maréchaussée d'Epinal, pour en
« faire le transport, sous une escorte, à l'hôtel de la Monnaie, à
« Metz, à la réquisition de M. le procureur général syndic du
« département des Vosges. »

Le total de l'argenterie des églises envoyée, en suite de l'art. 1[er] de la loi du 27 mars 1791, aux hôtels des Monnaies les plus voisins, est, pour le département des Vosges, de 2.004 marcs 3 gros 6 onces 1/2, sur lesquels le directoire a cru devoir conserver 10 calices, pesant 29 marcs 5 gros. (Arch. dép. L, 20, p. 21. (Extrait du procès-verbal de la session du conseil général du département des Vosges, séance publique du 13 décembre 1792).

Le district d'Epinal a contribué dans ce poids pour 737 marcs 4 onces 1 gros.

X. — CLOCHES

La Convention Nationale avait décrété, le 23 juillet 1793, qu'il ne serait laissé qu'une seule cloche dans chaque paroisse ; que toutes les autres seraient mises à la disposition du conseil exécutif, à charge, par lui, de les faire parvenir aux fonderies les plus voisines dans le délai d'un mois, pour y être fondues en canons.

En suite de cette loi, le directoire du département des Vosges, dans sa séance du 27 vendémiaire an II, « considérant que les circonstances « impérieuses où se trouve la République lui font un devoir de ne « négliger aucuns moyens de seconder les vues du gouvernement, et « d'assurer l'exécution des vastes mesures que la Convention Nationale « a adoptées pour la défense de la liberté et l'anéantissement des nom- « breux satellites de la tyrannie, » arrêta que, dans les 3 jours, les municipalités enverraient au directoire du district la déclaration des cloches qui sont dans l'étendue de leur commune et qui appartenaient à des couvents, abbayes, collégiales et paroisses supprimées, de même que les cloches des paroisses existantes, avec désignation de la cloche qu'elles sont autorisées à conserver.

Les directoires de district paraissant agir assez mollement, le conseil général du département s'occupa également de la question dans son arrêté du 2 frimaire an II, et pressa les administrations de district en « considérant que toutes les frontières de la République ne doivent « présenté qu'un rempart hérissé de canons, dirigés contre tous les « ennemis de la République ; que l'on doit employer à la fabrication « de ces foudres de guerre toutes matières qui y sont propres. »

Un certain nombre de cloches avaient déjà été envoyées antérieurement à l'hôtel des Monnaies de Strasbourg, pour être converties en monnaie ; le 6 mars 1792, le sieur Jean Barbier, d'Epinal, en avait conduit 11, d'un poids total de 5.968 l., à raison de 3 l. de France le quintal, comme prix du transport. Un autre envoi avait eu lieu le 2 juillet 1792.

ÉTAT DES CLOCHES

qui existaient dans les diverses maisons religieuses

du district d'Epinal, au 20 Juillet 1791

(Arch. dép. 9 Q 10)

Epinal : Religieuses de la Congrégation	4	cloches pesant ensemble		1.920 l.
» » Annonciades	1	»	»	225 l.
» Minimes de la Ville	4	»	»	1.510 l.
» » de la Consolation	1	»	»	230 l.
» Capucins	1	»	»	235 l.
» Collège	2	»	»	200 l.
» Ermitage Saint-Antoine	1	»	»	50 l.
» » Sainte-Barbe	1	»	»	60 l.
» » Saint-Michel	1	»	»	60 l.
Deyvillers » de Cléba	1	»	»	100 l.
Archettes : Ermitage	1	»	»	?
Arches : Hôpital	1	»	»	200 l.
Chaumousey : Chanoines réguliers	6	»	»	5.400 l.

CHAPITRE II

INVENTAIRES DES BIENS NATIONAUX PAR COMMUNES[1]

Epinal.

6.535 habitants en 1790. — 29.058 habitants en 1906.
Superficie : 4.269 hectares.

I. — Chapelles et Fondations pieuses
(Arch. dép. 8 Q 2, 9 Q 2, 10 Q 5).

Chapelle Saint-Abdon et Sainte-Dorothée.
(L'abbé Petitjean, titulaire).

3 petites chénevières d'environ 3 ommées,
Un jardin de 3 ommées 6 verges.

Chapelle Saint-Antoine.
(L'abbé Colin, titulaire).

Ermitage, composé d'une petite maison avec jardin attenant, loués 60 l.

(1) La population, en 1790, est indiquée d'après un état dressé par le directoire du district d'Epinal, du 16 novembre 1790 (Arch. dép. L, pièce non cotée). La population totale du district était de 27.440 âmes, et le nombre des feux de 5.839.

Chapelle Sainte-Barbe.

(L'abbé Hubler, titulaire).

Ermitage, composé d'une petite maison avec jardin, au milieu des bois de la ville, loué 12 l.

Chapelle Saint-Claude.

(L'abbé Duval, ci-devant chanoine d'Epinal, titulaire).

Jardin de 4 ommées, situé derrière Crottez, d'un revenu de 30 l., cours de Lorraine, et chargé de 6 messes par an.

Chapelle Saint-Clément et Saint-Etienne.

(Le même, titulaire).

Maison, située rue des Forts, habitée par le titulaire, d'un revenu de 96 l., cours de Lorraine, et rente de 33 l. ; bénéfice chargé de 24 messes par an.

Chapelle de la Conception Notre-Dame.

(L'abbé Poirot, d'Escles, titulaire).

Meix de 8 ommées, à la Louviere, loué à Pierre Antoine de Lannoy, d'Epinal, 17 l., et 4 l. de chanvre,

Pré de 5 fauchées, au Champ-du-Pin, loué à la demoiselle Brunotte, 52 l.

Rente de 60 l. annuelle et perpétuelle, due par les demoiselles de Rozières, et affectée sur quelques immeubles de la fondatrice.

Chapelle Saint-Esprit.

(L'abbé Parisot, curé de Saint-Epvre de Nancy, titulaire).

4 champs, faisant ensemble 27 jours de terres labourables, dont un, à Failloux, est loué à la demoiselle Verelle 130 l., et un autre, sur les Perrrières, est loué à Nicolas Perrin 46 l. 10 s.

Un petit jardin, à la Louvière, loué à Jean-Baptiste Hantz, tailleur d'habits, 7 l.

Un autre jardin, sur le chemin de la Louvière, loué à Vençon, huissier, 31 l.

Chapelle Saint-Hubert.

(L'abbé Petitjean, titulaire).

Un jardin, à la Grande Voye, loué à Thouvenel, 36 l.

Chapelle Sainte-Magdelaine, dite des Douelles.

(Jean Morel, prêtre ci-devant chanoine d'Epinal, titulaire).

Perceptions diverses, en nature et en argent, sur Epinal, Vaxoncourt et Vomécourt, d'un revenu total de 123 l. 15 s. 9 d., au cours de Lorraine.

Chapelle Saint-Michel.

(L'abbé Gérard, titulaire).

Ermitage, composé d'une petite maison et d'un jardin attenant, loué 12 l.

Un champ et un pré, au Champ-du-Pin, loué 9 l.

Chapelle Saint-Michel.

(L'abbé La Sale, titulaire).

Une maison, rue des Morts, tenue par bail emphytéotique.

Chapelle Saint-Nicolas et Sainte-Croix.

(L'abbé Lamarche, titulaire).

Jardin de 3 ommées, aux Corvées, loué 15 l. 10 s.

Jardin de 1 ommée, au Cours, loué à Grandhaye 6 l.

Petite maison, à la porte d'Arches, occupée par le titulaire,

Cens annuel de 2 pots d'huile sur la maison occupée par Joseph Mathieu, tailleur d'habits, rue du Grand Rualménil,

Cens de 30 s. 6 d. de Lorraine, sur la maison de Nicolas Mentrel, rue d'Ambrail.

Chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul.

(L'abbé Grandclas, titulaire).

Une maison, place de l'Atre, louée 175 l. 10 s.
Un jardin, sur la route de Dogneville, loué 15 l. 10 s.
Une pièce de terre de 5 jours, à la Colombière, indivise et louée à Pierre-Antoine Donville 31 l.
Un petit jardin, à la Louvière, de 2 ommées, loué 10 l.

Chapelle Saint-Remy, située au cimetière d'Epinal.

(L'abbé Jacquemin, titulaire).

Un jardin d'un jour, au Cours,
Un contrat de constitution de 200 fr. barrois, contre Jean-Claude Bonenfant, tailleur, à Epinal,
Une promesse de 100 fr., contre les enfants de défunt Claude Félix.
Les charges de la chapelle sont de 16 messes.

Chapelle du Saint-Sépulcre.

(L'abbé Sirejean, de Nancy, titulaire).

Terre de 3 jours, derrière la Fayencerie, louée 48 l.
Un petit jardin.

Confrérie du Saint-Laurent.

Deux champs.

Prestimonie de Pierre Colin.

(L'abbé Lamarche, titulaire).

Douze jours de terres labourables, près la forêt d'Epinal, louées à Joseph Jacquemin 62 l., plus 4 livres de beurre.

Recommandise de Richard Gussi.

(Le sieur Urion, curé de Longchamp, titulaire).

Une maison, sur l'Atre, louée à Joseph-Nicolas Jeandidier 121 l.
Un jardin, sur la route de Dogneville, loué à François Groscolas, tailleur, 20 l.

Recommandise de Noblet.

(Le même, titulaire).

Un jardin, à la Louvière, loué à Honoré Mougenot 23 l. 5 s.

Recommandise de Villaume Badent.

(Le même, titulaire).

Un jardin, au Cours, loué 16 l.

Recommandise d'Etienne Petitcuir.

(L'abbé Meuriot, vicaire à Golbey, titulaire).

Un pré, à la Louvière, loué à la veuve Bonnet 38 l. 15 s.
Un jardin, à la Louvière, loué à Nicolas Michel 6 l. 6 s.
Un jardin, à la Louvière, exploité par le titulaire,
Un jardin, aux Corvées, loué à Joseph Loye, dit la Branche, 5 l.
Une pièce de terre, à l'Avrainsard, louée à Claude Demange 46 l. 10 s.
Un jardin, sur le grand chemin de Dogneville, loué 27 l. 2 s. 6 d.
Une pièce de terre, à la Baudenotte, louée à Jean-Humbert Tihay 19 l. 7 s. d.
Un cens annuel, sur la maison de Parisot, de Dogneville, 6 s. 9 d.

Recommandise de dame Jeanne d'Agnécourt.

(Le même, titulaire).

Un champ.

Recommandise de dame Félix.

(L'abbé Grandclas, titulaire).

Un pré de 10 fauchées, au-dessus de Saint-Auger.

Recommandise de Sainte-Bonaventure.

(Les Cordeliers, de Neufchâteau, titulaires).

Une maison, près de l'église, louée à Coster, par bail emphytéotique, 60 l., à charge de nourrir et de loger les Cordeliers de Neufchâteau, pendant leur station de la Pentecôte.

Recommandise de la Conception.

(L'abbé Alexandre Poirot, vicaire à Escles, titulaire).

Terres, au Champ-du-Pin, louées à Dominique Brunotte, d'Epinal,	62 l.
Terres diverses, louées	69 l. 15 s.
Une chénevière, à la Louvière, louée	20 l. 12 s.
Rentes pour argent prêté	60 l.

II. — Clergé Séculier et Régulier

(Arch. dép. 8 Q 2 et 9 Q 2)

Cure d'Epinal.

Terres labourables, 12 ommées, estimées	252 l.
Prés de 2 fauchées et champs, estimés	2.992 l.
Chénevière de 9 ommées 15 verges, estimée	198 l.

Cure de Longchamp.

Une chénevière, à la Louvière, estimée	330 l.

Commanderie de Saint-Jean de Robécourt.

Une petite maison, avec chapelle et jardin potager attenant (1), de 1 ommée 13 verges,
76 jours 4 ommées 12 verges de terres labourables.

Chapitre Saint-Goëry.

A. — *Chapitre :*

Métairie, dite de Laufromont,	estimée	18.480 l.
Terres arables de 424 jours,	»	55.136 l.
Champs et prés d'environ 3 jours,	»	352 l.
Ferme Saint-Auger, avec bâtiments, terres et prés,	»	16.456 l.
Champs et prés de 5 jours,	»	1.155 l.
Grange, dite des dîmes,	»	2.850 l.
Champ,	»	616 l.
Prés de 6 fauchées 3 ommées,	»	3.410 l.

4 petits jardins, d'ensemble 7 ommées 3 verges (appartiennent pour partie à la recommandise de Villaume Badent), estimés 594 l.

Une maison,	estimée	650 l.
Pré de 3 fauchées,	»	880 l.
La maison abbatiale,	»	3.300 l.

Petite maison, à côté de l'église paroissiale, contestée par la ville d'Epinal.

B. — *Abbaye du chapitre :*

Jardin, dit de la Crosse, de 6 ommées, estimé 1.584 l.

C. — *L'abbesse :*

Jardin de 17 ommées 1/2, estimé 1.056 l.

(1) La chapelle était l'ancienne chapelle Saint-Jean, située faubourg Saint-Michel ; en 1619, elle était habitée par des capucins. Elle fut fermée à l'époque de la Révolution, et transformée en habitation particulière jusqu'après la guerre de 1870, époque à laquelle la propriété fut achetée par le curé d'Epinal pour les franciscains.

D. — *Chancellerie du chapitre :*

Une chénevière de 2 ommées, sur le chemin de la Grande Voye, tenue par le titulaire,

Deux chénevières, à la Louvière, de 6 ommées 12 verges, louées à Chavotel et à Dominique Lalloué 16 l. 15 s.

Un jardin, à la Louvière, de 12 ommées, loué à Louis et Charles Minette 12 l.

La moitié de 10 jours de terres arrables, près la Colombière, indivises avec la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul, et louées à Donville 31 l.

Un cens sur le jardin d'Henry Schaffre, près la route de Mirecourt, de 8 s. 6 d.

Un cens sur la maison d'Amé Mathieu, ruelle du Château, de 4 s. 3 d.

Dames religieuses de la Congrégation.

Les bâtiments du monastère et le jardin enclavé, de 1 jour 8 ommées,

Pré et jardins, de 10 jours 8 ommées, avec une petite maison, à la Louvière,

Jardin de 5 ommées, sur le chemin de la Louvière,

Petite maison, rue d'Ambrail, louée à Jacquemin 156 l.

Jardin de 1 ommée 19 verges, vers les grands moulins, loué à Barroué 15 l.

Jardin de 7 ommées, vers les grands moulins, loué à Pétronin 15 l.

Champ de 1 jour, vers Saint-Michel, loué à Barrois 9 l.

Champ de 3 jours 5 ommées 8 verges, au-dessus de la Justice,

Champ de 4 jours 5 ommées 17 verges, au haut des Etaches, loué à Groscolas 48 l.

Champ et pré de 9 jours 5 ommées, à la Madelaine, loués à dame Dumont 96 l. ; cette terre est chargée d'une messe par semaine, ce qui diminue le canon de 26 l., soit 70 l.

Huilerie avec jardin potager de 3 ommées 1/2, et coteau de

4 jours 1/2, au faubourg Saint-Michel, loués à François Pillegrain, 192 l.
Un pré contigu, de 2 jours, que le monastère fait exploiter.

Dames Annonciades Célestes.

3 maisons, attenantes au monastère, et donnant sur la rue d'Arches, louées 159 l.
Une maison, rue Malpertuis, pour loger le directeur de la maison, chargée d'un cens de 4 s.
Grange et écurie, même rue, pour loger les fermiers et les bestiaux,
Un jardin de 3 jours, à la Grande Voye,
Deux petits jardins d'environ 9 ommées, à la grande Voye,
Un pré de 1 fauchée 8 ommées, à la Louvière,
Champ et prés de 5 jours 1/2, dits au Pré Lavigne,
Le monastère, avec écurie et 2 petits jardins.

Capucins.

Le couvent avec jardin attenant d'environ 10 jours.

Minimes de la Ville.

Le couvent avec le jardin y enclavé,
Six maisons attenantes, rues Léopold-Bourg, et louées 575 l. 12 s.
Un jardin, au Gravot, de 1 ommée 1/2, loué 6 l.
Un jardin, sur les Forts, de 4 jours 1/2, avec une petite maison, loué 192 l.
Un jardin, à côté du précédent, de 2 ommées, loué 12 l.
Un petit terrain de 20 pieds carrés, sur le canal des anciens moulins de la Petite Ville,
La cense de la Grande Mouche, consistant en 2 maisons, terres et prés,
Rentes se montant à 548 l. 19 s. 6 d.

Minimes de la Consolation de la Vierge.

Une ferme, composée de 36 jours de terres, prés et jardins, avec 2 maisons, devant la chapelle, le tout loué 216 l. de France, ou 279 l. de Lorraine.

Collège.

(Biens appartenant aux jésuites).

La maison du collège, avec tous ses bâtiments, et le jardin y attenant,
Une petite maison et une écurie, rue Malpertuis,
Terres arables, 61 jours, 7 ommées, louées à Réglon, Thiéry et Carer 519 l. 9 s.

III. — Etablissements hospitaliers

(Arch. dép. 8 Q 2, et arch. de l'hôpital Saint-Maurice).

Hôpital Saint-Goëry.

Une maison composée de 2 corps de logis,
Jardin potager de 7 ommées 19 verges,
Verger, sans arbres, de 3 ommées 23 verges,
Une maison, dite les Créneaux,
Un jardin potager, avec son bâtiment, dite la Châtellenie, de 2 jours 1 ommée 14 verges, sis à la Grande Voye.

Hôpital Saint-Maurice

(Estimation du 24 pluviôse an III),

Gagnage, dit de Montplaisir ou de la Gosse, composé d'une belle maison, avec 28 jours de terres, d'un revenu annuel de 1.000 l.
Champs et prés de 45 jours 1/2, au-dessus de Grandrupt, d'un revenu de 1.100 l.

Champs de 20 jours 4 ommées, au-dessus de la Justice et au haut du Château,

Prés de 15 jours 8 ommées, au Champ-du-Pin,

Champs de 63 jours 3 ommées, côte Champion et Champ-du-Pin ;

Le tout d'un revenu de 2.617 l.

Meix de 1 jour 9 ommées 15 verges (en 8 pièces) estimés valoir 5.850 l.

Les bâtiments, jardins et certains terrains occupés par l'hôpital.

Bouillon des Pauvres.

Une maison de 4 pièces de terres labourables, louées 216 l. au cours de Lorraine.

IV. — Domaine royal

Remises, emplacements et clos de l'ancien château d'Epinal.

V. — Biens des Emigrés

(Arch. dép. 8 Q 26. D'après le relevé des estimations ou évaluations qui doivent servir de base à leur vente, et d'après l'état de consistance des biens dans la municipalité d'Epinal, du 9 frimaire an II).

Roch-Amable-Levice Montigny, ancien major de dragons à Epinal :

Une maison, place de l'Atre, section A, n° 124, estimée 9.000 l.

Un jardin de 14 ommées 1/2, à la Louvière, d'un produit annuel de 155 l., estimé 2.700 l.

Une petite maison, avec un mauvais terrain, sur le revers du Château,

Une somme due sur une maison vendue au sieur Thouvenel,

Une somme de 960 l., au cours de France, due par Barthélémy Gontier, invalide à Epinal,

Une somme de 1.500 livres, au cours de France, due par Lhuillier, aubergiste,
Des meubles, déposés chez la veuve Sansonnet, à Epinal.

Marie-Anne de Ferrelle, chanoinesse à Epinal :

Une maison, section A, n° 76, d'un revenu de 225 l., estimée 6.900 l.
Des meubles.

Roxard, ci-devant conseiller au ci-devant Parlement de Nancy :

Un jardin de 16 ommées 16 verges, d'un revenu de 72 l., estimé 2.200 l.

Parisot, ci-devant curé de Saint-Epvre, à Nancy :

Une maison, section A, n° 139, estimée 2.400 l.
Un jardin de 20 ommées, d'un revenu de 30 l., estimée 400 l.

Bassompierre et *Choiseul Labaume :*

Maison, section A, n° 8, d'un produit annuel de 276 l., estimée 7.200 l.

Louis Féron, négociant à Epinal :

Maison, section A, n° 105, d'un produit annuel de 450 l., estimée 7.800 l.
Ecurie, estimée 750 l.

Madelaine-Victoire Puis, veuve André Febvrel, rentière à Bruyères :

Maison, section C, n° 25, d'un produit annuel de 138 l., estimée 2.400 l.
Maison, section F, n° 51, d'un produit annuel de 133 l., estimée 3.300 l.
Maison, section F, n° 52, d'un produit annuel de 120 l., estimée 3.600 l.
Partie d'une maison louée 70 l.
Restant du prix d'une maison vendue 1.300 l.

Une somme due par Louis Jacquemin, de 400 l.
Une somme due par Richard, gendarme national, de 1.850 l.

Charles-Robert Chambon, capitaine de dragons à Epinal :

Maison et jardin, de 7 ommées 12 verges, d'un produit annuel de 125 l., estimés 2.700 l.
Un jardin et une loge, sur le chemin de Dogneville.

De la Salle Chonville, condamné :

Un jardin, estimé 3.100 l.
Une maison, n° 54, estimée 5.100 l.

Louis-François-Claude-Saladin Montmorillon, ci-devant officier au Royal-Normandie, et *Benoît-Didier Folin*, capitaine au régiment d'Auxerrois, domiciliés à la Chapelle, département de Saône-et-Loire :

Une maison provenant du décès de la chanoinesse de Montmorillon, estimée 2.400 l.
(La Nation n'a qu'un droit de moitié sur ce bien).

Joseph Ganier, ex-curé de Naswiller :

Jardin de 9 ommées 20 verges, estimé 4.000 l.

Mollet Bregeot, ancien officier à Epinal :

Un tiers de maison et jardin (occupés par sa mère qui en a l'usufruit), estimés 1.500 l.

Nicolas-Antoine Meuriot, prêtre à Epinal :

Meix potager, estimé 1.100 l.

Le fils de Joseph Mougel, vicaire à Uxegney :

Maison occupée par le père.

Le fils mineur de Pierre-Antoine Launoy, d'Epinal :

Le tiers dans une maison (éventuelle et occupée par ses parents), estimée 1.500 l.

Collinet de la Salle Frémifontaine :

La moitié d'une maison occupée par son épouse, estimée 1.200 l.

Le fils de Paul-Victor Coster :

Un cinquième dans 2 jardins, et 134 jours 8 ommées 22 verges de terres arables et prés, le tout estimé 5.300 l.

Le fils de Jean-Nicolas Claudel :

Un huitième dans une maison, une remise et une chénevière,
Un seizième dans une maison, un jardin et un coteau, le tout estimé 5.200 l.

Jean-Baptiste de Rozière, prêtre et chanoine à Epinal :

Un sixième dans une maison, jardin et terres, estimés en totalité 10.550 l.

Arches.

1.143 habitants en 1790. — 1.566 habitants en 1906.
Superficie : 1.750 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2, et les déclarations des titulaires des revenus, Arch. dép. 10 Q 1).

I.

Domaine du Roi :

Terres labourables de 1 jour 2 ommées, et prés de 4 fauchées 1 ommée 8 verges, estimés 935 l.
Deux maisons, dans l'enceinte du château d'Arches, avec jardin y attenant, estimés 594 l.
Le moulin d'Arches, ci-devant banal (indivis avec le chapitre de Remiremont), estimé 3.000 l.

Chapitre de Remiremont :

Prés de 9 fauchées, estimés 594 l.

Fabrique de l'église paroissiale d'Arches :

Prés de 6 fauchées 5 ommées 11 verges, à la prairie d'Arches et d'Aneuménil, affermés 96 l., estimés 1.413 l. 10 s.
Un autre pré, d'un rapport de 24 l., un cens de 100 l., une portion dans la dîme d'Archettes affermée 103 l.

Cure d'Arches :

Prés de 5 fauchées 5 ommées 11 verges, d'un rapport de 60 l., estimés 1.254 l.
Terres labourables de 7 ommées, d'un rapport de 6 l., estimées 140 l.
Jardin de 2 ommées, d'un rapport de 3 l.

(D'après sa déclaration du 14 mars 1790, le curé percevrait, comme revenus, les dîmes des communautés de Laménil et de Dinozé, estimées 960 l., celles d'Arches et d'Aneuménil, estimées 150 l., les dîmes de rapportage sur les paroisses de Hadol, Uriménil et Pouxeux, estimées 96 l., divers produits de terrains, estimés 69 l. ; de plus, tous les trois ans, la dîme totale dans les communautés d'Aneuménil et d'Arches pour le seigle et le sarrazin, estimées 1.008 l., pour l'avoine 768, et pour le blé 48, ce qui porterait le total des revenus annuels à 1.275 l., et le total, en y comprenant la troisième grande année, à 3.099 l., au cours de Lorraine).

Confrérie Saint-Joseph, érigée en l'église paroissiale de Hadol :

Prés de 2 fauchées 2 ommées, estimés 594 l.

Ermitage Sainte-Croix (déclaration du frère Romary, supérieur, du 14 mars 1790) :

Jardin de 7 jours, d'un revenu de 66 l.
Champ de 3 jours, d'un revenu de 13 l.
Prés de 11 fauchées, dans la forêt de Tannières, d'un revenu de 75 l. 15 s.

Chapelle et hôpital d'Arches (d'après la déclaration du prêtre titulaire, du 3 août 1790) :

Maison, dite de l'hôpital, avec jardins, prés et dépendances, d'un revenu de 161 l. 16 s., estimés 3.546 l.

Dimes d'avoine, estimées 2.300 l. 2 s. 6 d., et foin et paille pour l'entretien d'une vache, estimés 24 l., ce qui porterait le revenu total à 2.485 l. 18 s. 6 d.

II.

Pas de biens *d'émigrés,* suivant la déclaration de la municipalité au 14 avril 1793.

Archettes.

227 habitants en 1790. — 808 habitants en 1906.

Superficie : 1.391 hectares

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2, et les déclarations de la municipalité et du titulaire, Arch. dép. 10 Q 1.)

I.

Domaine du Roi :

Le moulin d'Archettes (appartenant pour moitié au chapitre de Remiremont), estimé 1.920 l.

La forêt de Tannières, de 2.780 arpents, estimée 68.200 l.

Chapitre de Remiremont :

Moitié du moulin banal d'Archettes, affermé 309 l. 13 s. 6 d.

Cure d'Archettes (Bouverot) :

Terres labourables de 19 jours 6 ommées 17 verges, et prés de 3 ommées 17 verges, estimés 3.128 l. 15 s.

Fondation au profit de la cure d'Archettes :

Prés de 2 fauchées 3 ommées, estimés 600 l.

Fabrique d'Archettes :

Terres labourables de 1 jour 5 ommées 15 verges, et prés de 3 ommées 14 verges, estimés 302 l. 10 s.

Chapelle du Saint-Rosaire :

Terres labourables de 10 jours 1 ommée 13 verges, estimées 730 l.

Ermitage Sainte-Croix :

Chapelle et maison de l'ermitage, pré et champ, estimés 3.552 l.

II.

Pas de biens *d'émigrés,* suivant la déclaration de la municipalité au 24 février 1793.

La Baffe.

370 habitants en 1790. — 441 habitants en 1906.

Superficie : 901 hectares.

(D'après les déclarations du bénéficiaire, Arch. dép. 10 Q 1, et les état de consistance et d'estimation des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 26.)

I.

Cure d'Archettes :

Champ de 1 jour, finage de la Baffe, d'un revenu de 9 l. 6 s., et 3 prés, finage de Mossoux, d'un revenu de 12 l.

II.

Biens des émigrés :

François Poirot, vicaire à Bruyères :

Terres de 12 jours 3 ommées 1/2, d'un produit annuel de 60 l., estimées 1.562 l. 6 s.

Prés de 2 fauchées 9 ommées 14 verges.

Joseph Poirot, vicaire à La Bresse :

Jardin de 3 ommées 24 verges, d'un produit annuel de 72 l., estimé 2.658 l. 6 s.

Terres labourables de 22 jours 1 ommée, et prés de 5 fauchées 4 ommées.

La Chapelle-aux-Bois.

1.721 habitants en 1790. — 1.820 habitants en 1906.

Superficie : 3.078 hectares.

(D'après le relevé des estimations des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 7 et 8 Q 26).

I.

Pas de *biens nationaux* sur le territoire de la municipalité.

II.

Biens des émigrés :

Anne Maximilien, duc d'Havré et de Croï, comte de Fontenoy, pour la moitié, et les héritiers de *François-Harmand Dupasquier de Dommartin,* comte de Fontenoy, pour l'autre moitié :

Corps de ferme, sis à Hardémont, et moulin avec dépendances, estimés 22.000 l.

Corps de ferme, dit la Verrière de Bains, de 57 jours de terres labourables, 12 fauchées de prés, maison, etc., d'un revenu de 305 l., estimés 6.710 l.

Terrain de 92 arpents, autrefois en nature de prés, d'un revenu de 24 l., estimé 1.000 l.

Terres labourables de 3 jours 2 ommées 6 verges, d'un revenu de 6 l., estimées 310 l.

Bois de 338 arpents.

Charmois-l'Orgueilleux.

1.123 habitants en 1790. — 951 habitants en 1906.

Superficie : 3.592 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2, les déclarations du curé, Arch. dép. 10 Q 3, et celles de la municipalité, Arch. dép. 8 Q 26).

I.

Cure de Charmois :

Terres labourables de 12 jours et un pré d'un revenu de 18 l., estimés 660 l.

Jardin de 4 ommées, d'un revenu de 6 l.

(Le curé proteste que ses terres sont mauvaises, comme toutes celles des Vosges, qu'il faut beaucoup d'engrais).

Chapitre de Remiremont :

Bois de 3.816 arpents, d'un revenu présumé de 12.475 l.

II.

Biens des émigrés :

Joseph-Anne-Auguste duc d'Havré et de Croï, ci-devant seigneur de Fontenoy :

Bois de 1.750 arpents, d'un revenu présumé de 3.538 l., estimés 52.500 l.

Bois de 937 arpents, estimés 132.000 l.
Corps de ferme, dit la Verrière de Bains, contenant 50 arpents de prés, estimé 6.710 l.
Jardin et terres labourables de 50 jours,
Friche de 4 arpents, estimée 88 l.
2 prés de 23 fauchées, estimés 11.000 l.
Etang,
Moulin avec dépendances, estimé 3.300 l.

Chaumousey.

358 habitants en 1790. — 359 habitants en 1906.

Superficie : 1.005 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch dép. 8 Q 2.)

I.

Abbaye de Chaumousey :

Terres labourables de 4 jours, aux Boudières, et prés de 1 fauchée 1/2, au bas de l'étang, estimés 1.716 l.
Terres labourables de 20 ommées, estimées 176 l.
» de 3 jours, faisant partie de la forêt de Trusey, estimées 66 l.
Gagnage, à la Michotte, de 312 jours de terres arables, 66 fauchées de prés, et une maison, estimé 16.014 l. 18 s.
Prés de 9 ommées, estimés 308 l.
Prés de 7 fauchées, et terres labourables, estimés 2.167 l.
Terres labourables de 13 jours, à l'étang Colin, et prés de 10 fauchées, au Grand Breuil, estimés 1.647 l. 16 s.
Gagnage de 27 jours de terres labourables, et 16 fauchées de prés, estimés 2.376 l.
Terres labourables de 13 jours 5 ommées, un pré et une curtille, estimés 1,056 l.

Champs de 18 jours 5 ommées, estimés 88 l.
Terres labourables de 10 jours, estimées 484 l.
2 prés de 2 fauchées 5 ommées, et une chénevière de 3 ommées, estimés 550 l.
2 prés de 9 ommées 20 verges, et terres labourables de 11 jours, estimés 440 l.
Terres labourables de 10 jours, et prés de 4 fauchées 3 ommées, estimés 726 l.
Prés de 9 ommées 6 verges et de 4 ommées 22 verges, et terres labourables de 9 ommées 8 verges, estimés 129 l.
Une ferme, dite la Folie Calette, » 9.104 l. 16 s.
» » Gérard, » 7.573 l. 17 s.
Moulin de Bouzey, et gagnage dépendant, estimés 18.899 l. 16 s.
Une ferme attachée à la maison abbatiale de Chaumousey, estimée 8.800 l.
Une ferme, dite de l'Aumônerie, consistant en 47 jours de champs et prés, estimée 14.300 l.
Les forêts de Trusey, la Comtesse et Ambafosse, de 1.735 arpents, estimées 79.149 l.
L'abbaye de Chaumousey.

Confrérie Saint-Sébastien, érigée à Chaumousey :

Un pré de 8 ommées 12 verges, estimé 193 l. 18 s.

II.

Pas de biens *d'émigrés*, suivant la déclaration de la municipalité, du 23 février 1793.

Chavelot.

281 habitants en 1790. — 1.112 habitants en 1906.

Superficie : 614 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2.)

I.

Chapelle Saint-Antoine :

Terres arables de 8 jours 9 ommées, et prés de 9 ommées 15 verges, estimés 1.250 l.

II.

Pas de biens *d'émigrés,* suivant la déclaration de la municipalité, du 24 février 1793.

Le Clerjus.

(Antérieurement à la Révolution *La Franouze*).

1.681 habitants en 1790. — 1.843 habitants en 1906.

Superficie : 3.259 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép 8 Q 2, et le relevé des estimations des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 25.)

I.

Cure du Clerjus :

Terres labourables de 46 jours, et prés de 3 fauchées 1/2, estimés 1.980 l.

II.

Biens des Emigrés :

Les comtes de Fontenoy, ducs d'Havré et de Croï :

Bois de 294 arpents.

Darnieulles.

372 habitants en 1790. – 709 habitants en 1906.

Superficie : 936 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2, et la déclaration du curé, du 10 novembre 1790, Arch. dép. 10 Q 4).

I.

Abbaye de Chaumousey :

Gagnage de 130 jours de terres arables, et 29 fauchées de prés, estimés 14.075 l. 12 s.

Religieuses de la Congrégation d'Epinal :

Gagnage de 98 jours de terres labourables, et 29 fauchées de prés, estimés 12.067 l.

Chapelle dite de la Sainte-Vierge (L'abbé Egellenoncourt, de Nancy, titulaire) :

Gagnage consistant en 2 corps de bâtiments, 35 jours 1 ommée 19 verges de terres labourables, 14 fauchées 3 ommées de prés, et 1 jour 9 ommées de chénevières, estimés 6.710 l.

Fabrique de Gigney :

Pré de 1 fauchée 2 ommées 20 verges, estimé 264 l.

Fabrique de Darnieulles :

Pré de 2 fauchée 1 ommée 5 verges, estimé 1.056 l.

Cure de Darnieulles :

Terres, champs et prés de 30 jours, estimés 2.513 l. 10 s.

Jardin de 4 ommées 18 verges, estimé 150 l.

La moitié des grosses dîmes et la totalité des menues, affermées 1.083 l. 16 s. 6 d., avec réserve de divers articles, estimées 220 l. 6 s. 8 d.

II.

Pas de biens *d'émigrés,* suivant la déclaration de la municipalité (sans date).

Deyvillers.

391 habitants en 1790 — 545 habitants en 1906

Superficie : 878 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2, et le rapport du curé, du 24 janvier 1791, Arch. dép. 10 Q 4.)

I.

Cure de Deyvillers :

Bouverot de la cure, consistant en terres labourables, prés et curtilles, d'un revenu de 85 l., estimés 6.808 l.

Fondation au profit de la cure :

Curtille, estimée 288 l.

Curtille de 15 ommées, et prés de 15 ommées, estimés 480 l.

Mairie de Saint-Arnould :

Terres labourables de 7 jours 5 ommées, estimées 852 l.

Recommandise de Cugnot de la Maix (L'abbé Lamarche, titulaire) :

Terres labourables de 86 jours, prés de 3 fauchées 1/2, estimés 7.568 l.

Minimes d'Epinal :

Champs, prés, et étangs, estimés 1.584 l.

Compagnie des Prêtres d'Epinal :

Pré de 4 fauchées, estimé 726 l.

Religieux de Moyenmoutier :

Chapelle de Cléba et ses dépendances, estimé 660 l.

Chapelle Saint-Nicolas et Sainte-Croix (L'abbé Lamarche, titulaire) :

Pré de 6 fauchées, estimé 770 l.

II.

Pas de biens *d'émigrés,* suivant la déclaration de la municipalité, du 7 mars 1793.

Dignonville.

209 habitants en 1790. — 183 habitants en 1906.

Superficie : 592 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2)

I.

Collège d'Epinal :

Gagnage de 45 jours de terres labourables, et 10 fauchées de prés, estimés 2.926 l.

Commanderie Saint-Jean de Robécourt :

Prés de 23 fauchées.

II.

Pas de biens *d'émigrés,* suivant la déclaration de la municipalité, du 21 avril 1793.

Dogneville.

454 habitants en 1790. — 845 habitants en 1906.

Superficie : 1.146 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2, et le relevé des estimations des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 26.)

I.

Chapelle de Saint-Michel d'Epinal (L'abbé Gérard, titulaire) :

Un pré, estimé 946 l.

Chapelle du Saint-Esprit (L'abbé Parisot titulaire) :

Champ de 6 jour, estimé 1.210 l.

Chapelle du Saint-Esprit et Chapitre d'Epinal :

Pré de 7 fauchées 14 ommées 14 verges, estimè 1.980 l.

Chapitre d'Epinal :

Pré de 2 fauchées 8 ommées, estimé 946 l.

Chapelle Saint-Jean et Saint-Sébastien (L'abbé Meunier, titulaire) :

Pré et terres labourables de 11 jours 7 ommées 20 verges, estimés 1.056 l.

L'évêque de Metz et la cure de Dogneville :

Terres labourables de 5 jours 9 ommées, et prés de 6 fauchées, estimés 1.980 l.

Cure de Dogneville :

Terres labourables de 21 jours 5 ommées 5 verges, et prés de 6 fauchées 4 ommees, estimés 1.760 l.

Cure d'Epinal :

Pré de 1 fauchée, estimé 132 l.

Religieuses de la Congrégation d'Epinal :

Terres labourables de 186 jours 2 ommées, et prés de 48 fauchées 7 ommées 17 verges, estimés 12.254 l.

Annonciades d'Epinal :

Terres labourables de 148 jours, et prés de 25 fauchées, estimés 14.078 l. 3. s.

II.

Biens des émigrés :

Stanislas-Louis Bassompierre, bailli d'Epinal :

Pré de 5 fauchées 1 ommée, d'un produit annuel de 150 l., estimé 3.254 l.

Domèvre-sur-Avière.

378 habitants en 1790. — 262 habitants en 1906.

Superficie : 916 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2, la déclaration de la communauté de Domèvre, Arch. dep. 10 Q 4, et les états de consistance des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 26.)

I.

Chapitre d'Epinal :

Terres labourables de 4 jours, affermées 12 l., estimées 264 l.
Champ de 7 ommées, affermé 12 l., estimé 55 l.
Pré de 19 fauchées, affermé 479 l., estimé 5.446 l.
Forêts de 490 arpents, dites des Chênes, des Rappes d'Oncourt

et du Buisson Saint-Goëry, affermées 103 l. 16 s., estimées 13.387 l. 6 s.

(La communauté de Domèvre fait remarquer que, par une entreprise sans exemple, le chapitre ne s'est pas contenté, l'an dernier, de son tiers dans la coupe des Rappes d'Oncourt, mais en a fait vendre la moitié au sieur Tisserand, d'Epinal, pour une somme de 9091. 8 s. 5 d. La communauté se réserve tous droits et actions à cet égard).

Chapitre de Remiremont :

Deux tiers des grosses et menues dîmes, affermées 1.380 l.

Collège d'Epinal, aux ci-devant Jésuites :

Gagnage de terres labourables, prés, etc., affermé 192 l., estimé 4.630 l. 5 s.

Cure d'Uxegney :

Terres labourables de 9 ommées, affermées 6 l., estimées 77 l.

Le tiers des grosses et menues dîmes, la totalité des novales et le rapportage, affermés 456 l.

II.

Biens des émigrés :

Jean Brultez, prêtre :

Terres de 7 jours, d'un revenu présumé de 29 l., d'un capital présumé de 638 l.

Les héritiers de Rouvroy, président à Nancy :

Un moulin et divers héritages, loués 5.109 l.

François Vincent, pensionné à Domèvre :

Une terre de 1 jour, d'un revenu présumé de 9 l., et d'un capital présumé de 198 l.

Gourmant, à Nancy :

Pré de 5 fauchées, d'un revenu présumé de 24 l., et d'un capital présumé de 528 l.

Dommartin-aux-Bois.

696 habitants en 1790. — 641 habitants en 1906.

Superficie : 1.570 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2, et le relevé des estimations des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 7 et 8 Q 26.)

I.

Abbaye de Chaumousey :

Une ferme, dite de Hagnécourt, estimée 12.661 l.

II.

Biens des émigrés :

Charles-Gabriel Canon, marquis de Ville-sur-Illon :

Moulin, terres de 9 ommées 6 verges, curtilles de 12 ommées 1/2, et une maison, estimés 4.400 l.

Jean-Joseph Dupoirieux, ex-curé à Domèvre-sur-Durbion :

Terres labourables de 17 jours 6 ommées, jardins et prés de 3 jours 6 ommées, et vignes de 3 ommées, d'un rapport de 3 imaux de blé et 3 imaux d'avoine, estimés 924 l.

Claude-Joseph Claudel, ci-devant curé de Bouxières-aux-Chênes :

Maison, terres labourables, prés, jardins, chénevières de 19 jours 6 ommées 22 verges, estimés 2.098 l.

Dounoux.

440 habitants en 1790. — 500 habitants en 1906.

Superficie : 923 hectares.

Il n'y a, sur le territoire de cette localité, ni biens de *première origine,* ni biens *d'émigrés.*

Fomerey.

164 habitants en 1790. — 142 habitants en 1906.

Superficie : 503 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le dictrict d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2).

I.

Abbaye de l'Étanche :

Prés de 6 fauchées, et terres labourables de 2 jours 1/2, estimés 2.101 l.

Prés de 1 fauchée 3 ommées, et un autre de 3 fauchées 3 ommées, (au curé de Gigney), estimés 242 l.

Abbaye de Bonfays :

Prés de 23 fauchées 8 ommées, estimés 3.630 l.

Chapelle Notre-Dame de Pitié, de Gigney (L'abbé Grandemange, titulaire) :

Un corps de gagnage, estimé 8.096 l.

II.

Pas de biens *d'émigrés,* suivant la déclaration de la municipalité, du 8 mars 1793.

Les Forges.

(Actuellement divisée en deux communes : Les Forges et Chantraine).

321 habitants en 1790. — 2.366 habitants en 1906 (pour les Forges et Chantraine).

Superficie : 1.319 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le dictrict d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2.)

I.

Le Roi et le Chapitre de Remiremont :

La forêt de Châtimont, de 518 arpents, estimée 23.883 l.
La forêt du Coteau de Saint-Antoine et des Côtes Brûlées, de 2.351 arpents, estimée 108.402 l.
Bois sur le Ban d'Uxegney (sur les communes des Forges, de Renaufief et de Saint-Laurent), de 7.878 arpents, estimé 246.421 l.

Abbaye de Chaumousey :

Prés de 26 fauchées, terres labourables de 50 jours, estimés 3.564 l.
Terres labourables de 23 jours, et prés de 23 verges, estimés 681. 4 s.
Terres labourables de 3 jours 2 ommées 15 verges, et prés de 5 fauchées 5 ommées, estimés 294 l. 16 s.

Secrète d'Epinal :

Corps et gagnage de terres labourables, de 227 jours 2 ommées et prés et curtilles de 48 fauchées, estimés 12.100 l

II.

Pas de biens *d'émigrés,* suivant la déclaration de la municipalité, du 17 mars 1793.

Gigney.

200 habitants en 1790. — 158 habitants en 1906.

Superficie : 509 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2, et l'état de consistance des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 26.)

I.

Chapitre d'Epinal :

Terres labourables de 18 jours 6 ommées, prés de 2 fauchées 1 ommée, estimés 7.220 l.

Chapitre de Remiremont :

Prés de 2 fauchées 6 ommées 15 vergés, estimés 220 l.

Cure de Gigney :

Terres labourables de 20 jours, et prés de 9 fauchées 8 ommées 1/2, estimés 3.476 l.

Jardin de 2 ommées.

Fabrique de Gigney :

Terres labourables de 6 jours 1 ommée, estimées 244 l.

Chapelle Notre-Dame de Pitié (L'abbé Grandemange, titulaire) :

Maison, et jardin y attenant, terres et prés en dépendant, estimés 2.574 l.

Religieuses prêcheresses de Nancy :

Terres labourables de 1 jours 4 ommmées, chénevières et curtilles de 4 jours, estimées 352 l.

II.

Biens des émigrés :

François Bienaimé, curé de Gigney :

Terres labourables de 1 jour 5 ommées, d'un produit annuel de 6 l., estimées 110 l.

Girancourt.

608 habitants en 1790. — 873 habitants en 1906.

Superficie : 1.766 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch, dép. 8 Q. 2, la déclaration du curé, du 22 décembre 1790, Arch. dép. 10 Q 6, et le relevé des estimations des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 26.)

I.

Abbaye de Chaumousey :

Etang de 2 arpents, estimé 142 l. 2 s.

Pré de 6 ommées, et champ de 1 jour, estimés 121 l.

Terres labourables de 13 jours 7 ommées 22 verges, estimées 440 l.

Chapitre de Remiremont :

Pré de 3 fauchées, dit le Clos des Dames, estimé 2.178 l.

Moitié de la forêt de Renauvoid, de 1.380 arpents, estimée 85.671 l.

Fondation au profit de la cure de Girancourt :

Chénevière de 12 ommées 23 verges, estimée 286 l.

Cure :

Terres labourables de 7 jours 7 ommées, d'un revenu annuel de 100 l., au cours de Lorraine,

Prés de 7 jours 5 ommées, d'un revenu annuel de 130 l., au cours de Lorraine, le tout estimé 4.422 l.

Cens de 7 chapons et 1 poule, d'un revenu annuel de 9 livres, au cours de Lorraine,

Tiers de la grosse et menue dîme, à Girancourt, et finages voisins, estimé 216 paires de résaux de seigle et d'avoine ; la totalité de la même dîme sur les finages du village de Girancourt, et affermée à Georges Perret, laboureur au Void de Girancourt, 930 l., au cours de Lorraine.

II.

Biens des émigrés :

Anne-Charlotte de Gournay, chanoinesse de Remiremont :

Moulin, estimé 5.000 l.

Charles-Gabriel Canon, marquis de Ville-sur-Illon :

Pré de 8 ommées 12 verges, estimé 550 l.
Etang de 9 ommées 9 verges, estimé 396 l.
Moulin et terres de 3 ommées, loués 480 l., estimés 7.570 l.
Moitié de la forêt de Renauvoid, de 1.380 arpents.

Girmont.

380 habitants en 1790. — 638 habitants en 1906.

Superficie : 1.239 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2, et le relevé des estimations des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 26).

I.

Chapitre d'Epinal et la compagnie des prêtres :

Terres labourables de 20 jours, et prés de 12 ommées 2 verges 1/2, estimés 951 l.

Chapitre d'Epinal pour deux tiers, et la cure de Girmont pour un tiers :

Une grange, dite des dîmes, estimée 550 l.

Cure de Girmont :

Terres, champs et prés de 88 jours, estimés 12.144 l.
Prés de 14 ommées, estimés 1.000 l.

Domaine du Roi :

Une ferme, estimée 6.270 l.

Chapelle Saint-Adrien :

Un jardin, estimé 264 l.

Chapelle Saint-Quirin, érigée à Vaudéville :

Pré de 12 ommées, estimé 374 l.

Fondation au profit de la cure de Girmont :

Grange avec écurie, et jardin de 3 ommée, estimés 682 l.

Hôpital Saint-Goëry d'Epinal :

Gagnage de prés, terres labourables, chenevières et jardin, estimés 3.630 l.

Hôpital Saint-Maurice d'Epinal :

Gagnage, estimé 3.079 l. 9 s.

II.

Biens des émigrés :

Stanislas Goery, dit Lasalle Faucompierre, rentier à Epinal :

Gagnage de 113 jours de terres labourables, 25 fauchées 9 ommées 7 verges de prés, et 3 jours 14 verges de chénevières, d'un revenu de 30 résaux de blé et 30 d'avoine, estimé 13.452 l.

Golbey.

312 habitants en 1790. — 3.399 habitants en 1906.

Superficie : 952 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal et l'inventaire des biens de l'hôpital Saint-Maurice, Arch. dép. 8 Q 2 et 9 Q 2, et Archives de l'hôpital Saint-Maurice).

I.

Domaine du Roi et collège d'Epinal :

La forêt du Souche, de 1.634 arpents de Lorraine, indivise entre le Roi pour 4/9, et le collège pour 5/9, estimée 44.642 l. 10 s.

La forêt des Haies de Golbey, de 582 arpents, indivise entre le Roi et le collège d'Epinal, estimée 62.480 l.

Collège d'Epinal :

Ferme consistant en maisons, terres labourables, prés, etc., estimée 22.748 l.

Hôpital Saint-Maurice d'Epinal :

Terres de 50 jours 5 ommées, d'un revenu de 673 l., estimées 18.650 l.

Prés de 1 jour 5 ommées, d'un revenu de 24 l., estimés 700 l.

Cure de Dogneville :

Pré de 9 ommées 10 verges, estimé 264 l.

II.

Pas de biens *d'émigrés*, suivant la déclaration de la municipalité, du 21 avril 1793.

Hadol.

2.029 habitants en 1790. — 2.128 habitants en 1906.

Superficie : 1.562 hectares

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2, la déclaration du curé du 20 mars 1790, Arch. dép. 10 Q 6, et le relevé des estimations des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 26).

I.

Domaine du Roi et le chapitre de Remiremont :

Les moulins et battants de Géroménil, estimés 9.000 l.

Domaine du Roi :

Forêt de Tillonshays, de 875 arpents.

Cure de Hadol :

Prés de 22 fauchées 2 ommées 11 verges, d'un revenu de 190 l. 15 s., au cours de Lorraine, estimés 1.614 l. 10 s.

Totalité de la grosse dîme dans les finages de Hadol Haute et Basse, affermée 1.904 l., au cours de Lorraine,

Le tiers de la grosse dîme dans le reste de la paroisse, affermée 784 l., au cours de Lorraine,

La totalité de la même dîme dans les autres cantons, affermée 705 l., au cours de Lorraine.

II.

Biens des émigrés :

Quirin Mathieu, ex-vicaire à Uzemain :

Prés de 5 fauchées, d'un revenu de 120 l., estimés 2.400 l.

Claude-Joseph Duguenot, ancien curé à Hadol :

Des meubles, estimés 126 l.

Jeuxey.

266 habitants en 1790. — 477 habitants en 1906.
Superficie : 850 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2, et le relevé des estimations des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 26).

I.

Domaine du Roi :

Le moulin de Jeuxey, un pré de 2 fauchées, et terres de 3 jours, estimés 6.551 l. 13 s.

Chapelle des Saints-Suffrages (Le sieur Maire Richard, de Bennet, titulaire) :

Gagnage consistant en terres labourables, prés, maison, jardin, etc., estimé 13.200 l.

Chapelle Saint-Michel (L'abbé Gérard, titulaire) :

Les terres dépendant de la chapelle Saint-Michel d'Epinal, dont la majeure partie est située sur le finage de Jeuxey, estimées 5.874 l.

Chapitre d'Epinal :

Un gagnage comme il se contient, estimé 9.900 l.

Chapitre d'Epinal et compagnie des prêtres :

Pré de 3 fauchées 7 ommées, estimé 1.034 l.

Chapelle de la Conception Notre-Dame :

Pré de 5 fauchées 5 ommées 14 verges, estimé 1.210 l.

P P (L'abbé Lamarche, titulaire) :

Prés de 8 ommées 15 verges, et 6 ommées 9 verges, estimés 410 l.

Chapelle du Saint-Sépulcre (Le sieur Sirejean, titulaire) :

Gagnage consistant en terres labourables et prés, estimé 2.035 l.

Recommandise de Baudoin Karmann (L'abbé Grandclas, titulaire) :

Prés de 5 fauchés 5 ommées 23 verges, estimés 1.130 l.

Hôpital Saint-Goëry d'Epinal :

Champs et prés de 11 fauchées 5 ommées 11 verges, estimés 4.172 l.

Commanderie de Saint-Jean de Robécourt :

Terres labourables de 89 jours, et prés de 25 ommées 4 verges.

Vicariat de Jeuxey :

Prés de 10 ommées 23 verges, estimés 300 l.

II.

Biens des émigrés :

Stanislas-Louis Bassompierre, bailli d'Epinal :

Pré de 4 fauchées 5 ommées 12 verges, d'un revenu de 40 l., estimé 836 l.

Longchamp.

220 habitants en 1790. — 277 habitants en 1906.

Superficie : 1.026 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2, et le relevé des eslimations des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 26).

I.

Chapitre d'Epinal:

Terres labourables de 70 arpents 3 ommés, et 18 jours, prés de 16 fauchées, estimés 4.926 l.

Deux prés de 10 fauchées 2 ommées, estimés 2.750 l.

La forêt de Halvanfays, de 873 arpents, estimée 23.852 l.

Terres labourables de 12 jours, et prés de 2 fauchées, estimés 3.060 l.

Abbesse d'Epinal :

Prés de 6 fauchées, estimés 748 l.

Minimes d'Epinal :

Gagnage consistant en maison, terres, prés, etc,, estimé 10.054 l.

Cure de Longchamp :

Bouverot de la cure, consistant en terres de 30 jours 1 ommée 10 verges, et prés de 15 fauchées 3 ommées, estimés 3.519 l.
Pré de 1 fauchée, estimé 300 l.

Fondation au profit de la cure de Longchamp :

Terres labourables de 11 jours 4 ommées 13 verges, et prés et curtilles de 2 fauchées 4 ommées 19 verges, estimés 1.382 l. 8 s.

Chapelle Notre-Dame, érigée à Aydoilles :

Pré de 1 fauchée 5 verges, estimé 66 l.

II.

Biens des émigrés :

Quirin Gérard, prêtre à Senones :

Corps de ferme consistant en 1 maison, terres labourables de 75 jours, prés de 23 fauchées, curtille de 1 fauchée 9 verges, d'un revenu de 17 résaux d'avoine, valeur présumée 338 l., estimés 11.886 l.

Mazelay.

300 habitants en 1790. — 399 habitants en 1906.

Superficie : 1.040 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2, et l'état de consistance des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 26).

I.

Collège d'Epinal :

Gagnage consistant en maison, terres labourables, etc., estimé 10.681 l. 10 s.

Religieuses de la Congrégation d'Epinal :

Gagnage consistant en terres labourables et prés, estimé 3.036 l.

Minimes d'Epinal :

Terres labourables de 23 jours, prés de 6 fauchées, chénevière de 1 ommée, estimés 2.004 l.

Fondation au profit de la cure de Gigney :

Terres labourables de 5 jours 3 ommées 12 verges, chénevière de 4 ommées 18 verges, prés de 1 fauchée 1 ommée 6 verges, estimés 429 l.

Confrérie du Saint-Sacrement, érigée en l'église de Gigney :

Gagnage de terres labourables de 33 jours 3 ommées 7 verges, et prés de 1 fauchée 1 ommée 6 verges, estimés 3.080 l.

II.

Biens des émigrés :

Erasme-Charles-Auguste Magon, lieutenant des maréchaux de France, à Saint-Malo,

Marie-Marguerite Magon, douairière de Jean-Baptiste-Martin Hérault de Séchelles, à Paris,

Jean-Baptiste-René de Saint-Gilles et Julie de Lalande, son épouse, à Rennes, possédant en commun :

Prés de 28 fauchées 4 ommées, d'un revenu présumé de 168 l., estimés 3.696 l.

Terres de 100 jours 8 ommées, d'un revenu présumé de 500 l., estimées 11.000 l.

Maison, d'un revenu présumé de 80 l., estimée 1.760 l.
Cens, rentes et autres droits féodaux, d'un revenu présumé de 40 l. 15 s., estimés 978 l.

Oncourt.

101 habitants en 1790. — 161 habitants en 1906.
Superficie : 394 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2, et la déclaration du curé, Arch. dép. 10 Q 9).

I.

Abbaye de Chaumousey :

Le Moulin d'Oncourt et 15 ommées de prés, estimés 5.961 l. 6 s.
Gagnage consistant en maison, terres, prés et forêts, estimés 10.125 l. 10 s.

Collège d'Epinal :

Gagnage consistant en maison, terres labourables, prés, etc.. estimés 6.600 l.

Domaine du Roi :

La forêt Saint-Pierre et du Buisson Saint-Gris, de 344 arpents, estimée 9.398 l.

Cure d'Oncourt :

Pré de 8 ommées, et jardin attenant au presbytère, estimés 250 l.

II.

Pas de biens *d'émigrés,* suivant la déclaration de la municipalité, du 12 mars 1793.

Renauvoid.

(Renaufief.)

157 habitants en 1790. — 123 habitants en 1906.

Superficie : 1.010 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép 8 Q 2, et le relevé des estimations des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 26).

I.

Chapitre de Remiremont, pour une moitié, et le sieur *Deville,* pour l'autre moitié :

Terres arables de 30 jours, terres vaines et vagues de 20 jours, estimées 946 l.

La moitié d'une forêt de 2.370 arpents, indivise avec *Canon de Ville,* estimée 40.936 l. 10 s.

II.

Biens des émigrés :

Charles-Gabriel Canon, marquis de Ville-sur-Illon :

Terres labourables de 75 jours 9 ommées 3 verges, d'un revenu de 48 l., estimées 1.056 l.

Bois de 1.185 jours, dont l'autre moitié appartient à l'abbaye de Remiremont, d'un revenu de 1.860 l., estimés 40.936 l. 10 s.

Saint-Laurent.

549 habitants en 1790. — 2.838 habitants en 1906.

Superficie : 1.933 hectares.

Il n'y a, sur le territoire de cette localité, ni biens de *première origine,* ni biens *d'émigrés.*

Sanchey.

131 habitants en 1790. — 199 habitants en 1906.

Superficie : 551 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2, et la déclaration de la municipalité, du 25 mars 1790, Arch. dép. 10 Q 3).

I.

Abbaye de Chaumousey :

(D'après l'état général des biens nationaux) :

Terres labourables de 5 jours et prés de 8 fauchées, estimés 4.950 l.

(D'après la déclaration des officiers municipaux) :

Terres labourables de 220 jours, d'un revenu de 550 l.,
Curtille de 7 ommées, d'un revenu de 12 l.,
Bois de 200 arpents,
La moitié d'un étang de 2 jours, d'un revenu de 9 l.,
Dimés de Sanchey, de 20 resaux de seigle et 20 d'avoine,
Rentes diverses.

II.

Pas de biens *d'émigrés,* suivant la déclaration de la municipalité, du 21 février 1793.

Sercœur.

262 habitants en 1790. — 246 habitants en 1906.

Superficie : 918 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2, et le relevé des estimations des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 26).

I.

Collège d'Epinal :

Gagnagne consistant en maisons, terres labourables, prés, etc., estimé 13.070 l. 4 s.

Chapelle Saint-Nicolas de Sercœur :

Des prés, estimés 2.367 l. 10 s.

Fondation au profit de la cure de Sercœur :

Terres labourables de 7 jours 9 ommées, prés de 5 ommées, estimés 810 l. 14 s.

Chapitre de Remiremont :

Terres labourables de 75 jours 8 ommées 21 verges, près de 5 fauchées 7 ommées 21 verges, estimés 4.021 l. 12 s.

Terres labourables de 2 jours 2 ommées, prés de 4 fauchées 5 ommées 16 verges.

Chapitre d'Epinal :

Terres labourables de 17 jours 1 ommée 6 verges, prés de 4 fauchées 5 ommées 15 verges.

Cure de Domèvre-sur-Durbion :

Terres labourables de 7 jours, estimées 304 l. 10 s.

Cure de Sercœur :

Terres labourables de 54 jours 8 ommées, prés de 11 fauchées 2 ommées 10 verges, estimés 4.955 l. 10 s.

Jardin de 2 jours 9 ommées, estimé 600 l.

Cure de Sercœur pour 1/5, *évêché de Metz* pour 1/5, *domaine du Roi* pour 3/5 :

Prés de 3 fauchées, estimé 1.276 l. 12 s.

Commanderie de Saint-Jean de Robécourt :

Prés de 4 fauchées.

II.

Biens des émigrés :

François Simon, curé de Sercœur :

Une maison avec ses dépendances, d'un revenu de 90 l., estimée 2.300 l.

Thaon.

365 habitants en 1790. — 6.117 habitants en 1906.

Superficie : 1.137 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2).

I.

Chapitre d'Epinal :

Terres labourables de 3 jours 8 ommées, prés de 1 fauchée 3 ommées, estimés 408 l.
Forêt de Thaon, de 1.735 arpents 8 ommées, estimée 47.400 l.

Cure de Thaon :

Une maison, estimée 384 l.
Champs et prés de 36 jours 3 ommées 21 verges, estimés 3.600 l.
Chénevières et jardin de 9 ommées, estimés 250 l.

II.

Pas de biens *d'émigrés,* suivant la déclaration de la municipalité (sans date).

Uriménil.

535 habitants en 1790. — 1.172 habitants en 1906.

Superficie : 4.903 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2).

I.

Vicariat d'Uriménil :

Prés de 5 fauchées, et 5 portions d'étang, estimés	752 l.
Réservoir d'environ 2 ommées, estimé	55 l.

Fondation au profit de l'église d'Uriménil :

Prés de 4 ommées 2 verges, estimé	150 l.

Fabrique d'Uriménil :

Curtille de 6 ommées 12 verges, estimée	272 l.

II.

Pas de biens *d'émigrés,* suivant la déclaration de la municipalité, du 7 mars 1793.

Uxegney.

285 habitants en 1790. — 593 habitants en 1906.

Superficie : 894 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal Arch. dép. 8 Q 2).

I.

Domaine du Roi :

Le moulin d'Uxegney et ses dépendances, estimés 5.700 l.
La forêt de Fincieux, de 294 arpents, estimée 13.419 l.

Domaine du Roi et chapitre de Remiremont :

Forêt de la Louvière, de 662 arpents, estimée 30.555 l. 12 s.

Cure d'Uxegney et chapitre de Remiremont (La cure pour un tiers, et le chapitre pour 2 tiers) :

Prés de 4 fauchees 4 ommées 10 verges, estimés 1.200 l.
Terres labourables de 65 jours 7 ommées, et prés de 27 fauchées 5 verges, estimés 9.187 l.

Fabrique d'Uxegney :

Terres labourables de 2 jours 6 ommées 15 verges, estimées 251 l. 7 s.

Fondation au profit de la cure d'Uxegney :

Terres arables de 3 jours 4 ommées 15 verges, prés de 6 fauchées 6 ommées 7 verges, estimés 1.584 l.

Chapitre d'Epinal :

Trois prés contenant ensemble 5 fauchées, 2 ommées, 13 verges, estimés 792 l.

Secrète d'Epinal :

Gagnage, consistant en terres labourables, de 35 jours, prés de 15 fauchées 8 ommées, estimé 3.310 l.

II.

Pas de biens *d'émigrés,* suivant la déclaration de la municipalité, du 5 mars 1793.

Uzemain et Uzemain-la-Rue.

137 habitants à Uzemain, et 951 habitants à Uzemain-la-Rue, en 1790, réunies en une seule commune le 20 mai 1839. — 1.363 habitants en 1906.

Superficie : 2.730 hectares.

(D'après le relevé des estimations des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 26).

I.

Pas de déclarations de *biens nationaux*.

II.

Biens des émigrés :

Gabriel Canon, marquis de Ville-sur-Illon :

Un moulin et ses dépendances, terres de 2 ommées, d'un revenu de 300 l., estimés 3.600 l.
Jardin de 5 ommées 11 verges,
Terres labourables de 6 jours, d'un revenu de 9 l., estimées 198 l.
Friches de 2 jours, et étangs de 10 jours 8 ommées, prés de 6 jours 3 ommées,
Bois de 670 arpents, d'un revenu de 1.005 l., estimés 201.000 l.
Forge et ses dépendances, d'un revenu de 960 l., estimés 72.000 l.

Vaudéville.

142 habitants en 1790. — 91 habitants en 1906.

Superficie : 322 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2, et le relevé des estimations des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 26).

I.

Collège d'Epinal :

Terres labourables de 29 jours 1/2, prés de 5 fauchées 8 ommées, estimés 2.398 l.

Chancellerie du chapitre d'Epinal pour 7/8. et *chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul* pour 1/8 :

Pré de 10 fauchées, estimé 2.156 l.

II.

Biens des émigrés :

Anne-Charlotte de Gournay, chanoinesse de Remiremont, ci-devant seigneur de Vaudéville :

Biens de la ci-devant seigneurie de Vaudéville, consistant en un château, un corps de ferme, de terres labourables de 274 jours, prés de 122 fauchées, maison de ferme, et une autre petite maison, le tout loué 2.448 l., estimé 64.360 l.

Bois de 437 arpents, d'une coupe annuelle de 7 arpents, évaluée 360 l.

Xertigny.

2.646 habitants en 1790. — 3.456 habitants en 1903.

Superficie : 5.025 hectares.

(D'après l'état général des biens nationaux dans le district d'Epinal, Arch. dép. 8 Q 2, la déclaration de la municipalité, Arch. dép. 10 Q 15, le relevé des estimations et l'évaluation des biens des émigrés, Arch. dép. 8 Q 7 et 8 Q 26).

I.

Cure de Xertigny :

Bouverot de la cure, consistant en terres, prés, jardins de 4 jours, étang, estimés 4.400 l.

Maison avec engrangement,
Grosses et menues dîmes, amodiées 4.228 l., au cours de Lorraine.

Fondation au profit de la cure et de la fabrique de Xertigny :

Prés de 7 fauchées 9 ommées 16 verges, et l'étang, dit Harfain, estimés 4.037 l.

Prieuré de Saint-Mansuy (M. de Bertin, secrétaire d'Etat, titulaire) :

Grosses et menues dimes, d'un revenu estimé à 1.930l., au cours de Lorraine.

II.

Biens des émigrés :

Anne-Maximilien, duc d'Havré et de Croï, comte de Fontenoy, et les héritiers de *François-Armand Dupasquier de Dommartin*, comte de Fontenoy :

Moulin, dit le moulin de Moyenpal, et ses dépendances, d'un revenu de 85 l., estimé 3.000 l.
Champ de 2 jours 7 ommées, d'un revenu de 4 l., estimé 144 l.
Etang de 6 ommées, d'un revenu de 3 l., estimé 100 l.

Quirin Gérard, prêtre à Senones :

Deux maisons, terres labourables de 40 jours 1/2, et prés de 3 fauchées, estimés 1.760 l.

Jean-Claude d'Hennezel, curé de Xertigny :

Prés de 1 fauchée 7 ommées 10 verges, d'un revenu de 27 l., estimé 535 l.
Verger de 7 ommées, d'un revenu de 6 l., estimé 240 l.
Pré en feignes de 3 jours 5 ommées, donné à la vaine pâture, estimé 100 l.

CHAPITRE III

LES VENTES D'IMMEUBLES

ABRÉVIATIONS

Est. : Estimation.	*Soum.* : Soumissionnaire.
Ferm. : Fermier.	*Ench.* : Enchérisseur.
Loc. : Locataire.	*Adj.* : Adjugé.

ÉPINAL

(Arch. dép. 5 Q 34, 6 Q 2, 6 Q 3, 6 Q 4, 7 Q 1, 7 Q 2).

7 janvier 1791.

1. Les ruines, emplacement et clos de l'ancien château d'Epinal, consistant en 5 petits terreaux contenant ensemble 5 jours 8 ommées, et dans les masures, environ 6 jours de terrains, au Domaine du Roi. — *Est.* 1.430 l. — *Soum.* Donville, d'Epinal. — *Adj.* 1.605 l. à Jean-Pierre-Antoine-Leroux Donville, ancien maire royal de la ville d'Epinal.

2. Jardin proche le Cours, de 7 ommées, y compris l'emplacement de la loge, avec 6 toises 2 pieds de Lorraine enclavés dans le jardin du Collège, à la Crosse du Chapitre d'Epinal. *Est.* 1.584 l. — *Soum.* Jean-Nicolas Joly, d'Epinal. — *Ench.*

Pierrot, orfèvre à Epinal. — *Adj.* 1.850 l. à Nicolas Guéry, procureur à Epinal.

3. — Ferme de Laufromont consistant en : 1° un pré de 8 fauchées 21 verges, à Arraménil sous l'Avrainsard ; — 2° la métairie, bergerie, maison et dépendances du gagnage de Laufromont, le meix potager de 8 ommées 1/2, et le meix du devant de 4 ommées 18 verges ; — 3° le clos, pré de 49 fauchées 9 ommées 2 verges ; — 4° un pré de 10 fauchées 3 ommées 15 verges, à Hagnyfosse ; — 5° un pré de 6 fauchées, à Gottemprey ; — 6° un champ de 30 jours 4 ommées 1/2, au dit lieu ; — 7° un champ de 36 jours 20 verges, au Rond de la Croix ; — 8° Un champ de 13 jours 4 ommées 16 verges, sur le chemin de Sainte-Barbe ; — 9° Trois champs de 27 jours 20 verges, au Marulet ; — 10° Champs de 6 jours 3 ommées 10 verges, à la Fontaine des Charmilles ; — 11° Un champ de 18 jours 6 ommées 8 verges, dit le champ du Soldat ; — 12° Un champ de 5 jours 9 ommées 16 verges, provenant du grand pré ; — 13° Champ et prés de 3 jours 7 verges, au-dessus du Clos pré ; — 14° Champ de 9 jours 8 ommées 12 verges, à Razimont ; — 15° Champ de 2 jours, à la Croix Charlot, au Chapitre Saint-Goery. — *Est.* 18.480 l. — *Ferm.* Jean-François Paxion, cultivateur à Epinal. — *Soum.* Christophe Denis, d'Epinal. — *Ench.* Donville, Denis et Thiéry, tous d'Epinal. — *Adj.* 21.600 l. à Christophe Denis, secrétaire général du département des Vosges, qui rétrocède, le même jour, à Leroux Donville les nos 4, 14 et 15, moyennant la somme de 2.000 l., à déduire du prix principal.

4. Pré de 9 fauchées 8 ommées, dans les bois d'Epinal, au-dessous du pré de Saint-Auger, à la Recommandise de Madame Félix, dont l'abbé Grandclas, aumônier de l'hôpital d'Epinal, est titulaire. *Est.* 1.188 l. — *Ferm.* Jean-Georges Guidat, d'Aydoilles. — *Soum.* Guidat, d'Aydoilles. — *Adj.* 1.200 l. à Jean-Georges Guidat, cultivateur à Aydoilles.

5. Jardin, à la Recommandise de Richard Gussi. — *Est.* 330 l. — *Ferm.* Groscolas, d'Epinal. — *Soum.* Groscolas, d'Epinal. — *Adj.* 360 l. à Jean-Joseph Guilgot, arpenteur à Epinal.

22 janvier 1791.

6. Jardin de 5 jours 2 ommées 14 verges, sur les Forts, aux Minimes d'Epinal. — *Est.* 4.598 l. — *Ferm.* Joseph Mareine, jardinier à Epinal. — *Soum.* Joseph Mareine, d'Epinal. — *Adj.* 6.250 l. à Claude-François Miquel, juge du tribunal du district d'Epinal.

7. Jardin de 4 ommées 20 verges, sur les Forts, aux Dames Annonciades d'Epinal. — *Est.* 462 l. — *Soum,* Joseph Mareine, d'Epinal. — *Adj.* 730 l. à Claude-François Miquel, juge à Epinal.

8. Maison sur la place de l'Atre, entre les sieurs de Valentin et Montigny, à la Chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul, dont l'abbé Grandclas est titulaire. — *Est.* 1.680 l. — *Loc.* Lardon et Guérin, d'Epinal. — *Soum.* Henri Lardon et Guérin, d'Epinal. — *Ench.* Lardon et Julien, Cléver, Donville, d'Epinal. — *Adj.* 3.600 l. à Antoine Julien, d'Epinal.

9. Jardin de 4 ommées 20 verges, sur les Forts, à côté du jardin des Minimes, aux Dames Annonciades d'Epinal. — *Est.* 462 l. — *Soum.* Joseph Mareine, d'Epinal. — *Adj.* 730 l. à Claude-François Miquel, juge à Epinal.

10. Grange, rue Malpertuis, entre Rapin et Duriot, aux Dames Annonciades d'Epinal. — *Est.* 387 l. 2 s. — *Soum.* Rapin, d'Epinal. — *Ench.* François-Mansuy Vagney, d'Epinal. — *Adj.* 810 l. à Joseph Vagney, d'Epinal.

12 février 1791.

11. Ermitage Sainte-Barbe et immeubles en dépendant, situés

dans les bois communaux d'Epinal. — *Est.* 125 l. — *Soum.* Jérôme Saulnier. — *Ench.* Bruillard l'aîné, Bonnet. — *Adj.* 475 l. à Antoine-Dieudonné Loyal, d'Epinal.

12. Ermitage Saint-Michel, consistant en une chapelle, poêle, cuisine, et jardin de 3 ommées 18 verges. — *Est.* 125 l. — *Soum.* Jérôme Saulnier. — *Adj.* 600 l. à Jean-Baptiste Léonard, d'Epinal. — *Adj.* après folle enchère, le 21 décembre suivant, pour le même prix, à Félix Robin, de Jarménil.

13. Ermitage Saint-Antoine et immeubles en dépendant, sur les finages d'Epinal et Ban-d'Uxegney. — *Est.* 200 l. — *Soum.* Jérôme Saulnier. — *Ench.* Leclerc, médecin à Epinal. — *Adj.* 1.300 l. à Nicolas Pommery, d'Epinal (F. Billot cessionnaire).

14. Jardin de 1 ommée 20 verges, à la Louvière, à la Chapelle du Saint-Esprit, dont le curé de Saint-Epvre est titulaire. — *Est.* 88 l. — *Soum.* Noel, d'Epinal. — *Ench.* Bastien, procureur à Epinal. — *Adj.* 210 l. à Jean-Joseph Noel, d'Epinal.

15. Jardin de 3 ommée 10 verges, à la Louvière, à la Recommandise de Noblet, dont le curé de Longchamp est titulaire. — *Est.* 330 l. — *Soum.* Noel, d'Epinal. — *Ench.* Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 660 l. à Joseph Desmarne, pompier à Epinal.

16. Pré de 19 ommées 14 verges, à la Louvière, aux Dames Annonciades d'Epinal. — *Est.* 396 l. — *Soum.* Noel, d'Epinal. — *Ench.* Drouin, d'Epinal. — *Adj.* 1.150 l. à Louis-Dagobert Vosgien, président du tribunal du district d'Epinal.

18 mars 1791.

17. Terres arables de 6 jours 1/2, sur le chemin de Chantraine, aux Jésuites d'Epinal. — *Est.* 1.330 l. — *Ferm.* Jean Carer, d'Epinal. — *Soum.* Cléver, d'Epinal. — *Ench.* Pellet Jeandat,

vicaire, J.-B. Bonnet, Joseph Thiéry, tous d'Epinal. — *Adj.* 2.300 l. à Jean-Joseph Pellet, d'Epinal.

18. Terres de 10 jours, aux Champs Blandin, aux Jésuites d'Epinal. — *Est.* 2.045 l. — *Ferm.* Jean Carer, d'Epinal. — *Soum.* Cléver, d'Epinal. — *Adj.* 2.725 l. à Jean Michel, d'Epinal.

19. Terres en 2 pièces de 18 jours, aux Champs Blandin, aux Jésuites d'Epinal. — *Est.* 3.682 l. — *Ferm.* Jean Carer, d'Epinal. — *Soum.* Clévер, d'Epinal. — *Adj.* 6.000 l. à François Legros, marchand chandelier à Epinal.

20. Terres de 12 jours, à la Basse des Jésuites, aux Jésuites d'Epinal. — *Est.* 2.454 l. — *Ferm.* Sébastien Réglon, négociant à Epinal. — *Soum.* Clévер, d'Epinal. — *Ench.* J.-N. Petot, Joseph Pellet, d'Epinal. — *Adj.* 3.650 l. à Pierre Charton, D. Parisot et Jacques Laporte, d'Epinal.

21. Terres de 12 jours, à la Basse du Ga, aux Jésuites d'Epinal. — *Est.* 2.250 l. — *Ferm.* Jean Thiéry, négociant à Epinal. — *Soum.* Clévер, d'Epinal. — *Ench.* Joseph Pellet, Jacques Laporte, Drouin, Jeandat, vicaire, tous d'Epinal. — *Adj.* 4.325 l. à Sébastien Deblaye, d'Epinal.

22. Jardin de 8 ommées, au Cours, près le cimetière (Préfecture actuelle), à la Chapelle St-Remy, dont l'abbé Jacquemin est titulaire.— *Est.* 1.056 l.— *Soum.* Loyal, d'Epinal. — *Ench.* Drouin, Antoine, Loyal, J.-B. Michel, Julien, tous d'Epinal. — *Adj.* 3.350 l. à Antoine Julien, d'Epinal.

23. Terres de 424 jours, dites de l'Avrainsard, au Chapitre Saint-Goery d'Epinal. — *Est.* 54.736 l. — *Ferm.* Voyaux, Tihay et Petot, d'Epinal. — *Soum.* Dominique Sévérin, Tihay, Bled, Donville, Jacquot, Monchablon, tous d'Epinal. — *Ench.* Donville, Joseph Pellet, Jean-Joseph Thiéry, Jean-Baptiste Perrin, tous d'Epinal.— *Adj.* 67.500 l. à J.-B. Perrin,

Donville, Petot, Lombard aîné, Pellet, Peudefer, Bonnet, Bled, Claude Jacquot, Thiéry, Cléver, Monchablon et Jacquemin, d'Epinal.

24. Champ et pré de 3 jours, entre les terres de l'Avrainsard et le pré de la Cure, à la Crosse du Chapitre Saint-Goery. — *Est.* 352 l. — *Soum.* Jean-Hubert Tihay, d'Epinal. — *Ench.* Dominique Voyaux, J.-B. Perrin, d'Epinal. — *Adj.* 382 l. à Jean-Hubert Tihay, laboureur à la Baudenotte, paroisse d'Epinal (représenté par J.-B. Perrin).

25. Pré de 5 jours 1/2, dit le pré Lavigne, route de Remiremont, aux Dames Annonciades. — *Est.* 1.373 l. — *Soum.* Vosgien, d'Epinal. — *Ench.* Michel, Dominique Ferry, Drouin, d'Epinal. — *Adj.* 3.025 l. à Nicolas Boyé, marchand tanneur à Epinal.

26. Maison, rue de la Mayolle, n° 239, à la Recommandise de Richard Gussi, dont le curé Urion de Longchamp est titulaire. — *Est.* 1.440 l. — *Loc.* Nicolas Jeandidier, d'Epinal. — *Soum.* Nicolas Jeandidier, entrepreneur à Epinal. — *Ench.* Perrin, Joseph Antoine, d'Epinal. — *Adj.* 3.025 l. à Nicolas Jeandidier, d'Epinal.

27. Terre de 2 jours 9 ommées, au sentier des Peines Perdues, à la Chapelle du Saint-Esprit, dont l'abbé Parisot, curé de Saint-Epvre, à Nancy, est titulaire. — *Est.* 528 l. — *Ferm.* Dominique Vairet, cultivateur à Epinal. — *Soum.* Claude Bourgaut, d'Epinal. — *Ench.* Louis Thomas, Rataire, d'Epinal. — *Adj.* 543 l. à Claude Bourgaut, d'Epinal.

28. Jardin de 1 ommée 8 verges, au Gravot, près le moulin d'Epinal, à la Chapelle Saint-Hubert, dont le vicaire de Jeuxey est titulaire. — *Est.* 154 l. *Soum.* Veuve André, d'Epinal. — *Ench.* Jacques Laporte, Donville, Vauthier, d'Epinal. — *Adj.* 340 l. à Marie-Anne Voyaux, veuve François André, d'Epinal (représentée par Donville).

29. Jardin de 20 verges, au Gravot, aux Minimes d'Epinal. — *Est.* 154 l. — *Ferm.* Richard, d'Epinal. — *Soum.* veuve André, d'Epinal. — *Ench.* Robinot, Clévet, d'Epinal. — *Adj.* 225 l. à Nicolas Robinot, d'Epinal (représenté par Clévet).

30. Jardin de 1 ommée 22 verges, sur le chemin de Dogneville, à la Chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul, dont l'abbé Grandclas est titulaire. — *Est.* 308 l. — *Ferm.* Joseph Thiriat, d'Epinal. — *Soum.* Joseph Desmarne, pompier à Epinal. — *Ench.* Toussaint, Broquart, Antoine Julien, d'Epinal. — *Adj.* 365 l. à Antoine Toussaint, d'Epinal.

31. Jardin de 3 ommée 1/2, entre les deux ruelles, derrière le faubourg des Capucins, à la Chapelle Saint-Claude, dont l'abbé Daval est titulaire. — *Est.* 330 l. — *Soum.* Pierre Richard, d'Epinal. — *Ench.* Mangin, Jean-Nicolas Poirot, d'Epinal. — *Adj.* 650 l. à François Mangin, d'Epinal.

32. Jardin de 2 ommées 18 verges, aux Corvées, à la Recommandise d'Étienne Petitcuir. — *Est.* 107 l. 12 s. — *Soum.* Joseph Loye, d'Epinal. — *Ench.* Bombard l'aîné, Joseph Thiéry, Roussel fils, d'Epinal. — *Adj.* 270 l. à Pierre-Joseph-Alexis Roussel fils, d'Epinal.

33. Jardin de 16 ommées 14 verges, à la Louvière, à la Recommandise d'Étienne Petitcuir, dont l'abbé Meuriot est titulaire. — *Est.* 660 l. — *Ferm.* veuve Bonnet. — *Soum.* veuve Bonnet, d'Epinal. — *Ench.* J.-B. Bonnet, veuve Bonnet, d'Epinal. — *Adj.* 1.425 l. à Anne Jeannot, veuve de Mathieu Bonnet, marchand à Epinal.

34. Jardin de 3 ommées 10 verges, sur le chemin de Dogneville, à la Recommandise d'Etienne Petitcuir. — *Est.* 528 l. — *Ferm.* J.-B. Fétré, d'Epinal. — *Soum.* Hubert Chanel. — *Ench.* Drouin, Donville, d'Epinal. — *Adj.* 605 l. à Dominique Séverin, serrurier à Epinal (représenté par Donville).

35. Champ de 8 jours, à la Colombière, à la Chancellerie du Chapitre et à la Chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul, dont les abbés Lamarche et Grandclas sont titulaires. — *Est.* 1.728 l. *Ferm.* Donville, d'Epinal. — *Soum.* Donville. — *Ench.* l'abbé Jeandat, Joseph Pellet, François Thiéry, Joseph Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 2.125 l. à Leroux Donville, ancien maire royal d'Epinal.

36. Champ de 12 ommées, à la Colombière, sous le chemin de Razimont, à la Cure d'Epinal. — *Est.* 252 l. — *Soum.* Donville, d'Epinal. — *Ench.* François Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 420 l. à Leroux Donville.

37. Jardin de 3 ommées 6 verges, à la Grande Voye, aux Chapelles Saint-Abdon, Saint-Séverin, Saint-Hubert, Sainte-Dorothée, dont l'abbé Petitjean, vicaire de Jeuxey, est titulaire. — *Est.* 660 l. — *Ferm.* Thouvenel, d'Epinal. — *Soum.* Joseph Oudot, d'Epinal. — *Ench.* Hennequin, d'Epinal. — *Adj.* 1.125 l. à Jean-Dominique Parisot, d'Epinal.

38. Jardin de 3 ommées 23 verges, à la Louvière, à la Chapelle du Saint-Esprit, dont l'abbé Parisot, curé do Saint-Epvre, à Nancy, est titulaire. — *Est.* 422 l. — *Ferm.* Parisot, d'Epinal. — *Soum.* Antoine Lambert, d'Epinal. — *Ench.* Charles Etienne, Drouin, Lambert, Nicolas Parisot, boulanger, d'Epinal. — *Adj.* 1.025 l. à Joseph Vençon, huissier à Epinal.

39. Une huilerie, avec l'étang du dessus et le pré de 2 jours 1/2 qui l'environne, un jardin potager de 2 ommées 1/2, chambre à four, pré de 4 jours 1/2, formant coteau autour de l'étang, et un autre autour de la maison, route de Failloux, aux Religieuses de la Congrégation — *Est.* 5.586. — *Ferm.* François Pilgrain. — *Soum.* Dominique Parvé, d'Epinal. — *Ench.* Dieudonné Loyal. — *Adj.* 11.100 l. à Dominique Parvé, marchand à Epinal.

1er avril 1791.

40. Champ de 2 jours, à Saint-Michel, à la Chapelle Saint-Michel, dont l'abbé Gérard, de Bruyères, est titulaire. — *Est.* 198 l. — *Ferm.* Pellet, négociant à Epinal. — *Soum.* Joseph Pellet. — *Ench.* Clévер, Nicolas Boyé, Biard, d'Epinal. — *Adj.* 320 l. à Nicolas Boyé, marchand tanneur à Epinal.

41. Champs et prés de 4 jours 5 ommées, au Champ-du-Pin, à la Chapelle Saint-Michel, dont l'abbé Gérard, de Bruyères, est titulaire. — *Est.* 396 l. — *Ferm.* Pellet, d'Epinal. — *Soum.* Pellet, d'Epinal. — *Ench.* Clévер, Donville, Georges Charton, d'Epinal. — *Adj.* 1.175 l. à Pierre Bourdon et Léopold de Rozières, d'Epinal.

42. Un champ de 15 jours 3 ommées, aux Epinettes, un autre de 5 jours 3 ommées, à la Base des Sellière, et un autre de 3 jours 1/2, à Rouge Terre, à la Chapelle du Saint-Esprit. *Est.* 3.236 l. — *Ferm.* Joseph Jeandidier, maçon, et Dominique Vérel, cultivateur à Epinal. — *Soum.* Dominique Vérel et J.-B. Hentz, d'Epinal. — *Ench.* Donville, Perrin, d'Epinal. — *Adj.* 4.450 l. à Leroux Ponville, Clévер, J.-B. Perrin, J.-B. Cottard et Pierre Desmarne, cultivateur, tous à Epinal.

2 avril 1791.

43. Ferme de Saint-Auger, consistant en 2 maisons, 110 jours de terres labourables et 114 fauchées de prés, au Chapitre Saint-Goery d'Epinal. — *Est.* 16.456 l. — *Ferm.* Jean Lesergent, cultivateur à Aydoilles. — *Soum.* Nicolas Bégel, d'Aydoilles. — *Ench.* J.-B. Rivat, de Docelles, Drouin, Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 21.400 l. à Valbert Rivot, de La Neuveville-devant-Bruyères.

44. Jardin de 17 ommées 1/2, au Cours, à l'Abbesse d'Epinal.

— *Est.* 1.056 l. — *Soum.* Philippe, d'Epinal. — *Ench.* Brocard, Thiéry, Antoine, Drouin, d'Epinal. — *Adj.* 2.600 l. à Joseph Antoine, d'Epinal.

45. La grange dite des dîmes, ainsi que grenier, aisances et dépendances, sur la rue des Annonciades, au Chapitre d'Epinal. — *Est.* 2.850 l. — *Soum.* la Commune d'Epinal. — *Adj.* 3.000 l. à la Municipalité d'Epinal, agissant par son procureur Dieudonné Maud'heux, et au sieur Mougeot, d'Epinal, chacun pour moitié.

19 avril 1791.

46. Champ de 7 jours 6 ommées 11 verges, à l'Avrainsard, à la Recommandise de Dame Jeanne d'Agécourt. — *Est.* 726 l. — *Ferm.* Claude Demenge, cultivateur à Epinal. — *Soum.* Claude Demenge. — *Ench.* Donville, Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 1.750 l. à Leroux Donville, d'Epinal.

47. Champ et pré de 6 jours, au Saut-le-Cerf, à l'Abbesse d'Epinal. — *Est.* 1.155 l. — *Ferm.* Michel Hilaire, d'Epinal. — *Soum.* Michel Hilaire. — *Ench.* Cléver, J.-B. Perrin, Maurice Brocard, Billot, d'Epinal. — *Adj.* 2.800 l. à J.-B. Perrin et Michel Hilaire, d'Epinal.

48. Maison, faubourg d'Arches, occupée par l'abbé Lamarche, à la Chapelle Saint-Nicolas, dont le dit abbé est titulaire. — *Est.* 1.800 l. — *Soum.* Henry Lardon, d'Epinal. — *Ench.* — Sébastien Deblay, Joseph-Alexis Roussel, Etienne Roger, l'abbé Eloi Lamarche, Jean-Joseph Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 4.200 l. à Eloi-Antoine Lamarche, curé à Epinal.

49. Champ de 9 jours 5 ommées, au Grand Gravot, aux Religieuses de la Congrégation d'Epinal. — *Est.* 2.288 l. — *Ferm.* Veuve Dumont, d'Epinal. — *Soum.* Billot, d'Epinal. — *Ench.* Sébastien Deblaye, d'Epinal. — *Adj.* 3.750 l. à Sébastien Deblaye, d'Epinal.

24 mai 1791.

50. Champs et prés de 13 jours, à Benifontaine, enclavés dans les bois communaux, à la PRESTIMONIE DE Pierre COLIN, dont l'abbé Lamarche est titulaire. — *Est.* 704 l. — *Soum.* Joseph JACQUEMIN, d'Epinal. — *Ench.* DONVILLE, JACQUEMIN, d'Epinal. — *Adj.* 1.425 l. à Joseph JACQUEMIN, de Benifontaine, paroisse d'Epinal.

51. Trois chénevières d'ensemble 3 ommées, contigues, à la Louvière, dont deux aux CHAPELLES SAINT-ABDON, SAINT-SÉVERIN, SAINT-HUBERT et SAINTE-DOROTHÉE, et l'autre à la RECOMMANDISE D'ÉTIENNE PETITCUIR. — *Est.* 198 l. — *Soum.* François GARNIER, de Jeuxey. — *Ench.* DONVILLE, d'Epinal. — *Adj.* 240 l. à François GARNIER, à la Grande Failloux, paroisse de Jeuxey (représenté par Donville).

52. Chénevière de 3 ommées 6 verges, à la Louvière, à la CHAPELLE SAINT-PIERRE ET SAINT-PAUL, dont l'abbé Grandclas est titulaire. — *Est.* 198 l. — *Soum.* GARNIER, de Jeuxey. — *Ench.* DONVILLE, BERTELOT, Jean VAGNEY, d'Epinal. — *Adj.* 225 l. à Joseph MOUGEOT, huissier au ci-devant bailliage d'Epinal (rétrocession de Bertelot).

53. Chénevière de 4 ommées, à la Louvière, à la CHANCELLERIE DU CHAPITRE d'Epinal. — *Est.* 264 l. — *Soum.* GARNIER, de Jeuxey. — *Ench.* DONVILLE, d'Epinal. — *Adj.* 270 l. à François GARNIER, de la Grande Failloux (représenté par Donville).

54. Chénevière de 2 ommées 12 verges, à la Louvière, à la CHANCELLERIE DU CHAPITRE. — *Est.* 198 l. — *Soum.* GARNIER, de Jeuxey. — *Ench.* DONVILLE, Nicolas BERTELOT, Jean VAGNEY, d'Epinal. — *Adj.* 225 l. à Joseph MOUGEOT, huissier à Epinal (représenté par Bertelot).

55. Maison, rue Léopold-Bourg, près la porte cochère du mo-

nastère, aux Minimes. — *Est.* 1.863 l. 12 s. — *Ferm.* Claude-François Nicolas, d'Epinal. — *Soum.* Nicolas, d'Epinal. — *Ench.* Gaspard Gérardot, Nicolas Bertelot, d'Epinal. — *Adj.* 2.225 l. à Nicolas Bertelot, d'Epinal.

56. Champ de 4 jours 5 ommées, au haut des Etaches, aux Religieuses de la Congrégation. — *Est.* 506 l. — *Soum.* J.-B. Perroux, d'Epinal. — *Ench.* J.-B. Perrin, Vagney, Joseph Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 1.375 l. à François-Mansuy Vagney, d'Epinal.

57. Maison, rue des Morts, à Epinal, près l'hôpital Saint-Goëry, aux Chapelles Saint-Etienne et Saint-Clément, dont l'abbé Duval est titulaire. — *Est.* 1.450 l. — *Soum.* Joseph Antoine, d'Epinal. — *Adj.* 1.800 l. à Georges Humbert, boulanger à Epinal.

58. Pré de 2 fauchées, faisant partie d'un pré au-dessus de la grande route, au Champ-du-Pin, à la Chapelle de la Conception Notre-Dame. — *Est.* 210 l. — *Soum.* Pierre Bourdon, d'Epinal. — *Ench.* François Thiéry, Georges Charton, d'Epinal. — *Adj.* 600 l. à Jean-Georges Charton, d'Epinal.

59. Pré de 17 ommées, partie au-dessous de la grande route du pré ci-dessus, au Champ-du-Pin, à la Chapelle de la Conception Notre-Dame. — *Est.* 330 l. — *Soum.* Pierre Bourdon, d'Epinal. — *Ench.* Bourdon. — *Adj.* 720 l. à Pierre Bourdon, laboureur à Epinal (représenté par Thiéry).

60. Champ de 2 jours 6 ommées, au Grand Gravot, à la Chapelle du Saint-Sépulcre. — *Est.* 704 l. — *Soum.* Sébastien Deblaye, d'Epinal. — *Ench.* Jean Carer, d'Epinal. — *Adj.* 2.000 l. à Jean-Jacques Carer et Sébastien Deblaye, d'Epinal.

61. Champ de 2 jours 4 ommées, à la Justice, aux Religieuses de la Congrégation. — *Est.* 286 l. — *Soum.* Jean Mangeot, brasseur à Epinal. — *Ench.* François Groscolas, Maurice

Brocard, J.-B. Perrin, d'Epinal. — *Adj.* 670 l. à François Groscolas, d'Epinal (représenté par J.-B. Perrin).

62. Champ de 4 jours 7 ommées, à la Justice ; autre champ de 2 jours 13 verges, au canton des Rapailles, vers Failloux ; un pré de 7 fauchées, au-dessus de la Baudenotte, à la Cure d'Epinal. — *Est.* 2.992 l. — *Soum.* François Bled, cultivateur à Epinal. — *Ench.* Michel Hilaire, Joseph Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 4.100 l. à Michel Hilaire, d'Epinal.

63. Un champ, aux Champs Bonchamps, au Chapitre Saint-Goery. — *Est.* 616 l. — *Soum.* François Bled, d'Epinal. — *Ench.* Donville, Sébastien Petot, Ch. Petot, Jean-Joseph Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 2.700 l. à Charles Petot, d'Epinal (représenté par Joseph Thiéry).

64. Pré de 6 jours 3 ommées, dit le pré de la Cure, au Saut-le Cerf, au Chapitre Saint-Goery. — *Est.* 3.410 l. — *Soum.* Ch.-Emmanuel Billot, d'Epinal. — *Ench.* Billot père, d'Epinal. — *Adj.* 3.500 l. à Charles-Emmanuel Billot père, François Billot fils et Michel Hilaire, d'Epinal.

65. Jardin de 3 ommées, situé proche l'allée des Soupirs, au bout des Forts, à la Chapelle Saint-Nicolas et Sainte-Croix, dont l'abbé Lamarche est titulaire. — *Est.* 210 l. — *Soum.* Ch. Etienne, boulanger à Epinal. — *Ench.* Philippe, d'Epinal. — *Adj.* 410 à Pierre Philippe, dit Saint-Pierre, d'Epinal.

66. 4 petits jardins réunis, d'ensemble 7 ommées 2 verges, au Cours, dont trois au Chapitre Saint-Goery, et un à la Recommandise de Guillaume Bocdent. — *Est.* 594 l. — *Soum.* Joseph Oudot, d'Epinal. — *Ench.* Donville, Bruillard, d'Epinal. — *Adj.* 1.105 l. à Leroux Donville, ancien maire royal, d'Epinal.

28 juin 1791.

67. Maison, rue Malpertuis, aux Religieuses de l'Annonciade.

Est. 1.600 l. — *Soum.* Joseph Somny, d'Epinal. — *Ench.* Nicolas Longeroy, Dufestel, d'Epinal. — *Adj.* 1.650 l. à Jacques-Joseph Dufestel, d'Epinal.

30 août 1791.

68. Ferme de la Vierge, consistant en deux corps de bâtiments, prés et champs de 33 jours 1/2, aux Minimes de Notre-Dame de Consolation. — *Est.* 5.016 l. — *Ferm.* Joseph Grégy, d'Epinal. — *Soum.* Jean Henry, cultivateur à Epinal. — *Ench.* Sébastien Drouin, Henry, Dufestel, d'Epinal. — *Adj.* 6.625 l. à Jean Henry, cultivateur à Epinal.

69. Jardin de 1 ommée 14 verges, sur le chemin de Dogneville, aux Religieuses de la Congrégation d'Epinal. — *Est.* 264 l. — *Loc.* J.-B. Barroué, d'Epinal. — *Soum.* Etienne Mariotte, d'Epinal. — *Ench.* Sébastien Drouin, Ch. Jacquemin, Louis Duchatel, d'Epinal. — *Adj.* 510 l. à Jean-Baptiste Barroué, tissier à Epinal (représenté par Drouin).

70. Jardin de 2 jours 5 ommées, à la Grande-Voye, aux Religieuses de l'Annonciade. — *Est.* 2.112 l. — *Loc.* Claude Desmarne, d'Epinal. — *Soum.* Sébastien Drouin. — *Ench.* Joseph Antoine, d'Epinal. — *Adj.* 2.950 l. à Sébastien Drouin, d'Epinal.

71. Pré de 3 fauchées, dit le pré de la Corre, lieu dit au bas de la Carrière, entre le chemin de Dogneville et la rivière, au Chapitre Saint-Goery. — *Est.* 880 l. — *Soum.* J.-B. Perrin, d'Epinal. — *Ench.* Hubert Tihay, J.-B. Perrin, d'Epinal. — *Adj.* 1.150 l. à J.-B. Perrin, d'Epinal.

20 décembre 1791.

72. Jardin de 6 ommées 7 verges, sur le chemin de Dogneville, aux Religieuses de la Congrégation. — *Est.* 330 l. —

Loc. Pétronin, cordonnier à Epinal. — *Soum.* J.-B. Cottard, d'Epinal. — *Ench.* Clévet, Donville, Cottard, d'Epinal. — *Adj.* 400 l. à J.-B. Cottard, d'Epinal.

73. Ermitage Saint-Michel et jardin attenant, de 3 ommées 18 verges. — *Est.* 125l. —*Soum.* Jérôme Saulnier, d'Epinal. — *Ench.* Félix Robin, de Jarménil. — *Adj.* 600 l. à J.-B. Léonard, d'Epinal, puis, à la suite de folle enchère, à Félix Robin, de Jarménil.

20 mars 1792.

74. Monastère de la Vierge, aux Minimes de Notre-Dame de Consolation, avec bâtiments et jardins en dépendant. — *Est.* 4.000 l. — *Soum.* Le Paige, président du tribunal criminel du département des Vosges. — *Ench.* Etienne Roger, Jean Barbier, entrepreneur, d'Epinal. — *Adj.* 7.025 l. à Jean-Gaspard Foinant, chamoiseur à Epinal (représenté par Barbier).

75. Jardin de 1 ommée 7 verges, à la Louvière, à la Chapelle du Saint-Esprit. — *Est.* 132 l, — *Loc.* J.-B. Hentz, d'Epinal. *Soum.* J.-B. Hentz. — *Ench.* Joseph Hanzo, Léopold Monchablon, d'Epinal. — *Adj.* 230 l. à Léopold Monchablon, tailleur d'habits à Epinal.

76. Deux jardins, l'un de 1 ommée 9 verges, à la Recommandise d'Etienne Petitcuir, l'autre de 15 verges, aux Annonciades d'Epinal. — *Est.* 198 l. — *Soum.* Nicolas Burnel, d'Epinal. — *Ench.* Gaspard Foinant, François Beurton, d'Epinal. — *Adj.* 415 l, à François Beurton, d'Epinal.

27 mars 1792.

77. Jardin de 9 ommées 15 verges, à la Louvière, à la Cure d'Epinal. — *Est.* 198 l. — *Ferm.* Romain Bonnard, d'Epinal.

— *Soum.* J.-B. Michel, d'Epinal. — *Ench.* Hanzo, d'Epinal. — *Adj.* 215 l. à Joseph-Melchior Hanzo, d'Epinal.

78. Jardin de 2 ommées 9 verges, à la Louvière, à la Chancellerie du Chapitre d'Epinal. — *Est.* 132 l. — *Ferm.* Minette, d'Epinal. — *Soum.* Georges Naidet, d'Epinal. — *Ench.* Léopold Monchablon, d'Epinal. — *Adj.* 150 l. à Léopold Monchablon, tailleur d'habits à Epinal.

79. Maison, rue du Petit Rualménil, section G, n° 84, aux Minimes d'Epinal. — *Est.* 630 l. — *Ferm.* Jacques Goery, d'Epinal. — *Soum.* J. Goery. — *Ench.* Laurent Mougenot, Jacques Goery, d'Epinal. — *Adj.* 775 l. à Jacques Goery, cordonnier à Epinal.

19 novembre 1792.

80. Champ de 1 jour 10 verges, au-dessus de Saint-Michel, aux Religieuses de la Congrégation d'Epinal. — *Est.* 132 l. — *Ferm.* Barroué, d'Epinal. — *Soum.* J.-B. Perroux, d'Epinal. — *Adj.* 435 l. (le 24 mai 1791), à J.-B. Perroux, d'Epinal, puis, à la suite de folle enchère, à Joseph Claudel, entrepreneur à Epinal.

81. Maison, rue d'Ambrail, section A, n° 127, aux Religieuses de la Congrégation. — *Est.* 2.600 l. — *Soum.* Henry Lardon, d'Epinal. — *Ench.* Ganier, principal du collège, Julien, d'Epinal. — *Adj.* 5.525 l. à Antoine Julien, d'Epinal.

82. — Jardin de 10 jours 2 ommées 12 verges, à la Louvière, aux Religieuses de la Congregation. — *Est.* 4.950 l. — *Soum.* Christophe Denis, d'Epinal. — *Ench.* Antoine Boulay, de Renaufief. — *Adj.* 8.100 l. à Antoine Boulay, de Renaufief.

83. — Jardin de 6 ommées 1 verge, à la Louvière, aux Religieuses de la Congrégation. — *Est.* 791 l. — *Soum.* Christophe Denis, d'Epinal. — *Ench.* Ganier, principal du collège,

Etienne, d'Epinal. — *Adj.* 1.400 l. à Charles Etienne, boulanger à Epinal.

25 février 1793.

84. Maison, entre Mougeot et Dampierre, au Chapitre Saint-Goery. — *Est.*. 650 l. — *Ferm.* Beurton, marguillier à Epinal. — *Adj.* primitivement, le 30 août 1791, 1.700 l. à Nicolas Burnel, tourneur à Epinal, puis, à la suite de folle enchère, 1.850 l. à Joseph Antoine, professeur au collège d'Epinal.

85. 24 pieds carrés à prendre dans la bûcherie des Minimes d'Epinal, et joignant la cuisine du citoyen Bertelot. — *Est.* 50 l. — *Soum.* Nicolas Bertelot, d'Epinal. — *Adj.* 60 l. à Nicolas Bertelot, marchand à Epinal.

86. Terres labourables de 10 jours 7 ommées 6 verges, faisant le premier sixième des terrains situés aux Terres Saint-Jean, aux Chevaliers de Malte. — *Est.* 943 l. 16 s. — *Ferm.* Villemin, d'Epinal. — *Soum.* Jacques Perrin, d'Epinal. — *Ench.* J.-B. Paysal, J.-B. Bonnet, d'Epinal. — *Adj.* 4.925 l. à J.-B. Bonnet, d'Epinal.

87. Terres labourables de 10 jours 7 ommées 6 verges, faisant le second sixième des mêmes terrains. — *Est.* 943 l. 16 s. — *Ferm.* Villemin, d'Epinal. — *Soum.* Jacques Perrin, d'Epinal. *Ench.* Christophe Denis, Sébastien Brocard, d'Epinal. — *Adj.* 5.075 l. à Nicolas-Sébastien Brocard, d'Epinal.

88. Terres labourables de 10 jours 7 ommées 6 verges, faisant le troisième sixième des mêmes terrains. — *Est.* 943 l. 16 s. — *Ferm.* Villemin, d'Epinal. — *Soum.* Jacques Perrin, d'Epinal. — *Ench.* Claude Jacquot, Dominique Parvé, d'Epinal. *Adj.* 4.175 l. à Dominique Parvé, marchand à Epinal.

89. Terres labourables de 10 jours, 7 ommées 6 verges, faisant le quatrième sixième des mêmes terrains. — *Est.* 943 l. 16 s. —

Ferm. Villemin, d'Epinal. — *Soum.* Jacques Perrin, d'Epinal. — *Ench.* Dominique Sévérin, Boyé, d'Epinal. — *Adj.* 3.850 l. à Nicolas Boyé, tanneur à Epinal.

90. Terres labourables de 10 jours 7 ommées 6 verges, faisant le cinquième sixième des mêmes terrains. — *Est.* 943 l. 16 s. — *Ferm.* Villemin, d'Epinal. — *Soum.* Jacques Perrin, d'Epinal. — *Ench.* Antoine Julien, Duriot, d'Epinal. — *Adj.* 3.900 l. à Hubert Duriot, cordonnier à Epinal.

91. Terres labourables de 10 jours 7 ommées 6 verges, faisant la sixième partie des mêmes terrains. — *Est.* 943 l. 16 s. — *Ferm.* Villemin, d'Epinal. — *Soum.* Jacques Perrin, d'Epinal. — *Ench.* Pierre Hirmette, d'Epinal. — *Adj.* 3.725 l. à Pierre Hirmette, marchand, et François Nicolas, d'Epinal.

92. Terres labourables de 17 ommées, aux Voivres, aux Chevaliers de Malte. — *Est.* 149 l. 12 s. — *Ferm.* Villemin, d'Epinal. — *Soum.* Jacques Perrin, d'Epinal. — *Ench.* Hirmette, d'Epinal. — *Adj.* 550 l. à Pierre Hirmette, marchand, et François Nicolas, d'Epinal.

93. La chapelle Saint-Jean, faubourg Saint-Michel, aux Chevaliers de Malte. — *Est.* 300 l. — *Ferm.* Villemin, d'Epinal. — *Soum.* Jacques Perrin, d'Epinal. — *Ench.* Ch. Florentin, d'Epinal. — *Adj.* 785 l. à Ch. Florentin, charron à Epinal.

94. Terres labourables de 10 jours 3 ommées 22 verges, entre les deux chemins de Jeuxey et de la tuilerie, aux Chevaliers de Malte. — *Est.* 902 l. — *Ferm.* Villemin, d'Epinal. — *Soum.* Jacques Perrin, d'Epinal. — *Ench.* Hubert Tihay, Joseph Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 4.800 l. à Jean-Joseph Thiéry, d'Epinal.

22 avril 1793.

95. Monastère, comprenant 2 corps de bâtiments et 1 jardin, aux Capucins d'Epinal. — *Est.* 11.000 l. — *Soum.* Joseph Villiet, de Dinozé. — *Ench.* Dominique Logelin, d'Epinal, Villiet, de Dinozé. — *Adj.* 20.700 l. à Joseph Villiet fils, juge de paix à Dinozé.

96. Jardin de 5 ommées 19 verges, à la Grande Voye, au Chapitre Saint-Goery. — *Est.* 330 l. — *Soum.* Joseph Vautrin, d'Epinal. — *Ench.* Dominique Logelin, d'Epinal. — *Adj.* 1.225 l. à Dominique Logelin fils, d'Epinal.

20 frimaire an II (10 décembre 1793).

97. Maison, place de l'Atre, section A, n° 123, à Roch-Amable-Levice Montigny, ancien major de dragons à Epinal, *émigré.* — *Est.* 9.000 l. — *Ench.* Denis, Simon Dubut, Guéry, d'Epinal. — *Adj.* 10.800 l. à Nicolas Guéry, avoué à Epinal.

98. Jardin de 14 ommées 1/2, à la Louvière, à Roch Montigny, *émigré.* — *Est.* 2.700 l. — *Loc.* Nicolas Guéry, avoué à Epinal. — *Ench.* Miquel, Jean-François Thiéry, Guéry, Thiéry, Denis, d'Epinal. — *Adj.* 4.800 l. à Christophe Denis, secrétaire général du département des Vosges.

99. Maison, place de l'Atre, section A, n° 76, près la Chapelle des Morts, à Marie-Anne de Ferrette, chanoinesse d'Epinal, *émigrée.* — *Est.* 6.900 l. — *Ench.* Dominique Parisot, Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 7.050 l. à Jean-François Thiéry, juge du tribunal du district d'Epinal.

100. Premier lot d'un jardin, soit environ 5 ommées 10 verges, sur le chemin de la Grande Voye, à Nicolas-Michel Roxard, conseiller au Parlement de Nancy, *émigré.* — *Est.* 700 l. — *Ench.* Hummer, tailleur d'habits, Honoré, Loyal, Bergé,

Ebrehard, Pierrot, Paysal, Berher, Maurel, d'Epinal. — *Adj.* 1.680 l. à Nicolas-Théodore Bergé, homme de loi à Epinal.

101. Deuxième lot d'un jardin, soit 5 ommées 16 verges, au même Roxard. — *Est.* 700 l. — *Ench.* Joseph Bédel, Hummer, Thiéry, Lambert, Berher, d'Epinal. — *Adj.* 1.800 l. à Joseph Berher, d'Epinal.

102. Troisième lot d'un jardin, soit 5 ommées 17 verges, au même Roxard. — *Est.* 800 l. — *Ench.* Ebrehard, Maurel, Hummer, Loyal, Dufestel, Guéry, d'Epinal. — *Adj.* 2.000 l. à Joseph Maurel, négociant à Epinal.

103. Maison, section C, rue de Dogneville, n° 139, appartenant pour un septième à Parisot, ci-devant curé de Saint-Epvre à Nancy, *émigré*. — *Est.* 2.400. — *Ench.* Pensée, Marchal, Jacquot, Bertelot, d'Epinal. — *Adj.* 3.050 l. à Pierre Jacquot, juge au tribunal du district d'Epinal.

104. Jardin de 2 ommées, entre la Moselle et le chemin de Dogneville, à Parisot, ci-devant curé de Saint-Epvre à Nancy, *émigré*. — *Est.* 400 l. — *Ench.* Joseph Boisrard, Charotte, Hummer, Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 1.300 l. à Joseph Hummer, tailleur d'habits à Epinal.

105. Maison, place de la République, section A, n° 8, à Stanislas-Louis Bassompierre, et Choiseul Labaume, bailli d'Epinal, *émigré*. — *Est.* 7.200 l. — *Loc.* veuve Mathieu, aubergiste à Epinal. — *Ench.* Thiéry, Pellet, Peudefer, Logelin, Vaillant, Demange, Pierrot, d'Epinal. — *Adj.* 15.200 l. à Louis-Dominique Demange, boulanger à Epinal.

106. Maison, sur les rues de l'Egalité et des Morts, section A, n° 105, à Louis Féron, négociant, *émigré*. — *Est.* 7.800 l. — *Ench.* Jeandidier, Dubut, d'Epinal, Villiet, de Dinozé. — — *Adj.* 12.025 l. à Joseph Villiet, juge de paix à Dinozé.

107. Maison, rue des Boucheries, section C, n° 25, à Magdelaine-Charlotte-Victoire Puis, veuve Urbain Fevrel, rentière à Bruyères, *émigrée*. — *Est.* 2.400 l. — *Ench.* Marchal, Bertelot, Vaillant, Logelix, d'Epinal. — *Adj.* 4.050 l. à Louis Logelix le jeune, aubergiste à Epinal.

108. Maison, place de la Réunion, section F, n° 51, *à la même*. — *Est.* 3.300 l. — *Ench.* Bertelot, Billot, Bédel, d'Epinal. — *Adj.* 4.500 l. à Jean-Joseph Bédel, officier d'artillerie à Epinal.

109. Maison, place de la Réunion, section F, n° 52, *à la même*, *Est.* 3.600 l. — *Ench.* Marchal, Bédel, Peudefer, Billot, d'Epinal. — *Adj.* 5.200 l. à François Billot, négociant à Epinal.

110. Maison, et jardin potager de 7 ommées 12 verges, sur le penchant de la côte de la Justice, près de la Moselle, avoisinant le chemin de Dogneville, à Charles-Robert Chambon, capitaine de dragons, *émigré*. — *Est.* 2.700 l. — *Ench.* Marchal, Bédel, Pierrot, Parisot. — *Adj.* 5.075 l. à Gaspard Pierrot, orfèvre à Epinal.

21 frimaire an II (11 décembre 1793).

111. Jardin de 8 ommées, à la Louvière, confisqué au profit de la République sur Pierre-Maurice Collinet, dit La Salle de Chonville, ex-commissaire national près le tribunal de district d'Epinal, par jugement du tribunal révolutionnaire criminel de Paris, du 1er août 1793. — *Est.* 3.100 l. — *Ench.* Bédel, Peudefer, Bigel, d'Epinal, Villiet, de Dinozé. — *Adj.* 5.225 l. à Joseph Villiet, juge de paix à Dinozé.

29 pluviôse an II (17 février 1794).

112. Chenevière de 2 ommées 14 verges, aux Corvées, sur l'allée des Soupirs, à la Confrérie du Saint-Sacrement. —

Est. 132 l. — *Soum.* Joseph Draut, d'Epinal. — *Ench.* Logelin, Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 500 l. à Pierre Thiéry, maréchal ferrant à Epinal.

113. Chénevière de 5 ommées 9 verges, aux Corvées, à la Confrérie du Saint-Sacrement. — *Est.* 1.988 l. — *Soum.* Joseph Draut, d'Epinal. — *Ench.* Pierre Hirmette, Denis Logelin, d'Epinal. — *Adj.* 2.000 l. à Pierre Hirmette, marchand à Epinal.

114. Jardin de 2 ommées 16 verges, sur la Grande Voye, au Chapitre Saint-Goery. — *Est.* 500 l. — *Ferm.* Crave. — *Soum.* J.-B. Hennequel, d'Epinal. — *Ench.* Peudefer, Ch. Dieudonné, d'Epinal, Villiet, de Dinozé. — *Adj.* 2.300 l. à Joseph Villiet, juge de paix à Dinozé.

115. Maison, rue du Grand Rualménil, près l'église, aux Minimes d'Epinal. — *Est.* 4.000 l. — *Loc.* Lagarde, d'Epinal. — *Soum.* Ferdinand Vaulot, négociant aux Forges de Mortagne. — *Ench.* Joseph Hummer, Pierre Cabot, Nicolas Gérard, d'Epinal. — *Adj.* 13.500 l. à Nicolas Gérard, chapelier à Epinal.

116. Jardin de 3 ommées, sur les Forts, au Chapitre Saint-Goery. — *Est.* 550 l. — *Soum.* Jean Styr, dit Lorrain, d'Epinal. — *Ench.* Bergé, Peudefer, d'Epinal. — *Adj.* 1.700 l. à Jacques-Joseph Bergé, d'Epinal.

5 germinal an II (25 mars 1794).

117. Ecurie, à la ruelle Saint-Goëry, section A, n° 192, à Louis Féron, négociant, *émigré*. — *Est.* 750 l. — *Ench.* J.-B. Paysal, Jean-Joseph Pellet, d'Epinal, Villiet, de Dinozé. — *Adj.* 2.425 l. à Jean-Joseph Pellet, négociant à Epinal.

118. Maison, rue d'Ambrail, section B, n° 54, confisquée sur

Pierre Collinet, dit La Salle de Chonville, ex-commissaire national près le tribunal du district d'Epinal, par jugement du tribunal révolutionnaire de Paris, du 1er août 1793. — *Est.* 10.000 l. — *Ench.* Nicolas Guery, J.-B. Paysal, d'Epinal, Villiet, de Dinozé. — *Adj.* 15.100 l. à Nicolas Guery, avoué à Epinal.

15 prairial an II (3 juin 1794).

119. Maison, section A, n° 85, dont la moitié appartient à la République, comme substituée aux droits de Louis-Saladin Montmorillon, et Benoît-Didier Folin, *émigrés*, héritiers d'Anne de Montmorillon, décédée. — *Est.* 2.400 l. — *Ench.* Ch. Dieudonné, Dufestel, d'Epinal. — *Adj.* 4.500 l. à Ch. Dieudonné, et Jacques-Joseph-Dorothée Dufestel, d'Epinal.

14 messidor an II (2 juillet 1794).

120. Bâtiment, prenant son entrée sur la rue du Petit Rualménil et sur la rue Léopold-Bourg, par la remise qui se trouve sous la maison Bertelot, aux Minimes d'Epinal. — *Est.* 7.200 l. *Soum.* F. Vaulot, de Mortagne. — *Ench.* Pierre Jacquet, des Forges. — *Adj.* 32.500 l. à Pierre-Marie Jacquet, maître de forges aux Forges.

121. Maison, rue Léopold-Bourg, section G, n° 87, aux Minimes d'Epinal. — *Est.* 3.000 l. — *Loc.* Hummer, d'Epinal. — *Soum.* Vaulot, de Mortagne. — *Ench.* Etienne Rogé, d'Epinal, Jacquet, des Forges. — *Adj.* 10.000 l. à Jacquet, maître de forges aux Forges.

122. Bâtiment formant l'église des Minimes d'Epinal. — *Est.* 4.800 l. — *Soum.* Vaulot, de Mortagne. — *Ench.* Rogé, d'Epinal, Jacquet, des Forges. — *Adj.* 20.200 l. à Jacquet, maître de forges aux Forges.

123. Maison, rue Léopold-Bourg, section G, n° 86, aux Minimes d'Epinal. — *Est.* 3.000 l. — *Soum.* Vaulot, de Mortagne. — *Ench.* Jacquet, des Forges. — *Adj.* 10.000 l. à Jacquet, maître de forges aux Forges.

4 germinal an III (24 mars 1795).

124. Jardin de 1 jour 9 ommées 20 verges, vers la Faïencerie, provenant de la succession de J.-B. Ganier, décédé à Epinal, et dans lequel jardin la République a droit à un sixième comme représentant François-Joseph Ganier, *émigré*. — *Est.* 4.000 l. — *Ench.* Pellerin, Brocard, d'Epinal, Ganier, de Wische. — *Adj.* 12.000 l. à François Ganier, maire à Wische, district de Senones, frère du défunt.

5 germinal an III (25 mars 1795).

125. Maison, située entre les rues du District, des Noires-Halles, et du Collège, section A, à l'Hopital Saint-Goery. — *Est.* 3.000 l. — *Soum.* Nicolas Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Miquel, Pellet, Loyal, Monchablon, d'Epinal. — *Adj.* 9.275 l. à Antoine-Dieudonné Loyal, d'Epinal.

126. Maison, même situation, en 2 corps de logis, prenant entrée rue des Noires-Halles, et prenant jour place du District, à l'Hopital Saint-Goery. — *Est.* 8.000 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Guéry, Vagney, d'Epinal. — *Adj.* 10.100 l. à Nicolas Guéry, et François-Mansuy Vagney, d'Epinal.

127. Maison, sur la rue du Collège, à l'Hopital Saint-Goery. *Est.* 2.500 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Christophe Denis, Pellet, d'Epinal. — *Adj.* 6.100 l. à Joseph Pellet, d'Epinal.

128. Maison, place du District, section A, à l'Hopital Saint-Goery. — *Est.* 6.000 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.*

Mareine, Liégerot, Tihay, Miquel (pour le compte de Lamiche), d'Epinal. — *Adj.* 15.000 l. à Pierre-Alexandre Lamiche, d'Epinal (représenté par Miquel).

129. Jardin potager de 8 ommées 2 verges, au Cours, à l'Hopital Saint-Goery. — *Est.* 5.000 l. — *Soum.* Joseph Jacquemin, d'Epinal. — *Ench.* Brocard, Pierrot, d'Epinal. — *Adj.* 12.200 l. à Gaspard Pierrot, orfèvre à Epinal.

130. Jardin de 2 jours 2 ommées, à la Grande Voye, à l'Hopital Saint-Goery. — *Est.* 5.000 l. — *Loc.* Michel, jardinier à Epinal. — *Soum.* Joseph Jacquemin, d'Epinal. — *Ench.* Dieudonné, Brocard, Jacquemin, d'Epinal. — *Adj.* 11.900 l. à Joseph Jacquemin, négociant à Epinal.

131. Jardin de 4 ommées 7 verges, à la côte de Laufromont, à l'Hopital Saint-Goery. — *Est.* 400 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Vautrin, Jean-Pierre Clément, Démarne, d'Epinal. — *Adj.* 675 l. à Claude Démarne, d'Epinal.

25 germinal an III (14 avril 1795).

132. Champ de 2 jours, à Grandrupt, au Poirier Godot, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 1.000 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Clévet, Dominique Logelin, Billot, Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 3.500 l. à François Billot, négociant, et Joseph Thiéry, cultivateur à Epinal.

133. Champ de 9 ommées, à la Basse du Ga, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 800 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. *Ench.* Logelin, Collenne, Marchand, d'Epinal. — *Adj.* 1.725 l. à François Marchand, aubergiste à Epinal.

134. Champ de 15 ommées, au haut de la côte des Coyolots, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 1.500 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Biard, Couval, Barbier, d'Epinal. — *Adj.* 4.000 l. à Jean Barbier, négociant à Epinal.

135 Champ de 3 jours, au dessus de la côte de Chantraine, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 3.000 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Thiéry, Collenne, d'Epinal. — *Adj.* 6.000 l. à Sébastien Collenne, cultivateur à Epinal.

136. Champ de 2 jours 5 ommées, à la côte de Chantraine, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 2.000 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Logelin, Collenne, Somme, d'Epinal. — *Adj.* 5.100 l. à Nicolas Somme, aubergiste à Epinal.

137. Champ de 2 jours 5 ommées, à la côte de Chantraine, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 3.500 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Couvel, Logelin, d'Epinal, Villiet, de Dinozé. — *Adj.* 7.125 l. à Joseph Villiet, juge de paix à Dinozé.

138. Champ de jours, à la côte Champion, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 2.000 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Somme, Dufestel, Mangin, Brocard, d'Epinal. — *Adj.* 6.375 l. à Nicolas Brocard, négociant à Epinal.

139. Champ de 3 jours, au haut de la côte Champion, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 3.000 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Brocart, Mangin, Briquel, d'Epinal. — *Adj.* 7.000 l. à Joseph Briquel, négociant à Epinal.

140. Champ de 2 jours, à la côte Champion, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 2.000 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Brocard, Leclerc, Boyé, d'Epinal. — *Adj.* 6.350 l. à Augustin Boyé, tanneur à Epinal.

141. Champ de 2 jours, à la côte Champion, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 2.000 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Nicolas Brocard, d'Epinal. — *Adj.* 6.050 l. à Nicolas Brocard, négociant à Epinal.

142. Champ de 2 jours 1/2, dit le Champ de la Planchette, sur

l'ancien chemin d'Uxegney, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 2.000 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Joseph Berher, Jean-Pierre Clément, d'Epinal, Joseph Villiet, de Dinozé. — *Adj.* 7.425 l. à Joseph Villiet, juge de paix à Dinozé.

143. Champ de 2 jours, derrière le cens de la Tapagerie, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 1.200 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Dominique Logelin, Claude Cabasse, J. Clément, d'Epinal. — *Adj.* 3.600 l. à Jean-Pierre Clément, négociant à Epinal.

144. Champ de 4 jours, à la côte Champion, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 1.200 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Dominique Logelin, Cléver, Claude Génin (pour le compte de Villiet), d'Epinal. — *Adj.* à Joseph Villet, juge de paix à Dinozé (représenté par Claude Génin).

9 floréal an III (*28 avril 1795*).

145. Partie de champs et prés de 8 ommées, proche le chantier Billot, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 800 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Ch. Maldamé, Joseph Laurent, François Pellet, d'Epinal. — *Adj.* 2.625 l. à Joseph Laurent, négociant à Epinal.

146. Partie de champs et prés de 8 ommées, proche le chantier Billot, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 800. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Thiébert, Joseph Laurent, François Péclet, d'Epinal. — *Adj.* 2.850 l. à Alexis Thiébert, boulanger à Epinal.

147. Partie de champs et prés de 7 jours 9 ommées 3 verges (en 5 lots), proche le chantier Billot, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 6.700 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* François Billot, Ch. Maldamé, Joseph Laurent, A. Thiébert,

Etienne Roger, d'Epinal. — *Adj.* 22.500 l. à François Billot, négociant à Epinal.

148. Partie de champs et prés de 2 jours 7 ommées, proche le le chantier Billot, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 3.000 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Maitre, Cléver, d'Epinal, Joseph Villiet (pour le compte de Mangin), de Dinozé. — *Adj.* 5.025 l. à François Mangin, sellier à Epinal (représenté par Villiet).

149. Partie de champs et prés de 3 jours, proche le chantier Billot, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 4.000 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Georges Maitre, d'Epinal. — *Adj.* 6.000 l. à Georges Maitre, voiturier à Epinal.

150. Terres de 10 jours 9 ommées (en 6 lots), au Champ-du-Pin, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 2.060 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Roussel, François Mangin, Dominique Logelin, Deblaye, Clévер, Brocard, d'Epinal, Villiet, de Dinozé. — *Adj.* 7.425 l. à Joseph Villiet, juge de paix à Dinozé.

151. Prés de 10 fauchées 8 ommées (en 4 lots), au Champ-du-Pin, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 11.300 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* François Mangin, Peudefer, Réglon, d'Epinal, Villiet, de Dinozé. — *Adj.* 47.300 l. à Joseph Villiet, juge de paix à Dinozé.

152. Première portion de 2 jours d'un champ, au Champ-du-Pin, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 1.500 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Réglon, d'Epinal. — *Adj.* 6.225 l. à Sébastien Réglon, aubergiste à Epinal.

153. Deuxième portion de 2 jours d'un champ, au Champ-du-Pin, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 1.200 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Deblaye, Mangin, Nicolas Somme, Brocard, d'Epinal. — *Adj.* 6.875 l. à Nicolas Brocard, d'Epinal.

154. Troisième portion de 2 jours d'un champ, au Champ-du-Pin, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 1.000 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Somme, Mangin, d'Epinal. — *Adj.* 6.000 l. à François Mangin, d'Epinal.

155. Quatrième portion de 2 jours d'un champ, au Champ-du-Pin, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 800 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Somme, Logelin, Mangin, Bourdon, d'Epinal. — *Adj.* 4.200 l. à Louis-Ignace Bourdon, cultivateur à Epinal.

156. Champ de 10 jours 9 ommées (en 3 lots), au-dessus de la Justice, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 4.200 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Monchablon, Nicolas Temporé, Brocard, Paysal, d'Epinal. — *Adj.* 12.025 l. à Nicolas-Maurice Brocard, aubergiste à Epinal.

157. Champ de 3 jours (quatrième lot du précédent), à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 900 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Peudefer, Brocard, Logelin (agissant pour Peudefer), d'Epinal. — *Adj.* 2.425 l. à Charles-Ambroise Peudefer, d'Epinal (représenté par Logelin).

158. Pré de 5 fauchées, au Champ-du-Pin, de chaque côté de la route d'Epinal à Remiremont, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 3.000 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Somme, Mangin, Réglon, d'Epinal. — *Adj.* 10.200 l. à Sébastien Réglon, aubergiste à Epinal.

159. Champ de 3 jours 1/2, aux Corvées, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 2.400 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Denis, Brocard, Logelin, d'Epinal. — *Adj.* 9.000 l. à Christophe Denis, notaire à Epinal.

160. Champ de 3 jours, au Haut du Château, à l'Hopital Saint Maurice. — *Est.* 600 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench* Voyaux, Paysal, Hanzo (pour le compte de Voyaux), d'Epi

nal. — *Adj.* 2.675 l. à Jean-Nicolas Voyaux, d'Epinal (représenté par Hanzo).

161. Meix de 2 ommées 16 verges, au Grand Gravot, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 700 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Roger, Logelin, Gérardot, d'Epinal. — *Adj.* 5.000 l. à Gaspard Gérardot, tanneur à Epinal.

162. Jardin de 1 ommée, au Grand Gravot, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 300 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Logelin, Carnet, d'Epinal. — *Adj.* 1.500 l. à Claude Carnet, maréchal à Epinal.

163. Jardin de 1 ommée, au Grand Gravot, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 350 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Roger, Jacquemin, d'Epinal. — *Adj.* 1.800 l. à Nicolas Jacquemin, boulanger à Epinal.

164. Jardin de 3 ommées, au Grand Gravot, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est*, 1.000 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Logelin, Ferry, Mansuy, d'Epinal. — *Adj.* 7.175 l. à Pierre Mansuy, aubergiste à Epinal.

165. Jardin de 1 ommée 23 verges, derrière Crottez, à l'Hopital Saint-Maurice. — *Est.* 600 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Logelin, Guilgot, Bonnet, d'Epinal. — *Adj.* 7.950 l. à J.-B. Bonnet, négociant à Epinal.

25 thermidor an III (12 août 1795).

166. Jardin de 4 ommées 16 verges, sur le chemin du Cours, à la Cure d'Epinal. — *Est.* 393 l. — *Soum.* Etienne Rogé, et consorts, d'Epinal. — *Ench.* Roger, Morel, d'Epinal. — *Adj.* 30.400 l. à Dominique Morel, serrurier à Epinal.

167. Chénevière de 6 ommées 5 verges, à la Louvière, à la Cure d'Epinal. — *Est.* 262 l. — *Soum.* Petot, et consorts,

d'Epinal. — *Ench.* Roger, Paxion, Biard, d'Epinal. — *Adj.* 15.000 l. à Jean-Joseph Paxion, cultivateur à la cense de Laufromont, commune d'Epinal.

168. Chénevière de 2 ommées, à la Grande Voye, à la Cure d'Epinal. — *Est.* 393 l. — *Soum.* Charles-Antoine Badon, et consorts, d'Epinal. — *Ench.* Denis, Bertenache, Ohmer, d'Epinal. — *Adj.* 6.225 l. à Jean-Michel Ohmer, sellier à Epinal.

17 prairial an IV (5 juin 1796).

169. Maison presbytérale de la commune d'Epinal, rue de la Porte d'Arches, section A, n° 28, près de la maison des Annonciades, à la Cure d'Epinal. — *Est.* et *adj.* 8.640 l. à Jean-Antoine Bourion, d'Epinal.

26 prairial an IV (14 juin 1796).

170. Moitié de 6 jours 3 ommées 2 verges, aux Epinettes et à la Justice, à Jean-Baptiste Perrin, *émigré*. — *Est.* et *adj.* 416 fr. 72 à Marie-Claude Poinsignon, rentière à Epinal.

8 messidor an IV (26 juin 1796).

171. Un sixième dans une maison, rue de la Grande Voye, section A, n° 159, et dans le jardin attenant, à Gabriel-Molet Bregeot, *émigré*. — *Est.* et *adj.* 490 francs à Catherine-Eléonore Molet, veuve de Félix Dolvet, capitaine d'artillerie, à Epinal.

12 messidor an IV (30 juin 1796).

172. Un sixième dans une maison, place du Poiron, et un tiers dans une maison, place de l'Atre, section A, n° 123, à François-Léonor Launoy, *émigré*. — *Est.* et *adj.* 1.446 francs à Jeanne-Thérèse Rozières, d'Epinal,

173. Un sixième dans 6 jours 4 ommées de terres, à F. Launoy, *émigré*. — *Est.* et *adj.* 115 fr. 50 à Thérèse Rozières, d'Epinal.

174. Un sixième dans : 1° une maison, faubourg Saint-Michel ; — 2° Un jardin de 2 ommées, attenant ; — 3° 6 jours 8 ommées 20 verges de terres, dites le pré Lavigne ; — 4° Champ de 2 jours 7 verges, au côteau Saint-Michel ; — 5° Champ de 7 jours 8 ommées 7 verges, au côteau Saint-Michel ; — 6° Champ de 11 jours 6 ommées 5 verges, près du petit Failloux ; — 7° Champ de 12 jours 9 ommées 15 verges, près du petit Failloux ; — 8° Champ de 11 jours 4 ommées 9 verges, vis à vis la ferme de la Roche ; — 9° Champ de 2 jours 1 ommée 9 verges, au Grand Gravot ; — 10° Champ de 3 jours 2 ommées 4 verges, aux Champs Blandin ; — 11° Champ de 10 jours, aux Ecorcheux ; — 12° Champ de 3 jours 18 verges, dit Hériqué ; — 13° Jardin de 4 ommées, à la Grande Voye, à F. Launoy, *émigré*. — *Est.* et *adj.* 1.347 fr. 08 à Thérèse Rozières, d'Epinal.

175. Maison, petite rue du Malpertuis, section A, n° 12, au Collège d'Epinal. — *Est.* et *adj.* 1.260 francs à Alexandre Gley, professeur à l'école centrale du département des Vosges, à Epinal.

24 messidor an IV (12 juillet 1796).

176. Maison, cul de sac du Chapitre, section A, n° 78, au Chapitre Saint-Goery, habitée par Mme de Crévecœur, ci-devant chanoinesse d'Epinal, *émigrée*. — *Est.* et *adj.* 2.160 francs à Jean-François Thiéry, d'Epinal.

29 messidor an IV (17 juillet 1796).

177. Un sixième de maison, cul de sac du Chapitre, section A, n° 77, au Chapitre Saint-Goery, et grevée d'usufruit au profit de la dame de Chatenay, ci-devant chanoinesse d'Epinal. — *Est.* et *adj.* 252 francs à Sébastien Trousset, employé à la régie de l'Enregistrement et des Domaines d'Epinal.

178. Un sixième de maison, cloître des Chanoinesses, section A, n° 79, au Chapitre Saint-Goery, et grevée d'usufruit au profit de la dame Marie-Louise de Dampierre, ci-devant chanoinesse d'Epinal, propriétaire des cinq autres sixièmes. — *Est.* et *adj.* 225 francs à Charles-Joseph Lereboullet, employé au bureau du directeur de l'Enregistrement et des Domaines d'Epinal.

2 thermidor an IV (20 juillet 1796).

179. Un sixième d'une maison, faisant face à la rue de l'Egalité, section A, n° 89, au Chapitre Saint-Goery. — *Est.* et *adj.* 576 francs à Elisabeth-Charlotte de Gourcy, chanoinesse d'Epinal, propriétaire des cinq autres sixièmes, et ayant l'usufruit du dernier sixième.

180. Un sixième d'une maison, place de l'Atre, section A, n° 76, au Chapitre Saint-Goery. — *Est.* et *adj.* 300 francs à Henriette de Schawembourg, chanoinesse d'Epinal, propriétaire des cinq autres sixièmes, et ayant l'usufruit du dernier sixième.

181. Maison, place de l'Atre, section A, n° 80, et jardin potager attenant de 5 ommées, au Chapitre Saint-Goery. — *Est.* et *adj.* 1.151 fr. 25 à Catherine de Duhan, chanoinesse d'Epinal.

182. Un sixième de maison, section A, n° 79, au Chapitre Saint-Goery. — *Est.* et *adj.* 677 fr. 10 s., à Bernardine-Jeanne de Flavigny, chanoinesse d'Epinal, propriétaire des cinq autres sixièmes, et ayant l'usufruit du dernier sixième.

183. Un sixième de maison, section A, n° 82, au Chapitre Saint-Goery. — *Est.* et *adj.* 225 francs à Charlotte-Félicité de Duhan de Brunier, chanoinesse d'Epinal, propriétaire des cinq autres sixièmes, et ayant l'usufruit du dernier sixième.

184. Un sixième d'une maison, située au cloître des chanoinesses d'Epinal, section A, n° 88, au CHAPITRE SAINT-GOERY. — *Est.* et *adj.* 225 francs à Françoise DE BOECKLIN, chanoinesse d'Epinal, propriétaire des cinq autres sixièmes, et ayant l'usufruit du dernier sixième.

185. Un sixième d'une maison, rue du Chapitre, section A, n° 84, et un sixième d'un jardin contigu, de 1 jour 5 verges, au CHAPITRE SAINT-GOERY. — *Est.* et *adj.* 825 fr. 10 s. à Julie DE DOBBELSTEIN, chanoinesse d'Epinal, propriétaire des cinq autres sixièmes, et ayant l'usufruit du dernier sixième.

8 thermidor an IV (26 juillet 1796).

186. Maison, rue des Morts, section A, n° 59, à la CHAPELLE SAINT-MICHEL, érigée en l'église paroissiale d'Epinal. — *Loc.* Claude PETIT. — *Est.* et *adj.* 2.160 francs à Joseph MAHALIN, aubergiste à Epinal.

26 fructidor an IV (12 septembre 1796).

187. Maison, rue du Chapitre, section A, n° 87, servant d'archives, au CHAPITRE SAINT-GOERY. — *Est.* et *adj.* 1.080 francs à Jean-François THIÉRY, défenseur officieux à Epinal.

1er prairial an V (20 mai 1797).

188. Portion de bâtiment de l'abbaye restant après la démolition de la portion donnée gratuitement [à la ville d'Epinal], pour la construction d'une rue [la rue de la Paix], au CHAPITRE SAINT-GOERY. — *Est.* et *adj.* 3.150 francs à la COMMUNE d'Epinal.

24 prairial an VI (12 juin 1798).

189. Maison, rue Léopold-Bourg, section G, n° 85, avec jardin

derrière de 17 toises carrées, aux Minimes d'Epinal. — *Loc.* Marie Labolle, veuve Maurice. — *Est.* et *adj.* 12.000 francs à Pierre-Marie Jacquet, maître de forges aux Forges.

15 frimaire an VII (5 décembre 1798).

190. 1° La moitié d'un gagnage consistant, en totalité, en 23 hectares 27 ares 33 centiares (102 jours) de terres labourables, et 357 ares 27 centiares (17 fauchées 5 ommées) de prés, situés à Gigney ; — 2° La moitié d'un pré de 104 ares 12 centiares (5 fauchées 1 ommée), situé à Eloyes ; — 3° Une remise, rue d'Ambrail, à Epinal ; — 4° Terres labourables de 153 ares 11 centiares (7 jours et demi), à Epinal, lieudit à côté de Vrinsaux ; — 5° Vignes de 14 ares 86 centiares (7 ommées 7 verges), et 4 ares 57 centiares (2 ommées 6 verges), situées à Valfroicourt, à Jean-Charles Thiébaut, Pierre et Jean-Chrysostôme Valentin, *émigrés.* — *Est.* et *adj.* 7.560 francs à Charles-Maurice Valentin, d'Epinal.

11 pluviôse an VII (30 janvier 1799)

191. Bâtiment faisant le premier lot d'un corps de bâtiment, dit les huileries, sur le chemin du canal du moulin, et un terrain en avant, de 4 ares 92 centiares (2 ommées 9 toises), à Victor-Paul Coster, *émigré.* — *Est.* 2.200 francs. — *Adj.* 90.000 francs à Dominique Logelin, tanneur à Epinal.

192. Bâtiment, faisant le deuxième lot des huileries, à Victor-Paul Coster. — *Est.* 1.900 francs. — *Adj.* 76.500 francs à Etienne Roger, d'Epinal.

193. Bâtiment faisant le troisième lot des huileries, avec 2 jardins potagers de 8 ares 34 centiares (4 ommées 2 toises), à Victor-Paul Coster. — *Est.* 1.600 francs. — *Adj.* 80.100 francs à Louis Jacquemin, tanneur à Epinal.

194. Bâtiment faisant le quatrième lot des huileries, avec le reste du pâquis, entre la Moselle et l'ancien canal de fuite, à Victor-Paul Coster. — *Est.* 2.200 francs. — *Adj.* 55.000 francs à Nicolas Sautré, maître de forges à Rambervillers.

195. Bâtiment faisant le cinquième lot des huileries, avec verger, à Victor-Paul Coster. — *Est.* 3.000 francs. — *Adj.* 11.000 francs à Nicolas Sautré, maître de forges à Rambervillers.

196. Pré de 38 ares, faisant le sixième lot des huileries, à Victor-Paul Coster. — *Est.* 2.000 francs. — *Adj.* 1.400 francs en numéraire à Nicolas Sautré, maître de forges à Rambervillers.

197. Champs et prés de 726 ares (35 jours 6 ommées), au canton de la Justice, à Victor-Paul Coster. — *Est.* 6.000 francs. — *Adj.* 6.400 francs en numéraire à Nicolas-Christophe Géhin et Nicolas Legros, d'Epinal.

30 messidor an XI (19 juillet 1803).

198. Les trois cinquièmes dans la moitié d'une maison, rue d'Ambrail, section B, n° 56, à Charles-Antoine et Antoine Duhoux-Vioménil, ci-devant officier, et à la dame Charlotte Duhoux, épouse d'Ollonne, tous trois *émigrés*. — *Est.* et *adj.* 976 fr. 86 à Henriette Saint-Privé, veuve Duhoux-Vioménil, d'Epinal.

9 mars 1808.

199. Jardin de 45 centiares, rue du Cours, à la Chapelle Saint-Nicolas et Sainte-Croix. — *Est.* 93 fr. 05. — *Adj.* 95 francs à François Husson, boucher à Epinal.

200. Maison, près de l'église, aux Cordeliers de Neufchateau. *Loc.* Grégoire Colin. — *Est.* 208 fr. 10. — *Adj.* 230 francs à Claude-Joseph Buffet, d'Epinal.

201. Jardin de 2 ares 94 centiares, à la Louvière, à la Chapelle

Saint-Michel. — *Est.* 49 fr. 72. — *Adj.* 50 francs à Jacques Bréchin, d'Epinal.

21 avril 1827.

202. Remise, à l'entrée de la ruelle Saint-Goëry, en face du débouché sur la rue du Chapitre, au Chapitre Saint-Goery. — *Est.* 1.200 francs. — *Adj.* 3.425 francs à Joseph-Jean-Baptiste Cottard, propriétaire à Epinal.

ARCHES

(Arch. dép. 5 Q 31, 6 Q 3).

19 avril 1791.

203. Moulin indivis entre le Domaine du Roi et le Chapitre de Remiremont, sur le ruisseau d'Arches, avec jardin de 1 ommée 6 verges. — *Est.* 3.000 l. — *Ferm.* Georges Olry, d'Arches. — *Soum.* Nicolas Pierre, laboureur à Pouxeux. — *Ench.* Georges Olry, d'Arches, Joseph Thiéry, d'Epinal, Georges Morel, d'Avière. — *Adj.* 5.350 l. à Georges Morel, d'Avière, et Jean-Dominique Villemin, cultivateur à Pouxeux.

24 mai 1791.

204. Champ, dit ès Fallières, de 1 jour 2 ommées, pré, au Pertuis des prés, de 6 ommées, et autre pré. au Haut Monzey, de 3 jours, au Domaine du Roi. — *Est.* 975 l. — *Soum.* Jean-Dominique Villemin, de Pouxeux. — *Adj.* 1.375 l. à Jean-Dominique Villemin, cultivateur à Pouxeux.

28 juin 1791.

205. 5 prés d'ensemble 6 fauchées 5 ommées 11 verges, à la Fabrique de l'Eglise, d'Arches. — *Est.* 1.413 l. 10 s. — *Soum.* Jean-Georges Olry, d'Arches. — *Ench.* Joseph Grandpierre, d'Arches, Joseph Pellet, d'Epinal, Jean-Dominique Villemin, de Pouxeux. — *Adj.* 2.150 l. à Jean-Nicolas Lecoanet, de Pouxeux (représenté par Pellet).

206. Prés de 9 fauchées, dit les Accrues d'eaux, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 594 l. — *Ferm.* Delaporte, d'Arches. — *Soum.* Joseph Grandpierre et Joseph Delaporte, d'Arches. — *Ench.* François Anco, de Xertigny, Joseph Delaporte, d'Arches. — *Adj.* 630 l. à Joseph Delaporte et Joseph Grandpierre, d'Arches.

207. 2 maisons avec jardin potager y attenant, situées dans l'enceinte du château d'Arches, au Domaine du Roi. — *Est.* 594 l. — *Ferm.* Olry, d'Arches. — *Soum.* Jean-Joseph Thouvenel, d'Arches. — *Ench.* Dominique Villemin, de Pouxeux. — *Adj.* 610 l. à Jean-Dominique Villemin, de Pouxeux.

30 août 1791.

208. Maison, dite l'hôpital d'Arches, avec terrain y attenant et terres indépendantes, finage d'Arches, à l'Hopital. — *Est.* 3.542 l. — *Ferm.* Ch. Blaudel, d'Arches. — *Soum.* Georges Olry, d'Arches. — *Ench.* François Logelin, d'Epinal, Dominique Villemin, de Pouxeux, Georges Morel, d'Avière. — *Adj.* 5.325 l. à Georges Morel, d'Avière, et Jean-Dominique Villemin, de Pouxeux (représenté par Morel).

209. Pré de 2 fauchées 3 ommées, prairie d'Arches, à la Confrérie Saint-Joseph, érigée en l'église paroissiale de Ha-

dol. — *Est.* 594 l. — *Ferm.* Georges Olry, d'Arches. — *Soum.* Joseph Grandpierre, et consorts. — *Adj.* 625 l. à Joseph Grandpierre, Claude-Joseph Delaporte, André Grandemange, Jean-George Olry, cultivateurs à Arches.

210. Trois prés, l'un de 3 fauchées 9 ommées 14 verges, l'autre de 5 ommées 17 verges, au Haut Monzey, et l'autre de 1 fauchée 10 verges, prairie d'Arches, à la Cure d'Arches. — *Est.* 1.254 l. — *Soum.* Joseph Grandpierre, et consorts. — *Adj.* 1.750 l. à Joseph Grandpierre, Claude-Joseph Delaporte, André Grandemange et Jean-Georges Olry, cultivateurs à Arches.

25 thermidor an III (12 août 1795).

211. Prés et champs de 1 jour à la Cure d'Arches. — *Est.* 750 l. — *Soum.* Pierre Benoit, et consorts, d'Epinal. — *Ench.* Jean-Pierre Clément, et Dominique Vaillant, d'Epinal. — *Adj.* 4.550 l. à Jean-Pierre Clément, marchand à Epinal.

21 prairial an IV (9 juin 1796).

212. Maison presbytérale d'Arches et jardin potager attenant, de 1 ommée 10 verges, à la Cure d'Arches. — *Est.* et *adj.* 2.358 l. à Nicolas-Léon Mareine, notaire à Epinal, et Joseph Grandpierre, cultivateur à Arches.

21 messidor an IV (9 juillet 1796).

213. Pré de 2 fauchées 6 ommées 7 verges, à la Fabrique de Raon-aux-Bois. — *Est.* et *adj.* 253 l. à Jean-Louis Thiéry, instituteur à Arches.

ARCHETTES

(Arch. dép. 5 Q 31, 6 Q 2, 6 Q 4).

28 juin 1791.

214. Le moulin d'Archettes, indivis entre le Domaine du Roi et le Chapitre de Remiremont. — *Est.* 1.920 l. — *Ferm.* Léopold Gérard. — *Soum.* Georges Olry, d'Archettes. — *Ench.* Gury, d'Epinal., Léopold Gérard, d'Archettes, Perrin, d'Epinal, Villemin, de Pouxeux, Claude Charpentier, de Jeuxey. — *Adj.* 4.450 l. à Jeanne Ferry, veuve de Dominique Fèvre, d'Archettes (représentée par Claude Charpentier). Adjudication après 23 feux.

20 mars 1792.

215. 3 champs, d'ensemble 6 jours 1 ommée, au Bouverot de la Cure d'Archettes. — *Est.* 445 l. 10 s. — *Ferm.* Etienne Bruhin, d'Arches. — *Soum.* Jeanne Ferry, veuve Fèvre, d'Archettes. — *Ench.* Hubert Fèvre, charpentier à Archettes, Nicolas Demenge, de Mossoux. — *Adj.* 915 l. à Nicolas Demenge, Claude Demenge et Pierre Demenge, laboureurs à Mossoux.

216. Champ de 1 jour 16 verges, au Bouverot de la Cure d'Archettes. — *Est.* 108 l. 15 s. — *Ferm.* Etienne Bruhin, d'Arches. — *Soum.* veuve Fèvre, d'Archettes. — *Ench.* veuve Hubert Fèvre, d'Archettes. — *Adj.* 165 l. à Nicolas-Hubert Fèvre, charpentier à Archettes.

217. Champ de 1 jour 3 ommées 7 verges, au Bouverot de la Cure d'Archettes. — *Est.* 126 l. — *Ferm.* Etienne Bruhin,

d'Arches. — *Soum.* veuve Fèvre, d'Archettes. — *Ench.* Nicolas Courtois, cultivateur à Archettes. — *Adj.* 210 l. à Charles Cottel, laboureur à Archettes (représenté par Courtois.

218. Champ de 1 jour 4 ommées, au Bouverot de la Cure d'Archettes. — *Est.* 120 l. 12 s. — *Ferm.* Etienne Bruhin, d'Arches. — *Soum.* veuve Fèvre, d'Arches. — *Ench.* Courtois, Lervat, d'Archettes. — *Adj.* 265 l. à François-Alexis Lervat, laboureur à Archettes.

19 novembre 1792

219. Champ de 6 ommées 6 verges, au Bouverot de la Cure d'Archettes. — *Est.* 154 l. 16 s. — *Ferm.* Léonard, d'Archettes. — *Soum.* Joseph Bled, d'Archettes. - *Ench.* Nicolas Demenge. — *Adj.* 345 l. à Nicolas Demenge, cultivateur à Mossoux.

220. Champ de 5 ommée, dit le petit champ de la cure, au Bouverot de la Cure d'Archettes. — *Est.* 81 l. — *Ferm.* Léonard, d'Archettes. — *Soum.* Joseph Bled, d'Archettes. — *Ench.* Antoine Bagard, Bled, d'Archettes. — *Adj.* 130 l. à Joseph Bled, d'Archettes.

221. Champ de 7 jours 9 ommées, ès Savrouz, dit le gros champ de la cure, au Bouverot de la Cure d'Archettes. — *Est.* 1.670 l. — *Ferm.* Bréchin, d'Archettes. — *Soum.* Joseph Bled, d'Archettes. — *Ench.* Couad, Lervat, d'Archettes. — *Adj.* 2.725 l. à François-Alexis Lervat, Toussaint Silvestre, curé d'Archettes, Jean-Nicolas Courtois, Jean et Nicolas Lefebvre, Charles Cottel, tous d'Archettes, et Couad, d'Arches.

222. Champ de 9 ommées 9 verges, ès Savrouz, dit le champ des Pierres, au Bouverot de la Cure d'Archettes. — *Est.* 122 l. 2 s. — *Ferm.* Léonard, d'Archettes. — *Soum.* Joseph Bled, et consorts, d'Archettes. — *Ench.* Nicolas Vautrin,

Bagard, d'Archettes. — *Adj.* 190 l. à Antoine Bagard, d'Archettes.

223. Pré de 1 fauchée 9 ommées 7 verges, dit le pré le Maire, finage de Mossoux, à une Fondation au profit de la Cure d'Archettes. — *Est.* 408 l. — *Ferm.* Pierre Demenge, de Mossoux. — *Soum.* Nicolas Demenge, de Mossoux. — *Adj.* 1.500 l. à Nicolas Demenge, de Moussoux.

224. Pré de 13 ommées 7 verges, finage de Mossoux, à la Cure d'Archettes. — *Est.* 300 l. — *Soum.* Nicolas Demenge, de Mossoux. — *Ench.* Joseph Aubert, J.-B. Lallemand, de Mossoux. — *Adj.* 1.035 l. à J.-B. Lallemand, de Mossoux.

225. Terres arables de 10 jours 1 ommée 14 verges, à la Confrérie du Rosaire érigée à Archettes. — *Est.* 730 l. — *Soum.* Joseph Bled, d'Archettes. — *Adj.* 1.775 l. à Joseph Bled, et Nicolas-Humbert Fèvre, charpentier, à Archettes.

25 février 1793.

226. Un corps de bâtiment, jardin attenant, de 7 jours, terres arables de 3 jours, à peu de distance, et pré de 13 fauchées dans la forêt de Tanière, à l'Ermitage d'Archettes. — *Est.* 3.552 l. — *Soum.* Denis Couad, d'Archettes. — *Ench.* Dominique Vaillant, d'Epinal. — *Adj.* 7.625 l. à Dominique Vaillant, marchand à Epinal.

227. Champ et pré de 1 jour 9 ommées 4 verges, à la Fabrique d'Archettes. — *Est.* 302 l. 5 s. — *Soum.* Charles Cottelle, d'Archettes. — *Ench.* veuve Lervat, Nicolas Courtois, d'Archettes. — *Adj.* 810 l. à Jean-Nicolas Courtois, et Charles Cottelle, cultivateurs à Archettes.

25 thermidor an III (12 août 1795).

228. Deux prés de 3 ommées 17 verges, à la Cure d'Archettes. — *Est.* 276 l. — *Soum.* François Benoit et consorts, d'Epinal. — *Ench.* Jean Peureux, de la Chapelle, Claude Robinot, Grandpierre, Dominique Vaillant. — *Adj.* 6.675 l. à Dominique Vaillant, marchand à Epinal.

21 prairial an IV (9 juin 1796).

229. Maison presbytérale d'Archettes, jardin potager attenant de 1 ommée 20 verges, et autre jardin de 2 ommées 9 verges, à la Cure d'Archettes. — *Est.* et *adj.* 5.927 l. à Joseph Kéringer, chef de bureau au département des Vosges, à Epinal.

22 thermidor an IV (9 août 1796).

230. Terrain de 1 ommée 15 verges, et terrain de 2 ommées 10 verges, à la Cure d'Archettes. — *Est.* et *adj.* 132 l. à Antoine Courtois, cultivateur, Elisabeth et Antoine Silvestre, d'Archettes.

LA BAFFE

(Arch. dép. 5 Q 32).

7 ventôse an II (25 février 1794).

231. Terre de 2 ommées 8 verges, à la Petite Combe, à François Poirot, vicaire à Bruyères, *émigré*. — *Est.* 57 l. 4 s. —

Ferm. Jean Colin, de La Baffe. — *Soum.* Joseph Poirot, cultivateur à La Baffe. — *Ench.* Pierre Jacquemin, Dominique Jacquemin, de La Baffe, Joseph Fournier, d'Archettes. — *Adj.* 260 l. à Pierre Jacquemin, cultivateur à La Baffe.

232. Terre de 3 ommées, au haut des Grillots, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 60 l. 10 s. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Jean-Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Jean-Nicolas Poirot, Jean-Joseph Colin, de La Baffe, Pernot, de La Baffe, B. Conraux, de Charmois. — *Adj.* 145 l. à Jean-Nicolas Poirot, meunier à La Baffe.

233. Terres de 4 ommées 6 verges, à la Petite Combe, sous le bois, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 99 l. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Jean-Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Thiéry, d'Epinal, Fournier, d'Archettes, Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 215 l. à Charles Poirot, cultivateur à La Baffe (représenté par Thiéry, d'Epinal).

234. Champ de 2 ommées 3 verges, à la Ménaumeix, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 28 l. 12 s. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Joseph Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 60 l. à Joseph Poirot, cultivateur à La Baffe.

235. Terres labourables de 3 ommées 8 verges, à la Haie Monière, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 30 l. 16 s. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Jean-Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Joseph Fournier, d'Archettes, Joseph Pernot, Jean Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 150 l. à Jean-Nicolas Poirot, de La Baffe.

236. Champ de 3 ommées 16 verges, au milieu de la Pêche, à François Poirot, *émigré*, — *Est.* 35 l. 4 s. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Joseph Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Joseph Fournier, d'Archettes. — *Adj.* 230 l. à Joseph Fournier, d'Archettes.

237. Terre de 5 ommées 1 verge, au derrière de la Pèche, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 60 l. 10 s. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Jean-Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Joseph Pernot, cultivateur, Jean-Joseph Colin, Charles Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 290 l. à Charles Poirot, cultivateur à La Baffe.

238. Terre de 7 ommées 15 verges, à la Pêche, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 83 l. 12 s. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Charles Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Joseph Fournier, d'Archettes, Joseph Colin, de La Baffe. — — *Adj.* 415 l. à Jean-Joseph Colin, manœuvre à La Baffe.

239. Terre de 6 ommées 9 verges, ès grands Champs, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 49 l. 10 s. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Charles Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Jean Dupré, Jean-Joseph Colin, Ch. Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 365 l. à Charles Poirot, de La Baffe.

240. Terre de 7 ommées 18 verges, au Montant, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 61 l. 12 s. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Joseph Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Charles Poirot, Joseph Pernot, de La Baffe. — *Adj.* 300 l. à Joseph Pernot, cultivateur à La Baffe.

241. Terre de 5 ommées 15 verges, à la Combémènil, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 66 l. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Charles Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 100 l. à Charles Poirot, de La Baffe.

242. Terre de 5 ommées 3 verges, sur le bois de la petite Combe, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 30 l. 16 s. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Charles Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Nicolas Poirot, de La Baffe, Joseph Fournier, d'Archettes, B. Conraud, de Charmois, Thomas

Vençon, de La Baffe. — *Adj.* 100 l. à Barthélémy Conraud, de Charmois.

243. Terres de 6 ommées 20 verges, au pré des Monts, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 27 l. 10 s. — *Ferm.* Colin, de la Baffe. — *Soum.* Charles Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Dominique Jacquemin, de La Baffe, Joseph Fournier, d'Archettes. — *Adj.* 160 l. à Joseph Fournier, d'Archettes.

244. Terre de 4 ommées 10 verges, dit le champ des Junits, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 33 l. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Jean-Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* J.-B. Coulon, d'Epinal, Fournier, d'Archettes, Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 140 l. à Jean-Nicolas Poirot, cultivateur à La Baffe.

245. Terre labourable de 7 ommées 16 verges, sur le petit Void, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 35 l. 4 s. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Charles Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Jean-Nicolas Poirot, Thomas Vençon, Charles Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 170 l. à Charles Poirot, de La Baffe.

246. Terre de 4 ommées 3 verges, sous les prés Bàde, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 38 l. 10 s. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Jean-Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Dominique Jacquemin, de La Baffe. J.-B. Coulon, d'Epinal, B. Conraud, de Charmois. — *Adj.* 120 l. à J.-B. Coulon, d'Epinal.

247. Terre de 3 ommées 18 verges, au haut de la voie Blanche, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 22 l. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Jean-Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Jacquemin, de La Baffe, B. Conraud, de Charmois. — *Adj.* 195 l. à Jean Jacquemin, cultivateur à La Baffe.

248. Terre de 5 ommées 13 verges, au haut de la voie Blanche,

à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 19 l. 16 s. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Charles Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Jean-Nicolas Poirot, meunier à La Baffe, Dominique Jacquemin, Jean-Joseph Colin, de La Baffe. — *Adj.* 305 l. à Jean-Nicolas Poirot, de La Baffe.

249. Terre de 7 ommées 4 verges, ès Nouelles, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 22 l. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Joseph Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Dominique Jacquemin, de La Baffe. — *Adj.* 295 l. à Jean-Dominique Jacquemin, cultivateur à La Baffe.

250. Terre arable de 4 ommées 20 verges, au derrière des Nouelles, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 30 l. 10 s. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Joseph Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Marie-Anne Poirot, Joseph Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 100 l. à Marie-Anne Poirot, de La Baffe.

251. Terre labourable de 4 ommées, au derrière des Nouelles, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 22 l. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Charles Poirot, de La Baffe. – *Adj.* 65 l. à Charles Poirot, de La Baffe.

252. Terre de 8 ommées, ès Grillots, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 38 l. 10 s. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Jean-Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Conraud, de Charmois, Jacquemin, de La Baffe. — *Adj.* 260 l. à Pierre Jacquemin, cultivateur à la Baffe.

253. Champ de 3 ommées 23 verges, au pré Cornant, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 13 l. 4 s. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Ench.* J.-B. Coulon, d'Epinal. — *Adj.* 20 l. à J.-B. Coulon, d'Epinal.

254. Terre arable de 5 ommées 19 verges, à la Fosse Rosotte, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 33 l. — *Ferm.* Colin, de

La Baffe. — *Soum.* Charles Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Pernot, de La Baffe, Duprey, de Charmois, Joseph Colin, Jean-Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 180 l. à Jean-Nicolas Poirot, de La Baffe.

255. Pré de 3 ommées 3 verges, à la Fontaine, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 132 l. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Charles Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Rivot, Marie-Anne Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 615 l. à Marie-Anne Poirot et Charles Poirot, cultivateur à La Baffe.

256. Pré de 2 ommées 21 verges, au petit Grandpré, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 79 l. 4 s. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Charles Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 145 l. à Charles Poirot, de La Baffe.

257. Pré de 1 ommée 4 verges, au champ Pierrat, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 49 l. 10 s. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Joseph Poirot, de La Baffe. — *Ench.* B. Conraud, de Charmois, Jean-Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 205 l. à Jean-Nicolas Poirot, meunier à La Baffe.

258. Pré de 3 ommées 23 verges, à la Fichoque, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 71 l. 10 s. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Charles Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Médy, Charles Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 300 l. à Jean-Claude Médy, cultivateur à La Baffe.

259. Pré de 1 ommée 23 verges, au pré du Pin, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 33 l. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Jean-Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* B. Conraud, Joseph Fournier, Pierre Jacquemin. — *Adj.* 210 l. à Pierre Jacquemin, cultivateur à La Baffe.

260. Pré de 3 ommées 13 verges, sous la Rose, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 52 l. 16 s. — *Ferm.* Colin, de

La Baffe. — *Soum.* Charles Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Jean Dupré, de Charmois, Charles Poirot, Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 465 l. à Jean-Nicolas Poirot, de La Baffe.

261. Pré de 6 ommées 20 verges, au pré de l'Etang, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 77 l. — Colin, de La Baffe. — *Soum.* Charles Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Conraud, Jean Dupré, de Charmois, Charles Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 230 l. à Charles Poirot, de La Baffe.

262. Pré de 3 ommées, à Gérardéfaing, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 29 l. 4 s. — *Ferm.* Colin, de la Baffe. — *Soum.* Joseph Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 45 l. à Joseph Poirot, de La Baffe.

263. Pré de 3 ommées 4 verges, devant le Moulin, à François Poirot, *émigré*. — *Est.* 39 l. 12 s. — *Ferm.* Colin, de La Baffe. — *Soum.* Jean Jacquemin, de La Baffe. — *Ench.* Jacquemin, de La Baffe, Fournier, d'Archettes. — *Adj.* 215 l. à Joseph Fournier, d'Archettes.

264. Terres labourable de 4 ommées, devant les Monts, à Joseph Poirot, vicaire à La Bresse, *émigré*. — *Est.* 52 l. 16 s. — *Ferm.* Thomas Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Jean-François Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Conraud, de Charmois. — *Adj.* 115 l. à Barthélémy Conraud, de Charmois.

265. Terre labourable de 4 ommées 12 verges, au devant de la Pêche, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 52 l. 16 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Médy, de La Baffe. — *Adj.* 135 l. à Jean-Claude Médy, cultivateur à La Baffe.

266. Terre de 1 jour 1 ommée 4 verges, au devant de la Pêche, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 132 l. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Thomas Vençon, de La Baffe. — *Ench.*

Vençon, Joseph Rivot, de La Baffe. — *Adj.* 635 l. à Jean-Joseph Rivot, cultivateur à La Baffe.

267. Terre de 10 ommées 12 verges, au devant de la Pêche, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 77 l. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Nicolas Poirot, Thomas Vençon, de La Baffe. — *Adj.* 440 l. à Elisabeth Aubry, veuve Joseph Vençon, d'Epinal.

268. Terre de 4 ommées 7 verges, canton de la Pêche, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 52 l. 16 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Duprey, de Charmois, Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 200 l. à Nicolas Poirot, cultivateur à La Baffe.

269. Champ de 5 ommées 11 verges, canton de la Pêche, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 66 l. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Dominique Jacquemin, Médy, de La Baffe, Fournier, d'Archettes. — *Adj.* 260 l. à Joseph Fournier, d'Archettes.

270. Champ de 3 ommées 11 verges, sous le Fonteny, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 39 l. 12 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* B. Conraud, de Charmois. — *Adj.* 60 l. à Barthélémy Conraud, de Charmois.

271. Champ de 7 ommées 23 verges, canton des Noels, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 88 l. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Fournier, Médy, d'Archettes, Joseph Pernot, Vençon, de La Baffe. — *Adj.* 450 l. à Joseph Pernot, cultivateur à La Baffe.

272. Champ de 4 ommées 23 verges, au-dessus de la Feigne Chuant, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 44 l. — *Ferm.*

Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Thomas Vençon, de La Baffe. — *Ench.* Médy, d'Archettes, Conraud, de Charmois, Vençon, Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 260 l. à Jean-Nicolas Poirot, cultivateur à La Baffe.

273. Champ de 7 ommées 17 verges, au milieu des Noels, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 71 l. 10 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Jean-Joseph Rivot, de La Baffe. — *Adj.* 400 l. à Jean-Joseph Rivot, cultivateur à La Baffe.

274. — Champ de 5 ommées 11 verges, canton des Noels, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 47 l. 6 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Médy, Nicolas Poirot, de La Baffe, Conraud, de Charmois, Etienne Pivel, de La Baffe. — *Adj.* 190 l. à Etienne Pivel, cultivateur à La Baffe.

275. Champ de 5 ommées 18 verges, canton des Grillots, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 44 l. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* François Poirot, Ch. Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 240 l. à Charles Poirot, cultivateur à La Baffe.

276. Champ de 6 ommées 20 verges, ès Enoxary, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 52 l. 16 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Jean Duprey, de Charmois. — *Adj.* 240 l. à Jean Duprey, cultivateur à Charmois.

277. Champ de 7 ommées 12 verges, au haut de la Blanche Voie, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 60 l. 10 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Thomas Vençon, de La Baffe. — *Ench.* Nicolas Poirot, Thomas Vençon, de La Baffe. — *Adj.* 330 l. à Thomas Vençon, cultivateur à La Baffe.

278. Champ de 3 ommées 22 verges, canton de la Blanche Voie, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 26 l. 8 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Jean-François Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Nicolas Poirot, Jean Duprey, Vençon, Dominique Jacquemin, de La Baffe. — *Adj.* 200 l. à Jean Duprey, cultivateur à Charmois.

279. Champ de 2 ommées 16 verges, canton de la Blanche Voie, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 17 l. 12 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Nicolas Poirot, Joseph Colin, Thomas Vençon, de La Baffe. — *Adj.* 210 l. à Elisabeth Aubry, veuve de Joseph Vençon, d'Epinal (représentée par Thomas Vençon).

280. Champ de 3 ommées 16 verges, canton de la Blanche Voie, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 26 l. 8 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Jean-François Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Colin, Jean-François Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 210 l. à Jean-François Poirot, de La Baffe.

281. Champ de 10 ommées 22 verges, canton de Saint-Auger, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 61 l. 12 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Jean-François Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Dominique Jacquemin, Joseph Colin, Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 165 l. à Nicolas Poirot, cultivateur à La Baffe.

282. Champ de 3 ommées 2 verges, canton de Saint-Auger, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 24 l. 4 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Jean-François Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Joseph Colin, Dominique Jacquemin, François Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 130 l. à Jean Colin, manœuvre à La Baffe.

283. Champ de 4 ommées 5 verges, canton de Saint-Auger, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 30 l. 10 s. — *Ferm.* Vençon,

de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Nicolas Poirot, Duprey, de La Baffe. — *Adj.* 60 l. à Jean Duprey, de La Baffe.

284. Champ de 1 jour 2 verges, canton de Saint-Auger, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 71 l. 10 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Thomas Vençon, de La Baffe. — *Ench.* Dominique Jacquemin, Thomas Vençon, Claude Médy, de La Baffe. — *Adj.* 535 l. à Jean-Claude Médy, cultivateur à La Baffe.

285. Champ de 6 ommées 16 verges, canton de Saint-Auger, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 33 l. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Vençon, de La Baffe. — *Ench.* Jacquemin, Vençon, de La Baffe. — *Adj.* 100 l. à Thomas Vençon, cultivateur à La Baffe.

286. Champ de 7 ommées 8 verges, au Charme, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 38 l. 10 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Vençon, de La Baffe. — *Ench.* Jacquemin, Rivot, de La Baffe, Conraud, de Charmois. — *Adj.* 270 l. à Barthélémy Conraud, de Charmois.

287. Champ de 7 ommées 8 verges, au devant de la Blanche Voie, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 24 l. 4 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Poirot, de la Baffe. — *Ench.* Colin, Poirot, Thomas Vençon, de La Baffe. — *Adj.* 120 l. à Thomas Vençon, cultivateur à La Baffe.

288. Champ de 3 ommées 9 verges, canton de Saint-Auger, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 22 l. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Nicolas Poirot, Etienne Pivel, de La Baffe. — *Adj.* 230 l. à Etienne Pivel, cultivateur à La Baffe.

289. Champ de 6 ommées 16 verges, dit le champ Saint-Leu, à

Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 52 l. 16 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 100 l. à Nicolas Poirot, de La Baffe.

290. Champ de 6 ommées 8 verges, au haut de la grande Combe, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 46 l. 4 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Poirot, Jacquemin, de La Baffe. — *Adj.* 230 l. à Jean-Dominique Jacquemin, cultivateur à La Baffe.

291. Champ de 6 ommées 4 verges, devant la Tête du Bourguignon, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 46 l. 4 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 72 l. à Nicolas Poirot, cultivateur à La Baffe.

292. Champ de 5 ommées 14 verges, au Montant, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 38 l. 10 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Jacquemin, Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 110 l. à Nicolas Poirot, cultivateur à La Baffe.

293. Champ de 6 ommées 11 verges, à Montefontaine, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 39 l. 12 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Jean-François Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Jacquemin, Pernot, de La Baffe. — *Adj.* 135 l. à Jean Jacquemin, cultivateur à La Baffe.

294. Champ de 1 jour 5 verges, au-dessous du Montant, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 110 l. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Thomas Vençon, de La Baffe. — *Ench.* Mercier, d'Epinal, Colin, Vençon, de La Baffe. — *Adj.* 350 l. à Elisabeth Aubry, veuve de Joseph Vençon, d'Epinal (représenté par Mercier, d'Epinal).

295. Champ de 7 ommées 23 verges, derrière les Grands Champs, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 55 l. — *Ferm.*

Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Poignon, Mercier, d'Epinal, Vençon, Jacquemin, de La Baffe. — *Adj.* 205 l. à Jean Jacquemin, cultivateur à La Baffe.

296. Champ de 5 ommées 13 verges, au devant des Grands Champs, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 38 l. 10 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Jean-François Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Nicolas Poirot, Thomas Vençon, de La Baffe. — *Adj.* 150 l. à Thomas Vençon, cultivateur à La Baffe.

297. Champ de 4 ommées 11 verges, au devant des Grands Champs, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 30 l. 16 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Thomas Vençon, Jean-François Poirot, de La Baffe. *Adj.* 120 l. à Thomas Vençon, de La Baffe.

298. Champ de 4 ommées 19 verges, au champ la Léan, finage de Charmois, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 33 l. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Ench.* Thomas Vençon, Dominique Jacquemin, de La Baffe. — *Adj.* 225 l. à Jean-Dominique Jacquemin, cultivateur à La Baffe.

299. Pré de 2 ommées 8 verges, faisant le quart du pré de la Fontaine, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 88 l. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Jacquemin, de La Baffe. — *Ench.* Fournier, d'Archettes, Dupré, Jean-François Poirot, Jacquemin, de La Baffe. — *Adj.* 810 l. à Jean-François Poirot, cultivateur à La Baffe.

300. Pré de 24 verges, faisant la moitié d'un pré, au Puhot, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 44 l. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Thomas Vençon, de La Baffe. — *Ench.* Jean-François Poirot, de La Baffe, Joseph Fournier, d'Archettes,

Thomas Vençon, de La Baffe. — *Adj.* 410 l. à Thomas Vençon, cultivateur à La Baffe.

301. Pré de 2 ommées 3 verges, faisant la moitié d'un pré, dit le pré de la Sousse, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 66 l. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Thomas Vençon, de La Baffe. — *Ench.* Ch. Poirot, de La Baffe, Joseph Fournier, d'Archettes, Vençon, Jean Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 420 l. à Jean Poirot, de La Baffe.

302. Pré de 3 ommées 16 verges, dessous la Ville, finage d'Archettes, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 79 l. 4 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Dupré, de La Baffe. — *Ench.* Charles Poirot, Pierre Jacquemin, Dominique Jacquemin, de La Baffe, Fournier, d'Archettes. — *Adj.* 830 l. à Pierre Jacquemin, cultivateur à La Baffe.

303. Pré de 3 ommées 9 verges, faisant la moitié d'un pré, dit sous la Rose, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 57 l. 4 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Jean Duprey, de La Baffe. — *Ench.* Dominique Jacquemin, Médy, Duprey, de La Baffe. — *Adj.* 560 l. à Jean Duprey, cultivateur à La Baffe.

304. Pré de 3 ommées 15 verges, à la Fichoque, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 41 l. 16 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Médy, de La Baffe, Fournier, d'Archettes, Jean-Dominique Jacquemin, de La Baffe. — *Adj.* 300 l. à Jean-Dominique Jacquemin, cultivateur à La Baffe.

305. Pré de 3 ommées 7 verges, dit le pré du chêne sous le Larronpré, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 33 l. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Thomas Vençon, de La Baffe. — *Ench.* Duprey, de Charmois, Vençon, Colin, Médy, de La Baffe. — *Adj.* 175 l. à Jean-Claude Médy, de La Baffe.

306. Pré de 3 ommées 11 verges, à Maxonrnpt, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 39 l. 12 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Duprey, Nicolas Poirot, de La Baffe, Conraud, de Charmois. — *Adj.* 180 l. à Barthélémy Conraud, de Charmois.

307. Pré de 1 jour 17 verges, à prendre dans le pré de Gérardéfaing, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 132 l. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Poirot, de La Baffe. *Ench.* Vençon, de La Baffe, Fournier, d'Archettes. — *Adj.* 750 l. à Thomas Vençon, cultivateur à La Baffe.

308. Pré de 4 ommées 13 verges, au pré de l'Etang, à Joseph Poirot, *émigré*. – *Est.* 44 l. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Jean-François Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Colin, de La Baffe, Mercier, d'Epinal, Dominique Jacquemin, de La Baffe. — *Adj.* 150 l. à Jean-Dominique Jacquemin, cultivateur à La Baffe.

309. Pré de 5 ommées 1 verge, au pré l'Etang, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 46 l. 4 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Nicolas Poirot, de La Baffe. — *Ench* Dominique Jacquemin, de La Baffe, Joseph Fournier, d'Archettes. — *Adj.* 200 l. à Joseph Fournier, d'Archettes.

310. Pré de 6 ommées 11 verges, faisant la moitié d'un pré, au dessous de l'Etang, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 44 l. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Jean-François Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Fournier, d'Archettes. — *Adj.* 55 l. à Joseph Fournier, d'Archettes.

311. Pré de 4 ommées 15 verges, dit le pré des Bolottes, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 33 l. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Thomas Vençon, de La Baffe. — *Ench.* Pernot, de La Baffe, Conraud, Duprey, de Charmois, Nicolas

Poirot, de La Baffe. — *Adj.* 320 l. à Nicolas Poirot, cultivateur à La Baffe.

312. Jardin de 1 ommée 20 verges, dit le clos Mariotte, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 13 l. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Joseph Colin, de La Baffe. — *Ench.* Colin, Poirot, Duprey, de La Baffe. — *Adj.* 210 l. à Jean Duprey, cultivateur à La Baffe.

313. Jardin de 1 ommée 6 verges, à la Haie Monnière, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 11 l. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Jean-François Poirot, de La Baffe. — *Ench.* Fournier, d'Archettes, Jacquemin, de La Baffe, Conraud, de Charmois. — *Adj.* 45 l. à Barthélémy Conraud, de Charmois.

314. Jardin de 22 verges, au clos Mariotte, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 7 l. 14 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Vençon, de La Baffe. — *Adj.* 55 l. à Thomas Vençon, cultivateur à La Baffe.

315. Chénevière de 1 ommée 12 verges, à la Petite Combe, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 16 l. 10 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Vençon, de La Baffe. — *Ench.* Duprey, Jean-Nicolas Poirot, Vençon, de La Baffe. — *Adj.* 200 l. à Thomas Vençon, de La Baffe.

316. Chénevière de 2 ommées 19 verges, sous le chemin du Montant, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 26 l. 8 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Dominique Jacquemin, de La Baffe. — *Ench.* Fournier, d'Archettes, Dominique Jacquemin, Duprey, de La Baffe. — *Adj.* 320 l. à Nicolas Duprey, et Jean-Dominique Jacquemin, de La Baffe.

317. Chénevière de 4 ommées 12 verges, au dessous de la Petite Combe, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 44 l. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Jean Duprey, de La Baffe. — *Ench.*

Rivot, Duprey, Colin, de La Baffe. — *Adj.* 260 l. à Jean-Joseph Colin, manœuvre à La Baffe.

318. Chénevière de 1 ommée 7 verges, à la Ménamée, à Joseph Poirot, *émigré*. — *Est.* 13 l. 4 s. — *Ferm.* Vençon, de La Baffe. — *Soum.* Thomas Vençon, de La Baffe. — *Ench.* Fournier, d'Archettes, Duprey, de Charmois, Rivot, Pernot, de La Baffe. — *Adj.* 200 l. à Thomas Vençon, cultivateur à La Baffe (représenté par Fournier, d'Archettes).

LA CHAPELLE-AUX-BOIS

(Arch. dép. 5 Q 32, 6 Q 2).

5 germinal an II (25 mars 1794.)

319. Corps de ferme, dit de Hardémont, composé de moulin, engrangement, pré de 17 fauchées, feignes de 12 jours, au Reid du Moulin, emplacement du vieux château avec les hauts meix et fossés, contenant 9 jours 1 ommée 1/2, finage de la Chapelle, terres labourables de 71 jours 6 ommées, finage des Voivres, à François-Armand Dupasquier, de Dommartin, et Joseph Maximilien, duc d'Havré, comtes de Fontenoy, *émigrés*. — *Est.* 22.000 l. — *Soum.* Jacques Perrin, juge au tribunal du district d'Epiual. — *Ench.* Remy Breton, cultivateur à La Chapelle, Maurice Poirot, du Clerjus, François Fleurand, de Xertigny, Houillon, de La Chapelle. — *Adj.* 70.000 l. à Remy Breton, cultivateur à la Chapelle-aux-Bois.

320. Corps de ferme, terre de 57 jours, prés de 12 fauchées, verger de 1 jour, chénevière de 6 ommées, aux Comtes de Fontenoy, *émigrés*. — *Est.* 6.710 l. — *Soum.* Pierre Jacquot, juge au tribunal du district d'Epinal. — *Ench.* Poirot, du Clerjus, Fleurand, de Xertigny. — *Adj.* 20.600 l. à Maurice Poirot, cultivateur au Clerjus.

321. Ancien étang de 92 arpents, dit l'étang de Haudomprey, aux Comtes de Fontenoy, *émigrés*. — *Est.* 1.000 l. — *Soum.* Pierre Jacquot, d'Epinal. — *Ench.* Vaubourg, Pellet, Henry, Pierrot, d'Epinal. — *Adj.* 3.600 l. à Gaspard Pierrot, orfèvre à Epinal.

23 fructidor an II (9 septembre 1794).

322. Champ de 3 jours 2 ommées 6 verges (en 2 lots), dit le champ Doridant, aux Comtes de Fontenoy, *émigrés*. — *Est.* 310 l. — *Ench.* Pierre Mandet, de Longchamp, Mercier, d'Epinal, Désaunets, de La Chapelle. — *Adj.* 855 l. à Jacques Désaunets, cultivateur à La Chapelle-aux-Bois.

1^er^ messidor an IV (19 juin 1796).

323. Maison presbytérale, jardin potager y attenant de 5 ommées 13 verges, et verger de 16 ommées 1 verge, à la Cure de La Chapelle. — *Est.* et *adj.* 3.720 francs à Jacques Désaunets, cultivateur à La Chapelle.

CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX

(Arch. dép. 5 Q 32, 6 Q 2).

2 avril 1791.

324. Terres de 14 jours 1/2, et prés de 8 ommées, au Bouverot de la Cure de Charmois. — *Est.* 660 l. — *Soum.* Ch. Didelot et J.-B. Chassard, de Charmois. — *Ench.* J. Perrin, d'Epinal, Huguenin, de Charmois. — *Adj.* 815 l. à J.-B. Huguenin, de Charmois.

13 messidor an II (1er juillet 1794).

325. Curtille de 2 fauchées 1 ommée 15 verges, à la Chalumette, à la Confrérie des Morts de Charmois. — *Est.* 792 l. — *Soum.* Petitcolin, de Charmois. — *Ench.* Baudoin, Huguenin, de Charmois. — *Adj.* 2.575 l. à Etienne Claudel, cultivateur à Thunimont (représenté par Baudoin, de Charmois).

326. Pré de 4 ommées, aux Bleds, à la Confrérie des Morts de Charmois. — *Est.* 132 l. — *Soum.* Petitcolin, de Charmois. — *Ench.* Huguenin, Baudoin, de Charmois, Dufestel, d'Epinal. — *Adj.* 300 l. à Jacques-Dorothé Dufestel, d'Epinal.

327. Chènevière de 1 ommée 1 verge, à la Chalumette, à la Confrérie des Morts de Charmois. — *Est.* 33 l. — *Soum.* Petitcolin, de Charmois. — *Ench.* Huguenin, Mougin, de Charmois. — *Adj.* 100 l. à Jean Mougin, officier de santé à Charmois.

328. 2 champs de 2 jours 5 ommées 15 verges, aux Antibuls, à la Confrérie des Morts de Charmois. — *Est.* 44 l. — *Soum.* Petitcolin, de Charmois. — *Ench.* Haudoin, Huguenin, de Charmois. — *Adj.* 170 l. à Etienne Claudel, cultivateur à Thunimont (représenté par Huguenin, de Charmois.

329. Champ de 5 ommées 15 verges, aux Bleds, à la Confrérie des Morts, de Charmois. — *Est.* 44 l. — *Soum.* Petitcolin, de Charmois. — Baudoin, Huguenin, de Charmois. — *Adj.* 110 l. à Etienne Claudel, de Thunimont (représenté par Huguenin).

330. Champ de 8 ommées 15 verges, aux champs Moyens, à la Confrérie des Morts de Charmois. — *Est.* 49 l. 10 s. — *Soum.* Petitcolin, de Charmois. — *Ench.* Huguenin, de Charmois. — *Adj.* 255 l. à Etienne Claudel, de Thunimont (représenté par Huguenin).

331. Pré de 9 ommées, dit le pré de la Coz, à la Confrérie des Morts, de Charmois. — *Est.* 66 l. — *Soum.* Petitcolin, de Charmois. — *Ench.* Huguenin, veuve Daviler, de Charmois. — *Adj.* 305 l. Anne-Catherine Vauthier, veuve Daviler, de Charmois.

CHAUMOUSEY

(Arch. dép. 5 Q 32, 6 Q 2).

7 janvier 1791.

332. Terres labourables de 32 jours 4 ommées 8 verges, au canton des Boudières, terres de 19 jours 7 ommées 20 verges,

même canton, près de 2 fauchées 6 ommées, sous l'étang des Chanoines, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 1.716 l. — *Ferm.* Romary Vertu, de Chaumousey. — *Soum.* Romary Vertu, de Chaumousey. — *Adj.* 1.716 l. à Romary Vertu, cultivateur à Chaumousey.

333. Terre de 8 ommées, et partie de terre de 12 ommées, au-dessus de la Justice, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 176 l. — *Ferm.* Martelot, de Chaumousey. — *Soum.* Dominique Martelot, de Chaumousey. — *Adj.* 176 l. à Dominique Martelot, manœuvre à Chaumousey.

22 janvier 1791.

334. Terre de 3 jours, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 66 l. — *Soum.* Colin, d'Adoncourt. — *Ench.* Varnerot, de Chaumousey. — *Adj.* 190 l. à Varnerot, chanoine régulier, prieur à Chaumousey.

12 février 1791.

335. Gagnage appelé ferme de la Michotte, consistant en une maison et engrangement, terres labourables de 300 jours 3 ommées 9 verges, prés de 62 fauchées 7 ommées 5 verges, situés sur les finages de Chaumousey, Gorhey et Darnieulles, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 16.014 l. 18 s. — *Ferm.* Médard Arnould, cultivateur à Chaumousey. — *Soum.* Médard Arnould. — *Ench.* Perrin, Roger, Bigel, Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 21.100 l. à Joseph-Benoit Bigel, greffier en chef du ci-devant bailliage d'Epinal.

19 avril 1791.

336. Pré de 5 ommées 13 verges, ès Friches, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 308 l. — *Ferm.* Dominique Guyot et Romary

Vertu, de Chaumousey. — *Soum.* Denis Chanot, de Chaumousey. — *Adj.* 308 l. à Denis Chanot, de Chaumousey.

337. Terres arables de 30 jours 2 ommées 15 verges, auprès de la Croix Blanche, prés de 7 fauchées, au Grand Breuil, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 2.167 l. — *Ferm.* Nicolas Mariotte, Alexis Garnier, Chanot, Vauthier, Marotel, Roy, Rolet, de Chaumousey. — *Soum.* Garnier, de Chaumousey. — *Ench.* Donville, d'Epinal, Saulnier, de Girancourt, Marcot, d'Epinal, Vauthier, d'Adoncourt, Garnier, de Chaumousey. — *Adj.* 3.025 l. à Simon-Alexandre Garnier, et Dominique Guyot, cultivateurs à Chaumousey.

338. Terres labourables de 13 jours 3 ommées, au-dessus de l'Etang, et pré de 10 fauchées, au grand Breuil, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 2.332 l. — *Ferm.* Dominique Guyot, et Romary Vertu, de Chaumousey. — *Soum.* Guyot, de Chaumousey. — *Ench.* Vauthier, d'Adoncourt. — *Adj.* 3.200 l. à Dominique Guyot, Alexandre Garnier, Pierre-Alexandre Morel, Hubert Marotel, et Claude Thomas, cultivateurs à Chaumousey.

339. Terres arables de 34 jours 8 ommées 5 verges, ès champs l'Abbé, pré de 10 fauchées 5 verges, au grand Breuil, à l'Abbaye, de Chaumousey. — *Est.* 1.647 l. 16 s. — *Ferm.* Nicolas Saulnier, de Girancourt. — *Soum.* Thomas, de Chaumousey. — *Ench.* Vauthier, d'Adoncourt, Saulnier, de Girancourt. — *Adj.* 1.725 l. à Nicolas-Joseph Gauthier, J.-B. Henry, Jacques Vauthier, de Chaumousey, et Jean-Nicolas Vauthier, de Renaufief.

340. Terres arables de 26 jours 8 ommées 10 verges, prés de 17 fauchées 5 ommées 19 verges, à l'Abbaye de Chaumousey. *Est.* 2.376 l. — *Ferm.* Houot, de Chaumousey. — *Soum.* Houot, de Chaumousey. — *Ench.* Saulnier, Munier. — *Adj.* 3.675 l. à Nicolas Munier, et Joseph Houot, de Chaumousey.

341. Terres arables de 12 jours, pré de 8 ommées, dit le pré du Pan, curtille de 1 fauchée 19 verges, dite la Charbonnière, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 1.056 l. — *Ferm.* Roy, Hayotte, Marotel, de Chaumousey. — *Soum.* Roy, de Chaumousey. — *Ench.* Morel, d'Avière, Henry, Lendormy, de Chaumousey. — *Adj.* 1.650 l. à Pierre Lendormy, de Chaumousey.

342. Terre de 1 jour 8 ommées, à prendre dans la mense abbatiale, section A, 6 ommées 8 verges, à la Bruyère, et 6 ommées 15 verges, au pré du Bois, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 88 l. — *Ferm.* Pierre Morel, cultivateur à Chaumousey. — *Soum.* Moitessier, de Chaumousey. — *Ench.* Morel, Moitessier, de Chaumousey. — *Adj.* 200 l. à Pierre Morel, cultivateur à Chaumousey.

343. Terres arables de 13 jours 7 ommées 22 verges, à l'étang Colin, à l'Abbaye, de Chaumousey. — *Est.* 440 l. — *Ferm.* Hubert Marotel, et J.-B. Henry, de Chaumousey. — *Soum.* Forfelier, de Girancourt. — *Ench.* Saulnier, Forfelier. — *Adj.* 455 l. à Dominique Forfelier, de Girancourt.

344. Terres arables de 10 jours, au-dessus de l'étang Colin, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 484 l. — *Ferm.* Nicolas Saulion, cultivateur à Girancourt. — *Soum.* Nicolas Poirot, de Girancourt. — *Adj.* 484 l. à Jean-Nicolas Poirot, cultivateur à Girancourt.

345. Pré de 9 ommées, dit le pré Guillaume, pré de 1 fauchée 4 ommées 6 verges, dit les Fourrières, chénevière de 3 ommées 19 verges, dite la Noire Claude, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 550 l. — *Ferm.* Jean Télef, des Forges, et Vauthier, de Chaumousey. — *Soum.* Guyot, et Vauthier, de Chaumousey. — *Ench.* Moitessier, de Chaumousey, Donville, d'Epinal, Boulay, de Chaumousey. — *Adj.* 805 l. à Dominique Boulay, et Joseph Thomas, de Chaumousey.

346. Terres arables de 11 jours, au-dessous de la Croix Blanche, pré de 3 ommées 3 verges, dit le pré Villaumaire, pré de 7 ommées 20 verges, dit le pré de la Mairie, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 440 l. — *Ferm.* Babel, cultivateur à Chaumousey. — *Soum.* Marotel, de Chaumousey. — *Ench.* Pierre Morel, Marotel, Thomas, de Chaumousey, Morel, d'Avière. — *Adj.* 965 l. à Georges Morel, d'Avière.

347. Terres arables de 5 jours, à la Croix Blanche, et 5 jours, à la Folie Calette, pré de 4 fauchées 2 ommées 19 verges, au Breuil, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 726 l. — *Ferm.* Joseph et Romain Martelot, et Denis Chanot. — *Soum.* Marotel, de Chaumousey. — *Ench.* Thomas, de Humbertois, Morel, d'Avière. — *Adj.* 1.525 l. à Georges Morel, d'Avière.

28 juin 1791.

348. Pré de 9 ommées 6 verges, ès pré l'Epine, pré de 4 ommées 20 verges, dit le pré de la Sauce, champ de 7 ommées 22 verges, sur les Aulnes, champ et pré de 1 ommée 11 verges, du ci-devant, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 127 l. 1 s. — *Soum.* Guericolas, de Chaumousey. — *Adj.* 200 l. à Jean-Joseph Guericolas et Pierre-Fourrier Roy, de Chaumousey.

17 novembre 1792.

349. Pré de Saint-Sébastien, de 8 ommées 2 verges, à la Confrérie Saint-Sébastien de Chaumousey. — *Est.* 1931. 18 s. — *Ferm.* Noel, de Chaumousey. — *Soum.* Joseph Poirot, de Chaumousey. — *Ench.* Huraud, Poirot, de Chaumousey. — *Adj.* 700 l. à Joseph Poirot, maréchal ferrant à Chaumousey.

9 thermidor an III (27 juillet 1795).

350. Moulin et ferme, dits le moulin de Bouzey, comprenant

moulin à 2 tournants, étang de 10 jours, maison de ferme attenante, terres labourables de 19 jours, prés de 22 fauchées, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 69.956 l. — *Ferm.* Thomas Boulay, de Chaumousey. — *Soum.* Paysal, et consorts, d'Epinal. — *Ench.* Chassard, de La Chapelle, Guyot, de Chaumousey, Guérin, de Remiremont, Billot, d'Epinal. — *Adj.* 500.100 l. à François Thiriet, Nicolas Laurent, Claude Guérin, de Remiremont, François Billot, Pierre Guilgot, maire, et Pierre Guilgot, négociant, d'Epinal.

351. Ferme, composée de une maison, terres labourables de 118 jours, prés de 22 fauchées, dit la Folie Gérard, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 27.435 l. — *Ferm.* Pierre Lendormi, de Chaumousey. — *Soum.* Lamiché, et consorts, d'Epinal. — *Ench.* Chassard, de La Chapelle, Guyot, de Chaumousey, Jeanvoine, de Girmont. — *Adj.* 317.700 l. à Dominique Chassard, Joseph Leroi, Jean Peureux et Jean Durupt, cultivateurs à La Chapelle-aux-Bois.

352. Ferme, composée de 1 maison, terres arables de 147 jours, prés de 34 fauchées, dite la ferme de l'Aumônerie, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 18.750 l. — *Ferm.* Dominique Duhoux, de Chaumousey. — *Soum.* Grandmaire, et consorts, d'Arches. — *Ench.* Lhote, de Darnieulles, Munier, de Chaumousey, Bernard, de Girancourt, et Jardon, de Chantraine. — *Adj.* 400.900 l. à Nicolas Munier, de Chaumousey, et Dominique Jardon, de Chantraine.

353. Ferme, composée de 1 maison, terres labourables de 190 jours, prés de 64 fauchées, dite la Folie Catelle, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 33.723 l. — *Soum.* Joseph Jacquemin, et consorts. — *Ench.* Poirot, du Clerjus, Peutot, de Dommartin, Péra, de Girancourt. — *Adj.* 400.200 l. à Jean-Joseph Peutot, cultivateur à Dommartin-aux-Bois, Nicolas Colin et Georges Perrard, cultivateurs à Girancourt.

354. Tuilerie, avec maison et jardin de 3 ommées 22 verges, et emplacement pour cuire les briques, de 12 ommées 23 verges, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 1.800 l. — *Soum.* Robinot, d'Epinal. — *Lnch.* Peutot, de Dommartin, Jacquet, des Forges, Marchand, d'Uzemain. — *Adj.* 33.100 l. à Alexis Marchand, meunier à Uzemain-la-Rue.

23 prairial an IV (11 juin 1796).

355. Etang de 8 jours, dit l'étang Moutarde, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* et *adj.* 1.584 l. à Georges Perrard, Nicolas Colin, et Georges Valentin, de Girancourt, Joseph Vauthier, d'Adoncourt, Jean Delpierre, de Dommartin-aux-Bois.

24 prairial an IV (12 juin 1796).

356. Terre de 5 jours 2 ommées, dite l'étang Colin, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* et *adj.* 605 l. à Claude-Joseph Grandmaire, commissaire du directoire exécutif de la commune de Girancourt.

27 prairial an IV (15 juin 1796).

357. L'abbaye de Chaumousey, en 4 corps de bâtiments, église, cours, écuries, jardins et vergers attenants de 13 jours, maison de ferme, dite l'abbatiale. et jardin attenant de 1 jour 5 ommées, prés de 45 fauchées, terres labourables de 138 jours, étang, dit Saint-Jean, de 24 jours, jardin des fleurs de 5 ommées 11 verges, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* et *adj.* 52.008 l. a Jean Hoener, imprimeur du département à Epinal.

CHAVELOT

(Arch. dép. 5 Q 32).

13 février 1791.

358. Terres arables de 10 jours, à la Chapelle Saint-Antoine — *Est.* 1.250 l. 1 s. — *Soum.* Pierre Haustête, de Chavelot. — *Ench.* Thiéry, d'Epinal, Haustête, de Chavelot. — *Adj.* 1.800 l. à Jean-Pierre Haustête, François Haustête, et François Moinel, de Chavelot.

LE CLERJUS

(Arch. dép. 5 Q 32, 7 Q 1).

28 juin 1791.

359. Terres arables de 46 jours, et pré de 3 fauchées 1/2, dit le pré Vallé, au Bouverot de la Cure du Clerjus. — *Est.* 1.980 l. — *Soum.* Goux, de la Chaudeau. — *Ench.* Logeroy, d'Epinal, Goux. — *Adj.* 2.225 l. à Philibert Goux, directeur de la manufacture de la Chaudeau, et Maurice Poirot, du Clerjus.

9 thermidor an III (27 juillet 1795).

360. Verger de 12 jours, à la Cure du Clerjus. — *Est.* 3.562 l. — *Soum.* Mougeot, et consorts, d'Epinal. — *Ench.* Villemin,

d'Amerey, Poirot, du Clerjus. — *Adj.* 60.000 l. à Dominique Villemin, d'Amerey (Xertigny).

361. Verger de 4 ommées, à la Cure du Clerjus. — *Est.* 75 l. — *Soum.* Claude Lavé, du Clerjus. — *Ench.* Lallemand, Vaillant, Billot, d'Epinal, Poirot, du Clerjus. — *Adj.* 7.325 l. à Maurice Poirot, cultivateur au Clerjus.

4 germinal an V (24 mars 1797).

362. Maison presbytérale du Clerjus, jardin de 1 ommée 8 verges, et jardin de 3 ommées 7 verges attenant, à la Cure du Clerjus. — *Est.* 2.000 l. — *Adj.* en 1.725 l. (en numéraire), à Charles Cléver, Claude Genin et Laurent Graugell, cultivateurs à Epinal.

DARNIEULLES

(Arch. dép. 5 Q 33, 6 Q 2, 6 Q 3).

22 janvier 1791.

363. Terres arables de 14 jours 5 ommées 4 verges, prés de 13 fauchées 3 ommées, au Bouverot de la Cure de Darnieulles. — *Est.* 2.513 l. 10 s. — *Ferm.* Demoiselle Lalande et Louis Contaut, de Darnieulles. — *Soum.* Mangin, de Darnieulles. — *Ench.* Thiéry, Cléver, d'Epinal, Lacroix, de Thaon. — *Adj.* 4.125 l. à Brice Lacroix, de Thaon.

364. Terres arables de 166 jours 9 ommées, prés de 31 fauchées 8 ommées, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 14.075 l. 12 s.

— *Ferm.* Nicolas Bonnard, cultivateur à Darnieulles. — *Soum.* Mangin, de Darnieulles. — *Ench.* Vauthier, Lhote, de Darnieulles. — *Adj.* 20.900 l. à François Lhote, de Darnieulles, et Joseph Thiéry, d'Epinal.

1^er^ avril 1791.

365. Terres labourables de 96 jours 9 ommées 2 verges, prés de 3 fauchées 2 ommées 18 verges, maison, jardin de 1 jour 3 ommées, chénevière de 2 jours 2 ommées 19 verges, finages de Darnieulles et de Hennecourt, aux Religieuses de la Congrégation d'Epinal. — *Est.* 12.067 l. — *Soum.* Leval, de Darnieulles. — *Ench.* Maldamé, d'Epinal, Lhote, de Darnieulles. — *Adj.* 17.000 l. à Donville, Joseph Thiéry, Etienne Roger, et Clever, d'Epinal, François Lhote, Jean-Georges Leval, François Mangin, Joseph Mangin, Nicolas Deblaye, Joseph Salmon, Jérôme Lhote, François Claudel, Louis-Joseph Contaut, tous laboureurs à Darnieulles.

19 novembre 1792.

366. Maison, terres de 35 jours, prés de 14 fauchées 3 ommées, chénevière de 11 ommées 11 verges, à la Chapelle de la Sainte-Vierge, érigée à Darnieulles. — *Est.* 6.710 l. — *Ferm.* François Lhote, de Darnieulles. — *Soum.* Thiéry, d'Epinal. *Ench.* Andreux, d'Epinal, Lhote, de Darnieulles. — *Adj.* 12.900 l. à François Lhote, François Claudel, Louis-Joseph Contaut, et Nicolas Deblaye, de Darnieulles.

367. Pré de 12 ommées 20 verges, à la Fabrique de Gigney. — *Est.* 263 l. — *Soum.* Lhote, de Darnieulles. — *Ench.* Barbier, Mangin, de Darnieulles. — *Adj.* 655 l. à François Mangin, et Charles-François Leval, cultivateurs à Darnieulles.

9 thermidor an III (27 juillet 1795).

368. Pré de 4 ommées 1/2, à la Cure de Darnieulles. — *Est.* 468 l. — *Soum.* Benoit, d'Epinal. — *Ench.* Roger, d'Epinal, Lhote, de Darnieulles. — *Adj.* 3.100 l. à François Lhote, cultivateur à Darnieulles.

6 prairial an IV (25 mai 1796).

369. Maison presbytérale de Darnieulles, jardin potager, sis à côté, de 4 ommées 10 verges, verger de 2 ommées 20 verges, à la Cure de Darnieulles. — *Est.* et *adj.* 3.132 francs à Dominique-François-Louis Chenin, bibliothécaire de l'école centrale du département des Vosges, à Epinal.

12 messidor an IV (30 juin 1796).

370. Champ en friches de 17 ommées, à l'ancienne Mairie de Chaumousey. — *Est.* et *adj.* 195 l. 14 s. à Joseph Contaut, de Darnieulles.

DEYVILLERS

(Arch. dép. 5 Q 33, 6 Q 2, 6 Q 4).

1er avril 1791.

371. Champ de 8 jours 4 ommées, à la Hète, au Bouverot de la Cure de Deyvillers. — *Est.* 696 l. — *Ferm.* Joseph Jacquel, de Deyvillers. — *Soum.* Billot, d'Epinal. — *Ench.* Colin, de

Jeuxey. — *Adj.* 900 l. à Nicolas COLIN, et Joseph CHOFFÉ, cultivateurs à Jeuxey.

372. Champ de 6 jours 3 ommées, à la Dheux, au BOUVEROT DE LA CURE de Deyvillers. — *Est.* 576 l. — *Ferm.* JACQUEL, de Deyvillers. — *Soum.* BILLOT, d'Epinal. — *Ench.* COLIN, de Jeuxey, GENAY, de Deyvillers, MATHIEU, de Deyvillers. — *Adj.* 870 l. à Jean-Gorgon GENAY, curé de Deyvillers.

373. Champ de 4 jours 4 ommées, à Pinezey, au BOUVEROT DE LA CURE de Deyvillers. — *Est.* 372 l. — *Ferm.* JACQUEL, de Deyvillers. — *Soum.* BILLOT, d'Epinal. — *Ench.* PARISOT, d'Epinal. — *Adj.* 550 l. à Jean-Dominique BÉDON, de Deyvillers (représenté par Parisot).

374. Champ de 1 jour, à Pinezey, au BOUVEROT DE LA CURE de Deyvillers. — *Est.* 72 l. — *Ferm.* JACQUEL, de Deyvillers. — *Soum.* BILLOT, d'Epinal. — *Ench.* PARISOT, BÉDON, GENAY, de Deyvillers. — *Adj.* 135 l. à Nicolas PARISOT, de Deyvillers.

375. Champ de 9 jours 7 ommées, au Fumieux, au BOUVEROT DE LA CURE de Deyvillers. — *Est.* 720 l. — *Ferm.* JACQUEL, de Deyvillers. — *Soum.* BILLOT, d'Epinal. — *Ench.* JACQUEL, GENAY, de Deyvillers. — *Adj.* 915 l. à Jean-Gorgon GENAY, curé de Deyvillers, et Antoine BOURION, de Deyvillers.

376. Champ de 3/4 jour, sur le Rhein de Châtel, au BOUVEROT DE LA CURE de Deyvillers. — *Est.* 48 l. — *Ferm.* JACQUEL, de Deyvillers. — *Soum.* BILLOT, d'Epinal. — *Ench.* COLIN, de Jeuxey. — *Adj.* 80 l. à Nicolas COLIN, et Joseph CHOFFÉ, cultivateurs à Jeuxey.

377. Champ de 4 jours 1/4, sur le sentier de Vaudéville, au BOUVEROT DE LA CURE de Deyvillers. — *Est.* 360 l. — *Ferm.* JACQUEL, de Deyvillers. — *Soum.* BILLOT, d'Epinal. — *Ench.*

COLIN, de Jeuxey, ROGUET, GENAY, de Deyvillers. — *Adj.* 515 l. à Fleurant ROGUET, de Deyvillers.

378. Champ de 5 jours 1/2, devant le Moulin, au BOUVEROT DE LA CURE de Deyvillers. — *Est.* 552 l. — *Ferm.* JACQUEL, de Deyvillers. — *Soum.* BILLOT, d'Epinal. — *Ench.* BOURION, de Deyvillers, BILLOT, d'Epinal. — *Adj.* 750 l. à Charles-Emmanuel BILLOT, d'Epinal.

379. Champ de 4 jours, aux Chaussaux, au BOUVEROT DE LA CURE de Deyvillers. — *Est.* 384 l. — *Ferm.* JACQUEL, de Deyvillers. — *Soum.* BILLOT, d'Epinal. — *Ench.* COLIN, de Jeuxey. — *Adj.* 500 l. à Nicolas COLIN, et Joseph CHOFFÉ, cultivateurs à Jeuxey.

380. Etang et pré de 3 fauchées, au BOUVEROT DE LA CURE de Deyvillers — *Est.* 504 l. — *Ferm.* JACQUEL, de Deyvillers. — *Soum.* BILLOT, d'Epinal. — *Ench.* FRANÇOIS, de Jeuxey. — *Adj.* 1.700 l. à Jacques FRANÇOIS, de Jeuxey.

381. Pré de 4 fauchées, au pré l'Etang, au BOUVEROT DE LA CURE de Deyvillers. — *Est.* 672 l. — *Ferm.* JACQUEL, de Deyvillers. — *Soum.* BILLOT, d'Epinal. — *Ench.* MATHIEU, de Deyvillers. — *Adj.* 1.350 l. à Charles MATHIEU, de Deyvillers.

382. Pré de 1 fauchée 1/2, aux Angles, au BOUVEROT DE LA CURE de Deyvillers. — *Est.* 216 l. — *Ferm.* JACQUEL, de Deyvillers. — *Soum.* BILLOT, d'Epinal. — *Ench.* ROGUET, GENAY, de Deyvillers. — *Adj.* 360 l. à Fleurant ROGUET, de Deyvillers.

383. Pré de 1 fauchée 1/2, au-dessous de la Ville, au BOUVEROT DE LA CURE de Deyvillers. — *Est.* 288 l. — *Ferm.* JACQUEL, de Deyvillers. — *Soum.* BILLOT, d'Epinal. — *Ench.* BOURION, GENAY, BALAUD, de Deyvillers, ROGER, DONVILLE, BILLOT, d'Epinal. — *Adj.* 495 l. à Charles-Emmanuel BILLOT, d'Epinal.

384. Pré de 2 fauchées, à Chichamp, au Bouverot de la Cure de Deyvillers. — *Est.* 96 l. — *Ferm.* Jacquel, de Deyvillers. — *Soum.* Billot, d'Epinal. — *Ench.* Bourion, de Deyvillers. — *Adj.* 200 l. à Jean Bourion, de Deyvillers.

385. Pré de 1 fauchée 1/2, à Blanche Léchey, au Bouverot de la Cure de Deyvillers. — *Est.* 216 l. — *Ferm.* Jacquel, de Deyvillers. — *Soum.* Billot, d'Epinal. — *Ench.* Mathieu, de Deyvillers, Donville, Roger, d'Epinal. — *Adj.* 345 l. à Etienne Roger, d'Epinal.

386. Pré de 4 fauchées 3 ommées, à la Morte, au Bouverot de la Cure de Deyvillers. — *Est.* 600 l. — *Ferm.* Jacquel, de Deyvillers. — *Soum.* Billot, d'Epinal. — *Ench.* Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 870 l. à Joseph Jacquel, d'Epinal (représenté par Thiéry d'Epinal).

387. Curtille de 7 ommées, aux Breux dessus, au Bouverot de la Cure de Deyvillers. — *Est.* 360 l. — *Ferm.* Jacquel, de Deyvillers. — *Soum.* Billot, d'Epinal. — *Ench.* Rattaire, Houot, d'Epinal, Bédon, de Deyvillers. — *Adj.* 685 l. à Dominique Bédon, de Deyvillers.

388. Pré de 7 ommées, devant le Moulin, au Bouverot de la Cure de Deyvillers. — *Est.* 96 l. — *Ferm.* Jacquel, de Deyvillers. — *Soum.* Billot, d'Epinal. — *Ench.* Martin, Laurent, Mathieu, de Deyvillers. — *Adj.* 285 l. à Claude Blaise et Jean Martin, manœuvres à Deyvillers.

389. Curtille, au Roulé, provenant de fondation pour le vin de Pâques, à la Cure de Deyvillers. — *Est.* 288 l. — *Soum.* Billot, d'Epinal. — *Ench.* Rattaire, d'Epinal, Bourion, de Deyvillers. — *Adj.* 495 l. à Jean-Gorgon Genay, curé de Deyvillers (représenté par Bourion, de Deyvillers).

390. Champ de 3 jours 1 ommée, au Repéchis, à la Mairie de

SAINT-ARNOULD. — *Est.* 468 l. — *Soum.* BILLOT, d'Epinal. — *Ench.* THIRAT, de Deyvillers, BROCARD, d'Epinal, BOURION, de Deyvillers, DONVILLE, d'Epinal. — *Adj.* 705 l. à Antoine BOURION, de Deyvillers.

391. Champ de 2 jours 6 ommées, au pré Forat, à la MAIRIE DE SAINT-ARNOULD. — *Est.* 240 l. — *Soum.* BILLOT, d'Epinal. — *Ench.* THIRIAT, GENAY, de Deyvillers, PERRIN, BROCARD, DONVILLE, d'Epinal, BOURION, de Deyvillers. — *Adj.* 490 l. à Leroux DONVILLE, d'Epinal.

392. Champ de 1 jour 7 ommées, à la MAIRIE DE SAINT-ARNOULD. — *Est.* 144 l. — *Soum.* BILLOT, d'Epinal. — *Ench.* BOURION, de Deyvillers, BILLOT, DONVILLE, d'Epinal. — *Adj.* 260 l. à Charles-Emmanuel BILLOT, d'Epinal (représenté par Donville).

2 avril 1791.

393. Etang, terres labourables de 5 jours, prés de 4 fauchées, à Cléba, finages de Deyvillers et Jeuxey, aux MINIMES d'Epinal. — *Est.* 1.584 l. — *Ferm.* Jean et François LAURENT, cultivateurs à Deyvillers. — *Soum.* Quirin LEROI, d'Epinal. — *Ench.* MATHIEU, de Deyvillers. — *Adj.* 1.584 l. à Charles MATHIEU, de Deyvillers.

394. Maison et chapelle de Cléba, avec jardin de 12 ommées, à l'ERMITAGE DE CLÉBA. — *Est.* 660 l. — *Ferm.* Jean et François LAURENT, de Deyvillers. — *Soum.* LAURENT, de Deyvillers. — *Ench.* PILGRAIN, d'Epinal, Joseph ANTOINE, LAURENT, de Deyvillers. — *Adj.* 945 l. à Jean LAURENT, de Deyvillers.

24 mai 1791.

395. Terres labourables de 86 jours, prés de 3 fauchées 1/2, situés en divers points du finage de Deyvillers, à la RECOM-

MANDISE DE CUGNOT DE LA MAIX, à Epinal. — *Est.* 7.568 l. — *Ferm.* Joseph GEORGEL, Florent et Quirin ROGUET, de Deyvillers. — *Soum.* THIRIAT, de Deyvillers. — *Ench.* BILLOT, d'Epinal. — *Adj.* 8.250 l. à Charles-Emmanuel BILLOT, d'Epinal, Jean-Gorgon GENAY, curé de Deyvillers, Florent ROGUET, Charles MATHIEU, Jean-Dominique BÉDON, Jean MATHIEU, Nicolas THOUVENOT, Dominique THIRIAT, Quirin BALLAND et Antoine BOURION, tous cultivateurs à Deyvillers.

28 juin 1791.

396. Curtille de 15 ommées, au Boulé, 2 prés de 15 ommées, dits la Bergère, provenant de FONDATIONS AU PROFIT DE LA CURE de Deyvillers. — *Est.* 624 l. — *Soum.* GENAY, de Deyvillers. — *Ench.* THIRIAT, BOURION, GENAY, de Deyvillers. — *Adj.* 1.675 l. à Jean-Gorgon GENAY, curé de Deyvillers.

397. Pré de 6 fauchées, dit le Pré Lola, à la CHAPELLE SAINTE-CROIX, érigée dans l'église d'Epinal, — *Est.* 770 l. — *Ferm.* Joseph GEORGEL et Florent ROGUET, de Deyvillers. — *Soum.* THIRIAT, de Deyvillers. — *Ench.* BOURION, THIÉRY, JACQUEMIN, THIRIAT, de Deyvillers. — *Adj.* 1.750 l. à Claude THIRIAT, de Deyvillers.

398. Pré de 4 fauchées 1/2, dit de la Rateure, à la COMPAGNIE DES PRÊTRES d'Epinal. — *Est.* 726 l. — *Soum.* JEANDON et THIRIAT, de Deyvillers. — *Ench.* BOURION, de Deyvillers. — *Adj.* 1.800 l. à Jean BOURION, de Deyvillers.

25 février 1793.

399. Pré de 4 ommées 21 verges, à l'Aubépin, à la FABRIQUE d'Aydoilles. — *Est.* 66 l. — *Soum.* François LESERGENT, d'Aydoilles. — *Ench.* Claude PERRIN, MOUGEL, RISQUET, LESERGENT, d'Aydoilles. — *Adj.* 120 l. à François LESERGENT, laboureur à Aydoilles.

400. Pré de 12 fauchées 3 ommées 10 verges, au Rang des Boudières, à la Fabrique d'Aydoilles. — *Est.* 880 l.. — *Soum.* Heuilluy, d'Aydoilles. — *Ench.* Thiéry, d'Epinal, Obriel, d'Aydoilles. — *Adj.* 1.725 l. à Jeanne Bourion, veuve Valentin Viry, de Brouvelieures (représentée par Obriel, d'Aydoilles).

14 prairial an IV (2 juin 1796).

401. Maison presbytérale de Deyvillers, jardin potager, et verger y attenant de 2 jours 8 ommées, à la Cure de Deyvillers. — *Est.* et *adj.* 4.700 l. à Antoine Bourion, cultivateur à Deyvillers.

3 vendémiaire an V (24 septembre 1796).

402. Pré de 2 fauchées, aux Bénédictins de Moyenmoutier. — *Est.* et *adj.* 651 l. 4 s. à François Billot, négociant à Epinal.

DIGNONVILLE

(Arch. dép. 5 Q 33, 6 Q 2, 7 Q 2).

24 mai 1791.

403. Terres arables de 45 jours, prés de 10 fauchées, au Collège (Jésuites d'Epinal). — *Est.* 2.926 l. — *Ferm.* Villemin, négociant à Epinal. — *Soum.* Luc, de Dignonville. — *Ench.* Drouin, David, Maldamé, d'Epinal. — *Adj.* 3.875 l. à Charles Maldame et Marie-Jeanne Desjardin, veuve Larue, d'Epinal.

25 février 1793

404. Pré de 15 fauchées 3 ommées 4 verges, en 12 pièces, aux Chevaliers de Malte. — *Est.* 2.799 l. 10 s. — *Soum.* Jean-Baptiste Collard, d'Epinal. — *Ench.* Denis, Hirmette, d'Epinal. *Adj.* 5.950 l. à Pierre Hirmette, marchand, et François Nicolas, d'Epinal.

17 prairial an IV (5 juin 1796).

405. Gagnage consistant en une maison, jardin, terres de 120 jours, prés et chénevières de 20 fauchées, à Marguerite Vaudechamp, femme Toussaint Doridant, *émigrée.* — *Est.* et *adj.* 17.607 l. 6 s. 8 d. à François (de Neufchateau), commissaire du directoire exécutif de l'administration du département des Vosges, à Epinal, Nicolas Vuillaume, commissaire du directoire de la commune de Girancourt, à Dompierre, et Jean Prévot, agent municipal de la commune, à Dignonville.

14 vendémiaire an IX (6 octobre 1800).

406. Terres labourables de 64 jours 5 ommées 20 verges (13 hectares 16 ares 76 centiares), chénevières de 5 ommées 20 verges (10 ares 36 centiares), prés de 16 fauchées 14 verges (3 hectares 27 ares 77 centiares), provenant pour moitié de Marie-Thérèse André, femme Thibaut d'Habaumont, de Nancy. — *Est.* 5.000 francs. — *Adj.* 10.200 francs à Charles Larue l'aîné, négociant à Epinal.

DOGNEVILLE

(Arch. dép. 5 Q 33, 6 Q 2, 6 Q 4).

22 janvier 1791.

407. Pré de 3 fauchées 2 ommées 4 verges, dit le pré Lubire, à la Chapelle Saint-Michel, érigée à Epinal. — *Est.* 946 l. — *Soum.* Mathieu, de Dogneville. — *Ench.* Donville, d'Epinal, Haustête, de Chavelot. — *Adj.* 1.450 l. à Jean-Pierre Haustête, de Chavelot.

408. Champ de 6 jours, dit de la Courteroye, à la Chapelle du Saint-Esprit, érigée à Epinal. — *Est.* 1.210 l. — *Soum.* Montes, de Dogneville. — *Ench.* Prévot, Conraud, Colin, Montes, de Dogneville. — *Adj.* 1.600 l. à Georges Montes, de Dogneville.

12 février 1791.

409. Pré de 26 ommées 1/2, dit à Bettetinpré, au Chapitre d'Epinal. — *Est.* 946 l. — *Ferm.* Nicolas Rousselot, de Dogneville. — *Soum.* Jacquel, de Dogneville. — *Ench.* Conraud, de Dogneville. — *Adj.* 1.650 l. à Nicolas Conraud, de Dogneville.

2 avril 1791.

410. Pré de 3 jours 2 ommées 4 verges, à la Bassière, à la Chapelle Saint-Michel, érigée à Epinal. — *Est.* 1.056 l. — *Soum.* Pellet, d'Epinal. — *Ench.* Donville, d'Epinal, Conraud, de Dogneville. — *Adj.* 1.225 l. à Anne Membré, veuve Laurent, de Dogneville.

24 mai 1791.

411. Terres arables de 7 fauchées 4 ommées 13 verges (en 12 pièces), et prés de 5 fauchées (en 8 pièces), à la Chapelle Saint-Jean-Baptiste et Saint-Sébastien, érigée à Dogneville. — *Est.* 1.056 l. — *Ferm.* Dominique Guillaume, cultivateur à Dogneville. — *Soum.* Laurent, de Dogneville. — *Ench.* Peroux, d'Epinal, Mathieu, Remy, Germain, de Dogneville, Drouin, d'Epinal. — *Adj.* 2.425 l. à Sébastien Drouin, d'Epinal, François Laurent, Marguerite Brocard, veuve Parisot, Joseph Huguenin, Dominique Bédon, Joseph Prévot, Joseph Davillers, Joseph Bastien, Nicolas Haumonté, Jacques Fremiot, Dominique Villaume, Françoise Thouvenot, Joseph Germain, et Joseph Laurent, de Dogneville.

412. Prés de 7 fauchées 4 ommées 14 verges, à Bettetinpré et aux prés Lajus, au Chapitre et à la Chapelle du Saint-Esprit, d'Epinal. — *Est.* 1.584 l. — *Ferm.* Etienne Aubert. — *Soum.* Dominique Bédon, de Dogneville. — *Ench.* Gillot, de Dogneville, Drouin, d'Epinal, Laurent, de Dogneville. — *Adj.* 2.100 l. à Nicolas Laurent, Dominique Bédon, Jean-Nicolas Gillot, Vincent Remy, Nicolas Conraud, et Joseph Germain, tous cultivateurs à Dogneville.

413. Champ de 5 jours 2 ommées, au Rend Marion, au Bouverot de la Cure de Dogneville, pré de 6 fauchées, ès Breuils, à l'Évêché de Metz, au Domaine du Roi et à la Cure de Dogneville. — *Est.* 1.980 l. — *Ferm.* François Remy, cultivateur à Dogneville. — *Soum.* Prévot, de Dogneville. — *Ench.* Gillot, de Dogneville. — *Adj.* 2.700 l. à Jean-Nicolas Gillot, Etienne Colin, Dominique Villaume, Nicolas Colin, Joseph Prévot, Joseph Bastien, veuve Laurent, et Joseph Laurent, tous cultivateurs à Dogneville.

30 août 1791.

414. Terres labourables de 21 jours 2 ommées 9 verges, prés de 6 fauchées 4 ommées 2 verges, au Bouverot de la Cure de Dogneville. — *Est.* 1.760 l. — *Ferm.* Dominique Villaume, de Dogneville. — *Soum.* Villaume, de Dogneville. — *Ench.* Miquel, d'Epinal. — *Adj.* 3.000 l. à Claude-François Miquel, d'Epinal.

415. Champ de 1 jour, à la Cure d'Epinal. — *Est.* 132 l. — *Soum.* Dorin, d'Epinal. — *Adj.* 132 l. à Georges Dorin, d'Epinal.

(Dorin a déclaré ne pas savoir écrire).

416. Terres arables de 185 jours 2 ommées, prés de 48 fauchées 7 ommées, aux Religieuses de la Congrégation d'Epinal. — *Est.* 12.254 l. — *Soum.* Denis, d'Epinal. — *Ench.* Haustète, de Chavelot, Thiéry, d'Epinal, Maldamé, d'Epinal, Prévot, de Dogneville. — *Adj.* 25.700 l. à Joseph Prévot, cultivateur à Dogneville, Maurice Bruillard, juge au tribunal du district, Christophe Denis, secrétaire général du département des Vosges, et Vincent Remy, cultivateur à Dogneville.

20 décembre 1791.

417. Terres labourables de 148 jours, et prés de 25 fauchées, aux Religieuses de l'Annonciade d'Epinal. — *Est.* 13.200 l. *Ferm.* Nicolas Bourgaux, de Dogneville. — *Soum.* Maldamé, d'Epinal. — *Ench.* Logelin, Maldamé, d'Epinal, Haustète, de Chavelot. — *Adj.* 18.200 l. à Charles Maldamé, et Marie-Desjardin, veuve Larue, d'Epinal, sa belle sœur.

5 germinal an II (25 mars 1794.)

418. Première et deuxième partie d'un pré, soit 2 fauchées 12 verges, dessous le Breuil, à Stanislas-Louis Bassompierre,

bailli d'Epinal, *émigré*. — *Est.* 1.434 l. — *Ferm.* Bastien, de Dogneville. — *Ench.* Maldamé, Pensée, d'Epinal, Lambis, de Dogneville. — *Adj.* 7.975 l. à Georges Montes, cultivateur à Dogneville.

419. Troisième et cinquième partie du même pré, soit 3 fauchées 13 verges, à Bassompierre, *émigré*. — *Est.* 1.260 l. — *Ferm.* Bastien, de Dogneville. — *Ench.* Pensée, Thiéry, Maldamé, d'Epinal. — *Adj.* 7.875 l. à Charles Maldamé et Marie Desjardin, veuve Larue, d'Epinal.

420. Quatrième partie du même pré, soit 1 ommées 6 verges, à Bassompierre, *émigré*. — *Est.* 560 l. — *Ferm.* Bastien, de Dogneville. — *Ench.* Poirot, de Dogneville, Réglon, Thiéry, d'Epinal, Lambis, de Dogneville. — *Adj.* 3.100 l. à Claude Lambis, scieur de long à Dogneville.

25 thermidor an III (12 août 1795).

421. Chénevière de 14 ommées, jardin de 4 ommées, dit le Vivier, à la Cure de Dogneville. — *Est.* 1.770 l. — *Soum.* Benoit, d'Epinal. — *Ench.* Logelin, Thiéry, Vaillant, d'Epinal, Prévot, de Dogneville. — *Adj.* 25.600 l. à Dominique Vaillant père et Philippe Vaillant fils, négociants à Epinal.

14 prairial an IV (2 juin 1796).

422. Maison presbytérale de Dogneville et jardin attenant, de 9 ommées 1/2, à la Cure de Dogneville. — *Est.* et *adj.* 2.620 l. à Vincent Remi et Nicolas Laurent, cultivateurs à Dogneville.

1er thermidor an IV (19 juillet 1796).

423. Un sixième dans un gagnage, comprenant : terres labourables de 21 jours et prés de 5 fauchées, à François-Eléonor

Launoy, *émigré*. — *Est.* et *adj.* 553 l. 15 s. à Jeanne-Thérèse Rozières, d'Epinal, déjà propriétaire de la moitié.

18 thermidor an IV (5 août 1796).

424. Un cinquième d'un gagnage de terres labourables, prés, champs et chénevières, à Tarillon, *émigré*. — *Est.* et *adj.* 992 l. 12 s. 6 d. à Joseph Prevot, cultivateur à Dogneville.

DOMÈVRE-SUR-AVIÈRE

(Arch. dép. 5 Q 33, 6 Q 4).

7 janvier 1791.

425. Champ de 4 jours, au-dessus des Pointières du haut de Romont, au Chapitre d'Epinal. — *Est.* 264 l. — *Ferm.* Gaillot, cultivateur à Domèvre. — *Soum.* Gaillot, de Domèvre. — *Adj.* 264 l. à Nicolas-Georges Gaillot, cultivateur à Perrey, commune de Domèvre.

23 janvier 1791.

426. Gagnage consistant en terres labourables, prés, chénevières, jardins et autres héritages, aux Jésuites (collège) d'Epinal. — *Est.* 4.630 l. 5 s. — *Ferm.* Dieudonné Villaume, de Domèvre. — *Soum.* Villaume, de Domèvre. — *Ench.* Thiéry, d'Epinal, Donville, Bergé, d'Epinal. — *Adj.* 8.850 l. à Nicolas-Théodore Bergé, juge de paix du canton d'Epinal.

19 avril 1791.

427. Champ de 6 ommées 15 verges, sur le Jardin, au CHAPITRE d'Epinal. — *Ferm.* GAILLOT, de Domèvre. — *Soum.* VIOT, de Domèvre. — *Ench.* ROGER, PEUDEFER, d'Epinal, GARNIER, de Domèvre. — *Adj.* 110 l. à Joseph GARNIER, de Domèvre.

428. Pré de 5 ommées 16 verges, dit le Rondé, au CHAPITRE d'Epinal. — *Est.* 264 l. — *Ferm.* Joseph HENRY et Jean-Claude VALENCE, de Domèvre. — *Soum.* PERRIN, d'Epinal. — *Ench.* HAUSTÊTE, de Chavelot, PEUDEFER, d'Epinal. — *Adj.* 325 l. à Jean-François HAUSTÊTE jeune, de Chavelot.

429. Pré de 5 fauchées 5 ommées 13 verges, dit le Grand Pré, au CHAPITRE d'Epinal. — *Est.* 1.760 l. — *Ferm.* Joseph HENRY et Jean-Claude VALENCE, de Domèvre. — *Soum.* PERRIN, d'Epinal. — *Ench.* DEBLAYE, d'Epinal, HAUSTÊTE, de Chavelot. — *Adj.* 2.475 l. à François DEBLAYE fils, d'Epinal.

430. Pré de 12 ommées 4 verges, à l'Ambleue, au CHAPITRE d'Epinal. — *Est.* 440 l. — *Ferm.* Joseph HENRY et Jean-Claude VALENCE, de Domèvre. — *Soum.* PERRIN, d'Epinal. — *Ench.* MOINEL, de Chavelot, MOREL, de Golbey. — *Adj.* 525 l. à Jean-François MOREL, de Golbey.

431. Pré de 2 fauchées 9 ommées 12 verges, à Neuvoix, au CHAPITRE d'Epinal. — *Est.* 1.078 l. — *Ferm.* Joseph HENRY et Jean-Claude VALENCE, de Domèvre. — *Soum.* PERRIN, d'Epinal. — *Ench.* HAUSTÊTE, de Chavelot, CHATELAIN, de Domèvre, PEUDEFER, d'Epinal. — *Adj.* 1.625 l. à Jacques CHATELAIN et Jean-Claude VALENCE, de Domèvre.

432. Pré de 4 fauchées 5 ommées, devant Perrey, au CHAPITRE d'Epinal. — *Est.* 2.156 l. — *Ferm.* Joseph HENRY et Jean-Claude VALENCE, de Domèvre. — *Soum.* PERRIN, d'Epinal. —

Ench. Haustête, de Chavelot. — *Adj.* 2.675 l. à François Haustête, de Chavelot.

433. Pré de 3 fauchées 2 ommées 1/2, au moulin Breux, au Chapitre d'Epinal. — *Est.* 528 l. — *Ferm.* Joseph Henry et Jean-Claude Valence, de Domèvre. — *Soum.* Perrin, d'Epinal. — *Ench.* Haustête, de Chavelot, Donville, d'Epinal, Parisot, de Domèvre. — *Adj.* 715 l. à Nicolas Parisot et Joseph Garnier, de Domèvre.

434. Pré de 12 ommées 7 verges, au pré Morel, au Chapitre d'Epinal. — *Est.* 220 l. — *Ferm.* Joseph Henry et Jean-Claude Valence, de Domèvre. — *Soum.* Perrin, d'Epinal. — *Ench.* Garnier, de Domèvre, Haustête, de Chavelot. — *Adj.* 340 l. à Nicolas Parisot et Joseph Garnier, de Domèvre.

25 février 1793.

435. Champ de 9 ommées, à la saison de la Grève, à une Fondation au profit de la Cure d'Uxegney. — *Est.* 77 l. — *Soum.* Cornement, de Domèvre. — *Ench.* Thiéry, d'Epinal, Briqué, de Domèvre. — *Adj.* 125 l. à Gérôme Briqué, de Domèvre.

13 messidor an II (1er juillet 1794).

436. Champ de 1 jour 2 ommées 19 verges, à la première pointière d'Oncourt, aux Jésuites (collège) d'Epinal. — *Est.* 150 l. — *Soum.* Villaume, de Domèvre. — *Ench.* Claudin, de Domèvre, Humbert, de Gigney. — *Adj.* 450 l. à Jean-Claude Picot, cultivateur à la Roche, commune d'Epinal.

4 thermidor an IV (22 juillet 1796).

437. Terres de 5 jours 6 ommées 11 verges, prés de 6 ommées 23 verges, chénevière de 16 verges, à Dominique Viot,

condamné. — *Est.* et *adj.* 704 l. à Joseph-Nicolas LHUILLIER, boulanger à Epinal.

5 thermidor an IV (23 juillet 1796).

438. Gagnage consistant en terres labourables, prés et chénevières, commune de Domèvre, et finages joignants, à Jean-Joseph BRUTTEZ, *émigré.* — *Est.* et *adj.* 786 l. 17 s. 4 d. à Nicolas LHUILLIER, boulanger à Epinal.

16 thermidor an IV (3 août 1796).

439. Champs de 11 ommées, à VINCENT, *émigré.* — *Est.* et *adj.* 125 l. à Nicolas LHUILLIER, boulanger à Epinal.

DOMMARTIN-AUX-BOIS

(Arch. dép. 5 Q 33, 6 Q 2, 7 Q 2).

22 janvier 1791.

440. Partie de la ferme de Hagnécourt, terres labourables de 24 jours 5 ommées, aux Cotets, à l'ABBAYE de Chaumousey. *Est.* 12.661 l. — *Ferm.* Joseph LOSSEROY, de Dommartin. — *Soum.* Jérôme SAULNIER, d'Epinal. — *Ench.* JACQUOT, laboureur à Epinal, BERNARD, de Girancourt, MALDAMÉ, d'Epinal. — *Adj.* 20.100 l. à Claude-Joseph BERNARD, de Girancourt, et Jean-Joseph LOSSEROY, fermier de gagnage à Dommartin.

7 ventôse an II (25 février 1794).

441. Moulin, jardin potager de 2 ommées 3 verges sur le devant, chénevière, de 4 ommées 16 verges, sur le derrière, curtille de 7 ommées 18 verges, champ de 3 ommées 8 verges, finage d'Adoncourt, à Gabriel Canon, marquis de Ville-sur-Illon, *émigré*. — *Est.* 2.797 l. — *Ferm.* Conraux, puis Bédel, rétrocessionnaire. — *Soum.* Conraux, meunier à Uxegney. — *Ench.* Poirot, de Girancourt, Dufestel, d'Epinal, Vauthier, Valentin, de Renaufief. — *Adj.* 6.600 l. à Joseph Dufestel, Jean-Baptiste Andreu, et Dieudonné Loyal, d'Epinal.

442. Champ de 7 ommées 6 verges, à la Forge, finage d'Adoncourt, et champ de 2 ommées, au même lieu, dépendant du moulin d'Adoncourt, à Canon de Ville, *émigré*. — *Est.* 33 l. — *Ferm.* Conraux, puis Bédel, rétrocessionnaire. — *Soum.* Conraux, d'Uxegney, et Anne-Christophe Colin, d'Adoncourt. — *Ench.* Conraux, d'Uxegney, Vauthier, Anne-Christophe Colin, Blaise Mathis, d'Adoncourt. — *Adj.* 250 l. à Joseph Vauthier, rentier à Adoncourt, commune de Dommartin.

443. Trois curtilles de 1 jour 2 ommées 1/2 ensemble, à la Forge, finage d'Adoncourt, à Canon de Ville, *émigré*. — *Est.* 570 l. — *Ferm.* Conraux, puis Bédel, rétrocessionnaire. — *Soum.* Duchêne, d'Adoncourt, Vauthier, Conraux, d'Uxegney. *Ench.* Vauthier, d'Adoncourt, Dufestel, d'Epinal, Didelot, de Golbey. — *Adj.* 2.120 l. à Joseph Dufestel, Jean-Baptiste Andreu, et Dieudonné Loyal, d'Epinal.

15 prairial an II (3 juin 1794).

444. Vigne de 3 ommées, au champ des Maires, et champ de 7 ommées, à la Range, à Jean-Joseph Dupoirieux, curé à Domèvre-sur-Durbion, *émigré*. — *Est.* 114 l. — *Ferm.* Domi-

nique Dupoirieux. — *Ench.* Mangin, de Dommartin, Vauthier, d'Adoncourt, Houillon, Grosjean, de Dommartin. — *Adj.* 1.155 l. à François Houillon, de Thiélouze.

445. Champ de 8 ommées, à la Range, à Dupoirieux, *émigré.* — *Est.* 40 l. — *Ferm.* Dominique Dupoirieux. — *Ench.* Losseroy, de Dommartin. — *Adj.* 260 l. à Martin Salmon, cultivateur à Dommartin (représenté par Losseroy).

446. Champ de 8 ommées, sur les prés Chasy, à Dupoirieux, *émigré.* — *Est.* 30 l. — *Ferm.* Dominique Dupoirieux. — *Ench.* Grosjean, Joseph Houillon, de Dommartin. — *Adj.* 224 l. à François Houillon, de Thiélouze (représenté par Joseph Houillon).

447. Champ de 2 ommées, à la Range, à Dupoirieux, *émigré.* — *Est.* 10 l. — *Ferm.* Dominique Dupoirieux. — *Ench.* Vauthier, d'Adoncourt, Peutot, de Barbonfoing. — *Adj.* 105 l. à Nicolas Viriot, maçon à Dommartin (représenté par Peutot, de Barbonfoing).

448. Champ de 11 ommées, ès Génauves, à Dupoirieux, *émigré.* *Est.* 48 l. — *Ferm.* Dominique Dupoirieux. — *Ench.* Grosjean, Losseroy, de Dommartin. — *Adj.* 330 l. à Martin Salmon, de Dommartin.

449. Champ de 12 ommées, à la voie d'Adoncourt, à Dupoirieux, *émigré.* — *Est.* 42 l. — *Ferm.* Dominique Dupoirieux. — *Ench.* Grosjean, de Dommartin, Dufestel, d'Epinal. — *Adj.* 260 l. à Joseph Dufestel, d'Epinal.

450. Champ de 11 ommées 15 verges, à la Range, à Dupoirieux, *émigré.* — *Est.* 8 l. — *Ferm.* Dominique Dupoirieux. — *Ench.* Grosjean, Dominique Villemin, de Dommartin. — *Adj.* 55 l. à Claude-Nicolas Grosjean, cultivateur à Dommartin.

451. Champ de 9 ommées, au Sauvan, à Dupoirieux, *émigré*. *Est.* 35 l. — *Ferm.* Dominique Dupoirieux. — *Ench.* Vauthier, d'Adoncourt. — *Adj.* 280 l. à Joseph Vauthier, d'Adoncourt.

452. Champ de 6 ommées, au champ Renard, à Dupoirieux, *émigré*. — *Est.* 24 l. — *Ferm.* Dominique Dupoirieux. — *Ench.* Delpierre, Dupoirieux, de Dommartin. — *Adj.* 35 l. à Claude-Joseph Dupoirieux, cultivateur à Dommartin.

453. Champ de 4 ommées 18 verges, au Meix le Clerc, à Dupoirieux, *émigré*. — *Est.* 17 l. — *Ferm.* Dominique Dupoirieux. — *Ench.* Delpierre, Losseroy, de Dommartin. — *Adj.* 200 l. à Jean-Joseph Duchêne, cultivateur à Adoncourt (représenté par Losseroy).

454. Terre labourable de 9 ommées, au champ des Forges, à Dupoirieux, *émigré*. — *Est.* 30 l. — *Ferm.* Dupoirieux. — — *Ench.* Vauthier, d'Adoncourt, Delpierre, de Dommartin, Peutot, de Barbonfoing. — *Adj.* 375 l. à Jean-Joseph Peutot, cultivateur à Barbonfoing.

455. Champ de 8 ommées, à Blimont, à Dupoirieux, *émigré*. — *Est.* 14 l. — *Ferm.* Dupoirieux. — *Ench.* Delpierre, de Dommartin. — *Adj.* 20 l. à Jean Delpierre, cultivateur à Dommartin.

456. Champ de 6 ommées, aux Xérottes, à Dupoirieux, *émigré*. — *Est.* 11 l. — *Ferm.* Dupoirieux. — *Ench.* Dupoirieux, Grosjean, de Dommartin. — *Adj.* 165 l. à Claude-Nicolas Grosjean, de Dommartin.

457. Champ de 9 ommées, ès Chérières, et champ de 4 ommées, ès Fourrières, à Dupoirieux, *émigré*. — *Est.* 48 l. — *Ferm.* Dupoirieux. — *Ench.* Saulnier, de Dommartin, Dufestel, d'Epinal. — *Adj.* 195 l. à Joseph Dufestel, d'Epinal.

458. Champ de 6 ommées 10 verges, ès Génauves, à DUPOIRIEUX, *émigré*. — *Est.* 26 l. — *Ferm.* DUPOIRIEUX. — *Ench.* MANGEARD, LOSSEROY, de Dommartin. — *Adj.* 145 l. à Martin SALMON, cultivateur à Dommartin (représenté par Losseroy).

459. Champ de 8 ommées, ès Fournières, à DUPOIRIEUX, *émigré*. — *Est.* 24 l. — *Ferm.* DUPOIRIEUX. — *Ench.* SALMON, MANGEARD, GROSJEAN, de Dommartin. — *Adj.* 100 l. à Martin GROSJEAN, cultivateur à Dommartin.

460. Champ de 6 ommées, au Fény, à DUPOIRIEUX, *émigré*. — *Est.* 22 l. — *Ferm.* DUPOIRIEUX. — *Ench.* BAUDOUIN, de Dommartin. — *Adj.* 150 l. à Dominique BAUDOUIN, cultivateur à Dommartin.

461. Champ de 4 ommées, au Fény, à DUPOIRIEUX, *émigré*. — *Est.* 15 l. — *Ferm.* DUPOIRIEUX. — *Ench.* DELPIERRE, SALMON, de Dommartin. — *Adj.* 100 l. à Joseph SALMON, cultivateur à Dommartin.

462. Champ de 11 ommées, à la Champagne, à DUPOIRIEUX, *émigré*. — *Est.* 40 l. — *Ferm.* DUPOIRIEUX. — *Ench.* GROSJEAN, DELPIERRE, de Dommartin. — *Adj.* 400 l. à Jean DELPIERRE, cultivateur à Dommartin.

463. Champ de 5 ommées, à Hampon, à DUPOIRIEUX, *émigré*. — *Est.* 12 l. — *Ferm.* DUPOIRIEUX. — *Ench.* PARIS, GROSJEAN, de Dommartin. — *Adj.* 70 l. à Claude GROSJEAN, cultivateur à Dommartin.

464. Champ de 1 jour 3 ommées, à la Curtille Fallière, à DUPOIRIEUX, *émigré*. — *Est.* 24 l. — *Ferm.* DUPOIRIEUX. — *Ench.* DUFESTEL, d'Epinal, SALMON, de Dommartin, VAUTHIER, d'Adoncourt. — *Adj.* 250 l. à François VAUTHIER, cultivateur à Adoncourt.

465. Champ de 1 jour, aux Feignes de Hampon, à Dupoirieux, *émigré*. — *Est.* 20 l. — *Ferm.* Dupoirieux. — *Ench.* Virlet, Salmon, de Dommartin. — *Adj.* 100 l. à Joseph Salmon, cultivateur à Dommartin.

466. Champ de 5 ommées, à la Curtille Fallière, à Dupoirieux, *émigré*. — *Est.* 10 l. — *Ferm.* Dupoirieux. — *Ench.* Grosjean, de Dommartin, Dufestel, d'Epinal. — *Adj.* 60 l. à Joseph Dufestel, d'Epinal.

467. Champ de 2 ommées, aux Feignes de Hampon, à Dupoirieux, *émigré*. — *Est.* 4 l. — *Ferm.* Dupoirieux. — *Ench.* Grosjean, Dupoirieux, de Dommartin. — *Adj.* 85 l. à Dominique Dupoirieux, cultivateur à Dommartin.

468. Partie d'un pré, soit 7 ommées, à Saurupt, à Dupoirieux, *émigré*. — *Est.* 60 l. — *Ferm.* Dupoirieux. — *Ench.* Vauthier, d'Adoncourt, Grosjean, de Dommartin. — *Adj.* 465 l. à Jean-François Grosjean, cultivateur à Dommartin.

469. Partie d'un pré, soit 2 ommées, à Saurupt, à Dupoirieux, *émigré*. — *Est.* 23 l. — *Ferm.* Dupoirieux. — *Ench.* Virtel, Dupoirieux, de Dommartin. — *Adj.* 320 l. à Dominique Dupoirieux, cultivateur à Dommartin.

470. Pré de 3 ommées, aux Cuivrieux, à Dupoirieux, *émigré*. — *Est.* 18 l. — *Ferm.* Dupoirieux. — *Ench.* Villiet, de Dinozé. — *Adj.* 25 l. à Joseph Villiet, juge de paix du canton d'Epinal, à Dinozé.

471. Pré de 1 ommée, ès Zérottes, à Dupoirieux, *émigré*. — *Est.* 6 l. — *Ferm.* Dupoirieux. — *Ench.* Villemin, Grosjean, de Dommartin. — *Adj.* 20 l. à Claude-Nicolas Grosjean, cultivateur à Dommartin.

472. Pré de 4 ommées, au pré Bernard, à Dupoirieux, *émigré*.

— *Est.* 32 l. — *Ferm.* Dupoirieux. — *Ench.* Grosjean, de Dommartin, Virtel, d'Adoncourt. — *Adj.* 730 l. à Jean-François Virtel, cultivateur à Adoncourt.

473. Pré de 4 ommées 6 verges, au Cul du Breuil, à Dupoirieux, *émigré*. — *Est.* 30 l. — *Ferm.* Dupoirieux. — *Ench.* Grosjean, Losseroy, de Dommartin, Peutot, de Barbonfoing. — *Adj.* 225 l. à François Vauthier, cultivateur à Adoncourt (représenté par Peutot).

474. Terrain de 5 ommées, dans l'Etang d'Aunoux, à Dupoirieux, *émigré*. — *Est.* 33 l. — *Ferm.* Dupoirieux — *Ench.* Losseroy, de Dommartin, Peutot, de Barbonfoing. — *Adj.* 505 l. à Jean-Joseph Peutot, cultivateur à Barbonfoing.

475. Pré de 3 ommées, au Meix Leclerc, à Dupoirieux, *émigré*. — *Est.* 15 l. — *Ferm.* Dupoirieux, *émigré*. — *Ench.* Losseroy, de Dommartin, Peutot, de Barbonfoing. — *Adj.* 240 l. à Nicolas Viriot, maçon à Dommartin (représenté par Peutot).

476. Pré de 1 ommée 12 verges, au-dessous de l'étang d'Aunoux, à Dupoirieux, *émigré*. — *Est.* 7 l. — *Ferm.* Dupoirieux. — *Ench.* Vauthier, Grosjean, de Dommartin. — *Adj.* 30 l. à Claude Grosjean, cultivateur à Dommartin.

477. Moitié d'une curtille de 36 verges en totalité, derrière la maison de Georges Grosjean, à Dupoirieux, *émigré*. — *Est.* 12 l. — *Ferm.* Dupoirieux. — *Ench.* Duchêne, de Dommartin. — *Adj.* 160 l. à Jean-Joseph Duchêne, cultivateur à Dommartin.

478. Moitié d'un jardin de 4 ommées 12 verges en totalité, au jardin Janesse, à Dupoirieux, *émigré*. — *Est.* 7 l. — *Ferm.* Dupoirieux. — *Ench.* Dupoirieux, de Dommartin, Peutot, de Barbonfoing. — *Adj.* 180 l. à Jean-Joseph Peutot, cultivateur à Barbonfoing.

479. Jardin de 20 verges, au jardin Janesse, à Dupoirieux, *émigré*. — *Est.* 31. — *Ferm.* Dupoirieux. — *Ench.* Dupoirieux, de Dommartin, Vauthier, d'Adoncourt. — *Adj.* 65 l. à François Vauthier, cultivateur à Adoncourt.

480. Moitié d'une chénevière de 4 ommées en totalité, au jardin Janesse, à Dupoirieux, *émigré*. — *Est.* 8 l. — *Ferm.* Dupoirieux. — *Ench.* Peutot, de Barbonfoing. — *Adj.* 400 l. à Jean-Joseph Peutot, cultivateur à Barbonfoing.

23 fructidor an II (9 septembre 1794).

481. Maison à Adoncourt, avec curtille, meix et aisances, en tout 6 ommées, pour un cinquième à Claude-Joseph Claudel, ex-curé de Bouxières-aux-Chênes, district de Nancy, *émigré*. — *Est.* 1.198 l. — *Ench.* Vauthier, Etienne, d'Adoncourt. — *Adj.* 1.500 l. à Joseph Etienne, cultivateur à Adoncourt.

482. Champ de 9 ommées, et champ de 1 jour 1 ommée, finage d'Adoncourt, à Claudel, *émigré*. — *Est.* 80 l. — *Ench.* Bertelot, Paysal, d'Epinal, Virtel, Mangin, Vauthier, d'Adoncourt. — *Adj.* 350 l. à Joseph Michel, cultivateur à Adoncourt (représenté par Virtel et Vauthier).

483. Champ de 8 ommées 16 verges, sur le meix du Rond Puits, à Claudel, *émigré*. — *Est.* 13 l. — *Ench.* Peureux, de La Chapelle-aux-Bois, Mangin, d'Adoncourt. — *Adj.* 35 l. à Jean-Joseph Duchêne, cultivateur à Dommartin (représenté par Mangin).

484. Champ de 1 jour 2 ommées, à la première pointière du champ Renard, à Claudel, *émigré*. — *Est.* 18 l. — *Ench.* Peureux, de La Chapelle-aux-Bois, Colin, d'Adoncourt. — — *Adj.* 70 l. à Joseph Michel, cultivateur à Adoncourt (représenté par Colin).

485. Champ de 6 ommées 3 verges, à la seconde pointière du champ Renard, à Claudel, *émigré*. — *Est.* 12 l. — *Ench.* Colin, Mangin, d'Adoncourt. — *Adj.* 20 l. à Dominique Mangin, cultivateur à Adoncourt.

486. Champ de 7 ommées 8 verges, au-dessus du champ Mathieu, à Claudel, *émigré*. — *Est.* 9 l. — *Ench.* Mangin, d'Adoncourt. — *Adj.* 10 l. à Joseph Michel, cultivateur à Adoncourt (représenté par Mangin).

487. Champ de 1 jour, à la Levière, à Claudel, *émigré*. — *Est.* 30 l. — *Ench.* Vauthier, Etienne, d'Adoncourt. — *Adj.* 50 l. à Nicolas Colin, cultivateur à Adoncourt (représenté par Etienne).

488. Champ de 5 ommées 19 verges, à Maximpré, à Claudel, *émigré*. — *Est.* 29 l. — *Ench* Virtel, Mangin, Vauthier, d'Adoncourt. — *Adj.* 50 l. à François Vauthier, d'Adoncourt.

489. Champ de 8 ommées 18 verges, à la Haie Brûlée, à Claudel, *émigré*. — *Est.* 10 l. — *Ench.* Virtel, d'Adoncourt. — *Adj.* 15 l. à Jean-François Virtel, d'Adoncourt.

490. Champ de 1 jour 3 ommées 13 verges, ès champs Bresson, à Claudel, *émigré*. — *Est.* 20 l. — *Ench.* Michel. — *Adj.* 30 l. à Joseph Michel, cultivateur à Adoncourt (représenté par Mangin).

491. 4 champs de 3 jours 5 ommées 11 verges, finage d'Adoncourt, à Claudel, *émigré*. — *Est.* 44 l. — *Ench.* Vauthier, Mangin, d'Adoncourt. — *Adj.* 82 l. à Joseph Michel, cultivateur à Adoncourt (représenté par Vauthier et Mangin).

492. Champ de 9 ommées 22 verges, au Crux du Potier, à Claudel. *émigré*. — *Est.* 20 l. — *Ench.* Bernard, de Girancourt. — *Adj.* 30 l. à Claude-Joseph Bernard, cultivateur à Adoncourt.

493. Champ de 5 ommées 15 verges, ès champs Dubois, à Claudel, *émigré*.. — *Est.* 12 l. — *Ench.* Virtel, d'Adoncourt. — *Adj.* 15 l. à Nicolas Cossin, cultivateur à Adoncourt (représenté par Virtel).

494. Champ de 9 ommées, aux Galades, à Claudel, *émigré*. — *Est.* 27 l. — *Ench.* Vauthier, d'Adoncourt. — *Adj.* 40 l. à Joseph Michel, cultivateur à Adonconrt (représenté par Vauthier).

495. Champ de 5 ommées 22 verges, à Bois, à Claudel, *émigré*. — *Est.* 15 l. — *Ench.* Colin, Vauthier, d'Adoncourt. — *Adj.* 30 l. à François Vauthier, cultivateur à Adoncourt (représenté par Joseph Vauthier).

496. Champ de 5 ommées, à la Poiraye, à Claudel, *émigré*. — *Est.* 20 l. — *Ench.* Mathis, d'Adoncourt. — *Adj.* 25 l. à Joseph Michel, cultivateur à Adoncourt (représenté par Mathis).

497. Champ de 5 ommées, à la Poiraye, à Claudel, *émigré*. — *Est.* 35 l. — *Ench.* Mangin, Vauthier, d'Adoncourt. — *Adj.* 40 l. à Barbe Plaisance, femme Etienne, d'Adoncourt (représentée par Vauthier).

498. Champ de 5 ommées, au-dessus des Champs, à Claudel, *émigré*. — *Est.* 10 l. — *Ench.* Mangin, d'Adoncourt. — *Adj.* 10 l. à Nicolas Colin, cultivateur à Adoncourt (représenté par Vauthier).

499. Champ de 7 ommées 1/2, ès prés Lajux, à Claudel, *émigré*. — *Est.* 70 l. — *Ench.* Mangin, Colin, Vauthier, d'Adoncourt. — *Adj.* 300 l. à Joseph Michel, cultivateur à Adoncourt (représenté par Vauthier).

500. Prés de 1 jour, 1 ommée 22 verges, au-dessus de Valempré,

à Claudel, *émigré*. — *Est.* 1261. — *Ench.* Bertelot, Dufestel, d'Epinal, Vauthier, Mangin, Virtel, d'Adoncourt. — *Adj.* 810 l. à Nicolas Mathis, cultivateur à Adoncourt (représenté par Vauthier et Virtel).

501. Pré de 3 ommées 13 verges, à la Jeuchère, à Claudel, *émigré*. — *Est.* 50 l. — *Ench.* Dufestel, d'Epinal, Colin, d'Adoncourt. — *Adj.* 325 l. à Nicolas Tachet, cultivateur à Adoncourt (représenté par Colin).

502. Pré de 7 ommées, à la curtille des Orges, à Claudel, *émigré*. — *Est.* 112 l. — *Ench.* Dufestel, Paysal, d'Epinal, Vauthier, d'Adoncourt. — *Adj.* 600 l. à Joseph Michel, cultivateur à Adoncourt (représenté par Vauthier).

503. Chénevière de 2 ommées 16 verges, au Revoye, et curtille de 1 ommée 1/2, à Claude, *émigré*. — *Est.* 141 l. — *Ench.* Virtel, Mangin, Tachet, Vauthier, d'Adoncourt, Thouand, d'Epinal. — *Adj.* 310 l. à Joseph Etienne, cultivateur à Adoncourt (représenté par Tachet et Virtel).

23 prairial an IV (11 juin 1796).

504. Pré de 15 ommées, finage de Dommartin, à une Fondation au profit de la Cure. — *Est.* et *adj.* 605 l. à Georges Perrard, cultivateur au Void de Girancourt, Joseph Valentin et Jean-Nicolas Colin, cultivateurs à Girancourt, Joseph Vauthier, d'Adoncourt, et Jean Delpierre, de Dommartin.

24 prairial an IV (12 juin 1796).

505. Trois prés de 3 fauchées 3 ommées, au Chapitre de Remiremont et à Canon de Ville, *émigré*. — *Est.* et *adj.* 2.725 fr. 25 à Georges Perrard, du Void de Girancourt. Joseph Valentin et Jean-Nicolas Colin, de Girancourt, Joseph Vauthier, d'Adoncourt, et Jean Delpierre, de Dommartin.

14 vendémiaire an IX (6 octobre 1800).

506. Moitié d'une maison, à Dommartin, champ de 1 jour 1 ommée (22 ares 45 centiares), finage de Girancourt, champ de 13 ommées 17 verges (27 ares 91 centiares), finage de Dommartin, autre champ de 4 ommées (8 ares 16 centiares), et moitié dans 15 ommées (30 ares 61 centiares), chénevière de 1 ommée 15 verges (3 ares 26 centiares), et un pré de 3 ommées 1/2 (7 ares 14 centiares), le tout même finage, à Joseph Dupoirieux, *émigré*. — *Est.* 1.536 francs. — *Adj.* 2.025 francs à Dominique Dupoirieux, cultivateur à Dommartin.

FOMEREY

(Arch. dép. 5 Q 35).

13 février 1791.

507. Champ de 2 jours 1/2, dit les Champs Devoid, finage de Bocquegney, et pré de 6 fauchées, finage de Bocquegney, à l'Abbaye de l'Etanche. — *Est.* 2.101 l. — *Ferm.* Nicolas Dugravot. — *Soum.* Biard, d'Epinal. — *Ench.* Dugravot, de Fomerey, Haustête, de Chavelot, Biard, d'Epinal, Balay, de Fomerey. — *Adj.* 2.775 l. à André Biard, et François Billot, négociants à Epinal.

28 juin 1791.

508. Pré de 1 fauchée 3 ommées, à Jaunoy, à l'Abbaye de l'Etanche, et pré de 3 ommées, à Jaunoy, au Bouverot de la

Cure de Gigney. — *Est.* 242 l. — *Soum.* Nicolas Dugravot, de Fomerey. — *Ench.* Claude David, Maud'heux, d'Epinal. — *Adj.* 600 l. à Jean-Claude David, d'Epinal.

20 mars 1792.

509. Gagnage comprenant : terres arables de 74 jours, prés de 10 fauchées 8 ommées 13 verges, curtille et chénevière de 2 jours 1 ommée, à la Chapelle Notre-Dame de Pitié. — *Est.* 8.096 l. — *Ferm.* Contaut, de Fomerey. — *Soum.* Mathieu Balay, de Fomerey. — *Ench.* Haustête, de Chavelot, Contaut, de Fomerey. — *Adj.* 17.200 l. à François Contaut, laboureur à Fomerey.

510. Deux prés de 23 fauchées 8 ommées 2 verges, à l'Abbaye de Bonfays. — *Est.* 2.630 l. — *Ferm.* J.-B. Dupoirieux, de Fomerey. — *Soum.* Parisot, de Fomerey. — *Ench.* Donville, d'Epinal, Lhote, de Darnieulles. — *Adj.* 5.375 l. à François Lhote, laboureur à Darnieulles.

LES FORGES

(Arch. dép. 5 Q 35).

13 février 1791.

511. Pré de 13 fauchées 5 ommées 4 verges, au canton du pré Didier, et pré de 6 fauchées 5 ommées 10 verges, au Page, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 2.640 l. — *Soum.* Thiéry, d'Epinal. — *Ench.* Morel, d'Uxegney, Thiéry, Pellet, Donville, d'Epinal. — *Adj.* 5.375 l. à Georges Morel, d'Avière.

512. Champ de 50 jours, et pré de 6 fauchées 1 ommée, à la Folie Antoine, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 924 l. — *Ferm.* Parmentelot, d'Olima. — *Soum.* Joseph Pellet, d'Epinal. — *Ench.* Haustète, de Chavelot, Roger, Thiéry, Donville, d'Epinal, Duhoux. — *Adj.* 2.450 l. à Georges Duhoux, de Besonfosse.

(Duhoux a déclaré ne pas savoir écrire).

24 mai 1791.

513. Terres arables de 2 jours, sous la Forêt, et prés de 1 ommée 23 verges, ès prés Didier, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 68 l. 4 s. — *Soum.* Georges Morel, d'Avière. — *Ench.* Pellet, Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 123 l. 4 s. à Joseph Pellet, d'Epinal.

514. Terres labourables de 3 jours 2 ommées 15 verges, en 2 pièces, et prés de 5 fauchées 5 ommées 5 verges, en 7 pièces, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 294 l. 16 s. — *Soum.* Morel, d'Avière. — *Ench.* Thiéry, d'Epinal, Morel, d'Avière. — *Adj.* 540 l. à Georges Morel, d'Avière.

515. Gagnage consistant en terres arables de 179 jours, curtilles et prés de 48 fauchées, à la Secrète du Chapitre d'Epinal. — *Est.* 12.100 l. — *Soum.* Morel, d'Avière. — *Ench.* Thiéry, d'Epinal, Morel, d'Avière, Pellet, d'Epinal. — *Adj.* 14.300 l. à Joseph Pellet, et Jean-François Thiéry, d'Epinal, et Georges Morel, d'Avière.

GIGNEY

(Arch. dép. 5 Q 35, 6 Q 2, 7 Q 2).

28 juin 1791.

516. Pré de 1 fauchée 15 verges, à la Secrète du Chapitre de Remiremont, et pré de 1 fauchée 6 ommées 5 verges, aux Grandes Aumones du Chapitre de Remiremont. — *Est.* 220 l. — *Soum.* Jeanpierre, de Gigney. — *Ench.* Loyal, d'Epinal, Jeanpierre, de Gigney. — *Adj.* 305 l. à Georges-François Jeanpierre, et Etiénne Humbert, cultivateurs à Gigney.

517. Terres de 18 jours 6 ommées 7 verges, prés de 2 fauchées 1 ommée, au Chapitre d'Epinal. — *Est.* 720 l. — *Soum.* Racat, de Gigney. — *Ench.* Perry, de Mazelay, Brocard, David, d'Epinal. — *Adj.* 1.225 l. à Nicolas-Maurice Brocard, d'Epinal.

518. Terres labourables de 20 jours 4 ommées, prés de 9 jours 8 verges, au Bouverot de la Cure de Gigney. — *Est.* 3.476 l. — *Soum.* Houot, de Mazelay. — *Ench.* Humbert, de Gigney, Thiéry, Loyal, d'Epinal. — *Adj.* 5.250 l. à Antoine-Dieudonné Loyal, d'Epinal.

25 février 1793.

519. Chénevière, curtille et friche de 4 jours, champ de 1 jour 4 ommées, aux Religieuses Prêcheresses de Nancy. — *Est.* 352 l. — *Soum.* Haustête, de Chavelot. — *Ench.* Thiéry, Brocard, d'Epinal. — *Adj.* 510 l. à Nicolas-Maurice Brocard, d'Epinal.

5 germinal an II (25 mars 1794).

520. Champ de 1 jour 1/2, à François Bienaimé, curé à Gigney, *émigré*. — *Est.* 110 l. — *Soum.* Biard, négociant à Epinal. — *Ench.* Moinel, de Golbey, Laporte, Cléver, Brocard, d'Epinal. — *Adj.* 550 l. à Nicolas-Maurice Brocard, d'Epinal.

13 messidor an II (1er juillet 1794).

521. Champ de 4 jours, champ de 7 ommées 1/2, et champ de 3 ommées 3 verges, ès Angles, champ de 1 jour 5 ommées 3 verges, au bois de Géne, à la Confrérie de Saint-Médard de Gigney. — *Est.* 283 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Brocard, Thiéry, Vaillant, d'Epinal, Cholez. — *Adj.* 1.990 l. à Dominique Vaillant, marchand à Epinal.

522. Champ de 8 ommées 4 verges, à Saint-Médard, champ de 1 jour, à la Grande Haye, et champ de 8 ommées 10 verges, ès Forières, à la Confrérie de Saint-Médard de Gigney. — *Est.* 125 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Gérard, Vaillant, d'Epinal, Cholez, Brocard, d'Epinal. — *Adj.* 875 l. à Nicolas-Sébastien Brocard, aubergiste à Epinal.

523. Pré de 4 ommées 3 verges, à la troisième pointière de Careux, à la Confrérie de Saint-Médard de Gigney. — *Est.* 12 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Brocard, Loyal, d'Epinal. — *Adj.* 150 l. à Antoine-Dieudonné Loyal, d'Epinal.

524. Champ de 14 ommées, ès Frêmis, à la Confrérie du Rosaire de Gigney. — *Est.* 90 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Brocard, Thiéry, Vaillant, d'Epinal. — *Adj.* 480 l. à Dominique Vaillant, marchand à Epinal.

525. Pré de 3 ommées 15 verges, ès Pensées, à la Confrérie

des Morts de Gigney. — *Est.* 96 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Brocard, Thiéry, Vaillant, d'Epinal. — *Adj.* 440 l. à Dominique Vaillant, marchand à Epinal.

25 thermidor an III (12 août 1795).

526. Jardin de 2 ommées, à la Cure de Gigney. — *Est.* 375 l. — *Ench.* Peureux, de La Chapelle, Biard, Vaillant, d'Epinal. — *Adj.* 4.650 l. à Dominique Vaillant, marchand à Epinal.

25 prairial an IV (13 juin 1796).

527. Gagnage consistant en terres labourables et prés, à Gigney, et bans joignants, provenant de la *Fondation, dite des vins de Pâques*, à la Cure de Gigney. — *Est.* et *adj.* 5.320 l. 7 s. à Antoine-Dieudonné Loyal, négociant à Epinal.

528. Maison presbytérale de Gigney, jardin potager en dépendant de 2 ommées 19 verges, verger de 12 ommées 8 verges, à la Cure de Gigney. — *Est.* et *adj.* 3.075 l. 6 s. à Antoine Loyal, d'Epinal.

529. Pré de 2 ommées, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* et *adj.* 415 fr. 80 à Claude Cornement, cultivateur à Domèvre-sur-Avière.

530. Pré de 2 fauchées, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* et *adj.* 622 fr. 60 à François Lhote, maitre de poste à Darnieulles.

25 brumaire an IX (16 novembre 1800).

531. Maison, jardin attenant de 1 jour 3 ommées 8 verges, terres labourables de 7 jours 1 ommée 6 verges, prés de 2 fauchées 3 ommées, à la Chapelle de Notre-Dame de

Gigney. — *Est.* 2.440 l. — *Adj.* 3.775 l. à Christophe ROBILLOT, inspecteur des contributions à Epinal. (Vente faite à la suite de la déchéance de celle adjugée, le 28 juin 1791, pour 3.375 l., à Dominique GRANDEMANGE, de Gigney).

11 brumaire an XI (2 novembre 1802).

532. Champ de 1 jour, à la CONFRÉRIE DU ROSAIRE de Gigney. — *Est.* 200 l. — *Adj.* 275 l. à Léopold CHAROTTE père, d'Epinal. (Vente faite à la suite de la déchéance de celle adjugée, le 13 messidor an II, pour 525 l. à Nicolas GRALLET, cultivateur à Gigney).

GIRANCOURT

(Arch. dép. 5 Q 35, 6 Q 2, 6 Q 3).

12 février 1791.

533. Etang de 2 arpents, dit l'étang aux Bois, à l'ABBAYE de Chaumousey. — *Est.* 144 l. — *Soum.* BOULAY, de Renaufief. — *Ench.* PELLET, BROCARD, THIÉRY, DONVILLE, d'Epinal, SAULNIER, de Girancourt. — *Adj.* 805 l. à Gérôme SAULNIER, Jean-Chrysostôme SAULNIER, François SAULNIER, Jean-Nicolas POIROT l'aîné, Jean-Joseph VINEL, et Joseph AUBERTIN, de Girancourt.

534. Pré de 5 fauchées 6 ommées 13 verges, dit le clos des Dames, au CHAPITRE de Remiremont. — *Est.* 2.178 l. — *Ferm.* François BASSOT, cultivateur à Girancourt. — *Soum.* VINEL et POIROT, de Girancourt. — *Ench.* SAULNIER, BASSOT,

de Girancourt. – *Adj.* 3.175 l. à Jean-Joseph Vinel, Georges Perrard, Nicolas Colin, Jean-Nicolas Tachet, Jean-Nicolas Poirot l'aîné, Jean-Nicolas Poirot le jeune, et Joseph Valentin, tous cultivateurs à Girancourt (représentés par Saulnier).

535. Terres labourables de 17 jours 8 ommées 23 verges, prés de 6 fauchées 5 ommées, au Bouverot de la Cure de Girancourt. — *Est.* 3.806 l. — *Soum.* Poirot et Vinel, de Girancourt. — *Ench.* Thiéry, Cléver, Donville, d'Epinal. Saulnier, de Girancourt. — *Adj.* 4.550 l. à Jean-Joseph Vinel, Georges Perrard, Nicolas Colin, Jean-Nicolas Tachet, Jean-Nicolas Poirot l'aîné, Jean-Nicolas Poirot le jeune, et Joseph Valentin, tous cultivateurs à Girancourt (représentés par Saulnier).

2 avril 1791.

536. Etang de 4 jours 3 verges, y compris une feigne au-dessus, dit l'étang de l'Epée, un autre étang de 4 jours 3 ommées 4 verges, y compris une feigne au-dessus, dit l'étang du Houé de la Consistance, et un réservoir de 4 ommées 22 verges, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 616 l. — *Soum.* Vinel et Poirot, de Girancourt. — *Ench.* Pellet, Perrin, d'Epinal. — *Adj.* 1.305 l. à Jean-Baptiste Perrin, Donville, Miquel, Clément, Bonnet, et Loyal, d'Epinal, Jean-Nicolas Poirot l'aîné, Jean-Chrysostôme Saulnier, Jean-Joseph Vinel, Joseph Aubertin, François Saulnier, et Gérôme Saulnier, de Girancourt.

19 avril 1791.

537. Champ de 9 ommées 16 verges 1/2, aux Fays, à l'Abbaye de Chaumousey, et pré de 6 ommées, sur l'étang et au-dessus du moulin, à une Fondation au profit de la Cure dudit lieu. — *Est.* 121 l. — *Ferm.* Nicolas Saulnier, de Girancourt. — *Soum.* Nicolas Saulnier, de Girancourt. — *Adj.* 121 l. à Nicolas Saulnier, de Girancourt.

538. Chenevière de 11 ommées 23 verges, à Réchamp, à une Fondation au profit de la Cure de Girancourt. — *Est.* 286 l. — *Soum.* Bernard et Leroy, de Girancourt. — *Ench.* Vauthier, d'Adoncourt, Bassot, Bernard, de Girancourt. — *Adj.* 635 l. à Claude Bernard et Jean-Baptiste Leroy, de Girancourt.

7 ventôse an II (25 février 1794).

539. Moulin, dit le moulin de l'Aunoy, jardin potager de 1 ommée 1/2, pré de 3 ommées 1/2, terrain de 18 verges, curtille de 6 ommées, 2 écluses, de la consistance de 2 ommées, à Gabriel Canon, marquis de Ville-sur-Illon, *émigré*. — *Est.* 5.000 l. — *Ferm.* Gremillet. — *Soum.* Ruyer, cultivateur aux Forges. — *Ench.* Vauthier, d'Adoncourt, Viriot, d'Epinal, Perra, de Girancourt. — *Adj.* 15.700 l. à Léopold Viriot, d'Epinal.

17 prairial an IV (5 juin 1796).

540. Maison presbytérale de Girancourt, et jardin potager attenant, de 5 ommées 21 verges, à la Cure de Girancourt. — *Est.* et *adj.* 3.432 l. à Georges Perrard, Joseph Valentin, et Jean-Nicolas Colin, cultivateurs à Girancourt, Joseph Vauthier, cultivateur à Adoncourt, et Jean Delpierre. cultivateur à Dommartin.

24 prairial an IV (12 juin 1796.)

541. Champ de 5 ommées, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* et *adj.* 61 fr. 67 à Georges Perrard, Joseph Valentin, et Jean-Nicolas Colin, de Girancourt, Joseph Vauthier, d'Adoncourt, et Jean Delpierre, de Dommartin.

542. Tour servant ci-devant de prison, au Chapitre de Remiremont, et à Gabriel Canon, marquis de Ville-sur-Illon, *émigré*.

— *Est.* et *adj.* 225 francs à Claude-Joseph GRANDMAIRE, commissaire de l'administration municipale de Girancourt.

22 messidor an IV (10 juillet 1796).

543. Pré de 15 ommées, à l'étang de Moyenpal, à la MAITRISE DE L'ECOLE de Girancourt. — *Est.* et *adj.* 605 francs à Claude LOUIS, concierge de l'administration centrale du département, à Epinal.

GIRMONT

(Arch. dép. 5 Q 35, 6 Q 2, 7 Q 2).

13 février 1791.

544. Terres labourables de 64 jours 7 ommées, prés de 15 fauchées 1 ommée, chénevière de 2 jours, au BOUVEROT DE LA CURE de Girmont. — *Est.* 12.144 l. — *Soum.* HOUOT et TACHET, de Girmont. — *Ench.* THIÉRY, CLÉVER, d'Epinal, HOUOT, TACHET, de Girmont. — *Adj.* 20.000 l. à Jean-François THIÉRY, d'Epinal.

545. Terres labourables de 29 jours 18 verges, prés de 10 fauchées 2 ommées 13 verges, curtille de 20 verges, chénevière de 17 verges, au DOMAINE DU ROI. — *Est.* 6.270 l. — *Soum.* HOUOT et TACHET, de Girmont. — *Ench.* DUBOIS, de Girmont, THIÉRY, d'Epinal, HAUSTÊTE, de Chavelot. — *Adj.* 9.575 l. à Joseph THIÉRY, et Jean-Baptiste PERRIN, d'Epinal.

546. Jardin de 14 ommées, à la chapelle Saint-Adrien, jadis Ermitage, à la Cure de Girmont. — *Est.* 264 l. — *Soum.* Houot et Tachet, de Girmont. — *Ench.* Dubois, Bombard, de Girmont. — *Adj.* 441 l. à Jean-Joseph Bombard, de Girmont.

1er avril 1791.

547. Pré de 3 ommées, au grand Rayeux, et autre de 2 ommées 6 verges, à la Basse Maxière, à la Chapelle Saint-Michel d'Epinal. — *Est.* 77 l. — *Ferm.* Pellet, négociant à Epinal. — *Soum.* Pellet, d'Epinal. — *Ench.* Donville, d'Epinal, Contaut, de Girmont. — *Adj.* 90 l. à Leroux Donville, d'Epinal.

2 avril 1791.

548. Pré de 15 ommées, dit le pré Saint-Quirin, à la Chapelle Saint-Quirin, érigée à Vaudéville. — *Est.* 374 l. — *Soum.* Bergist et Etienne, de Girmont. — *Ench.* Bontemps, de Girmont. — *Adj.* 405 l. à Thomas Bontemps, meunier à Girmont.

30 août 1791.

549. Terres arables de 38 jours 5 ommées, pré de 1 fauchée, au Chapitre et à la Compagnie des Prêtres d'Epinal. — *Est.* 1.951 l. 8 s. — *Soum.* Houot et Tachet, de Girmont. — *Ench.* Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 4.000 l. à Jean-François Thiéry, et Jean-Baptiste Perrin, d'Epinal.

20 décembre 1791.

550. Grange, dite la grange des dimes, au Chapitre d'Epinal et à la Cure de Girmont. — *Est.* 550 l. — *Soum.* Tachet, de

Girmont. — *Ench.* Tachet. — *Adj.* 555 l. à Denis Tachet, cultivateur à Girmont.

28 brumaire an III (18 novembre 1794).

551. Champ de 19 ommées 5 verges, à Endreviller, à Stanislas-Goëry Lasalle, dit Faucompierre, d'Epinal, *émigré*. — *Est.* 200 l. — *Ench.* Maldamé, d'Epinal, Houot, de Girmont. — *Adj.* 600 l. à François Houot, cultivateur à Girmont.

552. Champ de 3 ommées 6 verges, à la Nol, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 22 l. — *Ench.* Tachet, Bergist, de Girmont. — *Adj.* 35 l. à Joseph Bergist, cultivateur à Girmont.

553. Champ de 1 jour, à Endreviller, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 86 l. — *Ench.* Maldamé, d'Epinal, Tachet, Demange, de Girmont. — *Adj.* 200 l. à Charles Demange, cultivateur à Girmont.

554. Champ de 6 ommées 2 verges, à Endreviller, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 50 l. — *Ench.* Maldamé, Vaillant, d'Epinal, Tachet, de Girmont. — *Adj.* 110 l. à Denis Tachet, cultivateur à Girmont.

555. Champ de 3 ommées 4 verges, à la ruelle des Charettes, à Lasalle-Faucompierre, — *Est.* 36 l. — *Ench.* Bergist, de Girmont, Vaillant, d'Epinal, Houot, de Girmont. — *Adj.* 70 l. à François Houot, cultivateur à Girmont.

556. Champ de 1 jour 4 verges, à la ruelle des Charettes, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 70 l. — *Ench.* Dubois, de Girmont, Maldamé, d'Epinal, Padox, de Dogneville. — *Adj.* 220 l. à Antoine Padox, manœuvre à Dogneville.

557. Champ de 2 jours 5 ommées, sur les prés des Veilles, à

Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 100 l. — *Ench.* Vaillant, d'Epinal, Bergist, de Girmont. — *Adj.* 220 l. à Joseph et Gaspard Bergist, cultivateurs à Girmont.

558. Champ de 1 jour 6 ommées, sur les prés des Veilles, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 60 l. — *Ench.* Dubois, de Girmont, Maldamé et Vaillant, d'Epinal. — *Adj.* 140 l. à Dominique Vaillant, négociant à Epinal.

559. Champ de 4 ommées 16 verges, sur les prés des Veilles, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 20 l. — *Ench.* Vaillant, d'Epinal, Dubois, de Girmont. — *Adj.* 45 l. à Antoine Dubois, cultivateur à Girmont.

560. Champ de 12 ommées 5 verges, à côté du pré des Veilles, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 60 l. — *Ench.* Maldamé, d'Epinal, Tachet, de Girmont, Vaillant, d'Epinal. — *Adj.* 150 l. à Dominique Vaillant, d'Epinal.

561. Champ de 16 ommées, et champ de 12 ommées 8 verges, au Rayeux des Coëlles, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 130 l. — *Ench.* Dubois, de Girmont, Vaillant, Maldamé, d'Epinal. — *Adj.* 365 l. à Charles Maldamé, négociant à Epinal.

562. Champ de 2 jours, au Rayeux des Coëlles, et champ de 1 jour 14 verges, au pré des Maires, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 209 l. — *Ench.* Houot, Dubois, de Girmont, Vaillant, d'Epinal, Padox, de Dogneville. — *Adj.* 620 l. à Antoine Padox, manœuvre, et Nicolas Laurent, bonnetier à Dogneville.

563. Champ de 8 ommées 8 verges, au pré des Maires, et champ de 7 ommées 1 verge, à Bouzeuron, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 152 l. — *Ench.* Vaillant, d'Epinal, Montes, de Dogneville, Maldamé, d'Epinal. — *Adj.* 420 l. à Georges Montes, scieur de long à Dogneville.

564. Champ de 9 ommées 24 verges, à Bouzeuron, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 90 l. — *Ench.* VAILLANT, MALDAMÉ, d'Epinal, MONTES, de Dogneville. — *Adj.* 230 l. à Dominique VAILLANT, d'Epinal.

565. Champ de 12 ommées 3 verges, à Bouzeuron, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 210 l. — *Ench.* PERRY, de Girmont, VAILLANT, MALDAMÉ, d'Epinal. — *Adj.* 525 l. à Charles MALDAMÉ, négociant à Epinal.

566. Champ de 2 jours 2 ommées 14 verges, au bas des Coëlles, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 250 l. — *Ench.* MALDAMÉ, d'Epinal, MONTES, de Dogneville, PERRY, HOUOT, de Girmont. — *Adj.* 1.100 l. à François HOUOT, cultivateur a Girmont.

567. Champ de 18 ommées 5 verges, devant Chavelot, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 210 l. — *Ench.* PERRY, HOUOT, de Girmont, LARUE et MALDAMÉ, d'Epinal. — *Adj.* 440 l. à Charles LARUE, et Charles MALDAMÉ, négociants à Epinal.

568. Champ de 2 jours, 20 verges, au Rauné devant Chavelot, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 190 l. — *Ench.* MALDAMÉ, VAILLANT, d'Epinal, HAUMONTÉ, de Dogneville. — *Adj.* 300 l. à Etienne-Nicolas HAUMONTÉ, de Dogneville.

569. Champ de 6 ommées 18 verges, à la Vigneule, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 60 l. — *Ench.* REMY, de Longchamp, VAILLANT, d'Epinal, PERRY, de Girmont. — *Adj.* 150 l. à Georges PERRY, cultivateur à Girmont.

570. Champ de 12 ommées 1/2, champ de 4 ommées, champ de 5 ommées 24 verges, et champ de 11 ommées 9 verges, saison de Coëlle, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 238 l. — *Ench.* LARUE, d'Epinal, BERGIST, de Girmont, VAILLANT, d'Epinal. — *Adj.* 455 l. à Dominique VAILLANT, d'Epinal.

571. Champ de 2 jours 8 ommées 22 verges, devant le Rouvrat, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 200 l. — *Ench.* HOUOT, de Lonchamp, VAILLANT, LARUE et MALDAMÉ, d'Epinal. — *Adj.* 555 l. à Charles LARUE, et Charles MALDAMÉ, négociants à Epinal.

572. Champ de 3 ommées 7 verges, à Genevelle, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 15 l. — *Ench.* LARUE, d'Epinal, BERGIST, de Girmont. — *Adj.* 30 l. à Joseph BERGIST, cultivateur à Girmont.

573. Champ de 4 ommées 18 verges, ès Trois du Rouvrat, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 20 l. — *Ench.* TACHET, REMY, PERRY, de Girmont. — *Adj.* 110 l. à Georges PERRY, cultivateur à Girmont.

574. Champ de 8 ommées 3 verges, et champ de 4 ommées 17 verges, à la Tuilerie, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 39 l. — *Ench.* DUBOIS, TACHET, de Girmont, VAILLANT, d'Epinal. — *Adj.* 110 l. à Dominique VAILLANT, d'Epinal.

575. Champ de 2 jours 9 ommées 5 verges, aux Verpellières, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 150 l. — *Ench.* HOUOT, BERGIST, de Girmont, LARUE et MALDAMÉ, d'Epinal. — *Adj.* 625 l. à Charles LARUE, et Charles MALDAMÉ, d'Epinal.

576. Champ de 5 ommées 16 verges, devant le Fays, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 60 l. — *Ench.* CONTAUT, de Girmont, LARUE, d'Epinal, PERRIN, de Girmont. — *Adj.* 295 l. à Claude PERRIN, berger à Girmont.

(Perrin a déclaré ne pas savoir écrire).

577. Champ de 9 ommées 4 verges, entre les deux Voies, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 120 l. — *Ench.* CONTAUT, de Girmont, LARUE, d'Epinal, PERRY, de Girmont. — *Adj.* 370 l. à Georges PERRY, cultivateur à Girmont.

578. Champ de 2 jours 2 ommées 1/2, à Boyant, et champ de 9 ommées 14 verges, au Pertuis le Loup, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 260 l. — *Ench.* VAILLANT, d'Epinal, HOUOT, TACHET, de Girmont, LARUE et MALDAMÉ, d'Epinal. — *Adj.* 940 l. à veuve LARUE, et Charles MALDAMÉ, d'Epinal.

579. Champ de 7 ommées 7 verges, à Chenavelle, et champ de 2 ommées 2 verges 1/2, aux Hayes Brûlées, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 72 l. — *Ench.* LARUE, VAILLANT, MALDAMÉ, d'Epinal, BERGIST, de Girmont. — *Adj.* 370 l. à Jean-Baptiste BERGIST, cultivateur à Girmont.

580. Champ de 6 ommées 22 verges, derrière le Levrat, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 72 l. — *Ench.* VAILLANT, LARUE et MALDAMÉ, d'Epinal. — *Adj.* 150 l. à Charles LARUE, et Charles MALDAMÉ, d'Epinal.

581. Champ de 7 ommées, à Genevelle, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 85 l. — *Ench.* LARUE, d'Epinal, BERGIST, HOUOT, de Girmont. — *Adj.* 320 l. à François HOUOT, cultivateur à Girmont.

582. Champ de 6 ommées 20 verges, aux Hayes Brûlées, et champ de 2 jours 2 ommées 2 verges, à Champé, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 102 l. — *Ench.* MALDAMÉ, VAILLANT, d'Epinal, TACHET, HOUOT, BERGIST, de Girmont. — *Adj.* 455 l. à Joseph BERGIST, cultivateur à Girmont.

583. Champ de 12 ommées 18 verges, au bas des Ensanges, et champ de 17 ommées 2 verges, aux Verpellières, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 152 l. — *Ench.* LARUE, d'Epinal, TACHET, COLIN, de Girmont, VAILLANT, d'Epinal. — *Adj.* 920 l. à Dominique VAILLANT, d'Epinal.

584. Champ de 14 ommées 1 verge, au-dessus des Verpellières, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 76 l. — *Ench.* MALDAMÉ.

d'Epinal, TACHET, HOUOT, de Girmont. — *Adj.* 250 l. à François HOUOT, cultivateur à Girmont.

585. Champ de 1 jour, au-dessus des Verpellières, champ de 3 jours 9 ommées, derrière les Verpellières, champ de 6 ommées 7 verges, à la petite Fin du Het, champs de 5 jours 15 verges, et de 9 ommées, ès Genauves, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 564 l. — *Ench.* BERGIST, PERRY, de Girmont, VAILLANT, d'Epinal, HOUOT, de Girmont, LARUE, et MALDAMÉ, d'Epinal. — *Adj.* 2.580 l. à Charles MALDAMÉ, et Charles LARUE, négociants à Epinal.

586. Champ de 14 ommées 4 verges, derrière les Verpellières, champ de 3 ommées 8 verges, à la petite Fin du Het, champ de 1 jour 22 verges, au Chanal, et champ de 2 jours 22 verges, à la cornée du Chaufour, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 270 l. — *Ench.* TACHET, HOUOT, BERGIST, de Girmont, MALDAMÉ, VAILLANT, d'Epinal. — *Adj.* 1.240 l. à Dominique VAILLANT, d'Epinal.

587. Champ de 5 ommées 10 verges, és grands Quartiers, et champ de 19 ommées 7 verges, à Rugney, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 65 l. — *Ench.* VAILLANT, MALDAMÉ, d'Epinal, BERGIST, de Girmont. — *Adj.* 325 l. à Joseph BERGIST, de Girmont.

588. Champ de 11 ommées 24 verges, à la Valatte, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 100 l. — *Ench.* VAILLANT, MALDAMÉ, d'Epinal, TACHET, de Girmont. — *Adj.* 510 l. à Denis TACHET, cultivateur à Girmont.

589. Champ de 12 ommées, au champ Nauvois, et champ de 2 jours 9 verges, ès Hayer Goudard, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 216 l. — *Ench.* PERRY, HOUOT, de Girmont, VAILLANT, MALDAMÉ, LARUE, d'Epinal. — *Adj.* 975 l. à Charles MALDAMÉ, et Charles LARUE, d'Epinal.

590. Champ de 12 ommées 18 verges, ès Hayer Goudard, et champ de 7 ommées 8 verges, ès Piérailles, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 110 l. — *Ench.* HOUOT, de Girmont, MALDAMÉ, VAILLANT, d'Epinal. — *Adj.* 360 l. à Dominique VAILLANT, d'Epinal.

591. Champ de 3 jours 4 ommées 4 verges, ès Hayer Goudard, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 150 l. — *Ench.* LARUE, GUERY, DENIS, d'Epinal. — *Adj.* 870 l. à Christophe DENIS, notaire à Epinal.

592. Champ de 1 jour 8 verges, ès Hayer Goudard, et champ de 3 ommées 10 verges, au haut de Chaiche, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 94 l. — *Ench.* BERGIST, BALLAND, de Girmont, VAILLANT, d'Epinal, REMY, de Girmont. — *Adj.* 515 l. à Alexis REMY, cultivateur à Girmont.

24 nivôse an III (13 janvier 1795). (1)

593. Champ de 2 jours 5 ommées 12 verges, à la Vigneule, champ de 3 jours 3 ommées 2 verges, au Grand Sauvel, champ de 1 jour 10 verges, au Grand Etang, et champ de 9 ommées 14 verges, au Hugin, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 620 l. — *Adj.* 2.660 l. à Charles MALDAMÉ et veuve Charles LARUE, négociants à Epinal.

594. Champ de 11 ommées 12 verges, au haut des Triches, et champ de 4 ommées 2 verges, au Sotel, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 222 l. — *Adj.* 770 l. à Dominique VAILLANT, d'Epinal.

595. Champ de 3 jours 3 ommées 2 verges, au Grand Sauvel,

(1) Pour toutes les ventes de Girmont, du 24 nivôse an III, malgré le grand nombre des feux allumés, les brefs n'indiquent que le nom du dernier enchérisseur, qui est, par conséquent, l'adjudicataire.

à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 150 l. — *Adj.* 575 l. à Denis Tachet, cultivateur à Girmont.

596. Champ de 3 ommées 7 verges, à Voitrey, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 24 l. — *Adj.* 35 l. à Antoine Brouillet, cultivateur à Girmont.

(Brouillet a déclaré ne pas savoir écrire).

597. Champ de 5 ommées 7 verges, champ de 5 ommées, et champ de 3 ommées 20 verges, au Hugin, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 90 l. — *Adj.* 450 l. à Sébastien Jeanvoine, cultivateur à Girmont.

598. Champ de 5 ommées 15 verges, au pré Goré, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 100 l. — *Adj.* 355 l. à François Luc, cultivateur à Dogneville.

599. Champ de 7 ommées 14 verges, à la maison Pérette, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 150 l. — *Adj.* 700 l. à François Houot, cultivateur à Girmont (au 21e feu).

600. Champ de 7 ommées 2 verges, à la maison Pérette, et champ de 5 jours 8 ommées 2 verges, aux grandes Rayes de Chalmonchamp, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 1.140 l. — *Adj.* 4.665 l. à Charles Maldamé, et Dominique Vaillant, d'Epinal.

601. Champs de 5 ommées 22 verges, 2 ommées 18 verges, et 9 ommées 15 verges, au-dessus de Florie, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 190 l. — *Adj.* 800 l. à François Houot, de Girmont.

602. Champ de 7 ommées, aux champs Bally, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 48 l. — *Adj.* 195 l. à François Bombard, cultivateur à Girmont.

603. Champ de 8 ommées 4 verges, au Pertuy la Peute Bète, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 60 l. — *Adj.* 225 l. à Jean-Joseph Bombard, cultivateur à Girmont.

604. Champ de 12 ommées 12 verges, aux champs Bally, et champ de 8 ommées 1 verge, à Battegney, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 132 l. — *Adj.* 295 l. à Charles Maldamé, et veuve Larue, d'Epinal.

605. Champ de 5 ommées 3 verges, ès grands Fouits, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 20 l. — *Adj.* 50 l. à Sébastien Jeanvoine, de Girmont.

606. Champ de 8 ommées 1 verge, ès grands Fouits, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 28 l. — *Adj.* 100 l. à Sébastien Jeanvoine, de Girmont.

607. Champ de 1 jour 6 verges, derrière Chalmonchamp, et pré de 16 ommées, aux Tillieux, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 1.000 l. — *Adj.* 3.380 l. à Charles Maldamé, et Dominique Vaillant, négociants à Epinal (au 21e feu).

608. Champ de 8 ommées 1 verge, ès Tracs, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 32 l. — *Adj.* 265 l. à Joseph Colin, cultivateur à Girmont.

609. Pré de 9 ommées, au pré Galéon, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 90 l. — *Adj.* 325 l. à Nicolas Contaut, cultivateur à Girmont.

610. Pré de 8 ommées 23 verges, et de 14 ommées, au pré Géoléot, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 134 l. — *Adj.* 400 l. à André Biard, négociant à Epinal.

611. Pré de 1 ommée 10 verges, au pré des Cartes, et pré de 1 ommée 2 verges, à Rugney, à Lasalle-Faucompierre. —

Est. 44 l. — *Adj.* 260 l. à François Houot, cultivateur à Girmont.

612. Prés de 3 ommées 24 verges, et de 8 ommées 10 verges, à la Basse Mazière, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 200 l. — *Adj.* 1.120 l. à Charles Maldamé, et veuve Larue, d'Epinal.

613. Pré de 6 ommées 4 verges, à la Basse Mazières, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 80 l. — *Adj.* 305 l. à François Luc, cultivateur à Dogneville.

614. Pré de 5 ommées 12 verges, à Het, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 80 l. — *Adj.* 700 l. à Sébastien Jeanvoine, cultivateur à Girmont (au 20e feu).

615. Pré de 7 ommées 15 verges, aux grands Quartiers, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 100 l. — *Adj.* 900 l. à Denis Tachet, cultivateur à Girmont.

616. Pré de 8 ommées 15 verges, au pré de la Goule, pré de 5 ommées, à la Maix, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 134 l. — *Adj.* 635 l. à Dominique Vaillant, négociant à Epinal.

617. Pré de 3 fauchées 2 ommées, au pré de la Goule, et pré de 2 ommées 2 verges, au grand Etang, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 150 l. — *Adj.* 1.005 l. à Charles Maldamé, et Dominique Vaillant, d'Epinal.

618. Pré de 1 ommée 7 verges, au pré Cuillat, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 36 l. — *Adj.* 165 l. à François Houot, cultivateur à Girmont.

619. Pré de 2 ommées 23 verges, au pré Gorée, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 32 l. — *Adj.* 165 l. à Charles Maldamé, et veuve Larue, d'Epinal.

620. Pré de 1 ommée 9 verges, au pré Gorée, à Lasalle-

Faucompierre. — *Est.* 28 l. — *Adj.* 120 l. à Gauzelin Mandra, charpentier à Girmont.

621. Pré de 20 verges, à Floripré, à Lasalle-Faucompierre. *Est.* 12 l. — *Adj.* 125 l. à Jean-Joseph Bombard, cultivateur à Girmont.

622. Pré de 1 ommées 1/2, au petit Rayeux, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 50 l. — *Adj.* 415 l. à Charles Maldamé et veuve Larue, d'Epinal.

623. Pré de 14 verges, au meix Xatel, et pré de 3 ommées 13 verges, au pré Coinot, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 54 l. — *Adj.* 560 l. à Antoine Brouillot, cultivateur à Girmont.

624. Pré de 1 ommée 11 verges, à la Cornie, et pré de 16 ommées, au canton des Aviots, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 148 l. — *Adj.* 475 l. à Charles Maldamé, et veuve Larue, d'Epinal.

625. Pré de 4 ommées 21 verges, à la Chaudes-Eaux, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 80 l. — *Adj.* 500 l. à Dominique Vaillant, d'Epinal.

626. Pré de 12 ommées 18 verges, ès Triche du grand Rayeux, pré de 11 ommées 19 verges, au pré Lajus, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 280 l. — *Adj.* 2.245 l. à Charles Maldamé, et Dominique Vaillant, négociants à Epinal (au 20e feu).

627. Pré de 2 ommées 20 verges, au Xavé, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 100 l. — *Adj.* 850 l. à Jean-Joseph Serrier, cultivateur à Girmont.

628. Pré de 1 ommée, au pré Béna, à Lasalle-Faucompierre.

— *Est.* 24 l. — *Adj.* 170 l. à Denis TACHET, cultivateur à Girmont.

629. Prés de 16 ommées, et 5 ommées 1 verge, devant Payez, pré de 9 ommées, au Void Girard, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 220 l. — *Adj.* 695 l. à François VAUTRIN, et Jean-Eve BOITEUX, manœuvres à Chavelot.

630. Pré de 13 ommées 7 verges, devant Payez, pré de 9 ommées, au paquis de l'Eglise, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 220 l. — *Adj.* 1.100 l. à Joseph MOINEL, cultivateur à Chavelot.

631. Pré de 11 ommées 14 verges, devant Payez, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 107 l. — *Adj.* 445 l. à JeanDAVILLER, charron à Thaon.

632. Chénevière de 2 ommées 16 verges, à la Croix, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 1.200 l. — *Adj.* 1.500 l. à Antoine BROUILLET, cultivateur à Girmont.

633. Chénevière de 2 ommées, à la Croix, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 72 l. — *Adj.* 310 l. à Nicolas CONTAUT, cultivateur à Girmont.

634. Chénevière de 1 ommée 10 verges, à la Falère, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 80 l. — *Adj.* 360 l. à Georges DEMANGEON, cultivateur à Girmont.

635. Chénevière de 2 ommées 20 verges, à la Falère, et chénevière de 1 ommée 11 verges, au haut Dumont, à LASALLE-FAUCOMPIERRE. — *Est.* 144 l. — *Adj.* 845 l. à Charles MALDAMÉ, et veuve LARUE, d'Epinal.

636. Chénevière de 2 ommées 5 verges, à la Falère, à LASALLE-

Faucompierre. — *Est.* 72 l. — *Adj.* 605 l. à Nicolas Etienne, cultivateur à Girmont (au 21e feu).

637. Chénevière de 1 ommée 12 verges, à la Falère, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 30 l. — *Adj.* 200 l. à Gaspard Bergist, cultivateur à Girmont.

638. Chénevière de 3 ommées 15 verges, à la Côte de la Nef, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 200 l. — *Adj.* 800 l. à Sébastien Jeanvoine, cultivateur à Girmont (au 21e feu).

639. Chénevière de 3 ommées, sur le chemin des Aviots, et chénevière de 2 ommées, à la Corvée, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 170 l. — *Adj.* 650 l. à Dominique Vaillant, d'Epinal.

640. Chénevière de 1 ommée, au haut Dumont, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 18 l. — *Adj.* 70 l. à Jean-Joseph Serrier, cultivateur à Girmont.

641. Masure et jardin contenant ensemble 15 ommées 16 verges, à la rue de la Poirie, à Lasalle-Faucompierre. — *Est.* 500 l. — *Adj.* 3.050 l. à Jean-Joseph Bombard, cultivateur à Girmont (au 26e feu).

25 thermidor an III (12 août 1795).

642. Pré de 14 ommées, à Floripré, à la Cure de Girmont. — *Est.* 1.593 l. — *Soum.* Thiéry et consorts, d'Epinal. — *Ench.* Thiéry, Maldamé, Vaillant, d'Epinal. — *Adj.* 10.625 l. à Charles Maldamé et Dominique Vaillant, négociants à Epinal.

9 prairial an IV (28 mai 1796).

643. Maison presbytérale de Girmont, verger et potager attenants, de 3 ommées 12 verges, à la Cure de Girmont. — *Est.* et *adj.* 1.400 l. à Claude-Antoine Jeandat, de Girmont.

11 brumaire an XI (2 novembre 1802).

644. Champ de 5 ommées, à Longeauroix, et champ de 8 ommées 9 verges, au coin du Hugin, à Lasalle-Faucompierre, *émigré*. — *Est.* 136 l. — *Adj.* 415 l. à Léopold Charotte père, d'Epinal.

(Adjudication faite à la suite de la déchéance des ventes du 28 brumaire an III et du 24 nivôse an IV à Nicolas Etienne cultivateur à Girmont, moyennant 330 et 425 l.).

GOLBEY

(Arch. dép. 5 Q 35).

12 février 1791.

645. Gagnage comprenant maison et jardin, terres arables de 310 jours, prés de 101 fauchées, aux Jésuites (collège) d'Epinal. — *Est.* 22.748 l. — *Ferm.* Moinel, de Golbey. — *Soum.* Moinel, de Golbey. — *Ench.* Haustête, de Chavelot, Thiéry, d'Epinal, Moinel, de Golbey. — *Adj.* 34.400 l. à Joseph Moinel, de Golbey.

19 avril 1791.

646. Pré de 19 ommées 10 verges, au Bouverot de la Cure de Dogneville. — *Est.* 264 l. — *Ferm.* Pierre Haustête, de Golbey. — *Soum.* Darvo, de Golbey. — *Ench.* Billot, Jeandidier, d'Epinal, Haustête, de Chavelot. — *Adj.* 625 l. à François Haustête, de Chavelot.

13 messidor an II (1er juillet 1794).

647. Pré de 1 fauchée, à Grandrupt, à la Fabrique de Golbey. — *Est.* 100 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Thiéry, Roger, d'Epinal, Morel, de Golbey. — *Adj.* 715 l. à Jean-Charles Morel, cultivateur à Golbey.

25 germinal an III (14 avril 1795).

648. Maison de ferme, terres labourables de 60 jours, prés de 10 fauchées 5 ommées, constituant le corps de gagnage appelé la Gosse, finages d'Epinal et de Golbey, à l'Hopital Saint-Maurice d'Epinal. — *Est.* 30.000 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Billot, Roger, d'Epinal. — *Adj.* 50.000 l. à Etienne Roger, négociant à Epinal.

649. Champ de 1 jour 5 ommées, devant Limbo, à l'Hopital Saint-Maurice d'Epinal. — *Est.* 800 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Morel, de Golbey, Temporé, d'Epinal. — *Adj.* 1.100 l. à Charles Morel, cultivateur à Golbey.

650. Champ de 1 jour, devant la Haye, et champ de 1 jour 2 ommées, sur les Rangs, à l'Hopital Saint-Maurice d'Epinal. — *Est.* 500 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Briguel, Maître, d'Epinal, Morel, Moinel, de Golbey. — *Adj.* 785 l. à Nicolas Moinel, cultivateur à Golbey.

651. Champ de 2 jours, sur les Rangs, à l'Hopital Saint-Maurice d'Epinal. — *Est.* 400 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Briguel, d'Epinal, Pernot, de Golbey, Vagney, d'Epinal. — *Adj.* 1.240 l. à Joseph Richard, cultivateur à Chavelot, et Jean Vagney, tonnelier à Epinal.

652. Champ de 15 ommées, à la Haye, champ de 2 jours

devant la Souche, et champ de 18 ommées, au Blanc Champ, à l'Hopital Saint-Maurice d'Epinal. — *Est.* 1.800 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Pernot, de Golbey, Génin, Logelin, d'Epinal. — *Adj.* 3.975 l. à Dominique Logelin, d'Epinal.

653. Champ de 3 jours 5 ommées, devant le Souche, à l'Hopital Saint-Maurice d'Epinal. — *Est.* 1.300 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Jacquot, Logelin, d'Epinal, Pernot, de Golbey, Collenne, d'Epinal. — *Adj.* 2.300 l. à Sébastien Collenne, cultivateur à Epinal.

654. Champ de 2 jours, devant le Souche, à l'Hopital Saint-Maurice d'Epinal. — *Est.* 1.000 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Génin, Larue, Logelin, d'Epinal. — *Adj.* 2.000 l. à Charles Larue, négociant à Epinal.

655. Champ de 1 jour 5 ommées, au Rond Pré, à l'Hopital Saint-Maurice d'Epinal. — *Est.* 250 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Collenne, Clément, d'Epinal. — *Adj.* 600 l. à Jean-Pierre Clément, négociant à Epinal.

656. Champ de 3 jours, aux grands Cailloux, à l'Hopital Saint-Maurice d'Epinal. — *Est.* 1.500 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Thiéry, Brocard, d'Epinal, Salmon, de Golbey. — *Adj.* 3.725 l. à Joseph-Antoine Salmon, cultivateur à Golbey.

657. Champ de 1 jour, aux grands Cailloux, et champ de 4 jours, au Haut-du-Gras, à l'Hopital Saint-Maurice d'Epinal. — *Est.* 1.700 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Collenne, Larue, d'Epinal, Darvo, Quinot, de Golbey, Logelin, d'Epinal. — *Adj.* 3.600 l. à Dominique Logelin, d'Epinal.

658. Champ de 4 jours, au Puisot, à l'Hopital Saint-Maurice d'Epinal. — *Est.* 2.000 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. —

Ench. COLLENNE, d'Epinal, MOREL, de Golbey, THIÉRY, d'Epinal. — *Adj.* 4.400 l. à Jean-Joseph THIÉRY, cultivateur à Epinal.

659. Champ de 3 jours, au Haut-du-Gras, à l'HOPITAL SAINT-MAURICE d'Epinal. — *Est.* 1.000 l. — *Soum.* THOUAND, d'Epinal. — *Ench.* SALMON, QUINOT, de Golbey. — *Adj.* 2.200 l. à Hubert QUINOT, cultivateur à Golbey.

660. Champ de 3 jours, sur l'Etang, à l'HOPITAL SAINT-MAURICE d'Epinal. — *Est.* 1.500 l. — *Soum.* THOUAND, d'Epinal. — *Ench.* JACQUOT, CLÉVER, d'Epinal, MOREL, de Golbey. — *Adj.* 3.500 l. à Charles MOREL, cultivateur à Golbey.

661. Champ de 2 jours, sur l'Etang, et champ de 1 jour, à la Bruyère, à l'HOPITAL SAINT-MAURICE d'Epinal. — *Est.* 1.300 l. — *Soum.* THOUAND, d'Epinal. — *Ench.* THIÉRY, LOGELIN CLÉMENT, d'Epinal, MOINEL, DARVO, de Golbey. — *Adj.* 3.275 l à Jean-Nicolas DARVO, cultivateur à Golbey.

662. Champ et pré de 10 jours, à la Base du Haut, champ de 3 jours, à Flabémont, et pré de 1 fauchée, à la grande Curtille, à l'HOPITAL SAINT-MAURICE d'Epinal. — *Est.* 2.800 l. — *Soum.* THOUAND, d'Epinal. — *Ench.* CLÉVER, MAÎTRE, d'Epinal, MOINEL, de Golbey, BILLOT, LOGELIN, d'Epinal. — *Adj* 5.775 l. à Dominique LOGELIN, d'Epinal.

663. Champ de 15 ommées, à la Talline, à l'HOPITAL SAINT-MAURICE d'Epinal. — *Est.* 800 l. — *Soum.* THOUAND, d'Epinal. — *Ench.* QUINOT, MOINEL, de Golbey, CLÉVER, d'Epinal. — *Adj.* 1.700 l. à Charles CLÉVER, négociant à Epinal.

664. Champ de 2 jours, à la Talline, à l'HOPITAL SAINT-MAURICE d'Epinal. — *Est.* 400 l. — *Soum.* THOUAND, d'Epinal. — *Ench.* MAÎTRE, d'Epinal, PÉROUX, de Golbey, HAUSTÊTE d'Epinal. — *Adj.* 1.800 l. à Jean HAUSTÊTE, d'Epinal.

665. Champ de 2 jours, à Graadrupt, à l'HOPITAL SAINT-

Maurice d'Epinal. — *Est.* 800 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Billot, Réglon, d'Epinal. — *Adj.* 3.100 l. à Sébastien Réglon, aubergiste à Epinal.

666. Pré, à la Bergère, à l'Hopital Saint-Maurice d'Epinal.— *Est.* 100 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Darvo, Bruère, de Golbey, Leuillet, Maître, d'Epinal. — *Adj.* 405 l. à Georges Maître, voiturier à Epinal.

(Maître a déclaré ne pas savoir écrire).

667. Champ de 2 jours, à Grandrupt, à l'Hopital Saint-Maurice d'Epinal. — *Est.* 1.000 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Cléver, Logelin, Billot et Thiery, d'Epinal. — *Adj.* 3.500 l. à François Billot, négociant, et Jean-Joseph Thiéry, cultivateur à Epinal.

HADOL

(Arch. dép. 5 Q 36, 6 Q 4).

12 février 1791.

668. Moulin de Giroménil, ci-devant banal, appartenant pour moitié au Domaine du Roi, et pour moitié au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 9.000 l. — *Soum.* Lagarde. — *Ench.* Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 9.100 l. à Jean-Joseph Thiéry, d'Epinal.

24 mai 1791.

669. Pré de 7 fauchées 1 ommée 2 verges, et pré de 10 fauchées, dit le pré de la Maladie, au Bouverot de la Cure de

Hadol. — *Est.* 1.210 l. — *Soum.* Vençon, de Hadol. — *Ench.* Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 1.375 l. à Jean-François Thiéry, d'Epinal.

19 novembre 1791.

670. Pré de 14 ommées 2 verges, à la Cure de Hadol. — *Est.* 82 l. 10 s. — *Soum.* Vençon, de Hadol. — *Ench.* Thiéry, d'Epinal, Vençon, de Hadol. — *Adj.* 260 l. à Jean-Nicolas Vençon, et François Conty, de Hadol.

20 décembre 1791.

671. Pré de 4 fauchées, au Bouverot de la Cure de Hadol. — *Est.* 418 l. — *Soum.* Perry, de Hadol. — *Ench.* Vençon, de Hadol, Miquel, d'Epinal. — *Adj.* 1.675 l. à François Falque, curé de Hadol (représenté par Miquel).

15 prairial an II (3 juin 1794).

672. Pré de 5 fauchées, à la Feigne, finage de Senade, à Quirin Mathieu, vicaire à Uzemain, *émigré*. — *Est.* 2.400 l. — *Ench.* Vauthier, Virtel, d'Adoncourt, Perry, Eve, et Mathieu, de Hadol. — *Adj.* 3.175 l. à Jean-Nicolas Perry, Nicolas Eve, et Louis Mathieu, de Hadol.

13 messidor an II (1er juillet 1794).

673. Pré de 2 ommées, ès Grands Prés, à une Fondation au profit de la Fabrique de Hadol. — *Est.* 72 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Ouger, de Hadol. — *Adj.* 385 l. à Joseph Ouger, de Hadol.

674. Pré de 1 fauchée 3 verges, ès Grands Prés, et champ de

1 jour, à Saliaumont, à la Fabrique de Hadol. — *Est.* 210 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Garion, Vançon, Grolet, de Hadol. — *Adj.* 1.600 l. à Benoît Grolet, scieur de long à Hadol.

675. Pré de 9 ommées 4 verges, ès Grands Prés, à la Fabrique de Hadol. — *Est.* 135 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Thiéry, d'Epinal, Vançon, de Hadol. — *Adj.* 1.050 l. à Jean-Nicolas Vançon, aubergiste à Hadol.

676. Champ de 5 ommées 3 verges, à Téhéraye, à la Fabrique de Hadol. — *Est.* 60 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Conty, de Hadol. — *Adj.* 400 l. à Joseph Conty, cultivateur à Hadol.

677. Champ de 2 jours 1 ommée 16 verges, à Téhéraye, à la Fabrique de Hadol. — *Est.* 160 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Garion, Vançon, Noel, de Hadol. — *Adj.* 1.325 l. à Augustin Noel fils, cultivateur à Hadol.

678. Champ de 6 ommées 18 verges, à la Croix de Géroménil, à la Fabrique de Hadol. — *Est.* 60 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Vançon, Papelier, Humbert, Cauvé, de Hadol. — *Adj.* 760 l. à François Cauvé, cultivateur à Hadol.

679. Champ de 3 ommées 22 verges, à Téhéraye, à la Fabrique de Hadol. — *Est.* 40 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Grolet, Vançon, Ouger, Garion, de Hadol. — *Adj.* 400 l. à Nicolas Garion, cultivateur à Hadol.

680. Champ de 7 ommées 12 verges, aux champs Lamoise, à la la Fabrique de Hadol. — *Est.* 72 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Vançon, Perry, Conty, Gremillet, de Hadol. — *Adj.* 700 l. à Jean Gremillet, cultivateur à Hadol.

681. Champ de 1 jour 7 ommées 13 verges, au canton des

Bruilles, à une Fondation au profit de la Confrérie des Morts de Hadol. — *Est.* 160 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Bannerot, Vançon, François, de Hadol. — *Adj.* 1.100 l. à Nicolas Bannerot, aubergiste à Senade-Hadol.

682. Champ de 1 jour, aux Faignes, et champ de 2 jours 7 ommées 12 verges, à la Voie des Sachots, à la Confrérie des Morts. — *Est.* 272 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Mathieu, Bannerot, Vançon, de Hadol. — *Adj.* 2.765 l. à Nicolas François, cultivateur à Hadol (représenté par Mathieu).

683. Champ de 1 jour 1 ommée 16 verges, à la Rouge Voie, à la Confrérie du Rosaire de Hadol. — *Est.* 96 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Papelier, Perry, Cauvé, Conty, de Hadol. — *Adj.* 865 l. à Joseph Conty, cultivateur à Hadol.

684. Champ de 1 jour 4 ommées, à la Maxière, à la Confrérie du Rosaire. — *Est.* 120 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Bertenage, Grolet, Amet, de Hadol. — *Adj.* 630 l. à Jean Amet, cultivateur à Hadol.

685. Champ de 2 jours, à la Maxière, à la Confrérie de Saint-Gengoult de Hadol. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Conty, Perry, François, Amet, de Hadol. — *Adj.* 870 l. à Jean Amet, cultivateur à Hadol.

25 thermidor an III (12 août 1795).

686. Verger de 12 jours 4 ommées, à la Cure de Hadol. — *Est.* 5.626 l. — *Soum.* Benoit, et consorts, d'Epinal. — *Ench.* Logelin, d'Epinal, Peureux, de La Chapelle, Villemin, de Xertigny, Vançon, de Hadol, Cauvé et Grolet, de Hadol. — *Adj.* 65.700 l. à François Villemin, François Cauvé, Benoit Grolet, et Jean-Nicolas Vançon, cultivateurs à Hadol.

28 messidor an IV (16 juillet 1796).

687. Champ de 7 ommées 8 verges, champ de 1 jour 8 verges, champ de 9 ommées 15 verges, champ de 1 jour 2 ommées 12 verges, provenant de biens abandonnés et appartenant au Domaine du Roi. — *Est.* et *adj.* 310 l. 11 s. 4 d. à Jacques Perrin, cultivateur à Hauol. (Déchu du bénéfice de la vente, le 4 prairial an V, pour avoir négligé de payer le dernier quart de son adjudication).

12 fructidor an IV (29 août 1796).

688. Terrain en friches de 22 jours 8 verges, au Domaine du Roi. — *Est.* et *adj.* 550 l. à Nicolas Charton, cultivateur à Xertigny, et François Baudoin, manœuvre à Uzemain.

JEUXEY

(Arch. dép. 5 Q 36 6 Q 2, 6 Q 4).

23 janvier 1791.

689. Moulin de Jeuxey, ci-devant banal, au Domaine du Roi. — *Est.* 5.130 l. — *Soum.* François, de Jeuxey. — *Ench.* Donville, Roger, d'Epinal, François, de Jeuxey, Guilgot, d'Epinal, Choffé, de Jeuxey. — *Adj.* 7.700 l. à la Communauté de Jeuxey (représentée par Choffé).

690. Pré de 2 jours 6 ommées 5 verges, à Barbelouze, pré de 8 ommées 8 verges, au champ du Moulin, champ de 5 jours

6 ommées 20 verges, dit le champ de la Mairie, provenant du Moulin, au Domaine du Roi. — *Est.* 1.513 l. — *Soum.* François, de Jeuxey. — *Ench.* Thiéry, Vautrin, Roger, d'Epinal, Mentrel, François, de Jeuxey. — *Adj.* 2.750 l. à la Communauté de Jeuxey (représentée par Mentrel).

1er avril 1791.

691. Champ de 2 jours 10 verges, derrière le Bois, à la Chapelle Saint-Michel, d'Epinal. — *Est.* 132 l. — *Ferm.* Pellet, d'Epinal. — *Soum.* Pellet, d'Epinal. — *Ench.* Mercier, d'Epinal, Colin, de Jeuxey, Péroux, d'Epinal. — *Adj.* 350 l. à Nicolas Colin, de Jeuxey.

692. Champ de 5 ommées 10 verges. à la Chapelle Saint-Michel. — *Est.* 33 l. — *Ferm.* Pellet, d'Epinal. — *Soum.* Pellet, d'Epinal. — *Ench.* Donville, d'Epinal. — *Adj.* 36 l. à Donville, d'Epinal.

693. Pré de 12 ommées 16 verges, dit le Grand Pré, à la Chapelle Saint-Michel. — *Est.* 242 l. — *Ferm.* Pellet, d'Epinal. — *Soum.* Pellet, d'Epinal. — *Ench.* Péroux, d'Epinal. — *Adj.* 300 l. à Jean-Baptiste Péroux, d'Epinal.

694. Pré de 2 jours 8 ommées 3 verges, à la Chapelle Saint-Michel. — *Est.* 660 l. — *Ferm.* Pellet, d'Epinal. — *Soum.* Pellet, d'Epinal. — *Ench.* Péroux, d'Epinal. — *Adj.* 800 l. à Nicolas Mentrel, cultivateur à Jeuxey (représenté par Péroux).

695. Pré de 9 ommées 15 verges, à la Grammaire, à la Chapelle Saint-Michel. — *Est.* 264 l. — *Ferm.* Pellet, d'Epinal. — *Soum.* Pellet, d'Epinal. — *Ench.* Poirot, Pellet, d'Epinal, Laroche, Demenge, de Jeuxey. — *Adj.* 345 l. à Joseph Bastien, de Jeuxey (représenté par Demenge).

696. Pré de 1 jour 8 ommées 22 verges, au champ du Moulin, à la Chapelle Saint-Michel. — *Est.* 396 l. — *Ferm.* Pellet, d'Epinal. — *Soum.* Pellet, d'Epinal. — *Ench.* Donville, Pellet, Roger, d'Epinal, Duhoux, de Jeuxey. — *Adj.* 510 l. à Charles Duhoux, de Jeuxey.

697. Pré de 5 fauchées 5 ommées, et pré de 4 fauchées 5 ommées, à la Chapelle Saint-Michel. — *Est.* 2.244 l. — *Ferm.* Pellet, d'Epinal. — *Soum.* Pellet, d'Epinal. — *Ench.* Poirot, de Jeuxey, Haustête, Perrin, d'Epinal. — *Adj.* 4.075 l. à Collinet-Lasalle, d'Epinal (représenté par Perrin).

20 décembre 1791.

698. Gagnage de terres arables de 112 jours 6 ommées 17 verges, prés de 19 fauchées 7 ommées 2 verges, jardin de 2 jours 4 ommées 12 verges, au Chapitre Saint-Goery d'Epinal. — *Est.* 9.900 l. — *Ferm.* Choffé, de Jeuxey. — *Soum.* Colin, de Jeuxey. — *Ench.* Marchal, Donville, Thiéry, d'Epinal, Lhote, de Darnieulles. — *Adj.* 13.300 l. à François Lhote, de Darnieulles, Joseph Thiéry, Donville, Charles Cléver, Etienne Roger, et Jean-Baptiste Perrin, d'Epinal.

20 mars 1792.

699. Corps de gagnage consistant en maison, jardins, vergers et potager attenants, terres labourables de 151 jours 3 ommées 5 verges, prés de 26 fauchées 8 verges, curtille de 1 fauchée 5 ommées 3 verges, chéneviàre de 1 ommée 5 verges, à la Chapelle des Saints-Suffrages, érigée à Epinal. — *Est.* 13.200 l. — *Ferm.* Duhoux, de Jeuxey. — *Soum.* Duhoux, de Jeuxey. — *Ench.* Thiéry, Logelin, d'Epinal, Haustête, de Chavelot. — *Adj.* 31.200 l. à Jean-Pierre Haustête, François Haustête, de Chavelot, et François Logelin, auber-

giste à Epinal. (Vente faite à la suite de la déchéance de celle adjugée, le 30 août 1791, pour 37.400 l., à Jean-Baptiste Péroux, d'Epinal).

700. 1° Pré de 3 fauchées 6 ommées 15 verges, au Chapitre et à la Compagnie des Prêtres d'Epinal ; — 2° Pré de 4 fauchées 6 ommées 15 verges, à la Chapelle de la Conception d'Epinal ; — 3° Terres labourables de 8 ommées 19 verges, et pré de 6 fauchées 1 ommée 9 verges, à la Chapelle du Saint-Sépulcre d'Epinal ; — 4° Pré de 5 fauchées 5 ommées, à la Recommandise de Baudoin Karmann ; — 5° Pré de 6 ommées 9 verges, à la Chancellerie du Chapitre d'Epinal. — *Est.* 5.613 l. 6 s. — *Ferm.* Didot, Mouchot, les frères Prévot, de Jeuxey. — *Soum.* Colin et Demange, de Jeuxey. — *Ench.* Haustète, de Chavelot, Choffé, de Jeuxey. — *Adj.* 8.750 l. à Joseph Choffé, cultivateur, Joseph Choffé le jeune, Nicolas Colin, Pierre-Paul Lagarde, et Marie-Anne Bled, veuve Dominique Demange, de Jeuxey.

25 février 1793.

701. Terres arables de 86 jours, aux Chevaliers de Malte. — *Est.* 7.832 l. — *Soum.* Perrin, d'Epinal. — *Ench.* Duriot, Hilaire, d'Epinal. — *Adj.* 18.553 l. à Michel Hilaire, cultivateur à la Tuilerie, François-Mansuy Vagney, Joseph Vautrin, Nicolas-Maurice Brocard, et Dominique Parvé, d'Epinal.

702. Pré de 26 fauchées 4 ommées, à Laménil, aux Chevaliers de Malte. — *Est.* 3.476 l. — *Soum.* Perrin, d'Epinal. — *Ench.* Vert, Hilaire, d'Epinal. — *Adj.* 18.300 l. à Michel Hilaire, cultivateur à Epinal.

5 germinal an II (25 mars 1794).

703. Pré de 1 fauchée 2 ommées 21 verges, au Breuil, à Stanis-

las-Louis Bassompierre, ci-devant bailli d'Epinal, *émigré*. — *Est.* 308 l. — *Ferm.* Laroche et Guérard, de Jeuxey. — *Ench.* Thiéry, Lallemand, d'Epinal, Colin, de Dogneville. — *Adj.* 3.100 l. à Jean-Joseph Thiéry, cultivateur à Epinal.

704. Pré de 2 ommées 15 verges, au pré du Moulin, à Bassompierre, *émigré*. — *Est.* 66 l. — *Ferm.* Laroche et Guérard, de Jeuxey. — *Ench.* Lallemand, Logelin, d'Epinal. — *Adj.* 455 l. à Louis Lallemand, cordonnier à Epinal.

705. Pré de 3 fauchées 1 verge, à la Vanne, à Bassompierre, *émigré*. — *Est.* 462 l. — *Ferm.* Laroche, et Guérard, de Jeuxey. — *Ench.* Thiéry, d'Epinal, Guerre, de Deyvillers, Haustête, de Chavelot. — *Adj.* 4.425 l. à Joseph Haustête, cultivateur à Chavelot.

25 thermidor an III (12 août 1795).

706. Pré de 11 ommées, auprès du Moulin, à la Cure de Jeuxey. — *Est.* 1.050 l. — *Ench.* Andreux, Thomas, d'Epinal, Prévot, de Dogneville, Lagarde et Bastien, de Jeuxey. — *Adj.* 12.000 l. à Pierre-Paul Lagarde, meunier, et Joseph Bastien, cultivateur à Jeuxey.

14 prairial an IV (2 juin 1796).

707. Maison presbytérale de Jeuxey, et jardin attenant de 1 ommée 10 verges, à la Cure de Jeuxey. — *Est.* et *adj.* 1.599 fr. 59 à Georges Bourion, cultivateur à Deyvillers.

24 prairial an IV (12 juin 1796).

708. 1° La moitié dans deux fermes rurales, appelées, l'une la grande Failloux, l'autre la petite Failloux, avec champs de

178 jours, et près de 94 fauchées ; — 2° La moitié d'un jardin et d'une curtille de 5 jours 3 ommées, dépendants de la ferme de la grande Failloux ; — 3° La moitié de 2 cantons de bois contenant ensemble 60 jours 9 ommées ; — 4° La moitié de 13 jours 1 ommée de champs, provenants du bois Voiriot ; — 5° La moitié de prés de 12 fauchées 1/2 ; le tout, pour moitié, à Collinet de Lasalle, et l'autre moitié à Marie-Magdelaine Maurice, son épouse, *émigrés*. — *Est.* et *adj.* 9.564 l. 18 s. à Noël-Antoine Pernot, d'Epinal.

709. La moitié d'un bâtiment avec un petit jardin, la moitié d'une pièce de terre de 6 jours, le tout provenant de la terre de Failloux, à Collinet de Lasalle, et à sa femme, *émigrés*. — *Est.* et *adj.* 1.770 l. à Noël-Antoine Pernot, d'Epinal.

3 thermidor an IV (21 juillet 1796).

710. Un sixième de gagnage consistant en une maison, jardin et petit pavillon, terres labourables de 98 jours, prés de 16 fauchées 8 ommées, jardin et chénevière de 6 ommées, à François-Eléonor Launoy, *émigré*. — *Est.* et *adj.* 2.042 l. 10 s. à Jeanne-Thérèse Rozières, d'Epinal, déjà propriétaire de la moitié.

LONGCHAMP

(Arch. dép. 5 Q 37, 6 Q 2).

23 janvier 1791.

711. Champ de 17 jours 5 ommées 4 verges, ès Fourières Saint-Remi, et prés de 14 fauchées 2 ommées 4 verges, au lin Egomel, au Chapitre Saint-Goery d'Epinal. — *Est.* 1.748 l. 4 s.

— *Ferm.* François, et Demange, d'Aydoilles. — *Soum.* Lesergent, d'Aydoilles. — *Ench.* Etienne, d'Aydoilles. — *Adj.* 1.800 l. à Quirin Etienne, d'Aydoilles.

712. Terres labourables de 73 jours, tranchée d'Alvanfays, au Chapitre Saint-Goery d'Epinal. — *Est.* 3.212 l. — *Ferm.* Lesergent, d'Aydoilles. — *Soum.* Lesergent, d'Aydoilles. — *Ench.* Bertelot, d'Epinal, Lesergent, d'Aydoilles. — *Adj.* 3.270 l. à Jean Lesergent, d'Aydoilles.

713. Gagnage consistant en maison, terres arables de 93 jours, prés de 23 fauchées, jardin et chénevière de 7 ommées 15 verges, aux Minimes d'Epinal. — *Est.* 10.054 l. — *Ferm.* Divoux, de Longchamp. — *Soum.* Houillon, de Jeuxey. — *Ench.* Roger, Leroy, d'Epinal. — *Adj.* 13.200 l. à Jean-Jacques-Quirin Leroy, d'Epinal.

1er avril 1791.

714. Champ et pré de 2 jours 4 ommées 8 verges, à la Chapelle Saint-Michel d'Epinal. — *Est.* 176 l. — *Ferm.* Pellet, d'Epinal. — *Soum.* Pellet, d'Epinal. — *Ench.* Donville, d'Epinal. — *Adj.* 220 l. à Donville, d'Epinal.

24 mai 1791.

715. Deux prés de 4 fauchées 2 ommées, au Chapitre Saint-Goery d'Epinal. — *Est.* 2.750 l. — *Soum.* Mangeot, de Longchamp. — *Ench.* Drouin, Leroy, d'Epinal, Marchal, de Longchamp. — *Adj.* 4.825 l. à Nicolas Marchal, juge de paix à Longchamp.

716. Terres arables de 30 jours 1 ommée 10 verges, prés de 15 fauchées 3 ommées 11 verges, au Bouverot de la Cure de Longchamp. — *Est.* 3.518 l. 18 s. — *Soum.* Perrin,

d'Epinal. — *Ench.* Thiéry, d'Epinal, Angel, de Vaudéville, Billot, Brocard, Loyal, d'Epinal. — *Adj.* 5.075 l. à Quirin Bédon, cultivateur à Longchamp, Claude-Antoine Urion, curé de Longchamp et Jean-François-Louis Angel, cultivateur à Vaudéville.

717. Terres labourables de 11 jours 4 ommées 13 verges, prés de 1 fauchée 4 ommées 19 verges, à une Fondation au profit de la Cure de Longchamp. — *Est.* 1.100 l. — *Soum.* Perrin, d'Epinal. — *Ench.* Brocard, Perrin, d'Epinal. — *Adj.* 2.075 l. à Jean-Nicolas Mangeot, de Longchamp.

20 décembre 1791.

718. Pré de 1 fauchée 5 verges, ès Goutis, à la Chapelle Notre-Dame, érigée à Aydoilles. — *Est.* 66 l. — *Soum.* Lesergent, d'Aydoilles. — *Ench.* Leroy, d'Epinal, Lesergent, d'Aydoilles. — *Adj.* 85 l. à François Lesergent, d'Aydoilles.

27 mars 1792.

719 Terres de 12 jours, prés de 20 fauchées, sur les finages de Longchamp et de Jeuxey, au Chapitre Saint-Goery, d'Epinal. — *Est.* 3.060 l. — *Ferm.* Mangeot et Thouvenot, gardes forestiers à Longchamp. — *Soum.* Bigeard, d'Epinal. — *Ench.* Saunier, Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 5.300 l. à Jean-Joseph Thiéry, Nicolas-Maurice Brocard, Charles Maldamé, Donville, Etienne Roger, et Charles Cléver, d'Epinal.

720. Prés de 6 fauchées, à l'Abbesse du Chapitre Saint-Goery d'Epinal. — *Est.* 748 l. — *Ferm.* Grandjacquot, de Longchamp. — *Soum.* Bigeard, d'Epinal. — *Ench.* Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 1.050 l. à Jean-Joseph Thiéry, Nicolas-Maurice Brocard, Charles Maldamé, Donville, Etienne Roger, et Charles Cléver, d'Epinal.

25 février 1793.

721. Pré de 6 ommées, ès Goutis, à la Fabrique d'Aydoilles. — *Est.* 33 l. — *Soum.* Heulluy, d'Aydoilles. — *Ench.* Demange, Grison, d'Aydoilles. — *Adj.* 180 l. à Humbert Grison, d'Aydoilles.

722. Pré de 6 ommées, à la Fabrique d'Aydoilles. — *Est.* 33 l. — *Soum.* Heulluy, d'Aydoilles. — *Ench.* Dufestel, d'Epinal. — *Adj.* 80 l. à Jacques-Joseph Dufestel, d'Epinal.

723. Pré de 2 fauchées 5 ommées, derrière la Maix, aux Chevaliers de Malte. — *Est.* 418 l. — *Ferm.* Villemin, d'Epinal. — *Soum.* Cottard, d'Epinal. — *Ench.* Prévot, Bontemps, de Dignonville. — *Adj.* 625 l. à Claude Bontemps, cultivateur à Dogneville.

2 nivôse an II (22 décembre 1793).

724. Deux champs de 3 jours 5 ommées, saison de Frinchamp, à Charlotte de Gournay, chanoinesse de Remiremont, *émigrée*. — *Est.* 242 l. — *Ench.* Romary Jacquot, de Vaudéville. — *Adj.* 310 l. à Romary Jacquot, cultivateur à Vaudéville.

3 pluviôse an II (22 janvier 1794).

725. Deux champs de 1 jour 5 ommées 23 verges, saison de Frinchamp, et à la Place, à Charlotte de Gournay, *émigrée*. — *Est.* 154 l. — *Ench.* Marchal, de Longchamp, Biard, d'Epinal. — *Adj.* 310 l. à Jean-Nicolas Marchal, juge de paix à Longchamp.

726. Deux champs de 4 jours, 4 verges, saison de Frinchamp, à Charlotte de Gournay, *émigrée*. — *Est.* 396 l. — *Ench.*

Marchal, de Longchamp. — *Adj.* 675 l. à Jean-Nicolas Marchal, juge de paix à Longchamp.

727. Champ de 1 jour 1 ommée 2 verges, saison de Frinchamp, à Charlotte de Gournay, *émigrée*. — *Est.* 132 l. — *Ench.* Jacquot, Marchal, de Longchamp. — *Adj.* 270 l. à Jean-Nicolas Marchal, juge de paix à Longchamp.

728. Deux prés de 1 jour 3 ommées 19 verges, à Bolvinot, à Charlotte de Gournay, *émigrée*. — *Est.* 220 l. — *Ench.* Jacquot, Breton, Vaney, de Longchamp, Bertelot, d'Epinal. — *Adj.* 610 l. à Nicolas Bertelot, marchand à Epinal.

5 germinal an II (25 mars 1794).

729. Champ de 1 jour 3 ommées 10 verges, et champ de 8 ommées 12 verges, saison derrière la Ville, à Quirin Gérard, de Sercœur, prêtre à Toul, *émigré*. — *Est.* 248 l. — *Ferm.* Mangeot, de Longchamp. — *Ench.* Thiéry, Laporte, d'Epinal, Mandet, de Longchamp. — *Adj.* 785 l. à Jean-Nicolas Mangeot, cultivateur à Longchamp (représenté par Thiéry).

730. Champ de 4 ommées 10 verges, champ de 9 ommées 15 verges, et champ de 9 ommées 3 verges, saison derrière la Ville, à Quirin Gérard. — *Est.* 138 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Mandet, de Longchamp, Thiéry, Laporte, d'Epinal. — *Adj.* 500 l. à Nicolas Bertelot, d'Epinal (représenté par Laporte).

731. Champ de 9 ommées 21 verges, saison derrière la Ville, à Quirin Gérard. — *Est.* 75 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Mandet, de Longchamp, Dufestel, d'Epinal. — *Adj.* 235 l. à Dufestel, d'Epinal.

732. Champ de 5 ommées 17 verges, saison derrière la Ville, à

Quirin GÉRARD. — *Est.* 40 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* BRETON, de Longchamp, GUILGOT, d'Epinal. — *Adj.* 195 l. à Pierre GUILGOT, négociant à Epinal.

733. Champ de 5 ommées 1 verge, champ de 6 ommées, champ de 1 jour 6 ommées, et champ de 1 jour 16 verges, saison derrière la Ville, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 275 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* BRETON, BÉDON, de Longchamp, THIÉRY, MALDAMÉ, d'Epinal. — *Adj.* 1.065 l. à Charles MALDAMÉ, et veuve LARUE, d'Epinal.

6 germinal an II (26 mars 1794).

734. Champ de 1 jour 2 ommées 4 verges, saison derrière la Ville, champ de 5 ommées 7 verges, à Arnaufontaine, champ de 1 jour 9 ommées, au-dessus du pré de la Fontaine, et champ de 4 ommées, à Hignon Meix, à Quirin GÉRARD, *émigré*. — *Est.* 510 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* MALDAMÉ, PAYSAL, DUFESTEL, d'Epinal, MARCHAL, de Longchamp. — *Adj.* 2.175 l. à Jean-Baptiste PAYSAL, négociant à Epinal.

735. Champ de 4 ommées 16 verges, au Meix, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 24 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* MARCHAL, de Longchamp, DUFESTEL, d'Epinal. — *Adj.* 100 l. à Jean-Nicolas MARCHAL, juge de paix à Longchamp.

736. Champ de 4 ommées 10 verges, au Meix, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 100 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* LAPORTE, d'Epinal, GRANDJACQUOT, de Longchamp. — *Adj.* 200 l. à Joseph GRANDJACQUOT, manœuvre à Longchamp.

737. Champ de 3 ommées, ès Grosses Cours, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 40 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* PAYSAL, d'Epinal, veuve DEMANGE, de Longchamp. — *Adj.* 175 l. à Anne-Apvone MARCOT, veuve DEMANGE, de Longchamp.

738. Champ de 5 ommées, on Jeangeux, et champ de 4 ommées 4 verges, à Hignon Meix, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 150 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* PAYSAL, THIÉRY, d'Epinal, MARCHAL, MANGEOT, de Longchamp. — *Adj.* 775 l. à Jean-Nicolas MANGEOT, cultivateur à Longchamp.

739. Champ de 8 ommées 5 verges, on Jeangeux, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 110 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* MARCHAL, BÉDON, de Longchamp, DUFESTEL, d'Epinal. — *Adj.* 520 l. à DUFESTEL, d'Epinal.

740. Champ de 6 ommées 5 verges, devant la Haye de la Côte, champ de 1 jour, à la Chaussée, champ de 1 jour 12 verges, on Chenel, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 382 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* MANGEOT, de Longchamp, PAYSAL, MALDAMÉ, d'Epinal, MARCHAL, MANDET, de Longchamp. — *Adj.* 1.585 l. à Charles MALDAMÉ, et veuve LARUE, d'Epinal.

741. Champ de 7 ommées 6 verges, on Chenel, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 100 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* MANDET, BRETON, de Longchamp. — *Adj.* 355 l. à Pierre MANDET, scieur de long à Longchamp.

742. Champ de 6 ommées 10 verges, sous le Fol, champ de 1 jour 12 verges, à la saison de Py, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 180 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* PAYSAL, d'Epinal, MANGEOT, BRETON, de Longchamp, MALDAMÉ, d'Epinal. — *Adj.* 395 l. à Jean-Nicolas MANGEOT, cultivateur à Longchamp.

743. Champ de 5 ommées, dessous le Fol, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 100 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* DUFESTEL, d'Epinal, MANGEOT, de Longchamp. — *Adj.* 350 l. à DUFESTEL, d'Epinal.

744. Champ de 4 ommées 18 verges, dessous le chemin de Vaudéville, champ de 4 ommées, et champ de 1 jour 3 ommées 3 verges, saison de Py, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 212 l. —

Ferm. MANGEOT. — *Ench.* COLIN, MANDET, MANGEOT, BRETON, de Longchamp, MALDAMÉ, d'Epinal. — *Adj.* 890 l. à Charles MALDAMÉ, et veuve LARUE, d'Epinal.

745. Champ de 3 jours 1 ommée 6 verges, à Malchamp, champ de 9 ommées 7 verges, et champ de 1 jour 18 verges, saison de Py, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 680 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* GUILGOT, MALDAMÉ, d'Epinal, MANGEOT, de Longchamp. — *Adj.* 2.965 l. à Pierre GUILGOT, négociant à Epinal.

746. Champ de 1 jour 2 ommées 17 verges, saison de Py, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 100 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* BÉDON, ARNOULD, de Longchamp. — *Adj.* 430 l. à Gaspard ARNOULD, cultivateur à Longchamp.

747. Champ de 6 ommées 5 verges, saison de Py, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 40 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* LAPORTE, d'Epinal. — *Adj.* 100 l. à Nicolas BERTELOT (représenté par Laporte).

748. Champ de 1 ommée 23 verges, à la saison de Py, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 24 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* JACQUOT, MANGEOT, de Longchamp. — *Adj.* 165 l. à Jean-Joseph JACQUOT, manœuvre à Longchamp.

749. Champ de 8 ommées 22 verges, à Gérardchamp, champ de 1 jour 2 ommées 7 verges, au long de la Valvoison, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 160 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* ARNOULD, de Longchamp, MALDAMÉ, d'Epinal. — *Adj.* 700 l. à Charles MALDAMÉ, et veuve LARUE, d'Epinal.

750. Champ de 6 ommées 21 verges, au long de la Valvoison, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 40 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* MANDET, de Lonchamps, CARREZ, d'Epinal. — *Adj.* 100 l. à Charles MALDAMÉ, d'Epinal (représenté par Carrez).

751. Champ de 9 ommées 9 verges, à la Harmanchamp, à

Quirin Gérard. — *Est.* 60 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Maldamé, d'Epinal, Mangeot, de Longchamp. — *Adj.* 265 l. à Jean-Nicolas Mangeot, cultivateur à Longchamp.

752. Champ de 1 jour 2 ommées 18 verges, on champs Padoux, à Quirin Gérard. — *Est.* 60 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Mangeot, Colin, de Longchamp. — *Adj.* 265 l. à Jean Colin, cultivateur à Longchamp.

753. Champ de 5 ommées 9 verges, au Ramé de la Prèle, à Quirin Gérard. — *Est.* 10 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Prévot, de Dogneville, Grandjacquot, de Longchamp. — *Adj.* 50 l. à Quirin Grandjacquot, cultivateur à Longchamp.

754. Champ de 7 ommées 17 verges, on Rayeux le Masson, à Quirin Gérard. — *Est.* 50 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Arnould, Montes, de Dogneville. — *Adj.* 155 l. à Gaspard Arnould, cultivateur à Longchamp.

755. Champ de 7 ommées 5 verges, à la Prèle, à Quirin Gérard. — *Est.* 52 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Maldamé, Guilgot, d'Epinal. — *Adj.* 165 l. à Pierre Guilgot, négociant à Epinal.

756. Champ de 7 ommées 23 verges, au montant de la Prèle, à Quirin Gérard. — *Est.* 40 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Mangeot, de Longchamp, Prévot, de Dogneville. — *Adj.* 140 l. à Joseph Prévot, cultivateur à Dogneville.

757. Champ de 7 ommées 18 verges, à Pinechamp, à Quirin Gérard. — *Est.* 60 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Mathieu, de Dogneville. — *Adj.* 310 l. à Jean Mathieu, carrier à Dogneville.

758. Champ de 1 jour 5 verges, champ de 7 ommées 8 verges, et champ de 7 ommées 1/2, à Pinechamp, à Quirin Gérard. — *Est.* 234 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Marchal,

Jacquot, de Longchamp, Mathieu, de Dogneville, Paysal, Hilaire, d'Epinal. — *Adj.* 1.325 l. à Michel Hilaire, cultivateur à Epinal.

759. Champ de 4 ommées 1/2, à Pinechamp, à Quirin Gérard. — *Est.* 40 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Marchal, Mandet, de Longchamp. — *Adj.* 150 l. à Jean-Nicolas Marchal, juge de paix à Longchamp.

760. Champ de 1 jour 13 verges, dit le champ de la Vague, champ de 8 ommées, dit Dahonchamp, champ de 1 jour 3 ommées 11 verges, ès Grands Goulottes, et champ de 5 ommées, ès Roses, à Quirin Gérard. — *Est.* 636 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Mandet, Mangeot, Colin, veuve Demange, de Longchamp, Paysal, Hilaire, d'Epinal. — *Adj.* 2.985 l. à Michel Hilaire, cultivateur à Epinal.

761. Champ de 3 ommées 3 verges, on pré Morlot, à Quirin Gérard. — *Est.* 24 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Jacquot, de Longchamp, Mathieu, de Dogneville. — *Adj.* 210 l. à Jean-Joseph Jacquot, manœuvre à Longchamp.

762. Champ de 5 ommées, à la Maix, à Quirin Gérard. — *Est.* 30 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Mathieu, Mandet, de Dogneville. — *Adj.* 165 l. à Pierre Mandet, scieur de long à Longchamp.

763 Champ de 7 ommées 20 verges, on Calment, à Quirin Gérard. — *Est.* 100 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Mathieu, de Dogneville, Mangeot, de Longchamp. — *Adj.* 370 l. à Antoine Bourion, cultivateur à Longchamp (représenté par Mangeot).

764. Champ de 8 ommées 8 verges, à la Rosey, à Quirin Gérard. — *Est.* 130 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Paysal, d'Epinal, Mangeot, de Longchamp. — *Adj.* 710 l. à Jean-Nicolas Mangeot, cultivateur à Longchamp.

765. Champ de 1 jour 2 ommées 15 verges, on haut de Damon, à Quirin Gérard. — *Est.* 100 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Maldamé, Cléver, d'Epinal. — *Adj.* 295 l. à Charles Maldamé, et veuve Larue, d'Epinal.

766. Champ de 1 jour 3 ommées 23 verges, on haut de Damon, à Quirin Gérard. — *Est.* 130 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Paysal, Clévер, d'Epinal, Mathieu, de Jeuxey. — *Adj.* 510 l. à Léopold Mathieu, curé de Jeuxey.

767. Champ de 4 ommées 19 verges, on champ des Velles, à Quirin Gérard. — *Est.* 50 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Maldamé, Paysal, d'Epinal. — *Adj.* 200 l. à Jean-Baptiste Paysal, négociant à Epinal.

768. Champ de 5 ommées 8 verges, on Pransureux, à Quirin Gérard. — *Est.* 50 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Paysal, d'Epinal, Mathieu, de Dogneville. — *Adj.* 160 l. à Jean Mathieu, carrier à Dogneville.

769. Champ de 7 ommées 11 verges, dessous la Petite Fosse, à Quirin Gérard. — *Est.* 50 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Laporte, Hirmette, d'Epinal. — *Adj.* 105 l. à Pierre Hirmette, marchand à Epinal.

770. Champ de 4 ommées 23 verges, à la Petite Fosse, à Quirin Gérard. — *Est.* 50 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Marchal, de Longchamp, Hilaire, d'Epinal. — *Adj.* 110 l. à Jean-Nicolas Marchal, juge de paix à Longchamp.

771. Champ de 2 jours 5 ommées 13 verges, lieudit à Chaumousey, et champ de 7 ommées 22 verges, à la Louvière, à Quirin Gérard. — *Est.* 300 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Mandet, Marchal, Arnould, de Longchamp, Maldamé, d'Epinal. — *Adj.* 1.125 l. à Charles Maldamé, et veuve Larue, d'Epinal.

772. Champ de 9 ommées 12 verges, ès Girons, à Quirin Gérard. — *Est.* 80 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Marchal, de Longchamp, Hilaire, d'Epinal. — *Adj.* 300 l. à Jean-Nicolas Marchal, juge de paix à Longchamp.

773. Champ de 7 ommées 19 verges, ès Girons, à Quirin Gérard. — *Est.* 72 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Paysal, d'Epinal, Mangeot, de Longchamp. — *Adj.* 325 l. à Joseph Mangeot, cultivateur à Longchamp.

774. Champ de 1 jour 1 ommée 16 verges, saison de la Grande Fosse, à Quirin Gérard. — *Est.* 300 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Bédon, de Longchamp, Paysal, d'Epinal. — *Adj.* 995 l. à Quirin Bédon, cultivateur à Longchamp.

775. Champ de 8 ommées 15 verges, à Brancimont, champ de 7 ommées 13 verges, à la Maize, champ de 7 ommées 22 verges, ès Quarches, à Quirin Gérard. — *Est.* 350 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Paysal, d'Epinai, Grandjacquot, Marchal, Breton, Arnould, Mangeot, de Longchamp. — *Adj.* 1.405 l. à Jean-Nicolas Mangeot, cultivateur à Longchamp.

776. Champ de 1 jour 5 verges, à Malchamp, à Quirin Gérard. — *Est.* 120 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Arnould, de Longchamp, Paysal, d'Epinal. — *Adj.* 660 l. à Jean-Baptiste Paysal, négociant à Epinal.

777. Champ de 4 ommées 21 verges, à la Maize, à Quirin Gérard. — *Est.* 100 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Marchal, Mandra, Arnould, de Longchamp. — *Adj.* 460 l. à Gaspard Arnould, cultivateur à Longchamp.

778. Champ de 14 ommées 4 verges, on Poiténa, à Quirin Gérard. — *Est.* 100 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Bédon, Mandra, de Longchamp. — *Adj.* 600 l. à Joseph-Nicolas

Mandra, cultivateur, et Quirin Grandjacquot, manœuvre à Longchamp.

779. Champ de 5 ommées 15 verges, au-dessus des Quarelles, à Quirin Gérard. — *Est.* 40 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Marchal, Grandjacquot, de Longchamp. — *Adj.* 160 l. à Joseph Grandjacquot, manœuvre à Longchamp.

780. Champ de 1 jour 2 ommées 2 verges, à Fouchet, à Quirin Gérard. — *Est.* 190 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Cléver, d'Epinal, Bédon, de Longchamp, Maldamé, d'Epinal. — *Adj.* 605 l. à Charles Maldamé, et veuve Larue, d'Epinal.

781. Champ de 1 ommée 17 verges, à Fouchet, et champ de 5 ommées 9 verges, ès Quarches, à Quirin Gérard. — *Est.* 220 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Cléver, d'Epinal, Marchal, de Longchamp. — *Adj.* 550 l. à Nicolas Marchal, juge de paix à Longchamp.

782. Pré de 2 ommées 10 verges, au Rayeux, à Quirin Gérard. — *Est.* 10 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Bédon, de Longchamp. — *Adj.* 20 l. à Quirin Bédon, cultivateur à Longchamp.

7 germinal an II (27 mars 1794).

783. Pré de 8 ommées 19 verges, on Breux, et pré de 3 ommées 13 verges, au-dessous des Goules, à Quirin Gérard, *émigré.* — *Est.* 240 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Mandet, Marchal, de Longchamp. — *Adj.* 1.250 l. à Nicolas Marchal, juge de paix à Longchamp.

784. Pré de 2 ommées 18 verges, on Breux, pré de 5 ommées 4 verges, à la Fourière, pré de 4 ommées 17 verges, ès Cornes des Mazières, à Quirin Gérard. — *Est.* 190 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Cléver, Thiéry, d'Epinal, Mangeot, de Long-

champ. — *Adj.* 1.345 l. à Jean-Nicolas Mangeot, cultivateur à Longchamp.

785. Pré de 4 ommées 10 verges, à Druxey, à Quirin Gérard. — *Est.* 20 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Mandet, de Longchamp, Laporte, d'Epinal. — *Adj.* 50 l. à Nicolas Bertelot, d'Epinal (représenté par Laporte).

786. Pré de 3 ommées 7 verges, à Druxey, à Quirin Gérard. — *Est.* 15 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Arnould, Perrin, de Longchamp. — *Adj.* 35 l. à Dominique Perrin, charpentier à Longchamp.

787. Pré de 9 ommées 10 verges, on Layeux, à Quirin Gérard. — *Est.* 50 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Grandjacquot, Mandet, Mangeot, de Longchamp. — *Adj.* 130 l. à Pierre Mandet, scieur de long à Longchamp (représenté par Mangeot).

788. Pré de 5 ommées 7 verges, au-dessous des Goules, et pré de 4 ommées 22 verges, à la Nolvoison, à Quirin Gérard. — *Est.* 90 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Mandet, Arnould, Colin, de Longchamp. — *Adj.* 495 l. à Jean Colin, cultivateur à Longchamp.

789. Pré de 4 ommées 8 verges, on pré Parisot, pré de 2 ommées 10 verges, à la Hargotaye, pré de 3 ommées 13 verges, on Trépois, à Quirin Gérard. — *Est.* 90 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Laporte, d'Epinal, Perrin, Jacquot, de Longchamp. — *Adj.* 375 l. à Jean-Joseph Jacquot, manœuvre à Longchamp.

790. Pré de 3 ommées 17 verges, on pré Puxieu, à Quirin Gérard. — *Est.* 40 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Laporte, Maldamé, d'Epinal. — *Adj.* 305 l. à Pierre Guilgot, négociant à Epinal (représenté par Laporte).

791. Pré de 3 ommées 17 verges, on pré Puxieu, pré de 4 ommées

22 verges, au-dessus du grand Pré, pré de 3 ommées 17 verges, à grand Pré, pré de 2 ommées 3 verges, on pré des Cens, et pré de 3 ommées 17 verges, on petit Longchamp, à Quirin Gérard. — *Est.* 210 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Thiéry, d'Epinal, Mandet, de Longchamp, Laporte, Maldamé, Guilgot, Perrin, Cléver, d'Epinal, Mangeot, de Longchamp. — *Adj.* 895 l. à Jean-Nicolas Mangeot, cultivateur à Longchamp.

792. Pré de 7 ommées 1 verge, au-dessus du grand Pré, à Quirin Gérard. — *Est.* 50 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Laporte, d'Epinal, Mandet, Bédon, de Longchamp. — *Adj.* 120 l. à Quirin Bédon, cultivateur à Longchamp.

793. Pré de 1 fauchée 3 verges, au Jardinet, à Quirin Gérard. — *Est.* 100 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Mangeot, Mandet, Vaney, de Longchamp. — *Adj.* 800 l. à Joseph Vaney, tailleur d'habits à Longchamp.

794. Pré de 6 ommées, dit le pré la Doyenne, pré de 4 ommées 8 verges, devant le vieux Bois, et pré de 1 fauchée 12 verges, à Bolvinot, à Quirin Gérard. — *Est.* 160 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Laporte, d'Epinal, Mandet, de Longchamp, Biard, Bertelot, d'Epinal. — *Adj.* 610 l. à Nicolas Bertelot, marchand à Epinal.

795. Pré de 3 ommées 11 verges, devant le vieux Bois, et pré de 7 ommées, à Crolichaine, à Quirin Gérard. — *Est.* 80 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Jacquot, Perrin, Clévер, Guilgot, Paysal, Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 350 l. à Jean-Baptiste Paysal, négociant à Epinal.

796. Pré de 4 ommées 5 verges, devant le vieux Bois, à Quirin Gérard. — *Est.* 30 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Mandet, Grandjacquot, de Longchamp. — *Adj.* 100 l. à Joseph Grandjacquot, manœuvre à Longchamp.

797. Pré de 3 ommées 20 verges, à Bolvinot, pré de 8 ommées 22 verges, on pré du Puy, pré de 6 ommées 18 verges, au milieu de derrière la Maix, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 95 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* BERNARD, de Longchamp, BIARD, BERTELOT, LAPORTE, d'Epinal, ARNOULD, de Longchamp. — *Adj.* 425 l. à Nicolas BERTELOT, marchand à Epinal.

798. Pré de 3 ommées 4 verges, à la Crolichaine, et pré de 2 ommées, derrière la Maix, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 55 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* LAPORTE, ARNOULD, BERNARD, de Longchamp. — *Adj.* 245 l. à Léopold BERNARD, maréchal à Longchamp.

799. Pré de 1 fauchée 1 ommée 18 verges, à la fourière Chapuron, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 100 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* BÉDON, MANGEOT, veuve DEMANGE, de Longchamp. — *Adj.* 415 l. à Anne MARCOT, veuve Jean DEMANGE, de Longchamp.

800. Pré de 2 ommées 3 verges, à la fourière de derrière la Maix, pré de 2 ommées 8 verges, derrière la Maix, et pré de 7 ommées 17 verges, on pré Beuly, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 135 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* BÉDON, ARNOULD, BERNARD, de Longchamp, THIÉRY, GUILGOT, d'Epinal. — *Adj.* 870 l. à Pierre GUILGOT, négociant à Epinal.

801. Pré de 3 ommées 5 verges, on pré Frichement, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 50 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* BÉDON, MANGEOT, de Longchamp. — *Adj.* 315 l. à Quirin BÉDON, cultivateur à Longchamp.

802. Pré de 6 ommées 15 verges, on pré le Loup, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 70 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* GUILGOT, PAYSAL, d'Epinal, GUERRE, de Longchamp. — *Adj.* 685 l. à Jean-Remy GUERRE, cultivateur à Longchamp.

803. Pré de 2 ommées 12 verges, on pré le Loup, à Quirin Gérard. — *Est.* 30 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Marchal, Arnould, de Longchamp. — *Adj.* 305 l. à Gaspard Arnould, cultivateur à Longchamp.

804. Pré de 8 ommées, on Paté Hasselot, à Quirin Gérard. — *Est.* 100 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Laporte, d'Epinal. Arnould, Vaney, de Longchamp. — *Adj.* 615 l. à Joseph Vaney, manœuvre à Longchamp.

805. Pré de 7 ommées 17 verges 1/2, on pré Beuly, à Quirin Gérard. — *Est.* 70 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Marchal, Colin, de Longchamp. — *Adj.* 605 l. à Jean Colin, cultivateur à Longchamp.

806. Pré de 3 ommées 17 verges, à la Valotte, à Quirin Gérard. — *Est.* 30 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Laporte, d'Epinal, Bernard, Mangeot, de Longchamp. — *Adj.* 335 l. à Jean-Nicolas Mangeot, cultivateur à Longchamp.

807. Pré de 4 ommées 5 verges, à la Valotte, à Quirin Gérard. — *Est.* 40 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Marchal, de Longchamp, Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 500 l. à Nicolas Marchal, juge de paix à Longchamp.

808. Pré de 2 ommées 11 verges, à la Nol, à Quirin Gérard. — *Est.* 25 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Laporte, Paysal, d'Epinal. — *Adj.* 215 l. à Nicolas Bertelot, marchand à Epinal (représenté par Laporte).

809. Pré de 4 ommées 1/2, ès Mazières, à Quirin Gérard. — *Est.* 25 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Jacques, de Lonchamp, Bertelot, Paysal, d'Epinal. — *Adj.* 175 l. à Jean-Baptiste Paysal, négociant à Epinal.

810. Pré de 1 ommées 19 verges, ès Grosses Cours, à Quirin

GÉRARD. — *Est.* 40 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* MANDET, BÉDON, MARCHAL, de Longchamp. — *Adj.* 160 l. à Nicolas MARCHAL, juge de paix, et Quirin BÉDON, cultivateur à Longchamp.

811. Chénevière de 4 ommées 9 verges, ès Grosses Cours, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 110 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* BÉDON, de Longchamp, PAYSAL, d'Epinal. — *Adj.* 450 l. à Quirin BÉDON, et Joseph-Nicolas MANDRA, de Longchamp.

812. Chénevière de 3 ommées 1 verge, ès Grosses Cours, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 100 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* PAYSAL, MALDAMÉ, d'Epinal, MANGEOT, de Longchamp. — *Adj.* 385 l. à Valbert MANGEOT, cultivateur à Longchamp.

813. Maison avec jardin et meix, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 1.200 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* MANDET, de Longchamp, THIÉRY, PAYSAL, d'Epinal. — *Adj.* 4.725 l. à Quirin et Joseph GRANDJACQUOT, de Longchamp.

814. Portion d'étang, dit l'étang de Longchamp, et pré, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 20 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* JACQUET, d'Epinal, BÉDON, MANDET, de Longchamp. — *Adj.* 265 l. à Joseph MANDET, scieur de long à Longchamp.

13 messidor an II (1er juillet 1794).

815. Champ de 8 ommées 1/2, à la Noue, à des FONDATIONS AU PROFIT DE LA FABRIQUE de Longchamp. — *Est.* 80 l. — *Soum.* MANGEOT. — *Ench.* MARCHAL, de Longchamp, ROGER, d'Epinal, MANGEOT, de Longchamp. — *Adj.* 495 l. à Jean-Nicolas MANGEOT, cultivateur à Longchamp.

816. Chénevière de 2 ommées, au meix Béha, et pré de 5 ommées, à la Crolichaine, à des FONDATIONS AU PROFIT DE LA

Fabrique de Longchamp. — *Est.* 100 l. — *Soum.* Mangeot. — *Ench.* Brocard, Roger, Leroy, d'Epinal. — *Adj.* 700 l. à Jacques-Quirin Leroy, d'Epinal.

817. Pré de 7 ommées, dit au pré du Puit, à des Fondations au profit de la Fabrique de Longchamp. — *Est.* 60 l. — *Soum.* Mangeot. — *Ench.* Marchal, de Longchamp. — *Adj.* 425 l. à Nicolas Marchal, juge de paix à Longchamp.

818. Pré de 8 ommées, ès Bornes, à des Fondations au profit de la Fabrique de Longchamp. — *Est.* 100 l. — *Soum.* Mangeot. — *Ench.* Marchal, de Longchamp, Ancel, de Vaudéville. — *Adj.* 550 l. à Jean-François-Louis Ancel, de Vaudéville.

23 fructidor an II (9 septembre 1794).

819. Champ de 5 ommées 21 verges, au pré Parisot, à Quirin Gérard, *émigré*. — *Est.* 72 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Mangeot, de Longchamp, Paysal, Maldamé, d'Epinal. — *Adj.* 92 l. à Charles Maldamé, et veuve Larue, d'Epinal.

820. Champ de 1 jour 1 ommée 5 verges, saison de derrière la Ville, à Quirin Gérard. — *Est.* 200 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Marchal, de Longchamp, Maldamé, d'Epinal, Mangeot, de Longchamp. — *Adj.* 220 l. à Jean-Nicolas Mangeot, cultivateur à Longchamp.

(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de Joseph Mandet, scieur de long, adjudicataire le 5 germinal an II, pour 340 l.)

821. Champ de 8 ommées 9 verges, au haut du Baron, à Quirin Gérard. — *Est.* 40 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Mangeot, de Longchamp, Bertelot, d'Epinal. — *Adj.* 50 l. à Nicolas Bertelot, d'Epinal.

(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de Joseph Mandet adjudicataire le 5 germinal, pour 160 l.).

822. Champ de 5 ommées 17 verges, au haut du Baron, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 40 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* BERTELOT, d'Epinal, MANDRA, MANGEOT, de Longchamp. — *Adj.* 110 l. à Jean-Nicolas MANGEOT, cultivateur à Longchamp.

(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de Joseph MANDET, adjudicataire le 5 germinal, pour 225 l.).

823. Champ de 1 jour 6 ommées, saison de Py, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 60 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* GRANDJACQUOT, MANGEOT, de Longchamp, MALDAMÉ, d'Epinal. — *Adj.* 610 l. à Charles MALDAMÉ, et veuve LARUE, d'Epinal.

(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de Joseph MANDET, adjudicataire le 6 germinal, pour 605 l.).

824. Champ de 8 ommées 20 verges, au Viteux, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 20 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* VILLEMIN, de Longchamp, MALDAMÉ, PAYSAL, d'Epinal. — *Adj.* 100 l. à Jean-Baptiste PAYSAL, négociant à Epinal.

(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de Joseph MANDET, adjudicataire le 6 germinal, pour 125 l.).

825. Champ de 6 ommées 18 verges, au Calmant, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 90 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* PAYSAL, d'Epinal, MARCHAL, MANDET, de Longchamp, — *Adj.* 330 l. à Pierre MANDET, scieur de long à Longchamp.

(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de Joseph MANDET, adjudicataire le 6 germinal, pour 285 l.).

826. Pré de 4 ommmées 15 verges, au Breux, à Quirin GÉRARD. — *Est.* 60 l. — *Ferm.* MANGEOT. — *Ench.* MANDRA, de Longchamp, MALDAMÉ, d'Epinal. — *Adj.* 345 l. à Charles MALDAMÉ, et veuve LARUE, d'Epinal.

(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de Joseph MANDET, adjudicataire le 6 germinal. pour 200 l.).

827. Pré de 3 ommées 10 verges, ès petits Beussons, à Quirin

Gérard. — *Est.* 17 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Bertelot, d'Epinal, Mandra, Villemin, de Longchamp. — *Adj.* 70 l. à Jean-Nicolas Villemin, de Longchamp.

(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de Joseph Mandet, adjudicataire le 6 germinal, pour 60 l.).

828. Pré de 3 ommées 10 verges, on Pré, à Quirin Gérard. — *Est.* 60 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Mercier, d'Epinal, Mandra, de Longchamp. — *Adj.* 325 l. à Joseph-Nicolas Mandra, de Longchamp.

(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de Joseph Mandet, adjudicataire le 7 germinal, pour 345 l.).

829. Jardin de 1 ommée 7 verges, au Meix le Maréchal, à Quirin Gérard. — *Est.* 25 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Grandjacquot, de Longchamp, Paysal, d'Epinal. — *Adj.* 205 l. à Joseph Grandjacquot, cultivateur à Longchamp.

(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de Joseph Mandet, adjudicataire le 7 germinal, pour 200 l.).

830. Curtille de 1 fauchée 9 verges, dite la curtille Quaquelle, à Quirin Gérard. — *Est.* 200 l. — *Ferm.* Mangeot. — *Ench.* Marchal, de Longchamp, Maldamé, d'Epinal. — *Adj.* 1.800 l. à Charles Maldamé, et veuve Larue, d'Epinal.

(Vente à la folle enchère, à la suite de la déchéance de Joseph Mandet, adjudicataire le 7 germinal, pour 3.500 l.).

25 thermidor an III (12 août 1795).

831. Pré de 1 fauchée, à la Cure de Longchamp. — *Est.* 1.031 l. — *Adj.* 15.000 l. à Jean-Baptiste Paysal, négociant à Epinal.

11 prairtal an IV (30 mai 1796).

832. Maison presbytérale de Longchamp, jardin potager de 3 ommées 17 verges, et verger de 14 verges, à la Cure de Longchamp. — *Est.* et *adj.* 2.040 l. à Dufestel, négociant à Epinal.

MAZELAY

(Arch. dép. 5 Q 38, 6 Q 4).

22 janvier 1791.

833. Gagnage consistant en une maison, jardin et dépendances, terres labourables de 70 jours, prés de 34 fauchées, curtille et chénevière de 1 fauchée 1/2, aux Jésuites (collège d'Epinal). — *Est.* 10.560 l. — *Ferm.* Perry, laboureur à Mazelay. — *Soum.* Maujean, et Perry, de Mazelay. — *Ench.* Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 23.100 l. à Joseph Thiéry, Donville, et Cléver, d'Epinal.

28 février 1791.

834. Terres arables de 5 jours 3 ommées 12 verges, chénevière de 4 ommées 18 verges, pré de 11 ommées 6 verges, à une Fondation au profit de la Cure de Gigney. — *Est.* 429 l. — — *Soum.* Houot, laboureur à Mazelay. — *Ench.* Thiéry, d'Epinal, Mauljean, Houot, Perry, de Mazelay. — *Adj.* 550 l. à Claude-Joseph Perry, et Jean-Baptiste Mauljean, de Mazelay.

1er avril 1791.

835. Terres labourables de 55 jours 5 ommées 10 verges, prés de 5 fauchées 8 ommées 5 verges, jardin et vigne de 4 ommées, aux Religieuses de la Congrégation d'Epinal. — *Est.* 3.036 l. — *Soum.* Maulјean, de Mazelay. — *Ench.* Deblaye, Brocard, Roger, Donville, d'Epinal, Maulјean, de Mazelay. — *Adj.* 5.450 l. à Jean-Baptiste Maulјean, cultivateur à Mazelay.

19 novembre 1792.

836. Gagnage consistant en terres de 33 jours 7 ommées 7 verges, prés de 9 fauchées 3 verges, chénevière de 3 ommées 15 verges, à la Confrérie du Saint-Sacrement de l'église de Gigney. — *Est.* 3.080 l. — *Soum.* Brocard, d'Epinal. — *Ench.* Julien, Maldamé, d'Epinal. — *Adj.* 7.675 l. à Charles Maldamé, et veuve Larue, d'Epinal.

837. Gagnage consistant en terres de 32 jours, prés de 6 fauchées, et chénevière de 1 ommée, aux Minimes d'Epinal. — *Est.* 2.004 l. — *Soum.* Brocard, d'Epinal. — *Ench.* Ganier, Boyé, d'Epinal. — *Adj.* 4.100 l. à Nicolas Boyé, d'Epinal.

4 thermidor an IV (22 juillet 1796).

838. Moitié d'une maison de ferme, meix y attenant, terres labourables de 117 jours 3 ommées, prés de 27 fauchées 7 ommées 23 verges, curtille de 2 jours 4 ommées, chénevière de 5 ommées 2 verges, à Julie Lalande, veuve Gilles, *émigrée.* — *Est.* et *adj.* 4.279 l. à André Raguel, notaire, et Michel Lazare, négociant à Charmes.

ONCOURT

(Arch. dép. 5 Q 38, 6 Q 2).

7 janvier 1791.

839. Gagnage consistant en une maison à côté de l'église, avec jardin de 1 jour 3 ommées 1 verge, terres de 51 jours 1 ommée 14 verges, au petit Bois, 44 jours 5 ommées 16 verges, derrière la Vigne, 28 jours 5 ommées 17 verges, au Botessel et à Fallois, prés de 16 fauchées 4 ommées 10 verges, à la MENSE ABBATIALE de Chaumousey. — *Est.* 10.125 l. — *Soum.* ARNOULD, d'Oncourt. — *Ench.* ARNOULD, PERRY, JEANDAT, d'Oncourt, THIÉRY, DONVILLE, d'Epinal, SAULNIER, d'Oncourt, CLÉVER, MARULAZ, d'Epinal. — *Adj.* 25.500 l. à Jean-Joseph THIÉRY, CLÉVER, et DONVILLE, d'Epinal. (Adjudication après 26 feux).

840. Moulin d'Oncourt, sur le ruisseau d'Avière, avec jardin et pré de 9 ommées 1/2, pré de 15 ommées, à l'ABBAYE de Chaumousey. — *Est.* 5.962 l. — *Ferm.* ARNOULD, d'Oncourt. — *Soum.* CHARDOT, d'Oncourt. — *Ench.* SAULNIER, CHARDOT, d'Oncourt. — *Adj.* 9.000 l. à Quirin CHARDOT, meunier à Oncourt.

12 février 1791.

841. Gagnage consistant en une maison, terres arables de 133 jours, prés de 16 fauchées 3 ommées 3 verges, curtille de 1 fauchée 11 verges, jardin de 1 jour 20 verges, chénevière de 8 ommées 23 verges, aux JÉSUITES (collège) d'Epinal. — *Est.* 6.600 l. — *Soum.* MARIOTTE, d'Oncourt. — *Ench.* HAUS-

tête, de Chavelot, Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 18.100 l. à Joseph Thiéry, d'Epinal.

25 thermidor an III (12 août 1795).

842. Pré de 8 ommées, à Onchéville, à la Cure d'Oncourt. — *Est.* 1.125 l. — *Soum.* Benoit, d'Epinal. — *Ench.* Jeandat, d'Oncourt, Vaillant, Viac, d'Epinal. — *Adj.* 13.100 l. à Quirin Chardot, meunier à Oncourt (représenté par Viac).

13 prairial an IV (1er juin 1796).

843. Maison presbytérale d'Oncourt, jardin potager et verger attenant de 8 ommées 22 verges, à la Cure d'Oncourt. — *Est.* et *adj.* 2.855 l. à Nicolas Marulaz, négociant à Epinal, et François Lhote, maître de poste à Darnieulles.

RENAUFIEF

(Arch. dép. 5 Q 35, 5 Q 38, 6 Q 3, 6 Q 4).

20 décembre 1791.

844. Terres labourables de 85 jours 5 ommées, tranchée de Bains, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* 946 l. — *Ferm.* Joseph Roy, du Roulon. — *Soum.* Jean-Nicolas Vauthier, de Renaufief. — *Ench.* Vérel, d'Epinal, Didelot, de Renaufief, Charles, de la Tranchée de Bains, Nicolas Martin, Billot, d'Epinal. — *Adj.* 2.550 l. à François Billot, négociant à Epinal.

7 ventôse an II (25 février 1794).

845. Terre de 3 jours 2 ommées 3 verges, à la tranchée de la forêt de Renauvois, à Canon, marquis de Ville-sur-Illon, *émigré*. — *Est.* 49 l. 15 s. — *Ferm.* Roy. — *Ench.* Pommery, d'Epinal, Charles, de Renaufief, Martin, des Forges. — *Adj.* 500 l. à Nicolas Martin, cultivateur à Renaufief.

846. Terre de 2 jours 3 ommées, à la tranchée de la forêt de Renauvois, à Canon. — *Est.* 50 l. — *Ferm.* Roy. — *Ench.* Pommery, d'Epinal, Charles, de Renaufief. — *Adj.* 525 l. à Nicolas Charles, laboureur à Renaufief.

847. Terre de 3 jours 3 ommées, à la tranchée de la forêt de Renauvois, à Canon. — *Est.* 58 l. 12 s. — *Ferm.* Roy. — *Ench.* Viriot, Pommery, d'Epinal, Charles, de Renaufief. — *Adj.* 560 l. à Jacques Charles, cultivateur à Renaufief.

848. Terre de 4 jours 5 ommées, au-dessus de la côte du Saverney, à Canon. — *Est.* 62 l. 8 s. — *Ferm.* Roy. — *Ench.* Viriot, d'Epinal, Thouvenot, Renard, Colin, de Renaufief. — *Adj.* 950 l. à Jean-Del Colin, manœuvre, et Joseph Renard, de Renaufief.

849. Terre de 8 jours, au haut du Rang, à Canon. — *Est.* 84 l. — *Ferm.* Roy. — *Ench.* Villemin, Didelot, de Renaufief. — *Adj.* 1.000 l. à Sébastien Villemin, cultivateur à Renaufief.

850. Terre de 4 jours, au haut du Rang, et terre de 3 jours 5 ommées, au-dessus de la côte du haut du Rang, à Canon. — *Est.* 115 l. — *Ferm.* Roy. — *Ench.* Thomas, Didelot, de Renaufief, Mercier, d'Epinal, Vauthier, de Renaufief. — *Adj.* 2.600 l. à Joseph Thomas, cultivateur à Renaufief.

851. Terre de 4 jours, au-dessus de la fontaine d'Avière, à Canon. — *Est.* 51 l. 5 s. — *Ferm.* Roy. — *Ench.* Thomas, de

Golbey, Vauthier, Renard, Grandemange, de Renaufief. — *Adj.* 805 l. à Jean-Nicolas Grandemange, cultivateur à Renaufief.

852. Terre de 1 jour, à la côte du haut Rang, à Canon. — *Est.* 18 l. — *Ferm.* Roy. — *Ench.* Vauthier, de Renaufief. — *Adj.* 25 l. à Nicolas Vauthier, cultivateur à Renaufief.

853. Terre de 4 jours, au Ténébrant, à Canon. — *Est.* 55 l. — *Ferm.* Roy. — *Ench.* Didelot, de Renaufief, Mercier, Germain, d'Epinal. — *Adj.* 255 l. à Claude Didelot, cultivateur à Renaufief.

854. Terre de 4 jours, au Ténébrant, à Canon. — *Est.* 50 l. — *Ferm.* Roy. — *Ench.* Renard, de Renaufief, Mercier, d'Epinal. — *Adj.* 335 l. à Jean-Gabriel Renard, cultivateur à Renaufief.

855. Terre de ? , au Ténébrant, à Canon. — *Est.* 55 l. — *Ferm.* Roy. — *Ench.* Mercier, d'Epinal, Ferry, Roy, du Roulon. — *Adj.* 315 l. à Joseph Roy, et Jean Chassard, cultivateurs au Roulon.

856. Terre, proche l'étang de Morevois, à Canon. — *Est.* 55 l. — *Ferm.* Roy. — *Ench.* Mercier, d'Epinal, Cauvé, de Nayemont, Mentrel, du Roulon. — *Adj.* 360 l. à Joseph Mentrel, Jean Chassard, et Joseph Roy, du Roulon.

857. Terre de 8 jours, à la queue de l'étang des Colnots, à Canon. — *Est.* 110 l. — *Ferm.* Roy. — *Ench.* Mercier, d'Epinal, Nouzé, Roy, du Roulon. — *Adj.* 605 l. à Claude Nouzé, cultivateur, et Marie Jeandon, veuve Joseph Leroy, du Roulon.

(La veuve Leroy a déclaré ne pas savoir écrire).

858. Terre de 4 jours, à la queue de l'étang des Colnots, à Canon. — *Est.* 50 l. — *Ferm.* Roy. — *Ench.* Vauthier, de Renaufief, Ferry, Nouzé, du Roulon. — *Adj.* 165 l. à Jean-Nicolas Vauthier, cultivateur à Renaufief.

859. Terre de 4 jours, à la queue de l'étang des Colnots, à Canon. — *Est.* 55 l. — *Ferm.* Roy. — *Ench.* Ferry, du Roulon, Didelot, Mercier, d'Epinal, Vauthier, de Renaufief. — *Adj.* 705 l. à Claude Didelot, et Jean-Nicolas Grandemange, cultivateurs à Renaufief.

860. Terre de 2 jours 1 ommée, près l'étang des Colnots, à Canon. — *Est.* 45 l. — *Ferm.* Roy. — *Ench.* Cornuber, Ferry, du Roulon, Mercier, d'Epinal. — *Adj.* 305 l. à Christophe Cornuber, manœuvre au Roulon.

861. Terre de 4 jours, au coteau de Morevois, à Canon. — *Est.* 46 l. — *Ferm.* Roy. — *Ench.* Ferry, du Roulon, Mercier, d'Epinal. — *Adj.* 150 l. à Joseph Ferry, manœuvre au Roulon.

862. Terre de 4 jours, au coteau de Morevois, à Canon. — *Est.* 46 l. — *Ferm.* Roy. — *Ench.* Chassard, Cornuber, Ferry, du Roulon. — *Adj.* 300 l. à Jean Chassard, et Joseph Roy, du Roulon.

12 messidor an IV (30 juin 1796).

863. Champ de 14 ommées, au Chapitre de Remiremont. — *Est.* et *adj.* 50 l. 12 s. à Jean-Nicolas Vauthier, cultivateur à Renaufief.

28 messidor an IV (16 juillet 1796).

864. Un sixième d'une ferme comprenant maison, jardin, verger, terres labourables, prés, chénevières, bois, hagis, située à Olméa, à Jean-Baptiste-Nicolas Perrin, présumé *émigré*. — *Est.* et *adj.* 1.694 l. 11 s. 8 d. à Charles Leblan, son beau-frère, d'Eclaron (Haute-Marne).

SANCHEY

(Arch. dép. 5 Q 38).

13 février 1791.

865. Pré de 7 fauchées 1 ommée 12 verges, dit derrière Vaudreyot, et terre de 45 jours 9 ommées 10 verges, ès Chatis, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 2.420 l. — *Soum.* Vauthier, et Péra, de Sanchey. — *Ench.* Deblaye, Thiéry, Pellet, d'Epinal, Péra, de Sanchey, Roger, d'Epinal, Vauthier, de Sanchey. — *Adj.* 4.950 l. à Joseph Pellet, négociant à Epinal.

19 novembre 1792.

866. Curtille de 6 ommées 14 verges, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 132 l. — *Ferm.* Nicolas Thomas, de Saint-Laurent. — *Soum.* Dominique Thomas, de Sanchey. — *Ench.* Houot, de Chaumousey, Thomas, de Sanchey. — *Adj.* 315 l. à Auguste Vauthier, de Sanchey (représenté par Thomas).

29 pluviôse an II (17 février 1794).

867. Pré de 1 fauchée 4 ommées, au pré Pezat, à la Confrérie de la Conception, érigée à Chaumousey. — *Est.* 400 l. 8 s. *Soum.* Dominique Thomas, de Sanchey. — *Ench.* Denis, Pensée, d'Epinal, Huraut, des Forges. — *Adj.* 2.050 l. à Jean-Joseph Pensée, d'Epinal.

868. Champ de 4 jours 5 ommées 20 verges, au Broyeux, à la Confrérie de la Conception. — *Est.* 275 l. — *Soum.* Domi-

nique Thomas, de Sanchey. — *Ench.* Denis, Fève, de Sanchey. — *Adj.* 1.325 l. à Augustin Fève, de Sanchey.

869. Champ de 2 jours 5 ommées, au Paquis, champ de 4 jours 2 ommées 19 verges, à la Basse de la Fosse, et champ de 5 jours 1 ommée, à la Sablonnière, à la Confrérie de la Conception. — *Est.* 740 l. 6 s. — *Soum.* Dominique Thomas, de Sanchey. — *Ench.* Denis, Boirard, d'Epinal. — *Adj.* 3.785 l. à Christophe Denis, d'Epinal.

SERCŒUR

(Arch. dép. 5 Q 38, 6 Q 3, 7 Q 1).

23 janvier 1791.

870. Corps de gagnage consistant en terres labourables de 147 jours 5 ommées, prés de 32 fauchées, curtille de 13 ommées, chénevière de 13 ommées, et une maison, aux Jésuites (collège) d'Epinal. — *Est.* 13.070 l. 4 s. — *Soum.* Micard, de Sercœur. — *Ench.* Maldamé, d'Epinal. — *Adj.* 21.100 l. à Charles Maldamé, et veuve Larue, d'Epinal.

13 février 1791.

871. Pré de 7 ommées 14 verges, finage de Villoncourt, pré de 3 fauchées 8 ommées 21 verges, dit le grand Pré, pré de 2 fauchées 1/2, à Hériprey, pré de 2 fauchées, au Breuil, pré de 7 ommées 1/2, ès Allains, pré de 3 ommées 13 verges, à la Goutte, pré de 5 ommées, ès Breuils, à la Chapelle Saint-

Nicolas, érigée dans l'église de Sercœur. — *Est.* 2.367 l. 10 s. — *Soum.* Cuny, de Sercœur. — *Ench.* Perrin, de Thaon, Thiéry, Peudefer, Dieudonné, Cléver, d'Epinal. — *Adj.* 3.750 l. à Charles Dieudonné, d'Epinal.

28 juin 1791.

872. Terres arables de 53 jours 8 ommées, prés de 11 fauchées 2 ommées 10 verges, au Bouverot de la Cure de Sercœur. — *Est.* 4.955 l. 10 s. — *Soum.* Bourion, curé de Sercœur. — *Ench.* Guéry, d'Epinal. — *Adj.* 7.000 l. à Nicolas Guéry, Jean-Claude David, et François Parvé, d'Epinal.

30 août 1791.

873. Terres arables de 7 jours 9 ommées, prés de 5 ommées, à des Fondations au profit de la Cure de Sercœur. — *Est.* 810 l. 14 s. — *Soum.* Maldamé, d'Epinal. — *Ench.* Cléver, Guéry, d'Epinal, Bédon, de Sercœur. — *Adj.* 1.900 l. à Nicolas Guéry, et Jean-Claude David, d'Epinal.

20 mars 1792.

874. Terres arables de 2 jours, et prés de 2 fauchées, provenant de terres indivises entre le Chapitre de Remiremont et le sieur Humbert, ci-devant seigneur de Girecourt. — *Est.* 744 l. 15 s. — *Ferm.* Lervat, de Bruyères. — *Soum.* Demangeon, de Sercœur. — *Ench.* Demangeon, de Sercœur. — *Adj.* 875 l. à Sébastien Demangeon, cultivateur à Sercœur.

875. Terres labourables de 17 jours 1 ommée 6 verges, prés de 4 fauchées 5 ommées 16 verges, au Chapitre et à la Compagnie des Prêtres d'Epinal. — *Est.* 2.045 l. 8 s. — *Soum.* Demangeon, de Sercœur. — *Ench.* Thiéry, Maldamé,

d'Epinal. — *Adj.* 3.225 l. à Charles MALDAMÉ, et veuve LARUE, d'Epinal.

27 mars 1792.

876. Terres arables de 75 jours 8 ommées, prés de 3 fauchées 7 ommées 20 verges, au CHAPITRE de Remiremont, terres arables de 7 jours, à la CURE de Domèvre. — *Est.* 4.326 l. 2 s. — *Soum.* BIGEARD, d'Epinal. — *Ench.* THIÉRY, DONVILLE, d'Epinal. — *Adj.* 4.980 l. à DONVILLE, CLÉVER, Jean-Joseph THIÉRY, Etienne ROGER, Charles MALDAMÉ, d'Epinal, Jean-Nicolas MANGEOT, et Antoine BOURION, cultivateurs à Deyvillers.

25 février 1793.

877. Pré de 4 fauchées 7 ommées, au-dessous des Prés, aux CHEVALIERS DE MALTE. — *Est.* 1.540 l. — *Ferm.* VILLEMIN, d'Epinal. — *Soum.* COTTARD, d'Epinal. — *Ench.* DENIS, d'Epinal, BONTEMPS, de Dogneville. — *Adj.* 4.075 l. à Claude BONTEMPS, cultivateur à Dogneville.

3 pluviôse an II (22 janvier 1794).

878. Champ de 1 jour 24 verges, et champ de 1 jour 1 ommée 17 verges, à la basse de Valère, à Anne-Charlotte DE GOURNAY, chanoinesse de Remiremont, seigneur de Vaudéville, *émigrée.* — *Est.* 264 l. — *Soum.* PAXION, d'Epinal. — *Ench.* BIARD, PAXION, PAYSAL, d'Epinal, ANDRÉ, de Vaudéville. — *Adj.* 870 l. à Jean-Joseph PAXION, cultivateur à Epinal.

879. Champ de 1 jour 8 ommées 22 verges, à la basse de Valère, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 176 l. — *Ench.* PELLET, BIARD, d'Epinal, JACQUOT, de Vaudéville. — *Adj.* 460 l. à Jean-Joseph PELLET, VAILLANT, et PAYSAL, d'Epinal.

880. Champ de 1 jour 2 verges, et champ de 4 ommées 21 verges, à la basse de Valère, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 132 l. — *Ench.* JACQUOT, ANDRÉ, de Vaudéville, PELLET, d'Epinal. — *Adj.* 415 l. à Romary JACQUOT, cultivateur à Vaudéville.

881. Champ de 1 jour 2 ommées, à la basse de Valère, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 88 l. — *Ench.* BOURION, de Deyvillers. — *Adj.* 200 l. à Antoine BOURION, cultivateur à Deyvillers.

882. Champ de 1 jour 9 ommées 5 verges, à la fin de Sercœur, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 198 l. — *Ench.* GUÉRY, d'Epinal, BOURION, de Deyvillers, THIÉRY, BIARD, d'Epinal. — *Adj.* 410 l. à André BIARD, négociant à Epinal.

883. Champ de 4 ommées 22 verges, et champ de 9 ommées 12 verges, au haut des Tailles, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Ench.* LARIVIÈRE, BIARD, d'Epinal, CLAUDIN, de Vaudéville. — *Adj.* 155 l. à François CLAUDIN, manœuvre à Vaudéville.

884. Champ de 4 jours 6 ommées, au haut des Tailles, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 352 l. — *Ench.* DUFESTEL, BIARD, d'Epinal, JACQUOT, de Vaudéville. — *Adj.* 400 l. à DUFESTEL, d'Epinal.

885. Champ de 6 ommées 12 verges, et champ de 9 ommées 10 verges, au haut des Tailles, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 132 l. — *Ench.* JACQUOT, CLAUDIN, de Vaudéville. — *Adj.* 160 l. à Romary JACQUOT, à Vaudéville.

886. Champ de 9 ommées 2 verges, à l'Ecatte, et champ de 1 jour 4 ommées, au champ des Tailles, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 110 l. — *Ench* BERTELOT, d'Epinal. — *Adj.* 111 l. à Nicolas BERTELOT, d'Epinal.

887. Champ de 5 ommées 1 verge, à Frinchamp, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 44 l. — *Ench.* PAXION, JACQUOT, de Vaudéville. — *Adj.* 60 l. à François PAXION, cultivateur à Vaudéville.

888. Pré de 4 ommées, devant la Haye, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 88 l. — *Ench.* PAXION, CLAUDIN, de Vaudéville, GUÉRY, BIARD, d'Epinal. — *Adj.* 415 l. à Nicolas GUÉRY, d'Epinal.

5 germinal an II (25 mars 1794).

889. Maison entourée de jardin potager de 2 ommées 8 verges, et verger de 17 ommées 17 verges, à François SIMON, curé de Sercœur, *émigré*. — *Est.* 2.300 l. — *Ench.* CLÉVER, CARER, THIÉRY, d'Epinal. — *Adj.* 8.100 l. à Jean CARER fils, d'Epinal, (représenté par Thiéry).

25 thermidor an III (12 août 1795).

890. Jardin de 3 jours, à la CURE de Sercœur. — *Est.* 2.250 l. — *Adj.* 16.100 l. à Claude GUÉRIN, et François THIRIET, de Remiremont, Pierre GUILGOT, maire, Pierre GUILGOT, négociant, et François BILLOT, négociant, à Epinal.

19 messidor an IV (7 juillet 1796).

891. Un sixième dans un tiers d'une maison et dans moitié d'une autre maison, un sixième dans le quart d'une autre maison et dans des champs, prés et chénevières de 99 jours 4 ommées 20 verges, un sixième dans la moitié d'un gagnage, situé à Sercœur, provenant de la portion de Quirin GÉRARD, *émigré*, dans la succession de son père. — *Est.* et *adj.* 4.500 francs à Joseph PERRIN, cultivateur à Thaon.

892. Pré de 1 fauchée 2 ommées 8 verges, à la Mairie de Dompierre. — *Est.* et *adj.* 902 francs à Nicolas Parisot, boulanger à Epinal.

4 germinal an V (24 mars 1797).

893. Maison presbytérale, et jardin potager attenant de 2 ommées, à la Cure de Sercœur. — *Est.* 1.800 l. — *Adj.* 1.350 francs, en numéraire, à Joseph Kéringer, chef de bureau au département, à Epinal, et Nicolas Sautré, maître de forges à Rambervillers.

(Vente à la suite de la déchéance prononcée, par décision de l'administration centrale du département du 5 brumaire an V, de la vente faite, le 9 prairial an IV, à François Houot, cultivateur à Girmont, pour 2.160 l.).

N. B. — Cette maison curiale fut rachetée par les communes de Sercœur et de Dignonville, autorisées par décret impérial, du 21 frimaire an XIV, rendu au quartier général de Brunn. (Moravie).

19 prairial an VI (7 juin 1798).

894. Un sixième dans 2 maisons et 2 jardins attenants, de 2 ommées 14 verges, à Joseph Poussot, prêtre *émigré*. — *Est.* 1.290 l. — *Adj.* 26.000 l. à Jean-Antoine Bourion, d'Epinal.

895. Un sixième dans des terres arables de 96 jours, des prés de 23 jours 3 ommées 13 verges, communes de Sercœur, Vaudéville, et Villoncourt, à Joseph Poussot, *émigré*. — *Est.* 2.700 l. — *Adj.* 112.000 l. à Abraham Jacob, et Baruch Lévi, son beau-père, négociants à Rambervillers.

(Ces deux dernières ventes ont eu lieu par suite de la déchéance prononcée, par décision de l'Administration centrale du département, du 4 prairial an V, de la vente faite, le 4 messidor an IV, à Quirin Poussot, cultivateur à Sercœur, pour 3.990 l. 9 d., montant de l'estimation de ces 2 lots, qui étaient réunis en un seul).

THAON

(Arch. dép. 5 Q 38, 6 Q 2).

30 août 1791.

896. Maison, à la CURE de Thaon. — *Est.* 384 l. — *Soum.* Jean DAVILLERS, maire de Thaon. — *Adj.* 384 l. à la MUNICIPALITÉ de Thaon (représentée par son maire, Jean Davillers, cultivateur).

20 mars 1792.

897. Terres arables de 28 jours 3 ommées 5 verges, prés et champs de 8 jours 8 ommées 16 verges, au BOUVEROT DE LA CURE de Thaon. — *Est.* 3.600 l. — *Soum.* THIÉRY, d'Epinal. — *Ench.* PERRIN, ROGER, d'Epinal. — *Adj.* 6.550 l. à Etienne ROGER, négociant, DONVILLE, Jean THIÉRY, et Charles CLÉVER, d'Epinal.

898. Champ de 4 jours 1 ommée, au CHAPITRE d'Epinal. — *Est.* 408 l. — *Ferm.* BERTELOT, d'Epinal. — *Soum.* THIÉRY, d'Epinal. — *Ench.* LOYAL, LOGELIN, d'Epinal. — *Adj.* 655 l. à François LOGELIN, négociant à Epinal.

25 thermidor an III (12 août 1795).

899. Chénevière de 5 ommées, au Solvaney, chénevière de 4 ommées, sur la morte des Cannes, jardin de 3 ommées, à la rue Jean d'Arches, à la CURE de Thaon. — *Est.* 3.187 l. — *Soum.* BENOIT, d'Epinal. — *Ench.* JEANDAT, GÉROME, d'Oncourt, CLÉMENT, d'Epinal. — *Adj.* 11.125 l. à Jean-Pierre CLÉMENT, marchand à Epinal.

11 prairial an IV (30 mai 1796).

900. Maison presbytérale, et jardin potager attenant de 3 ommées 1 verge, à la CURE de Thaon. — *Est.* et *adj.* 2.383 l. 8 s. à Jacques PERRIN, juge au tribunal civil d'Epinal.

URIMÉNIL

(Arch. dép. 5 Q 38, 6 Q 2).

1er avril 1791.

901. Pré de 3 fauchées, dit le pré Saint-Epvre, et cinq portions d'étang, finages d'Uriménil et d'Uxegney, au VICARIAT d'Uriménil. — *Est.* 800 l. — *Soum.* PETOT et PARISOT, d'Uriménil. — *Ench.* HAILLANT, d'Uriménil, VENÇON, d'Epinal, PARISOT, PETOT, d'Uriménil. — *Adj.* 1.525 l. à Joseph HAILLANT, d'Uriménil.

28 juin 1791.

902. Réservoir de 2 ommées, au VICARIAT d'Uriménil. — *Est.* 55 l. — *Soum.* PETOT, d'Uriménil. — *Ench.* HAILLANT, d'Uriménil. — *Adj.* 56 l. à Joseph HAILLANT, d'Uriménil.

20 décembre 1791.

903. Curtille de 6 ommées 12 verges, canton du Hatis, à une FONDATION AU PROFIT DE LA FABRIQUE d'Uriménil. — *Est.*

272 l. 10 s. — *Soum.* François et Didelot, d'Uriménil. — *Ench.* veuve Beaudouin, Dagneau, Pierron, Remy, d'Uriménil. — *Adj.* 700 l. à Catherine Blaise, veuve Beaudouin, d'Uriménil (représentée par Pierron). (Adjudication après 27 feux).

25 thermidor an III (12 août 1795).

904. Pré de 3 ommées, à la Cure d'Uriménil. — *Est.* 375 l. — *Soum.* Benoit, d'Epinal. — *Ench.* Farinez, Didelot, d'Uriménil, Peureux, de La Chapelle-aux-Bois. — *Adj.* 6.000 l. à Jean Peureux, de La Chapelle-aux-Bois.

22 prairial an IV (10 juin 1796).

905. Maison presbytérale d'Uriménil, et jardin potager attenant, de 1 jour 2 ommées 4 verges, à la Cure d'Uriménil. — *Est.* et *adj.* 3.180 l. à Nicolas-Joseph Petot, cultivateur à Uriménil.

UXEGNEY

(Arch. dép. 5 Q 38, 6 Q 2).

12 février 1791.

906. Moulin d'Uxegney, sur le ruisseau d'Avière, et jardin potager de 2 ommées 16 verges, pré de 4 ommées 20 verges, au Domaine du Roi. — *Est.* 5.700 l. — *Soum.* Lagarde. — *Ench.* Morel, d'Uxegney, Thiéry, d'Epinal, Lagarde, Conraux, d'Uxegney. — *Adj.* 7.800 l. à Sébastien Bastien, ancien procureur à Epinal (représenté par Conraux). (Adjudication après 34 feux).

1er avril 1791.

907. Terres labourables de 109 jours 1 ommée, prés de 34 fauchées 9 ommées 14 verges, maison et jardin potager, finages d'Uxegney et des Forges, à l'Abbaye de Chaumousey. — *Est.* 7.200 l. — *Ferm.* Jean-Dominique Guericolas. — *Soum.* Haustète, de Chavelot. — *Ench.* Saulnier, Perrin, d'Epinal, Lhote, Morel, de Darnieulles, Haustête, de Chavelot, Roger, Cléver, Bruillard, Donville, d'Epinal. — *Adj.* 15.200 l. à Donville, Cléver, Roger, Thiéry aîné, Perrin, commandant de bataillon, et Maurice-Nicolas Brocard, d'Epinal. (Adjudication après 20 feux).

24 mai 1791.

908. Pré de 4 fauchées 4 ommées 10 verges, dessous Chircha, au Bouverot de la Cure d'Uxegney. — *Est.* 1.100 l. — *Soum.* Vaxelaire, d'Uxegney. — *Ench.* Lachambre, Vaxelaire, d'Uxegney. — *Adj.* 1.525 l. à Joseph-Laurent Vaxelaire, cultivateur à Uxegney, et Georges Morel, d'Avière.

909. Terres arables de 65 jours 7 ommées 15 verges, et prés de 27 fauchées 5 verges, au Chapitre de Remiremont, pour deux tiers, et au Bouverot de la Cure d'Uxegney, pour un tiers. — *Est.* 9.187 l. 4 s. — *Ferm.* Collin, d'Uxegney. — *Soum.* Perrin, d'Epinal. — *Ench.* Perrin, d'Epinal. — *Adj.* 11.600 l. à Jean-Baptiste Perrin, Cléver, Thiéry aîné, Donville, et Roger, d'Epinal.

28 juin 1791.

910. Trois prés d'ensemble 5 fauchées 2 ommées 13 verges, finages d'Uxegney et de Darnieulles, au Chapitre Saint-Goery d'Epinal. — *Est.* 792 l. — *Ferm.* Lachambre, d'Uxegney. — *Soum.* Pellet, d'Epinal. — *Ench.* Pellet, d'Epinal. — *Adj.* 800 l. à Joseph Pellet, d'Epinal.

20 décembre 1791.

911. Terres arables de 35 jours 9 ommées, prés de 15 fauchées 8 ommées 18 verges, jardin de 1 jour 8 ommées 10 verges, à la Secrétairerie du Chapitre d'Epinal. — *Est.* 3.410 l. — *Ferm.* Nicolas et Joseph Lec, d'Uxegney. — *Soum.* Morel, d'Uxegney. — *Ench.* Lhote, de Darnieulles, Nicolas Lec, d'Uxegney, Thiéry, d'Epinal. — *Adj.* 4.800 l. à Georges Morel, Nicolas Lec, et Joseph Lec, cultivateurs à Uxegney.

19 novembre 1792.

912. Terres arables de 3 jours 4 ommées 15 verges, prés de 6 fauchées 6 ommées 7 verges, à la Confrérie du Saint-Sacrement d'Uxegney. — *Est.* 1.584 l. — *Ferm.* Lœuillet et Lamoise. — *Soum.* Nicolas et Joseph Lec, d'Uxegney. — *Ench.* Billot, d'Epinal, Thomas, de Renaufief. — *Adj.* 3.000 l. à Joseph Thomas, de Renaufief.

13 messidor an II (1^er^ juillet 1794).

913. Champ de 1 jour 4 ommées 10 verges, ès petites Pierres, champ de 3 ommées 11 verges, au champ Quarmontrant, champ de 5 ommées 22 verges, ès Perrières, champ de 2 ommées 20 verges, ès Monsurieulles, à la Fabrique d'Uxegney. — *Est.* 316 l. — *Soum.* Thouand, d'Epinal. — *Ench.* Roger, d'Epinal, Lachambre, d'Uxegney, Morel, de Golbey. — *Adj.* 1.200 l. à Jean-Charles Morel, cultivateur à Golbey.

19 prairial an IV (7 juin 1796).

914. Maison presbytérale d'Uxegney, et jardin attenant de 19 ommées 3 verges, à la Cure d'Uxegney. — *Est.* et *adj.* 2.466 l. à Bazile Thouillot, d'Uxegney.

UZEMAIN-LA-RUE

(Arch. dép. 5 Q 34, 5 Q 38, 6 Q 2, 6 Q 4).

21 frimaire an II (11 décembre 1793).

915. Moulin, avec jardin potager de 18 verges, à Thiélouze, à Canon, marquis de Ville-sur-Illon, *émigré*. — *Est.* 3.600 l. — *Ench.* Peudefer, Thiéry, Vaillant, Valentin, d'Epinal, Malbrun, de Girancourt. — *Adj.* 7.500 l. à Dominique Vaillant, d'Epinal.

16 fructidor an III (2 septembre 1795).

916. Forge, dite forge d'Uzemain, à Canon, *émigré*. — *Est.* 72.000 l. — *Soum.* Pellet, et consorts, d'Epinal. — *Ench.* Maldamé, Logelin, Billot, d'Epinal. — *Adj.* 510.000 l. à Pierre-Marie Jacquet, Charles Maldamé, et veuve Larue, d'Epinal.

15 prairial an IV (3 juin 1796).

917. Pré de 2 fauchées, à la Feigne Claude, à la Fabrique d'Uzemain-la-Rue. — *Est.* et *adj.* 460 l. 12 s. 6 d. à Jean-Nicolas Jeannot, cultivateur à Uzemain-la-Rue.

24 prairial an IV (12 juin 1796).

918. Chapelle, habitation et jardin potager de 4 ommées, à l'Ermitage de Thiélouze. — *Est.* et *adj.* 704 l. à Dominique Vaillant, d'Epinal.

24 messidor an IV (12 juillet 1796).

919. Pré de 1 jour 5 ommées 3 verges, à l'Ecole de la commune d'Uzemain. — *Est.* et *adj.* 330 l. à Joseph Remy, cultivateur au Roulon.

VAUDÉVILLE

(Arch. dép. 5 Q 39).

20 décembre 1791.

920. Terres arables de 29 jours 1/2, prés de 5 fauchées 8 ommées, aux Jésuites (collège) d'Epinal. — *Est.* 2.398 l. — *Ferm.* André, de Vaudéville. — *Soum.* Lambert, d'Epinal. — *Ench.* Maldamé, Miquel, Lambert, d'Epinal. — *Adj.* 4.000 l. à Antoine Lambert, huissier à Epinal.

20 mars 1792.

921. Prés de 10 fauchées, à la Chancellerie du Chapitre, et à la Chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul d'Epinal. — *Est.* 2.156 l. — *Ferm.* André, de Vaudéville. — *Soum.* Louis Ancel, et Paxion, de Vaudéville. — *Ench.* Haustête, de Chavelot, Bédon, de Dogneville. — *Adj.* 4.350 l. à Dominique Bédon, cultivateur à Dogneville. (Adjudication après 23 feux).

2 pluviôse an II (21 janvier 1794).

922. Château, situé au midi du village de Vaudéville, maison de ferme et terrains avoisinants, d'une contenance totale de 8 jours 4 ommées 10 verges, maison et jardin de 8 ommées, à Anne-Charlotte DE GOURNAY, chanoinesse de Remiremont, seigneur de Vaudéville, *émigrée*. — *Est.* 10.000 l. — *Ench.* LOGELIN, VAILLANT, PELLET, d'Epinal. — *Adj.* 12.770 l. à Jean-Joseph PELLET, Dominique VAILLANT, et Jean-Baptiste PAYSAL, négociants à Epinal.

923. Corps de ferme, composé d'une maison avec aisances et dépendances, terres labourables de 51 jours, prés de 86 fauchées, chénevière de 1 jour 1 ommée 14 verges, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 35.200 l. — *Ench.* PAYSAL, PELLET, d'Epinal. — *Adj.* 80.400 l. à Jean-Baptiste PAYSAL, d'Epinal. (Adjudication après 22 feux, ayant donné lieu à 85 enchères pendant les six premiers feux).

924. Champ de 2 jours 5 ommées 17 verges, et champ de 9 ommées 8 verges, saison de Frinchamp, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 396 l. — *Ench.* PELLET, d'Epinal, JACQUOT, de Vaudéville. — *Adj.* 416 l. à Romary JACQUOT, cultivateur à Vaudéville.

925. Champ de 9 ommées, et champ de 6 ommées 9 verges, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 198 l. — *Ench.* VANNEY, de Vaudéville, PAYSAL, LAMBERT, d'Epinal. — *Adj.* 218 l. à Antoine LAMBERT, d'Epinal.

926. Champ de 9 ommées 20 verges, et champ de 7 ommées 9 verges, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 220 l. — *Ench.* HOUOT, d'Aydoilles, FARON, de Vaudéville. — *Adj.* 295 l. à Antoine FARON, manœuvre à Vaudéville.

927. Champ de 5 ommées, et champ de 2 jours 1 ommée 20 verges, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 308 l. — *Ench.* ANCEL, de Vaudéville, HOUOT, d'Aydoilles, PELLET, d'Epinal. — *Adj.* 505 l. à Jean-François ANCEL, cultivateur à Vaudéville.

928. Onze champs, ensemble de 6 jours 9 ommées, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 726 l. — *Ench.* PAYSAL, PELLET, d'Epinal, RIVOT, de Dignonville, BOULAY, HOUOT, d'Aydoilles. — *Adj.* 970 l. à Joseph HOUOT, cultivateur à Aydoilles.

929. Quatre champs, ensemble de 3 jours 1 ommée 22 verges, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 286 l. — *Ench.* GRANDJACQUOT, de Longchamp, HOUOT, d'Aydoilles. — *Adj.* 335 l. à Joseph GRANDJACQUOT, tailleur d'habits à Longchamp.

930. Onze champs, ensemble de 11 jours 4 ommées 11 verges, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 1.408 l. — *Ench.* VANNEY, CLAUDIN, de Vaudéville, PELLET, PAYSAL, d'Epinal. — *Adj.* 1.580 l. à Jean-Joseph PELLET, Jean-Baptiste PAYSAL, et Dominique VAILLANT, d'Epinal.

931. Quatre champs, ensemble de 7 jours 5 ommées, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 594 l. — *Ench.* PELLET, d'Epinal, Romary JACQUOT, de Vaudéville. — *Adj.* 730 l. à Romary JACQUOT, cultivateur à Vaudéville.

932. Neuf champs, ensemble de 5 jours 2 ommées 20 verges, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 550 l. — *Ench.* ANDRÉ, CLAUDIN, ANCEL, de Vaudéville, PELLET, d'Epinal, HOUOT, d'Aydoilles. — *Adj.* 910 l. à Joseph HOUOT, cultivateur à Aydoilles.

933. Deux champs, ensemble de 1 jour 9 ommées 3 verges, saison de la Côte, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 198 l. — *Ench.* VANNEY, CLAUDIN, ANCEL, de Vaudéville, HOUOT,

d'Aydoilles, Pellet, d'Epinal. — *Adj.* 330 l. à Jean-Joseph Pellet, Dominique Vaillant, et Jean-Baptiste Paysal, d'Epinal.

934. Six champs, ensemble de 4 jours 3 ommées 18 verges, à Anne-Charlotte de Gournay. — *Est.* 484 l. — *Ench.* Pellet, d'Epinal, Claudin, de Vaudéville, Houot, d'Aydoilles, Mathieu, de Domèvre-sur-Durbion, Paysal, d'Epinal. — *Adj.* 660 l. à Jean-Joseph Pellet, Dominique Vaillant, et Jean-Baptiste Paysal, d'Epinal.

935. Trois champs, ensemble de 1 jour 7 ommées 12 verges, à Anne-Charlotte de Gournay. — *Est.* 308 l. — *Ench.* Mathieu, de Domèvre-sur-Durbion, Vanney, de Vaudéville. — *Adj.* 343 l. à Nicolas Mathieu, manœuvre à Domèvre-sur-Durbion.

936. Six champs, ensemble de 5 jours 5 ommées 18 verges, à Anne-Charlotte de Gournay. — *Est.* 572 l. — *Ench.* Aubry, de Vaudéville, Houot, d'Aydoilles, Mandet, de Longchamp. — *Adj.* 775 l. à Joseph Houot, cultivateur à Aydoilles.

937. Deux champs, ensemble de 3 jours 4 ommées 2 verges, à Anne-Charlotte de Gournay. — *Est.* 308 l. — *Ench.* Pellet, d'Epinal. — *Adj.* 310 l. à Jean-Joseph Pellet, Dominique Vaillant, et Jean-Baptiste Paysal, d'Epinal.

3 pluviôse an II (22 janvier 1794).

938. Trois champs, ensemble de 13 ommées 22 verges, saison du Breuil, à Anne-Charlotte de Gournay, *émigrée*. — *Est.* 286 l. — *Ench.* Claudin, Aubry, de Vaudéville. — *Adj.* 316 l. à Jean Aubry, greffier de la municipalité de Vaudéville.

939. Six champs, ensemble de 7 jours 7 ommées 16 verges, à Anne-Charlotte de Gournay. — *Est.* 790 l. — *Ench.* Houot, d'Aydoilles, Pellet, Paysal, d'Epinal, Angel, de Vaudéville. — *Adj.* 865 l. à Pellet, Vaillant, et Paysal, d'Epinal.

940. Deux champs, ensemble de 1 jour 6 ommées 6 verges, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 154 l. — *Ench.* PAYSAL, d'Epinal, HOUOT, d'Aydoilles. — *Adj.* 160 l. à Joseph HOUOT, d'Aydoilles.

941. Deux champs, ensemble de 4 jours 2 ommées 7 verges, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 462 l. — *Ench.* BIARD, NOEL, d'Epinal, ANDRÉ, de Vaudéville. — *Adj.* 535 l. à André-Léonard BIARD, négociant à Epinal.

942. Trois champs, ensemble de 3 jours 7 ommées 5 verges, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 308 l. — *Ench.* CLAUDIN, ANCEL, de Vaudéville, BIARD, d'Epinal. — *Adj.* 405 l. à Joseph ANCEL, cultivateur à Vaudéville.

943. Champ de 1 jour 3 ommées 11 verges, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 154 l. — *Ench.* CLAUDIN, ANDRÉ, de Vaudéville. — *Adj.* 250 l. à Sébastien ANDRÉ, cultivateur à Vaudéville.

944. Deux champs, ensemble de 1 jour 5 ommées 10 verges, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 198 l. — *Ench.* BIARD, PELLET, d'Epinal, ANCEL, de Vaudéville. — *Adj.* 295 l. à Jean-François ANCEL, cultivateur à Vaudéville.

945. Deux champs, ensemble de 1 jour 5 ommées 14 verges, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 198 l. — *Ench.* ANDRÉ, PAXION, de Vaudéville. — *Adj.* 305 l. à François PAXION, cultivateur à Vaudéville.

946. Deux champs, ensemble de 16 ommées 17 verges, saison du Breuil, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 176 l. — *Ench.* LAMBERT, PAYSAL, BERHER, d'Epinal. — *Adj.* 220 l. à Joseph BERHER, d'Epinal.

947. Champ de 6 jours 7 ommées, à Anne-Charlotte DE GOURNAY.

— *Est.* 528 l. — *Ench.* Biard, d'Epinal, Lemaire, de Deyvillers, Breton, de Longchamp. — *Adj.* 900 l. à Jean-Baptiste Lemaire, meunier, et Jean Mathieu, cultivateur à Deyvillers.

948. Quatre prés, ensemble de 2 fauchées 5 ommées 14 verges, au pré Helluy, à Anne-Charlotte de Gournay. — *Est.* 374 l. — *Ench.* Paxion, d'Epinal, Angel, André, Claudin, de Vaudéville, Noel, d'Epinal. — *Adj.* 545 l. à Joseph Angel, cultivateur à Vaudéville.

949. Trois prés, ensemble de 1 fauchée 1 ommée 15 verges, ès Tortetilles, à Anne-Charlotte de Gournay. — *Est.* 220 l. — *Ench.* Paxion, Boulay, de Vaudéville, Perrin, d'Aydoilles. — *Adj.* 345 l. à Nicolas-Joseph Perrin, cultivateur à Aydoilles.

950. Pré de 2 fauchées 8 ommées 9 verges, au pré Clariée, à Anne-Charlotte de Gournay. — *Est.* 880 l. — *Ench.* Vanney, de Vaudéville, Mandet, de Longchamp, Biard, Thiéry, d'Epinal, Houot, d'Aydoilles. — *Adj.* 1.665 l. à Joseph Houot, cultivateur à Aydoilles.

951. Pré de 1 fauchée 3 ommées, au-dessous du fond du Pré, et deux prés, ensemble de 1 fauchée 24 verges, à la petite Parisotte, à Anne-Charlotte de Gournay. — *Est.* 374 l. — *Ench.* Angel, de Vaudéville, Houot, d'Aydoilles, Biard, Thiéry, d'Epinal, Laurent, Lemaire, Bardin, Mathieu, de Deyvillers. — *Adj.* 760 l. à Jean-Baptiste Lemaire, meunier à Deyvillers.

952. Trois prés, ensemble de 1 fauchée 17 verges, devant la Haye Jeandat, à Anne-Charlotte de Gournay. — *Est.* 264 l. — *Ench.* Biard, d'Epinal, Laurent, de Deyvillers, André, Claudin, Paxion, de Vaudéville. — *Adj.* 410 l. à François Paxion, cultivateur à Vaudéville.

953. Pré de 1 fauchée 6 ommées 13 verges, sur le chemin de

Sercœur, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 264 l. — *Ench.* MARCHAL, de Longchamp, BIARD, d'Epinal, BARDIN, de Deyvillers. — *Adj.* 465 l. à Jean-Baptiste BARDIN, meunier à Deyvillers.

954. Pré de 2 fauchées 3 ommées 17 vergos, au pré Jeannion, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 924 l. — *Ench.* ANDRÉ, de Vaudéville, BOURION, de Deyvillers, VANNEY, de Vaudéville, JACQUOT, de Longchamp, GUERY, PELLET, d'Epinal. — *Adj.* 2.280 l. à PELLET, VAILLANT et PAYSAL, d'Epinal.

955. Trois prés, ensemble de 1 fauchée 6 ommées 4 verges, sous les Tarpes, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 264 l. — *Ench.* BIARD, d'Epinal, VANEY, de Longchamp. — *Adj.* 465 l. à André-Léonard BIARD, négociant à Epinal.

956. Trois prés, ensemble de 7 ommées 8 verges, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 198 l. — *Ench.* ANCEL, de Vaudéville, BRETON, de Longchamp, PELLET, d'Epinal. — *Adj.* 485 l. à Jean-François ANCEL, cultivateur à Vaudéville.

957. Moitié d'un pré de 1 fauchée 3 ommées 2 verges, aux Rayeux, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 220 l. — *Ench.* PAXION, d'Epinal, VANNEY, de Vaudéville, BRETON, CLAUDIN, JACQUOT, de Longchamp, LEMAIRE, de Deyvillers. — *Adj.* 570 l. à Jean-Baptiste LEMAIRE, Jean MATHIEU, Jean LAURENT, de Deyvillers, et Jean-Joseph JACQUOT, de Longchamp.

958. Moitié du même pré, aux Rayeux, quatre prés, ensemble de 3 fauchées 5 ommées 20 verges, au Bolvinot et ès Tillles, à Anne-Charlotte DE GOURNAY. — *Est.* 1.188 l. — *Ench.* PAXION, BIARD, d'Epinal, BRETON, CLAUDIN, de Longchamp, ANCEL, de Vaudéville, JACQUOT, VÁNEY, de Longchamp, PELLET, PAYSAL, d'Epinal. — *Adj.* 3.225 l. à Joseph BRETON, manœuvre, Jean-Joseph JACQUOT, Joseph GRANDJACQUOT, de Lonchamp,

Jean Mathieu, Jean Laurent, et Jean-Baptiste Lemaire, de Deyvillers.

959. Pré de 2 fauchées 4 ommées, ès Tilles, à Anne-Charlotte de Gournay. — *Est.* 792 l. — *Ench.* Mandet, Claudin, Breton, de Longchamp, Paysal, Biard, Pellet, d'Epinal. — *Adj.* 1.425 l. à Pierre Mandet, scieur de long à Longchamp.

960. Deux prés, ensemble de 8 ommées 10 verges, au Banoir, à Anne-Charlotte de Gournay. — *Est.* 176 l. — *Ench.* Dufestel, Pellet, d'Epinal, Breton, de Longchamp. — *Adj.* 465 l. à Dufestel, d'Epinal.

961. Meix de 1 ommée 7 verges, au Rupt Meunier, place de 11 verges, où est construit un four à chaux, à Anne-Charlotte de Gournay. — *Est.* 44 l. — *Ench.* Angel, de Vaudéville. — *Adj.* 50 l. à Jean-François Angel, cultivateur à Vaudéville.

962. Champ de 1 jour 1 ommée 17 verges, à la Basse de Valère, finage de Sercœur, à Anne-Charlotte de Gournay. — *Est.* 132 l. — *Ench.* Paxion, Guéry, Biard, d'Epinal, André, de Vaudéville. — *Adj.* 425 l. à Jean-Joseph Paxion, cultivateur à Epinal.

963. Champ de 1 jour 8 ommées 22 verges, à Anne-Charlotte de Gournay. — *Est.* 176 l. — *Ench.* Biard, Pellet, d'Epinal, Jacquot, de Vaudéville. — *Adj.* 460 l. à Pellet, Vaillant, et Paysal, d'Epinal.

964. Champ de 4 jours 6 ommées, au haut des Tailles, à Anne-Charlotte de Gournay. — *Est.* 352 l. — *Ench.* Dufestel, Biard, d'Epinal, Jacquot, de Vaudéville. — *Adj.* 400 l. à Dufestel, d'Epinal.

965. Deux champs, ensemble de 2 jours 3 ommées 2 verges, saison de la Côte, à Anne-Charlotte de Gournay. — *Est.* 110 l.

— *Ench.* BERTELOT, d'Epinal. — *Adj.* 111 l. à Nicolas BERTELOT, d'Epinal.

13 messidor an II (1er juillet 1794).

966. Pré de 7 ommées, à la Haye Jeandat, à la FABRIQUE de Longchamp. — *Est.* 80 l. — *Soum.* MANGEOT, de Longchamp. — *Ench.* ANCEL, de Vaudéville, BERTELOT, d'Epinal. — *Adj.* 380 l. à Nicolas BERTELOT, d'Epinal.

XERTIGNY

(Arch. dép. 5 Q 39, 6 Q 3).

12 février 1791.

967. Terres de 146 jours 5 ommées 17 verges, attenantes à la Cure, au BOUVEROT DE LA CURE de Xertigny. — *Est.* 4.400 l. — *Soum.* PERNOT, de Xertigny. — *Ench.* FLEURAND, de Xertigny. — *Adj.* 6.000 l. à FLEURAND, juge de paix, et Joseph VILLEMIN, de Xertigny.

28 juin 1791.

968. Un quart dans l'étang de Harfaing, pré de 1 fauchée 4 ommées 17 verges, dit pré de la Grillotte, pré de 1 fauchée 4 ommées 17 verges, au chemin de Chanot, pré de 3 fauchées 2 ommées 22 verges, dit le pré de l'Evaux, pré de 1 fauchée 7 ommées 8 verges, dit le grand Meix, à des FONDATIONS AU

profit de la Cure de Xertigny. — *Est.* 4.037 l. — *Soum.* Pernot, de Xertigny. — *Ench.* Villemin, de Xertigny. — *Adj.* 4.110 l. à Joseph Villemin, Nicolas Mercier, maréchal ferrant à Xertigny, Nicolas Didier, et Joseph Didier, cultivateurs à Moyenpal, Nicolas Baudouin et Joseph Baudouin, d'Amerey.

5 germinal an II (25 mars 1794).

969. Moulin, dit le moulin de Moyenpal, terres arables de 6 jours 2 ommées 15 verges, prés de 9 fauchées 8 ommées 11 verges, au duc d'Havre et de Croi, comte de Fontenoy, et aux Héritiers de Dupasquier de Dommartin, comte de Fontenoy, *émigrés.* — *Est.* 3.000 l. — *Ench.* Lallemand, d'Epinal, Fleurand, Villemin, Cholez, de Xertigny. — *Adj.* 13.400 l. à Antoine Cholez, greffier de la municipalité, et aubergiste à Xertigny.

970. Maison et terres labourables de 19 jours, maison et terres labourables de 23 jours, à Jean-Claude d'Hennezel, curé de Xertigny, *émigré.* — *Est.* 1.456 l. 6 s. — *Ench.* Cholez, de Xertigny, Jacquot, d'Epinal, Fleurand, Denis, Jeanmaire, de Xertigny, Lallemand, d'Epinal. — *Adj.* 5.925 l. à François Jeanmaire, cultivateur à Xertigny.

971. Terres labourables de 7 jours, à Jean-Claude d'Hennezel. — *Est.* 198 l. — *Ench.* Cholez, Jacquot, Fleurand, Thiébaut, de Xertigny, Lallemand, d'Epinal. — *Adj.* 700 l. à Antoine Cholez, de Xertigny.

972. Pré de 3 fauchées, à Jean-Claude d'Hennezel. — *Est.* 105 l. 15 s. — *Ench.* Cholez, Jacquot, Fleurand, Jeanmaire, de Xertigny. — *Adj.* 435 l. à François Jeanmaire, de Xertigny.

973. Pré de 9 ommées 7 verges, à Jean-Claude D'HENNEZEL. — *Est.* 280 l. — *Ench.* CHOLEZ, JACQUOT, GEORGES, THIÉBAUT, de Xertigny. — *Adj.* 1.250 l. à Claude GEORGES, manœuvre à Xertigny.

974. Pré de 8 ommées 3 verges, à Jean-Claude D'HENNEZEL. — *Est.* 275 l. — *Ench.* CHOLEZ, de Xertigny, JACQUOT, d'Epinal, DESCHASAUX, MORTAL, de Xertigny. — *Adj.* 1.375 l. à François-Hyacinthe DESCHASAUX, cordonnier à Xertigny.

975. Verger de 7 ommées, à Jean-Claude D'HENNEZEL. — *Est.* 240 l. — *Ench.* VILLEMIN, de Xertigny, JACQUOT, PERRIN, THIÉRY, d'Epinal, BRILL, de Xertigny. — *Adj.* 1.500 l. à Joseph VILLEMIN, cultivateur à Xertigny.

13 messidor an II (1er juillet 1794).

976. Pré de 7 ommées 15 verges, ès Rivaux, à la FABRIQUE de Xertigny. — *Est.* 350 l. — *Soum.* THOUAND, d'Epinal. — *Ench.* JACQUOT, GÉRARD, d'Epinal, CHOLEZ, de Xertigny. — *Adj.* 2.325 l. à Antoine CHOLEZ, de Xertigny.

23 fructidor an II (9 septembre 1794).

977. Champ de 2 jours 7 ommées, au duc D'HAVRE, et aux HÉRITIERS DE DUPASQUIER DE DOMMARTIN, *émigrés.* — *Est.* 144 l. — *Ench.* MERCIER, d'Epinal THIÉBAUT, de Xertigny, JEANMAIRE, de Xertigny. — *Adj.* 715 l. à Claude-Joseph DUMONT, le jeune, cultivateur à Xertigny.

25 thermidor an III (12 août 1795).

978. Jardin de 2 jours 5 ommées, à la CURE de Xertigny. — *Est.* 750 l. — *Adj.* 14.000 l. à François JEANMAIRE, cultivateur à Xertigny.

8 messidor an IV (26 juin 1796).

979. Portion appartenant à la Nation, dans les maisons, bois de 3 jours 9 ommées 13 verges, terres de 26 jours 8 ommées 22 verges, prés de 12 fauchées 4 ommées 4 verges, et feignes de 2 jours 8 ommées 17 verges, situés à la Grange Richard, à Charles-Nicolas Finance, dit Boromé, *émigré*. — *Est.* et *adj.* 2.104 fr. 75, à Jean-Joseph Bédel, professeur à l'école centrale du département des Vosges, à Epinal.

APPENDICE

VENTES DES MEUBLES

(Arch. dép. 9 Q 2, 9 Q 3, 9 Q 6, 9 Q 10).

Les meubles et objets divers contenus dans les établissements religieux étaient devenus biens nationaux en même temps que ces établissements, et furent vendus aux enchères dès 1790. Quant aux linges, ornements, et effets provenant des sacristies, ils furent mis à la disposition de la Nation par la loi du 10 septembre 1792, dont le préambule est ainsi conçu :

L'Assemblée Nationale, considérant que les meubles, effets et ustensiles en or, et en argent, employés au service du culte dans les églises conservées, sont de pure ostentation, et ne conviennent nullement à la simplicité qui doit accompagner le service ;

Que, lorsque la Patrie est en danger, et que ses besoins sont urgents, il est nécessaire d'y pourvoir par les ressources qui peuvent être utilement employées sans surcharger les citoyens ;

Que tous les objets dont les églises conservées sont actuellement garnies appartiennent incontestablement à la Nation, qui a le droit d'en faire l'application réclamée par les circonstances actuelles, décrète qu'il y a urgence...

La vente avait eu lieu, au comptant, pour les grains, vins et comestibles, ainsi que pour tous les objets dont le prix ne s'élevait pas au-dessus de 24 livres ; pour le surplus il avait été accordé un crédit de deux mois.

Le produit des ventes du mobilier fut le suivant :

Annonciades d'Epinal (y compris 4 vaches)	2.257	livres	16	sols	6	deniers
Annonciades d'Epinal (boiseries)	374	—	10	—		
Religieuses de la Congrégation d'Epinal	3.189	—	1	—		
Capucins d'Epinal.	1.598	—	17	—	6	—
Collège d'Epinal	1.360	—	9	—		
Minimes d'Epinal.	394	—	4	—	6	—
Minimes de la Vierge. . . .	241	—	6	—	9	—
Chanoines de Chaumousey (y compris 19 chevaux, 18 vaches, 2 taureaux, 2 moutons)	20.673	—	11	—		
Chanoines de Chaumousey (le billard, l'horloge et les boiseries du réfectoire) . . .	940	—				
Chanoines de Chaumousey (les denrées diverses et la pêche de l'étang de Bouzey). . .	1.372	—	6	—		

Du 24 frimaire an III au 4 brumaire an IV, on vendit les objets divers provenant des maisons religieuses, pour une somme globale de 17.808 l. 10 s. ; les linges, ornements et effets, provenant des sacristies du district d'Epinal, pour 58.639 l. 10 s.

La vente des objets mobiliers des maisons religieuses avait été faite par Joseph Vençon, huissier au tribunal d'Epinal. Ses honoraires et frais divers se décomposaient comme suit :

Abbaye de Chaumousey. . .	1.862 livres	16 sols		
Capucins d'Epinal.	87 —	1 —		
Minimes d'Epinal	18 —	13 —		
Minimes de la Vierge. . . .	13 —	14 —		
Annonciades d'Epinal. . . .	381 —	15 —		
Collège d'Epinal.	134 —	5 —	6	deniers
Soit au total . .	2.498 livres	4 sols	6	deniers

L'ordonnancement en avait été accordé par le directoire du district d'Epinal, le 21 mars 1793, à la suite de la requête suivante :

Remontre Joseph Vençon, huissier au tribunal d'Epinal, que, vu la déclaration de dépens ci-jointe, et la taxe au bas, faite par le tribunal du district dudit Epinal, qui fixe à la somme de 2.498 l. 4 s. 6 d., cours de la République, les salaires et avances, dûs au remontrant, pour les ventes des meubles, par lui faites, de l'abbaye de Chaumousey, des Capucins, des Minimes, des Annonciades, du Collège, et des Minimes de la Vierge, d'Epinal, il vous plaise accorder au remontrant une ordonnance de payement, et sera justice.

Au tribunal du district d'Epinal,

Joseph Vençon a été établi gardien de la ci-devant abbaye de Chaumousey, où il est resté pendant l'espace de 81 jours sans désemparer, ce qui l'a constitué dans l'obligation de commettre une personne chez lui, qu'il payait, à l'effet de suivre les affaires dont il était surchargé pour autrui, tant pour faire des recettes qu'autrement.

En outre de tout le mobilier, qui avait été vendu, des objets précieux et des cloches, qui avaient été envoyés aux hôtels des Monnaies, il restait les œuvres d'art, dont le décret du 23 octobre-5 novembre 1790 s'occupait (titre II, art. 2). Il ordonnait aux directoires de département de faire faire, par les directoires de district, un catalogue ou un récolement des livres, manuscrits, tableaux, etc., contenus dans les établissements supprimés. Le rapport d'expert (2 août 1791) figure aux Archives departementales sous la cote 9 Q 2.

CHAPITRE IV

INDEMNITÉS ACCORDÉES AUX ÉMIGRÉS

DU DÉPARTEMENT DES VOSGES

EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 27 AVRIL 1825.

Les cartons ou registres concernant les émigrés sont au nombre de 71 aux Archives départementales des Vosges ; ils sont classés dans la série Q, de 11 Q 1 à 11 Q 71. Il existe, en outre, relativement aux émigrés, un grand nombre de documents non classés, provenant du versement effectué en 1898 par l'administration des Domaines.

Le nombre des demandes en indemnité présentées et enregistrées à la préfecture, au 31 décembre 1826, est de 423. Il ne s'en est plus présenté après cette date, constatation faite à la clôture du registre d'inscription, le 1er octobre 1829. Sur ces 423 demandes, six furent rejetées comme faisant double emploi, et une fut renvoyée au département de la Meurthe ; 416 furent retenues et adressées au ministère, en exécution de l'art. 38 de l'ordonnance du Roi du 1er mai 1825. Le nombre des réclamations pour lésion, formées en exécution de l'art. 34 de la même ordonnance, fut de 33. (Arch. dép. 11 Q 64).

Sur les 416 demandes retenues, un certain nombre n'eurent pas de suite ; elles furent rejetées comme étant injustifiées, comme faisant double emploi, ou comme s'appliquant à des biens de première origine,

vendus comme tels. Il en fut ainsi, par exemple, des réclamations présentées par trente-deux fabriques paroissiales, par les hôpitaux de Neufchâteau et de Rambervillers, par les héritiers des fermiers généraux.

Nous n'avons relevé, pour le département des Vosges, que 310 indemnités accordées. En fait, le nombre en est légèrement plus élevé ; mais nous avons groupé sous le même numéro, chaque fois que cela a été possible sans confusion, les indemnités provenant du même chef, mais ayant fait l'objet de demandes séparées de la part de différents ayants droit.

Nous nous sommes servi tout particulièrement du registre des demandes en indemnité (Arch. dép. 11 Q 65), ouvert le 5 mai 1825, à la Préfecture des Vosges. Il constate l'époque de la présentation des demandes ; il est clos, en ce qui concerne la présentation, le 3 mai 1827, mais il suit les demandes jusqu'à leur liquidation définitive par la Commission. Nous avons eu également recours aux différents documents non classés des Archives départementales.

Les bordereaux d'indemnités, dressés par la direction générale de l'Enregistrement et des Domaines, comprennent les nom, prénoms, qualités et demeure de l'ancien propriétaire, tels qu'ils sont indiqués dans les actes d'aliénation. Ils sont divisés en quatre chapitres.

Le premier chapitre a trait aux aliénations faites par l'Etat des biens-fonds dans la possession desquels l'ancien propriétaire n'est pas rentré. Il est partagé en deux sections. — Première section : Biens-fonds aliénés en vertu de la loi du 12 prairial an III, et des lois ou décrets postérieurs, qui ordonnaient la recherche et l'indication préalable du revenu de 1790 ; le capital est formé de dix-huit fois ce revenu. — Deuxième section : Biens-fonds vendus en exécution des lois antérieures à celle du 12 prairial an III, qui ne prescrivaient qu'une simple estimation préalable.

Le deuxième chapitre a trait aux aliénations de biens-fonds dans la possession desquels l'ancien propriétaire est rentré en les acquérant de l'Etat, directement ou par personnes interposées (les ascendants, descendants ou femme de l'ancien propriétaire sont réputés personnes interposées).

Le troisième chapitre a trait aux aliénations faites par l'Etat des biens-fonds dans la possession desquels l'ancien propriétaire est ren-

tré en les rachetant à des tiers, soit directement, soit par personnes interposées. Il est partagé en trois sections. — Première section : Biens-fonds rachetés à des tiers par l'ancien propriétaire, et pour lesquels l'indemnité doit être égale aux valeurs réelles que l'ancien propriétaire a justifié avoir payées aux tiers pour prix du rachat, attendu que ces valeurs n'excèdent pas l'indemnité déterminée par l'article 2 de la loi. — Deuxième Section : Biens-fonds rachetés à des tiers par l'ancien propriétaire, et pour lesquels l'indemnité doit être liquidée conformément à l'article 2 de la loi, attendu que le prix du rachat excède l'indemnité déterminée par cet article. — Troisième Section : Biens-fonds rachetés à des tiers par l'ancien propriétaire, et pour lesquels l'indemnité doit être égale aux valeurs réelles formant le prix payé à l'Etat, attendu que les justifications prescrites par l'article 4 de la loi n'ont pas été faites.

Le quatrième chapitre a trait aux concessions de biens-fonds faites par l'Etat, soit gratuitement ou à titre onéreux, aux hospices et autres établissements publics, soit gratuitement à des particuliers.

Avant d'opérer le paiement de l'indemnité, on avait effectué la déduction des dettes et des soultes payées à la décharge du propriétaire dépossédé, des sommes provenant de reliquats de décompte remis à l'ancien propriétaire ou à ses représentants, en exécution de la loi du 5 décembre 1814, en un mot de tout ce qui diminuait sa créance.

Le prix des ventes, indiqué en assignats, est réduit en numéraire, au cours du jour des ventes, d'après le tableau de dépréciation des assignats, arrêté conformément à la loi du 5 messidor an V, dans le département où sont situés les biens vendus.

Le montant du capital est formé de 18 fois le revenu de 1790, tel qu'il a été constaté par les procès-verbaux d'expertise ou par les actes d'aliénation.

La date indiquée à la suite de chaque indemnité est celle de la transmission au ministre de la liquidation par la Commission.

---

1. Abram de Zincourt (Dieudonné-Hyacinthe-Dominique), à Epinal, propriétaire dépossédé : 1.365 fr. 40 en capital ; 41 francs de rente. — 29 septembre 1826.

2. Adam (Joseph-Nicolas), prêtre déporté, aumônier au 52e Régiment de ligne, à Pau, propriétaire dépossédé : 141 fr. 64 en capital ; 4 francs de rente. — 12 janvier 1827.

3. Adam (Sébastien), prêtre émigré, curé de Fréville ; ayants droit : Marie Adam, épouse de Claude Miclot, maire de Fréville ; — Catherine Adam, fille majeure ; — Marguerite Humbert, épouse de François Humblot ; — Marie Thomas, épouse de J.-B. Cirey ; — Anne Thomas, fille majeure, héritiers pour les deux tiers : 4.544 fr. 60 en capital ; — part des cinq réclamants, déduction faite des acquisitions : 2.968 fr. 88 ; 89 francs de rente. — 27 juillet 1826.

4. Adam (Sébastien), prêtre émigré, curé de Fréville ; ayant droit : Anne Adam, veuve de Pierre Mangeot, héritière pour un tiers : 1.514 fr. 87 en capital ; 45 francs de rente. — 10 novembre 1826.

5. Alençon (d') (Elisabeth-Thérèse), veuve de M. le marquis de Villers ; ayant droit : Dame Charles de l'Escale, épouse de M. le chevalier d'Hédouville, maire de Sommermont (Haute-Marne), légataire universelle de Madame d'Alençon : 161.584 fr. 89 en capital ; passif à déduire : 1.620 francs, soit net : 159.964 fr. 89 en capital ; 4.799 francs de rente. — 28 avril 1827.

6. Alexandre de Saint-Baslemont (Jean-Baptiste) ; ayants droit : Charles Alexandre de Saint-Baslemont, chef d'escadrons commandant la gendarmerie royale du département de Seine-et-Oise, à Versailles ; — Marie-Thérèse-Adélaïde Alexandre de Saint-Baslemont, épouse de Regnault de Ramecoux, maire de Nancy ; — Nicolas Alexandre de Bonneval, à Nancy ; — Félix Alexandre de Kirschberg, fils et héritiers pour un quart chacun du propriétaire dépossédé, le dernier en qualité de petit-fils : 26.736 francs en capital ; 802 francs de rente. — 10 juin 1826.

7. Arbois (d') (Marianne-Delphine), épouse de Fleuriot, comte de Langle, propriétaire dépossédée : 8.765 fr. 46 en capital ; 263 francs de rente. — 12 janvier 1827.

8. Archambault (d') (Charles-François), ancien capitaine à Toul, propriétaire dépossédé : 4.960 francs en capital ; 149 francs de rente. — 26 mai 1826.

9. Archambault (d') (Marie-Charlotte), épouse Le Lymonier de Lamarche, propriétaire dépossédée : 4.960 francs en capital ; 149 francs de rente. — 26 mai 1826.

10. Astoin (Charles), chevalier de Saint-Louis, à Fontenoy-le-Château, propriétaire dépossédé : 1.160 fr. 64 en capital ; 135 francs de rente. — 25 mars 1826.

11. Astoin (Jean-Baptiste), à Fontenoy ; ayants droit : Claude Astoin ; — Charles Astoin ; — Philippe Astoin ; — Marius Astoin ; — Marie-Thérèse Astoin, veuve Honoré, héritiers du propriétaire dépossédé, ses frères et sœur : 1.160 fr. 46 en capital ; 35 francs de rente. — 15 décembre 1826.

12. Aubry (Nicolas), prêtre émigré, curé d'Arches ; ayants droit : Nicolas Aubry ; — Jean-Etienne Aubry, neveux du propriétaire dépossédé : 11.137 francs en capital ; 334 francs de rente. — 2 janvier 1826.

13. Bailly (François), prêtre émigré, desservant de Wisembach ; ayants droit : Marie Bailly, épouse Doridant, à la Houssière ; — Marie-Anne Bailly, épouse Hauberdon, à Biffontaine ; — Marguerite Bailly, à Nancy ; — Marie Bailly, épouse Bain, à Wisembach ; — Elisabeth Bailly, à Saint-Dié ; — Marie-Anne Bailly, veuve Gérardin, à Saint-Dié, héritiers : 6.018 fr. 70, réduits à 5.532 fr. 86, en capital, à raison de rachats opérés ; 166 francs de rente. — 27 mars 1827.

14. Bailly (Joseph), prêtre émigré, curé de Saint-Remimont ; ayants droit : Jean-Pierre Bailly, à Socourt ; — Madelaine Bailly, veuve Vuidard, à Xaronval, tous deux représentant leur père pour un quart ; — Anne-Catherine Durand, épouse Chatton, à Marainville, représentant sa mère pour un quart ; — Sébastien Mathieu, à Amiens, représentant sa mère pour un huitième ; — Charles Hacquard, à Paris ; — Joseph Hacquard, à Epinal, représentant leur mère pour un huitième ; — et nombreux autres héritiers pour le dernier quart : 5.764 fr. 40 en capital ; 173 francs de rente. — 1er avril 1826.

15. Barbey (Joseph-Antoine), directeur des postes à Darney, propriétaire dépossédé : 268 fr. 21 en capital ; 8 francs de rente. — 3 février 1827.

16. Barret (Eloi), prêtre émigré, curé d'Eloyes ; ayants droit : Charles Henry, à Châtillon-sur-Saône ; — Jean-Claude Henry, ancien magistrat ; — Augustin Labrude ; — Louis-Joseph Drouot, à Frêne, tant pour lui, que comme fondé de pouvoir de huit personnes ; — Charles-Philippe Labrude ; — Eloi Henry : 9.243 fr. 50 en capital ; 277 francs de rente. — 19 juin 1827.

17. Barville (de) (Pierre-Louis-Henri), curé de Vincey, propriétaire dépossédé : 43.739 fr. 08 en capital ; 1.312 francs de rente. — 12 mars 1828.

18. Bassompierre (de) (Jean-Anaclet), ancien officier général ; ayants droit : Charles-Jean de Bassompierre ; — Marie-Louise de Bassompierre ; — Henriette de Bassompierre, épouse de Missey ; — Elisabeth de Bassompierre, épouse de Sérignac, enfants et héritiers du propriétaire dépossédé : 375.548 fr. 53 en capital ; 311.629 fr. 44 à distraire. Liquidé à 371.689 fr. 75 par la Commission, le 1er mars 1830, et notifié à Paris par exception.

19. Bassompierre (le comte de) (Stanislas-Louis), lieutenant-

général des armées du roi ; ayant droit : Charlotte DE BASSOMPIERRE, épouse de GAUTHIER DE RIGNY, ancien préfet à Paris, héritière et fille unique : 15.497 fr. 20 en capital ; 5.250 francs à distraire. Liquidé à 15.497 fr. 20 par la Commission : 465 francs de rente. — Notifié à Paris par exception.

20. BASTIEN (Nicolas), prêtre émigré : ayants droit : Jean-Baptiste BASTIEN, cultivateur à Ortomont ; — Marie BASTIEN, veuve GANAY, à Chatas ; — Joseph LEMAIRE ; — Jean-Baptiste LEMAIRE ; — Marie LEMAIRE ; — Catherine LEMAIRE ; — Nicolas LEMAIRE, tous domiciliés à Chatas, neveux et héritiers du propriétaire dépossédé : 8.762 fr. 20 en capital ; 263 francs de rente. — 13 mars 1829.

21. BAUDOT (Charles-Henry), BAUDOT (Louis-Joseph), BAUDOT (Charles) ; ayants droit : Charles-Léopold BAUDOT, chef de bataillon en retraite à Mirecourt ; — Charles-Joseph BAUDOT, avocat à Mirecourt, héritiers de leurs père et oncles : 5.979 fr. 06 en capital ; 179 francs de rente. — 5 avril 1826.

22. BAZELAIRE (DE) (Marc-Sigisbert-Antoine), conseiller honoraire à la Cour royale de Nancy, ascendant d'émigré, propriétaire dépossédé. Renvoyé au département de la Meurthe. — 9 septembre 1825.

23. BEAUCHARMOIS (demoiselle DE) ; ayants droit : Pierre DE MAUD'HUY, conseiller de préfecture du département de la Moselle ; — Etienne DE MAUD'HUY, sous-inspecteur des forêts ; — Charlotte DE MAUD'HUY, épouse de Joseph DE TURMES, maire de Metz et membre de la Chambre des députés : 7.612 francs en capital ; réduits à 1.149 fr. 36, par décision du 28 septembre 1832 ; 34 francs de rente. — 12 octobre 1832.

24. BEAUMONT DE VERNANCOURT (le comte DE) (Jean-Baptiste), ancien garde du corps ; ayants droit : Jean DE BEAUMONT,

lieutenant-colonel en retraite à Nancy ; — Louis de Beaumont, à Saint-Denis, pour lui et pour ses trois enfants mineurs, légataires du propriétaire dépossédé, leur frère, oncle et grand oncle : 68.586 fr. 25 en capital, 63.825 francs de passif à déduire, soit net 4.761 fr. 25 en capital ; 143 francs de rente. — 14 mai 1828.

25. Bellissent (de) (Eloi), prêtre émigré, recteur de l'Académie d'Orléans, propriétaire dépossédé : 3.766 francs en capital ; 7.357 fr. 67 de passif ; résultat en passif : 3.597 fr. 67. — Décision notifiée à Paris par exception.

26. Bernay (le marquis de), vicomte de Favancourt, et de Bernay de Favancourt (François-Antoine), anciens propriétaires et héritiers de dame Anne de Labbé, comtesse de Rouvrois, leur mère, à Mandres : 57.546 fr. 32 en capital ; 1.724 francs de rente. — 26 août 1828.

27. Bertin de Fligny (Jean-François) ; ayants droit ; Marguerite Bertin, épouse Pernot du Breuil, à Nancy ; — Françoise Bertin, épouse du baron de Prailly, sous-préfet de Toul ; — Charlotte Bertin, épouse du Haldat, à Maxéville ; — Joseph-Antoine Bertin de Fligny, propriétaire à Kingston (Jamaïque), héritiers du propriétaire dépossédé, leur frère : 11.571 francs en capital ; 347 francs de rente. — 13 avril 1827 et 3 décembre 1828.

28. Bertin de Fligny (Joseph-Antoine), propriétaire à Kingston (Jamaïque), propriétaire dépossédé : 10.636 francs en capital ; 310 francs de rente. — 3 décembre 1828.

29. Bietagh (le baron de) (Pierre-Antoine) ; ayant droit : Judith de Lalande, épouse de M. de Feriet, juge de paix du canton de Colombey, légataire du propriétaire dépossédé : 15.399 francs en capital ; 462 francs de rente. — Déclaration envoyée directement au ministère par la partie.

30. Bietagh (le baron de) (Antoine), capitaine au service d'Autriche ; ayants droit : Charles de Feriet, juge de paix à Colombey et Judith de Lalande, son épouse ; — Jean-François Grandidier, à Bazegney ; — Antoine de Courtaillon, à Ambacourt ; — Charles de Courtaillon, à Dompaire, héritiers ; montant brut de l'indemnité : 7.054 fr. 10 ; 193 fr. 03 à déduire pour rachat. Liquidé, par rectifications d'erreurs, à 6.460 fr. 89 en capital ; 194 francs de rente. — 23 février 1828.

31. Bigot (Alexis de), ancien maréchal des logis au régiment d'Angoulême ; ayants droits : Marie-Appoline de Massey, à la verrerie de Francogney, canton de Xertigny ; — Constant de Massey, agissant par son père et tuteur, demeurant au même lieu, héritiers du propriétaire dépossedé, leur oncle : 844 fr. 10 en capital ; 25 francs de rente. — 4 décembre 1828.

32. Bled (Charles), prêtre émigré, à Rambervillers ; ayants droit : nombreux neveux et nièces, enfants de Marguerite Bled, épouse de François Vasseur ; — Marie-Anne Bled, épouse de Jacques Mengin, sœurs du propriétaire dépossédé : 51.719 fr. 75 en capital ; 1.099 francs de rente. — 10 novembre 1827 et 12 septembre 1828.

33. Boileau (Jean-Nicolas), prêtre émigré, desservant de Granges, propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 2.316 fr. 40 ; passif à déduire pour domaines engagés : 330 fr. 50 ; liquidé à 1.078 fr. 40 en capital ; 32 francs de rente. — Sans date.

34. Bonnay (Alexandre de), à Ville-sur-Illon, propriétaire dépossédé : 4.020 fr. 50 en capital ; 121 francs de rente. — 28 mars 1826.

35. Bonnay Beausicamp (de) (Jean-François), curé à Bains, propriétaire dépossédé : 3.126 francs en capital ; 244 francs de rente. — 3 mai 1826.

36. Bourbon Conti (le marquis de) (François-Claude), à Paris, ancien propriétaire ; montant brut de l'indemnité : 189.716 fr. 07 ; passif à déduire : 15.000 francs, soit 174.716 fr. 07 en capital ; 5.241 fr. de rente. — Notifié à Paris par exception.

37. Bourcier de Montureux (le baron) (François-Louis-Joseph), et Bourcier de Montureux (le comte) (Georges-Gabriel) ancien propriétaire et héritier de son frère ; montant brut de l'indemnité : 11.206 fr. 50 ; passif à déduire : 2.801 fr. 62, soit net : 8.401 fr. 88 en capital ; 252 francs de rente. — 19 juillet 1831.

38. Bourcier de Montureux (le comte) (Georges Gabriel) ; ayant droit : Bourcier de Montureux (Anne-Marie), épouse de Vigneron de Valancy, fille et légataire universelle du propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 11.206 fr. 50 ; passif à déduire : 2.801 fr. 62, soit net 8.401 fr. 88 en capital, dont 19/24e à la réclamante, soit 6.653 fr. 86 en capital ; 199 francs de rente. — 29 juin 1831.

39. Bourcier de Montureux (le comte) (Georges-Gabriel) ; ayant droit : le baron François-Louis-Joseph Bourcier de Montureux, préfet de l'Ardèche, frère et héritier pour un sixième du propriétaire dépossédé ; même indemnité que le précédent, dont un sixième au réclamant, soit 1.400 fr. 81 en capital ; 42 francs de rente. — 26 juillet 1831.

40. Bourcier (de) (Antoine-Charlotte), veuve Tervenus ; ayants droit : le baron Nicolas Le Grand de Chambrey ; — Jean-Louis Le Grand de Chambrey ; — dame Le Grand de Chambrey, veuve Lepetit, à Maxéville, héritiers ; 13.770 fr. 75 en capital ; 413 francs de rente. — 11 avril 1827.

41. Bouvier (de) (Pierre-Mathieu-François), ancien conseiller à la Cour des comptes de Lorraine ; ayant droit : Pierre-Etienne-Charles de Bouvier, ancien sous-préfet à Paris, fils

et unique héritier du propriétaire dépossédé : 19.785 fr. 60 en capital ; 594 francs de rente. — 20 mars 1826.

42. Boyé (Nicolas), prêtre déporté, à Gigney, propriétaire dépossédé : 5.724 fr. 83 en capital ; 172 francs de rente. — 5 janvier 1826.

43. Bralet (Claude-François), de Martigny-les-Gerbonvaux ; ayants droit : Sébastien-Thomas Bralet, tisserand à Punerot, pour un tiers : — Jeanne Bralet, épouse de Louis Génin, cultivateur à Harmonville, pour un tiers ; — Les quatre enfants mineurs de Françoise Bralet, décédée, épouse de Pierre Fidel, tisserand à Martigny-les-Gerbonvaux, pour un tiers, enfants et petits-enfants du propriétaire dépossédé : 407 fr. 30 en capital ; 12 francs de rente. — 24 novembre 1826.

44. Bréchainville (de) : ayant droit : Charles Courtois du Vallier, neveu du propriétaire dépossédé : 576 francs en capital ; (?) de rente. — Sans date.

45. Brigeot (le comte de) (François-André), ancien propriétaire à Bruyères ; montant brut de l'indemnité : 37.169 fr. 90 ; passif à déduire : 41.046 francs ; résultat en passif : 3.876 fr. 10. — 25 mai 1826.

46. Briot (Etienne), à Zainvillers, propriétaire dépossédé : 2.484 fr. 37 en capital ; 75 francs de rente. — 23 janvier 1826.

47. Broglie (maréchale duchesse de), née Louise-Augustine de Crozat de Thiers ; ayants droit : Victor-Amedée, prince de Broglie ; — Charles-Louis, prince abbé de Broglie ; — Adélaïde-Françoise de Broglie, épouse du marquis de Boisse ; — Aglaé-Charlotte de Broglie, épouse du marquis de Murat de l'Etang ; — Auguste-Marie, comte d'Helmstatt, par représentation de la princesse de Broglie, sa mère ; — Dame de la Brousse de Vertillac, veuve du prince Auguste

DE BROGLIE-REVEL ; — Alphonse-Gabriel, prince DE BROGLIE-REVEL ; — Paul, baron DE NICOLAY, ministre plénipotentiaire de Russie en Danemark, agissant comme tuteur de ses sept enfants mineurs, issus de son mariage avec dame Alexandrine, princesse DE BROGLIE-REVEL, héritiers ; montant brut de l'indemnité : 35.545 fr. 50 ; passif à déduire : 119.402 francs ; résultat en passif : 83.856 fr. 50. — Notifié à Paris.

48. BRON (Jean-François) ; ayants droit : Charles BRON, à Nancy ; — Joseph BRON, receveur des postes à Frauemberg ; — Elisabeth PIERROT, veuve Jacques BRON, tant pour elle que pour ses enfants mineurs ; — Marie CHAMBEAU, femme MATHELAT, veuve en premières noces de Xavier BRON, héritiers du propriétaire dépossédé : 18.402 fr. 84 en capital ; 552 francs de rente. — 12 juin 1828.

49. BRON (Sébastien), curé de Rémoville ; ayants droit : les mêmes que ci-dessus : 2.954 francs en capital ; 89 francs de rente. — 2 septembre 1828.

50. BRON (Sébastien), curé de Rémoville ; ayants droit : Charles-René HAMART, inspecteur des domaines en retraite ; — Charles-Nicolas HAMART, commandant d'artillerie ; — Eugène HAMART, receveur de l'Enregistrement, héritiers : 1.661 fr. 62 en capital ; 50 francs de rente. — 3 octobre 1827.

51. BRULTEZ (Jean-Joseph), à Uxegney ; ayants droit : Alexis BRULTEZ, cultivateur à Darnieulles ; — Jeanne BRULTEZ, épouse ROGUET, à Domèvre-sur-Avière ; — Marianne BRULTEZ, à Darnieulles ; — Jean, Marie et Joseph DURAND, représentant leur mère, Marie BRULTEZ ; — Catherine BRULTEZ, épouse THOUVENIN, à Domèvre-sur-Avière ; — Sigisbert BRULTEZ, à Rugney ; — François COLLÉ, aux Forges, représentant sa mère, Marguerite BRULTEZ, héritiers du propriétaire dépossédé, leur oncle et grand oncle : 643 fr. 86 en capital ; 19 francs de rente. — 7 février 1827.

52. Brunet de Neuilly (le comte de) ; ayants droit : comte de Brunet de Neuilly, écuyer cavalcadour de Sa Majesté, à Rigny (Deux-Sèvres) ; — Adèle de Brunet de Neuilly, épouse de Nicolas Maudébailly, officier de la chambre de Sa Majesté, à Troyes, enfants du propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 322.255 fr. 15 ; passif à déduire : 366.789 fr. 69 ; résultat en passif : 44.534 fr. 54.

53. Canon (de) de Ville (Charles-Gabriel) ; ayants droit : baronne Louise de Canon de Ville ; — Baron Nicolas-Jean de Canon de Ville, à Nancy ; — Baron Philippe-Antoine de Canon de Ville, demeurant en Pologne, enfants et héritiers bénéficiaires ; montant brut de l'indemnité : 232.336 fr. 55 ; passif à déduire : 344.186 francs ; résultat en passif : 111.849 fr. 45.

54. Canon (de) de Ville de Saint-Ouen (François-Antoine) ; ayants droit : demoiselles Gabrielle-Christine et Anne-Jeanne de Canon de Ville de Saint-Ouen, à Nancy ; — Jean-Pierre de Canon de Ville de Saint-Ouen, à La Flèche, enfants du propriétaire dépossédé : 555 francs en capital ; 17 francs de rente. — 9 avril 1830.

55. Chainel (Jean-Jacques-Antoine), à Bruyères ; ayants droit : Marie-Thérèse Bompart, à Mirecourt ; — Anne-Colette Bompart, à Remiremont ; — Charles Bour, fils mineur de M. Bour, juge de paix à Xertigny, héritiers chacun pour un tiers de leur oncle et grand oncle : 57 174 fr. 45 en capital ; 1.715 francs de rente. — 11 avril 1827.

56. Chainel (Marie-Hélène), épouse de M. d'Emeric ; ayant droit : Marie-Thérèse Bompart, à Mirecourt, héritière de sa grande tante : 57.217 fr. 45 en capital ; 1.717 francs de rente. — 28 avril 1827.

57. Chambon (de) (Charles-Robert), maréchal de camp en

retraite et maire d'Epinal, ancien propriétaire ; montant brut de l'indemnité : 2.436 francs ; passif à déduire : 45.405 francs ; résultat en passif : 42.969 francs. — 18 octobre 1825.

58. Chambon (de) (Marguerite-Charlotte), née de Vaudechamp, veuve en premières noces de Doridant, de Bruyères ; ayant droit : Charles-Robert de Chambon, maire d'Epinal, donataire par contrat de mariage de son épouse ; montant brut de l'indemnité : 68.708 fr. 96 ; passif à déduire (de l'article précédent) : 45.405 francs, soit net : 23.303 fr. 96 en capital ; 782 francs de rente. — 18 octobre 1825.

59. Charotte (François), prêtre déporté, curé d'Aroffe, propriétaire dépossédé : 9.226 francs en capital ; 277 francs de rente. — 8 mars 1826.

60. Charotte (Pierre), prêtre déporté, curé de Dombrot-sur-Vair ; ayants droit : François Charotte, curé de Dombrot ; — Joseph Charotte, à Châtenois ; — Claude Charotte, à Saint-Remimont, héritiers chacun pour un tiers du propriétaire dépossédé : 10.416 francs en capital ; 312 francs de rente. — 17 juillet 1826.

61. Chastel de Boinville (Jean-Baptiste) ; ayant droit : Dame Chastel de Boinville, épouse de Turner, à Sidmouth (Angleterre), héritière pour moitié du propriétaire dépossédé : 5.055 fr. 52 en capital ; cette indemnité, réunie à celle de M. Chastel (n° suivant), a été liquidée à la somme de 14.790 fr. 27. — Notifié par le Ministère directement.

62. Chastel de Villemont (Jean-Baptiste), fils de dame Dupasquier de Dommartin, veuve Chastel de Villemont ; ayant droit : Jean de Boinville, demeurant en Angleterre, héritier pour moitié ; 5.055 fr. 51 en capital ; cette indemnité a été réunie à la précédente. — Notifié par le Ministère directement.

63. Chastel de Villemont (Nicolas-Charles), à Verdun, héritier pour un quart de dame Françoise Dupasquier de Dommartin, veuve Chastel de Villemont ; ayant droit : Chastel d'Oriocourt, à Paris, légataire universel de M. Chastel de Villemont, son frère ; montant brut de l'indemnité : 50.655 fr. 14 ; passif à déduire : 34.650 fr. 66, soit net : 16.004 fr. 48 en capital ; 480 francs de rente.

64. Chastel de Villemont (Agnès-Claudine), veuve de Charles-Louis d'Ambly, héritière pour un quart de sa mère, veuve Chastel de Villemont, propriétaire dépossédée ; montant brut de l'indemnité : 44.761 fr. 53 ; passif à déduire : 34.650 fr. 66, soit net 10.110 fr. en capital ; 303 francs de rente. — 21 juillet 1828.

65. Chaumont (de) (Antoine), marquis de La Galaizière, comte de Chaumont et de Mareil, ancien conseiller d'Etat et intendant de la province d'Alsace ; ayants droit : comte Antoine de Chaumont, conseiller d'Etat honoraire, à Mareil (Seine-et-Oise) ; — Charles de Chaumont, comte de Mareil, maréchal des camps et armées du roi, à Villonet (Loir-et-Cher) ; — Louise de Chaumont, veuve de d'Escayrac, colonel du régiment des grenadiers royaux de la Haute-Guyenne, à Versailles ; — Marie de Chaumont, épouse du vicomte d'Autichamp, maréchal de camp, commandant la subdivision militaire du département de la Manche, à Paris, héritiers chacun pour un quart de Chaumont de La Galaizière ; montant brut de l'indemnité : 30.967 fr. 20 ; passif à déduire : 666.572 francs ; résultat en passif : 635.604 fr. 80. — La décision de la Commission a été annulée par une ordonnance royale du 14 mai 1829.

66. Chermiset (Etienne-Césaire), ancien curé de Saint-Remimont, déporté ; ayant droit : Anne-Marie Develotte, à Saint-Remimont, légataire universelle : 5.595 fr. 50 en capital ; 168 francs de rente. — 23 septembre 1825.

67. Choiseul d'Aillecourt (le comte de) (Michel-Félix), à Paris ; ayants droit : Gaspard de Choiseul d'Aillecourt, membre de la Chambre des députés, à Versailles ; — Anne-Gabriel de Choiseul d'Aillecourt, à Vienne (Autriche) ; — André de Choiseul d'Aillecourt, ancien préfet, membre de l'Institut, à Paris ; — Augustin de Choiseul d'Aillecourt, à Paris ; — Ambroisine de Choiseul d'Aillecourt, épouse du marquis de Lameth, maréchal de camp, à Héneucourt (Somme), héritiers de leur père : 159.304 fr. 71 en capital ; 6.372 francs de rente. — Notifié à Paris par le Ministère et par exception.

68. Choiseul Labaume (le marquis de) (Claude-Antoine), et sa femme, née Labaume Montrivel ; ayant droit : le duc Claude-Antoine de Choiseul, pair de France, à Paris, héritier de ses père et mère : 88.948 fr. 86 en capital ; 2.668 francs de rente. — Notifié à Paris par le Ministère et par exception.

69. Choiseul Meuse (le vicomte de) (Louis), à Paris, propriétaire dépossédé : 7.008 francs en capital ; 210 francs de rente. — Notifié à Paris par le Ministère.

70. Choiseul Meuse (le comte de) (Maximilien), lieutenant général des armées du roi, à Paris ; ayants droit : de Baché, comtesse du Cayla, veuve en premières noces du comte de Choiseul Meuse, donataire ; — Cellon Beauvillard, épouse de Laneyrie, négociant, demeurant à Paris, héritière du propriétaire dépossédé ; — Adélaïde de Choiseul Meuse, épouse du baron de la Barthe, demeurant à Paris ; montant brut de l'indemnité : 3.504 francs ; passif à déduire : 69.569 francs ; résultat en passif : 66.065 francs.

71. Cirey (Joseph-François), prêtre déporté, curé d'Offroicourt ; ayants droit : Pierre Gilbert ; — Claire Gilbert ; — Marie

Gilbert, à Avrainviller ; — Justin Gilbert, à Offroicourt ; — Marie Perron, épouse Hocqueloux ; — Marie-Rosalie Perron, à Domjulien : — Philippine Perron ; — Marie Cirey, veuve Gury, à Thuillières ; — Marie Gueniot, épouse Colard, à Martigny ; — Marguerite Gueniot ; — Joseph Gueniot ; — Elisabeth Gueniot, à Auzainvilliers ; — Marie Gueniot, épouse Bourgeois, à Bleurville ; — Marie-Catherine Gueniot, à Auzainvilliers ; — Pierre Guéniot, à Rancourt ; — Jean Gueniot, à Auzainvilliers ; — Claire Royer, épouse Prétot, à Viviers-les-Offroicourt ; — Marie Royer, épouse Rodier, à Dombasle ; — Marguerite Royer. épouse Gilbert, à Offroicourt ; — Catherine Royer, épouse Poirot, à Dombasle, héritiers : 12.405 francs en capital ; 372 francs de rente. — 12 avril 1827.

72. Clermont-Tonnerre (le duc de) (Jules-Charles) ; ayants droit : Anne-Antoine de Clermont-Tonnerre, ancien évêque de Châlons, duc et pair de France, cardinal archevêque de Toulouse ; — le vicomte Gaspard-Paulin de Clermont-Tonnerre, lieutenant-général, fils et héritiers du propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 67.513 fr. 10 ; passif à déduire : 154.551 francs ; résultat en passif : 87.037 fr. 90. — Décision annulée par ordonnance du roi du 1er février 1829.

73. Colin (François-Antoine), juge de paix du canton de Monthureux-sur-Saône, propriétaire dépossédé : 11.117 fr. 45 en capital ; 334 francs de rente.

74. Colin (les frères) : Jean-Thomas, prêtre émigré ; — Claude-Joseph, émigré ; — Claude-Martial, prêtre déporté, tous trois d'Autigny-la-Tour ; ayants droit : Joseph Colin, curé de Malaincourt ; — Claude-Joseph Colin, rentier à Autigny-la-Tour, comme propriétaires dépossédés et héritiers de leur frère, Claude-Martial, décédé : 4.014 fr. 50 en capital ; 120 francs de rente. — 22 août 1826.

75. Collardé (Théodore), prêtre déporté, curé de Domèvre et Liverdun (Meurthe), propriétaire dépossédé : 6.510 fr. 24 en capital ; 195 francs de rente. — 27 juillet 1826.

76. Collenel (de) Fontel (Thérèse-Charlotte), veuve Lombard, à Paris ; ayant droit : Charlotte Lombard, à Nancy, fille et héritière de sa mère ; montant brut de l'indemnité : 7.302 fr. 06 ; passif à déduire : 1.633 fr. 81, soit net 5.668 fr. 25 en capital ; 170 francs de rente. — 5 février 1827.

77. Collesson (Louis-Félix), percepteur à Gerbéviller, ancien propriétaire : 3.978 fr. 75 en capital ; 99 francs de rente (pour les cinq sixièmes, un sixième étant contesté). — 18 juillet 1826.

78. Collinet de la Salle (Charles-François-Xavier) à Epinal ; ayants droit : Marie-Eléonore Collinet de la Salle, épouse de Drouot, ancien officier de gendarmerie, maire de Germonville (Meurthe) ; — Marie-Françoise Collinet de la Salle, épouse de Pernot, directeur des contributions indirectes à Nancy ; — Charles Collinet de la Salle, capitaine au 3e régiment d'infanterie légère, à Failloux ; — Marie-Antoinette Collinet de la Salle, fille naturelle reconnue, enfants et héritiers du propriétaire dépossédé : 12.107 fr. 84 en capital ; 363 francs de rente. — 2 août 1827.

79. Cosserat (François-Xavier), prêtre déporté, curé de Moyenvic ; ayants droit : Dieudonné Cosserat du Rouverois, juge au tribunal d'Epinal ; — Charles de Bouvier, conseiller à la Cour royale de Nancy, héritiers comme frère et neveu : 27.258 fr. 26 en capital ; 818 francs de rente. — 17 octobre 1825.

80. Costé (Charles et Marguerite), émigrés, enfants de Jacques Costé et de Jeanne Bron ; ayants droit : Marie-Thérèse Costé, veuve du chevalier Pierre de Gallois, maréchal de camp du

corps royal de l'artillerie ; — Augustin Costé, colonel en retraite, à Neufchâteau, héritiers : 1.963 fr. 41 en capital ; 59 francs de rente. — 19 juin 1828.

81. Costé (Jacques), et Bron (Françoise), son épouse ; ayants droit : Anne Hennequin, veuve de Charles Costé, fabricant à Metz, et épouse Mayot en deuxièmes noces, légataire de Costé, son premier mari, héritier pour moitié des propriétaires dépossédés ; montant brut de l'indemnité : 6.681 fr. 20 ; passif à déduire : 9.000 francs ; résultat en passif : 2.318 fr. 80. — 12 juillet 1827.

82. Coster (Victor-Paul), ascendant d'émigré ; ayants droit : Elisabeth Perrier, veuve Victor Coster, à Epinal ; — Jeanne Coster, veuve de Comeau, à Saint-Dié ; — Victoire Coster, épouse Poma, à Bouxières-aux-Dames ; — Marguerite Coster, veuve Bérard, à Epinal ; — Françoise Perrot, épouse de Choley, directeur des contributions indirectes à Paris, héritières du propriétaire dépossédé : 1.283 fr. 50 en capital ; 39 francs de rente. — 4 mars 1826.

83. Coussey (la comtesse de) (Marie-Christine de l'Abbé), épouse divorcée de de Nettancourt, à Paris, ancienne propriétaire ; montant brut de l'indemnité : 151.669 fr. 14 ; passif à déduire : 52.653 francs. — La confusion des noms sous lesquels la terre de Coussey a été vendue a donné comme résultat en passif : 3.285 fr. 95.

84. Creusat (Prix), prêtre émigré, curé du Valtin ; ayants droit : Marie-Madeleine Creusat ; — les enfants de Jean-Nicolas Creusat ; — Joseph Creusat ; — Jeanne Creusat, femme Mathieu, héritiers du propriétaire dépossédé : 2.972 fr. 50 en capital ; 89 francs de rente. — Notifié par le Ministère.

85. Crévecoeur (la comtesse de Clermont de), ex-chanoinesse

d'Epinal ; ayant droit : comtesse du Trésor, née de Clermont-Crévecœur, héritière ; montant brut de l'indemnité : 2.160 francs ; passif à déduire : 360 francs, soit net 1.800 francs en capital ; 30 francs de rente. — 17 octobre 1829.

86. Croy (duc d'Havré et de) (Auguste-Maximilien), pair de France, demeurant à Paris, propriétaire dépossédé : 78.160 fr. 12 en capital ; 2.345 francs de rente. — Notifié à Paris par exception.

87. Crozat (de) de Thiers (Louise), maréchale duchesse de Broglie ; ayants droit : Victor-Amédée, prince de Broglie ; — Charles, prince abbé de Broglie ; — Adélaïde, princesse de Broglie, épouse du marquis de Boisse ; — Aglaé, princesse de Broglie, épouse du marquis de Murat de l'Etang ; — Auguste, comte d'Helmstatt ; — Françoise de la Brousse Vertillac, princesse de Broglie-Revel ; — Alphonse, prince de Broglie-Revel ; — Paul, baron de Nicolay, héritiers ; montant brut de l'indemnité : 35.545 fr. 50 ; passif à déduire : 119.402 francs ; résultat en passif : 83.856 fr. 50. — Décision notifiée à Paris par le Ministère et par exception.

88. Cuny (Dominique), prêtre émigré, curé à Bruyères, propriétaire dépossédé : 1.894 fr. 25 en capital ; 55 francs de rente. — 17 mars 1826.

89. Daulnoy (Jean-Baptiste), prêtre desservant de Tomblaine ; ayant droit : Marie-Anne Daulnoy, épouse de Robin, percepteur à Vagney, héritière : 11.709 fr. 50 en capital ; 351 francs de rente. — 20 mars 1828.

90. Deblaye (Martin), ancien curé de Girancourt ; ayants droit : Jean-Nicolas Barbier, propriétaire à Hadol ; — Martin Barbier, curé à Dompaire ; — Jean-Charles Barbier, propriétaire à Ville-sur-Illon ; — Virginie Barbier, épouse de Victor Salmon, cultivateur à Pierrefitte ; — Anne Deblaye, veuve Chassard, à Harol ; — Marianne Colin, épouse

Jeanmaire, à Harol ; — Marguerite Colin, épouse Jeanmaire, à Harol ; — Jean-Nicolas Colin, cultivateur à Longeroy ; — Dominique Jacquot, cultivateur à La Rue ; — Anne Jacquot, épouse de Thomas, maire de Begnécourt, héritiers, pour les quatre cinquièmes : 2.490 fr. 26 en capital ; 110 francs de rente. — 7 décembre 1831.

91. Deblaye (Martin), ancien curé de Girancourt ; ayants droit : Marie Leroy, épouse de Jean Leroy, cultivateur ; — Thérèse Leroy, veuve Houberdon, à Uzemain-la-Rue, héritiers pour un cinquième : 622 fr. 82 en capital ; 27 francs de rente. — 19 décembre 1831.

92. Debraux (Jean-Baptiste), prêtre déporté ; ayants droit : Jean-Baptiste Debraux, ancien capitaine d'artillerie à Neufchâteau ; — Anne Debraux, à Nancy, épouse de Duchêne-Denaut, maire de Bourbon-Vendée ; — Marie-Thérèse Debraux, veuve Duménil, à Nancy, héritiers : 4.950 francs en capital ; 149 francs de rente. — 13 mars 1826.

93. Debraux, et sa femme, ascendants d'émigrés ; ayant droit : Jean-Baptiste Debraux, ancien capitaine d'artillerie à Neufchâteau, fils ayant supporté seul la perte : 6.777 francs en capital ; 203 francs de rente. — 13 mars 1826.

94. Demange (François-Simon), prêtre émigré, directeur des orphelins de Dôle ; ayants droit : Thérèse Goudot, épouse de Philippe Huel, à Belmont ; — François Goudot, à Vaudoncourt ; — Joseph, Pierre, et Georges Goudot, à Belmont ; — Nicolas François, à Rouvres-la-Chétive ; — Joseph Claudel, boucher à Attignéville, héritiers de la moitié pour la branche maternelle : 24.554 fr. 40, dont 12.277 fr. 20 en capital pour les réclamants ; 368 francs de rente. — 26 décembre 1826.

95. Demange (François-Simon), prêtre émigré, directeur des orphelins de Dôle ; ayants droit : Louise Fénard, épouse Lam-

BERT ; — Thérèse FÉNARD, veuve SERVAIS, à Régnevelle ; — Jean DEMANGE ; — Alexandre DEMANGE ; — Charlotte DEMANGE ; — Charlotte MAHADÉ, épouse DROUHEZ, héritiers de partie de la ligne paternelle : 4.232 fr. 79 en capital ; 127 francs de rente. — 28 février 1828.

96. DEMANGE (François-Simon), prêtre émigré, directeur des orphelins de Dôle ; ayants droit : Charles DEMANGE, aux Thons ; — Marie DEMANGE, veuve DEFRAIN, aux Thons ; — Marie DEMANGE, femme VIRTH ; — Rose DEMANGE, épouse PONSCARME, aux Thons ; — Alexis VAUGIEN ; — Pauline VAUGIEN, veuve BASTIEN, aux Thons ; — Jeanne VAUGIEN, épouse RICHARD, à Bousserocourt, héritiers du propriétaire dépossédé : 2.848 fr. 30 en capital ; 85 francs de rente. — 7 novembre 1828.

97. DEMANGE (François-Simon), prêtre émigré, directeur des orphelins de Dôle ; ayants droit : Nicolas MAHADEZ, épouse de François VOILQUIN, instituteur à Sandaucourt ; — Gabrielle FÉNARD, à Claudon, cousins issus de germains du propriétaire dépossédé : 1.636 fr. 92 en capital ; 49 francs de rente. — 18 juin 1827.

98. DÉMERIC (Louis-Aimé-Hyacinthe), major en retraite, à Bruyères, propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 4.400 francs ; passif à déduire : 8.327 francs ; résultat en passif : 3.927 francs. — 31 décembre 1825.

99. DENIS (Pierre-Gabriel), prêtre émigré, curé de Sasseray ; ayants droit : Habert DENIS, officier de santé à Remoncourt ; — Charles DENIS, officier de santé à Saint-Remimont ; — Marie DENIS, épouse de DURAND, maire de Dombrot ; — les quatre enfants de Catherine DENIS, décédée, épouse CHAROTTE ; — les cinq enfants de Rose DENIS, décédée, épouse FRANÇOIS, neveux, petits-neveux et petites-nièces de leur oncle et grand oncle émigré : 3.879 francs en capital ; 116 francs de rente. — 8 juin 1826.

100. Déroses (Pierre), prêtre déporté, curé de Badonviller : 4.840 francs en capital ; 145 francs de rente.

101. Derupt (Louis-François), curé de Maxey, prêtre émigré ; ayants droit : Catherine Derupt, veuve Grandprey ; — les sept enfants d'Antoine Derupt, sœur, neveux et nièces du propriétaire dépossédé : 7.536 francs en capital ; 226 francs de rente. — 3 février 1827.

102. Desclaibes (comte de Clairmont) (Louis-Charles-Joseph) ; ayants droit : Eugénie, Louise et Aglaé Desclaibes de Clairmont, les trois filles et héritières du propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 101.238 fr. 90 ; passif à déduire : 72.602 fr. 46, soit net 28.636 fr. 44, réduits par la Commission à 28.297 fr. 50 en capital ; 849 francs de rente. — 16 mars 1827.

103. Deslon (Charles-Georges-Calixte), maréchal de camp à Remiremont ; ayant droit : Marie Deslon, épouse de Mairel, officier en retraite à Thaon, fille du propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 7.761 fr. 32 ; passif à déduire : 6.099 francs, soit net 1.662 fr. 32 en capital ; 50 francs de rente. — 31 mai 1826.

104. Didier (Barbe), à Gérardmer ; ayant droit : le maire de la commune de Gérardmer, agissant en cette qualité pour le bureau de bienfaisance du dit lieu, légataire des héritiers de la propriétaire dépossédée : 1.632 fr. 10 en capital ; 49 francs de rente. — 16 septembre 1829.

105. Doridant (Charles-Michel), à Nancy ; ayants droit : Roussel de Grandhaye, à Hagécourt ; — Nicolas de Rigollot, à Brousseval ; — Catherine de Rigollot, épouse de Friant d'Allaincourt, juge à Strasbourg ; — Félicité de Rigollot, épouse de Thieriet de Luyton, juge et professeur de droit à Strasbourg ; — Thérèse de Rigollot, à Strasbourg, représen-

tant les lignes paternelle et maternelle ; montant brut de l'indemnité : 48.261 fr. 35 ; passif à déduire : 9.522 francs, soit net 38.739 fr. 35 en capital ; 1.162 francs de rente. — 14 décembre 1826.

106. Doridant (Marie-Thérèse) ; ayants droit : Françoise-Thérèse et Henriette-Françoise Legroing, nièces et héritières de la propriétaire dépossédée : 71.150 fr. 13 en capital ; 2.134 francs de rente. — 28 février 1826.

107. Doron (Jean), curé de Deycimont, prêtre émigré ; ayants droit : Jean Jacquemin, chef de bataillon en retraite à Bruyères ; — Marguerite Halleur, à Bruyères ; — Jean-Baptiste Doron ; — les quatre enfants de Jean-Dominique Doron, à Docelles ; — Marie-Barbe Divoux, épouse de Jacquemin, cultivateur ; — les quatre enfants de Marie-Anne Doron, décédée, veuve Divoux, héritiers : 3.696 francs en capital ; 111 francs de rente. — 1er mai 1826.

108. Dossu d'Hébébourt (Louis-Nicolas), à Neufchâteau ; ayants droit : Anne Rolin, épouse de Cherrier, employé à la sous-préfecture de Neufchâteau ; — Louis-Philippe Dupuy, à Cézeville, héritiers : 19.561 francs en capital ; 587 francs de rente. — 25 août et 16 septembre 1829.

109. Drouel (François), ancien garde du corps ; ayants droit : Victor Drouel ; — Laurent Drouel, tous deux capitaines au 52e régiment de ligne, fils du propriétaire dépossédé : 6.903 fr. 75 en capital ; 207 francs de rente. — 31 janvier 1826.

110. Drouot (de) (Jean-Baptiste), ancien garde du corps ; ayants droit : Anne de Drouot, épouse de Raoulx, percepteur à Vrécourt ; — Marie de Drouot, directrice des postes à Châtenois ; — Joseph de Drouot, veuve Bogard, à Châtenois, héritières ; montant brut de l'indemnité : 14.883 fr. 66 ;

passif à déduire : 3.505 francs, soit net 11.378 fr. 66 en capital ; 324 francs de rente. — 28 février 1827.

111. Duchat (le) de Rurange (Etienne), et dame Hardy, comtesse de Rurange, son épouse ; ayant droit : Jeanne Le Duchat de Rurange, épouse du comte d'Hoffelize, héritière de ses père et mère ; montant brut de l'indemnité : 121.176 francs ; passif à déduire : 123.278 fr. 43 ; résultat en passif : 2.102 fr. 43.

112. Dubois (Joseph), prêtre émigré, curé de Liffol-le-Grand ; ayants droit : les trois enfants de François Dubois, décédé à Levécourt ; — les deux enfants de Jeanne Dubois, décédée, épouse de Lemaitre, décédé, ancien contrôleur à Vrécourt ; — les deux enfants de Rose Dubois, décédée, épouse de Soyer, à Vrécourt ; — et les petits-enfants, soit 21 héritiers : 26.532 fr. 50 en capital ; 796 francs de rente. — 12 mai 1827.

113. Dubois (Nicolas-Laurent), chevalier des Ordres royaux et militaires de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne, chef d'escadrons, propriétaire dépossédé : 1.100 fr. 05 en capital ; 33 francs de rente. — 20 décembre 1826.

114. Ducoin (Anne-Elisabeth), veuve Léonard de Mussey ; ayants droit : Antoine de Mussey, à Pont-à-Mousson ; — Thérèse de Mussey, épouse de Thomassin, juge au tribunal civil de Chaumont, héritières : 22.320 francs en capital ; 670 francs de rente. — 12 février 1827.

115. Duguenot (Jérôme), chanoine honoraire de la cathédrale et curé de Saint-Dié, propriétaire dépossédé : 4.370 fr. 08 en capital ; 131 francs de rente. — 17 février 1826.

116. Duguenot (Joseph-Claude), curé de Hadol ; ayant droit : Jérôme Duguenot, curé de Saint-Dié, légataire du propriétaire

dépossédé : 4.370 fr. 08 en capital ; 131 francs de rente. — 16 mai 1826.

117. Duhoux de Chatillon (Nicolas-Alexis), propriétaire dépossédé : 7.646 fr. 90 en capital ; 229 francs de rente. — 12 décembre 1825.

118. Duhoux de Gorhey (le comte) (Charles), maréchal de camp à Nancy, propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 10.368 francs ; passif à déduire : 4.480 fr. 03, soit net : 5.887 fr. 97 en capital ; 178 francs de rente. — 26 décembre 1826.

119. Duhoux de Vioménil (le baron) (Charles-Antoine), lieutenant général des armées du roi à Paris ; ayant droit : Charles-Gabriel Duhoux de Vioménil, maréchal de camp à Paris, fils du propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 101.968 fr. 82 ; passif à déduire : 16.062 fr. 83, soit net : 85.905 fr. 99 en capital ; 2.577 francs de rente. — Décision notifiée à Paris par le Ministère, par exception.

120. Duhoux de Vioménil (Charles-Gabriel), maréchal de camp à Paris, propriétaire dépossédé : 6.044 fr. 74 en capital ; 181 francs de rente.

121. Duhoux de Vioménil (le marquis) (Joseph-Hyacinthe), pair et maréchal de France, à Paris, propriétaire dépossédé : 6.412 fr. 74 en capital ; 192 francs de rente. — Notifié à Paris par exception.

122. Dupasquier de Dommartin (Michel-Ignace) ; ayant droit : Claude-Alphonse Dupasquier de Dommartin, héritier : 20.475 francs en capital ; 614 francs de rente. — 10 octobre 1827.

123. Dupasquier de Dommartin (François-Armand) ; ayants droit : Béatrix de Rouyn de Rogéville, veuve de Dongermain, à Metz ; — Joachim de Rouyn de Rogéville ; — Françoise

Dupasquier de Dommartin, épouse de Jacques de Couet ; — Alphonse Dupasquier de Dommartin, héritiers : 61.672 fr. 54 en capital ; 1.850 francs de rente. — 21 mai 1827.

124. Dupoirieux (Jean-Joseph), prêtre à Poussay, propriétaire dépossédé : 4.294 fr. 40 en capital ; 129 francs de rente. — 3 février 1826.

125. Durain (Jean-Joseph), prêtre émigré, desservant de Ceintrey, propriétaire dépossédé : 2.718 francs en capital ; 82 francs de rente. — 21 août 1826.

126. Durand (Joseph-François), prêtre émigré, curé de Housseras ; ayants droit : Nicolas Durand ; — Joseph Durand, cultivateurs ; — Marie Durand, épouse de Georges Vinot, cultivateur ; — Louis Durand ; — Joseph Durand ; — Marie Durand ; — Jean Durand ; — Anne-Marie Durand ; — Cécile Durand ; — Jean-Baptiste Durand, héritiers comme frères, neveux et nièces du propriétaire dépossédé : 5.183 fr. 90 en capital ; 153 francs de rente. — 1er avril 1826.

127. Duvoid (Etienne-Fidèle), et Duvoid (Dominique-Joseph), gardes de la porte du roi, émigrés, à Saint-Dié ; ayants droit : Etienne Duvoid, ci-devant garde de la porte du roi, chef de bataillon en retraite à Saint-Dié ; — demoiselle Duvoid, à Saint-Dié ; — dame Duvoid, épouse Rey, absente, héritiers, le premier de son chef, les deux autres comme nièces de Dominique Duvoid, mort en émigration ; montant brut de l'indemnité : 97.055 fr. 56 ; passif à déduire : 4.353 francs, soit net 92.702 fr. 56 en capital ; 2.781 francs de rente. — 20 novembre 1825.

128. Etienne (Elophe), prêtre émigré, succursalier à Rouvres-la-Chétive, propriétaire dépossédé : 2.675 fr. 50 en capital ; 80 francs de rente.

129. Febvrel (Madelaine-Françoise), veuve Demontzey, ancienne propriétaire à la Flèche : 9.776 francs en capital ; 293 francs de rente. — 2 novembre 1825.

130. Febvrel (Louis-Jean-Baptiste), Febvrel (Madelaine), veuve Demontzey, Puis (Madelaine), mère du premier, à Bruyères ; ayants droit : Louis-Jean-Baptiste Febvrel, colonel en retraite, aide de camp et secrétaire des commandements de feu M. le prince de Condé, à Paris ; — Dame Febvrel, veuve Demontzey, à La Flèche, anciens propriétaires et héritiers de dame Puis, leur mère : 105.004 fr. 58 en capital ; 3.150 francs de rente. — Notifié par le Ministère aux réclamants.

131. Féron (Charles-Louis), à Nancy ; ayants droit : Louis Peudefer, négociant à Epinal ; — Dame Anne Peudefer, épouse de Claudel, notaire à Vagney, créanciers du propriétaire dépossédé : 6.839 francs en capital ; 205 francs de rente. — 15 janvier 1827.

132. Ferry (Jean-Nicolas), prêtre déporté à Houéville ; ayants droit : Joseph-Antoine Husson, 1er adjoint au maire de Neufchâteau, à cause de dame Françoise Melcion, son épouse ; — d'Arbois, ancien capitaine de cavalerie à Happoncourt, à cause de dame Claire Melcion, son pouse, ces deux dames représentant leur mère Marguerite Ferry, décédée, épouse de Melcion, maire de Greux ; — Jean-Nicolas Pierrot, maire de Houéville ; — Jean-Baptiste Pierrot ; — Dame Pierrot, épouse Mourot, à Attignéville, représentant dame Ferry, décédée, veuve Pierrot, à Attignéville ; — Dame Ferry, épouse Pierrot, à Houéville ; — Dame Ferry, épouse Chrétien, à Houéville ; — Dame Ferry, épouse de Galland, notaire à Autigny-la-Tour, héritiers comme neveux et sœurs du propriétaire dépossédé : 9.504 francs en capital ; 285 francs de rente. — 29 octobre 1825.

133. Finance (de) (Charles-Nicolas), dit Boromé ; ayants droit : Anne-Christine de Finance, à la Frison, héritière, comme cousine germaine du propriétaire dépossédé, pour 15/32e ; — Marie-Gustave Lepaige, sergent au 11e régiment d'infanterie légère, à Lauterbourg ; — Justine Lepaige, à Darney, neveu et nièce du propriétaire dépossédé, pour 13/32e ; — de Thiétry, épouse Duhoux, à la Rochère, légataire d'un héritier du propriétaire dépossédé : 11.754 fr. 57 en capital ; 352 francs de rente. — 5 juin, 9 novembre 1826, 20 juillet 1827 et 26 avril 1828.

134. Finance (de) (Nicolas-Joseph), à Attigny, et Finance (de) (Léopold-Stanislas), à Vioménil, propriétaires dépossédés : 3.965 fr. 22 en capital : 119 francs de rente. — 8 décembre 1826.

135. Fleurent (Antoine), ancien capitaine de cavalerie, à Paris, ancien propriétaire : 16.398 francs en capital ; 492 francs de rente. — 25 août 1825.

136. Fourard (Jean-Nicolas), prêtre émigré, desservant de Lenoncourt, propriétaire dépossédé : 1.429 fr. 74 en capital ; 43 francs de rente. — 27 juin 1826.

137. François (Etienne-François), cuisinier à Paris, et François (Marie-Louise), épouse de Cuny, propriétaire à Montfort-l'Amaury, propriétaires dépossédés : 2.257 fr. 79 en capital ; 68 francs de rente.

138. François (Scholastique), François (Richarde), François (Marie-Thérèse), François (Marie-Marguerite), François (Joseph) ; ayants droit : Jean Guillemin, officier de santé à Saint-Dié, héritier de Scholastique François, sa mère ; — Richarde François, épouse de Lamblé, à Saint-Dié ; — Marie-Thérèse François, épouse de Grelot, à Saint-Dié ; — Marie-Marguerite François, épouse de Dolmaire, officier en retraite

à Saint-Dié ; — Joseph François, à Bischoffheim, propriétaires et héritiers des dépossédés : 5.644 fr. 46 en capital ; 169 francs de rente. — 10 août 1826.

139. François (Joseph-Sigisbert), ancien chanoine de Saint-Dié ; ayants droit : Gabriel-Antoine François, contrôleur des contributions directes à Nancy ; — Madelaine François, à Nancy ; — Françoise-Scholastique François, majeure interdite ; — Pierre Mathis de Grandseille, à Blâmont ; — Marie-Joseph Mathis de Grandseille, à Blâmont ; — Marie Mathis de Grandseille, héritiers du propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 4.256 francs ; passif à déduire : 709 fr. 34, soit net 3.546 fr. 66 en capital ; 106 francs de rente. — 19 février 1827.

140. Friant (Pierre-Sigisbert), chanoine de Saint-Dié, prêtre émigré ; ayants droit : Françoise-Cécile Friant d'Alaincourt, à Nancy ; — Christine-Charlotte Friant d'Alaincourt, épouse du comte d'Aubery de Frawenberg, propriétaire et maire à Lunéville, nièces et légataires universelles du propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 10.743 francs : passif à déduire : 1.057 francs, soit net : 9.686 francs en capital ; 291 francs de rente. — 19 décembre 1825.

141. Fussey (le marquis de) (Charles-François) ; ayant droit : le marquis Charles de Fussey, receveur principal des contributions indirectes à Béthune, fils du propriétaire dépossédé : 2.015 francs en capital ; 60 francs de rente. — 22 mai 1829.

142. Galland (Joseph-Nicolas), curé de Charmes, émigré, et dame Liébaut (Marie-Lucie), sa tante, émigrée ; ayants droit : Laurent Marchal, propriétaire ; — Marie Marchal, épouse Jean-Baptiste Boulangeat ; — Catherine Marchal, épouse Croué, tous trois à Rozelieures ; — Catherine Dombrot, veuve Mangenot, à Saint-Germain ; — Jean Dombrot et Catherine de Laruelle, son épouse, à Rozelieures ; — Jean Couxerat,

à Xaffévillers ; — Marie GEORGEAT, veuve RETOURNARD, à Fraimbois ; — Jean GEORGEAT, à Fraimbois ; — Marguerite DE LARUELLE, veuve XÉMARD, à Gerbéviller ; — Thérèse DE LARUELLE, épouse DE LACROIX, à Gerbéviller ; — Marie DE LARUELLE, épouse AUBRY, à Gerbéviller ; — Nicolas MUNIER-PUGIN, propriétaire à Gerbéviller ; — Joseph MUNIER-PUGIN, négociant à Gerbéviller ; — Marguerite MUNIER-PUGIN, veuve VILLER, à Nancy ; — François LIÉBAUT, jardinier à Paris ; — Jeanne LIÉBAUT, épouse HILAIRE, à Lunéville ; — Marie LIÉBAUT, veuve COLIN, à Lunéville ; — Léopold BOUQUIN, à Lunéville ; — Catherine BOUQUIN, à Lunéville ; — Anne LAURENT, épouse VALENTIN, à Pont-Saint-Vincent ; — Anne LAURENT, à Neuves-Maisons ; — Pierre LAURENT, à Nancy ; — Marie-Anne PICARD, à Sexey-aux-Forges ; — Jean PETIT, à Pont-Saint-Vincent ; — François LIÉBAUT, à Laître-sous-Amance ; — Anne LIÉBAUT, à Laître-sous-Amance ; — Catherine LIÉBAUT, à Thiébauménil, héritiers paternels et maternels des propriétaires dépossédés : 11.219 fr. 20 en capital ; 226 francs de rente. — 16 mai 1828.

143. GANIER (François-Joseph), prêtre émigré, desservant de Russ, propriétaire dépossédé : 300 francs en capital ; 9 francs de rente. — 22 avril 1826.

144. GAULME (Jean-Hyacinthe), chanoine de la cathédrale de Verdun, propriétaire dépossédé : 2.580 francs en capital ; 77 francs de rente. — 28 janvier 1826.

145. GEORGEL (Pierre-Michel), curé de Saarburg ; ayants droit : François GEORGEL, cultivateur à Fiménil ; — Jean GEORGEL, cultivateur à Beauménil ; — Marie-Anne GEORGEL, à Fiménil ; — les huit enfants de Marie-Madelaine GEORGEL, épouse DENY, à Fiménil ; — les trois enfants de Jean-Baptiste GEORGEL, à Fiménil, héritiers : 4.702 fr. 56 en capital ; 126 francs de rente. — 12 février 1827.

146. Gérard (François-Nicolas), ancien garde du corps du roi, ancien propriétaire, à Paris : 32.824 francs en capital ; 985 francs de rente.

147. Gérard (Jean-Baptiste-Charles-Pierre), receveur des domaines à Uckange, ancien propriétaire : 5.884 fr. 17 en capital ; 177 francs de rente. — 14 février 1826.

148. Gérard (Jean-Baptiste-Joseph-Joachim), prêtre émigré ; ayant droit : Jean-Baptiste-Charles Gérard, receveur des domaines, frère du propriétaire ; montant brut de l'indemnité : 5.884 fr. 17 ; passif à déduire : 1.280 fr. 75 ; soit net : 4.603 fr. 42 en capital ; 138 francs de rente. — 7 novembre 1828.

149. Gérard (Quirin), prêtre émigré ; ayants droit : Joseph Perrin, propriétaire à Thaon ; — Sébastien Gérard, propriétaire à Sercœur ; — Nicolas Bernoit, cultivateur à Champ ; — Léopold Gérard, cultivateur à Padoux ; — Françoise Gérard, veuve Georgel, à Champ, frères et neveux du propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 26.862 fr. 62 ; passif à déduire : 387 fr. 62, soit net : 26.475 francs en capital ; 794 francs de rente. — 24 mars 1826.

150. Gerbaut (François-Xavier) ; ayants droit : Dominique-François Gerbaut, receveur à cheval des contributions indirectes, à Château-Salins ; — Reine Gerbaut, épouse de Papigny, vérificateur des poids et mesures à Mirecourt, enfants et héritiers du propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 12.851 fr. 10 ; passif à déduire : 970 francs, soit net : 11.881 fr. 10 en capital ; 356 francs de rente. — 26 mars 1827.

151. Gévigny (de) de Pointe, veuve Henry de Tillancourt, ancienne propriétaire dépossédée : 3.613 fr. 79 en capital ; 108 francs de rente. — 13 mars 1827.

152. Girardot (François), curé de Thiraucourt ; yants droit : J.-B. Courier, cultivateur ; — Alexis Bresson, vigneron ; — Jean-François Bresson, cultivateur, tous trois à Sérécourt ; — Jean-François Bresson, vigneron à Saint-Julien ; — Jean-Baptiste Bresson, cultivateur à Provenchères ; — Jeanne Nicolas, veuve Breton ; — Jeanne-Rose Nicolas, à Saint-Julien ; — Marie-Thérèse Nicolas, femme Martin, à Raincourt ; — Marie-Catherine Nicolas, épouse Ménestrey, à Paris ; — Catherine Nicolas, épouse Unverstrop, à Paris. — Philippe Nicolas, boulanger à Paris ; — Jean-Baptiste Nicolas, à Paris ; — Jean-Baptiste Girardot, cultivateur ; — Catherine Girardot, à Saint-Julien ; — Jeanne Voirin, épouse Dispot ; — Catherine Voirin, épouse Robert ; — Jeanne-Louise Voirin, épouse Jean-Baptiste Robert ; — Etienne Voirin, à Godoncourt ; — Anne Girardot, épouse Rousselot, à Pisseloup ; — Marguerite Girardot, épouse Jacotin, à Viller ; — Anne Girardot, épouse Lemoine, à Ouge ; — Pierre Girardot, garde du corps du roi, à Versailles, héritiers du propriétaire dépossédé : 2.007 fr. 73 en capital ; 60 francs de rente. — 21 mai 1827.

153. Glay (Marie-Catherine), à Urbache, propriétaire dépossédée : 270 francs en capital ; 8 francs de rente. — 12 août 1829.

154. Gley (Gérard), chapelain de l'église des Invalides, Gley (Marie-Anne), et Gley (Jean-Baptiste), à Gérardmer, propriétaires dépossédés : 48 fr. 30 en capital ; 1 franc de rente. — Notifié par le Ministère.

155. Godefroy (Louis), prêtre émigré, chanoine à Versailles : ayants droit : Charles-Louis Galice, cultivateur ; — Jean-François Galice, tous deux à Nonville ; — Marie-Victoire Galice ; — Marie-Catherine Galice, à Noncourt, héritiers de la légataire universelle du propriétaire dépossédé : 3.802 fr. 35 en capital ; 114 francs de rente. — 19 mars 1827.

156. Gondrecourt (le comte de) (Charles-Auguste-Marie), émigré (mort en Autriche en 1796) ; ayants droit : Charles-Philippe de Gondrecourt ; — Charles-Emmanuel de Gondrecourt, conseiller de préfecture ; — Charles-Gaspard de Gondrecourt, tous trois à Nancy ; — Charles-Joseph de Gondrecourt, à Paris ; — Marie-Hyacinthe de Gondrecourt, à Nancy ; — Marie-Charlotte de Gondrecourt, à Nancy ; — Marie-Béatrix de Gondrecourt, épouse du comte de Rozières, à Coinches-sur-Seille, héritiers : 24.203 fr. 24 en capital ; 726 francs de rente. — 24 avril 1826.

157. Gondrecourt (le comte de) (Charles-Joseph-Marie), propriétaire, pour un huitième, de la terre d'Autigny-la-Tour, dépossédé ; 24.203 fr. 23 en capital ; 726 francs de rente. — 3 décembre 1825.

158. Gondrecourt (le comte de) Charles-Philippe-Marie), propriétaire, pour un huitième, de la terre d'Autigny-la-Tour, dépossédé : 24.203 fr. 23 en capital ; 726 francs de rente. — 24 novembre 1825.

159. Grandoyen (Pierre), prêtre déporté, curé de Serres ; ayants droit : les vingt représentants de Nicolas François et de Jeanne-Barbe François, décédés, héritiers : 7.860 fr. 50 en capital ; 236 francs de rente. — 1er mai 1826.

160. Grégeois (Jean-Baptiste-Elisabeth-Joseph), à Toul ; ayants droit : baron Guerrier de Dumast, intendant militaire en retraite à Nancy, à cause de Jeanne Grégeois, son épouse ; — baron Charles de l'Epinau, maréchal de camp en retraite à Toul, à cause d'Antoinette Grégeois, son épouse ; — Jeanne Vautrin, veuve Grégeois, à Toul, héritiers : 3.080 fr. 57 en capital ; 92 francs de rente. — 28 avril 1826.

161. Greische (de) (Charles-Thomas-Pascal), ancien commandeur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à la Cité-Valette, ancien propriétaire ; montant brut de l'indemnité : 10.624 fr. 50 ;

passif à déduire : 10.065 fr. 37, soit net 559 fr. 13 en capital ; 17 francs de rente. — 5 août 1826.

162. Gremillet (Valbert), prêtre desservant à Charmois-le-Roulier, ancien propriétaire : 8.558 fr. 20 en capital ; 257 francs de rente. — 11 novembre 1825.

163. Guillot (Joseph), curé de Blâmont, prêtre déporté ; ayants droit : Marie Guillot, veuve Bourguignon, à Soulaucourt ; — les représentants de Marguerite Guillot, épouse de Jean Heuraux, marchand à Mirecourt, sœur, neveux et petits-neveux du propriétaire dépossédé : 8.195 fr. 33 en capital ; 246 francs de rente. — 19 juin 1826.

164. Joseph Guyon, curé de Beuveille, prêtre déporté ; ayants droit : les cinq descendants de Marguerite Guyon, épouse Guillaume, à Pompierre ; — Jacques Guyon ; — Marguerite Guyon, épouse de François Colas ; — les trois enfants de Nicolas Lhuillier, époux de défunte Guyon, à Pompierre ; — Marie Guyon, épouse de Sébastien Lhuillier, a la Vacheresse, neveux et nièces du propriétaire dépossédé : 4.474 fr. 65 en capital ; 134 francs de rente. — 3 décembre 1825.

165. Guyot (Marguerite), à Charmes ; ayants droit : Anne Guyot, épouse de Jean Pichard, officier en retraite ; — Joséphine Guyot, épouse de Gigogne, ferblantier ; — Marguerite Houbeau, épouse de Fortunat Anthoine, à cause de feu sa mère Charlotte Guyot, héritiers : 2.475 fr. 27 en capital ; 74 francs de rente. — 6 juillet 1826.

166. Hadol (Maximilien), curé de Gemmelaincourt, émigré condamné ; ayants droit : Dominique Lalloué, à Epinal ; — Marie-Thérèse Hadol, veuve Goyer, à Paris ; — Anne-Louise Hadol, veuve Maule, à Remiremont ; — Joseph Somny, menuisier à Epinal ; — Jean Somny, ferblantier à Epinal,

neveux et héritiers du propriétaire dépossédé : 1.447 fr. 60 en capital ; 43 francs de rente. — 16 mai 1826 et 18 juin 1827.

167. Hamart (Pierre-Antoine), chanoine du chapitre de Darney, prêtre déporté ; ayants droit : Rose Hamart, veuve de Joseph Mathelat ; — Charles Hamart, inspecteur de l'Enregistrement à Darney ; — Charles Mathelat, vérificateur de l'Enregistrement à Bar-le-Duc ; — Rose Mathelat ; — Julie Mathelat, épouse de Moreau-Dubreuil, à Darney ; — Charles Hamart, commandant l'artillerie de Belfort ; — Eugène Hamart, receveur de l'Enregistrement à Châtel, frères et légataires de Gabriel Hamart, autre frère du propriétaire dépossédé : 4.882 fr. 02 en capital ; 146 francs de rente. — 9 février 1829.

168. Haroué (Nicolas-Joseph), desservant de Rochefort (Seine-et-Oise), propriétaire dépossédé : 2.643 fr. 48 en capital ; 79 francs de rente. — 28 mars 1826.

169. Hennequin (Ferdinand-Pierre), comte de Fresnel, lieutenant général de cavalerie au service de l'Autriche, ancien propriétaire : 9.541 fr. 30 en capital ; 286 francs de rente. — 8 décembre 1826.

170. Hennezel (d') (Jean-Claude), prêtre émigré ; ayant droit : Léopold d'Hennezel, maire de Gemmelaincourt, donataire du propriétaire dépossédé : 2.494 fr. 80 en capital ; 75 francs de rente. — 1er septembre 1826.

171. Hennezel (d') (Jean-Claude), ancien curé de Xertigny ; ayants droit : Léopold d'Hennezel, maire de Gemmelaincourt ; — Jean-François d'Hennezel, à La Neuveville-sous-Montfort ; — Charles d'Hennezel, à Hennezel ; — Louis d'Hennezel, à Francogney ; — Marie-Thérèse de Finance, épouse de Duhoux ; — Marie-Christine de Finance, épouse d'Alexandre de Bonnay, à Francogney ; — Marie-Victoire de Finance, épouse de Nico-

las DE MASSEY, à la Rochère ; — Marie-Claude DE FINANCE, épouse d'Alexandre DE BONNAY ; — Nicolas DE FINANCE ; — Léopold DE FINANCE ; — Marie DE FINANCE, épouse D'HENNEZEL, à Vioménil, frère et neveux du propriétaire dépossédé : 5.303 fr. 18 en capital ; 159 francs de rente. — 4 janvier, 6 septembre 1827.

172. HENNEZEL (D') (Jean-François) ; ayants droit : Léopold D'HENNEZEL, capitaine en retraite à Selles ; — Rose-Françoise D'HENNEZEL, épouse de LAMARCHE, à Claudon ; — Jeanne D'HENNEZEL, à Nogent-le-Roi, enfants du propriétaire dépossédé : 1.819 fr. 40 en capital ; 55 francs de rente. — 12 mars 1827.

173. HENNEZEL (D') (Léopold), et dame D'HENNEZEL (Jeanne-Catherine), son épouse, anciens propriétaires à Gemmelaincourt : 18.930 fr. 62 en capital ; 568 francs de rente. — 27 juillet 1826.

174. HENNEZEL (D') (Jeanne-Catherine), épouse de Léopold D'HENNEZEL, de Gemmelaincourt, ascendante d'émigré, propriétaire dépossédée par l'effet d'un partage de présuccession : 2.683 fr. 34 en capital ; 81 francs de rente. — 15 juin 1826.

175. HENNEZEL (D') DE BEAUPRÉ (Nicolas-François), à la Pile, commune de Vioménil, ancien propriétaire : 5.002 fr. 25 en capital ; 150 francs de rente. — 8 décembre 1826.

176. HENRY (Désiré), curé de Relanges, prêtre émigré ; ayants droit : Jean-Charles HENRY ; — Jean-Claude HENRY, à Châtillon-sur-Saône ; — Louis-Joseph DROUOT, tant en son nom qu'en celui de ses frères et sœurs, héritiers : 5.326 fr. 08 en capital ; 147 francs de rente. — 19 juin 1827.

177. HENRY DE ROVILLE (François-Sigisbert), à Paris, ancien propriétaire : 90.139 fr. 73 en capital. (Cette demande a été réunie à celle de M. DE MARCOL, ci-dessous, n° 223).

178. Henry de Tillancourt (François-Alexandre) ; ayants droit : Elisabeth Henry de Tillancourt, veuve de Lagabbe, à Neufchâteau ; — Charles Henry de Tillancourt, chevalier de Saint-Louis, à Montfaucon ; — Eugène de Bonneval, à Nancy, héritiers : 45 francs en capital ; 1 franc de rente.

179. Hoffelize (le comte d') (Charles), à Valfroicourt ; ayants droit : Gaspard d'Hoffelize ; — Christophe d'Hoffelize, à Nancy, héritiers de leur père : 102.776 fr. 02 en capital ; 3.083 francs de rente. — 10 mars 1827.

180. Hueber (Jean-Joseph), à Mirecourt, émigré, et Matenfer, veuve de J.-Antoine Hueber ; ayants droit : Anne Hueber, épouse de Charpit de Courville, président du tribunal de Nancy ; — Marguerite Hueber, épouse de Petitbon, juge de paix à Dieuze ; — Thérèse Hueber, à Nancy, héritiers de leur frère émigré : 2.062 fr. 75 en capital ; 62 francs de rente. — 23 juin 1826.

181. Hugo de Spitzemberg (Claude-François-Nicolas), major général au service de sa majesté le roi de Wurtemberg, à Cannstadt (Wurtemberg), propriétaire dépossédé : 52.802 fr. 41 en capital ; 1.584 francs de rente. — 29 mars 1826.

182. Hugo de Spitzemberg (Louis-Joseph-Dieudonné) ; ayant droit : Claude Hugo de Spitzemberg, fils du propriétaire dépossédé : 66.255 fr. 51 en capital ; 1.988 francs de rente. — 9 octobre 1826.

183. Humbert de Girecourt (Marguerite-Suzanne), douairière de M. de la Laurencie, propriétaire dépossédée : 83.897 fr. 84 en capital ; 2.517 francs de rente. — 2 août 1826.

184. Humbert de Lalomont (Marc-Antoine), Humbert de Tonnoy (Charles-Hyacinthe), Humbert de Tonnoy (Joseph-Louis-Antoine) ; ayants droit : Charlotte d'Heugel, veuve

Bogard, à Neuchâteau ; — Georges Humbert de Tonnoy de Sandrouville, à Cahagualles (Calvados) ; — de Klopstein, née baronne de Chatillon, à Blâmont ; — Hyacinthe Humbert, à Nancy ; — de Sarrazin, à Metz ; — Humbert de Tonnoy, à Pont-Saint-Vincent ; — Anne de Feydeau, épouse de François Lefebvre de Saint-Germain, maire de Villers-les-Nancy ; — Charles de Sarrazin, horloger à Paris ; — Joséphine de Sarrazin, propriétaire dépossédé et héritiers des propriétaires dépossédés ; montant brut de l'indemnité : 26.543 fr. 07 ; passif à déduire : 4.178 fr. 08, soit net 22.364 fr. 99 en capital ; ? de rente.

185. Humblot (Nicolas), curé de Coussey, prêtre émigré ; ayants droit : les demoiselles Marguerite, Marguerite-Antoinette, et Marie-Thérèse Perrier, toutes trois à Neufchâteau, légataires du propriétaire dépossédé : 6.625 fr. 49 en capital ; 199 francs de rente. — 20 juillet 1829.

186. Hurdt (de) (Mathias-Félicien), conseiller à la Chambre des comptes de Nancy ; ayant droit : Charles-Mathias-Félicien de Hurdt, lieutenant colonel en retraite à Remling (Moselle), propriétaire dépossédé et fils du propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 91.891 fr. 84 ; passif à déduire : 512 francs, soit net 91.379 fr. 84 en capital ; 2.741 francs de rente. — 13 mars 1827.

187. Huvé (de) (Antoine-Michel), ancien chanoine de Saint-Dié, chanoine de l'église cathédrale de Langres, et de Huvé (Mathieu-Denis), ancien officier de cavalerie à Langres, propriétaires dépossédés : 2.936 fr. 64 en capital ; 88 francs de rente. — 12 juillet 1826.

188. Huvé (de) (Michel-Antoine), chanoine de l'église cathédrale de Langres, propriétaire dépossédé : 3.162 fr. 71 en capital ; 95 francs de rente. — 12 juillet 1826.

189. Jacob (de) (Pierre-Joseph), ancien officier ; ayants droit : Philippe-Antoine de Jacob, ancien officier à Remiremont ; — Antoine-Nicolas de Richard, sous-préfet de Saint-Dié, frère et neveu du propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 4.009 fr. 47 ; passif à déduire : 394 fr. 80, soit 3.614 fr. 67 en capital ; 108 francs de rente. — 11 avril 1827.

190. Jacquot (Joseph), prêtre émigré à Remiremont ; ayants droit : Anne Chatelain, veuve de Cuny, instituteur à Remiremont ; — Marie Lamotte, veuve de Jean-Baptiste Ravillot, propriétaire à Remiremont, héritiers du propriétaire dépossédé : 1.200 francs en capital ; 36 francs de rente.

191. Jaugeon (Nicolas), prêtre déporté, curé de Dommartin, près Toul, ancien propriétaire : 5.436 francs en capital ; 163 francs de rente. — 7 mars 1826.

192. Jeanmaire (Joseph), à Biffontaine, prêtre émigré ; ayants droit : Léger Jeanmaire, prêtre desservant de Thaon ; — Joseph Jeanmaire, maréchal-ferrant ; — Sébastien Jeanmaire, manœuvre ; — Anne-Françoise Jeanmaire, épouse de Didelot, cultivateur, tous trois à Charmois ; — Anne Jeanmaire, épouse de Vuillaume, cultivateur à Biffontaine, héritiers du propriétaire dépossédé : 895 fr. 84 en capital ; 27 francs de rente. — 8 janvier 1827.

193. Jérome (François), curé de Dommartin-sur-Vraine, prêtre déporté ; ayants droit : François Jérome ; — Sébastien Jérome ; — Nicolas Jérome ; — Pierre Jérome, à Happoncourt ; — Christophe Jérome ; — Michel Jérome ; — Elophe Jérome, à Mont-l'Etroit (Meurthe) ; — Claude Jérome, à Blémerey ; — Augustin Jérome, à Domremy ; — Marie Jérome, épouse de Thiaville, à Dompaire, héritiers du propriétaire dépossédé : 6.933 fr. 50 en capital ; 208 francs de rente. — 28 avril 1826.

194. Jolly (Pierre-Charles-Antoine), chevalier de Saint-Louis, adjoint au maire de Langres, propriétaire dépossédé : 830 fr. 33 en capital ; 25 francs de rente. — 1er mai 1826.

195. Laborde (de) (Jean-Joseph), à Paris ; ayants droit : Nathalie de Laborde, épouse d'Arthur de Noailles, duc de Mouchy, pair de France, à Paris ; — le comte Alexandre de Laborde, à Paris, enfants du propriétaire dépossédé : 136.433 fr. 75 en capital ; 4.093 francs de rente. — Notifié à Paris par exception.

196. Lagabbe (de) (Gabriel-Jacques-Hubert) ; ayants droit : Claude de Lagabbe, rentier à Lamarche ; — Alexandre de Lagabbe, substitut du procureur du roi à Neufchâteau, frère et neveu du propriétaire dépossédé : 29.489 fr. 76 en capital ; 885 francs de rente. — 12 juin 1826.

197. Landrian (de), veuve, née Raulin (Catherine), à Outremécourt, propriétaire dépossédée en suite de partage de présuccession à cause de l'émigration de François de Landrian, son fils : 14.404 francs en capital ; 432 francs de rente. — 22 mars 1826.

198. Landrian (de) (Elisabeth-Thérèse), veuve du baron du Fisson du Montet, ancien président au Parlement de Nancy, ancienne propriétaire : 14.262 fr. 50 en capital ; 428 francs de rente. — 25 octobre 1825.

199. Langle (de), comtesse Charles-Marie Fleuriot, née Marie-Anne d'Arbois, à Quimper (Finistère), propriétaire dépossédée : 8.765 fr. 41 en capital ; 263 francs de rente. — 12 janvier 1827.

200. Lasalle (le comte de) (Stanislas-François-Goëry), dit Faucompierre, à la Chaumière, près Soissons, ancien propriétaire ; montant brut de l'indemnité : 15.604 fr. 90 ; passif à déduire : 20.798 francs ; résultat en passif : 5.193 fr. 10.

201. Launoy (de) (François-Léonor), à Epinal, émigré ; ayants droit : Marie-Jeanne de Launoy, épouse de Abram de Zincourt, conseiller de préfecture à Epinal ; — Charlotte de Launoy, à Epinal, sœurs du propriétaire dépossédé : 15.686 fr. 28 en capital ; 174 francs de rente. — 20 février 1826.

202. Lavaulx (comte de) (Charles-Nicolas-Joseph), ancien capitaine de vaisseau ; ayants droit : comte Louis-Marie-Joseph de Lavaulx, ancien capitaine de dragons, au château de Villers-Agron (Aisne) ; — Marie-Joseph de Lavaulx, marquise de Flavigny, au château de Brugny (Marne) ; — Marie-Louise de Lavaulx, épouse du comte Duménil, à Lirecourt (Somme), héritiers de leur père ; montant brut de l'indemnité : 105.402 fr. 85 ; passif à déduire : 41.081 fr. 15, soit net : 61.321 fr. 70 en capital ; 1.930 francs de rente. — Notifié par le préfet de la Haute-Marne, la liquidation ayant été réunie à une autre opérée dans ce département.

203. Lavaulx (de) Sommerécourt (Thérèse-Joseph), chanoinesse de Poussay (la succession) ; ayants droit : comte Antoine-Edmond de Rothe, lieutenant-colonel d'infanterie, maire de Frémonville (Seine-et-Marne) ; — Marguerite de Rothe, épouse du marquis de Ravenel, lieutenant-colonel de cavalerie à Paris ; — Madeleine de Rothe, veuve de Martin de Bois le Comte, à Paris, héritiers ; montant brut de l'indemnité : 48.360 francs ; passif à déduire : 6.585 fr. 04, soit net : 42.074 fr. 96 en capital ; 1.262 francs de rente. — Notifié par le Ministère et par exception.

204. Le Bègue de Girmont (Joseph-Augustin), prêtre déporté à Lunéville, et ses trois frères décédés (Nicolas-Gabriel), (Charles-Antoine) et (Pierre-Louis) : ayants droit : Joseph-Augustin Le Bègue de Girmont ; — Nicole Le Bègue de Girmont, à Lunéville ; — Louis Le Bègue de Bayecourt, à Rehaincourt ; — Thérèse Le Bègue de Bayecourt ; — Adélaïde

Le Bègue de Bayecourt, épouse Duhoux de Hennecourt : — Marie Le Bègue de Bayecourt, ces trois dernières à Nancy ; — Charles-Gabriel, Louis, et Laurent Le Bègue de Girmont, le premier comme propriétaire dépossédé, et les autres comme héritiers des propriétaires dépossédés : 2.423 fr. 70 en capital ; 73 francs de rente. — 13 avril 1827.

205. Leclerc (Elisabeth), veuve Gaudé, à Charmes ; ayant droit : François Gaudé, vigneron à Charmes, fils et héritier : 1.260 fr. 60 en capital ; 38 francs de rente. — 12 juillet 1827.

206. Leclerc de Sémilly (Jean-Baptiste-Ferdinand), maréchal des camps et armées du roi, à Chaumont ; ayants droit : Jeanne Guenepin, veuve de Guyot, avocat à Lamarche ; — Agnès, Marguerite et Thérèse de Bresson, à Chaumont ; — Marie-Marguerite de Bresson, épouse de Brienne, à Bar-sur-Aube ; — Etienne Guenepin, ancien avocat à Paris : 21.016 fr. 37 en capital ; 630 francs de rente. — 21 août 1828, 15 janvier 1829.

207. Lecoanet, dit Lecoynet (Joseph), curé de Remréville, prêtre déporté ; ayants droit : le représentant de Catherine Lecoanet, veuve Lallemand ; — les sept représentants de Claire Lecoanet, femme Ory ; — les dix représentants de Marie Lecoanet, femme Grandclaudon, neveux et petits-neveux du propriétaire dépossédé : 5.273 fr. 70 en capital ; 158 francs de rente. — 23 janvier 1827.

208. Lecomte (Antoine-François), à Bulgnéville ; ayants droit : Antoine-François Lecomte, maire de Bulgnéville ; — Marie Lecomte, veuve Laprès, à Bulgnéville ; — Joséphine Lecomte, à Bulgnéville ; — Françoise Lecomte, épouse de Cornibert, greffier de la Justice de paix de Xertigny ; — Anne Lecomte, à Bulgnéville, enfants du propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 23.522 fr. 88 ; passif à déduire : 2.931 francs, soit net 20.601 fr. 88 en capital ; 618 francs de rente. — 28 avril 1827.

209. Lendormy (Françoise-Elisabeth), épouse de Grosjean, à Nancy, propriétaire dépossédée : 1.892 fr. 70 en capital ; 57 francs de rente. — 24 octobre 1825.

210. Le Roy de la Grange (Jean-Hubert), et dame Christine de Gernay, son épouse, à Domremy ; ayants droit : Marie-Marguerite Le Roy de la Grange, à Saint-Dizier ; — Marie Adélaïde Le Roy de la Grange, en Pologne ; — Florentin Le Roy de la Grange, chevalier de Saint-Louis, frère religieux à l'abbaye de Millerayе (Loire-Inférieure) ; — Marie-Clémence Le Roy de la Grange, veuve de Ruyneau de Saint-Georges, à Felletin (Creuse) ; — Marie-Amélie Le Roy de la Grange, à Etampes ; — Hubert de Hédouville, capitaine au 1er régiment de carabiniers, à Sommermont (Haute-Marne), héritiers : 106.517 francs en capital ; 3.196 francs de rente. — 5 octobre 1827.

211. Le Roy de Serocourt (François), chanoine à Saint-Dié, et Le Roy de Serocourt (Philippe), ancien colonel de carabiniers et maréchal de camp ; ayant droit : Marguerite de Humbert de Girecourt, à Nancy, veuve en premières noces du comte Bourcier de Villers, et, en deuxièmes noces, du comte de la Laurencie, nièce et héritière pour moitié du propriétaire dépossédé : 77.490 fr. 35 en capital ; 2.325 francs de rente. — 26 décembre 1826, 2 janvier 1827.

212. Le Roy de Serocourt (Georges-François) ; ayants droit : Georges Le Roy de Serocourt, ancien grand vicaire de Luçon, à Soissons ; — le baron Charles de Poissy, propriétaire de la verrerie royale de Folembray (Aisne), héritiers du propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 30.072 fr. 80 ; passif à déduire : 2.829 francs, soit net : 27.243 fr. 80 en capital ; 754 francs de rente. — 14 août 1827.

213. Lévêque (Jean-Baptiste), ancien curé de Nomexy ; ayant

droit : Françoise Trager, légataire universelle du prêtre déporté : 4.127 fr. 40 en capital ; 124 francs de rente. — 6 octobre 1825.

214. Levisse de Montigny (Roch-Amable) ; ayants droit : Jean-Baptiste Levisse de Montigny, à Paris ; — Louis Levisse de Montigny, maître des requêtes à Paris ; — Joseph-Charlotte Levisse de Montigny, épouse du baron de Béville, receveur particulier des finances, à Mortagne ; — Anne Levisse de Montigny ; — Marie-Joseph Levisse de Montigny, à Mortagne, enfants du propriétaire dépossédé : 7.488 francs en capital ; 225 francs de rente. — 13 mars 1826.

215. Lhuillier (Charles-Joseph), à Remiremont ; ayants droit : Marie Lhuillier, veuve de Bourgogne, à Nancy ; — Henri Lhuillier, receveur des impositions indirectes à Montluçon ; — Marie-Thérèse Lhuillier, à Remiremont, frère et sœurs du propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 12.358 fr. 67 ; passif à déduire : 3.086 francs, soit net : 9.272 fr. 67 en capital ; 278 francs de rente. — 19 juin 1826.

216. Lhuillier (Jean-Dominique), prêtre émigré ; ayants droit : Marie-Catherine Lhuiller, épouse de Cunin, cultivateur à Haillainville ; — Marie-Anne Lhuillier, épouse de Mathieu Gérard, à Nomexy ; — les six enfants de Madelaine Lhuillier, décédée, épouse de Françoise Martin ; — les quatre enfants de Marie-Charlotte Lhuillier, décédée, épouse de Grandjean ; — Marie-Thérèse Lhuillier, épouse de Colin, à Thaon, héritiers du propriétaire dépossédé : 2.116 fr. 40 en capital ; 63 francs de rente. — 11 juin 1827.

217. Litaize (Pierre), prêtre desservant de Brouville (Meurthe), propriétaire dépossédé : 532 fr. 44 en capital ; 16 francs de rente. — 1er avril 1826.

218. Magon de Lalande (Charlotte-Julie), veuve du marquis

René DE SAINT-GILLES, à Paris, propriétaire dépossédée : 80.527 fr. 14 en capital ; 2.416 francs de rente. — 27 mars 1827.

219. MAIRE (Philippe-Joseph), émigré condamné, à Neufchâteau ; ayant droit : François-Joseph MAIRE, rentier à Paris, héritier de son père ; montant brut de l'indemnité : 9.265 fr. 79 ; passif à déduire : 3.446 francs, soit net 5.819 fr. 79 en capital ; 175 francs de rente. — 2 janvier 1826.

220. MANGIN (Jean-Baptiste), prêtre déporté, curé de Brouvelieures, propriétaire dépossédé : 13.975 fr. 91 en capital ; 435 francs de rente. — 17 juin 1827.

221. MARCHAL (Claude-François), curé de Pompierre ; ayants droit : Thérèse, et Marguerite MARCHAL, à Neufchâteau, héritières de leur frère dépossédé : 622 francs en capital ; 19 francs de rente. — 18 janvier 1827.

222. MARCHAL (Joseph-Benoît), prêtre déporté ; ayant droit : Pierre MARCHAL, à Pont-à-Mousson, frère et héritier du propriétaire dépossédé : 435 fr. 25 en capital ; 13 francs de rente.

223. MARCOL (DE) (Antoine-Hyacinthe), ancien conseiller au Parlement de Lorraine, à Nancy, ancien propriétaire : 35.774 fr. 07 en capital (demande réunie à celle de M. HENRY DE ROVILLE, n° 177) ; soit, en tout, 125.913 fr. 80 ; 3.777 francs de rente. — 17 avril 1826.

224. MAROT (Etienne), ancien gendarme du roi, à Maxey-sur-Meuse, et MAROT (Jean-François) ; ayants droit : Charles DUPLESSY, ancien officier d'infanterie, à Coussey ; — Marie-Anne DUPLESSY, épouse de GÉNIN, rentier à Mirecourt ; — Charles LOUVIOT, notaire à Chaumont ; — Charles-François LOUVIOT, propriétaire à Bar-le-Duc, héritiers : 8.960 fr. 50 en capital ; 268 francs de rente.

225. Marteau (Jean-Claude), curé de Circourt ; ayant droit : François Marteau, frère du propriétaire dépossédé : 366 fr. 30 en capital ; 11 francs de rente. — 31 août 1827.

226. Massey (de) François, de la Rochère ; ayants droit : Alexandre de Massey ; — François de Massey ; — Marie-Sibille de Massey ; — Marie-Marguerite de Massey, enfants et héritiers du propriétaire dépossédé : 5.666 francs en capital ; 170 francs de rente. — 9 juin 1826.

227. Massy (Louis-Antoine), Massy (Guillaume-Stanislas), Massy (Jacques-Alexandre), de Neufchâteau ; ayant droit : Nicolas Massy, greffier de la justice de paix de Neufchâteau : 7.650 fr. 50 en capital ; 230 francs de rente. — 21 février 1826.

228. Mathieu (Quirin), vicaire à Uzemain, prêtre émigré ; ayants droit : Joseph Mathieu ; — Dominique Mathieu, cultivateurs à Hadol ; — Joseph Mathieu, cultivateur à Uriménil ; — Catherine Mathieu, épouse de Antoine, cultivateur à Bellefontaine ; — Valburge Mathieu, épouse de Bannerot, cultivateur à Hadol ; — Marguerite Mathieu, épouse de Quirin Bannerot, cultivateur à Hadol ; — François Mathieu, boulanger à Raon-aux-Bois ; — Christine Mathieu, à Hadol ; — Claude Mathieu, à Hadol ; — Jacques Mathieu, à Hadol ; — Marie Maure, à Buzegney ; — Marie Courtois, épouse de Durupt, cultivateur à Hadol ; — Agathe Courtois, épouse de Curien, à Hadol ; — Marie-Françoise Maure, épouse de Curien, meunier à Raon-aux-Bois ; — Marie-Jeanne Maure, épouse de Bodet, à Raon-aux-Bois ; — Marguerite Maure, épouse de Deschazeaux, manœuvre à Xertigny : 2.070 francs en capital, dont les 27/28e pour les réclamants, soit 1.996 fr. 07 en capital ; 60 francs de rente. — 9 avril 1828.

229. Maurice (Jean-Joseph), à Saulxures ; ayants droit : Vincent Maurice, aumônier du collège Sainte-Barbe, à Paris ; — les six enfants issus du mariage de Joseph Leduc avec Anne-

Marie MAURICE, frère, neveu et nièces du propriétaire dépossédé : 669 francs en capital ; 20 francs de rente.

230. MAURICE (Vincent-Théodore), prêtre émigré, aumônier du collège Sainte-Barbe, à Paris, propriétaire dépossédé : 1.168 fr. 76 en capital ; 15 francs de rente (??). — 28 avril 1826.

231. MELON DE LA GRÈZE (François-Xavier) ; ayant droit : Marie-Thérèse MELON DE LA GRÈZE, épouse de PIERSON, avocat et juge suppléant à Mirecourt : 29.507 fr. 45 en capital ; 885 francs de rente. — 2 octobre 1826.

232. MENGIN (Jean-Nicolas), prêtre déporté, curé de Suriauville, ancien propriétaire : 3.549 francs en capital ; 106 francs de rente. — 14 novembre 1825.

233. MICHEL (Jean-Claude), à Paris, propriétaire dépossédé ; 1.156 fr. 90 en capital ; 35 francs de rente.

234. MICHEL (Nicolas), à Laveline-devant-Bruyères ; ayants droit : Nicolas MICHEL ; — Henry MICHEL ; — Elisabeth MICHEL, épouse de MOREL ; — Joseph VANIER, propriétaire à Laveline ; — Marie-Barbe GEORGEL, épouse de BABEL, à Laveline ; — Marie-Elisabeth GEORGEL, épouse de ROMARY, cultivateur à Grandvillers, héritiers : 3.334 fr. 32 en capital ; 100 francs de rente. — 6 mars 1829.

235. MIDOT (Jacques-François), prêtre émigré, desservant de Bonvillet et Belrupt, propriétaire dépossédé : 2.252 fr. 70 en capital ; 68 francs de rente. — 28 juillet 1826.

236. MONTMORILLON (DE) (Anne-Charlotte), ancienne secrète du chapitre d'Epinal ; ayant droit : Louise DE MONTMORILLON, épouse du marquis DE FOLIN, à Corcieux, nièce et héritière pour moitié ; montant brut de l'indemnité : 1.800 francs ; passif à déduire : 300 francs, soit net 1.500 francs en capital, soit

à la réclamante : 750 francs en capital ; 22 francs de rente. — 28 décembre 1826.

237. Mougenot (Charles), prêtre émigré, desservant de Saint-Menge, propriétaire dépossédé : 1.358 francs en capital ; 41 francs de rente. — 9 juin 1826.

238. Munier (Urbain), prêtre émigré, desservant de Roville-aux-Chênes, propriétaire dépossédé : 66 fr. 60 en capital ; 2 francs de rente. — 26 mai 1826.

239. Mussey (veuve Joseph-Edouard de) née Anne-Elisabeth Du Coin ; ayants droit : Antoine de Mussey, à Pont-à-Mousson ; — Thérèse de Mussey, épouse de de Thomassin, juge au tribunal civil de Chaumont, héritiers : 22.320 francs en capital ; 670 francs de rente. — 12 février 1827.

240. Mutel (Louis-Nicolas), curé de Sémilly, prêtre déporté ; ayant droit : Charles Vorse de Reuilly, juge d'instruction au tribunal civil de Chaumont, légataire du propriétaire dépossédé : 12.302 fr. 40 en capital ; 369 francs de rente. — 2 avril 1827.

241. Ollonne (d') Alexandre-Paul, lieutenant-général des armées du roi ; ayants droit : Hippolyte-Sophie d'Ollonne, épouse de Sigisbert de Richard, sous-préfet de Saint-Dié et membre de la Chambre des députés ; — Félix-Gabrielle d'Ollonne, épouse du comte de Pardieu, à Ubexy ; — Pierre-Gabriel de Gérard, baron de Saint-Amand, lieutenant de la gendarmerie d'élite, à Saint-Amand ; — Charles-Pierre, comte d'Ollonne, capitaine adjudant major du régiment des hussards de la garde royale, à Fauconcourt, légataires du propriétaire dépossédé : 4.794 francs en capital ; 144 francs de rente. — 1er septembre 1827.

242. Ollonne (comte d') (François-Xavier-Maximilien), maré-

chal de camp ; ayants droit : Charles-Gabriel DE GÉRARD, baron DE SAINT-AMAND, à Saint-Amand ; — Comte Pierre D'OLLONNE, maréchal de camp, à Fauconcourt ; — Hippolyte-Sophie D'OLLONNE, épouse de DE RICHARD, sous-préfet de Saint-Dié ; — Félix-Gabrielle D'OLLONNE, épouse du comte DE PARDIEU, à Ubexy ; — Charles-Pierre, comte D'OLLONNE, capitaine de hussards de la garde ; — Adélaïde DE RUPPIÈRE, épouse de Charles DE BAZELAIRE, conseiller à la Cour royale de Nancy, héritiers et légataires pour quatre sixièmes : 22.670 fr. 30 en capital ; 680 francs de rente. — 1er septembre 1827.

243. ORY (Hubert), dit frère ANTOINE, concierge au palais épiscopal de Saint-Dié, ancien propriétaire : 528 francs en capital ; 16 francs de rente. — 23 octobre 1825.

244. PARIS (Geneviève), et PARIS (Benoît-Joseph), à Rambervillers ; ayants droit : Barbe PARIS, veuve MASSON ; — Marie-Barbe PARIS, toutes deux à Rambervillers ; — Hubert PARIS, curé à Corniéville (Meuse), héritiers : 940 fr. 44 en capital ; 28 francs de rente. — 30 avril 1827.

245. PASSETEMPS (Jean), prêtre desservant à Fontenoy-le-Château ; ayants droit : Jean-Baptiste SIMÉANT, maire d'Auzainvilliers ; — Thérèse SIMÉANT, épouse MIRJOT ; — Marie SIMÉANT, veuve POINSOT, tous à Auzainvilliers, héritiers : 2.349 francs en capital ; 70 francs de rente. — 19 septembre 1826.

246. PELLIER (Edmond-Antoine), à Remiremont, prêtre émigré ; ayants droit : Jacob PHILIPPE, à Remiremont ; — Louis FEBVREL, à Paris ; — Madelaine FEBVREL, veuve DEMONTZEY, à la Flèche ; — Charles THOUVENEL, juge de paix à Remiremont ; — Anne THOUVENEL, épouse de PERREY, receveur de l'Enregistrement à Nancy, héritiers : 6.536 fr. 62 en capital ; 196 francs de rente. — 29 janvier 1827.

247. Perrier (Elisabeth-Victoire), veuve de Victor-Paul Coster, ancienne propriétaire, à cause de l'émigration de son fils, Jean-Baptiste Coster : 17.163 francs en capital ; 515 francs de rente. — 9 janvier 1826.

248. Perrin (Jean-Baptiste) ; ayant droit : Jean-Baptiste Leblanc, receveur particulier des finances à Commercy, héritier de son oncle, propriétaire dépossédé : 725 fr. 89 en capital ; 22 francs de rente. — 24 mars 1828.

249. Pestalozzi (comtesse de) (César-Pierre), veuve, née Elisabeth de Redouté de Gemaingoutte, à Paris, ancienne propriétaire ; montant brut de l'indemnité : 78.311 fr. 70 ; passif à déduire : 3.681 francs, soit net 74.630 fr. 70 en capital ; 2.239 francs de rente. — Notifié à la partie par le Ministère.

250. Petitdidier (Dominique-Antoine), curé de Lubine, prêtre émigré ; ayant droit : le Bureau des Pauvres de Lubine, légataire, agissant par le maire de la commune : 6.699 francs en capital ; 61 francs de rente. — 13 septembre 1831.

251. Philippe (Louis), curé de Domptail, prêtre déporté ; ayants droit : Nicolas Jacquot, à Raon-l'Etape, pour un sixième ; — cinq enfants de Philippe ; — quatre enfants de Georgeon, tous à Azerailles ; — trois enfants de Barotin ; — Marie Gérardin ; — deux enfants de Voinier ; — François Dasse ; — deux enfants de Morlot ; — sept enfants de Hainzelin ; — quatre enfants de Janin ; — six enfants de Lebeth ; — deux enfants de Philippe ; — trois enfants de Vairel, pour cinq sixièmes, héritiers : 13.897 fr. 44 en capital ; 399 francs de rente. — 6 mars 1826, 29 janvier 1828.

252. Pierron (Jean-Baptiste), à Mandray ; ayants droit : quatre enfants de Blaise ; — deux enfants de Simon ; — deux enfants de Houssemand ; — Marguerite Jacques ; — huit enfants de Boudière ; — cinq enfants de Houssemand, à Mandray ; —

Vincent, à Saint-Dié ; — Mengeon, à Mandray ; — quatre enfants de Voignier, à La Baffe ; — Elisabeth Vincent, à Saint-Dié, héritiers de leur oncle et grand oncle : 3.618 fr. 36 en capital ; 109 francs de rente. — 16 juillet 1827.

253. Pochard (de) (Joseph-Prosper), à Saint-Dié ; ayant droit : Thérèse de Pochard, épouse du comte de Colomb, à la Flèche, fille unique et héritière de son père : 55.431 fr. 54 en capital ; 1.663 francs de rente. — 13 mai 1826.

254. Poirot (François), prêtre déporté ; ayants droit : Joseph Poirot ; — Charles Poirot ; — Jean-François Poirot ; — Jean-Nicolas Poirot ; — Marianne Poirot, épouse Guyot ; — Marguerite Poirot, épouse Jacquot, tous à La Baffe, héritiers : 2.099 fr. 60 en capital ; 63 francs de rente. — 13 novembre 1826.

255. Poirot (Joseph), prêtre déporté ; ayants droit : Jean-François Poirot ; — Marie-Anne Poirot ; — Marie-Claire Poirot ; — Jean-Nicolas Poirot ; — Marie-Rose Poirot ; — Marguerite Poirot, femme Pierrehot ; — Marie Poirot, femme Mengel ; — Marie Poirot, veuve Vançon, tous à La Baffe, héritiers : 3.345 fr. 77 en capital ; 100 francs de rente. — 20 novembre 1826.

256. Poirson (Jean-Baptiste), prêtre émigré, desservant de Charmois ; ayants droit : Anne Poirson, veuve Jeandel ; — Libraire Poirson ; — Marie Poirson ; — Marie Poirson, épouse de Bertrand ; — Libraire Poirson, épouse de Baudier, sœurs et nièces du propriétaire dépossédé : 275 fr. 45 en capital ; 8 francs de rente. — 19 juillet 1829.

257. Poirson (Jean-François), curé de Saint-Paul, prêtre déporté ; ayants droit : Antoine Poirson ; — Félicité Poirson ; — Marie Poirson, à Paris, héritiers de leur oncle, propriétaire dépossédé : 296 fr. 30 en capital ; 9 francs de rente. — 12 juillet 1828.

258. Poussot (Joseph), curé de Remiremont, prêtre déporté ; ayants droit : Jean-Baptiste Poussot ; — Quirin Poussot ; — Marie Poussot, épouse de Didot, tous trois à Sercœur ; — Marie Poussot, veuve Leval, à Darnieulles ; — Marie-Agathe Poussot ; — Marie-Hélène Poussot, à Sercœur ; — Nicolas Poussot, à Saint-Amé ; — Libraire Poussot, épouse de Humbert, à Bayecourt ; — Dominique Poussot ; — Catherine Poussot ; — Agathe Poussot ; — Jean-Baptiste Poussot, à Sercœur, héritiers : 2.754 francs en capital ; 83 francs de rente. — 19 mai 1826.

259. Raigecourt-Gournay (de) (Anne-Charlotte), ancienne chanoinesse de Remiremont ; ayant droit : le marquis Bernard-Antoine de Raigecourt-Gournay, pair de France, à Paris, héritier pour un quart de sa sœur, et cessionnaire des droits de ses frère et sœurs ; montant brut de l'indemnité : 63.413 fr. 18 : passif à déduire : 24.770 francs, soit net 38.643 fr. 18 en capital ; 1.159 francs de rente. — Notifié par le Ministère.

260. Ranfaing (de) (Jeanne-Thérèse), épouse de M. de la Framboisière ; ayants droit : Louise de la Framboisière, épouse de Gallois de Bonviller, employé à la saline de Dieuze ; — Anne de la Framboisière, épouse de du Pont de Romemont, à Dieuze, héritières de leur mère, ancienne propriétaire : 29.362 fr. 70 en capital ; 881 francs de rente. — 20 janvier 1826.

261. Ranfaing (de) (Marie-Catherine), veuve Pochard, à la Flèche, ancienne propriétaire : 30.212 fr. 70 en capital ; 906 francs de rente. — 24 décembre 1825.

262. Raulin (Antoine-François), chanoine de Saint-Dié, émigré ; ayants droit : Rose Bertin de Fligny, épouse du baron de Prailly, sous-préfet de Toul ; — Marie Bertin de Fligny, épouse de Pernot du Breuil, ancien capitaine, à Nancy ; —

Françoise Bertin de Fligny, épouse de Haldat, à Maxéville ; — Antoine Bertin de Fligny, à Kingston (Jamaïque) ; — Catherine Raulin, veuve Erard de Landrian, à Outremécourt (Haute-Marne), héritiers du propriétaire dépossédé : 80.664 fr. 57 en capital ; 2.420 francs de rente. — 2 septembre 1826 et 18 juillet 1827.

263. Raulin (Catherine-Sophie), veuve Erard de Landrian, à Outremécourt, propriétaire dépossédée en suite de partage de présuccession, à cause de l'émigration de son fils François de Landrian : 14.404 francs en capital ; 432 francs de rente. — 22 mars 1826.

264. Remy (Nicolas-François), curé de Remiremont, prêtre émigré ; ayant droit : la Commission administrative de l'hospice de Remiremont, légataire : 1.634 fr. 50 en capital ; 49 francs de rente. — 4 février 1833.

265. Renauld (Joseph-Louis), chanoine de Remiremont, déporté ; ayants droit : Jean Renauld ; — Hélène Renauld, tous deux à Remiremont ; — Marie Renauld, épouse de Petitmengin, docteur en médecine à Tours, neveu et nièces du propriétaire dépossédé : 1.706 fr. 25 en capital ; 51 francs de rente. — 17 avril 1826.

266. Renaut (Pierre-Martin), prêtre desservant à Courcelles (Meurthe), ancien propriétaire : 6.856 fr. 36 en capital ; 206 francs de rente. — 2 novembre 1825.

267. Ricard (François), curé de Bleurville, prêtre déporté ; ayants droit : Anne Charpentier, épouse de Charuel, à Chaumont-sur-Aire ; — Victoire Charpentier ; — Monique Charpentier ; — Cécile Charpentier, toutes trois à Bar-le-Duc, nièces et héritières du propriétaire dépossédé : 5.548 fr. 20 en capital ; 166 francs de rente.

268. Richard (Mathieu), à La Bresse ; ayants droit : Joseph Richard, à Retzwiller ; — Jean-Baptiste Richard ; — Marie Richard ; — Laurent Richard, propriétaire à La Bresse ; — François Richard, juge de paix à Plombières, neveux et nièce : 3.726 francs en capital ; 112 francs de rente. — 25 avril 1829.

269. Richard (Nicolas), curé de la Bourgonce, prêtre émigré ; ayants droit : Marie Richard, veuve Paris ; — Marie Richard, épouse Vaillant, toutes deux à Rambervillers, héritières de leur frère et oncle : 5.375 fr. 50 en capital ; 161 francs de rente. — 23 janvier 1826.

270. Rivat (Joseph), cure de Varennes en Nivernais ; ayants droit : Marianne Balland, épouse de Rivat, à la Neuveville, veuve en premières noces de Hubert Colin, et ses cinq enfants ; — Marguerite Georgel, épouse de Cunin, à Cheniménil ; — Marie-Jeanne Georgel, épouse de Balland, à la Forge ; — Nicolas Georgel, cultivateur à Rupt ; — Marie-Madelaine Rivat, épouse de Viry, à Brouvelieures ; — Hubert Rivat, à Epinal ; — Jean-Baptiste Rivat, à La Neuveville ; — Marie-Barbe Rivat, veuve Houel, à Deycimont ; — Antoine Rivat, à La Neuveville ; — Claire Rivat, épouse de Mangeon, à Deycimont ; — les deux enfants de Véronique Rivat, épouse de Mathieu, héritiers : 9.185 fr. 55 en capital ; 276 francs de rente. — 2 avril 1827.

271. Robé (Joseph), à Ville-sur-Illon ; ayants droit : Joseph Robé, tourneur à Remiremont ; — Monique Robé, sœur hospitalière à Toul ; — Anselmine Robé, épouse de Krick, à Remiremont, enfants du propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 7.323 fr. 85 ; passif à déduire : 3.468 francs, soit net 3.855 fr. 85 en capital. — ? de rente. — 30 novembre 1825. — Modifié et notifié le 22 mai 1829.

272. Robert (Nicolas), à Vaxoncourt, prêtre émigré ; ayant

droit : Marie-Anne Queuche, à Nomexy, légataire universelle : 4.018 fr. 50 en capital ; 121 francs de rente. — 12 octobre 1825.

273. Rouot (Dominique), chanoine à Saint-Dié : ayants droit : Marie Rouot, veuve de Louis, avocat à Toul ; — Jean Rouot, ancien magistrat à Vaucouleurs ; — Alexandre Rouot, à Lyon, sœur et frères du propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 6.400 francs ; passif à déduire : 1.066 fr. 67, soit net 5.333 fr. 33 en capital ; 160 francs de rente. — 31 mai, 23 septembre 1826.

274. Roussaux (Louis), curé de Serécourt, prêtre déporté ; ayants droit : Pierre Roussaux, rentier à Monthureux-sur-Saône ; — les quatre enfants d'Anne Roussaux, femme de Marchal, à Monthureux ; — les cinq enfants de Nicolas Roussaux ; — les quatre enfants de Charles Roussaux ; — les trois enfants et une petite-fille de Catherine Roussaux, femme de Chaudron ; — les trois enfants d'Anne Roussaux, femme de Martin ; — les enfants de Pierre Martin, dont le domicile est inconnu, héritiers du propriétaire dépossédé : 7.017 fr. 86 en capital ; 211 francs de rente. — 20 novembre 1827.

275. Roussel d'Hurbal (Charles-Hubert), prêtre émigré, à Neufchâteau ; ayants droit : Nicolas Roussel, vicomte d'Hurbal, lieutenant-général, gouverneur de la 17e division militaire, à Paris ; — Mélanie Roussel, épouse de Le Courtois, ancien officier à Nancy, héritiers de leur frère : 32.394 fr. 69 en capital ; ? de rente.

276. Roussel (Dominique), prêtre de Bettegney-Saint-Brice ; ayants droit : Marie Roussel, épouse de Humbert, cultivateur à Bayecourt ; — Madelaine Roussel, épouse de Mony, cultivateur à Evaux ; — Anne Roussel, épouse de Micard, cultivateur à Vomécourt ; — Reine Roussel, épouse de Houot, cultivateur à Villoncourt ; — les quatre représentants de

Sylvestre Roussel ; — Marie-Anne Jacquel, à Epinal ; — les cinq petits-enfants de Félicité Roussel, épouse Jacquel, héritiers du propriétaire dépossédé : 2.216 fr. 50 en capital ; 66 francs de rente. — 20 août 1828.

277. Rouyer (de) (François-Joseph), colonel en retraite à Gondrecourt (Meuse), ancien propriétaire : 17.260 francs en capital ; 518 francs de rente. — 14 février 1826.

278. Roxard de la Salle (Nicolas-Michel), ancien conseiller au Parlement ; ayants droit : Maurice Roxard de la Salle, conseiller à la Cour royale de Nancy ; — Françoise Roxard de la Salle, veuve de Grandjean de Bouzanville, conseiller à Cour royale de Nancy ; — Marguerite Roxard de la Salle, veuve de Vigneron de Lozanne, ancien officier de dragons ; — Marie Roxard de la Salle, épouse de Boucher d'Avançon, ancien officier d'infanterie, héritiers : 2.630 fr. 40 en capital ; 79 francs de rente. — 20 février 1827.

279. Royer (Nicolas) ; ayants droit : Ursule Simon, veuve de Nicolas Royer, vigneron à Noncourt ; — Jean Royer, vigneron à Neufchâteau ; — Ursule Royer, femme de Sellier, vigneron à Noncourt, héritiers : 726 francs 37 en capital ; 22 francs de rente. — 11 janvier 1827.

280. Rozière (de) (Nicolas), avocat à la Cour royale de Nancy, propriétaire dépossédé : 4.319 fr. 28 en capital ; 130 francs de rente. — 5 juin 1826.

281. Ruyer (Nicolas), ancien curé de Bulgnéville, émigré ; ayants droit : Nicolas Durupt ; — Joseph Durupt, à Bru ; — Marie Durupt, femme Jacquot, à Jeanménil ; — Jean-Baptiste Ruyer, receveur des contributions directes ; — Jean-Nicolas Thomas, comme père de ses cinq enfants issus de son mariage avec Marie-Anne Balland ; — les trois enfants Balland, représentant Marie-Thérèse Ruyer, femme Balland, leur

mère ; — les quatre enfants Renard ; — les trois enfants Perrin, représentant Barbe Ruyer, épouse Perrin, leur mère ; — les quatre enfants Thiriot, représentant Marie-Anne Ruyer, épouse Thiriot, leur mère ; — les quatre enfants Méline, représentant Elisabeth Ruyer, femme Méline, leur mère ; — les quatre enfants Ruyer, représentant François Ruyer, leur père ; — Marie-Madelaine Ruyer, femme Lorrain, héritiers : 6.793 fr. 32 en capital ; 197 francs de rente. — 10 mai 1827, 9 septembre 1831.

282. Sarinsming (de) (Maurice-Anne-Marie-Mélanie), épouse de Charles Collinet de la Salle ; ayants droit : Charles Collinet de la Salle, capitaine au 3e régiment d'infanterie légère, à Failloux ; — Marie Collinet de la Salle, épouse de Pernot, directeur des contributions indirectes à Nancy, enfants du propriétaire dépossédé : 3.979 fr. 61 en capital ; 119 francs de rente. — 2 mai 1827.

283. Saucourt (Jean-Etienne), ancien chapelain à Charmes, prêtre émigré ; ayants droit : Jean-Etienne Wilt, marchand à Houécourt ; — Catherine-Charlotte Wilt, à Vézelise, neveu et nièce du propriétaire dépossédé : 1.120 francs en capital ; 34 francs de rente. — 7 avril 1827.

284. Saulcy (Louis), prêtre émigré, desservant d'Urbeïs (Alsace) ; ayants droit : les neuf enfants de François Saulcy ; — les huit enfants de Marie-Anne Saulcy, vivante épouse de Wichard-du-Perron ; — le fils de Catherine Saulcy, épouse de Wildenmuth ; — Geneviève Jacquot, épouse de Nicole, tous à Sainte-Marie-aux-Mines, héritiers et légataires du propriétaire dépossédé : 10.633 fr. 75 en capital ; 319 francs de rente. — 22 août 1826, 11 avril 1827.

285. Sauville (Claude) ; ayant droit : Justine-Félicité de Vallée, épouse de Décivalart, ancien capitaine de cuirassiers, à

Neufchâteau, héritière comme cousine du propriétaire dépossédé : 16.353 fr. 16 en capital, dont les deux huitièmes advenant à la réclamante sont de 4.138 fr. 29 en capital ; 124 francs de rente. — 1er août 1826.

286. Secrétain (de) (Antoine), ancien garde du corps du Roi, à Nancy, ancien propriétaire ; 845 fr. 62 en capital ; 25 francs de rente.

287. Senault (Antoine-Henry), prêtre déporté ; ayants droit : Antoine-Hyacinthe Senault, desservant de Champigny sous-Varenne (Haute-Marne) ; — Théophile Senault, maire de Prez-sous-Lafauche (Haute-Marne) ; — Marie Senault, épouse de Fleury, juge suppléant à Neufchâteau ; — Bertrand, maire de Maconcourt (Haute-Marne), héritiers comme frère et neveux du propriétaire dépossédé : 16.623 fr. 55 en capital ; 499 francs de rente. — 16 mai 1826.

288. Senault (Antoine-Hyacinthe), prêtre déporté, desservant de Champigny-sous-Varenne (Haute-Marne), propriétaire dépossédé : 8.072 fr. 50 en capital ; 242 francs de rente. — 28 mars 1826.

289. Simon de la Treiche (Charles-Guillaume-Fortuné), lieutenant-colonel en non-activité à Paris, propriétaire dépossédé : 8.111 fr. 34 en capital ; 243 francs de rente.

290. Tabouret (de) de Crespy (Hyacinthe-Léopold) ; ayants droit : les quatre enfants de Louis-Ignace de Tabouret de Crespy, décédé colonel en retraite à Toul, légataire universel du propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 18.050 fr. 34 ; passif à déduire : 2.604 fr. 58, soit net 15.445 fr. 76 en capital ; 463 francs de rente. — 14 avril 1826.

291. Tarillon (Jean-François), prêtre émigré, à Rambervillers,

propriétaire dépossédé : 1.119 fr. 24 en capital ; 34 francs de rente. — 21 octobre 1825.

292. TERVENUS (veuve), née Antoine-Charlotte DE BOURCIER ; ayants droit : le baron Nicolas LE GRAND DE CHAMBREY ; — Jean LE GRAND DE CHAMBREY ; — Elisabeth LE GRAND DE CHAMBREY, veuve LE PETIT, tous à Maxéville, héritiers : 13.770 fr. 75 en capital ; 413 francs de rente. — 11 avril 1827.

293. THIBALLIER (DE) DE DOMMARIE (Philippe-Louis-Constantin), colonel du 52e régiment de ligne à Pau, ancien propriétaire : 20.043 fr. 16 en capital ; 601 francs de rente. — 19 décembre 1826.

294. THIBAULT D'HABAUMONT (Charles-Joseph-Hyacinthe), à Nancy ; ayants droit : Henry THIBAULT D'HABAUMONT ; — Marie THIBAULT D'HABAUMONT, enfants : 4.500 francs en capital ; 135 francs de rente. — 28 novembre 1825

295. THIÉBAUT (Dominique), prêtre émigré, desservant de La Bresse, propriétaire dépossédé : 308 fr. 59 en capital ; 9 francs de rente.

296. THIÉRIET (DE) (Charles-Gabriel), à Remiremont ; ayants droit : Joseph DE THIÉRIET, à Remiremont ; — Charles DE THIÉRIET, lieutenant-colonel des dragons du Rhône ; — Marie DE THIÉRIET, épouse de Victor DENIZOT, à Malzéville ; — le même Victor DENIZOT ; — Pierre DENIZOT, conservateur des hypothèques à Nancy ; — Marie DENIZOT, épouse de ANDRÉ, avocat à Pont Saint-Vincent, légataires de leur oncle ; montant brut de l'indemnité : 47.927 fr. 93 ; passif à déduire : 1.046 francs, soit net 46.881 fr. 93 en capital ; 1.406 francs de rente. — 26 décembre 1826.

297. THIÉRIET (le baron DE) (Joseph-Sébastien-Etienne), à Remi-

remont, propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 59.126 fr. 28 ; passif à déduire : 4.406 francs, soit net 54.720 fr. 28 en capital ; 1.642 francs de rente.

298. THIRION (Claude-Amé) ; ayants droit : François THIRION, à Rebeuville ; — Martin THIRION, à Frebécourt, frères du propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 480 fr. 91 ; passif à déduire : 106 fr. 74, soit net 374 fr. 17 en capital ; 11 francs de rente. — 15 octobre 1827.

299. THOMAS (Bernard-François), et THOMAS (Joseph-Nicolas), prêtres émigrés, à Châtel ; ayants droit : le même Bernard-François THOMAS, cure de Châtel ; — Jean-Baptiste THOMAS, receveur de l'enregistrement, à Nancy, comme ancien propriétaire, et héritiers de leur frère décédé : 1.589 fr. 40 en capital ; 38 francs de rente. — 12 décembre 1825.

300 THOMASSIN (DE) DU CHAMOIS (Charles-Nicolas), ancien capitaine au régiment de Navarre ; ayant droit : Marie-Louise DE THOMASSIN DU CHAMOIS, épouse de M. DE VIALLET DES CLIANNES, à Nancy, héritière de ses père et mère : 69.016 francs en capital ; 2.070 francs de rente. — 23 février 1826.

301. THOUVENEL (Pierre), curé à Essey (Meurthe), propriétaire dépossédé : 3.995 francs en capital ; 120 francs de rente. — 27 février 1826.

302. TOUSTAIN DE VIRAY (François-Etienne) ; ayants droit : Isabelle FOULLON DE DOUÉ, veuve de François-Etienne TOUSTAIN DE VIRAY, à Champigneulles ; — Gaspard, comte D'HOFFELIZE, maréchal de camp, député de la Moselle, à Nancy ; — Thiébaut, comte D'HOFFELIZE, député de la Meurthe, à Nancy, héritiers : 9.197 fr. 46 en capital ; 276 francs de rente. — 10 mars 1827.

303. VALENTIN (DE) (Charles-Maurice), et DE ROZIÈRE (Barbe)

son épouse, à Epinal ; ayants droit : Pierre DE VALENTIN D'URIMÉNIL, lieutenant-colonel en retraite, à Epinal ; — Jean DE VALENTIN D'URIMÉNIL, ancien capitaine de cavalerie, à Nancy ; — Marie-Louise COSSERAT, veuve de Jean DE VALENTIN-LATOUR, à Châtel ; — Anne DE VALENTIN, à Bayecourt ; — Françoise DE VALENTIN, épouse de M. DE BATTINCOURT, à Remiremont ; — Marguerite DE VALENTIN ; — Thérèse DE VALENTIN ; — Catherine DE VALENTIN, épouse de BERGERON, capitaine en retraite, toutes trois à Epinal, héritiers et enfants du propriétaire dépossédé : 2.286 fr. 54 en capital ; 68 francs de rente. — 8 décembre 1826, 9 janvier 1827.

304. VALLÉE (DE) (Claude-Joseph), à Neufchâteau ; ayants droit : Félicité DE VALLÉE, épouse de M. DE CIVALARD, ancien officier de cavalerie, à Neufchâteau, sœur du propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 14.538 fr. 67 ; passif à déduire : 2.132 fr. 57, soit net, 12.406 fr. 10 en capital ; 372 francs de rente. — 16 février 1827.

305. VALLÉE (DE) D'HOUSSÉVILLE (Charles-François), capitaine d'infanterie ; ayants droit : Félicité DE VALLÉE, épouse de M. DE CIVALARD, ancien officier de cavalerie à Neufchâteau ; — Charles PERRON, propriétaire à Neufchâteau, héritiers du propriétaire dépossédé : 22.526 fr. 36 en capital ; 676 francs de rente. — 16 février, 6 avril 1827.

306. VALLET DE VILLEY (François-Louis), demeurant en Saxe, ancien propriétaire ; montant brut de l'indemnité : 92.880 francs ; passif à déduire : 559.434 francs ; résultat en passif : 466.554 francs. — 27 novembre 1827.

307. VAUCHAUSSADE (Jean-Baptiste), ancien officier à Sandaucourt, propriétaire dépossédé : 2.376 francs en capital ; 71 francs de rente. — 20 décembre 1825.

308. VERGNETTE (DE) D'ALBAN ; ayants droit : Antoinette LABBÉ DE COUSSEY, veuve de Victor DE VERGNETTE D'ALBAN ; —

François-Victor vicomte DE VERGNETTE, tous deux à Paris, héritiers ; montant brut de l'indemnité : 6.760 francs ; passif à déduire : 4.653 fr. 51, soit net 2.106 fr. 49 en capital ; 53 francs de rente.

309. VIGNERON (DE) (Louis-François-de-Salles), ancien grand maître des eaux et forêts, à Nancy ; ayants droit : Théodore DE VIGNERON DE VAL-ANCY, avocat à Nancy ; — Louise-Pauline DE VIGNERON DE VAL-ANCY, héritiers du propriétaire dépossédé ; montant brut de l'indemnité : 104.461 fr. 56 ; passif à déduire : 586 francs, soit net 103.875 fr. 56 en capital ; 3.134 francs de rente. — 2 août 1828.

310. VINCENT (Léopold-Donat) ; ayants droit : Dominique-Claude VINCENT, commis greffier du tribunal civil d'Epinal ; — Jean LAFOND, fabricant de bas à Epinal ; — Reine RIVAT, ouvrière en linge au Boulay ; — Nicolas RIVAT, au Boulay ; — Claire RIVAT, à Docelles, héritiers du propriétaire dépossédé : 749 fr. 71 en capital ; 22 francs de rente. — 26 mars 1827.

311. VOILLEMIER (Charles), à Chaumont ; ayant droit : François VOILLEMIER, receveur des contributions indirectes à la Charité (Nièvre), héritier du propriétaire dépossédé : 2.475 francs en capital ; 74 francs de rente. — 8 octobre 1828.

PIÈCES ANNEXES

ÉTAT ÉCONOMIQUE DU DISTRICT D'ÉPINAL

Compte rendu par l'Administration centrale du département des Vosges depuis le 5 brumaire an 5 jusqu'au 1er floréal an V. (Arch. dép. L 1, p. 16 et 17).

TABLEAU GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DU BÉTAIL

CANTONS	NOMBRE des communes	POPULATION de 1793	POPULATION au 1er vendémiaire an V	DÉFENSEURS de la Patrie	CHEVAUX et JUMENTS	BŒUFS, VEAUX VACHES, GÉNISSES	MOUTONS	CHÈVRES	PORCS
Domèvre-sur-Avière....	9	2.301	2.343	109	651	1.752	3.013	621	1.356
Epinal (intérieur).. ...	1	6.688	7 050	661	169	2.328	1.613	422	993
Epinal (extérieur)	5	2.521	2.620	84	121	2.275	3.157	949	1.401
Girancourt	7	3.337	3.483	158	540	2.484	1.662	599	2.899
Longchamp.....	8	2.370	2.373	99	746	1.469	2.197	369	2 052
Xertigny.....	8	10.656	10.481	564	688	9.854	12.625	1.288	2.727

MONNAIES ET MESURES

en usage dans les Vosges en 1789.

MONNAIES

La livre de France, ou livre tournois..... vaut 0 franc 987
Le sou de France, ou sol..... — 0 — 0494
Le denier de France..... — 0 — 0041

La livre est divisée en 20 sous, et le sou en 12 deniers.

La livre de Lorraine vaut 15 sols 6 deniers de France ou 0 franc 765
Le sou de Lorraine vaut 9 deniers, 3 de France.. ou 0 — 038
Le denier de Lorraine ou gros..... vaut 0 — 0031

La livre est divisée en 20 sous, et le sou en 12 deniers ou gros.

Le franc de Lorraine ou franc barrois..... vaut 0 franc 322
Le gros de Lorraine..... — 0 — 0268

Le franc est divisé en 12 gros.

Le franc de Lorraine équivaut à 8 sols 6 deniers de Lorraine.
— — — à 6 sols 6 deniers de France.
Le louis d'or vaut 24 livres de France ou 31 livres de Lorraine.

MESURES LINÉAIRES

L'aune de Paris..... vaut 1 mètre 188
La toise de France..... — 1 — 949
Le pied de France..... — 0 — 32489
Le pouce de France..... — 0 — 027
La ligne de France..... — 0 — 00225
Le point de France..... — 0 — 00019

La toise de France contient 6 pieds, le pied contient 12 pouces, le pouce contient 12 lignes, et la ligne 12 points.

Le mètre équivaut à 3 pieds 11 lignes de France.

La toise de Lorraine, en usage à Epinal, vaut 2 mètres 859.

Elle se divise en 10 pieds, le pied en 10 pouces, et le pouce en 10 lignes.

La toise de Barrois..... vaut 2 mètres 944
La perche..... — 7 — 146
L'aune de Lorraine..... — 0 — 639
L'aune d'Epinal (de 24 pouces 5 lignes de France)..... — 0 — 658
L'aune de Bruyères..... — 0 — 785
L'aune de Senones..... — 0 — 714
La petite lieue de 2,000 toises de France vaut 3 kil. 898 mètres
La lieue commune de 25 au degré..... — 4 — 444 —
La lieue marine de 20 au degré..... — 5 — 555 —

MESURES AGRAIRES

L'arpent de France..... vaut 51 ares 07 m^2
L'arpent de Lorraine, ou jour, ou fauchée..... — 20 — 44 m^2
L'ommée..... — 2 — 04 m^2
La verge ou toise carrée... — 0 — 8 m^2 175
Le pied carré..... — 0 — 0 m^2 8 dm^2 17 cm^2

L'*arpent* de Lorraine s'appelait *jour,* s'il s'agissait de champs ou de vignes (*journal* à Senones, Ban-de-la-Roche, en Barrois, etc.), et *fauchée,* s'il s'agissait de prés.

Il se subdivise en 10 ommées, l'ommée en 25 verges, et la verge en 100 pieds.

MESURES DES BOIS DE CHAUFFAGE

La solive ancienne..... vaut 1 dm^3 28 cm^3
La corde de Lorraine..... vaut 3 stères 366

Une délibération de la commune d'Epinal, du 26 pluviôse an VI (Arch. municip. 1 D 11), fixe la corde de bois à 4 pieds de Lorraine de hauteur sur 8 pieds de largeur, la bûche ayant 4 pieds 1/2 de longueur.

MESURES DES LIQUIDES

La mesure de Lorraine	vaut	44	litres	07
Le pot de Lorraine	—	2	—	448
La pinte de Lorraine	—	1	—	224
La chopine de Lorraine	—	0	—	612
Le demi-setier de Lorraine	—	0	—	306
La roquille de Lorraine	—	0	—	153
La demi-roquille de Lorraine	—	0	—	077

La mesure contient 18 pots, le pot deux pintes, la pinte deux chopines, et ainsi de suite.

La pinte d'Epinal, qui vaut 1 litre 224, était de forme large par le bas, évasée en haut, et faisait un col assez étroit ; elle équivalait à un cylindre parfait dont la capacité était de 3 pouces 10 lignes de diamètre, 5 pouces 10 lignes 1/2 de hauteur, mesures de France. (Délibération municipale citée ci-dessus).

MESURES DES GRAINS

Le résal d'Epinal mesuré *ras*	vaut	1	hectolitre	248
— — — *comble*	—	1	—	621
L'imal d'Epinal mesuré *ras*	vaut	15	litres	60
— — — *comble*	—	20	—	26

Le résal contient 8 imaux, l'imal 6 pots, et le pot 2 pintes, de même capacité que les mesures des liquides.

L'imal est un cylindre ayant 14 pouces 10 lignes de diamètre sur 4 pouces 7 lignes de hauteur.

Le blé, le seigle, le méteil et les pois se mesurent *ras* à l'étrille ronde, l'orge, l'avoine, la navette et les autres graines à huile se mesurent au *comble*, qui fait le tiers de l'imal ras.

POIDS

Une livre vaut 489 grammes 5, et contient 2 marcs.
Un marc vaut 244 grammes 75, et contient 8 onces.
Une once vaut 30 grammes 59, et contient 8 gros.
Un gros vaut 3 grammes 824, et contient 72 grains.
Un grain vaut 0 gramme 053.

Cent livres forment le quintal, et dix quintaux le mille.

PRIX DE L'UNITÉ DES ANCIENNES MESURES PAR RAPPORT AUX NOUVELLES

(D'après le tableau de comparaison entre les mesures anciennes, en usage dans le département des Vosges, et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique, par J.-J. Bédel, professeur de mathématiques à l'école centrale des Vosges. A Epinal, chez Hoëner, an X.)

Si l'aune de Paris (1 m. 188) vaut 1 franc, le mètre vaut 0 fr. 8414.
Si la toise carrée de Lorraine (8 m² 175) vaut 1 franc, le mètre carré vaut 0 fr. 1223.
Si le jour de Lorraine (20 ares 44) vaut 1 franc, l'hectare vaut 4 fr. 8928.
Si le résal ras d'Epinal (1 hectolitre 248) vaut 1 franc, l'hectolitre vaut 0 fr. 801.
Si la mesure de Lorraine (44 litres 07) vaut 1 franc, l'hectolitre vaut 2 fr. 2691.
Si la corde de Lorraine (3 stères 366) vaut 1 franc, le stére vaut 0 fr. 297.
Si la livre poids de marc (489 grammes 5) vaut 1 franc, le kilogramme vaut 2 fr. 0429.

TABLEAU

DE LA DÉPRÉCIATION DU PAPIER-MONNAIE

Valeurs successives des assignats et des mandats, dans le département des Vosges, réduites en valeurs métalliques, à compter du 1[er] janvier 1791 jusqu'au 29 pluviôse an V, époque de la publication de la loi du 16 du même mois. (Délibération de l'administration centrale du département des Vosges du 10 thermidor an V, en exécution de la loi du 5 messidor précédent. — Arch. dép. L 1. Registre des séances de l'administration centrale du département du 11 ventôse au 19 fructidor an V).

On donnait, en 1791, pour 100 livres assignats, en livres écus :

Janvier.....	100 l.	Mai.....	97 l.	Septembre..	95 l.
Février.....	99 l.	Juin.....	97 l.	Octobre.....	95 l.
Mars.....	98 l.	Juillet.....	95 l.	Novembre ..	94 l.
Avril.....	97 l.	Août.....	95 l.	Décembre...	92 l.

On donnait, en 1792, pour 100 livres assignats, en livres écus :

Janvier.....	89 l.	Mai.	86 l.	Septembre .	85 l.
Février.....	88 l.	Juin	86 l.	Octobre.....	85 l.
Mars..	88 l.	Juillet.. ..	86 l.	Novembre ..	85 l.
Avril.....	88 l.	Août.....	85 l.	Décembre...	80 l.

On donnait, en 1793, pour 100 livres assignats, en livres écus :

Janvier.....	75 l.	Mai.....	65 l.	Septembre..	52 l.
Février.....	75 l.	Juin.....	60 l.	Octobre....	52 l.
Mars.....	71 l.	Juillet.....	58 l.	Novembre ..	48 l.
Avril.....	68 l.	Août.....	56 l.	Décembre...	48 l.

On donnait, en 1794, pour 100 livres assignats, en livres écus :

Janvier.....	47 l.	Mai.....	42 l.	Septembre..	36 l.
Février.....	46 l.	Juin.....	40 l.	Octobre.....	35 l.
Mars.....	44 l.	Juillet.....	40 l.	Novembre ..	32 l.
Avril.....	44 l.	Août.....	38 l.	Décembre...	29 l.

On donnait, en 1795, pour 100 livres assignats, en livres écus :

Janvier. 25 l. Février. 22 l. Mars (20 premiers jours). 18 l.

An III. — On donnait, pour 100 livres assignats, en livres écus :

GERMINAL		FLORÉAL	
1 21 Mars 1795.....	15 l.	1 20 Avril 1795.....	13 l.
11 31 — 1795.....	14 l.	11 30 — 1795.....	11 l.
21 10 Avril 1795.....	14 l.	21 10 Mai 1795.....	10 l.

PRAIRIAL		MESSIDOR	
1 20 Mai 1795.....	9 l.	1 19 Juin 1795.....	6 l.
11 30 — 1795.....	8 l.	11 29 — 1795.....	6 l.
21 9 Juin 1795.....	7 l.	21 9 Juill. 1795.....	6 l.

THERMIDOR				FRUCTIDOR			
1	19 Juillet	1795..	6 l.	1	18 Août	1795...	4 l. 10 s.
11	29 —	1795..	5 l. 10 s.	11	28 —	1795...	4 l.
21	8 Août	1795..	5 l.	21	7 Sept.	1795...	3 l. 10 s.

An IV. — On donnait, pour 100 livres assignats, en livres écus :

VENDÉMIAIRE				BRUMAIRE			
1	23 Sept.	1795..	2 l. 15 s.	1	23 Octob.	1795..	1 l. 15 s.
11	3 Octob.	1795 .	2 l. 10 s.	11	2 Nov.	1795..	1 l. 10 s.
21	13 —	1795 .	2 l. 5 s.	21	12 —	1795..	1 l. 10 s.

FRIMAIRE				NIVOSE			
1	22 Novemb.	1795.	1 l. 5 s.	1	22 Décembre	1795..	18 s.
11	2 Décemb.	1795.	1 l.	11	1er Janvier	1796..	16 s.
21	12 —	1795.	1 l.	21	11 —	1796..	14 s.

PLUVIOSE				VENTOSE			
1	21 Janvier	1796....	12 s.	1	20 Février	1796....	10 s.
11	31 —	1796....	12 s.	11	2 Mars	1796....	10 s.
21	10 Février	1796....	12 s.	21	12 —	1796....	10 s.

NOTA. — Le cours de dix sous en numéraire pour 100 livres en assignats, fixé pour le mois de ventôse an IV, sera suivi pour tout le temps postérieur pendant lequel les assignats ont pu circuler.

COURS DES PROMESSES DE MANDATS

DANS LE RESSORT DU DÉPARTEMENT DES VOSGES

DEPUIS LE 1er GERMINAL AN IV, JUSQU'AU 29 PLUVIOSE AN V

(21 Mars 1796 au 17 Février 1797).

On donnait, pour 100 livres en promesses de mandats, en livres écus :

GERMINAL AN IV			FLORÉAL		
1	21 Mars 1796.....	40 l.	1	20 Avril 1796.....	28 l.
11	31 — 1796.....	35 l.	11	30 — 1796.....	25 l.
21	10 Avril 1796.....	30 l.	21	10 Mai 1796.....	18 l.

PRAIRIAL			MESSIDOR		
1	20 Mai 1796...	15 l.	1	19 Juin 1796.....	10 l.
11	30 — 1796...	12 l. 10 s.	11	29 — 1796.....	9 l.
21	9 Juin 1796...	10 l.	21	9 Juillet 1796.....	8 l.

THERMIDOR			FRUCTIDOR		
1	19 Juillet 1796..	7 l. 10 s.	1	18 Août 1796..	4 l. 10 s.
11	29 — 1796.	4 l. 10 s.	11	28 — 1796..	3 l. 10 s.
21	8 Août 1796..	3 l.	21	7 Sept. 1796..	6 l.

VENDÉMIAIRE AN V			BRUMAIRE		
1	22 Septemb 1796....	5 l.	1	22 Octobre 1796.....	5 l.
11	2 Octobre 1796....	5 l.	11	1er Nov. 1796.....	4 l.
21	12 — 1796....	5 l.	21	11 — 1796.....	4 l.

FRIMAIRE				NIVOSE			
1	21 Novemb 1796.	3 l.	5 s.	1	21 Décemb. 1796.	3 l.	5 s.
11	1er Déc. 1796.	3 l.	5 s.	11	31 — 1796.	2 l.	
21	11 — 1796.	3 l.	10 s.	21	10 Janvier 1797.	1 l.	15 s.

PLUVIOSE

1	20 Janvier 1797	1 l.	
11	30 — 1797	1 l.	
21	9 Février 1797	1 l.	

Arrêté à Epinal, ledit jour 10 thermidor, an V de la République, par les membres de l'administration centrale du département des Vosges, et les citoyens Jean-Charles Petitdidier, Joseph Lambert, Jean-Joseph Claudel, François-Xavier Chavanne, Louis Champy, Nicolas Brocard, Jean-Joseph Thiéry, Sébastien Deblaye, Nicolas Guery, Christophe Denis, Joseph Colombier et Jean-Pierre-Alexis Roussel, qui ont tous signé après une nouvelle vérification.

TABLES ALPHABÉTIQUES

DES VENTES D'IMMEUBLES

I. — TABLE DES ANCIENS PROPRIÉTAIRES

Les chiffres renvoient aux numéros des ventes d'immeubles du chapitre III.

Abbaye de Bonfays, 510.

Abbaye de Chaumousey, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 364, 440, 511, 512, 513, 514, 533, 536, 537, 839, 840, 865, 866, 907.

Abbaye de l'Etanche, 507, 508.

Abbesse du Chapitre d'Epinal, 44, 47, 720. (*Voir* Crosse du Chapitre).

Annonciades Célestes d'Epinal, 7, 9, 10, 16, 25, 67, 70, 417.

Aumones (grandes) du Chapitre de Remiremont, 516.

Bassompierre, Stanislas-Louis, ancien bailli d'Epinal, *émigré*, 105, 418, 419, 420, 703, 704, 705.

Bénédictins de Moyenmoutier, 402.

Bienaimé, François, curé de Gigney, *émigré*, 520.

Bregeot, Gabriel-Molet, *émigré*, 171.

Brultez, Jean-Joseph, *émigré*, 438.

Canon, Gabriel, marquis de Ville-sur-Illon, *émigré*, 441, 442, 443, 505, 539, 542, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 915, 916.

Capucins d'Epinal, 95.

Chambon, Charles-Robert, capitaine de dragons, *émigré*, 110.

Chancellerie du Chapitre d'Epinal, 35, 53, 54, 78, 700, 921.

Chapelle de la Conception de Notre-Dame, à Epinal, 58, 59, 700.

Chapelle de Notre-Dame, à Aydoilles, 718.
Chapelle de Notre-Dame de Pitié, à Fomerey, 509.
Chapelle de Notre-Dame de Pitié, à Gigney, 531.
Chapelle Saint-Abdon, à Epinal, 37, 51.
Chapelle Saint-Antoine, à Chavelot, 358.
Chapelle Saint-Claude, à Epinal, 31.
Chapelle Sainte-Dorothée, à Epinal, 37, 51.
Chapelle du Saint-Esprit, à Epinal, 14, 27, 38, 42, 75, 408, 412.
Chapelle Saint-Etienne et Saint-Clément, à Epinal, 57.
Chapelle Saint-Hubert, à Epinal, 28, 37, 51.
Chapelle Saint-Jean-Baptiste et Saint-Sébastien, à Dogneville, 411.
Chapelle Saint-Michel, à Epinal, 40, 41, 186, 201, 407, 410, 547, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 714.
Chapelle Saint-Nicolas et Sainte-Croix, à Epinal, 48, 65, 199, 397.
Chapelle Saint-Nicolas, à Sercœur, 871.
Chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul, à Epinal, 8, 30, 35, 52, 921.
Chapelle Saint-Quirin, à Vaudéville, 548.
Chapelle Saint-Remy, à Epinal, 22.
Chapelle du Saint-Sépulcre, à Epinal, 60, 700.
Chapelle Saint-Séverin, à Epinal, 37, 51.
Chapelle des Saints-Suffrages, à Epinal, 699.
Chapelle de la Sainte-Vierge, à Darnieulles, 366.
Chapitre Saint-Goëry, à Epinal, 3, 23, 43, 45, 63, 64, 66, 71, 84, 96, 114, 116, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 187, 188, 202, 409, 425, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 517, 549, 550, 698, 700, 711, 712, 713, 715, 719, 875, 898, 910.
Chapitre de Remiremont, 203, 206, 214, 505, 529, 530, 534, 541, 542, 668, 844, 863, 874, 876, 909.
Chevaliers de Malte, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 404, 701, 702, 723, 877.
Choiseul (de) Labaume, bailli d'Epinal, *émigré*, 105.

Claudel, Claude-Joseph, curé de Bouxières-aux-Chênes, près Nancy, *émigré*, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503.

Collège d'Epinal (*Voir* Jésuites).

Collinet, Pierre-Maurice, dit Lasalle-Chonville, commissaire national près le tribunal du district d'Epinal, *condamné*, 111, 118, 708, 709.

Compagnie des Prêtres, à Epinal, 398, 549, 700, 875.

Confrérie de la Conception, à Chaumousey, 867, 868, 869.

Confrérie des Morts, à Charmois-l'Orgueilleux, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331.

Confrérie des Morts, à Gigney, 525.

Confrérie des Morts, à Hadol, 681, 682.

Confrérie du Rosaire, à Archettes, 225.

Confrérie du Rosaire, à Gigney, 524, 532.

Confrérie du Rosaire, à Hadol, 683, 684.

Confrérie Saint-Gengoult, à Hadol, 685.

Confrérie Saint-Joseph, à Hadol, 209.

Confrérie Saint-Médard, à Gigney, 521, 522, 523.

Confrérie du Saint-Sacrement, à Epinal, 112, 113.

Confrérie du Saint-Sacrement, à Gigney, 836.

Confrérie du Saint-Sacrement, à Uxegney, 912.

Confrérie Saint-Sébastien, à Chaumousey, 348.

Congrégation (Religieuses de la), à Epinal, 39, 49, 56, 61, 69, 72, 80, 81, 82, 83, 365, 416, 835.

Cordeliers, à Neufchâteau, 200.

Coster, Victor-Paul, père *d'émigré*, à Epinal, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197.

Crosse du Chapitre, à Epinal, 2, 24.

Cure d'Arches, 210, 211, 212.

Cure d'Archettes, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 228, 229, 230.

Cure de La Chapelle-aux-Bois, 323.

Cure de Charmois-l'Orgueilleux, 324.

Cure du Clerjus, 359, 360, 361, 362.
Cure de Darnieulles, 363, 368, 369.
Cure de Deyvillers, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 396, 401.
Cure de Dogneville, 413, 414, 421, 422, 647.
Cure de Domèvre-sur-Avière, 876.
Cure de Dommartin-aux-Bois, 504.
Cure d'Epinal, 36, 62, 77, 166, 167, 168, 169, 415.
Cure de Gigney, 508, 518, 526, 527, 528, 834.
Cure de Girancourt, 535, 538, 540.
Cure de Girmont, 544, 546, 550, 642, 643.
Cure de Hadol, 669, 670, 671, 686.
Cure de Jeuxey, 707.
Cure de Longchamp, 716, 717, 831, 832.
Cure d'Oncourt, 842, 843.
Cure de Sercœur, 872, 873, 890, 893.
Cure de Thaon, 896, 897, 899, 900.
Cure (vicariat) d'Uriménil, 901, 902, 904, 905.
Cure d'Uxegney, 435, 908, 909, 912.
Cure de Xertigny, 967, 968, 978.

Domaine, 1, 203, 204, 207, 214, 544, 668, 687, 688, 689, 690, 906.
Doridant, Marguerite, née Vaudechamp, *émigrée*, 405.
Dubroux, Charles-Antoine, et son épouse, *émigrés*, 198.
Dupasquier de Dommartin, comte de Fontenoy, *émigré*, 319, 320, 321, 322, 969, 977.
Dupoirieux, Jean-Joseph, curé à Domèvre-sur-Durbion, *émigré*, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 506.

Ecole de la commune d'Uzemain, 919.
Ermitage d'Archettes, 226.
Ermitage de Cléba, 394.

Ermitage de Saint-Antoine, 13.
Ermitage de Sainte-Barbe, 11.
Ermitage de Saint-Michel, 12, 73.
Ermitage de Thiélouze, 918.

Fabrique de l'église d'Arches, 205.
Fabrique de l'église d'Archettes, 227.
Fabrique de l'église d'Aydoilles, 400, 721, 722.
Fabrique de l'église de Gigney, 367.
Fabrique de l'église de Golbey, 667.
Fabrique de l'église de Hadol, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680.
Fabrique de l'église de Longchamp, 815, 816, 817, 818, 966.
Fabrique de l'église de Raon-aux-Bois, 213.
Fabrique de l'église d'Uriménil, 903.
Fabrique de l'église d'Uxegney, 913.
Fabrique de l'église d'Uzemain-la-Rue, 917.
Fabrique de l'église de Xertigny, 976.
Féron, Louis, négociant, *émigré*, 106, 117.
Ferrette (de) Marie-Anne, chanoinesse à Epinal, *émigrée*, 99.
Fevrel (veuve Urbain), née Victoire Puis, rentière à Bruyères, *émigrée*, 107, 108, 109.
Finance, Charles-Nicolas, dit Boromé, *émigré*, 979.

Ganier, François-Joseph, prêtre *émigré*, 124.
Gérard, Quirin, de Sercœur, prêtre à Toul, *émigré*, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 891.
Gilles (veuve), née Julie Lalande, *émigrée*, 838.

Gournay-Raigecourt (de), Anne-Charlotte, chanoinesse de Remiremont, seigneur de Vaudéville, *émigrée*, 724, 725, 726, 727, 728, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965.

Habaumont (d'), Marie-Thérèse, née André, 406.

Havré (d'), comte de Fontenoy, *émigré*, 319, 320, 321, 322, 969, 977.

Hennezel (d'), Jean-Claude, curé de Xertigny, *émigré*, 970, 971, 972, 973, 974, 975.

Hopital d'Arches, 208.

Hopital Saint-Goëry, à Epinal, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131.

Hopital Saint-Maurice, à Epinal, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666.

Humbert, seigneur de Girecourt, 874.

Jésuites d'Epinal (collège), 17, 18, 19, 20, 21, 175, 403, 426, 436, 645, 833, 841, 870, 920.

Lasalle-Faucompierre, Stanislas-Goëry, à Epinal, *émigré*, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 644.

Launoy, François-Léonor, à Epinal, *émigré*, 172, 173, 174, 423, 710.

Mairie de Chaumousey, 370.
Mairie de Dompierre, 892.
Mairie de Saint-Arnould, 390, 391, 392.
Maitrise de l'école de Girancourt, 543.
Mathieu, Quirin, vicaire à Uzemain, *émigré*, 672.
Minimes d'Epinal, 6, 29, 55, 79, 85, 115, 120, 121, 122, 123, 189, 393, 713, 837,
Minimes de Notre-Dame de Consolation, à Epinal (la Vierge), 68, 74.
Montigny, Roch-Amable-Levisse, à Epinal, *émigré*, 97, 98.
Montmorillon (de), les héritiers, *émigrés*, 119.

Parisot, curé de Saint-Epvre, à Nancy, *émigré*, 103, 104.
Perrin, Jean-Baptiste-Nicolas, *émigré*, 170, 884.
Poirot, François, vicaire à Bruyères, *émigré*, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263.
Poirot, Joseph, vicaire à La Bresse, *émigré*, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318.
Poussot, Joseph, prêtre, *émigré*, 894, 895.
Prestimonie de Pierre Colin, 50.

Recommandise de Jeanne d'Agécourt (ou d'Agnécourt), 46.
Recommandise de Guillaume Bocdent (ou Villaume Badent), 66.
Recommandise de Cugnot de la Maix, 395.
Recommandise de Madame Félix, 4.
Recommandise de Richard Gussi, 5, 26.
Recommandise de Baudoin Karmann, 700.
Recommandise de Noblet, 15.
Recommandise d'Etienne Petitcuir, 32, 33, 34, 76.

Religieuses prêcheresses de Nancy, 519.
Roxard, Nicolas-Michel, conseiller au Parlement de Nancy, *émigré*, 100, 101, 102.

Secrète du Chapitre d'Epinal, 515, 911.
Secrète du Chapitre de Remiremont, 516.
Simon, François, curé de Sercœur, *émigré*, 889.

Tarillon, *émigré*, 424.

Valentin (les frères), *émigrés*, 190.
Vicariat d'Uriménil (*Voir* Cure d'Uriménil).
Vincent, *émigré*, 439.
Viot, Dominique, *condamné*, 437.

II. — TABLE DES NOMS DES ACQUÉREURS

L'orthographe des noms de personnes étant, parfois fantaisiste, dans les actes de vente, nous avons adopté, dans les cas douteux, celle qui nous paraissait la plus vraisemblable.

Les chiffres renvoient aux numéros des ventes d'immeubles du chapitre III.

Amet, Jean, cultivateur à Hadol, 684, 685.
Ancel, Jean-François-Louis), cultivateur à Vaudéville, 716, 818, 927, 944, 956, 961.
Ancel, Joseph, cultivateur à Vaudéville, 942, 948.
André, Sébastien, cultivateur à Vaudéville, 943.
Andreu, Jean-Baptiste, d'Epinal, 441, 443.
Antoine, Joseph, professeur au collège d'Epinal, 44, 84.
Arnould, Gaspard, cultivateur à Longchamp, 746, 754, 777, 803.
Aubertin, Joseph, cultivateur à Girancourt, 533, 536.
Aubry, Jean, greffier de la municipalité de Vaudéville, 938

Bagard, Antoine, d'Archettes, 222.
Balland, Quirin, cultivateur à Deyvillers, 395.
Bannerot, Nicolas, aubergiste à Hadol, 681.
Barbier, Jean, négociant à Epinal, 134.
Bardin, Jean-Baptiste, meunier à Deyvillers, 953.
Barroué, Jean-Baptiste, tissier à Epinal, 69.
Bastien, Joseph, cultivateur à Dogneville, 411, 413.
Bastien, Joseph, cultivateur à Jeuxey, 695, 706.
Bastien, Sébastien, ancien procureur à Epinal, 906.
Baudouin, Dominique, cultivateur à Dommartin, 460.
Baudouin, François, manœuvre à Uzemain, 688.

Baudouin, Nicolas et Joseph, de Xertigny, 968.
Baudouin (veuve), née Catherine Blaise, d'Uriménil, 903.
Bédel, Jean-Joseph, officier d'artillerie, professeur à l'école centrale, à Epinal, 108, 979.
Bédon, Dominique, cultivateur à Dogneville, 411, 412, 921.
Bédon, Jean-Dominique, cultivateur à Deyvillers, 373, 387, 395.
Bédon, Quirin, cultivateur à Longchamp, 716, 774, 782, 792, 801, 810, 811.
Bergé, Jacques-Joseph, d'Epinal, 116.
Bergé, Nicolas-Théodore, juge de paix à Epinal, 100, 426.
Bergist, Gaspard, cultivateur à Girmont, 557, 637.
Bergist, Jean-Baptiste, cultivateur à Girmont, 579.
Bergist, Joseph, cultivateur à Girmont, 552, 557, 572, 582, 587.
Berher, Joseph, d'Epinal, 101, 946.
Bernard, Claude-Joseph, cultivateur à Girancourt, 440, 492, 538.
Bernard, Léopold, maréchal-ferrant à Longchamp, 798.
Bertelot, Nicolas, marchand à Epinal, 55, 85, 728, 730, 747, 785, 794, 797, 808, 821, 886, 965, 966.
Beurton, François, d'Epinal, 76.
Biard, André, négociant à Epinal, 507, 610, 882, 941, 955.
Bigel, Joseph-Benoit, greffier en chef du ci-devant bailliage d'Epinal, 335.
Billot, Charles-Emmanuel, père, d'Epinal, 64, 378, 383, 392, 395.
Billot, François, fils, négociant à Epinal, 64, 109, 132, 147, 350, 402, 507, 667, 844, 890.
Blaise, Claude, manœuvre à Deyvillers, 388.
Bled, François, cultivateur à Epinal, 23.
Bled, Joseph, d'Archettes, 220, 225.
Boecklin (de), Françoise, chanoinesse à Epinal, 184.
Boiteux, Jean-Eve, manœuvre à Chavelot, 629.
Bombard, François, cultivateur à Girmont, 602.
Bombard, Jean-Joseph, cultivateur à Girmont, 546, 603, 621, 641.
Bonnet, Jean-Baptiste, négociant à Epinal, 23, 86, 165, 536.
Bontemps, Claude, cultivateur à Dogneville, 723, 877.

Bontemps, Thomas, meunier à Girmont, 548.
Boulay, Antoine, de Renaufief, 82.
Boulay, Dominique, de Chaumousey, 345.
Bourdon, Louis-Ignace, cultivateur à Epinal, 155.
Bourdon, Pierre, cultivateur à Epinal, 41, 59.
Bourgaut, Claude, d'Epinal, 27.
Bourion, Antoine, cultivateur à Deyvillers, 375, 390, 395, 401, 763, 876, 881.
Bourion, Georges, cultivateur à Deyvillers, 707.
Bourion, Jean, de Deyvillers, 384, 398.
Bourion, Jean-Antoine, d'Epinal, 169, 894.
Boyé, Augustin, tanneur à Epinal, 140.
Boyé, Nicolas, tanneur à Epinal, 25, 40, 89, 837.
Bréchin, Jacques, d'Epinal, 201.
Breton, Joseph, manœuvre à Longchamp, 958.
Breton, Remy, cultivateur à La Chapelle-aux-Bois, 319.
Briqué, Jérôme, de Domèvre-sur-Avière, 435.
Briquel, Joseph, négociant à Epinal, 139.
Brocard, Nicolas-Maurice, aubergiste à Epinal, 156, 517, 519, 520, 701, 719, 720, 907.
Brocard, Nicolas-Sébastien, négociant à Epinal, 87, 138, 141, 153, 522.
Brouillet, Antoine, cultivateur à Girmont, 596, 623, 632.
Bruillard, Maurice, juge au tribunal du district d'Epinal, 416.
Buffet, Claude-Joseph, d'Epinal, 200.
Burnel, Nicolas, tourneur à Epinal, 84.

Carer, Jean-Jacques, maître de la poste aux chevaux d'Epinal, 60, 889.
Carnet, Claude, maréchal à Epinal, 162.
Cauvé, François, cultivateur à Hadol, 678, 686.
Chanot, Denis, de Chaumousey, 336.
Chardot, Quirin, meunier à Oncourt, 841, 842.
Charles, Jacques, cultivateur à Renaufief, 847.
Charles, Nicolas, cultivateur à Renaufief, 846.

Charotte, Léopold, père, d'Epinal, 532, 644.
Charton, Jean-Georges, d'Epinal, 58.
Charton, Nicolas, cultivateur à Xertigny, 688.
Charton, Pierre, d'Epinal, 20.
Chassard, Dominique, cultivateur à La Chapelle-aux-Bois, 351.
Chassard, Jean, cultivateur au Roulon, 855, 856, 862.
Chatelain, Jacques, de Domèvre-sur-Avière, 431.
Chenix, Dominique-François, bibliothécaire de l'école centrale, à Epinal, 369.
Choffé, Joseph, cultivateur à Jeuxey, 371, 376, 379, 700.
Cholez, Antoine, aubergiste et greffier de la municipalité, à Xertigny, 969, 971, 976.
Claudel, Etienne, cultivateur à Thunimont, 325, 328, 329, 330.
Claudel, François, cultivateur à Darnieulles, 365, 366.
Claudel, Joseph, entrepreneur à Epinal, 80.
Claudin, François, manœuvre à Vaudéville, 883.
Clément, Jean-Pierre, négociant à Epinal, 143, 211, 536, 655, 899.
Cléver, Charles, cultivateur à Epinal, 23, 42, 362, 365, 663, 698, 719, 720, 833, 839, 876, 897, 907, 909.
Colin, Etienne, cultivateur à Dogneville, 413.
Colin, Jean, cultivateur à Longchamp, 752, 788, 805.
Colin, Jean-Del, manœuvre à Renaufief, 848.
Colin, Jean-Joseph, manœuvre à La Baffe, 238, 282, 317.
Colin, Joseph, cultivateur à Girmont, 608.
Colin, Nicolas, cultivateur à Adoncourt, 487, 498, 504, 505.
Colin, Nicolas, cultivateur à Dogneville, 413.
Colin, Nicolas, cultivateur à Girancourt, 353, 355, 534, 535, 540, 541.
Colin, Nicolas, cultivateur à Jeuxey, 371, 376, 379, 691, 700.
Collenne, Sébastien, cultivateur à Epinal, 135, 653.
Collinet-Lasalle, d'Epinal, 697.
Conraud, Barthélémy, de Charmois-devant-Bruyères, 242, 264, 270, 286, 306, 313.
Conraud, Nicolas, cultivateur à Dogneville, 409, 412.
Contaut, François, cultivateur à Fomerey, 509.

Contaut, Joseph, cultivateur à Darnieulles, 365, 366, 370.
Contaut, Nicolas, cultivateur à Girmont, 609, 633.
Conty, François, de Hadol, 670.
Conty, Joseph, cultivateur à Hadol, 676, 683.
Cornement, Claude, cultivateur à Domèvre-sur-Avière, 529.
Cornuber, Christophe, manœuvre au Roulon, 860.
Cossin, Nicolas, cultivateur à Adoncourt, 493.
Cottard, Jean-Baptiste, propriétaire à Epinal, 47, 72, 202.
Cottel, Charles, cultivateur à Archettes, 217, 221, 227.
Couad, Denis, d'Arches, 221.
Coulon, Jean-Baptiste, d'Epinal, 246, 253.
Courtois, Antoine, cultivateur à Archettes, 230.
Courtois, Jean-Nicolas, cultivateur à Archettes, 221, 227.

Darvo, Jean-Nicolas, cultivateur à Golbey, 661.
David, Jean-Claude, d'Epinal, 508, 872, 873.
Daviler (veuve), née Anne-Catherine Vauthier, de Charmois-l'Orgueilleux, 331.
Daviller, Jean, charron à Thaon, 631.
Davillers, Joseph, de Dogneville, 411.
Deblaye, François, d'Epinal, 429.
Deblaye, Nicolas, cultivateur à Darnieulles, 365, 366.
Deblaye, Sébastien, d'Epinal, 21, 49, 60.
Delaporte, Joseph, cultivateur à Arches, 206, 209, 210.
Delpierre, Jean, cultivateur à Dommartin-aux-Bois, 355, 455, 462, 504, 505, 540, 541.
Demange, Charles, cultivateur à Girmont, 553.
Demange, Louis-Dominique, boulanger à Epinal, 105.
Demange (veuve), Dominique, née Marie-Anne Bled, de Jeuxey, 700.
Demange (veuve), née Anne-Apvone Marcot, de Longchamp, 737, 799.
Demangeon, Georges, cultivateur à Girmont, 634.
Demangeon, Sébastien, cultivateur à Sercœur, 874.
Démarne, Claude, cultivateur à Epinal, 131.

Demenge, Claude et Pierre, cultivateurs à Mossoux, 215.
Demenge, Nicolas, cultivateur à Mossoux, 215, 219, 223.
Denis, Christophe, notaire, secrétaire général du département des Vosges à Epinal, 3, 98, 159, 416, 591, 869.
Désaunets, Jacques, cultivateur à La Chapelle-aux-Bois, 322, 323.
Deschasaux, François-Hyacinthe, cordonnier à Xertigny, 974.
Desmarne, Jean-Joseph, pompier à Epinal, 15.
Desmarne, Pierre, cultivateur à Epinal, 42.
Didelot, Claude, cultivateur à Renaufief, 853, 859.
Didier, Nicolas et Joseph, cultivateurs à Xertigny, 968.
Dieudonné, Charles, d'Epinal, 119, 871.
Dobbelstein (de), Julie, chanoinesse à Epinal, 185.
Dolvet (veuve), Félix, née Catherine Molet, d'Epinal, 171.
Donville, Pierre-Antoine-Leroux, ancien maire royal d'Epinal, 1, 3 (art. 4), 23, 35, 36, 42, 46, 66, 365, 391, 536, 547, 692, 698, 714, 719, 720, 833, 839, 876, 897, 907, 909.
Dorin, Georges, cultivateur à Epinal, 415.
Drouin, Sébastien, d'Epinal, 70, 418.
Dubois, Antoine, cultivateur à Girmont, 559.
Duchêne, Jean-Joseph, cultivateur à Adoncourt, 453, 477, 483.
Dufestel, Jacques-Dorothé, fabricant de papier à Epinal, 67, 119, 326, 441, 443, 449, 457, 466, 722, 731, 739, 743, 832, 884, 960, 964.
Duhan (de), Catherine, chanoinesse à Epinal, 181.
Duhan (de) de Brunier, Charlotte-Félicité, chanoinesse à Epinal, 183.
Duhoux, Charles, de Jeuxey, 696.
Duhoux, Georges, de Besonfosse, 512.
Duhoux-Vioménil (veuve), née Henriette Saint-Privé, d'Epinal, 198.
Dumont, Claude-Joseph, cultivateur à Xertigny, 977.
Dupoirieux, Claude-Joseph, cultivateur à Dommartin, 452.
Dupoirieux, Dominique, cultivateur à Dommartin, 467, 469, 506.

Duprey, Jean, cultivateur à Charmois-devant-Bruyères, 276, 278, 283, 303, 312.
Duprey, Nicolas, de La Baffe, 316.
Duriot, Hubert, cordonnier à Epinal, 90.
Durupt, Jean, cultivateur à La Chapelle-aux-Bois, 351.

Epinal (la municipalité), 45, 188.
Etienne, Charles, boulanger à Epinal, 83.
Etienne, Joseph, cultivateur à Adoncourt, 481, 503.
Etienne, Nicolas, cultivateur à Girmont, 636, 644.
Etienne, Quirin, d'Aydoilles, 711.
Etienne (veuve), née Barbe Plaisance, d'Adoncourt, 497.
Eve, Nicolas, de Hadol, 672.

Falque, François, curé de Hadol, 671.
Faron, Antoine, manœuvre à Vaudéville, 926.
Ferry, Joseph, manœuvre au Roulon, 861.
Fève, Augustin, de Sanchey, 868.
Fèvre, Nicolas-Humbert, charpentier à Archettes, 216, 225.
Fèvre (veuve), Dominique, née Jeanne Ferry, d'Archettes, 214.
Flavigny (de), Bernardine, chanoinesse à Epinal, 182.
Fleurand, juge de paix à Xertigny, 967.
Florentin, Charles, charron à Epinal, 93.
Foinant, Jean-Gaspard, chamoiseur à Epinal, 74.
Forfelier, Dominique, de Girancourt, 343.
Fournier, Joseph, d'Archettes, 236, 243, 263, 269, 309, 310.
François, Jacques, de Jeuxey, 380.
François (de Neufchâteau), commissaire du directoire exécutif du département à Epinal, 405.
François, Nicolas, cultivateur à Hadol, 682.
Fremiot, Jacques, de Dogneville, 411.

Gaillot, Nicolas-George, cultivateur à Domèvre-sur-Avière, 425.
Ganier, François, maire à Wische, 124.
Garion, Nicolas, cultivateur à Hadol, 679.

Garnier, François, de la Grande Failloux (Jeuxey), 51, 53.
Garnier, Joseph, de Domèvre-sur-Avière, 427, 433, 434.
Garnier, Simon-Alexandre, cultivateur à Chaumousey, 337, 338.
Gauthier, Nicolas-Joseph, de Chaumousey, 339.
Géhin, Christophe-Nicolas, d'Epinal, 197.
Genay, Jean-Gorgon, curé à Deyvillers, 372, 375, 389, 395, 396.
Génin, Claude, cultivateur à Epinal, 362.
Georges, Claude, manœuvre à Xertigny, 973.
Gérard, Nicolas, chapelier à Epinal, 115.
Gérardot, Gaspard, tanneur à Epinal, 161.
Germain, Joseph, cultivateur à Dogneville, 411, 412.
Gillot, Jean-Nicolas, cultivateur à Dogneville, 412, 413.
Gley, Alexandre, professeur à l'école centrale à Epinal, 175.
Goery, Jacques, cordonnier à Epinal, 79.
Gourcy (de), Elisabeth-Charlotte, chanoinesse à Epinal, 179.
Goux, Philibert, directeur de la manufacture de la Chaudeau, 359.
Grallet, Nicolas, cultivateur à Gigney, 532.
Grandemange, André, cultivateur à Arches, 209, 210.
Grandemange, Dominique, de Gigney, 531.
Grandemange, Jean-Nicolas, cultivateur à Renaufief, 851, 859.
Grandjacquot, Joseph, tailleur d'habits à Longchamp, 736, 779, 796, 813, 829, 929, 958.
Grandjacquot, Quirin, cultivateur à Longchamp, 753, 778, 813.
Grandmaire, Claude-Joseph, commissaire du directoire de la commune de Girancourt, 356, 542.
Grandpierre, Joseph, cultivateur à Arches, 206, 209, 210, 212.
Graugell, Laurent, cultivateur à Epinal, 362.
Gremillet, Jean, cultivateur à Hadol, 680.
Grison, Humbert, d'Aydoilles, 721.
Grolet, Benoît, scieur de long à Hadol, 674, 686.
Groscolas, François, d'Epinal, 61.
Grosjean, Claude-Nicolas, cultivateur à Dommartin-aux-Bois, 450, 456, 463, 471, 476.
Grosjean, Jean-François, cultivateur à Dommartin-aux-Bois, 468.
Grosjean, Martin, cultivateur à Dommartin-aux-Bois, 459.

Guéricolas, Jean-Joseph, de Chaumousey, 348.
Guérin, Claude, de Remiremont, 350, 890.
Guerre, Jean-Remy, cultivateur à Longchamp, 802.
Guéry, Nicolas, avoué à Epinal, 2, 97, 118, 126, 872, 873, 888.
Guidat, Jean-Georges, cultivateur à Aydoilles, 4.
Guilgot, Jean-Joseph, arpenteur à Epinal, 5.
Guilgot, Pierre, maire à Epinal, 350, 892.
Guilgot, Pierre, négociant à Epinal, 350, 732, 745, 755, 790, 800, 890.
Guyot, Dominique, cultivateur à Chaumousey, 337, 338.

Haillant, Joseph, d'Uriménil, 901, 902.
Hanzo, Joseph, tailleur d'habits à Epinal, 77.
Haumonté, Nicolas-Etienne, de Dogneville, 411, 568.
Haustète, François, de Chavelot, 358, 428, 432, 646, 699.
Haustète, Jean, d'Epinal, 664.
Haustète, Jean-Pierre, de Chavelot, 358, 407, 699.
Haustète, Joseph, cultivateur à Chavelot, 705.
Henry, Jean, cultivateur à Epinal, 68.
Henry, Jean-Baptiste, de Chaumousey, 339.
Hilaire, Michel, cultivateur à Epinal, 47, 62, 64, 701, 702, 758, 760.
Hirmette, François, marchand à Epinal, 91, 92.
Hirmette, Pierre, marchand à Epinal, 113, 404, 769.
Hoener, Jean, imprimeur du département à Epinal, 357.
Houillon, François, de Thiélouze, 444, 446.
Houot, François, cultivateur à Girmont, 551, 555, 566, 581, 584, 599, 601, 611, 618.
Houot, Joseph, cultivateur à Aydoilles, 928, 932, 936, 940, 950.
Houot, Joseph, de Chaumousey, 340.
Huguenin, Jean-Baptiste, de Charmois-l'Orgueuilleux, 324.
Huguenin, Joseph, de Dogneville, 411.
Humbert, Etienne, cultivateur à Gigney, 516.
Humbert, Georges, boulanger à Epinal, 57.
Hummer, Joseph, tailleur d'habits à Epinal, 104.
Husson, François, boucher à Epinal, 199.

Jacob, Abraham, négociant à Rambervillers, 895.
Jacquel, Joseph, d'Epinal, 386.
Jacquemin, Jean-Dominique, cultivateur à La Baffe. 247, 249, 290, 293, 295, 298, 304, 308, 316.
Jacquemin, Joseph, négociant à Epinal, 23, 50, 130.
Jacquemin, Louis, tanneur à Epinal, 193.
Jacquemin, Nicolas, boulanger à Epinal, 163.
Jacquemin, Pierre, cultivateur à La Baffe, 231, 252, 259, 302.
Jacquet, Pierre, maître de forges aux Forges, 120, 121, 122, 123, 189, 916.
Jacquot, Claude, cultivateur à Epinal, 23.
Jacquot, Jean-Joseph, manœuvre à Longchamp, 748, 761, 789, 957, 958.
Jacquot, Pierre, juge au tribunal du district d'Epinal, 103.
Jacquot, Romary, cultivateur à Vaudéville, 724, 880, 885, 924, 931.
Jardon, Dominique, de Chantraine, 352.
Jeandat, Claude-Antoine, de Girmont, 643.
Jeandidier, Nicolas, d'Epinal, 26.
Jeanmaire, François, cultivateur à Xertigny, 970, 972, 978.
Jeannot, Anne, veuve de Mathieu Bonnet, marchand à Epinal, 33.
Jeannot, Jean-Nicolas, cultivateur à Uzemain-la-Rue, 917.
Jeanpierre, François, cultivateur à Gigney, 516.
Jeanvoine, Sébastien, cultivateur à Girmont, 597, 605, 606, 614, 638.
Jeuxey (la municipalité), 689, 690.
Julien, Antoine, vitrier à Epinal, 8, 22, 81.

Kéringer, Joseph, chef de bureau au département des Vosges à Epinal, 229, 893.

Lacroix, Brice, de Thaon, 363.
Lagarde, Pierre, meunier à Jeuxey, 700, 706.
Lallemand, Jean-Baptiste, de Mossoux, 224.
Lallemand, Louis, cordonnier à Epinal, 704.
Lamarche, Eloi-Antoine, abbé à Epinal, 48.

Lambert, Antoine, huissier à Epinal, 920, 925.
Lambis, Claude, scieur de long à Dogneville, 420.
Lamiche, Pierre-Alexandre, d'Epinal, 128.
Laporte, Jacques, d'Epinal, 20.
Larue, Charles, l'aîné, négociant à Epinal, 406, 567, 571, 575, 580, 585, 589, 654.
Larue (veuve), née Marie-Jeanne Desjardin, d'Epinal, 403, 417, 419, 578, 593, 604, 612, 619, 622, 624, 635, 733, 740, 744, 749, 765, 771, 780, 819, 823, 826, 830, 836, 870, 875, 916.
Laurent, François, de Dogneville, 411.
Laurent, Jean, de Deyvillers, 394, 957, 958.
Laurent, Joseph, cultivateur à Dogneville, 411, 413.
Laurent, Joseph, négociant à Epinal, 145.
Laurent, Nicolas, cultivateur à Dogneville, 412, 422, 562.
Laurent, Nicolas, de Remiremont, 350.
Laurent (veuve), née Anne Membré, cultivatrice à Dogneville, 410, 413.
Lazare, Michel, négociant à Charmes, 838.
Leblanc, Charles, d'Eclaron (Haute-Marne), 864.
Lec, Georges, cultivateur à Uxegney, 911.
Lec, Nicolas, cultivateur à Uxegney, 911.
Lecoanet, Jean-Nicolas, de Pouxeux, 205.
Lefebvre, Jean et Nicolas, d'Archettes, 221.
Legros, François, marchand chandelier à Epinal, 19.
Legros, Nicolas, d'Epinal, 197.
Lemaire, Jean-Baptiste, meunier à Deyvillers, 947, 951, 957, 958.
Lendormy, Pierre, de Chaumousey, 341.
Léonard, Jean-Baptiste, d'Epinal, 12, 73.
Lereboullet, Joseph, employé au bureau du directeur de l'enregistrement et des domaines à Epinal, 178.
Leroi, Joseph, cultivateur à La Chapelle-aux-Bois, 351.
Leroy, Jean-Baptiste, de Girancourt, 538.
Leroy, Jean-Jacques, d'Epinal, 713, 816.
Leroy (veuve), Joseph, du Roulon, 857.

Lervat, François Alexis, cultivateur à Archettes, 218, 221.
Lesergent, Jean-François, d'Aydoilles, 399, 712, 718.
Leval, Jean-Georges, cultivateur à Darnieulles, 365, 367.
Lévi, Baruch, négociant à Rambervillers, 895.
Lhote, François, cultivateur et maître de poste à Darnieulles, 364, 365, 366, 368, 510, 530, 698, 843.
Lhote, Jérôme, cultivateur à Darnieulles, 365.
Lhuillier, Joseph, boulanger à Epinal, 437, 438, 439.
Logelin, Dominique, tanneur à Epinal, 96, 191, 652, 657, 662.
Logelin, Louis-François, le jeune, aubergiste à Epinal, 107, 699, 898.
Lombard, aîné, d'Epinal, 23.
Losseroy, Jean-Joseph, cultivateur à Dommartin-aux-Bois, 440.
Louis, Claude, concierge de l'Administration centrale du département à Epinal, 543.
Loyal, Antoine-Dieudonné, d'Epinal, 11, 125, 441, 443, 518, 523, 527, 528, 536.
Luc, François, cultivateur à Dogneville, 598, 613.

Mahalin, Joseph, aubergiste à Epinal, 186.
Maitre, Georges, voiturier à Epinal, 149, 666.
Maldamé, Charles, négociant à Epinal, 403, 417, 419, 561, 565, 567, 571, 575, 578, 580, 585, 589, 593, 600, 604, 607, 612, 617, 619, 622, 624, 626, 635, 642, 719, 720, 733, 740, 744, 749, 750, 765, 771, 780, 819, 823, 826, 830, 836, 870, 875, 876, 916.
Mandet, Joseph, scieur de long à Longchamp, 814, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830.
Mandet, Pierre, scieur de long à Longchamp, 741, 762, 787, 825, 959.
Mandra, Gauzelin, charpentier à Girmont, 620.
Mandra, Joseph-Nicolas, cultivateur à Longchamp, 778, 811, 828.
Mangeot, Jean-Nicolas, cultivateur à Longchamp, 717, 729, 738, 742, 751, 764, 775, 784, 791, 806, 815, 820, 822, 876.
Mangeot, Joseph, cultivateur à Longchamp, 773.
Mangeot, Valbert, cultivateur à Longchamp, 812.

Mangin, Dominique, cultivateur à Adoncourt, 485.
Mangin, François, cultivateur à Darnieulles, 365, 367.
Mangin, François, sellier à Epinal, 31, 148, 154.
Mangin, Joseph, cultivateur à Darnieulles, 365.
Mansuy, Pierre, aubergiste à Epinal, 164.
Marchal, Jean-Nicolas, juge de paix à Longchamp, 715, 725, 726, 727, 735, 759, 770, 772, 781, 783, 807, 810, 817.
Marchand, Alexis, meunier à Uzemain-la-Rue, 354.
Marchand, François, aubergiste à Epinal, 133.
Mareine, Léon, notaire à Epinal, 212.
Marotel, Hubert, cultivateur à Chaumousey, 338.
Martelot, Dominique, cultivateur à Chaumousey, 333.
Martin, Jean, manœuvre à Deyvillers, 388.
Martin, Nicolas, cultivateur à Renaufief, 845.
Marulaz, Nicolas, négociant à Epinal, 843.
Mathieu, Charles, cultivateur à Deyvillers, 381, 393, 395.
Mathieu, Jean, cultivateur à Deyvillers, 395, 947, 957, 958.
Mathieu, Jean, carrier à Dogneville, 757, 768.
Mathieu, Léopold, curé à Jeuxey, 766.
Mathieu, Louis, de Hadol, 672.
Mathieu, Nicolas, manœuvre à Domèvre-sur-Durbion, 935.
Mathis, Nicolas, cultivateur à Adoncourt, 500.
Mauljean, Jean-Baptiste, cultivateur à Mazelay, 834, 835.
Maurel, Joseph, négociant à Epinal, 102.
Médy, Jean-Claude, cultivateur à La Baffe, 258, 265, 284, 305.
Mentrel, Joseph, cultivateur au Roulon, 856.
Mentrel, Nicolas, cultivateur à Jeuxey, 694.
Mercier, Nicolas, maréchal-ferrant à Xertigny, 968.
Michel, Jean, d'Epinal, 18.
Michel, Joseph, cultivateur à Adoncourt, 482, 484, 486, 490, 491, 494, 496, 499, 502.
Miquel, Claude-François, juge au tribunal du district d'Epinal, 6, 7, 9, 414, 536.
Moinel, François, de Chavelot, 358.
Moinel, Joseph, cultivateur à Chavelot, 630.

Moinel, Joseph, cultivateur à Golbey, 645.
Moinel, Nicolas, cultivateur à Golbey, 650.
Monchablon, Charles, tailleur d'habits à Epinal, 23, 75, 78.
Montes, Georges, scieur de long à Dogneville, 408, 418, 563.
Morel, Charles, cultivateur à Golbey, 647, 649, 660, 913.
Morel, Dominique, serrurier à Epinal, 166.
Morel, Georges, d'Avière, 203, 208, 346, 347, 511, 514, 515, 908, 911.
Morel, Jean-François, de Golbey, 430.
Morel, Pierre-Alexandre, cultivateur à Chaumousey, 338, 342.
Mougeot, Joseph, huissier au ci-devant bailliage d'Epinal, 45, 52, 54.
Mougin, Jean, officier de santé à Charmois-l'Orgueilleux, 327.
Munier, Nicolas, de Chaumousey, 340, 352.

Nicolas, François, chapelier à Epinal, 91, 92, 404.
Noel, Augustin, cultivateur à Hadol, 677.
Noel, Jean-Joseph, entrepreneur à Epinal, 14.
Nouzé, Claude, cultivateur au Roulon, 857.

Ohmer, Jean-Michel, sellier à Epinal, 168.
Olry, Jean-Georges, cultivateur à Arches, 209, 210.
Ouger, Joseph, de Hadol, 673.

Padox, Antoine, manœuvre à Dogneville, 556, 562.
Parisot, Jean-Dominique, d'Epinal, 20, 37.
Parisot, Nicolas, de Deyvillers, 374.
Parisot, Nicolas, boulanger à Epinal, 892.
Parisot, Nicolas, de Domèvre-sur-Avière, 433, 434.
Parisot (veuve), née Marguerite Brocard, de Dogneville, 411.
Parvé, Dominique, marchand à Epinal, 39, 88, 701.
Parvé, François, marchand-cirier à Epinal, 872.
Paxion, François, cultivateur à Vaudéville, 945, 952.
Paxion, Jean-Joseph, cultivateur à Epinal, 167, 878, 887, 962.
Paysal, Jean-Baptiste, négociant à Epinal, 734, 767, 776, 795,

809, 824, 831, 879, 922, 923, 930, 933, 934, 937, 939, 954, 963.

Pellet, Jean-Joseph, négociant à Epinal, 17, 23, 117, 127, 513, 515, 865, 879, 910, 922, 930, 933, 934, 937, 939, 954, 963.

Pensée, Jean-Joseph, d'Epinal, 867.

Pernot, Joseph, cultivateur à La Baffe, 240, 271.

Pernot, Noël-Antoine, d'Epinal, 708, 709.

Péroux, Jean-Baptiste, traiteur à Epinal, 80, 693, 699.

Perrard, Georges, cultivateur à Girancourt, 353, 355, 504, 505, 534, 535, 540, 541.

Perrin, Claude, berger à Girmont, 576.

Perrin, Dominique, charpentier à Longchamp, 786.

Perrin, Jacques, juge au tribunal civil à Epinal, 900.

Perrin, Jacques, cultivateur à Hadol, 687.

Perrin, Jean-Baptiste, cultivateur à Epinal, 23, 42, 47, 71, 536, 545, 549, 698, 907, 909.

Perrin, Joseph, cultivateur à Thaon, 891.

Perrin, Nicolas-Joseph, cultivateur à Aydoilles, 949.

Perry, Claude-Joseph, de Mazelay, 834.

Perry, Georges, cultivateur à Girmont, 569, 573, 577.

Perry, Jean-Nicolas, de Hadol, 672.

Petot, Charles, tanneur à Epinal, 23, 63.

Petot, Nicolas-Joseph, cultivateur à Uriménil, 905.

Peudefer, Charles-Ambroise, notaire à Epinal, 23, 157.

Peureux, Jean, cultivateur à La Chapelle-aux-Bois, 351, 904.

Peutot, Jean-Joseph, cultivateur à Dommartin-aux-Bois, 353, 454, 474, 478, 480.

Philippe, Pierre, dit Saint-Père, d'Epinal, 65.

Picot, Jean-Claude, cultivateur à Epinal, 436.

Pierrot, Gaspard, orfèvre à Epinal, 110, 129, 321.

Pivel, Etienne, cultivateur à La Baffe, 274, 288.

Poinsignon, Marie-Claude, rentière à Epinal, 170.

Poirot, Charles, cultivateur à La Baffe, 233, 237, 239, 241, 245, 251, 255, 256, 261, 275.

Poirot, Jean-François, cultivateur à La Baffe, 280, 299, 301.

Poirot, Jean-Nicolas, meunier à La Baffe, 232, 235, 244, 248, 254, 257, 260, 268, 272, 281, 289, 291, 292, 311.
Poirot, Jean-Nicolas, l'aîné, cultivateur à Girancourt, 344, 533, 534, 535, 536.
Poirot, Jean-Nicolas, le jeune, cultivateur à Girancourt, 534, 535.
Poirot, Joseph, cultivateur à La Baffe, 234, 262.
Poirot, Joseph, maréchal-ferrant à Chaumousey, 349.
Poirot, Marie-Anne, de La Baffe, 250, 255.
Poirot, Maurice, cultivateur au Clerjus, 320, 359, 361.
Pommery, Nicolas, d'Epinal, 13.
Prévot, Jean, agent municipal à Dignonville, 405.
Prévot, Joseph, cultivateur à Dogneville, 411, 413, 416, 424, 756.

Quinot, Hubert, cultivateur à Golbey, 659.

Raguel, André, notaire à Charmes, 838.
Réglon, Sébastien, aubergiste à Epinal, 152, 158, 665.
Remy, Alexis, cultivateur à Girmont, 592.
Remy, Vincent, cultivateur à Dogneville, 412, 416, 422.
Renard, Jean-Gabriel, cultivateur à Renaufief, 854.
Renard, Joseph, cultivateur à Renaufief, 848.
Richard, Joseph, cultivateur à Chavelot, 651.
Rivot, Jean-Joseph, cultivateur à La Baffe, 266, 273.
Rivot, Valbert, de La Neuveville-devant-Bruyères, 43.
Robillot, Christophe, inspecteur des contributions à Epinal, 531.
Robin, Félix, de Jarménil, 12, 73.
Robinet, Nicolas, marchand à Epinal, 29.
Roger, Etienne, cultivateur à Epinal, 192, 365, 385, 648, 698, 719, 720, 876, 897, 907, 909.
Roguet, Fleurent, cultivateur à Deyvillers, 377, 382, 395.
Roussel, Pierre-Joseph, homme de loi à Epinal, 32.
Roy, Joseph, cultivateur au Roulon, 855, 856, 862, 919.
Roy, Pierre-Fourrier, de Chaumousey, 348.
Rozières (de), Jeanne-Thérèse, d'Epinal, 172, 173, 174, 423, 710.

Rozières (de), Léopold, d'Epinal, 41.

Salmon, Joseph, cultivateur à Darnieulles, 365.
Salmon, Joseph, cultivateur à Dommartin-aux-Bois, 461, 465.
Salmon, Joseph, cultivateur à Golbey, 656.
Salmon, Martin, cultivateur à Dommartin-aux-Bois, 445, 448, 458.
Saulnier, François, maire à Girancourt, 533, 536.
Saulnier, Gérôme, de Girancourt, 533, 536.
Saulnier, Jean-Chrysostôme, de Girancourt, 533, 536.
Saulnier, Nicolas, de Girancourt, 537.
Sautré, Nicolas, maître de forges à Rambervillers, 194, 195, 196, 893.
Schawembourg (de), Henriette, chanoinesse à Epinal, 180.
Serrier, Jean-Joseph, cultivateur à Girmont, 627, 640.
Séverin, Dominique, serrurier à Epinal, 34.
Silvestre, Elisabeth et Antoine, d'Archettes, 230.
Silvestre, Toussaint, curé d'Archettes, 221.
Somme, Nicolas, aubergiste à Epinal, 136.

Tachet, Denis, cultivateur à Girmont, 550, 554, 588, 595, 615, 628.
Tachet, Jean-Nicolas, cultivateur à Girancourt, 534, 535.
Tachet, Nicolas, cultivateur à Adoncourt, 501.
Thaon (la municipalité), 896.
Thiébert, Alexis, boulanger à Epinal, 146.
Thiéry, Jean-François, juge au tribunal du district d'Epinal, 99, 176, 187, 515, 544, 549, 669.
Thiéry, Jean-Joseph, cultivateur à Epinal, 23, 94, 132, 364, 365, 545, 658, 667, 668, 698, 703, 719, 720, 833, 839, 841, 876, 897, 907, 909.
Thiéry, Jean-Louis, instituteur à Arches, 213.
Thiéry, Pierre, maréchal-ferrant à Epinal, 112.
Thiriat, Claude, de Deyvillers, 397.

Thiriat, Dominique, cultivateur à Deyvillers, 395.
Thiriet, François, de Remiremont, 359, 892.
Thomas, Claude, cultivateur à Chaumousey, 338.
Thomas, Joseph, de Chaumousey, 345.
Thomas, Joseph, cultivateur à Renaufief, 850, 912.
Thouillot, Bazile, d'Uxegney, 914.
Thouvenot, Françoise, de Dogneville, 411.
Thouvenot, Nicolas, cultivateur à Deyvillers, 395.
Tihay, Jean-Hubert, cultivateur à Epinal, 24.
Toussaint, Antoine, d'Epinal, 30.
Trousset, Sébastien, employé à la régie de l'enregistrement et des domaines à Epinal, 177.

Urion, Claude-Antoine, curé à Longchamp, 716.

Vagney, François-Mansuy, d'Epinal, 56, 126, 701.
Vagney, Jean, tonnelier à Epinal, 651.
Vagney, Joseph, d'Epinal, 10.
Vaillant, Dominique, marchand à Epinal, 226, 228, 421, 521, 524, 525, 526, 558, 560, 564, 570, 574, 583, 586, 590, 594, 600, 607, 616, 617, 625, 626, 639, 642, 879, 915, 918, 922, 930, 933, 934, 937, 939, 954, 963.
Vaillant, Philippe, fils, marchand à Epinal, 421.
Valence, Jean-Claude, de Domèvre-sur-Avière, 431.
Valentin, Charles-Maurice, d'Epinal, 190.
Valentin, Georges, cultivateur à Girancourt, 355, 504, 505, 534, 535, 540, 541.
Vançon, Jean, aubergiste à Hadol, 670, 675, 686.
Vaney, Joseph, tailleur d'habits à Longchamp, 793, 804.
Varnerot, chanoine régulier et prieur de Chaumousey, 334.
Vauthier, Augustin, de Sanchey, 866.
Vauthier, François, cultivateur à Adoncourt, 464, 473, 479, 488, 495.
Vauthier, Jacques, de Chaumousey, 339.
Vauthier, Jean-Nicolas, de Renaufief, 339.

Vauthier, Joseph, rentier à Adoncourt, 355, 442, 451, 504, 505, 540, 541.
Vauthier, Nicolas, cultivateur à Renaufief, 852, 858, 863.
Vautrin, François, manœuvre à Chavelot, 629.
Vautrin, Joseph, d'Epinal, 701.
Vaxelaire, Joseph, cultivateur à Uxegney, 908.
Vençon, Joseph, huissier à Epinal, 38.
Vençon (veuve), Joseph, née Aubry, d'Epinal, 267, 279, 294.
Vençon, Thomas, cultivateur à La Baffe, 277, 285, 287, 296, 297, 300, 307, 314, 315, 318.
Vertu, Romary, cultivateur à Chaumousey, 332.
Villaume, Dominique, cultivateur à Dogneville, 411, 413.
Villemin, Dominique, d'Amerey-Xertigny, 360.
Villemin, François, cultivateur à Hadol, 686.
Villemin, Jean-Dominique, cultivateur à Pouxeux, 203, 204, 207, 208.
Villemin, Jean-Nicolas, de Longchamp, 827.
Villemin, Joseph, cultivateur à Xertigny, 967, 968, 975.
Villemin, Sébastien, cultivateur à Renaufief. 849.
Villiet, Joseph, juge de paix à Dinozé, 95, 106, 111, 114, 137, 142, 144, 150, 151, 470.
Vinel, Jean, cultivateur à Girancourt, 533, 534, 535, 536.
Viriot, Léopold, d'Epinal, 539.
Viriot, Nicolas, maçon à Dommartin-aux-Bois, 447, 475.
Virtel, Jean-François, cultivateur à Adoncourt, 472, 489.
Viry (veuve), Valentin, née Bourion, de Brouvelieures, 400.
Vosgien, Louis-Dagobert, président du tribunal du district d'Epinal, 16.
Voyaux, Jean-Nicolas, d'Epinal, 160.
Voyaux, Marie-Anne, veuve François André, d'Epinal, 28.
Vuillaume, Nicolas, commissaire du directoire de la commune à Girecourt, 405.

ERRATA

P. xxv, ligne 21. — *Au lieu de :* rescinde, *lire :* rescindi.
P. lvi, ligne 10. — *Au lieu de :* consulté, *lire :* consulter.
P. lxxviii, ligne 24. — *Au lieu de :* du, *lire :* de.
P. lxxxvi, ligne 29. — *Au lieu de :* prémontés, *lire :* prémontrés.
P. 16, ligne 22. — *Au lieu de :* Fort, *lire :* Forts.
P. 28, ligne 22. — *Au lieu de :* présenté, *lire :* présenter.
P. 38, ligne 8. — *Au lieu de :* arrables, *lire :* arables.
P. 41, ligne 10. — *Au lieu de :* de, *lire :* et.
P. 73, ligne 7. — *Au lieu de :* Deville, *lire :* de Ville.
P. 131, ligne 5. — *Au lieu de :* Colin, *lire :* Ferm. Colin.
P. 169, ligne 6. — *Au lieu de :* Bruttez, *lire :* Brultez.
P. 179, ligne 14. — *Au lieu de :* Claude, *lire :* Claudel.
P. 189, ligne 17. — *Au lieu de :* 345, *lire :* 545.
P. 208, ligne 17. — *Au lieu de :* Giroménil, *lire :* Géroménil.
P. 220, ligne 12. — *Au lieu de :* Dignonville, *lire :* Dogneville.
P. 274, ligne 5. — *Au lieu de :* 310, *lire :* 311.
P. 291, ligne 4. — *Au lieu de :* ayants, *lire :* ayant.
P. 291, ligne 19. — *Au lieu de :* l'Abbé, *lire :* Labbé.
P. 300, ligne 21. — *Au lieu de :* pouse, *lire :* épouse.
P. 305, ligne 1. — *Au lieu de :* yants, *lire :* ayants.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS V

INTRODUCTION :

I. — Les Biens nationaux XI
II. — Législation particulière à certains Biens XXX
III. — Procédure de vente XXXV
IV. — Valeur des Biens nationaux XXXVII
V. — Consistance et répartition des Biens... XLIII
VI. — Les inventaires XLIX
VII. — Les ventes LV
VIII. — Les paiements LXIII
IX. — Les acheteurs LXXIX
X. — Les soumissions des municipalités LXXXII

CHAPITRE PREMIER. — Inventaires des Biens ecclésiastiques en 1789 1

I. CHAPITRE SAINT-GOERY D'ÉPINAL. *A)* Chancellerie du Chapitre. *B)* Prébendes des Chanoinesses. *C)* Revenus de l'Abbesse. *D)* Revenus de la Secrète. *E)* Revenus de la Doyenne. *F)* Revenus de l'hôpital Saint-Goëry. — II. DAMES RELIGIEUSES DE LA CONGRÉGATION D'ÉPINAL. — III. DAMES ANNONCIADES CÉLESTES D'ÉPINAL. — IV. CAPUCINS D'ÉPINAL. — V. MINIMES D'ÉPINAL. — VI. MINIMES DE NOTRE-DAME DE CONSOLATION D'ÉPINAL. — VII. JÉSUITES (COLLÈGE) D'ÉPINAL. — VIII. CHANOINES RÉGULIERS DE CHAUMOUSEY. — IX. INVENTAIRES DES OBJETS PRÉCIEUX. — X. CLOCHES.

Chapitre II. — Inventaires des Biens nationaux par communes..... 31

Chapitre III. — Les Ventes d'immeubles..... 83

Appendice. — Ventes des meubles..... 270

Chapitre IV. — Indemnités accordées aux émigrés du département des Vosges..... 273

Pièces annexes :

Etat économique du district d'Epinal..... 339

Liste des monnaies, mesures et poids, en usage dans le département des Vosges en 1789.... 341

Tableau de la dépréciation du papier-monnaie.. 345

Table alphabétique des anciens Propriétaires..... 353

Table alphabétique des Acquéreurs..... 361

Errata..... 381

HD
649
V7S3
t.1

Schwab, Léon (ed.)
Département des Vosges

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 15 03 24 03 018 6